





CHARLEMAGNE


SCS
PE
TR
VS
+ SCSSIMVS
DN
LE
O
PP
+ DNCARVLO
R
E
G
I
BEATE PETREDONA
VITA LEONIPP·EBICTO
RIACARVLOREGIDONA

I

IXe SIÈCLE — ART CAROLINGIEN

Mosaïque du triclinium de Saint-Jean-de-Latran, à Rome : « Saint Pierre, assis sur un trône entre le pape Léon III et Charlemagne, remet au roi des Franks l'étendard de la ville de Rome. » — L'original était contemporain de Charlemagne et de Léon III, et plusieurs auteurs du XVIIe siècle, Alemanni et Ciampini, l'ont fort exactement reproduit. — La Mosaïque a été réparée ou plutôt refaite au siècle dernier, mais avec une fidélité minutieuse en ce qui touche la figure de Charles. (V., pour plus de détails, l'*Éclaircissement sur l'illustration du présent volume.*)



CHARLEMAGNE

PAR

ALPHONSE VÉTAULT

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

INTRODUCTION

PAR LÉON GAUTIER





TOURS

ALFRED MAME ET FILS, ÉDITEURS

M DCCC LXXVII

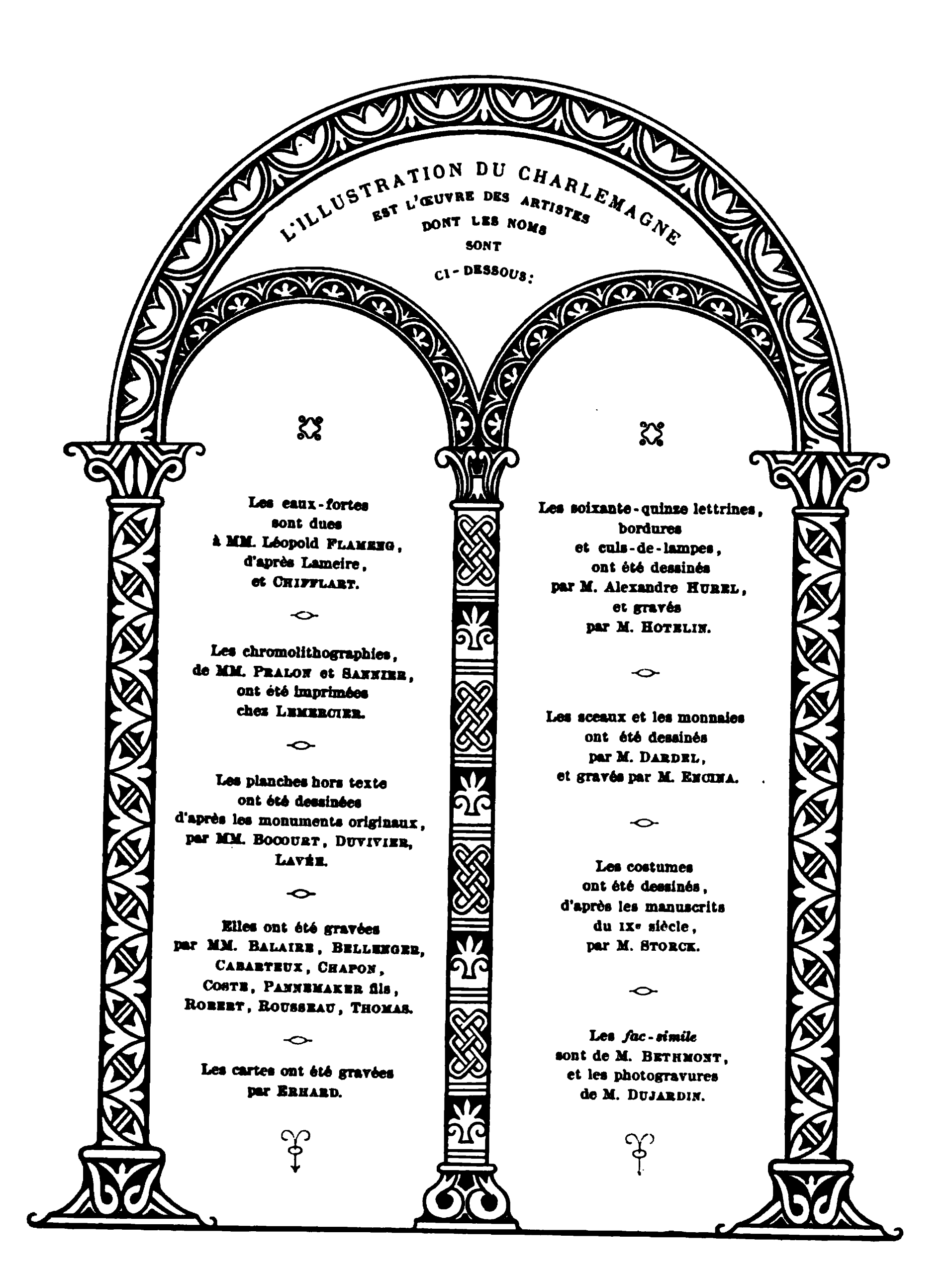


Fig. 1. – Bibl. nationale. Lat. 257, f° 208. (IXe siècle.)



Fig. 2. — Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale. Lat. 1, f° 327.

INTRODUCTION



Fig. 3. — Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale. Lat. 1, f° 347.

QUELQUES petits esprits de notre temps se plaisent à railler ces âmes vastes et élevées qui, parmi nous, croient encore aux hommes providentiels. Cependant rien n'est plus naturel, quand on croit à l'action de Dieu sur les hommes et sur les peuples, que d'admettre la mission de certains personnages dont l'histoire a consacré les noms. Dieu, qui pourrait gouverner le monde directement et sans intermédiaire, daigne nous faire participer à l'administration de son immense empire. Pour mener des hommes faits d'esprit et de chair, il se sert d'hommes faits d'esprit et de chair. Il les

envoie à leur heure, les façonne de toute éternité, et, sans leur rien ôter de leur libre arbitre, se sert de leurs libres vertus pour agir sur toute une nation, sur toute une race ou sur le monde entier. C'est ainsi que Dieu a préparé Charlemagne; c'est ainsi qu'il s'est servi de lui pour relever dans le monde le royaume menacé de son Christ et les destinées de son Église.

Le spectacle de l'Europe n'était pas fait, durant la seconde moitié du VIIIe siècle, pour inspirer aux chrétiens d'autre confiance que leur espoir, leur invincible espoir en Dieu. L'Italie rompait les derniers liens qui l'attachaient à l'empire grec, mais elle n'était même pas de force à avoir des aspirations vers l'unité. Au centre se tenait le pape, entouré d'ennemis perfides et violents : le plus dangereux était le Lombard, qui prétendait à l'héritage des anciens empereurs et jugeait utile de confisquer tout d'abord l'indépendance du souverain pontife. Les Sarrasins faisaient, de temps à autre, quelque descente impétueuse sur les côtes italiennes et s'aventuraient audacieusement jusque sous les murs de Rome. Ils avaient mis la main sur l'Espagne, qui s'était héroïquement débattue pendant près d'un siècle, mais qui, sous cette épouvantable étreinte, semblait perdre enfin la respiration et la vie. Ce n'est pas aux empereurs d'Orient qu'on pouvait demander de résister à ces envahissements victorieux des infidèles : les Grecs s'enfonçaient dans leurs sophismes et dans leurs subtilités; le sens de l'unité religieuse leur échappait de plus en plus; il y avait du schisme dans l'air : Photius allait naître. Les populations chrétiennes de la Grèce étaient sans cohésion et sans force. Au milieu de l'Europe on voyait s'étendre, comme un océan, l'immense Ger-

manie, et l'on y entendait sans cesse ce grand bruit que font les peuples en mouvement. Car les invasions n'étaient pas achevées, et d'innombrables bandes de tribus barbares se dirigeaient sans cesse vers l'Occident. Quelques nations slaves ou tatares se montraient aussi menaçantes, et les Vélétabes d'une part, les Avares de l'autre, jetaient de loin vers le Rhin des regards aussi avides. Un paganisme farouche et grossier régnait parmi toutes ces populations, et, parmi tant d'ennemis du Christ, les Germains n'étaient ni les moins sauvages ni les moins dangereux. Ils assassinaient les missionnaires chrétiens, et organisaient contre les peuples baptisés une lutte sanglante et décisive. De vastes fédérations se nouaient entre ces tribus païennes : les Saxons formaient la plus terrible de toutes ces ligues, et s'apprêtaient à la bataille. Quant à l'Angleterre, où vivaient d'autres Saxons convertis au Christ, rien ne donnait lieu de pressentir que cette île sans importance dût un jour faire quelque figure dans le monde, et l'on y comptait trop de petits royaumes pour que l'on fût autorisé à espérer un grand peuple.

Restait donc la France. Mais c'était assez.

Depuis le jour où notre Clovis s'était fait baptiser par un saint et avait revendiqué l'honneur d'être le seul prince catholique de l'Occident, la politique de la France avait été catholique. Ce sont là des mots peut-être trop solennels et qui s'appliquent mal à la médiocrité des rois mérovingiens. Mais enfin le fait est sûr, et les papes le savaient bien. En tous leurs dangers, ils tournaient leurs yeux vers les rois franks, et espéraient. Il était aisé de prévoir que l'avenir appartiendrait en Europe au prince qui prêterait au vicaire de Jésus-

Christ l'appui de son épée, et tout donnait à penser que ce prince viendrait de France.

En attendant, la France avait passé par d'effroyables épreuves, et le VII[e] siècle l'avait singulièrement affaiblie et brisée. Siècle de fer, quoi qu'on en ait dit, et dur à l'Église comme aux peuples ! Il y avait alors parmi nous un fatal éparpillement de races diverses et ennemies. Le Midi demeurait vis-à-vis des rois franks comme une sorte de pays tributaire, mais qui semblait assez mal soumis et n'aimait point les petits-fils de Clovis. L'Aquitaine avait des rêves d'indépendance, et ne souhaitait rien tant que de s'organiser en un duché véritablement libre. Les Gascons, eux aussi, s'indignaient contre la domination de ces Germains qui menaçaient leur antique franchise, et certains montagnards, parmi eux, allaient s'habituer à la révolte et tenir tête aux chefs de l'empire frank. Mais ce qu'il y avait de plus inquiétant, ce n'étaient ni ces rébellions ni ces indépendances : c'était de voir que l'unité manquait aux hommes du Nord. Ils étaient réellement divisés en deux groupes qui ressemblaient presque à des nations différentes. Il y avait l'Austrasie, et il y avait la Neustrie. Or il est certain que l'Austrasie était demeurée germaine, et que ses populations avaient gardé les mœurs, les instincts, la langue barbares. La Neustrie, au contraire, s'était assouplie au joug de l'idée romaine. Bref, elle était romane, et l'Austrasie était surtout tudesque. On pouvait reprocher aux Neustriens de s'être trop énervés et amollis, et aux Austrasiens de ne s'être pas suffisamment adoucis et civilisés. Mais néanmoins un observateur attentif eût eu plus de confiance en ces derniers pour le salut de la France et du monde. C'é-

taient des hommes, et qui savaient supporter virilement la fatigue et la douleur. Même ils étaient de force à comprendre et à pratiquer le sacrifice. Peuple de soldats, fort, bien bâti, infatigable et auquel le christianisme communiquait cette générosité robuste et fière qui devait plus tard s'appeler l'esprit chevaleresque. C'est de là que la gloire et l'unité allaient nous venir.

Charlemagne est un Austrasien. Il est le continuateur de l'œuvre de Pépin d'Héristal, de Charles-Martel et surtout de Pépin le Bref. Son père a, pour ainsi parler, ébauché toute sa besogne. Il lui a, d'un doigt intelligent, montré les côtés faibles de leur empire encore mal assuré : ici, les Aquitains ; là, les Saxons. Il lui a même appris son glorieux métier de défenseur de l'Église, et a commencé à rendre le pape plus indépendant en le faisant plus roi. On a déjà remarqué que Pépin est un peu à Charlemagne ce que Philippe fut à Alexandre. A vrai dire, il n'y a pas ici de ressemblance, mais une simple analogie entre des hommes de haute race et qui ont tenu également une grande place dans le monde.

Charlemagne est un Austrasien, et plusieurs l'appellent un Teuton. Je n'y vois, pour ma part, aucun inconvénient, si l'on s'empresse d'ajouter que ce Teuton a été l'un des fondateurs de notre unité française ; si l'on proclame qu'il a merveilleusement compris la grandeur romaine, et que, plus merveilleusement encore, il se l'est assimilée et identifiée. Oui, le regard perçant du fils de Pépin a discerné tout ce qu'il y avait de nobles éléments dans le monde antique : il les a saisis d'une main vigoureuse et les a fait entrer dans la construction du monde nouveau. Néanmoins il est une autre grandeur qu'il a

mieux comprise et plus ardemment aimée : c'est la grandeur du Christ et de l'Église. Il leur a consacré son œuvre : il leur a donné sa vie. Cependant les sévères et sages prescriptions de l'Église blessaient parfois cette âme altière, qui se serait volontiers regimbée; mais il se domptait, et tombait à genoux. « Alors même que le joug du pape serait intolérable, s'écriait-il, il faudrait rester en communion avec lui. » Et il se courbait sous ce joug, qui n'a jamais été intolérable, mais dont la pesanteur même est salutaire et douce.

Qu'il ait été un Teuton, peu importe. Dieu l'a pris par la main et en a fait, pour ainsi parler, son propre collaborateur pour le salut de la chrétienté et du monde. Il est d'ailleurs avéré que l'élément germain est un de ceux dont se compose notre nationalité française, et je ne comprends pas ces prétendus historiens qui ne voient les Germains ni dans notre nation, ni dans nos mœurs, ni dans nos lois. Leur influence a été considérable, et il serait inutile de chercher à la nier. Je me rappelle que, deux ou trois ans avant la guerre fatale de 1870, un de nos plus fameux diplomates disait un jour ces choses devant moi : et il ajoutait : « Quel intérêt avons-nous à laisser la Prusse se donner pour l'unique représentant de la race germaine? Et n'avons-nous pas, nous aussi, quelques gouttes de sang germain dans les veines? » Seulement, il y avait, à la fin du VIIIe siècle, deux espèces de Germains. Les uns prétendaient rester barbares et païens; les autres voulaient faire œuvre de baptisés en aimant l'Église, et d'hommes intelligents en se romanisant. Les premiers désiraient continuer indéfiniment la période des invasions; les seconds voulaient faire halte. Charlemagne était de ceux-ci, et fit

la guerre à ceux-là. Tout son rôle est dans ces quelques mots.

Ce qu'il s'est surtout proposé, c'est de faire le champ libre à l'action de l'Église. Voilà pourquoi, durant un règne de près de cinquante ans, on le voit se précipiter tour à tour vers toutes les frontières de son immense empire et se jeter sur tous les ennemis du nom chrétien ou de l'unité chrétienne. Au nord et à l'est, ce sont les hordes saxonnes, tatares et slaves; au sud, ce sont les Sarrasins, auxquels il est pénible d'avoir à ajouter les Aquitains, les Lombards et les Gascons. Tous les ans, et bien souvent plus d'une fois par an, Charles jette son cri de guerre, rassemble ses hommes libres, monte à cheval, et fait reculer de quelques lieues de plus les rebelles, les barbares ou les infidèles. Il élargit le cercle chrétien; il l'élargit à grands coups d'épée. Et il fait si bien qu'au milieu de l'Europe il ménage un immense espace où les prêtres et les moines peuvent librement prêcher l'Évangile de Dieu, où les saints peuvent librement offrir à l'humanité les types lumineux de toutes les vertus, où les docteurs peuvent librement bâtir le noble édifice de la théologie, où les âmes enfin peuvent être facilement et librement sauvées. Je me suis toujours figuré Charlemagne comme un géant de mille coudées placé entre deux montagnes que, de ses deux bras puissants, il éloigne l'une de l'autre et qu'il empêche de tomber sur le sol chrétien. L'une de ces montagnes, c'est la barbarie saxonne; l'autre, c'est la barbarie musulmane. Le grand empereur les a rejetées loin de nous, pour toujours. C'est son œuvre.

Voici cependant que nous venons de prononcer le mot « empereur », et que tout le dessein de Charles achève

de se dérouler à nos yeux. Personne n'a jamais été plus que lui amoureux de l'unité, et c'est cet amour qui l'a décidé à fonder l'empire. Il s'est demandé en lui-même : « Quelle a été ici-bas la plus puissante unité politique et militaire? » Il s'est répondu : « C'est l'empire romain. » Et il a tiré sur-le-champ la conclusion pratique de tout ce raisonnement, en s'écriant : « Je reconstruirai l'unité impériale. » Il l'a reconstruite.

On dit, on répète tous les jours que l'œuvre de Charlemagne n'a pas été couronnée par le succès. On ajoute qu'elle ne lui a pas survécu, et qu'il a suffi de la médiocrité de Louis le Débonnaire pour ruiner ce qu'avait construit le génie de Charles. Tous nos manuels d'histoire sont pleins de ces idées, et, à l'exception de Guizot en son étonnante *Histoire de la civilisation en France,* les meilleurs esprits ne les repoussent pas. On se console, d'ailleurs, de cette décadence rapide en songeant « à la formation des nationalités modernes ». C'est bien, et cette formation est, en effet, l'événement capital du IXe siècle. Mais (je le demande à tous ceux qui ont l'intelligence des faits historiques) est-ce que les peuples modernes auraient pu se grouper et se mettre en marche d'un pas ferme, si Charlemagne ne leur avait préparé les voies? Tant que les invasions germaniques se prolongeaient parmi nous, tant que la chrétienté avait à redouter l'envahissement des infidèles, il n'y avait pas de nationalité possible. Il fallait déblayer le terrain, et vigoureusement. Il fallait balayer les Sarrasins et les Saxons. Cette besogne une fois faite, les chrétiens respirèrent enfin, et il put être question des nations modernes. Leur véritable créateur, c'est Charles.

Quoi qu'il en soit, la nuit du 25 décembre de l'an 800 demeurera toujours une des dates mémorables de l'histoire universelle. Le spectacle qu'offrit alors la basilique de Saint-Pierre fut de ceux que l'humanité n'oublie pas. Un grand homme, un grand capitaine, un grand roi agenouillé devant Dieu et devant un prêtre qui représente ce Dieu! Agenouillé sans être humilié; agenouillé sans être amoindri! C'est ainsi que le fils de Pépin voulut attester aux yeux de tous les peuples l'origine divine du pouvoir. Tous les traités qu'on a écrits sur cette question ne valent peut-être pas l'acte que Charlemagne accomplit si simplement aux pieds du pape Léon III, et qui fut si aisément compris par toute l'humanité chrétienne. La notion du pape et de l'empereur était désormais lucide et complète dans tous les esprits. L'empereur apparaissait dans le monde comme le défenseur armé de la Vérité désarmée, et le pape comme le prédicateur indépendant de la Vérité souveraine. Pour rendre cette indépendance plus certaine encore et plus durable, l'empereur jugea qu'il était nécessaire de donner au souverain pontife un véritable royaume, afin que ce gardien de la doctrine n'eût à recevoir d'aucun autre roi une hospitalité périlleuse pour sa liberté. Et, en réalité, il suffit de jeter les yeux sur l'histoire du moyen âge pour se convaincre que c'en était fait humainement de l'Église romaine, si elle n'eût pas alors possédé de temporel. C'est donc à Charlemagne, imitateur de son père Pépin, c'est à Charlemagne que la papauté doit cette puissance dont ses plus violents ennemis ne peuvent contester l'incomparable splendeur. Si saint Grégoire VII a pu lutter avec tant de courage pour la justice et pour la vérité; si le

grand Innocent III a été le conseiller de tout l'univers : si le vieux Grégoire IX a pu tenir tête à Frédéric II et Boniface VIII à Philippe le Bel, c'est à Charlemagne qu'ils doivent d'avoir pu tenter ces nobles et nécessaires résistances. Sans le magnifique présent que les rois des Franks firent à la papauté, les successeurs de saint Pierre et de Léon III auraient dit aussi courageusement la vérité au monde chrétien : mais ils auraient été moins écoutés, et moins d'âmes peut-être auraient été sauvées.

Cet empereur, qui se montrait si libéral envers le vicaire de Jésus-Christ, gardait chez lui toute son indépendance. Il gouvernait et ne se laissait pas gouverner. Personne cependant n'a été moins César qu'il ne le fut, et il associait à son gouvernement le plus d'hommes possible. Bien que son intelligence et sa volonté fussent plus vastes peut-être que toutes celles de ses sujets réunis, il laissait souvent agir ses sujets. Qui le croirait ? ce grand politique ne fut pas un inventeur de système politique, et il se contenta fort modestement de perfectionner les rouages qui avaient été inventés par ses prédécesseurs. Si vous ouvrez ses Capitulaires, ne vous attendez pas à y trouver un code complet, une encyclopédie de législation : Charles se propose uniquement de corriger les défauts bien constatés des lois antérieures et d'en combler les lacunes. Il n'interrompt pas la tradition : il la corrige ou la complète. Il se garde bien, d'ailleurs, d'enlever à ses sujets leur part de travail législatif ; il se garde bien de supprimer leurs assemblées. Il ne les dissout pas : il les dirige. Quand les hommes libres arrivent, de tous les points de l'empire, aux grandes assemblées

de mai, ils trouvent leur besogne toute préparée par les hommes compétents qui ont fait partie de l'assemblée d'automne. Les Capitulaires sont alors mis en délibération, discutés, adoptés. Cependant, dans chaque cité, j'aperçois un représentant permanent de l'empereur, qui est le comte, et, sur toutes les routes de l'empire, des représentants ambulants de l'empereur, qui sont les *missi dominici*. Jusqu'aux extrémités de ses États la pensée de Charles est transportée soudain avec une sûreté et une précision incomparables : notre électricité, dont nous sommes si fiers, agit plus vite, mais non pas mieux. Quand les *missi* reviennent de leurs tournées, ils rapportent au souverain le compte rendu le plus détaillé et le plus exact de tout l'état de l'Occident chrétien, et l'on peut dire que Charles savait ainsi tout ce qui se passait en chacune de ses villes d'Italie, ou de France, ou de Germanie, ou d'Espagne. Il était le centre vivant de son empire et du monde.

Cependant il comprit que son œuvre ne serait durable que s'il lui donnait la triple consécration de la force, de la science et de la sainteté.

La force ! C'est un mot qui semble bien dur au chrétien, et rien ne semble, en effet, plus contraire à cette paix dont le Christ nous a promis et communiqué le trésor. Néanmoins la force est souvent nécessaire à la vérité, et, si barbare que soit la guerre, il est des guerres nécessaires et justes. Ce n'est pas, hélas ! avec des congrès de la paix qu'on aurait refréné la sauvagerie saxonne et la brutalité musulmane. Charlemagne, en définitive, vivait au milieu de sauvages, au milieu de véritables Peaux-Rouges qu'il fallait mater. Par malheur, il n'a pas toujours su dompter sa propre colère, qui était de com-

plexion germanique, et nous sommes de ceux qui lui reprocheront toujours les quatre mille têtes saxonnes qu'il fit tomber en un jour de fureur impardonnable. Mais ce que l'on peut louer sans crainte, c'est la sagesse qu'il déploya dans l'organisation et la conduite de ses armées. Ses institutions militaires sont très-supérieures à celles de l'époque mérovingienne. Tout est alors fondé sur le service que doit le propriétaire de trois manses; quant à ceux qui possèdent douze manses, ils viennent à cheval, et ces cavaliers, à l'époque féodale, deviendront les chevaliers. Sont soldats tous les hommes libres, et les serfs sont valets d'armée. Charles, comme on le voit, se sert de tous les éléments qu'il a sous la main. Ses armées, sans doute, laissent encore bien à désirer; mais c'est avec elles qu'il a soumis l'Occident et étonné la terre.

A peine revenu de ces épouvantables guerres où il était à tout instant menacé de perdre l'empire et la vie, ce roi germain, habitué à toutes les rudesses militaires et qui couchait sur la dure, changeait soudain d'allure et de physionomie. Il laissait là sa grosse épée, et demandait le calame. Ce soldat, chose rare, était un écrivain, et il se plaisait bien plus à écouter Alcuin qu'à poursuivre Witikind. Néanmoins ce n'était pas un rhéteur, et l'ouvrage qui lui fait le plus d'honneur, c'est un recueil des vieux chants de la race germaine, qu'il se donna un jour la joie de compiler. Quoi! Charlemagne aurait été compilateur! Oui; il avait compris, sans doute, que les peuples les plus forts sont ceux qui respectent le mieux leur passé, et c'est ce qui l'avait conduit à faire une collection de *lieder*. Je ne pense pas, d'ailleurs, que Charles ait jamais aimé « pour elles-mêmes » la poésie, les lettres

et la science. Il ne les séparait point du Christ, et les considérait comme une sorte de prolongement du Verbe. Il se disait, mais en termes simples et populaires, que l'honneur de l'humanité consistera jusqu'à la fin des temps à dégager toutes les conclusions scientifiques que renferme l'Évangile. Voilà pourquoi il voulait que l'on sût lire, et que l'on pût entendre les saintes lettres. C'est principalement pour l'honneur du Christ et de son Église qu'il multipliait les écoles et qu'il en eut de célèbres dans son propre palais. Bien que barbare, il soupçonnait que l'antiquité, même païenne, avait rendu au vrai Dieu plus d'un éclatant témoignage, et c'est sans doute ce qui lui avait fait adopter, pour certains membres de son Académie, les noms de certains poëtes profanes. Il fut l'auteur d'une véritable renaissance. Je ne sais quelle grandeur antique caractérise, malgré tout, la littérature et l'art médiocres de son siècle. J'avoue que l'originalité leur manque, et telle est peut-être la raison pour laquelle cette littérature et cet art n'ont pas vécu longtemps. La lueur qu'ils ont jetée n'est pas sans beauté, mais ce n'est qu'une lueur.

Quant à la sainteté, Charles vit clairement que le meilleur moyen de multiplier les saints était de favoriser les intérêts et la fécondité de l'Église. Il veilla sur cette mère avec la piété d'un fils. Il eut la gloire de rendre enfin leur liberté aux élections épiscopales; mais cette heureuse réforme ne devait recevoir son application définitive que sous le règne de son fils. Trois ans après son couronnement à Rome, il publiait cette admirable loi d'après laquelle aucun prêtre de Dieu ne pouvait aller aux armées, ni prendre part à l'horreur de la guerre. On sait comment, pour la réforme générale de l'Église, il réunit à

la fois cinq grands conciles, qui firent tant de lumière et tant de bien. A mesure qu'il avançait dans les forêts de la Germanie, il y fondait des évêchés ou des abbayes, et il n'a pas, durant sa vie, créé moins de huit diocèses et de vingt-quatre monastères. L'orgueilleuse Allemagne oublie trop aisément, de nos jours, que ce sont là les origines d'une civilisation dont elle est si fière, et que, sans cet empereur chrétien, elle en serait peut-être où en était l'Amérique avant Colomb. Donc, les saints se multiplièrent dans le nouvel empire, et le bien qu'ils firent est dû en partie à ce grand roi qui leur avait donné tant de terres à défricher et tant d'âmes à convertir. Il avait lui-même plus d'un trait de sainteté; mais la vérité nous force d'ajouter qu'il ne les eut pas tous, et qu'en réalité l'Église ne l'a point placé sur ses autels. A tout le moins, il offrit au monde l'exemple très-précieux de l'esprit de sacrifice. « Arrivé à la monarchie universelle, ce grand guerrier s'exerça sans cesse (comme le dit un de ses panégyristes) non-seulement à la sobriété qui avait été si rare dans sa race, mais encore à des jeûnes qu'on peut comparer à ceux des plus fervents solitaires. Et nous savons, d'après ses historiens, qu'il porta le cilice jusqu'à sa mort. » Il était d'une simplicité magnifique, et détestait tout ce que les pompes royales ont de scandaleux ou d'inutile. Dur aux autres, il était souvent plus dur à lui-même, et c'est par là que la légende et l'histoire ont eu raison de l'appeler un homme de fer. Quand on me demande la définition des époques de décadence, je réponds volontiers : « Ce sont les temps où tous les hommes veulent jouir de tout et où personne ne veut se priver de rien. » Mais certes une telle définition ne convient pas au temps de Charle-

magne, et le grand empereur a donné à ses contemporains un tout autre idéal, qui est celui du dévouement et de l'austérité. Ayant contemplé Charles, tout le moyen âge a voulu l'imiter, et des générations de fer sont sorties de cet homme de fer. Nous avons encore parmi nous quelques représentants de ces fortes races. Quand nous n'en aurons plus, nous mourrons.

Mais il est temps que je m'arrête : un tel homme est trop difficile à bien louer. Il y a deux lignes de Bossuet qui, en leur brièveté, sont bien plus éloquentes que tous nos discours. Il dit de Charles : « Ses conquêtes prodigieuses furent la dilatation du règne de Dieu, et il se montra très-chrétien dans toutes ses œuvres. » Et Joseph de Maistre ajoute : « Cet homme est si grand que la grandeur a pénétré son nom. »

Ces deux écrivains sont peut-être les seuls qui aient parlé de Charlemagne avec une majesté digne de lui. Après eux il faut se taire, ou ne laisser parler que l'histoire.

Léon GAUTIER.



Fig. 4. – Bibl. nationale, Lat. 9428, f° 32. (IXe siècle.)



Fig. 5. — Bibl. nationale, Lat. 9428, f° 24. (IXe siècle.)

PRÉFACE



Fig. 6. — Bibl. nationale, Lat. 9428, f° 16. (IXe siècle.)

MALGRÉ l'immense popularité qui s'attache à son nom et qui, chez presque tous les peuples de l'Occident chrétien, le fait regarder comme un héros national, Charlemagne n'a trouvé qu'un petit nombre de biographes. Mais, en revanche, l'histoire générale a recueilli et mis en lumière jusqu'aux moindres traits de cette physionomie grandiose, et il n'est guère, dans les annales de l'humanité, d'influence sociale qui ait été, autant que la sienne, l'objet d'études ardentes et de commentaires passionnés.

Il y aurait témérité à venir, au milieu de ce conflit d'opinions, essayer une synthèse nouvelle de la renaissance carolingienne. Tel n'est pas le but de ce livre, où l'on a prétendu

seulement retracer, d'après les récits des contemporains, le tableau exact et complet des actes du grand empereur frank, en laissant le vrai caractère des événements se dégager de leur exposé impartial.

Même dans ce modeste domaine des faits, déjà maintes fois exploré, des points importants restaient encore à éclaircir, qui, sous le jour où nous les avons vus et présentés, ne laissent pas de modifier le type, en quelque sorte consacré par l'histoire moderne, que certaines préoccupations religieuses ou politiques de notre âge ont fait attribuer au fondateur du *saint-empire romain*.

Mais l'histoire n'est pas tout entière dans les narrations des chroniqueurs, surtout quand il s'agit d'une personnalité aussi vaste et aussi complexe que celle de Charlemagne. Les monuments de l'art et ceux de la tradition, même légendaire, sont aussi des témoins intéressants et fidèles du passé, pour qui sait interpréter leur langue figurée. Cette précieuse source d'information n'a pas été négligée. Des savants, à qui leur érudition spéciale a dès longtemps conquis les suffrages du public lettré, ont gracieusement prêté à cet ouvrage, signé d'un nom obscur, le secours d'une collaboration dont d'illustres écrivains se sont trouvés honorés. Rappeler la grande et légitime autorité qui s'attache aux travaux de M. Anatole de Barthélemy, conservateur du musée gallo-romain de Saint-Germain, sur la Numismatique; de M. Demay, des Archives nationales, sur la Sigillographie et le Costume; de son collègue, M. Aug. Longnon, sur la Géographie historique, c'est donner la mesure de mes obligations et de ma reconnaissance à leur égard.

Je dois surtout un témoignage tout particulier de ma gratitude à mon excellent maître, M. Léon Gautier, professeur à l'École des chartes, pour le soin qu'il a bien voulu prendre d'écrire l'Introduction de ce livre et l'un de ses plus intéressants *Éclaircissements*, avec cette chaleur d'âme et cette sagacité d'esprit scientifique qui distinguent l'initiateur de

la France moderne à la connaissance et à la juste appréciation de son Épopée nationale.

Il est à peine besoin de dire que chacun de ceux qui ont concouru à la rédaction de l'ouvrage a exprimé, sous sa seule responsabilité, des opinions qui lui sont personnelles. On ne s'étonnera donc pas de rencontrer peut-être, sinon des désaccords d'idées, du moins des différences de ton, entre les œuvres essentiellement distinctes d'auteurs qui sont unis seulement dans l'amour des grandeurs de la France et dans la recherche sincère de la vérité.

A. V.



Fig. 7. — Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale, Lat. nº 1, fº 1



Fig. 8. — Bibl. nationale, Lat. 9428, f° 11. (IXe siècle.)

CHARLEMAGNE

CHAPITRE I

LES AÏEUX DE CHARLEMAGNE — LEUR RÔLE POLITIQUE
SOUS LES ROIS MÉROVINGIENS

612-741

I



Fig. 9. — Bibl. nationale, Lat. 9428, f° 76. (IXe siècle.)

D'APRÈS une tradition fabuleuse rapportée dans la chronique de Frédégaire, la Thuringienne Basine, inspirée de l'esprit prophétique la nuit qui suivit ses noces avec Childéric, père de Clovis, parla ainsi à son nouvel époux : « Lève-toi secrètement, et ce que tu auras vu dans la cour du palais, reviens l'annoncer à ta servante. » Et Childéric, étant sorti, vit passer comme des formes d'animaux : un lion, une licorne et un léopard. Il en rendit

compte à Basine, qui lui dit : « Mon seigneur, sors encore, et rapporte à ta servante ce que tu auras vu. » D'autres formes passèrent : elles ressemblaient à un ours et à un loup. Basine le fit sortir une troisième fois. Alors lui apparurent un chien, puis d'autres bêtes de moindre grandeur, qui se poursuivaient et se harcelaient entre elles.

« La vision qui a frappé tes regards, dit Basine, est l'image fidèle de la réalité, et en voici la signification : Il naîtra de nous un fils plein de courage, dont le lion est l'emblème ; le léopard et la licorne désignent ses fils, qui engendreront des enfants semblables à l'ours et au loup en force et en voracité ; mais leurs descendants ne seront dans le royaume que comme des chiens, incapables d'arrêter les luttes des animaux inférieurs, dont la multitude, confusément agitée, figure les peuples affranchis de la crainte des princes[1]. »

Quels que soient la source et le sens primitif de cette légende, elle offre une peinture exacte des phases de la décadence mérovingienne. Déjà, après moins d'un siècle et demi, la prédiction de Basine s'était en grande partie vérifiée, et la troisième génération de ses fils, dans les sanglantes querelles dont Brunehilde[2] et Frédégonde personnifient les fureurs et les perfidies, n'avaient que trop bien réalisé le type des carnassiers rapaces, quand la révolution aristocratique de 613 vint accélérer l'irrémédiable abaissement de la dynastie de Clovis, en inaugurant l'influence rivale de la famille carolingienne, dans laquelle, pour employer les figures de la légende, allait se manifester désormais la moelle du lion.

[1] Ap. D. Bouquet, *Recueil des hist. des Gaules et de France*, t. II, p. 397.

[2] Les historiens modernes emploient plus volontiers la forme romane donnée à ce nom environ un siècle plus tard, *Brunehaut*. Nous croyons devoir lui conserver sa désinence franke, commune à tant d'autres noms de femmes de la même époque que l'on trouvera cités dans cette histoire, tels que Blithilde, Sichilde, etc.

Saint Arnulf de Metz et Pépin l'Ancien, l'un aïeul paternel, l'autre aïeul maternel de Pépin d'Héristal, furent les chefs, les modérateurs, les vrais hommes d'État de cette révolution. Devenus par elle les arbitres des destinées de la monarchie franke, la clairvoyance de leur ambition, si ce n'est la sincérité de leur caractère, leur inspira une conduite pleine d'habileté et de grandeur. Associés à l'exercice du souverain pouvoir comme représentants de l'aristocratie militaire, qui avait enfin réussi à mettre la royauté en tutelle, ils surent, avec autant de tact que d'énergie, s'élever au-dessus des passions exclusives de leurs compagnons de fortune, et faire du triomphe d'un intérêt de parti le point de départ d'une politique largement conciliatrice et toute nationale.

Mais, avant d'étudier les ressorts et les tendances de cette politique nouvelle, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur l'ordre de choses qui avait précédé, et de marquer les transformations sociales accomplies parmi les races que les invasions avaient mêlées depuis le Rhin jusqu'à la Loire et à l'Océan.

La rivalité d'influence que l'on voit s'engager, au début du VIIe siècle, entre la dynastie mérovingienne et la plus puissante des familles sujettes, n'était que la suite et, en quelque sorte, l'incarnation d'un antagonisme de principes déjà anciens dans la société gallo-franke. Sous des apparences diverses, c'est toujours la lutte entre les germes de la civilisation chrétienne et les restes du paganisme, qui se poursuit depuis l'invasion jusqu'au sacre de Pépin le Bref. D'un côté, la tradition du césarisme impérial et de nombreux vestiges de barbarie germanique se perpétuant dans le gouvernement et dans les mœurs; de l'autre, la morale de l'Évangile tendant à passer du sanctuaire dans les lois et dans les institutions publiques, afin de réagir de là avec plus d'autorité sur les consciences : tels étaient au fond les deux vrais intérêts en présence. Un long enchaînement d'erreurs et de crimes avait amené la royauté à personnifier le premier : les Carolingiens

devaient se trouver, par situation non moins que par penchant, appelés à favoriser le second. Les descendants de Clovis, même les meilleurs, avaient tous échoué dans leurs essais d'organisation sociale, pour n'avoir songé qu'à restaurer les formes antiques de la civilisation, sans souci de la différence des temps et des milieux, bien plus attachés à reproduire le type consacré d'un gouvernement régulier qu'à en rechercher l'essence. Tout au contraire, Arnulf et Pépin associent un grand sens pratique à une sorte d'intuition de l'avenir. Ils ont choisi, comme terrain d'action, le seul où puisse s'opérer l'union des éléments germanique et roman de la nation gallo-franke, celui du catholicisme. Ils emploient leur énergie en même temps que la puissance publique à soutenir, à étendre l'ascendant de l'Église sur les peuples barbares. C'est ainsi qu'ils fondent leur propre puissance et ouvrent des voies fécondes à celle de leur postérité.

Telle était, en effet, la mission de ce nouvel État, déjà appelé, dans de moindres limites, de son nom moderne, la France (*Francia*). Méconnue par ses chefs de sang royal, mais comprise et activement servie par la famille arnulfinge[1], cette mission, tout indiquée d'ailleurs par la nécessité même des circonstances, était de succéder au plus beau rôle de l'empire détruit, comme organisateur et centre politique des jeunes sociétés européennes, en attendant la formation des nationalités.

Maîtres de la plus importante de ses provinces au point de vue stratégique, de celle où s'était concentré, sous les derniers Césars, le sentiment le plus intense et l'effort suprême de la résistance aux invasions, les Franks, dans l'intérêt même de leur conquête, en avaient assuré la défense, devenant du

[1] C'est-à-dire, des descendants d'Arnulf (comme on appelait *agilulfinge* la première dynastie bavaroise, fondée par Agilulf). Nous nous sommes permis de créer ce mot plutôt que de commettre l'étrange anachronisme d'appeler Carolingiens (fils de Charles) les ancêtres du premier Charles de cette famille, qui fut Charles-Martel.

même coup les protecteurs de tout l'Occident. Les vainqueurs de Tolbiac, cantonnés depuis plus d'un siècle aux frontières du monde romain, dans les postes désertés des légions, continuaient à arrêter d'un bras ferme la marche dévastatrice des grandes migrations humaines.

Cependant ce n'était pas assez de refouler au delà du Rhin les tribus tumultueuses et toujours menaçantes de la Germanie barbare. Il fallait, pour n'avoir plus à les redouter, les fixer au sol par persuasion ou par force, faire de leurs campements mobiles une patrie et les incorporer à leur tour à la république chrétienne.

Ce genre de prosélytisme armé convenait merveilleusement au caractère des Franks convertis. Ils y avaient déjà préludé par quelques expéditions sur la rive droite du fleuve; mais leurs entreprises dans ce sens avaient manqué de direction et de méthode. C'est seulement à partir du VIIe siècle, et sous la conduite des Arnulfings, qu'ils devaient embrasser cette vocation, mettre au service du saint-siége leur puissance militaire, faire partout de leur redoutable épée l'auxiliaire de la propagande religieuse et rattacher toutes leurs conquêtes territoriales, quel qu'en fût d'ailleurs le principe, comme des provinces nouvelles, à l'empire du catholicisme.

La première idée de l'alliance qui fut alors réalisée entre la France et la papauté remontait à la fondation même de la monarchie; elle datait du baptême de Clovis. On en retrouve le programme nettement tracé dans les lettres de félicitation adressées au royal néophyte de saint Remi par l'évêque de Vienne, Avitus [1], et par le souverain pontife, Anastase [2] lui-même, louant le Seigneur d'avoir donné pour défenseur à son Église un si grand prince. Les cent ans écoulés depuis la mort de Clovis, période de crimes et de scandales, n'avaient pas été néanmoins perdus pour la pré-

[1] *Aviti epist.* 41, ap. Sirmond.
[2] *Anastasii papæ epist.*, ap. de Pétigny, t. II, p. 432.

paration des destinées du peuple frank. A l'abri désormais des assauts et des débordements de la barbarie extérieure, le génie de la civilisation chrétienne avait, sur le sol des Gaules, repris conscience de lui-même. Il y avait relevé peu à peu ses ruines matérielles et morales, rallié ses forces, établi son prestige sur ses vainqueurs de la veille, prêt déjà à engager la lutte avec ses adversaires du dehors, quand le triomphe des premiers aïeux historiques de Charlemagne lui assura pour auxiliaires les deux puissances les mieux constituées de la société : le clergé et l'aristocratie.

Le corps épiscopal, où brilla saint Arnulf, traversait alors une crise décisive. L'ancienne Église des Gaules, dont la dernière génération gouvernait encore, à la fin du VIe siècle, presque tous les diocèses, n'était guère recrutée que dans le patriciat gallo-romain, dont elle renfermait l'élite. Elle avait jusque-là personnifié, un peu trop exclusivement peut-être, l'esprit, les tendances et aussi les regrets stériles de la race celtique vaincue. Certes, on ne saurait assez louer le courage et les talents des prélats qui domptèrent la fougue des barbares et firent tant pour le relèvement des provinces envahies : c'est par eux que fut sauvé de la civilisation antique tout ce qui méritait d'être conservé. Devenus les magistrats civils des cités après la disparition des fonctionnaires impériaux, la culture des lettres et des arts, en même temps que les traditions administratives, leur devait d'avoir échappé au désastre de la domination romaine. Au nord de la Loire surtout, où, jusqu'au règne de Clotaire II, on ne comptait que douze monastères, les villes épiscopales étaient les seuls foyers de vie intellectuelle.

Mais ses goûts, les habitudes de son éducation, non moins sans doute que les exigences accablantes de sa charge, avaient renfermé dans l'enceinte des villes l'activité et le zèle du clergé gallo-romain. Qu'il exerce sa mission aux bords de la Loire ou du Rhin, dans une métropole pleine de souvenirs et de sentiments quasi-latins ou bien au milieu d'une popula-

tion purement germanique, qu'il s'appelle enfin Grégoire de Tours ou Nicetius de Trèves, l'évêque de cette origine et de cette époque offre partout le même type; partout il poursuit le même idéal, qui est bien plutôt la restauration du passé que l'appropriation aux besoins de l'avenir des éléments de vie fournis par les races nouvelles. Tout à l'édification des fidèles et à la controverse avec les hérétiques, ces apôtres sédentaires ne sortaient pas de la sphère des idées et des institutions chrétiennes. On eût dit que, satisfaits d'avoir une fois mis un frein à la barbarie, ils se flattaient de l'avoir pour jamais domptée.

Cependant, au cœur même de leurs diocèses, les vieilles superstitions germaniques et même les cérémonies officielles du culte barbare restaient encore en vigueur. Il s'en fallait que tous les Franks eussent suivi Clovis au baptême. On voyait encore, au VIIe siècle, en pleine Neustrie, non loin de Paris, des autels consacrés aux divinités d'outre-Rhin, et où les adorateurs se pressaient en foule[1]. Les cours mêmes des princes mérovingiens comptèrent longtemps des païens parmi leurs plus hauts dignitaires, et plus d'une légende nous montre sur la même table des villas royales, dans les festins d'apparat, les viandes des sacrifices odiniques, servies pour des leudes idolâtres, à côté des mets des convives chrétiens, que bénissait la main d'un évêque.

Les guerriers élevés dans la foi du Christ, vivant dans le contact perpétuel des païens, au sein des campagnes, loin des résidences préférées du clergé roman[2], se distinguaient à peine de leurs compagnons non encore convertis, et n'avaient pas, en général, des mœurs moins violentes et moins corrompues. Aussi quand, vers la fin du VIe siècle, les membres de cette classe ignorante et grossière, séduits par les riches patrimoines de l'Église, réussirent à se faire imposer

[1] Ozanam, *la Civilisation chrétienne chez les Francs*, ch. III, p. 75.
[2] C'est-à-dire gallo-romain.

aux fidèles par l'autorité royale et envahirent soudain le gouvernement des évêchés et des abbayes, le scandale fut-il grand et le désordre lamentable. « Ainsi, dit Ozanam, commençait cette usurpation de l'aristocratie militaire, qui, soutenue par la simonie, perpétuée par le concubinage, aurait fait du sacerdoce une caste et de l'Église un fief, sans l'infatigable résistance des papes[1]. »

Heureusement l'œuvre préservatrice du saint-siége avait trouvé, dès la première heure et sur le théâtre même du péril, de précieux auxiliaires. A la même époque, saint Colomban, établi avec sa colonie irlandaise dans un âpre défilé des Vosges, aux portes mêmes du royaume d'Austrasie, si difficilement accessible jusque-là aux idées de la civilisation romane, attirait et transformait dans son école monastique toute une génération de disciples, élite de la race franke. Ainsi l'Irlande acquittait sa dette envers la Gaule, qui lui avait jadis envoyé saint Patrice, son premier apôtre; ainsi la race celtique, au génie souple et communicatif, accomplissait sa destinée. Héritière privilégiée de la culture gréco-latine, son rôle avait été d'en transmettre la tradition aux sociétés modernes successivement introduites dans le concert de la chrétienté. Après avoir produit l'épiscopat des Gaules, qui avait converti les barbares conquérants, c'était encore le sang et l'esprit de la race celtique qui vivaient dans le monachisme hybernien, appelé à discipliner dans le sacerdoce les barbares convertis et à les transformer eux-mêmes en convertisseurs.

L'influence irlandaise domine l'histoire des origines carolingiennes; car c'est d'elle que procède, sans aucun doute, la vocation religieuse de saint Arnulf. Elle aussi inspira aux descendants de ce saint personnage leurs grandes fondations monastiques, qui sont peut-être le plus solide titre de gloire de cette famille et le principal service qu'elle ait rendu à sa

1 *La Civilisation chrétienne chez les Francs*, ch. III, p. 90.

patrie. Toutefois l'Église consacra la puissance des premiers Carolingiens, mais elle ne l'établit pas : quand ils apportèrent leur concours à ses œuvres, ils avaient déjà acquis une haute importance sociale, comme chefs de l'aristocratie terrienne et militaire.

C'est, en effet, à la prééminence d'une aristocratie déjà nettement tranchée, quoique jusqu'alors toute personnelle et viagère, qu'avait abouti, après un siècle de propriété territoriale, l'organisation d'abord absolument démocratique du compagnonnage chez les Franks. Sans doute le temps était loin encore où devait se constituer, dans l'État gallo-frank, une noblesse héréditaire. Quant à présent, tous les propriétaires suzerains, appelés hommes saliques, à raison du rang de leur domaine (*sala*), restaient encore, en principe, politiquement égaux entre eux, tandis qu'ils formaient, vis-à-vis des simples hommes libres, dits propriétaires romans ou plutôt à la manière romaine (*romani possessores*), et de la classe quasi-servile des *Lètes* germaniques, la seule caste privilégiée de la nation. Le tarif des compositions judiciaires (*wehrgeld*), évaluation de l'importance sociale des individus, maintenait au profit des hommes saliques, à travers les générations successives, la supériorité de rang et de prérogatives qui est le caractère essentiel de la noblesse, en estimant toujours la personne du *Frank* le double de celle du *Roman*.

Mais non-seulement la confusion des races s'était produite dans chacune de ces couches sociales : les bandes guerrières elles-mêmes, tout en restant germaniques par leur composition, en quelque province qu'elles fussent fixées, avaient perdu leur physionomie primitive, au contact de l'ancienne société. La base et le lien des rapports entre leurs membres avaient complétement changé. Une double création du système administratif établi par l'empire sur le sol de la Gaule avait fourni le type et le cadre de cette transformation rapide : c'était le bénéfice militaire et la mobile hiérarchie des fonctions et des dignités publiques. Ainsi, dès le début,

les traditions romaines avaient concouru avec les mœurs germaniques à produire cette puissance, sans exemple dans le passé, de l'aristocratie terrienne.

La prise de possession des contrées d'entre le Rhin et la Loire avait fait des tribus commandées par Clovis une confédération de guerriers propriétaires. Dans cet état, chacun des citoyens, c'est-à-dire des hommes libres qui avaient contribué à la victoire, continuait, comme membre de l'armée nationale, de relever directement du roi. La part, proportionnelle à son grade, qu'il avait reçue dans la distribution des terres conquises, ne représentait que le prix de sa vaillance et n'ajoutait aucune charge nouvelle à ses devoirs militaires. La propriété ainsi obtenue était pour tous absolue, ou, comme on disait, *allodiale*, et le moins favorisé des combattants se trouvait maître du modeste domaine qui lui était échu par le sort des armes, aussi parfaitement que le roi mérovingien jouissait des dotations de son fisc. L'impôt foncier même ne l'atteignait pas, non plus que le Gaulois assimilé à lui par l'ingénuité; il ne frappait que les biens des possesseurs romains, des *romani possessores*.

Tel se montre, à l'origine, le régime uniforme de la propriété dans la France mérovingienne. Mais la jouissance du sol, tout en initiant les Franks au sentiment de l'indépendance individuelle, n'avait pas rompu parmi eux la tradition du cortége germanique. Les guerres perpétuelles du VIe siècle l'avaient plutôt développée. Seulement le chef de bande, qu'il fût roi ou simple prince de district, pour payer le dévouement des fidèles librement attachés à sa fortune, n'avait pu s'en tenir à ces récompenses primitives dont parle Tacite: un cheval ou une framée sanglante. Le partage des dépouilles de l'ancien monde avait accru les exigences. Le chef assigna dès lors comme loyer aux services de ses braves des portions de ses biens allodiaux: imitant en cela, comme on l'a dit, l'exemple des empereurs quand ils avaient fondé sur le sol provincial, réputé domaine imprescriptible de l'État, des

colonies militaires, où les familles de légionnaires recevaient, en guise de solde, l'usufruit de la terre qu'ils étaient chargés de défendre.

Cet emprunt aux usages romains, point de départ de ce qu'il y eut de plus original dans l'édifice politique du moyen âge, c'est-à-dire le vasselage et la féodalité, fut tout d'abord la cause directe de la crise sociale d'où devait sortir la puissance carolingienne. Il fit l'aristocratie, qui n'existait pas chez les peuples de l'invasion. L'homme salique, en effet, contracta envers le chef de son choix des obligations personnelles d'un caractère tout nouveau, dans la limite et pendant la durée du bienfait ou bénéfice (*beneficium*) qu'il obtenait de lui. Ainsi l'égalité civile s'évanouit. Les bénéficiers des grands leudes se trouvaient, sans cependant déchoir, reculés de fait d'un rang dans l'État, et une autorité dictincte, celle de leurs obligataires, s'interposait entre eux et le pouvoir souverain.

Une telle révolution, dont on verra plus loin les résultats pour les destinées de la royauté, était la conséquence et devint la cause active de la disparition des allodes dans la classe des guerriers subalternes. Les revenus d'un modeste avoir ne suffisaient pas longtemps aux frais des lointaines expéditions sans cesse renouvelées pour l'agrandissement ou la défense de la monarchie mérovingienne. L'unique moyen, pour la plupart des hommes libres, de s'assurer les ressources indispensables était d'abandonner leur patrimoine à quelque riche propriétaire qui leur en laissait la jouissance, mais sous la forme et aux charges des bénéfices ordinaires, et qui, de ce moment, les enrôlant dans son escorte, devait pourvoir lui-même en campagne à leur équipement et à leur entretien. Heureux encore ceux qui se résignaient à ce sacrifice en temps opportun pour conjurer une ruine totale, qui les eût plongés irrévocablement dans la demi-servitude du colonat.

Voilà comment, dans un état politique basé sur l'égalité sociale, des milliers d'existences, d'abord indépendantes,

s'étaient peu à peu absorbées, en quelque sorte, dans une élite de personnalités plus considérables. Puis, en se généralisant, l'abdication de l'indépendance native avait presque fini par faire loi. Car, après avoir acheté des auxiliaires par nécessité, les grands du peuple s'étaient élevés à une prééminence si redoutable, que quiconque ne se sentait pas en mesure de rivaliser avec un puissant voisin, ne trouvait de sécurité qu'à s'abriter sous sa tutelle. La *recommandation* spontanée du faible à un plus fort était venue à son tour placer le recommandé dans la clientèle d'un patron, au même rang que les bénéficiers réels, et achever la constitution d'une aristocratie, dont chaque membre représentait une collectivité de citoyens plus ou moins assujettis à son autorité, et gouvernait à peu près sans contrôle une portion du territoire national.

La force des choses avait donc ramené ce régime d'effacement de la classe moyenne et de concentration excessive de la propriété, que le prêtre Salvien[1] dépeignait, peu avant les grandes invasions, comme un des funestes symptômes de la dissolution du monde romain. La prépondérance écrasante du patriciat de l'époque impériale revivait tout entière, plutôt aggravée qu'atténuée, dans l'aristocratie franke. Sans doute le péril social n'eût pas été moindre alors qu'au temps de Salvien, si l'aristocratie renaissante n'avait fait que peser sur le reste de la nation, à l'exemple de l'ancien patriciat, jouet lui-même de la corruption du sénat et du despotisme des Césars. Mais la logique du moins, au défaut de l'équité, présidait au nouvel ordre de choses. Les détenteurs de la grande propriété y possédaient le pouvoir dans la même mesure que la richesse : c'étaient eux qui faisaient les lois dans l'assemblée nationale, et ils avaient fini par dominer la royauté.

La puissance des rois s'était restreinte elle-même préci-

[1] *De Gubernatione Dei.*

Fig. 10. — Souscription de Clotaire II († 628) d'après un diplôme conservé aux Archives nationales. (K, 1, n° 7, ann. 625.)

Chlothacharius (place du monogramme) *in Xpristi nomine rex hanc preceptionem sub* [*scripsi*].

Fig. 11. — Souscription de Dagobert I († 638), d'après un diplôme conservé aux Archives nationales. (K, 1, n° 9, ann. 628.)

Dagobercthus rex sub [*scripsi*].

sément par les moyens qui avaient étendu celle des grands. Les concessions bénéficiaires avaient appauvri le fisc sans procurer au trône aucun appui durable. Tandis que les leudes se liguaient par la communauté d'intérêts pour défendre en bas leur quasi-souveraineté et en haut leurs usurpations, la royauté s'était de plus en plus isolée dans sa résistance. Elle avait, au début, prodigué aux chefs de bandes auxiliaires, dont le concours faisait son éclat et sa force, les dignités et les charges publiques, et, après les opulentes dotations accordées à perpétuité aux églises, le reste des domaines mérovingiens s'était rapidement écoulé en usufruits, prix des services militaires. Dans les éternelles querelles dynastiques, chacun des compétiteurs s'appliquait à détacher, par quelque surenchère, les partisans de son rival. Les guerriers recevaient volontiers de toutes mains, mais ils prétendaient ne rendre jamais. Terres, honneurs, offices, ils immobilisaient tout comme autant de nouvelles parts de butin, dont les dépouilles de l'empire faisaient les frais et sur lesquelles il leur semblait que chacun pouvait invoquer le droit de conquête.

Cependant les rois ne négligeaient aucune occasion de ressaisir les bénéfices révocables, et comme la violence était la loi de l'époque, les confiscations, justes en principe, atteignaient souvent, au hasard des besoins du moment, aussi bien les fidèles que les traîtres. Les signataires du traité d'Andelot (587) avaient eu beau jurer de renoncer aux confiscations arbitraires de bénéfices, les circonstances étaient plus fortes que de tels serments, eussent-ils été sincères. Les bénéficiers avaient pris l'habitude de ne rien céder qu'à la contrainte, et la monarchie aux abois devait être d'autant moins scrupuleuse sur le choix de ses moyens d'action, que la ressource traditionnelle des impôts menaçait elle-même de lui faire bientôt défaut.

En effet, les rangs des propriétaires romans, c'est-à-dire de condition romane, seuls contribuables, s'éclaircissaient

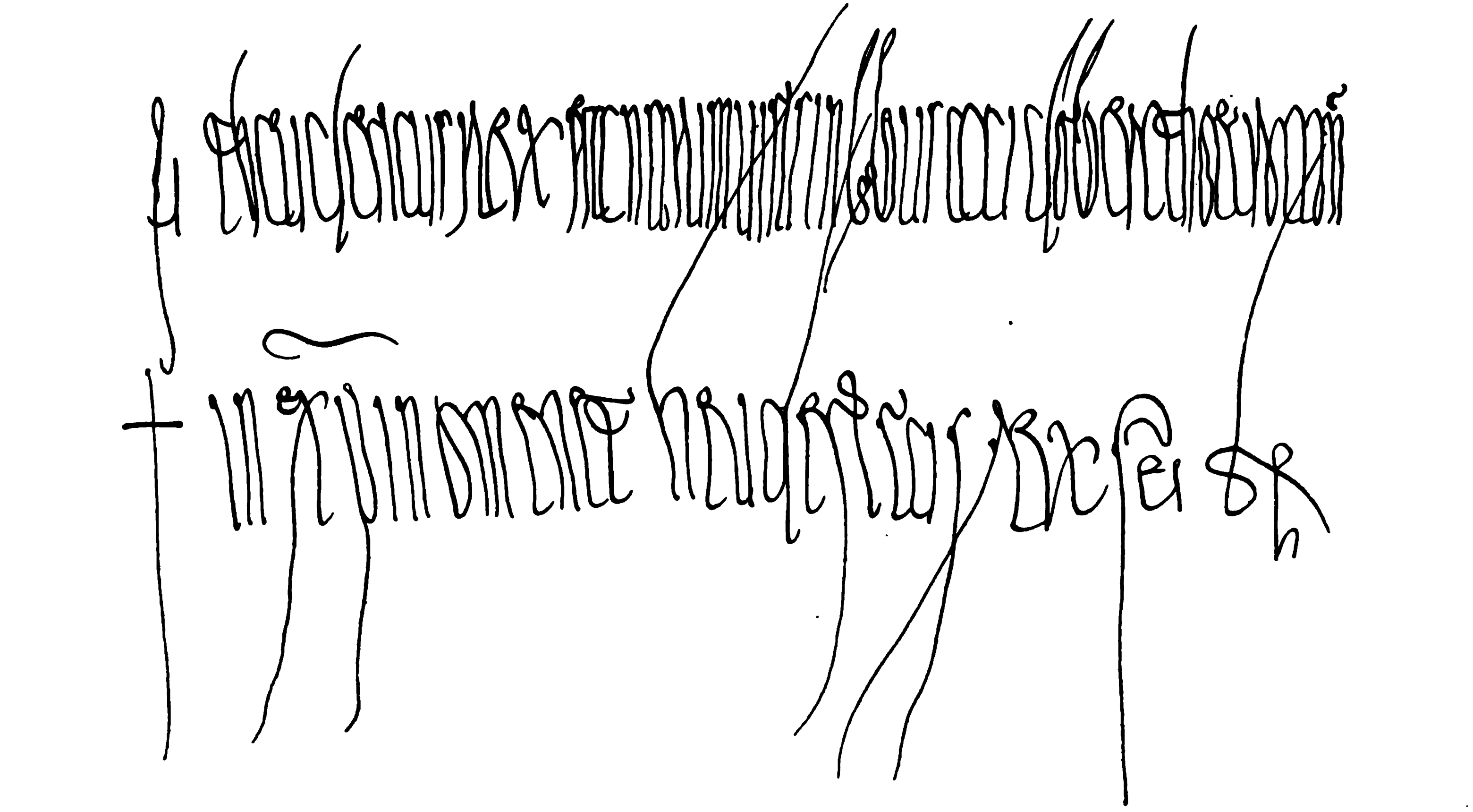


Fig. 12. – Suscription et souscription d'un diplôme de Théodoric III († 691), conservé aux Archives nationales. (K, 2, n° 1, ann. 677.)

Theudericus rex Francorum viris inlustrebus Audoberctho et Rocconi...

† *In Xpristi nomene Theudericus rex sub* [*scripsi.*]

rapidement. Les Gaulois qui composaient principalement cette classe, premières victimes de l'anarchie des temps, entraient en grand nombre dans le clergé, et leurs biens s'en allaient à des acquéreurs ou à des spoliateurs franks, qui, en dépit de l'origine, affectaient de les confondre avec leurs allodes patrimoniaux, afin de les soustraire comme tels aux charges publiques.

Un siècle de développement continu avait assuré le triomphe de l'aristocratie militaire. Mais jusque-là elle n'avait recherché que les avantages matériels du pouvoir, sans manifester ni ambition ni aptitude pour la politique proprement dite. L'instinct de la résistance à l'affermissement de l'autorité souveraine, surtout à l'exercice de la fiscalité, formait encore le seul lien, le pacte tacite de cette coalition de tyrans subalternes. Aussi, pour donner à leurs priviléges une base plus large et plus solide, les chefs franks, malgré leur orgueil et les antipathies de races, ne dédaignaient pas de faire cause commune sur ce terrain avec les riches familles romanes, en soutenant les prétentions fréquentes de ces dernières à l'immunité d'impôt. Un calcul semblable avait valu à l'épiscopat l'appui de l'aristocratie laïque. On l'avait vue d'ordinaire empressée à défendre contre les vexations des Mérovingiens, sauf à les usurper pour son propre compte, les domaines et les droits de l'Église. L'union des intérêts préparait celle des idées.

Rien ne peint mieux la sauvagerie de mœurs qui régnait au sein de cette coalition, son audace et son attitude arrogante vis-à-vis des descendants de Clovis à l'époque qui nous occupe, que ces paroles d'une ambassade austrasienne au roi Gonthramn de Bourgogne, en 584 : « Nous prenons congé, ô roi, puisque tu nous refuses satisfaction. Mais la hache qui a fendu la tête de tes frères est encore bonne, c'est dans ton crâne à toi qu'elle s'enfoncera bientôt[1]. »

[1] Aimoini monachi Floriacens. *De Gestis Francor.*, lib. III, ap. D. Bouquet, t. III, p. 96.

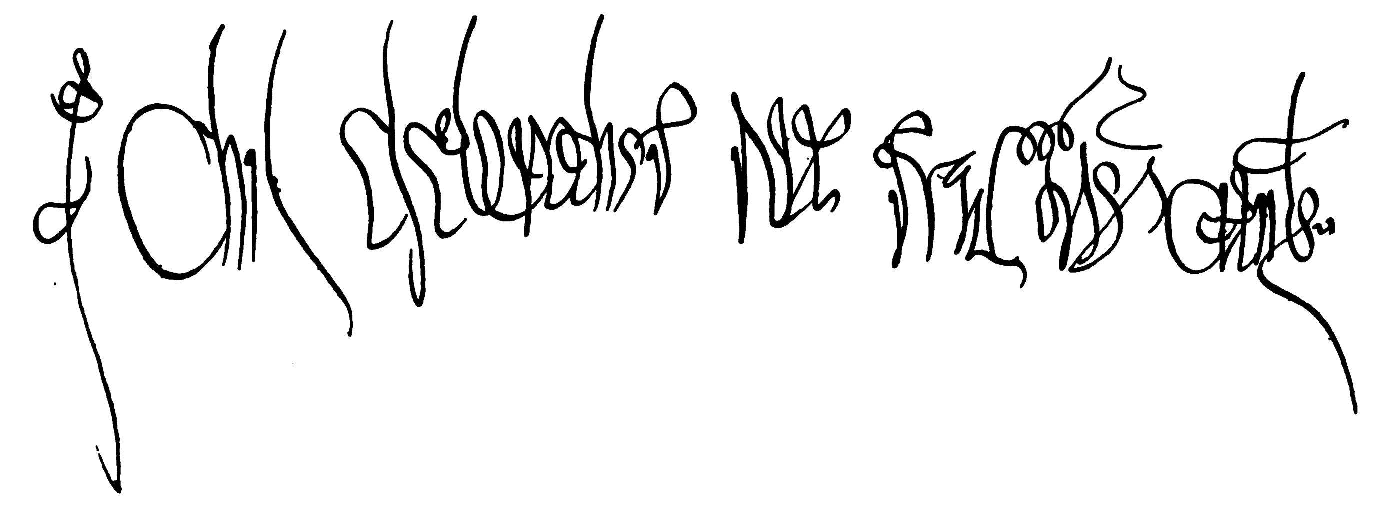


Fig. 13. – Suscription d'un diplôme de Childebert III († 711), conservé aux Archives nationales. (K, 3, n° 14, ann. 709.)

Childebercthus rex Francorum vir inl[uster].

On peut mesurer par là ce que la dynastie mérovingienne avait gagné en respect et en autorité réelle depuis l'époque où son fondateur, encore simple chef d'une tribu errante, subissait sans mot dire, à propos du vase de Soissons, les grossières provocations d'un soldat de sa suite. Ce n'était pas cependant que, dans cet intervalle, les rois n'eussent travaillé à élever leur pouvoir au-dessus de telles atteintes. Le vainqueur de Soissons, tout le premier, avait senti le besoin de substituer à son commandement militaire la juridiction plus large et les garanties de durée de la souveraineté monarchique. Chef d'un peuple établi d'abord en Gaule comme l'hôte et l'allié de l'empire, c'est à l'empire qu'il avait demandé le type et la consécration de la puissance nouvelle qu'il rêvait. Du jour où, ayant obtenu d'Anastase des lettres de patriciat, il revêtit, dans la basilique de Saint-Martin de Tours, les insignes de cette dignité, la tradition du principat germanique fut définitivement rompue dans la race royale des Franks.

Le fils de Childéric, de même que bien d'autres barbares l'avaient fait avant lui, obtint, pour ainsi parler, sa naturalisation dans le monde romain, où il prit un rang précis dans la hiérarchie des pouvoirs constitués. Il commanda dès lors à toutes les provinces de la Gaule, non par droit de conquête, mais au même titre légal que son père et lui avaient jusque-là occupé leurs cantonnements du nord. Officier impérial, il ne fit que monter en grade, sans que son rôle changeât vis-à-vis de ses administrés romains ni de ses sujets franks. L'investiture impériale ne fit que centraliser en ses mains les multiples délégations que les chefs de diverses races qu'il avait vaincus avaient tenues jusque-là isolément de la cour de Constantinople, dans ses possessions d'en deçà des Alpes. Clovis prit ainsi exactement la place de l'ancien *vicaire* des Gaules. Si le lien de cette subordination se relâcha vite et ne tarda pas à se rompre entre ses successeurs et ceux d'Anastase, cette rupture résulta moins d'un

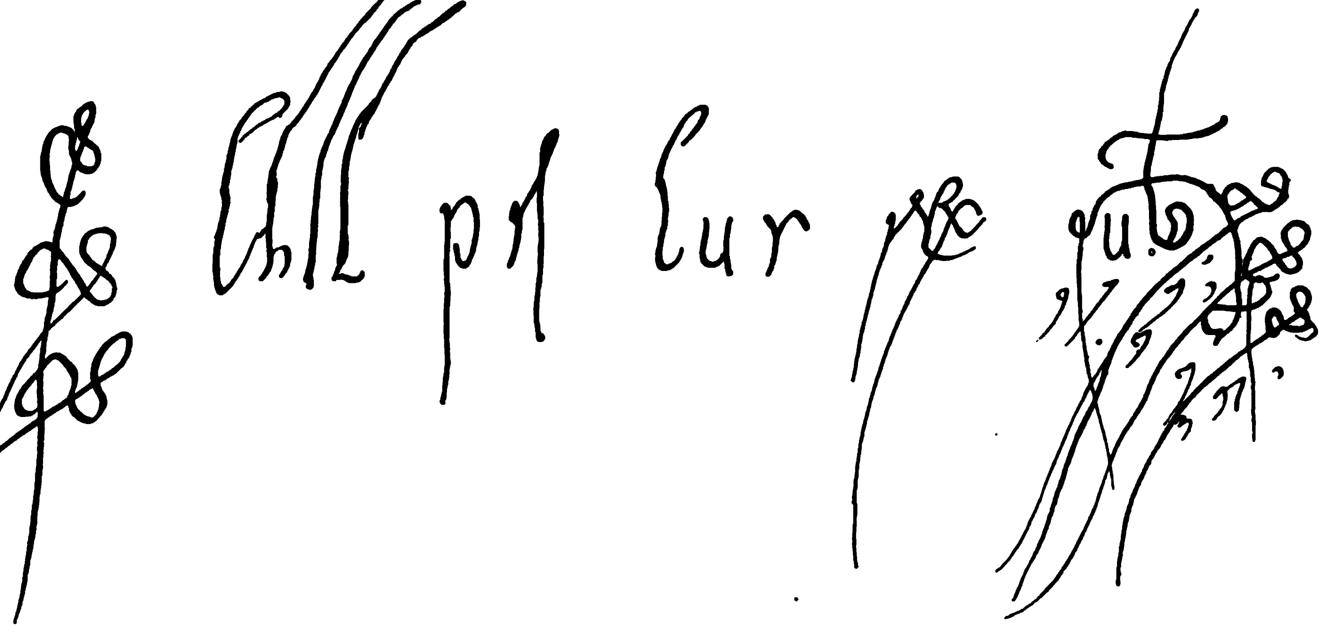


Fig. 14 – Souscription de Chilpéric II († 720), d'après un diplôme conservé aux Archives nationales. (K. 4, n° 3, ann. 717.)

Chilpricus rex sub [scripsi].

parti pris d'émancipation chez les rois franks que de l'affaiblissement croissant du pouvoir des empereurs, qui ne leur permit bientôt plus de conserver en Occident les apparences mêmes de la souveraineté.

Par malheur, ce ne furent pas seulement des titres hiérarchiques, des costumes d'apparat, des formules de chancellerie et l'ordonnance des services du palais que les Mérovingiens empruntèrent à la cour d'Orient, ce fut l'esprit même du régime impérial, le césarisme, en un mot. Ils s'identifièrent tout d'abord, et exercèrent ensuite pour leur propre compte, cette politique funeste, non moins opposée aux principes chrétiens qu'aux mœurs nationales, qui ne devait produire, en guise de civilisation, qu'un monstrueux mélange des passions sauvages de la barbarie avec les vices des sociétés en décadence. Son représentant le plus fidèle avait été ce Chilpéric, exacteur implacable, tyran féroce et maniaque, qu'on a si justement appelé le Néron du VIe siècle.

Cependant, au moment où la royauté mérovingienne touchait, en Neustrie, avec Chilpéric, au dernier degré de l'abaissement, elle avait paru, au contraire, en Austrasie, trouver la loi de son développement régulier et réaliser l'équilibre des principes d'expérience romaine et d'énergie barbare qu'elle avait à concilier sous peine de périr. C'était le temps où Brunehilde, entourée des respects et appuyée sur le concours de l'épiscopat, méritait encore, par ses talents et ses vertus, les éloges publics de saint Grégoire le Grand; où elle inspirait à son fils Childebert ces mesures d'ordre social[1] qui semblent appartenir déjà aux grandes réformes de Charlemagne. L'homme de génie qui, à la tête de l'Église universelle, jugeait si bien les vicissitudes du présent et les besoins de l'avenir, s'était alors empressé de resserrer l'alliance du saint-siège avec le plus civilisé et le

[1] Capitulare de Childebert II, de l'an 595, ap. D. Bouquet, t. IV, p. 111

seul orthodoxe des peuples chrétiens d'Europe. Sa lettre fameuse au jeune roi d'Austrasie marque la consécration et



Fig. 15. — Type du sceau des rois mérovingiens, d'après le sceau de Chilpéric II (ann. 716), conservé aux Archives nationales.

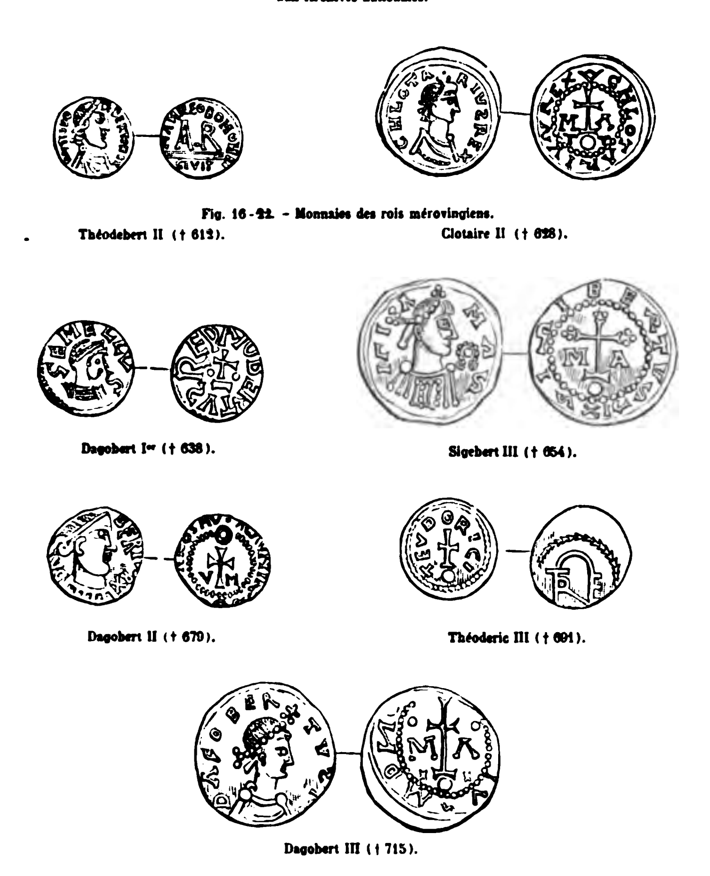


Fig. 16-22. - Monnaies des rois mérovingiens.

Théodebert II († 612). Clotaire II († 628).

Dagobert Ier († 638). Sigebert III († 654).

Dagobert II († 679). Théoderic III († 691).

Dagobert III († 715).

le programme idéalisé d'une phase trop courte de la politique mérovingienne : « Autant la dignité royale, lui écri-

vait-il, vous met au-dessus des autres hommes, autant votre royauté l'emporte sur les autres royautés des nations. C'est peu d'être roi quand d'autres le sont ; mais c'est beaucoup d'être catholique quand les autres ne participent pas à cet honneur. Comme une grande lampe brille de tout l'éclat de sa lumière dans les ténèbres d'une profonde nuit, ainsi la grandeur de votre foi rayonne au milieu de l'obscurité volontaire des peuples étrangers... Afin donc de surpasser les autres hommes par les œuvres comme par la foi, que Votre Excellence ne cesse pas de se montrer clémente envers ses sujets... Vous commencerez à plaire davantage au Roi des rois quand, restreignant votre autorité, vous vous croirez moins de droits que de pouvoir[1]. »

Mais ce que le pape, à la distance d'où il envisageait les choses, ne pouvait connaître, c'est que les droits de la royauté, pour avoir été d'abord appuyés sur des principes faux ou incompris de la nation, se trouvaient tous alors plus ou moins contestés, et que son pouvoir, rendu odieux et redoutable par de trop longs abus, ne s'exerçait plus guère, pour le bien comme pour le mal, que par des coups de ruse ou de violence. Or cette impuissance était à la veille de recevoir sa démonstration suprême dans les agitations des dernières années de Brunehilde et dans la catastrophe qui termina sa carrière.

II

Frédegonde était morte, sans que la rivalité des provinces frankes, que ses criminelles intrigues avaient si profondément envenimée, eût disparu avec elle ; la monarchie mérovingienne, au lendemain de sa laborieuse formation, avait déjà irrévocablement perdu son unité ; elle s'était fractionnée

[1] Ap. Ozanam, *la Civilisation chrétienne chez les Francs*.

en trois royaumes distincts. Des dénominations géographiques nouvelles, substituées aux anciens vocables des tribus conquérantes, commencèrent même alors à désigner leur division territoriale et leur antagonisme politique. A gauche de la Meuse, la Neustrie comprenait les cantons saliens, où le fonds gallo-romain, plus considérable, tendait à absorber complétement l'élément étranger ; à droite du fleuve et jusqu'au Rhin, l'Austrasie, confédération des Ripuaires, très-peu mêlée de population latine, retrempait son esprit guerrier et aventureux dans le perpétuel contact des peuplades germaniques. Les querelles dynastiques des derniers temps n'avaient été que l'occasion du conflit allumé entre les deux États : c'était, au fond, l'explosion de la haine de deux races, de deux sociétés incapables de se comprendre et de se tolérer.

L'ancien pays des Burgondes, devenu, sous le gouvernement des fils de Clovis, le royaume frank de Bourgogne (*Burgundia*), se trouvait aussi entraîné dans la lutte, mais par accident et sans y apporter aucun intérêt propre qui en modifiât le caractère. Pendant que la Neustrie combattait pour l'établissement d'une monarchie administrative, servie, suivant le type impérial, par un corps de fonctionnaires amovibles, et que, d'un autre côté, l'Austrasie représentait la prétention de l'aristocratie terrienne à posséder héréditairement toutes les magistratures et à ne reconnaître dans le roi que son chef militaire, la Bourgogne, déchirée par des factions jalouses, s'agitait dans l'anarchie. Ni l'idéal de l'indépendance barbare, ni celui de la régularité romaine n'y inspiraient un parti capable de maîtriser les autres. Elle avait flotté longtemps de l'une à l'autre alliance avec son roi Gonthramn, jusqu'au jour où celui-ci mourant (593) l'avait rattachée à l'Austrasie en la léguant à son neveu Childebert.

Dès lors, et durant près de vingt ans, tandis que la Neustrie seule obéissait au fils de Frédégonde, tout le reste de la Gaule franke demeura au pouvoir des enfants de sa

rivale. Des deux fils de Childebert, l'aîné, Théodebert, régnait en Austrasie, le second, Théoderic[1], en Bourgogne. Mais, heureusement pour Clotaire II, l'influence de Brunehilde ne se maintint pas dans les deux royaumes de l'Est. Chassée d'Austrasie par la faction des grands, elle eut le dépit de voir Théodebert subir l'ascendant de cette coalition ennemie, et de ne pouvoir associer que le roi de Bourgogne aux excès et à l'impopularité de ses plans de gouvernement despotique.

Vieillie dans les discordes civiles, la veuve de Sigebert n'était plus, en effet, la femme aux nobles desseins et aux passions généreuses, dont le génie organisateur avait fait, quinze ans auparavant, l'admiration et l'espoir de l'Occident civilisé. Les coups de la fortune avaient aigri son caractère et vicié jusqu'aux meilleures tendances de son esprit. Sa fermeté avait dégénéré en violence, et le goût de l'ordre avait fait place, dans son âme exaspérée et défiante, à un aveugle besoin de compression. Il était aisé de voir que dans l'abaissement de l'aristocratie, objet constant de ses efforts, ce qu'elle cherchait c'était bien plutôt une satisfaction personnelle d'orgueil et d'ambition, une revanche de ses propres échecs, que l'intérêt de la nation elle-même. Aussi, pour arriver à ce but, ne craignait-elle pas d'écraser sous le poids d'une impitoyable fiscalité ses alliés naturels, les tributaires et les simples hommes libres, à qui sa chute devait apparaître comme une délivrance.

Mais l'Église surtout, son auxiliaire dans les travaux de sa première régence, avait cruellement subi le contre-coup de la décadence morale de Brunehilde. Le jeune roi Théoderic, condamné par la domination jalouse de son aïeule à croupir dans les liens de la polygamie, la persécution déchaînée contre

[1] *Theodericus*, plus communément nommé dans nos histoires Thierry. Nous ne voyons aucune raison spéciale d'altérer ici deux syllabes étymologiques qu'on a l'habitude de respecter dans les autres noms franks de la même époque, tels que *Théodebert* et *Chilpéric*.

les prélats défenseurs des lois divines, l'évêque de Vienne Desiderius (saint Didier) assassiné par les sicaires de la vieille reine, saint Colomban arraché à sa retraite de Luxeuil et traîné en exil, tous ces scandales, tous ces crimes, rendaient de ce côté la rupture éclatante et irrévocable.

Cependant le parti aristocratique, tout-puissant en Austrasie, étendait ses ramifications au dehors, et grandissait chaque jour en importance, fortifié des sympathies et de la confiance que sa rivale faisait perdre à la royauté. La guerre, depuis longtemps inévitable entre les deux rois de la France orientale représentant deux courants d'idées si opposés, finit par s'allumer, au printemps de 612. Elle eut des résultats prompts et terribles. La seconde bataille de Tolbiac, funeste, comme la première, aux hommes des bords du Rhin, livra de nouveau l'héritage de Sigebert aux vengeances de sa veuve. Théodebert et son fils unique, tombés aux mains de l'ennemi, furent massacrés. L'aïeule para de cette couronne, souillée du sang fraternel, le front de Théoderic; puis elle fondit elle-même sur sa conquête, comme un vautour sur sa proie.

Or, parmi les chefs des leudes les plus influents à la cour de Metz, et, par conséquent, les plus menacés par la réaction du césarisme bourguignon, on distinguait Arnulf et Pépin l'Ancien, tous deux encore hommes nouveaux et dont l'union date vraisemblablement de cette époque.

La grande figure de saint Arnulf, d'abord comte puis évêque de la cité de Metz, domine, dans sa majesté sereine, une époque de crises et de bouleversements inouïs. Ce trisaïeul paternel du roi Pépin, qui fut le premier et qui resta le modèle des hommes d'État de sa race, devait inaugurer une politique de principes sans précédent dans l'histoire des Franks. C'est sous l'influence de ses maximes et de ses actes, inspirant, à des degrés divers, la conduite des plus illustres héritiers de son sang et de son autorité, depuis Pépin d'Héristal jusqu'à Charlemagne, qu'en l'espace d'un siècle et

demi la notion du pouvoir allait se transformer chez les barbares jusqu'à se confondre avec l'idée du sacerdoce chrétien et à rappeler, par les rites et les engagements du sacre royal, le rôle d'évêque extérieur, dévolu aux anciens empereurs catholiques.

Arnulf était issu d'une famille riche et puissante, dont l'origine, enveloppée d'obscurités, a fourni aux historiens matière à de longues controverses. Le haut patronage exercé héréditairement par cette famille sur les leudes du bassin de la Moselle, et le concours qu'Arnulf lui-même donna aux revendications de l'aristocratie guerrière contre la centralisation monarchique, semblent le rattacher d'une manière incontestable à la race conquérante. Néanmoins l'avis contraire a été émis et n'est pas loin d'avoir prévalu en France. Une opinion, qui compte même de zélés partisans parmi les érudits d'Allemagne, si jaloux cependant de faire honneur au germanisme des grandeurs de notre civilisation carolingienne, attribue à saint Arnulf et, par conséquent, à son descendant Charlemagne, des aïeux gallo-romains[1]. Autorisée sans doute, à certains égards, par le rôle politique de saint Arnulf, dont les principes furent toujours supérieurs et bien souvent opposés aux traditions d'outre-Rhin, cette théorie invoque particulièrement en sa faveur le témoignage d'un document quasi-officiel du règne de Charles le Chauve. C'est une généalogie de la dynastie impériale, qui présente ainsi le tableau de la filiation de ses auteurs. Elle place à la tête un patricien du V[e] siècle, appartenant à une maison sénatoriale du midi de la Gaule, celle de Ferreoli, dont les lettres de Sidoine Apollinaire attestent l'illustration. Dans le système moderne qui a pris cette généalogie pour base, en la complétant à l'aide d'inductions plus ou moins ingénieuses, ce personnage, appelé Tonantius Ferreolus, aurait eu un

[1] Leo, *Karl der Grosze, seiner Abstammung nach ein Romane*. Voy. l'arbre généalogique dressé à cet effet par Leo, ap. Warnkœnig et Gérard, *Hist. des Carolingiens*, t. I, p. 113.

II

IXe SIÈCLE — ART CAROLINGIEN

Statuette équestre en bronze, représentant sans doute Charlemagne, et attribuée, par la plupart des critiques, aux temps carolingiens. — Elle était jadis au trésor de la cathédrale de Metz. Possédée plus tard par M. Albert Lenoir, elle fit ensuite partie d'une collection anglaise, puis fut achetée par la ville de Paris, et retrouvée en juin 1871 dans les cendres de l'hôtel de ville incendié. — C'est aujourd'hui l'une des plus belles pièces du musée Carnavalet.





petit-fils, Ansbert, marié à une princesse mérovingienne, Blithilde, fille de Clotaire Ier. Et c'est de cette union royale que serait né Arnoald, père d'Arnulf.

Mais il est à noter qu'aucune biographie ni chronique contemporaine du saint évêque de Metz ne fait allusion à une telle suite d'ancêtres. Bien plus, Paul Diacre, familier de Charlemagne, et Thégan, historien de Louis le Pieux, ne songent pas encore à faire remonter au delà d'Arnulf la famille impériale, dont ils n'eussent certes pas manqué d'accroître ainsi les titres à la célébrité, si la flatteuse généalogie avait été accréditée de leur temps. Mais elle ne date que de la génération suivante, et l'intérêt qui lui donna naissance alors n'est pas difficile à saisir. Quand la dynastie n'avait plus le prestige du génie et de la victoire et qu'elle commençait à être ébranlée par les révolutions, il dut sembler utile de chercher à l'affermir en plongeant plus avant ses racines dans le passé. C'est évidemment à une préoccupation de cette nature qu'il convient de rapporter la formation d'une légende qui, aux yeux du peuple, consacrait doublement les droits des Carolingiens, puisqu'elle les rattachait aux plus anciens dominateurs du sol, et les présentait en même temps comme des héritiers légitimes du pouvoir de Clovis.

S'il n'existe pas, à vrai dire, de raisons plausibles pour contester l'origine franke de saint Arnulf, elle serait, d'un autre côté, suffisamment prouvée par les circonstances qui présidèrent à son entrée dans la vie publique. Il était né, vers 582, au cœur même de ce royaume austrasien où les familles romanes étaient rares et peu influentes. Le lieu de sa naissance, appelé par les chroniqueurs *Layum*, était vraisemblablement situé à peu de distance au nord de Nancy[1]. A peine au sortir de l'adolescence, il fut admis dans les offices palatins de la cour de Metz. C'était la carrière la

[1] Burckard, *Quæstiones aliquot Caroli Martellis historiam illustrantes.*

plus honorable pour un jeune Frank : la considération des autres leudes, aussi bien que la faveur royale, s'attachait de préférence à ceux des antrustions qui, délaissant le gouvernement de leurs propres domaines, occupaient, auprès de la personne du prince, les charges de la haute domesticité. Il se forma à ses nouveaux devoirs sous la direction d'un des premiers dignitaires du palais, nommé Gondulf, qui devait, à cinq ou six ans de là, être élevé au siége épiscopal de Tongres, et dont quelques historiens ont voulu faire, mais sans preuves concluantes, l'oncle paternel de son jeune disciple. Celui-ci se signala par sa bravoure et obtint rapidement un rang distingué parmi les *domestici* du roi Théodebert. Avant sa trentième année, il avait parcouru les divers degrés de la hiérarchie : il était compté au nombre des *optimates* du royaume, et, investi de l'autorité ducale, sa juridiction s'étendait sur six comtés.

Mais déjà les grandeurs humaines n'avaient plus d'attrait pour lui. Un courant d'idées, à peine soupçonné dans le rude milieu où il vivait, s'était emparé de son âme : il aspirait au repos et aux méditations du cloître. L'idéal de perfection chrétienne révélé aux conquérants de la Gaule par saint Colomban commençait alors à rayonner dans ces contrées et à y faire des prosélytes. Attiré vers les exercices de la vie spirituelle, Arnulf avait trouvé un confident et un guide dans la personne d'un de ses compagnons de la truste royale, Romaric, le futur fondateur de l'abbaye de Remiremont. Ils rêvèrent d'aller ensemble s'enfermer à Lérins, le centre monastique le plus célèbre de la vieille Gaule. Mais Romaric, seul, réussit à exécuter ce plan et à quitter les charges publiques, pour embrasser, non à Lérins, mais à Luxeuil, l'austère discipline du clergé régulier. Arnulf, retenu par l'ordre exprès de Théodebert, ne laissa pas toutefois, en attendant qu'il pût fléchir son maître, de mener une vie quasi-cénobitique, d'autant plus librement qu'animée du même zèle que lui, sa jeune et noble épouse, Doda, après

lui avoir donné deux fils, avait pris le voile à Trèves. Enfin une occasion se présenta d'utiliser son dévouement à l'Église sans que le gouvernement de l'État, où il tenait une grande place, eût à souffrir de sa retraite. L'évêché de Metz étant venu à vaquer, il y fut élu.

Ni les circonstances ni la date exacte de cet événement ne sont connues. Quelques auteurs modernes prétendent que la promotion d'Arnulf à l'épiscopat fut postérieure à la révolution politique de 613[1], qu'elle fut même le prix de sa collaboration au succès de Clotaire II, et, comme ils disent, sa part dans le butin de la victoire. Mais cette hypothèse, gratuitement défavorable à son caractère, est en contradiction avec les données chronologiques qui résultent des plus anciens documents. Les Bollandistes[2] établissent, au contraire, par de solides raisons, qu'il dut être sacré entre 610 et 612. Le nouvel évêque aurait ainsi, il est vrai, devancé un peu l'âge canonique de trente ans, fixé par les conciles du VIe siècle; mais les exemples d'une semblable dérogation ne sont pas rares, et, pour n'en citer que quelques-uns parmi les plus illustres, Grégoire de Tours n'avait-il pas occupé son siége à vingt-neuf ans, et saint Remi à vingt-deux?

C'est donc comme prélat qu'Arnulf prit part à la conjuration qui amena le renversement de Brunehilde. Les mœurs du temps ne le lui interdisaient pas. L'Église avait d'ailleurs, on l'a vu, un intérêt assez pressant à secouer le joug de la reine pour justifier, au point de vue politique, une telle intervention.

Dans cette entreprise où triomphèrent ensemble les deux aristocraties ecclésiastique et laïque, c'est Pépin qui dirigea et représenta plus particulièrement la puissance guerrière.

Les domaines soumis au patronage de Pépin équivalaient

[1] Entre autres Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, t. I, *Scriptor.*, p. 316, note; et Warnkœnig et Gérard, *Hist. des Carol.*, t. I, p. 120.

[2] *Acta SS.*, t. IV, Julii, p. 423.

presque à un royaume. Ils s'étendaient entre la Meuse et le Rhin, depuis la forêt Charbonnière, prolongement de celle des Ardennes, jusqu'à la frontière des Frisons, dans cette extrémité septentrionale de la Gaule qui correspond aux États modernes de la Belgique et de la Hollande, et qui avait été le théâtre du premier établissement des tribus saliennes. Avant le père de Pépin, Karlmann (Carloman), dont le nom seul nous est parvenu, l'histoire ne fait aucune mention de cette famille[1]. Mais on sait qu'elle jouissait déjà d'une autorité princière, gagnée sans doute par son intrépidité à défendre la rive franke du Rhin contre les perpétuelles agressions des barbares, Saxons, Thuringiens et autres. Sa résidence ordinaire était aux environs de Liége, dans le *pagus Hasbaniensis*, que les Franks appelaient en leur langue Haspingow ou Hespengau. « Ce pays, qui avait pour limites le Demer, la Meuse et la Mehaigne, porte encore aujourd'hui, mais dans des limites plus restreintes, le nom de Hesbaie[2]. » C'est là que se trouvait la célèbre villa de Landen, qui fut le lieu de sépulture du premier Pépin, et dont le nom est resté attaché au sien.

Au VIIe siècle, cette race de héros acquiert une nouvelle gloire. Non contente de protéger par l'épée la contrée qu'elle habite, elle entreprend l'œuvre bien plus difficile d'y faire éclore la civilisation chrétienne. Pépin de Landen, mari d'une sainte (sainte Itta) et inscrit lui-même par l'Église au rang des bienheureux, donna le signal d'un grand mouvement de propagande religieuse dans la Hesbaie, qui ne devait aboutir à rien moins qu'à une transformation sociale de cette région. C'est lui qui fonda à Meldert, près de Hasselt, le premier monastère du pays, celui de Calfberg. Son exemple trouva de fervents imitateurs, surtout dans sa famille, qui, en l'espace de trois générations, fournit à l'Ha-

1 *Annal. mettens. ann.* 687; D. Bouquet, t. II, p. 603, note *b*.
2 Warnkœnig et Gérard, *Hist. des Carol.*, t. I, p. 99.

giologie une longue série de personnages canonisés [1], où l'on ne compte pas moins de vingt-huit fondateurs ou bienfaiteurs d'abbayes.

L'enseignement religieux et moral n'était pas le seul bien apporté par ces communautés monastiques à la population franke. Leurs mœurs mêmes étaient une prédication utile et éloquente. Avec leur régime de vie sévèrement réglé et leur soumission à une discipline uniforme pour tous, ayant pour langue officielle le latin et appliquant aux travaux agricoles et aux arts mécaniques l'esprit de méthode et les procédés perfectionnés des sociétés plus civilisées, elles formaient autant de centres d'influence romane. Les protéger, favoriser leur extension, c'était aider à la fusion des éléments de la future nation française. Pépin de Landen est le premier qui ait réalisé ce progrès dans le bassin de la Meuse.

Tel était l'homme qui, associé à saint Arnulf, dirigea l'aristocratie austrasienne dans la crise qui suivit la mort de Théodebert.

Les chroniques contemporaines, à peu près dépourvues de détails sur la dernière phase du conflit de Brunehilde avec le parti des grands, ne nous en apprennent guère que le dénoûment tragique. Un an à peine après son triomphe, Théoderic mourait, emporté par la dyssenterie à l'âge de vingt-six ans, au moment d'écraser l'armée neustrienne sous les forces combinées des deux royaumes de l'Est et de rétablir à son profit, c'est-à-dire au profit de son ambitieuse aïeule, l'unité de la monarchie mérovingienne. Soudain tout changea de face : Bourguignons et Austrasiens, déjà rassemblés sous les mêmes drapeaux, se séparèrent. La mort du roi mettait fin à leur association passagère ; chacun des fidèles de Théoderic recouvrait le droit de choisir son chef parmi les autres membres de la famille royale. Or cette famille, décimée par

[1] Cardinal Pitra, *Hist. de S. Léger*, cite ap. Darras, *Hist. générale de l'Église*, t. XVI, p. 42.

les batailles, la débauche et l'assassinat, n'avait plus qu'un représentant adulte capable de commander à des guerriers, et c'était justement Clotaire II, l'ennemi commun de la veille. Arnulf et Pépin, empressés de se dérober à la tyrannie de Brunehilde, moins préoccupés de l'autonomie apparente que de l'indépendance réelle du royaume ripuaire, offrirent à Clotaire leur serment de fidélité[1]. Leur exemple et sans doute aussi leurs conseils entraînèrent presque tous les autres chefs des comtés d'Austrasie.

Brunehilde dut fuir encore une fois cette terre fatale. L'édifice de sa fortune croulait de toutes parts. En vain essaya-t-elle de le relever en s'arrogeant la tutelle d'un nouveau roi mineur. Le fils aîné de Théoderic, Sigebert, enfant de onze ans, que, par une audacieuse violation des lois, elle éleva sur le pavois au détriment de ses frères et en se passant du suffrage des hommes libres, fut entraîné dans son désastre, sans lui procurer même un retour éphémère de pouvoir. Non reconnu par les Austrasiens, les leudes de Bourgogne ne se groupèrent autour de la bannière de cet enfant que pour trahir aussitôt sa cause et pour vendre plus chèrement leur soumission à Clotaire, en lui livrant l'aïeule et les fils de leur dernier roi. Dans le meurtre de ces captifs sans défense, ordonné par l'héritier de Frédégonde, aucune part de responsabilité ne peut raisonnablement être imputée aux chefs austrasiens, également étrangers à la trahison qui prépara la vengeance royale et aux calculs d'intérêt dynastique qui la firent exécuter.

Pépin, Arnulf et leurs principaux adhérents s'étaient, aussitôt après la mort de Théoderic, rendus au camp de Clotaire. Mais le but qu'ils poursuivaient n'était certes pas d'élever et d'affermir son pouvoir personnel sur les débris des autres trônes renversés. C'est moins en sujets qu'en alliés indépendants, et même en tuteurs, qu'ils avaient traité

1 Aimoini monachi Floriacens. lib. IV, ap. D. Bouquet, t. III, p. 116.

avec lui. Le roi de Neustrie n'était en somme que l'agent et le prête-nom des véritables vainqueurs. Tous les profits de la victoire devaient rester à l'oligarchie des grands bénéficiers, et Clotaire accentua lui-même sans le vouloir, par le supplice de Brunehilde, ce caractère de la révolution accomplie. Dans la personne de la vieille reine, gardienne si jalouse des droits de la souveraineté, ce n'était rien moins que la royauté mérovingienne qui recevait le coup de mort, c'est-à-dire cette autocratie violente et absolue dont la tradition la plus inflexible avait été transmise à Clotaire par sa propre famille. Il ne pouvait plus régner désormais qu'en subissant une forme de gouvernement essentiellement opposée à celle que trois générations de ses pères avaient travaillé à fonder d'après les idées romaines.

Cette forme d'ailleurs, en dépit de quelques apparences, était tout aussi loin de répondre aux tendances de la barbarie germanique. C'était une conception neuve et basée, en théorie du moins, sur des principes chrétiens supérieurs aux préjugés de race. Elle s'affirma nettement environ dix-huit mois plus tard, à l'assemblée de Paris, quand le roi, après avoir rétabli l'ordre dans les États annexés, se décida, non pas sans doute spontanément, à compter avec ses alliés.

L'assemblée de Paris est elle-même un acte politique sans précédent. Les Champs de mars annuels, depuis la conquête, n'étaient guère autre chose que des revues de troupes. Cette fois le roi eut affaire à une vraie représentation nationale, à un parlement, dans le sens moderne de ce mot. La présence de soixante-dix-neuf évêques, siégeant avec les chefs de l'aristocratie à ces assises de la victoire, marquait le commencement de l'intronisation de l'Église et l'entrée de haute lutte de l'élément roman dans les conseils du pouvoir souverain.

Sans parler des mesures prises pour la liberté des élections ecclésiastiques, ni des immunités d'impôts que les

leudes, fidèles à leurs préoccupations égoïstes, stipulèrent en faveur de la race franke, le nouveau pacte des grands et de l'épiscopat avec la royauté eut surtout pour résultat d'introduire dans les pratiques gouvernementales des Mérovingiens une réforme capitale. Il fut décrété que les comtes des *pagi* ne pourraient plus y être envoyés du dehors, mais seraient nécessairement choisis parmi les propriétaires de la contrée soumise à leur administration, « afin, dit l'article 12 de l'édit, que leurs propres biens répondissent des abus possibles de leur gestion. » Telle fut la loi du haut en bas de la hiérarchie; et le grand seigneur, évêque ou laïque, ne fut pas plus libre dès lors que le roi de prendre hors des limites de chacun de ses domaines l'officier à qui, sous le nom de juge, il déléguait l'exercice de son autorité[1]. Cette disposition, dont on ne saurait méconnaître les inconvénients, puisqu'elle tendit à confondre de plus en plus les droits de propriété et de juridiction et prépara ainsi la féodalité, n'en réalisait pas moins, au commencement du VIIe siècle, un immense progrès. Les officiers nomades avaient été sous les règnes précédents les fléaux des provinces, et il suffit de jeter les yeux sur le tableau tracé par Grégoire de Tours[2] de l'administration intermittente du comte Leudaste dans cette cité, pour voir comment ces tyrans d'aventure s'entendaient à pressurer et à corrompre les populations. De fait, l'édit de 614 rendit à peu près illusoire le droit du roi à nommer les comtes. Il n'eut plus qu'à investir de ces fonctions les candidats naturellement désignés, à qui leur richesse et la force de leur clientèle assuraient la prépondérance dans les divers cantons. Les liens entre le pouvoir central et les administrations locales se trouvèrent du coup presque supprimés, et ainsi la monarchie, en paraissant s'unifier, perdit le peu de cohésion qui lui était resté jusque-là.

1 Labbe, *Conc.*, t. V, col. 1649 et suiv.

2 Gregor. Turon. *Hist. Francor.* lib. V, ap. D. Bouquet, t. II.

L'histoire, extrêmement sobre de renseignements biographiques sur les chefs de la famille arnulfinge, n'a pas indiqué la part qu'ils prirent aux décisions de l'assemblée de Paris. Mais ils avaient été les principaux promoteurs de l'organisation politique qui reçut là son couronnement. A eux aussi devait revenir surtout le soin de la mettre en vigueur, et d'en accuser l'esprit et la direction. Néanmoins on ne les voit pas occuper tout d'abord dans l'État une situation officielle en rapport avec leur influence réelle. En faisant leur soumission à Clotaire, Warnacher et Rade, maires du palais en exercice, le premier en Bourgogne, le second en Austrasie, s'étaient fait garantir la possession viagère de leur dignité. Chacun d'eux resta l'intermédiaire entre les leudes de son royaume particulier et le roi de la confédération franke. Ce fut donc seulement après la mort de Rade que la mairie d'Austrasie passa à Pépin.

Cette charge, que les Arnulfings devaient illustrer, avait acquis déjà en Austrasie, depuis plus d'un quart de siècle, une prodigieuse importance. Son point de départ avait été des plus obscurs. Le titre qui la désignait, celui de *major domus,* avait appartenu jadis chez les Romains à l'esclave ou à l'affranchi préposé à la surveillance des autres esclaves dans les maisons riches. Il ne signifiait rien autre chose que ce que nous entendons encore aujourd'hui par *majordome.* Telle était aussi la condition modeste du personnage qui en fut primitivement investi dans le logis des rois franks. Mais chez les peuples de race germanique la domesticité ennoblissait. A mesure que la famille de Clovis s'éleva, les compagnons intimes de sa fortune, attachés aux services du palais, grandirent avec elle et participèrent non-seulement à sa richesse, mais à son autorité politique. Le premier de ces familiers, de ces *domestici,* devint naturellement le premier des sujets du roi et en même temps son principal ministre, puisqu'il était l'intendant général de sa maison. On l'avait appelé d'abord du nom germanique de sénéchal; celui de

major domus prévalut avec le triomphe des mœurs romanes[1].

La mort de Sigebert Ier, en 575, et la captivité de sa veuve, en faisant du maire d'Austrasie le ministre ou plutôt le tuteur d'un roi de cinq ans, avaient tout à coup changé le caractère de l'institution. Le maire, chargé de la direction effective du gouvernement, avait cessé d'être l'homme du roi vis-à-vis de ses leudes, pour devenir près de la royauté, et dès lors en rivalité avec elle, le représentant électif de la coalition aristocratique. Les événements de 613 et de 614 ne firent que le confirmer dans cette attitude.

On ne sait rien de l'administration de Rade, ni de la part d'autorité exercée à côté de lui par Pépin et Arnulf; mais tout porte à croire que Clotaire ne rencontra pas en eux des exécuteurs très-complaisants de ses ordres souverains. Les grands d'Austrasie n'avaient jamais goûté pour elle-même l'union monarchique des États franks. S'ils avaient trouvé leur compte à traiter avec Clotaire seul, pour désarmer d'un coup dans sa personne la puissance royale trop envahissante à leur gré, ils n'avaient pas moins à cœur de garder leur autonomie nationale. Il leur semblait humiliant d'être dans la dépendance d'une cour neustrienne. Maintenant surtout qu'ils avaient enfermé dans une sorte de constitution l'arbitraire de leurs princes, ils ne pouvaient que gagner à posséder un gouvernement particulier. Ils saisirent donc la première occasion de revenir à l'ancien ordre de choses.

Dès que le fils aîné de Clotaire, Dagobert, eut atteint sa quinzième année, l'âge légitime où le jeune homme frank prenait rang parmi les guerriers et avait le droit de provoquer un partage, ils firent rétablir en sa faveur le royaume ripuaire. Le roi Clotaire ne céda certes qu'à une contrainte au moins morale, en défaisant ainsi de ses propres mains

1 Schœne, *Die Amtsgewalt der Frankischen Majores domus*

l'unité qu'un si prodigieux coup de fortune lui avait permis de réaliser neuf ans auparavant. Il manifesta son mauvais vouloir en détachant de l'Austrasie, pour les retenir sous sa domination, les territoires de Toul, de Verdun et de Metz. Dagobert eut Trèves pour capitale. Le principe posé à l'assemblée de Paris reçut en cette circonstance sa consécration solennelle. Le premier des officiers royaux, le maire du palais, fut le personnage le plus important du pays, Pépin lui-même[1], à qui fut aussi attribuée, moins sans doute par la confiance spontanée de Clotaire que par une décision des leudes, la charge de tuteur et de gouverneur du jeune roi.

Le seul biographe connu de Pépin, postérieur, il est vrai, de plus de deux siècles à son héros, et qui, du reste, affecte dans ses récits le ton du panégyriste plutôt que de l'historien, fait un éloge[2] magnifique et sans réserve des qualités administratives qu'il déploya dans ses difficiles fonctions, conciliant une inaltérable fidélité envers le souverain avec le respect le plus scrupuleux des droits de toutes les classes du peuple. En l'absence de ce témoignage quelque peu suspect, les faits prouveraient assez la sagesse et la loyauté de l'homme d'État austrasien. C'est sous sa tutelle que Dagobert contracta ce goût de l'ordre et ce sentiment de la justice distributive, inconnus à ce degré avant lui dans sa race, et qui devaient illustrer les débuts de son règne; d'autre part, les leudes ambitieux, qui n'avaient voulu un roi au milieu d'eux que pour mieux le circonvenir et neutraliser sa puissance, et qui comptaient sur le maire pour favoriser leurs usurpations, trouvèrent si peu en Pépin l'auxiliaire qu'ils avaient rêvé, qu'ils conspirèrent sa mort[3]. Il courut les plus grands dangers, et « ne fut sauvé, dit Frédégaire, que par la protection d'en haut ».

Sur le trône épiscopal de Metz, Arnulf continuait d'être

[1] *Vita Peppini ducis*, ap. D. Bouquet, t. II, p. 603.
[2] Ap. Bolland. *Acta SS.*, t. III, *Februar.*, p. 253 et suiv.
[3] *Ibid.*

étroitement associé aux travaux de Pépin. Plus instruit que lui et doué, disent les historiens, de plus de pénétration d'esprit, il était son conseil habituel et toujours religieusement écouté. Son autorité, pour être toute morale, n'en était pas moins grande et parfois décisive dans les choses du gouvernement. Un exemple entre autres le prouve. En 625, le jeune Dagobert alla à la cour de son père, à Clichy, épouser Gomatrude, sœur de la reine Sichilde, la femme de Clotaire. La cérémonie, vraie noce mérovingienne, se termina par une querelle entre les deux rois. Dagobert, poussé sans doute par ses leudes, réclama la réunion sous son sceptre de tout ce qui avait appartenu jadis au royaume ripuaire. Clotaire se refusa avec énergie à ce démembrement de ses propres États. A la fin, ils soumirent la question à l'arbitrage de douze des principaux Franks, parmi lesquels Arnulf et quelques autres évêques. Quoique les prétentions neustriennes, en pareil lieu surtout, dussent avoir des représentants nombreux et résolus, Frédégaire raconte que ce fut Arnulf qui, par l'ascendant de sa sainteté et de son éloquence, rétablit la paix entre le père et le fils[1]. L'accord conclu sous ses auspices fut tout à l'avantage de l'Austrasie, qui recouvra son intégrité territoriale. Le roi de Neustrie ne retint des anciens domaines de Childebert que la portion située outre-Loire et du côté de la Provence.

Après avoir rendu ce dernier service à sa patrie, au mois de septembre de la même année, Arnulf accomplit enfin le dessein qu'il avait formé depuis longtemps d'embrasser la vie cénobitique. Il se retira au monastère récemment bâti dans les Vosges par son ami saint Romaric, sur la colline qui porta depuis le nom du fondateur (*Romarici mons*, Remiremont). C'est là qu'il passa les quinze dernières années de sa vie, étranger aux grandeurs et aux vaines agitations du

[1] *Fredegarii Chron.*, cap. LIII.

monde, mais toujours prêt à travailler au bien de sa patrie. De ses deux fils, l'un, Clodulf, entré dans les ordres, devait gouverner après lui l'Église de Metz; l'autre, Ansgisil, marié on ne sait à quelle époque avec une fille de Pépin l'Ancien, sainte Begga, fut le père de Pépin d'Héristal et l'aïeul des rois carolingiens.

Le royaume particulier d'Austrasie, restauré en 622, ne dura que six ans. En 628, Clotaire mourut, et Dagobert se hâta de réunir tout l'héritage paternel, au détriment de son frère puîné, Charibert. Comme le pupille de Pépin avait eu soin de faire au préalable main basse sur les trésors du défunt, il obtint facilement l'adhésion de ses leudes pour son usurpation. Charibert, du reste, était faible d'esprit, et cette incapacité justifiait son exclusion aux yeux de la loi franke[1]. Néanmoins Frédégaire raconte[2] que de sages conseillers, parmi lesquels il faut certainement compter Pépin et Arnulf, déterminèrent l'ambitieux monarque à transiger avec son frère, et firent accorder à ce dernier un petit royaume composé des cités qui avaient formé autrefois la seconde Aquitaine.

Ce fut le dernier acte de condescendance de Dagobert vis-à-vis des guides de sa jeunesse. Avide de goûter, loin de leur contrôle trop sévère, les jouissances du pouvoir souverain, il alla se fixer en Neustrie, à Clichy. Dès 631, la mort de Charibert, qui ne laissa pas d'héritiers, mettait sa puissance au comble. Il commença alors cette vie de faste et de déréglement, dont le souvenir est resté pour jamais lié à son nom. Pour suffire aux dépenses du luxe et des plaisirs, il fut obligé de revenir aux mesures fiscales de son aïeul Chilpéric, considérées alors comme des exactions. Les registres du cens reparurent, et tout le monde y fut inscrit, jusqu'aux gens d'Église. Les leudes, de nouveau dépouillés

[1] *Vita S. Sigeberti*, cap. III; Lehuëron, *Hist. des institutions carolingiennes*, liv. II, ch. I, p. 260.

[2] *Fredegarii Chron.*, cap. LVII.

arbitrairement de leurs bénéfices, reprirent une attitude de méfiance et de sourde hostilité, et toute la modération et l'habileté de Pépin ne purent empêcher le mécontentement de ses administrés d'éclater dans une circonstance des plus graves. Les chefs des contingents austrasiens lâchèrent pied devant l'ennemi et laissèrent battre Dagobert par les Slaves, satisfaits de montrer ainsi combien la royauté était faible sans leur concours, et à quelle condition ils consentaient à la servir.

Force fut au roi de suivre l'exemple paternel et de rendre à l'Austrasie son autonomie. Il lui accorda comme chef nominal son fils aîné, Sigebert, âgé de trois ans à peine. Mais il ne laissa pas sans contre-poids la puissance du parti seigneurial. S'il confia la tutelle de l'enfant à Chunibert, archevêque de Trèves, ami de Pépin, du moins eut-il soin d'ôter à ce dernier les fonctions et peut-être même le titre de maire du palais, dont il investit un homme à lui, le duc Adalgisil[1]. Pépin, suspect à la fois aux leudes, pour n'avoir pas secondé leurs projets de révolte, et au roi, pour ne les avoir pas suffisamment comprimés, se vit enlevé à sa patrie et emmené à la cour de Neustrie (633). Les égards apparents dont on l'y entoura n'empêchaient pas qu'il fût réellement un otage. Quelques autres chefs de l'aristocratie partageaient avec lui cette captivité mal déguisée.

C'est dans cette situation effacée qu'il assista, l'année suivante, aux mesures prises par son ancien pupille pour assurer définitivement la prépondérance neustrienne dans l'empire frank. Dagobert réunit la Neustrie et la Bourgogne en un seul royaume au profit de son second fils, Clovis, encore au berceau. Pépin et les autres leudes d'entre le Rhin et la Meuse, « contraints, dit la chronique, par la terreur de Dagobert, » ratifièrent cette réunion, heureux encore de voir leur autonomie maintenue et la possession de l'Austrasie

1 *Fredegarii Chron.*, cap. LXXV.

confirmée à Sigebert. Mais la mort de Dagobert, arrivée en 648, déjoua toutes ces combinaisons et rétablit l'ancien équilibre des États rivaux. Pépin se hâta aussitôt de rentrer à Metz, où il reprit, de concert avec Chunibert, la direction des affaires publiques. Le dernier acte important de sa carrière fut de tirer la royauté austrasienne de l'espèce de sujétion où les événements des dix dernières années l'avaient placée. Il fit, par d'habiles négociations, admettre Sigebert à un partage égal des trésors paternels avec son frère Clovis et la reine Nanthilde[1]. L'année d'après il mourait, devançant de quelques mois saint Arnulf dans la tombe.

III

Pépin ne laissait qu'un fils, Grimoald. Héritier du nom le plus illustre et des plus vastes domaines de l'Austrasie, il était naturellement désigné, suivant l'esprit du pacte de 614, pour succéder à la dignité de son père. Néanmoins la mairie lui fut disputée par un parti qui semble avoir voulu rendre à cette haute fonction le caractère tout domestique qu'elle avait eu dans les siècles précédents. Son compétiteur était un certain Otton, obscur officier palatin, et qui avait été le gouverneur du roi régnant. Sismondi suppose, avec beaucoup de vraisemblance, que ce personnage subalterne était le candidat des simples hommes libres, demeurés en possession de leurs allodes patrimoniaux et en dehors des trustes seigneuriales[2]. Grimoald, soutenu, au contraire, par la puissante aristocratie terrienne, ne triompha cependant qu'au bout de trois ans de lutte, quand Otton eut été assassiné par le duc des Allemans (642)[3]. Dès lors le fils de Pépin ne ren-

[1] *Fredegarii Chron.*, cap. LXXV.
[2] Sismondi, *Hist. des Français*, t. II.
[3] Aimoin. Floriacens. *De Gestis Francor.* lib. IV, ap. D. Bouquet, t. III, p. 136.

contra plus de résistance ouverte, et pendant quatorze ans il gouverna sous le nom de Sigebert III.

Ce prince, placé par l'Église au rang des saints, ne mérite pas d'être confondu dans la triste série des Mérovingiens que l'histoire a flétris du nom de fainéants. S'il abandonna à d'autres mains le soin des affaires publiques, loin de croupir dans l'oisiveté et le vice, c'était pour se livrer tout entier aux œuvres de dévotion. Grimoald, quoique, seul de sa famille, il n'ait pas été canonisé, ne laissa pas de s'associer au zèle pieux de son maître. On le vit même, après avoir concouru, comme dépositaire du pouvoir souverain, à la création des deux abbayes de Stavelot et Malmedy par saint Remacle[1], doter de ses propres biens ces établissements célèbres. L'enthousiasme monastique était alors à son comble dans la France du Nord et de l'Est. Pépin avait présidé à ses premières manifestations : le mouvement continua et grandit sous le patronage de sa famille. La mère de Grimoald, sainte Itta, et sa sœur, sainte Gertrude, attachèrent leur nom à la fondation du monastère de Nivelles, et favorisèrent les travaux apostoliques de deux Irlandais, émules de saint Colomban : saint Utain et saint Foillan. Son autre sœur, Begga, l'épouse d'Ansgisil, fonda aussi une abbaye fameuse, celle d'Andenne, entre Huy et Namur[2].

Mais si Grimoald, dans ses rapports avec l'Église, resta fidèle à la tradition paternelle, il n'en fut pas de même dans sa conduite politique. Il affectait vis-à-vis du roi une déférence aussi absolue dans la forme que peu sincère au fond, moins soucieux de se rendre utile qu'agréable. Est-il vrai, comme l'avance un biographe de Sigebert, et comme Grimoald le prétendit plus tard lui-même, qu'il s'insinua dans la faveur du maître au point de lui faire adopter par testament son fils pour successeur au trône ? Le fait est peu

1 Miræus, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 173 et 281.
2 Abbas a Ryckel, *Vita sanctæ Beggæ*, p. 55.

croyable. Mais toujours est-il que le nouveau maire du palais défendit avec une singulière ardeur les prérogatives de la couronne contre les empiétements de l'aristocratie, n'hésitant pas à sacrifier ses anciennes sympathies et à compromettre sa popularité parmi les grands. Mais on vit, à la mort de Sigebert, en 656, où tendait tout ce zèle monarchique, et combien il était peu désintéressé. Le maire relégua l'unique héritier du roi dans un couvent d'Irlande, et couronna à sa place son propre fils, Childebert. Les détails de cette usurpation, qui coûta la vie à ses deux auteurs, sont enveloppés d'obscurité. D'après la version la plus commune, les leudes austrasiens, indignés de l'injure faite à la race de Clovis, auraient eux-mêmes livré Grimoald et Childebert au roi de Neustrie, qui les fit mourir dans un cachot. Que l'aristocratie eût vu avec colère la soudaine élévation d'un de ses membres, et qu'elle eût saisi cette occasion de se venger des échecs que Grimoald avait pu lui faire subir pendant ses quatorze ans de gouvernement autoritaire, c'est là une explication de la catastrophe qui, sans doute, ne manquerait pas de vraisemblance. Mais il serait bien difficile de comprendre pourquoi, dans ce cas, les leudes, au lieu de rappeler leur jeune prince dépossédé, se soumirent à Clovis II, faisant ainsi, par un revirement inouï, le sacrifice spontané de leur indépendance nationale, dont ils s'étaient jusque-là montrés si jaloux. Il est bien plus probable qu'en dépit des froissements survenus auparavant entre les grands et leur ambitieux mandataire, celui-ci, en s'emparant du trône, n'agit que de l'aveu et avec le concours du parti seigneurial. Où eût-il pris ailleurs son point d'appui? L'intérêt des leudes à seconder une telle tentative est, du reste, facile à saisir; c'est précisément l'éventualité toujours menaçante d'une réunion des deux royaumes qu'on aura voulu conjurer par une rupture avec la dynastie salienne. Les vicissitudes des cantons ripuaires depuis quarante ans, traités comme une simple dépendance du grand empire dont le siége était sur les bords

de la Seine et n'en étant détachés que par intermittence, pour former une sorte d'apanage au profit d'une série de rois mineurs, en attendant la vacance du trône paternel, avaient bien de quoi blesser et inquiéter le patriotisme des Austrasiens. Quoi d'étonnant alors qu'ils eussent essayé de transférer la souveraineté de leur pays à une famille illustre, qui y avait toutes ses attaches et qui en personnifiait les intérêts et les aspirations? Cette interprétation des événements se trouve chez un historien d'une autorité réelle en cette matière. Loin de rendre l'aristocratie responsable de la chute de Grimoald, l'auteur de la vie de saint Remacle dit positivement que le fils de Pépin fut attiré à Paris par Clovis, sous prétexte de pourparlers pacifiques, et que le roi mérovingien fut le seul auteur de la trahison qui le débarrassait de son rival[1].

Ainsi avorta misérablement, comme une ténébreuse aventure, commencée par une intrigue de palais, terminée presque aussitôt dans un guet-apens, la première tentative de substitution de la grande famille austrasienne à la race royale des Saliens. Les temps n'étaient pas prêts encore pour cette révolution, qui, cent ans plus tard, devait apporter de si grands bienfaits au monde. Mais, réalisée au milieu du VIIe siècle, loin de fonder l'unité nationale des Franks, elle n'eût fait que consacrer irrévocablement la division et l'antagonisme des deux tronçons de ce peuple, destiné à former le noyau de la chrétienté. Autant le triomphe de Pépin le Bref, à l'heure marquée par la Providence, servit la civilisation européenne, autant le triomphe de Grimoald lui eût été funeste.

Quoi qu'il en soit de ses causes, cette catastrophe désorganisa profondément l'Austrasie. Soit qu'elle eût favorisé ou, au contraire, réprouvé et puni l'usurpateur, la classe des leudes porta en cette circonstance la peine de son égoïsme

1 *Vita sancti Remacli*, ap. Du Chesne, t. I, p. 645.

ou de son imprévoyance. Guidée seulement jusque-là, dans ses résistances à l'absolutisme royal, par des instincts anarchiques, elle n'avait jamais su tirer parti de ses succès et assurer l'avenir, en constituant, sous une forme régulière et permanente, l'influence gouvernementale de l'aristocratie. Au pouvoir personnel du roi elle s'était contentée d'opposer un autre pouvoir personnel, d'origine distincte, mais d'attributions mal définies, celui du maire, dont elle avait surtout voulu faire un vice-roi [1]. Ne s'étant, par ailleurs, réservé aucune participation collective à l'exercice de la souveraineté, elle s'était condamnée à l'alternative d'être opprimée par son puissant mandataire s'il inclinait vers les idées monarchiques, ou bien de tout perdre avec lui, si, luttant contre la dynastie, il venait à succomber dans la lutte.

Telle fut la leçon des événements de 656 et des grands troubles qui en furent la conséquence durant plus d'un quart de siècle. L'Austrasie retomba sous le joug des institutions et des hommes de la Neustrie, et ce qui suffirait à démontrer que Clovis n'avait pas, en se défaisant de Grimoald, contracté d'obligations vis-à-vis des anciens sujets de son frère, c'est qu'il ne se mit pas en peine, comme avait fait Clotaire II après le renversement de Brunehilde, de ménager au moins les apparences de l'autonomie de l'Austrasie, en plaçant à sa tête un maire particulier. Celui de Neustrie, Erchinoald, homme d'ailleurs prudent et conciliant, reçut la charge difficile de diriger l'administration des deux royaumes, et il s'en acquitta sans crise jusqu'à sa mort, arrivée vers 658.

L'abaissement de l'Austrasie apparut bien dans le choix de son successeur, nommé par une assemblée réputée nationale. « Les Franks, dit Frédégaire, après beaucoup d'hési-

[1] On trouve souvent dans les chroniques l'expression *subregulus* comme synonyme de *major domus*.

tations, élevèrent Ébroïn à ce comble d'honneurs. » Vingt ans de guerre civile allaient sortir de cette proclamation si laborieusement préparée et où semble avoir triomphé l'influence de la reine Bathilde. Jamais l'aristocratie franke n'avait rencontré, parmi les champions des droits monarchiques, un adversaire plus adroit et plus acharné que son nouveau représentant légal. La mairie du palais subissait donc une seconde transformation, et cette arme, devenue si terrible aux mains des grands, se retournait tout à coup contre ceux qui l'avaient forgée.

Cependant, malgré l'énergie du maire Ébroïn, la transmission du pouvoir ne s'opéra pas sans en affaiblir momentanément les ressorts, et l'Austrasie y trouva l'occasion de reprendre une existence à part et indépendante. Clovis était mort depuis trois ans déjà, laissant deux fils. L'aîné, Clotaire III, lui avait succédé, sous la tutelle de sa mère Bathilde. Les Austrasiens obtinrent pour roi le second, Childéric, et élurent maire l'un d'eux, un homme nouveau nommé Wulfoald.

Ce choix, s'il fut libre et réfléchi, marque un rapide progrès de réaction contre les hommes et les principes qui avaient déterminé le mouvement insurrectionnel de 613. Wulfoald, en effet, ainsi que le prouve toute sa carrière publique, n'était pas du tout le représentant des revendications aristocratiques formulées à l'assemblée de Paris. Le parti seigneurial, en élisant, en acceptant même un tel maire, témoigna d'une grande faiblesse ou d'un aveuglement extrême. D'ailleurs, ses alternatives d'engouement et d'hostilité à l'égard de ses précédents chefs électifs, Pépin et Grimoald, ses conspirations sans but, sa division dans le succès, ses défaillances au lendemain des échecs, toute la série des événements où depuis quarante ans elle s'était agitée, s'imaginant les diriger ou en tirer profit, témoigne assez de l'absence de cohésion, de discipline et d'esprit de suite au sein de la coalition des grands leudes. Si donc les

fondateurs de la seconde dynastie devaient accomplir leur œuvre avec le concours de cette force irrégulière et désordonnée, c'était à la condition de la dompter au préalable et de lui imprimer leur propre direction au lieu de subir la sienne. Et s'il est un fait que l'histoire du long enfantement de la puissance carolingienne mette bien en évidence, c'est celui-ci, que l'acheminement au trône des ancêtres de Charlemagne, œuvre où le génie des hommes eut moins de part que les dispositions de la Providence, ne fut pas plus la réalisation graduelle des vues que le triomphe final des intérèts de l'aristocratie. Ses instincts anarchiques répugnaient aussi bien que les tendances du césarisme mérovingien au sage compromis qui servit de base à la royauté inaugurée par Pépin le Bref.

A l'avénement de Childéric sur le trône de Metz, des factions ardentes se disputaient la prééminence dans le pays; en se neutralisant mutuellement, elles laissèrent au nouveau roi une certaine liberté d'action et le sauvèrent des attentats de ses *fidèles*. Nul parmi les leudes n'avait une influence assez solidement établie pour les rallier tous dans un dessein commun.

Après la mort de Grimoald et de son fils, le seul descendant mâle de Pépin l'Ancien était un enfant, appelé du nom de son aïeul, et né du mariage de sainte Begga avec Ansgisil. Cet enfant, qui devait être Pépin d'Héristal, héritier au même degré des deux hommes qui avaient possédé le plus de richesses et de puissance dans la contrée, grandit au milieu des calamités domestiques et nationales et en voyant crouler autour de lui le double prestige qu'il semblait appelé à soutenir. Son père, Ansgisil, mourut jeune, assassiné par un ennemi personnel. Pépin montra en cette occasion sa précoce énergie; avant même d'être parvenu à l'adolescence, il avait tué le meurtrier de sa propre main[1]. Il lui fallut

[1] *Annales Mettens.* ann. 687. ap. Pertz, t. I, p. 316.

bien d'autres luttes pour reconquérir graduellement le haut rang d'où les révolutions avaient précipité les siens. Ni son âge ni son crédit ne lui permettaient encore de jouer un rôle public en 660. Du reste, l'histoire de l'Austrasie à cette époque est très-pâle : c'est à la cour de Neustrie que se déroulent, pendant un temps, les péripéties nouvelles de la lutte entre les deux principes monarchique et aristocratique.

Quelques historiens attribuent à Ébroïn de profondes combinaisons politiques et toute une théorie de nivellement social, au-dessous d'une royauté sans contrôle. C'est suppléer trop complaisamment à l'insuffisance et à la confusion des témoignages contemporains. La part semble beaucoup mieux faite tant à la logique des événements qu'au caractère de l'homme dans cette appréciation de l'historien des *Institutions carolingiennes :* « Je ne sais si le maire Ébroïn eut l'intelligence de sa propre histoire, et s'il ne serait pas convenable de réduire tout son système politique à l'instinct d'une passion désordonnée, qui trouve son but et sa satisfaction en elle-même ; mais on ne saurait du moins méconnaître l'importance historique qui s'y attache. Il entreprit de délivrer la royauté, dont il était le tuteur, de l'oppression permanente des intérêts aristocratiques ligués contre elle, *sauf à retenir pour lui-même, au détriment du prince qu'il servait, tout ce qu'il pourrait arracher à leurs communs ennemis*[1]. » L'homme est là tout entier : ambitieux, plein d'audace et de ressources, sans principes, sans scrupules et sans aucun frein moral, dévoré du besoin de dominer et de se faire craindre, et sacrifiant à son orgueil jusqu'aux intérêts qu'il s'était donné la mission de défendre !

Il marcha droit à son but, dédaigneux de ses alliés autant que de ses adversaires. Élevé au pouvoir par le crédit de la reine mère, c'est contre elle qu'il emploie d'abord son génie

[1] Lehuërou, *Hist. des inst. carol.*, liv. II, ch. I, p. 270.

d'intrigues, et il la force à quitter le palais où jusque-là elle avait commandé en maîtresse. Le seul homme en Neustrie qui essaie de rivaliser d'influence avec lui, l'évêque de Paris, Sigebrand, ne tarde pas à payer de sa vie cette tentative téméraire. Après s'être donné, si l'on peut ainsi parler, ses coudées franches, il enserre toute la nation dans le vaste réseau d'une administration tyrannique. Le soin qu'il prit de placer à la tête des pagi, en violation du décret de 614, des comtes de son choix, en qui la faiblesse de leur caractère ou l'humilité de leur condition lui assurait des instruments dociles, montre assez le mobile de son hostilité contre les prérogatives de l'aristocratie.

Après dix ans de lutte, pensant avoir écrasé toutes les résistances, il porte enfin la main sur le privilége le plus cher des leudes. Il leur interdit, à la mort de Clotaire III, en 670, de se rassembler pour élire un nouveau Mérovingien, et lui-même proclame, de sa propre autorité, le troisième fils de Clovis II, nommé Théoderic. Mais ce coup d'État ne lui réussit pas plus qu'à Brunehilde. Soudain le vieil esprit d'indépendance germanique se réveille. Oubliant un moment leurs dissentiments passés, tous les libres Franks de Neustrie et de Bourgogne se soulèvent en masse et courent offrir la couronne au roi de Metz. « Et quiconque, dit la chronique, refusa de marcher ou essaya de s'échapper par la fuite vit ses biens incendiés, sa vie même menacée, et dut, bon gré, mal gré, se joindre aux autres[1]. » Ébroïn et Théoderic, demeurés sans partisans, sont relégués dans un cloître, et Childéric, devenu maître sans combat de tout l'héritage de Clovis, s'empresse, suivant l'habitude de ses prédécesseurs, de quitter sa capitale austrasienne pour venir se fixer sur les bords de la Seine.

Cette brusque révolution, semblable dans ses causes à celle de 613, eut aussi les mêmes conséquences. Le pouvoir

[1] *Vita S. Leodeg.*, auctore monacho S. Symphoriani Augustodun., cap. III.

central fut traité en vaincu et désarmé au profit de la coalition des leudes. Ceux-ci « circonviennent aussitôt le roi Childéric, et lui font rendre des édits par lesquels il s'engage à garder, dans chacun des trois royaumes placés sous son sceptre, les lois et les coutumes qui y étaient en vigueur, telles que les anciens juges les avaient maintenues : à n'établir dans aucun comté des administrateurs pris en dehors de la contrée : enfin à empêcher que personne, à l'exemple d'Ébroïn, n'exerçât une autorité tyrannique et ne pût, comme lui, braver ses co-antrustions[1] ». Ainsi le pacte de l'assemblée de Paris fut renouvelé : on proclama le retour à l'organisation primitive de la société franke, c'est-à-dire à la fédération des seigneurs terriens, et Childéric, comme son aïeul Clotaire II, ne fut rien de plus que le gardien et l'exécuteur de ce pacte.

De même qu'en 614, l'ascendant de l'épiscopat est manifeste dans la conduite de toute cette affaire, mais il y paraît avec un caractère d'initiative plus tranché. Au lieu du rôle de conseiller et de modérateur exercé avec tant de sagesse par saint Arnulf, c'est une fonction politique, active et militante qui fut dévolue cette fois au chef de l'aristocratie ecclésiastique. Le célèbre évêque d'Autun, Léodegaire (saint Léger), le plus ardent adversaire d'Ébroïn, obtient la place même de son rival. « Le roi Childéric, dit un biographe, éleva le saint pontife Léodegaire au-dessus de toute sa maison, et lui conféra toutes les attributions de maire du palais. Le prélat, prenant en main les rênes du gouvernement, ramena à l'antique état des choses tout ce qu'il trouva en opposition avec les maximes des anciens rois et des grands leudes dont la conduite avait mérité l'approbation générale. »

Léodegaire eut donc le pouvoir effectif : mais Wulfoald conserva le titre de maire, et ce titre semble n'avoir plus

1 *Vita S. Leodeg.*, auctore monacho S. Symphoriani Augustodun., cap. III.

III

XI[e] SIÈCLE? — ART ROMAN

Couronne dite « de Charlemagne ». — La date de cette œuvre remarquable a donné lieu à de longues discussions. Parmi les archéologues, les uns l'attribuent au IX[e] siècle, et en particulier au règne de Charles le Chauve; les autres au XI[e] siècle et au règne de Conrad le Salique, qui fut couronné en 1027. — Cette couronne est devenue le symbole populaire de l'empire restauré par Charlemagne et a été attribuée au grand empereur par l'opinion publique de tout le moyen âge. (V. l'*Éclaircissement sur l'illustration du présent volume.*)



représenté, pendant quelque temps, que la surintendance des services palatins. On sentait déjà unanimement le besoin de dédoubler une charge devenue redoutable à l'aristocratie autant qu'à la royauté. Aussi voit-on ajouter alors au pacte de 614 une clause nouvelle, la suppression de la mairie viagère, et il est convenu que chacun des chefs de l'aristocratie sera appelé à son tour à remplir cette magistrature suprême.

Mais l'impossible tentative de partager et d'équilibrer les pouvoirs publics entre la dynastie et l'association politique des grands propriétaires devait durer moins encore à la seconde expérience qu'à la première. Les deux parties contractantes avaient des tendances et des intérêts inconciliables. Childéric surtout, qui avait hérité des appétits sensuels et des instincts despotiques de sa race, était incapable de se plier longtemps aux exigences d'une situation aussi délicate. Il rompit vite les engagements qu'il avait souscrits pour obtenir le trône. Au bout de trois ans, fatigué de trouver en Léodegaire un censeur trop rigide, il se brouille avec lui et l'enferme dans le monastère de Luxeuil, en compagnie d'Ébroïn. Cette disgrâce ne tenait pas à une simple antipathie personnelle; elle fut le signal d'un revirement complet dans le gouvernement, et l'aristocratie paya cher son éphémère triomphe.

Marchant sur les traces d'Ébroïn lui-même, le roi prit plaisir à humilier et à opprimer les leudes, qui avaient traité avec lui de puissance à puissance. Mais l'un d'eux, Bodolen, à qui il avait infligé un châtiment réservé aux esclaves, vengea du même coup son propre affront et les revers de son parti, en assassinant, au milieu d'une chasse, Childéric et sa femme (septembre 673). Le maire Wulfoald s'enfuit en Austrasie. Il ne restait aucune autorité debout : l'anarchie fut au comble. Tous les chefs aventureux que la fortune avait alternativement trahis dans la rapide succession des dernières révolutions reparurent soudain, « comme

au retour du printemps, dit le chroniqueur, les serpents sortent, gonflés de venin, du fond de leurs cavernes. Le déchaînement de leurs mutuelles haines jeta le pays dans un tel désordre, qu'on s'attendait alors au prochain avènement de l'Antechrist[1]. » Le roi Théoderic, Ébroïn, Léodegaire, affranchis soudain de la reclusion monastique, rentrèrent à la fois dans l'arène.

Ébroïn redevint promptement le maître de la situation. Ayant ressaisi la mairie du palais, en dépit d'un vote du *mallum* national qui l'avait attribuée à Leudès, il se débarrassa par un crime de son infatigable rival, l'évêque d'Autun, réduisit la royauté de Théoderic à un titre dérisoire, et poursuivit dès lors sans entraves, sans scrupules, avec une opiniâtreté cruelle, l'application de ses principes politiques dans les deux royaumes de Neustrie et de Bourgogne.

L'Austrasie lui avait échappé durant ces luttes intestines. Wulfoald, qui semble avoir été en toutes circonstances le représentant des idées et des intérêts de la classe des leudes subalternes, avait fait revenir d'exil et rétabli sur le trône de Metz le Mérovingien Dagobert II, relégué dix-huit ans auparavant par Grimoald dans un couvent d'Irlande. Une telle restauration ne présageait rien de bon pour les membres de la famille arnulfinge. Le nouveau monarque n'avait pas appris dans l'adversité le pardon des injures, et la haute aristocratie, qui avait jadis trahi sa cause, trouva en lui un adversaire décidé. Du reste, les habitudes de la discipline claustrale l'avaient pénétré de la notion romaine du gouvernement. Le programme qu'il essaya de réaliser n'était rien moins que celui de Brunehilde. Comme elle, et plus rapidement encore, il perdit le trône et la vie. Dès la quatrième année de son règne, le parti des grands se soulève en masse, le dépose et lui fait son procès. On lui reprochait de « ruiner les villes, de

1 *Vita S. Leodeg.*, auctore anonymo Augustodun., cap. VII.

mépriser les conseils des seigneurs (*seniorum*), d'infliger à son peuple l'humiliation de l'impôt, sans même épargner les églises de Dieu et ses pontifes[1] ». C'était plus qu'il n'en fallait, devant un pareil tribunal, pour provoquer une sentence de mort. « Les ducs, dit la chronique, du consentement des évêques, lui plongèrent une épée dans l'aine jusqu'à la garde[2]. »

Chez toute nation, à quelque degré de développement qu'elle soit arrivée, le meurtre plus ou moins juridique d'un roi par ses sujets marque fatalement la fin de sa dynastie. Avec Dagobert II, la descendance de Clovis disparut pour jamais de l'Austrasie. Les grands propriétaires substituèrent à la monarchie un État fédératif où chacun d'eux devait conserver sa pleine indépendance politique, mais où, en fait, la prépondérance appartint du premier coup à Pépin et à son cousin Martin[3], autre petit-fils de saint Arnulf. A cet indice, il est aisé de reconnaître que le complot dirigé contre le pouvoir de Dagobert, et peut-être même l'exécution de la sentence, avait été l'œuvre de ces deux jeunes gens. Investis ensemble du titre de ducs des Franks, ils eurent du moins à cœur de justifier leur élévation autrement que par des intrigues ambitieuses ou même par de glorieux souvenirs de famille. Ils employèrent leur puissance et leurs talents à la défense nationale depuis longtemps négligée ; ils firent bonne et vaillante garde aux frontières de la Germanie, redevenue agressive à la faveur des discordes intestines des Franks, et, dans une suite d'expéditions habiles, réduisirent à la soumission les Souabes, les Baïvares (Bavarois) et les Saxons.

Cependant, en même temps que la coalition des deux aristocraties laïque et ecclésiastique l'emportait en Austrasie sur le pouvoir central, la cause contraire triomphait en Neustrie. Ébroïn, ayant détruit tous les priviléges des leudes et frappé

[1] *Vita S. Wilfridi episc. Eboracens.*
[2] *Ibid.*
[3] Fils de Clodulf.

jusqu'au dernier, par l'exil et par les supplices, les défenseurs des « anciens usages », venait de couronner sa victoire en faisant assassiner l'évêque Léodegaire, qu'il retenait prisonnier depuis quatre ans. Arrivés ainsi, à travers des crises également violentes, aux conséquences extrêmes des principes pour lesquels ils s'étaient si souvent combattus, les deux États voisins ne pouvaient manquer de se mesurer de nouveau dans une lutte décisive. Les sollicitations des exilés de Neustrie et de Bourgogne, victimes de la tyrannie d'Ébroïn, réfugiés en grand nombre auprès d'eux, déterminèrent les jeunes ducs austrasiens à prendre l'initiative de la guerre. Ils marchèrent hardiment vers la Seine, à la tête d'une forte armée, se flattant sans doute qu'Ébroïn ne serait sérieusement soutenu par les guerriers franks d'aucune province. L'événement trompa leur attente. Cette fois, les leudes de Théoderic obéirent plutôt aux antipathies de nationalité qu'à leurs intérêts de caste : ils se ruèrent à la suite de leur terrible maire contre les troupes de l'Est, qui furent entièrement défaites[1]. Pépin et Martin furent entraînés dans la déroute de leurs soldats. Ce dernier s'était renfermé derrière les remparts inaccessibles de Laon[2]. Ébroïn l'attira à une conférence en lui jurant sur les reliques des saints de respecter sa vie et sa liberté, et, une fois maître de sa personne, il le fit mettre à mort avec toute son escorte.

Les frontières de l'Austrasie restaient dégarnies de défenseurs devant une invasion qui menaçait d'être plus désastreuse encore pour ses institutions que celle de Brunehilde en 612. Elle échappa soudain à ce péril imminent, grâce à un des incidents les plus ordinaires dans les crises politiques de cette époque : un coup de poignard. Ébroïn, déjà en possession de la Champagne et de l'Alsace, fut assassiné au milieu de son triomphe par un Neustrien, qui courut

1 A *Lucofago*, probablement Lafaux, entre Laon et Soissons.
2 Laon-le-Cloué.

aussitôt chercher asile et récompense auprès de Pépin d'Héristal (680).

Le vaincu de Lucofago ne pouvait songer à une revanche immédiate : il s'estima assez heureux d'obtenir un traité de paix du successeur d'Ébroïn, le maire Waratte, esprit calme et conciliant. Mais le parti d'action, fortement organisé en Neustrie et sentant sa supériorité, prétendait ne point abandonner si aisément sa proie et réclamait la guerre à outrance. Le propre fils de Waratte, nommé Gislemar, se met à la tête des mécontents, dépouille son père de son autorité, entraîne une nouvelle armée d'invasion en Austrasie et inflige un second échec aux troupes de Pépin. La crainte que son père ne le supplantât pendant son absence l'empêcha de profiter de sa victoire et le fit rentrer en hâte en Neustrie, où il ne tarda pas à mourir. Waratte, restauré alors dans sa charge, ne l'exerça que deux ans, toujours appliqué à éviter les causes d'un conflit extérieur.

Mais Bertaire, son gendre et son successeur, ne suivit pas cet exemple. Il revint à la politique d'Ébroïn et « dédaigna les conseils et l'amitié des Franks », de ceux-là du moins qui comptent seuls aux yeux des historiens du parti austrasien, c'est-à-dire des membres de l'aristocratie. Il paraît même qu'il ne recula pas devant les mesures de rigueur pour les réduire à la soumission ; car les grands exilés ou fugitifs de Neustrie et de Bourgogne affluèrent de nouveau auprès de Pépin, réclamant le secours de son épée. Le duc hésitait, au souvenir de ses récents désastres. Persuadé néanmoins de la justice de leur cause, il essaya d'abord de la faire triompher par des négociations pacifiques ; il envoya prier le roi Théoderic de recevoir en grâce les bannis et de leur restituer les domaines qui leur avaient été enlevés. Ces domaines étaient évidemment, pour la plupart, des bénéfices révocables rattachés au fisc ou attribués aux partisans de Bertaire : la demande de Pépin ne tendait donc à rien moins qu'à déplacer en Neustrie l'influence politique au

profit des adversaires du maire du palais. Le roi, à l'instigation de celui-ci, répondit par une déclaration de guerre. Il annonça aux messagers « qu'il irait lui-même chercher ses serviteurs fugitifs, que Pépin avait reçus chez lui contre le droit et la loi[1] ». De part et d'autre on se mit en campagne. Le choc des deux armées eut lieu, cette fois, dans le bassin de la Somme, à Testry, sur les bords de la rivière d'Aumignon (687). Pépin avait si peu souhaité cette levée de boucliers, qu'avant d'en venir aux mains et de livrer le sort de la patrie au hasard d'une bataille, il voulut épuiser les voies de conciliation. Il alla jusqu'à offrir une somme d'argent considérable pour conjurer la lutte. L'aveugle présomption de Bertaire lui fit rejeter toute proposition d'accommodement.

Pépin, obligé de combattre, se montra aussi habile général qu'il avait été négociateur prudent. Par un stratagème adroitement combiné, il rompit les lignes de l'ennemi et le mit en pleine déroute. Bertaire, auteur du désastre, fut égorgé par ses compagnons d'armes, indignés de son imprévoyance et de sa lâcheté. Le pauvre roi Théoderic, qui n'avait certes aucune part de responsabilité dans l'entreprise, s'enfuit jusqu'à la Seine, toujours poursuivi par l'armée austrasienne. A la fin, ne sachant où trouver des amis fidèles et dévoués à sa mauvaise fortune, il prit le parti d'attendre à Paris son vainqueur et de se remettre à sa discrétion. Pépin n'eut garde de provoquer parmi les Franks de nouvelles divisions par un attentat quelconque contre la personne royale : « Il conserva respectueusement au prince mérovingien le nom de roi, dit l'annaliste de Metz ; mais il prit comme son propre bien le gouvernement de tout l'empire, les trésors royaux et le commandement de toute l'armée des Franks[2]. » En un mot, la souveraineté effective se trouvait transportée tout entière aux

[1] *Annales Mettens.*
[2] *Ibid.*, ann. 787.

mains du petit-fils de saint Arnulf. Quant au descendant de Clovis, « assis sur son trône, dans quelques cérémonies publiques, avec ses cheveux flottants et sa barbe longue, il ne représentait plus, dit Éginhard, qu'un monarque en effigie. Il donnait audience aux ambassadeurs étrangers et leur faisait, à leur départ, comme de sa propre volonté, les réponses qui lui étaient enseignées ou plutôt commandées. A l'exception du vain nom de roi et d'une pension alimentaire, que le maire du palais lui réglait selon son bon plaisir, il ne possédait en propre qu'une villa, d'un revenu fort modique, et c'est là qu'il tenait sa cour, composée d'un très-petit nombre de domestiques, chargés du service le plus indispensable et soumis directement à ses ordres. Il n'allait nulle part que sur un chariot attelé de bœufs et conduit par un bouvier, à la manière des paysans[1]. »

Pépin d'Héristal, comme l'a fort bien observé Henri Martin, « fut, sous le titre de maire du palais, ce qu'avaient été les premiers rois franks, le chef militaire et le grand juge de la nation[2]. » Comme les fondateurs de la monarchie, il se montra bien plus préoccupé du rôle extérieur des peuples soumis à son autorité que de leurs rivalités de prépondérance. Voilà pourquoi, au lieu d'imiter les Mérovingiens et de profiter de la reconstitution de l'unité nationale pour s'établir dans les résidences plus somptueuses de la Neustrie, il demeura dans ses domaines héréditaires, aux avant-postes de la chrétienté, transportant ainsi le siége de la puissance des Franks des bords de la Seine à ceux de la Meuse. Mais c'est bien à tort que la plupart des historiens veulent voir dans ce fait la preuve que la domination serait retournée avec lui au monde germanique. C'est, au contraire, l'influence romane qui gagna en cela tout le terrain et qui fit cette marche en avant contre la barbarie.

[1] Éginhard, *Vita Karoli Magni*, cap. I, ap. D. Bouquet, t. V.
[2] *Hist. de France*, t. II.

Du reste, le vrai caractère de la révolution accomplie sur le champ de bataille de Testry est marqué d'une manière évidente par la direction que prit dès lors la politique de Pépin et de ses successeurs. Or toute l'histoire des ducs des Franks, précurseurs de Charlemagne, témoigne assez que c'est à la société romane et non au germanisme qu'ils durent l'inspiration et que revient tout l'honneur de leurs institutions législatives, aussi bien que de leurs exploits guerriers.

IV

Tacite avait dit, en parlant des anciens Germains : *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt.* — Chez eux la dignité royale se donne à la naissance ; le commandement effectif, à la valeur personnelle. — Cette distinction caractérise bien l'espèce de dualisme gouvernemental qui fut en vigueur chez les Franks par suite de la bataille de Testry. La véritable formule du nouvel ordre de choses, exprimée en ces termes mêmes dans les chroniques et les actes publics du temps, c'est que « le roi règne et le maire du palais gouverne[1] ». Mais, il est à peine besoin de le dire, il ne faudrait pas chercher plus loin que dans les mots une analogie quelconque entre la doctrine du constitutionnalisme moderne et le régime de fait issu de la victoire austrasienne de 687. L'autorité, en se déplaçant, ne s'était pas divisée. Il n'y avait place alors, ni dans les esprits ni dans les mœurs, pour un mécanisme tant soit peu compliqué de pondération politique. Dépouillée de sa toute-puissance, la dynastie mérovingienne était par cela même annulée. Ce qui lui resta durant quelque temps encore de prestige, elle le devait, non aux prérogatives réelles de sa situation nouvelle, mais bien, au contraire, à

1. « Regnante rege, gubernante N., majore domus. » Vid. Warnkœnig et Gerard, *Hist. des Carol.*, t. I, p. 253.

l'ignorance des masses sur ce changement même, ou à leur incertitude touchant la durée de la révolution accomplie. C'est que la monarchie n'était pas encore une institution; ce n'était qu'un fait. Égoïste et violente comme toutes les autres forces sociales avec lesquelles elle était en lutte, on a vu que la royauté des Mérovingiens n'avait en général poursuivi que des intérêts personnels, sans souci, sans conscience même de la mission publique qu'elle avait à remplir. Une fois vaincue et désarmée, cette force individuelle, dépourvue d'action morale, cessait absolument de compter, et, dans l'œuvre continue de la formation de la société gallo-franke, rien ne fut changé pour cela : il n'y eut qu'un élément de moins, et le pire, je veux dire le césarisme.

Le parti aristocratique, dans sa collectivité, était le vrai vainqueur de la monarchie, et, par droit de conquête, le souverain pouvoir appartenait à la confédération des grands propriétaires. Mais ce parti eût été bien embarrassé de l'exercer, n'ayant jamais eu de programme gouvernemental sérieux, animé qu'il avait été en toutes ses entreprises, autant que la dynastie elle-même, par des passions aveugles et désordonnées. Force était donc aux grands leudes d'abdiquer entre les mains de leur chef, Pépin, qui seul représentait une tradition et une volonté.

La tâche qui s'imposait alors au duc des Franks, investi d'un pouvoir sans limite sous une responsabilité absolue, était la plus grave et la plus difficile qui puisse incomber à un chef d'État. Les discordes civiles n'avaient guère laissé subsister du vieil empire frank que le nom : l'ordre social et la puissance politique y avaient subi une égale décadence. Rétablir l'accord entre une nation divisée et un gouvernement issu du triomphe d'un parti, c'eût été déjà, certes, un rude labeur; eh bien, c'était la moindre des difficultés de la situation. Car il y avait à peine une nation franke, et le principe même d'un gouvernement national était effacé. Il fallait restaurer, presque créer l'une et l'autre.

La restauration de l'influence militaire des Franks au dehors, et de l'union politique à l'intérieur, entre les diverses provinces du royaume, fut l'œuvre principale de Pépin d'Héristal et de Charles-Martel. Quant au gouvernement, tel qu'il découlait des principes chrétiens substitués aux anciens errements impériaux, durant un siècle et à travers mille tâtonnements il reçut à peine ses organes rudimentaires. Pépin le Bref devait, le premier, en poser les vraies bases, et Charlemagne en réaliser l'ensemble harmonieux.

Des deux institutions centrales en qui, à l'origine, résidait la souveraineté, savoir la royauté et les assemblées nationales, on a vu à quelle vaine apparence la première avait été réduite par le vainqueur de Testry. Il s'appliqua, au contraire, à relever la seconde et à lui rendre son importance primitive. Sous le régime césarien que les rois et les maires de Neustrie avaient travaillé à fonder, la convocation des grandes assemblées annuelles avait été aussi souvent que possible négligée, et leur action politique toujours combattue. Pépin d'Héristal, disent les annales de Metz, rétablit à ce sujet l'antique usage et tint régulièrement chaque année le Champ de mars, où tous les Franks devaient se rendre sous peine d'amende. Mais il est aisé de comprendre que l'antique usage, évoqué par l'annaliste, n'était observé là que dans la forme. Ce qui a été rapporté plus haut du rôle des rois fainéants en ces prétendus comices populaires montre assez que ce ne sont plus que des cérémonies d'apparat, « où les rois se montrent en pompe à la portion du peuple qui vit près de leur palais et demeure envieuse de les voir, plutôt qu'une assemblée politique, qui intervient dans le gouvernement[1]. » Le caractère et l'objet de la réforme opérée en ce point par Pépin semble être surtout militaire. Le Champ de mars redevint une convocation et une revue

1 Guizot, *Essais sur l'hist. de France*, IV Essai.

générale des guerriers à l'ouverture des expéditions annuelles. L'armée nationale, qui était réellement tout le peuple, n'y figure activement que dans la personne de ses chefs.

Il fallait que les membres convoqués à ces assemblées eussent peu d'intérêt personnel à s'y rendre, et que, d'autre part, leur négligence offrît aux yeux du duc des Franks un inconvénient plus grave que l'absence de leur contrôle sur ses résolutions ou ses actes, pour qu'il se fût décidé à frapper d'amende les récalcitrants. Une sanction pénale mise à l'exercice d'un droit politique, c'est là une conception raffinée tout à fait étrangère aux esprits du VIIe siècle, et que les théoriciens de la souveraineté populaire n'ont pas même encore réussi à introduire dans les constitutions modernes.

Ainsi réservée aux grands leudes et bornée aux choses de la guerre, la discussion des affaires de l'État ne présente nullement le caractère de généralité que certaines expressions des chroniques tendraient à lui faire attribuer. Rien ne ressemble moins, à vrai dire, que ces Champs de mars de la fin du VIIe siècle au mallum du temps de la conquête, où tous les membres de la libre démocratie franke avaient droit égal d'opiner sur les entreprises dont la conduite était confiée au roi de la tribu. A cette époque, l'œuvre législative émanait du concours de deux agents, le roi et la masse des hommes libres. Ces deux agents, au second siècle de l'occupation territoriale, avaient perdu toute initiative et se trouvaient dominés, annihilés : le premier, par le maire du palais ; le second, par le corps aristocratique. L'influence législative proprement dite de l'ancien mallum avait passé à d'autres réunions sans périodicité, et dont la composition est bien moins nationale encore que celle du Champ de mars : espèces de congrès des puissances sociales d'alors, comme avait été notamment l'assemblée d'Andelot en 587, puis celle de Paris en 614, où le parti et la famille même des maires austrasiens avaient particulièrement contribué, sinon à introduire, du

moins à consacrer la prépondérance d'un élément nouveau et d'esprit nullement germanique, l'épiscopat. L'aristocratie ecclésiastique et guerrière triomphait donc encore là comme partout, et l'ordre de choses qu'elle travaillait à fonder ne différait pas moins de la démocratie anarchique des tribus d'outre-Rhin que de l'antique centralisation impériale.

La politique extérieure de Pépin donne un démenti encore plus frappant à l'opinion qui le représente comme un champion et un restaurateur du teutonisme.

Les Franks, depuis l'époque lointaine où leur confédération indépendante apparaît dans l'histoire, n'avaient eu que des relations d'hostilité avec les autres branches de la famille germanique. A dater surtout de leur établissement en pays chrétien, leur principale préoccupation avait été de réprimer les empiétements des peuplades barbares, avides de partager avec eux les dépouilles de l'empire. Allemans, Thuringiens, Saxons, Frisons, Baïvares et Langobards, successivement battus, rançonnés, réduits au tribut par les premiers rois mérovingiens, n'avaient certes jamais eu aucun motif de considérer comme des frères les nouveaux dominateurs de la Gaule septentrionale. Mais la terreur du nom des Franks avait rapidement baissé au milieu de leurs discordes intestines. La Teutonie vassale avait peu à peu réussi à secouer le joug et reprenait, tout le long du Rhin, une attitude agressive, pendant que les Gallo-Romains du midi de la Loire et les Celtes de la presqu'île armoricaine se reconstituaient en États libres sous leurs chefs nationaux. Toutes les frontières étaient à la fois menacées.

Fidèle à l'esprit de sa race et négligeant, en présence d'un intérêt supérieur de la civilisation, de réprimer les soulèvements des provinces chrétiennes de l'ouest et du midi de la Gaule, c'est à dompter d'abord les païens d'outre-Rhin que Pépin consacra tous ses efforts. Cette rude guerre germanique, qui coûta aux Franks vingt-cinq ans de travaux, ne devait en somme leur procurer aucun établissement poli-

tique nouveau et durable. Elle eut cependant, dans l'ordre le plus élevé des considérations historiques, une importance capitale : elle marque le commencement de la revanche contre les funestes invasions du ve siècle, en ouvrant par le fer les voies à la prédication évangélique jusqu'au cœur même de la barbarie, et en donnant de ce côté à l'Église ses premières conquêtes territoriales.

Jusque-là, en effet, le christianisme, même au temps de sa première et rapide expansion sous les empereurs convertis, n'avait pas dépassé les frontières du Rhin et du Danube. Les missionnaires de race celtique, moines irlandais et prélats de la Gaule franke, n'avaient réussi qu'à lui faire regagner le terrain perdu dans d'anciennes provinces romaines submergées par les hordes du Nord. « Il avait mis tout ce temps (depuis l'invasion), ainsi que l'observe Ozanam, à retrouver les limites que ses premières prédications atteignaient déjà, à reprendre les villes dont les Césars avaient bâti les basiliques, dont les évêques siégeaient aux conciles d'Arles, de Sardique et d'Aquilée. Tant de fatigues n'aboutissaient qu'à réparer l'œuvre détruite de la civilisation romaine. Il fallait maintenant la poursuivre, s'établir dans la grande Germanie, où Drusus, Marc-Aurèle, Probus avaient pénétré sans y laisser rien de durable, et que le sénat n'osa jamais réduire en province. Cet effort devenait nécessaire pour la sécurité même de la société chrétienne... Il fallait passer la frontière des Romains ou céder comme eux : car c'est le sort des conquêtes de ne pouvoir s'arrêter sans que tôt ou tard elles reculent [1]. »

Voilà la justification éclatante de l'ambition, de l'usurpation, si l'on veut, de Pépin d'Héristal : c'est d'avoir rassemblé toutes les forces de son peuple pour reprendre la mission civilisatrice dévolue aux conquérants de la Gaule et que la dynastie nationale se montrait de plus en plus incapable de

[1] Ozanam, *la Civilisation chrétienne chez les Francs*, ch. IV, p. 142.

diriger. C'est à ces expéditions de la fin du VIIe siècle, et au système de colonisation chrétienne inauguré là d'une façon suivie par l'illustre bisaïeul de Charlemagne, qu'il convient de rapporter l'œuvre d'unification de l'Europe centrale réalisée un moment et avec de si heureuses conséquences par le fondateur du saint-empire.

Ce qui caractérise surtout l'ère nouvelle de propagande religieuse ouverte par les victoires de Pépin d'Héristal, c'est l'intervention plus directe et plus continue de la papauté dans l'apostolat des infidèles. Isolé par le flot des grandes invasions au cœur de l'empire mutilé, le chef de la catholicité avait, aussitôt la tourmente passée, repris l'initiative de la conversion des peuples barbares placés en dehors de la sphère d'influence des antiques cités épiscopales restées debout. C'est ainsi que saint Grégoire le Grand avait, quatre-vingt-dix ans auparavant, amené dans le sein de l'Église les Anglo-Saxons, race missionnaire, que son tempérament portait aux entreprises hardies et difficiles, et que la communauté d'origine, de grandes analogies de mœurs et de langue, rendaient bien plus propre que les Celtes, disciples de saint Colomban, à entrer en communication avec les Germains du continent.

C'est, en effet, la Grande-Bretagne, devenue « l'île des Saints », qui lance sur la rive droite du Rhin les premiers pionniers de l'Évangile, à la suite et sous la protection des Franks victorieux. A la faveur d'un traité imposé par Pépin au duc des Frisons, saint Willibrord, avec douze compagnons, prend possession de cette contrée et y plante l'étendard de la croix, qu'il y devait soutenir d'une main ferme pendant quarante ans. Envoyé à Rome, près du pape Sergius, au nom du duc des Franks, il sert d'intermédiaire entre le saint-siége et le héros pour l'organisation de cette nouvelle province chrétienne[1]; il y revient avec le pallium et fonde

1 Ozanam, *la Civilisation chrétienne chez les Francs*, ch. V, p. 176.

l'évêché d'Utrecht, le premier qui ait été établi sur une terre dépourvue de traditions romaines (696). Dès lors, la Germanie païenne était entamée et la voie ouverte à l'apostolat de saint Boniface.

En 713 seulement, la Teutonie, remise sous le joug, laisse enfin respirer son vainqueur. « Cette année-là, disent les annales de Metz, le prince Pépin n'eut pas à conduire l'armée hors des limites de sa *principauté.* » Mais l'affermissement de son pouvoir au sein même de cette « principauté », privée encore de tout système d'organisation intérieure, offrait à sa vieillesse une tâche assez difficile, d'autant plus que les quelques résultats obtenus sous ce rapport depuis vingt-cinq ans allaient être remis en question.

Dans la situation sans précédent que lui avait faite la victoire de Testry, Pépin, afin de ménager la transition, n'avait pas cru devoir abandonner tout d'abord le titre de son ancienne charge de maire du palais. Mais, comme il ne lui convenait plus de paraître personnellement astreint envers le roi mérovingien à des fonctions d'un ordre subalterne, il avait délégué l'exercice de ces fonctions à un de ses leudes particuliers nommé Nordbert, sorte de vice-maire, par qui il se fit dès lors représenter en Neustrie. Théoderic et son fils aîné, Clovis III, passèrent successivement leurs règnes obscurs et inactifs sous la tutelle de cet officier, pendant que Pépin conduisait ses grandes expéditions au delà du Rhin.

A l'avénement de Childebert (695), Nordbert étant mort, le duc des Franks s'était décidé à briser le faible lien qui semblait encore le tenir dans la dépendance de la monarchie héréditaire. Il avait proclamé officiellement maire du palais son fils Grimoald, érigeant ainsi sa propre autorité en un droit personnel et absolu, fondé seulement sur son génie et sur sa gloire.

L'administration de Grimoald, jeune homme au caractère doux et pacifique, rencontra d'autant moins de difficultés en

Neustrie, que Pépin y avait rallié à sa cause les adversaires traditionnels de sa famille et de l'influence austrasienne, en faisant épouser à son fils aîné, Drogon, duc de Champagne, la fille de l'ancien maire Waratte, veuve de Bertaire le vaincu de Testry. Quinze ans après, au terme de la guerre germanique, un autre mariage cimenta l'alliance précaire conclue alors avec le plus terrible des ennemis nouvellement domptés d'outre-Rhin. Le jeune maire Grimoald, à son tour, devint le gendre du duc des Frisons, Radbod. Voilà, à vrai dire, la seule concession de Pépin au teutonisme.

S'il sut faire servir à la réalisation de ses plans politiques les mariages de ses enfants, on sait comment la double union qu'il contracta lui-même fût, au contraire, une source de troubles civils aussi bien que de chagrins domestiques. A l'exemple de Pépin l'Ancien, il avait choisi sa femme chez les populations romanes de la Gaule méridionale. L'Aquitaine Plectrude, sa compagne zélée et peut-être son inspiratrice dans ses œuvres de propagande chrétienne[1], lui avait donné les deux fils dont il a été question plus haut, Drogon et Grimoald. Cependant cette première affection, doublement sacrée, ne lui suffit pas. Soit qu'il obéît à des considérations ambitieuses d'ordre inférieur, ou qu'il cédât, en dépit de sa piété, aux entraînements fougueux de sa nature barbare, il se laissa aller à imiter les mœurs polygames trop fréquentes dans les hauts rangs de la société franke, et surtout dans le palais des Mérovingiens. Du vivant de Plectrude, il prit une seconde femme, « belle et de grande naissance, » disent les chroniqueurs, et nommée Alpaïde, qui devait être la mère de Charles-Martel.

C'est la première dérogation publique de cette nature aux grands préceptes de la morale chrétienne que l'histoire signale dans la descendance de saint Arnulf et de Pépin l'An-

[1] Voir ap. Bréquigny, t. IV, p. 203, 212, 219, 274, 298, des actes de fondation religieuse émanée conjointement de Pépin et de Plectrude.

cien. Cette faute faillit avoir dans l'ordre politique même les plus désastreuses conséquences, en jetant le chef de l'aristocratie austrasienne hors des traditions de sa famille. En effet, la fatalité de sa situation fausse, bien plus sans doute qu'une perversité naturelle de caractère, fit pour un temps d'Alpaïde, avec la complicité au moins passive du duc, l'adversaire du clergé, et par conséquent de l'œuvre civilisatrice que symbolisait en quelque sorte le principat de Pépin d'Héristal. La rupture avec l'Église, provoquée par les remontrances et les censures d'un courageux prélat, dégénéra même en une guerre sacrilége et aboutit à un drame sanglant, qui rappelle les plus mauvais jours des persécutions de Brunehilde. L'évêque de Maestricht, Landbert (saint Lambert), s'étant rendu odieux à la concubine en lui refusant les honneurs du rang qu'elle occupait indûment, périt bientôt après, assassiné par les proches et les partisans de la femme offensée (708)[1].

La mort du saint amena le résultat que, vivant, ses démarches n'avaient pu obtenir. Pépin, épouvanté d'un tel crime, repoussa aussitôt la compagne[2] dont l'influence venait de se révéler si grande et si funeste. Il rappela Plectrude; mais de rudes expiations de ses égarements devaient attrister sa vieillesse. Drogon, son fils aîné, meurt vers cette même époque. Grimoald, le second, caractère doux mais peu énergique, ne paraissait guère propre à porter le lourd héritage du gouvernement des Franks. Et, par une amère dérision du sort, la femme disgraciée, Alpaïde, lui avait donné un autre enfant, nommé Karl (Charles, dans la langue romane), déjà fort et valeureux, en qui revivaient tous les traits du génie paternel. Victime innocente des crimes d'autrui, les ressentiments de Plectrude et le sang

[1] Godeschalc, *Gesta Pontific. Leod.* t. I, p. 336-399; Henaux, *Hist. du pays de Liége.*

[2] Elle se retira dans un monastère fondé par elle à Orp-le-Grand, près de Jodoigne. Vid. Warnkœnig et Gérard, *Hist. des Carol.*, t. I, p. 131.

de Landbert suffisaient pour mettre ce jeune homme à l'écart, quand une catastrophe, mal expliquée dans l'histoire, creusa encore l'abîme de défiances qui le séparait de sa famille naturelle.

Pépin étant tombé malade (714) dans sa villa de Jupille, près d'Héristal et de Liége, Grimoald accourut de Neustrie près de lui. Peut-être la piété filiale n'était-elle pas son seul mobile et voulait-il être en mesure, si la succession paternelle venait à s'ouvrir, de s'opposer aux entreprises des partisans de Charles. L'événement ne tarda pas, en effet, à prouver la force et l'audace de ses ennemis. Un jour qu'il priait pour la santé du vieux duc dans la basilique élevée en l'honneur de saint Lambert, sur les lieux mêmes où l'évêque avait été assassiné, un coup d'épée, porté par une main inconnue, l'étendit mort devant le tombeau du martyr. En l'absence de témoins, ce nouveau forfait fut généralement attribué aux auteurs du premier. Le jeune Charles fut soupçonné, par Pépin lui-même, de complicité dans un meurtre si favorable à son ambition, et sa disgrâce fut dès lors irrévocable[1]. Plutôt que de se rapprocher du fils d'Alpaïde, et à défaut d'héritiers légitimes du défunt, le duc adopta un enfant de six ans, bâtard lui aussi, que Grimoald avait eu d'une concubine avant son mariage avec la fille de Radbod. Ce fut ce bâtard, appelé Théodoald, qu'il choisit pour représenter son principat en Neustrie, comme l'avaient fait précédemment Grimoald et Nordbert, avec le titre et dans l'office singulièrement amoindri de maire du palais. Mais il avait à peine pourvu à cette sorte de lieutenance, comptant évidemment sur un prochain retour de ses propres forces, qui lui permettrait de continuer l'exercice du pouvoir suprême, que la mort l'emporta à son tour (16 décembre 714). Seul auteur et seul gardien de la pacification intérieure des États franks, l'œuvre entière de sa vie disparaissait avec lui. Deux

[1] *Annales Mettens.*, ann. 716.

années d'anarchie et de guerres civiles allaient remettre en question tous les résultats politiques et moraux si laborieusement conquis par le gouvernement du vaillant duc. Le roi mérovingien ne comptait pas, et pas une autorité véritable ne restait debout, capable d'arrêter l'effroyable démembrement de l'empire.

V

Aveuglée par l'ambition, Plectrude tenta d'abord d'occuper elle-même la souveraineté vacante, en faisant attribuer au jeune Théodoald, placé sous sa tutelle, l'héritage politique de son mari. La possession des trésors de Pépin lui permit de rallier, au moins momentanément, à sa cause les leudes austrasiens, et son premier acte d'autorité fut de faire incarcérer à Cologne, avec leur concours, le fils d'Alpaïde.

Cet attentat n'était pas moins contraire à la justice qu'à l'intérêt national. Le titre purement honorifique dont Théodoald était investi ne comportait pas, surtout eu égard à son âge, l'extension de pouvoirs où il se trouvait tout à coup élevé. Quant aux droits de la naissance, le bâtard de Grimoald en avait certainement moins encore que le bâtard de Pépin sur la succession de ce dernier. Charles, d'ailleurs, était seul en état de remplir les charges attachées à cette succession, et pour qu'une considération de cette nature, si puissante en général dans les idées du temps, n'ait pas entraîné vers lui les suffrages, il fallait que l'aristocratie austrasienne fût encore bien peu clairvoyante et bien vénale.

Une troupe nombreuse de fidèles se groupa autour du petit maire pour aller l'installer à la cour du roi Dagobert III. Mais, au premier bruit de cette marche, les Neus-

triens s'étaient soulevés. S'ils avaient accepté ou subi la supériorité personnelle de Pépin, ils n'admettaient pas que la famille arnulfinge se perpétuât ainsi au pouvoir par une sorte de prescription analogue au principe de l'hérédité monarchique, et qu'elle s'arrogeât le droit d'établir, à côté des rois fainéants, des maires fainéants. La nouvelle Brunehilde n'attendit pas longtemps le châtiment de son audacieuse entreprise. Attaquée par les Neustriens dans la forêt de Cuise (près de Compiègne), son armée fut taillée en pièces. Un très-petit nombre de ses partisans échappèrent au massacre, et son petit-fils, sur qui reposaient tous ses rêves ambitieux, lui fut bientôt après enlevé par la mort.

Les vainqueurs avaient porté à la mairie un des leurs, homme d'énergie et de talent, nommé Ragenfrid, du pays d'Anjou. Quelle que fût la sagesse de ce chef, la passion populaire l'entraîna bien au delà de l'attitude défensive que l'usurpation de Plectrude avait pu inspirer légitimement aux Franks occidentaux. Il voulut donner à ses compagnons la satisfaction d'une revanche, et comme le sentiment national était aussi obtus chez lui que chez la plupart des autres chefs de l'aristocratie, il n'hésita pas à invoquer contre l'Austrasie l'appui des ennemis traditionnels de la race et de la religion des Franks. Il s'allia donc aux populations païennes de la Frise (Hollande actuelle), avec lesquelles il concerta une invasion commune. Pendant que les vainqueurs de la forêt de Cuise pénétraient par la Champagne et l'Ardenne dans le vieux royaume ripuaire, les bandes frisonnes en violaient de leur côté la frontière au nord du Rhin, sous la conduite de leur duc Radbod. D'ailleurs, ce coup de main n'avait aucun objet politique. L'Austrasie, en proie à l'anarchie, se trouvait hors d'état de défendre son indépendance ou son intégrité territoriale. Mais il ne s'agissait entre Ragenfrid et Radbod ni de la démembrer, ni seulement de lui enlever son autonomie. Cette seconde solution surtout allait tout juste à l'encontre des visées du parti de Ragenfrid ; car la

Neustrie combattait maintenant pour la cause du séparatisme. Le seul résultat de l'expédition fut le pillage de la contrée envahie et la mise à rançon de la vieille Plectrude[1]. Après quoi, chacune des armées, gorgée de butin, regagna sa patrie, laissant l'Austrasie maîtresse de pourvoir comme elle l'entendrait à son gouvernement intérieur. Les leudes de l'Ouest ne redoutaient guère moins, ce semble, l'embarras de dominer les Austrasiens que l'humiliation d'être dominés par eux.

L'alternative, toutefois, était fatale, et l'union gouvernementale des États franks était le programme qui s'imposait désormais aux efforts de quiconque prétendait à un rôle politique. Ragenfrid avait méconnu cet intérêt primordial; un autre se leva pour l'affirmer et le soutenir : ce fut Charles-Martel.

Dans l'écroulement de la fortune de Plectrude, il avait tout à coup recouvré sa liberté, on ne sait par quel moyen. Peut-être les compagnons de gloire de son père l'avaient-ils eux-mêmes délivré, s'avisant, un peu tard, qu'en lui seul était tout leur espoir. Ils furent du moins unanimes à se ranger sous sa bannière (716). Cette troupe vaillante, mais à peine organisée, se lança d'abord à la poursuite des Frisons, l'ennemi national, l'*étranger*. Charles, vaincu dans la première rencontre, ne se découragea pas. Radbod continuant d'opérer sa retraite, le héros austrasien se rabattit sur les Neustriens, qui retournaient chez eux à travers la forêt d'Ardenne. Il les surprit à Amblève, près de Malmedy, et leur infligea un rude échec[2].

Moins d'un an après, il était en mesure de rentrer en campagne, à la tête d'une armée parfaitement préparée à la lutte. Au printemps de 717, il partit d'Héristal, traversa la forêt Charbonnière et pénétra dans le Cambrésis, où Ragen-

[1] *Chron. Moissiac.* cap. CIII.
[2] *Annales Mettens.*, ann. 716.

frid l'attendait, campé à Vinci, près de Crèvecœur. Le roi de Neustrie, Chilpéric II, successeur de Dagobert III, était au milieu de ses troupes. Charles, chez qui le souci du bien public dominait les rancunes nationales, essaya d'abord d'obtenir par voie de négociation le résultat pour lequel il avait pris les armes. Ses députés allèrent proposer au roi un accommodement sur les bases suivantes : retour de toutes les provinces frankes à l'unité monarchique, sous le sceptre de Chilpéric ; attribution à Charles de la mairie de ce royaume unifié, avec tous les pouvoirs qui avaient appartenu à son père. La réponse de Chilpéric, dictée par Ragenfrid, ne pouvait être douteuse : le chef angevin déclara qu'il s'en rapportait au jugement de Dieu, et que l'issue de la bataille du lendemain marquerait à qui devait appartenir le gouvernement du royaume. Charles remporta de nouveau la victoire (21 mars 717) et poursuivit les Neustriens débandés jusqu'à la Seine[1]. Néanmoins il ne se trouva pas en mesure de réaliser son plan. Trop d'éléments de résistance demeuraient debout en Neustrie, et force lui fut de continuer à prendre exclusivement son point d'appui en Austrasie. Par son refus d'adhérer au programme d'union nationale et par la défaite où ce refus l'avait entraîné, Chilpéric, roi d'une faction séparatiste, était, aux yeux du vainqueur de Vinci, frappé d'une double déchéance. Il lui donna donc, non pas un rival, mais un successeur, dans la personne de Clotaire IV, Mérovingien obscur et dont la filiation n'est rien moins que prouvée.

Le parti neustrien, voulant sauvegarder son autonomie et peut-être même constituer à son profit l'unité proclamée par le maire d'Austrasie, se mit en quête de quelque puissante alliance. Mal servi par les barbares du Nord en 716, Ragenfrid tourna ses vues vers le Midi et fit appel au duc d'Aquitaine, Odon. Ce personnage, d'origine inconnue, et

[1] *Continuat. Fredegarii Chron.*, cap. CVI.

que des documents apocryphes[1] ont fait rattacher indûment, presque jusqu'à nos jours, à la dynastie mérovingienne, trouvait dans les intérêts mêmes de sa situation princière, et sans avoir besoin d'être stimulé par des rancunes de famille, des raisons suffisantes de s'opposer à la restauration de l'hégémonie austrasienne. Les rivalités des Franks étaient la meilleure garantie de l'indépendance des populations romanes. Un an donc après la bataille de Vinci, une forte armée neustro-aquitaine était réunie sur l'Aisne, non loin de Soissons, pour courir de nouveau les chances de ce jugement de Dieu, que Ragenfrid avait invoqué une première fois sans s'y soumettre. Malgré leur nombre, les soldats de Chilpéric furent encore battus, et le triomphe des hommes de l'Est demeura cette fois décisif. Ragenfrid, échappé à grand'peine au désastre des siens, comprit que c'en était fait de son rôle politique et s'enfuit dans ses terres d'Anjou. Pendant ce temps, Odon repassait la Loire, entraînant avec lui, comme un précieux otage, le pauvre roi Chilpéric.

La mort de Clotaire IV, arrivée peu de temps auparavant et tout à fait à propos, permit à Charles de compléter sa victoire et d'en assurer les résultats par une évolution pleine d'habileté. Maître de toute la monarchie et s'inspirant de l'exemple de son père après Testry, il proclama roi, « sous son autorité, » Chilpéric lui-même. Ainsi concilia-t-il tous les intérêts en jeu, la cause dynastique comme la cause nationale, attentif à ménager l'amour-propre des vaincus et à respecter les droits acquis. Dans ce but il laissa à Ragenfrid, et même à la suite d'une révolte ultérieure, la jouissance d'un comté, et il confirma le traité conclu entre Odon et le gouvernement neustrien, d'après lequel les provinces d'outre-Loire formaient un État à peu près indépendant. En fait, la

[1] La charte d'Alaon. Voir la critique de ce document par Rabanis, *les Mérovingiens d'Aquitaine;* et ap. *Biblioth. de l'École des chartes*, série IV, t. II, p. 257.

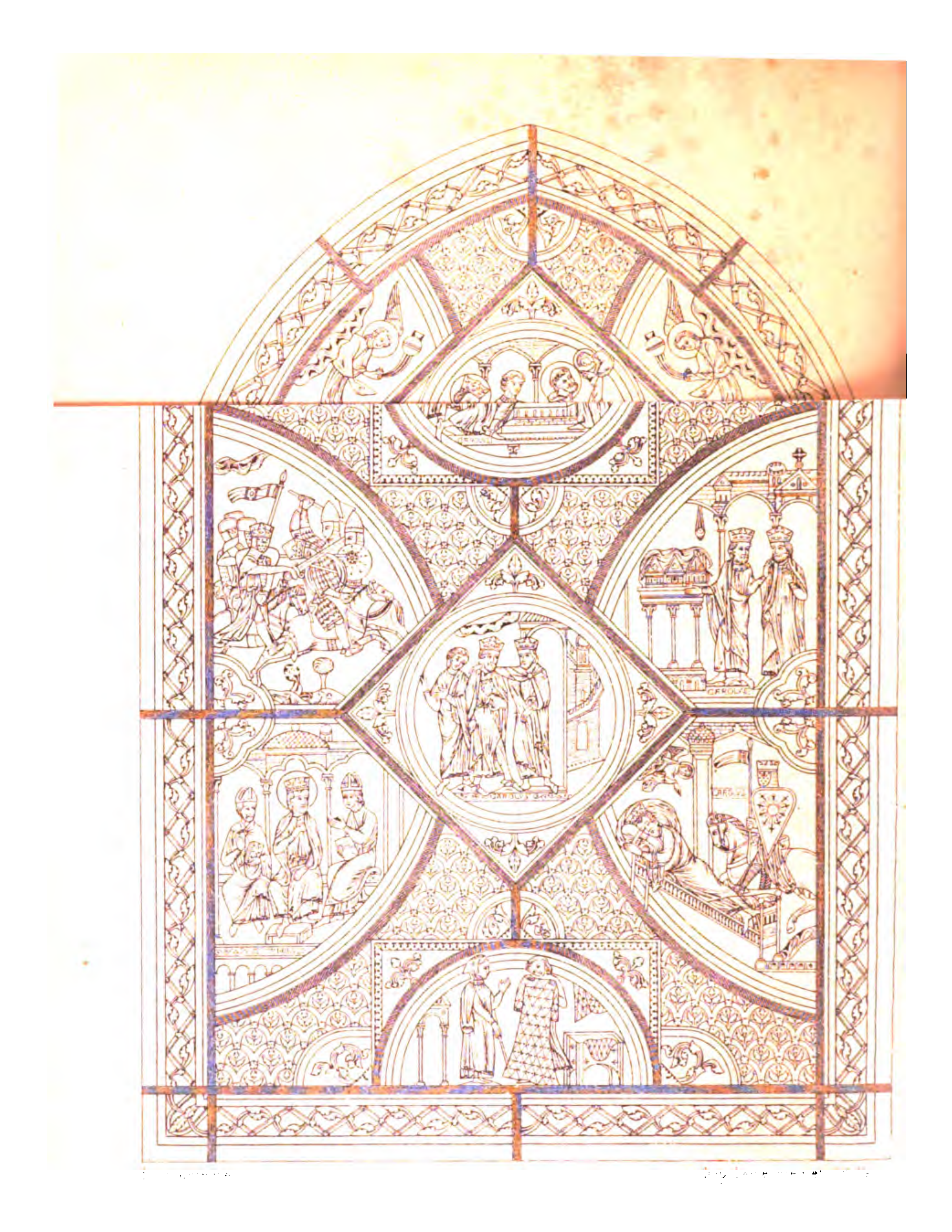
Gaule franke se trouva dès lors administrée par deux ducs, investis de toutes les prérogatives de la souveraineté, le duc des Franks et celui des Aquitains.

Si Charles ne poussa pas plus loin la réalisation de sa politique centralisatrice, c'est que l'empire mérovingien reconstitué avait à faire face, au dehors, à des périls bien autrement graves que ceux qui résultaient de l'assimilation imparfaite de ses divisions administratives.

Quatre années d'anarchie, à la suite de la mort de Pépin, avaient permis aux peuples vassaux de Germanie de secouer le joug de la France, et même d'attaquer impunément ses frontières septentrionales, dégarnies de défenseurs. Charles, dans une série d'expéditions savantes, ramena à la soumission les Souabes, les Baïvares et les Frisons, et refoula dans ses limites le rude peuple saxon qui s'était répandu sur la Thuringe. En 734, toute la Germanie était définitivement domptée.

Dans l'intervalle s'était accompli, au cœur de la Gaule, le plus glorieux fait d'armes de l'aïeul de Charlemagne. La bataille de Poitiers (732) avait sauvé l'Europe du joug musulman et préservé le christianisme occidental, sinon de la ruine, du moins d'un affaiblissement dont les résultats eussent été désastreux pour l'humanité.

Moins d'un siècle après la prédication de Mahomet, ses farouches disciples avaient déjà porté en deçà des Pyrénées leur sanglant apostolat. Entrés en Espagne en 711, les Arabes, huit ans plus tard, s'emparaient de Narbonne. La Bourgogne entière subit leurs ravages, et enfin, en 732, l'émir Adb-el-Raman, concentrant toutes ses forces dans l'Ouest, inondait l'Aquitaine de ses hordes fanatiques et étendait sa domination jusqu'aux rives de la Loire. Odon, écrasé sous le flot de l'invasion après douze ans d'une lutte héroïque, courut invoquer l'appui du duc Charles, son ennemi et son vainqueur de la veille; car la paix conclue entre eux en 720 avait été rompue en 731, et les succès du chef austrasien sur

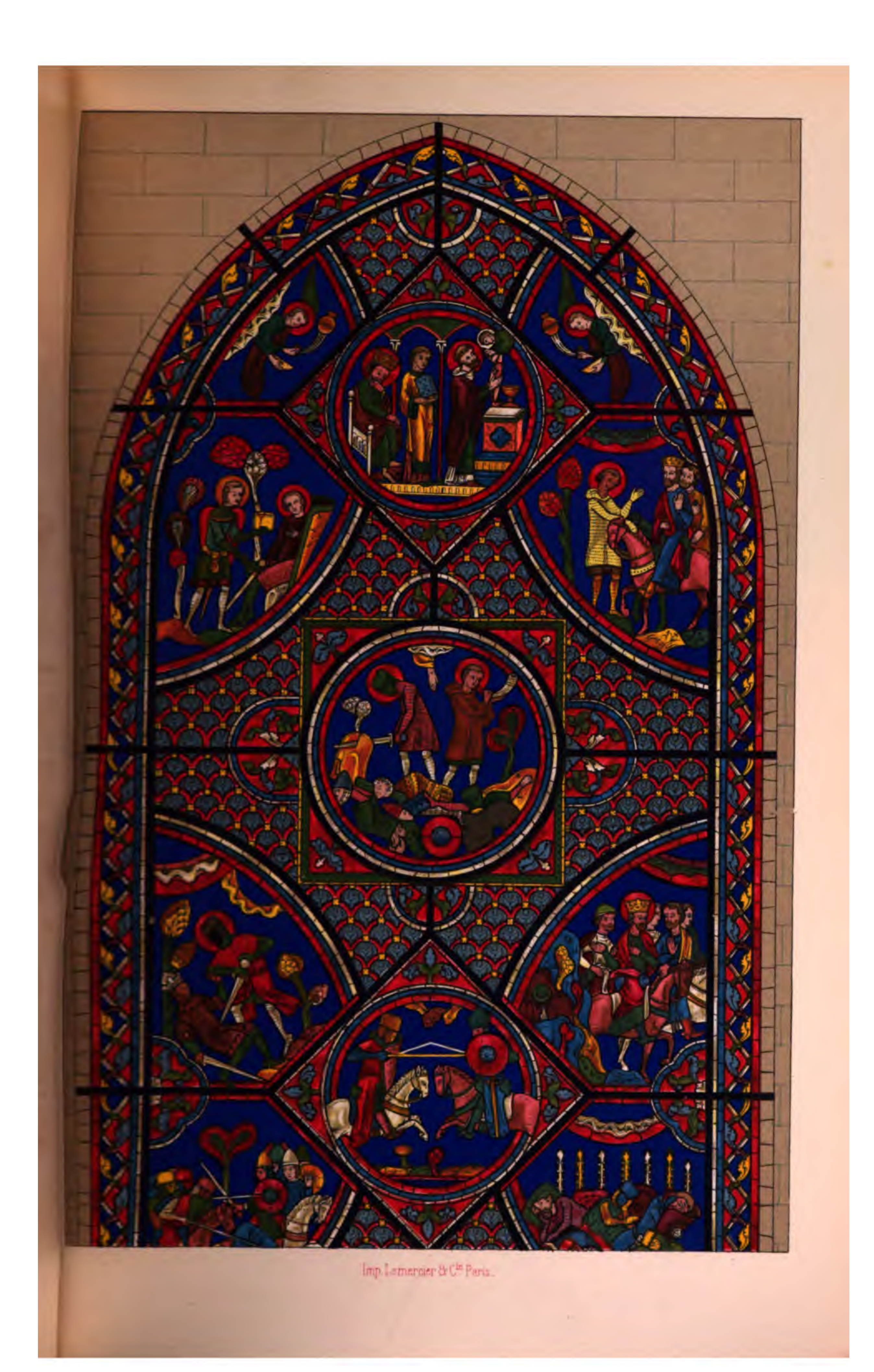


VITRAIL DE CHARLEMAGNE

V

XIIe - XIIIe SIÈCLE — ART GOTHIQUE

Vitrail de Charlemagne à Chartres: fin du XIIe ou commencement du XIIIe siècle. — Cette verrière est la traduction exacte de deux documents latins des XIe-XIIe siècles qui étaient également populaires dans la société ecclésiastique de cette époque: 1° La Chronique du faux Turpin; 2° une Légende latine, de 1060-1080, relative au prétendu voyage de Charles à Jérusalem et à Constantinople. Rien d'historique: tout est légendaire ou fictif. (V. la planche IV, où l'on a reproduit au trait tout l'ensemble de cette mosaïque transparente, et l'*Éclaircissement sur l'illustration du présent volume,* où ce vitrail est expliqué en détail, médaillon par médaillon.)



Imp. Lemercier & Cie Paris.

les chrétiens méridionaux avaient facilité ceux des musulmans. Le péril commun rapprocha les deux rivaux. Il n'y avait plus de place alors pour les vieilles querelles d'ambition et les hostilités de races; toutes les provinces du monde catholique, depuis la Méditerranée jusqu'au Rhin et au Danube, mêlèrent leurs guerriers dans les légions que Charles entraîna à sa suite vers la Loire, à l'automne de cette même année.

Il rencontra les bandes arabes près de Tours: « Ce fut un des moments les plus solennels des fastes du genre humain. L'islamisme se trouvait en présence du dernier boulevard de la chrétienté: après les Visigoths, les Gallo-Vascons; après les Gallo-Vascons, les Franks; après les Franks, plus rien. Ce n'étaient pas les Anglo-Saxons isolés au fond de leur île; ce n'étaient pas les Langobards, faibles dominateurs de l'Italie épuisée; ce n'étaient pas même les Gréco-Romains de l'empire d'Orient qui pouvaient sauver l'Europe; Constantinople avait assez de peine à se sauver elle-même! Le chroniqueur contemporain, Isidore de Beja, ne s'y trompe pas: il appelle l'armée franke l'armée des *Européens*. Cette armée détruite, la terre était à Mahomet[1]. »

Charles gagna là son surnom de Martel, en broyant les infidèles comme sous un marteau. Le gigantesque effort des peuples germano-romans qu'il avait soulevés, et que son fier exemple ne cessa d'animer durant cette bataille de huit jours, obtint enfin sa récompense. Refoulée lentement jusqu'à Poitiers, l'armée d'invasion se décida à opérer sa retraite. La France était délivrée, et pour jamais, de la domination musulmane.

Cette crise avait démontré d'une manière frappante la nécessité de l'union et de la discipline dans l'empire frank. Odon, pour prix de son salut, reconnut dès lors la suzeraineté de son libérateur. Hunald, fils d'Odon, qui lui succéda

[1] Henri Martin, *Hist. de France*, t. II, liv. XII, p. 202.

en 736, essaya bien d'affranchir son principat héréditaire : mais Charles accourut l'épée à la main et l'obligea à prêter serment de fidélité. La Bourgogne, impatiente de tout gouvernement régulier et démembrée en une foule de seigneuries indépendantes, fut réduite elle aussi à la soumission, l'année qui suivit la bataille de Poitiers. Ainsi, quand le roi Théodoric IV, successeur de Chilpéric II, mourut en 737, Charles-Martel, qui ne prit pas la peine de le remplacer, se trouvait solidement établi à la tête de l'État le plus monarchiquement organisé qui eût jamais obéi à un roi mérovingien.

Mais l'effort d'où sortit cette reconstitution politique et militaire de l'empire frank avait produit en retour, en raison même de son intensité, un immense trouble social, et, « au moment même où Charles-Martel, vainqueur des infidèles, semblait devenir le sauveur de la civilisation chrétienne, elle faillit périr des suites de la victoire. Les exploits de ce grand homme de guerre, en assurant la supériorité des Austrasiens sur la Neustrie et de l'aristocratie militaire sur la royauté, avaient encore une fois changé la face du pays. Les Franks orientaux s'établirent en conquérants dans les villes de l'Ouest et du Centre, jusque-là paisiblement gouvernées par des officiers des rois, et l'on vit toutes les violences d'une invasion barbare avec tous les changements d'une révolution politique. La bataille qui sauva l'Église des Gaules lui coûta cher : ses biens furent donnés en fiefs aux guerriers. Charles, importuné des exigences de ses leudes, leur jetait les crosses des évêchés et des abbayes. Le siége de Mayence fut occupé successivement par deux soldats, Gerold et Gewielieb, son fils : le premier périt en combattant les Saxons ; le second vint en armes défier le meurtrier de son père, le tua d'un coup d'épée, et retourna sans remords au service de l'autel. De semblables chefs n'étaient pas faits pour contenir le clergé ; le désordre ne trouva plus de résistance. Les derniers vestiges de la ré-

forme accomplie par saint Colomban s'effacèrent ; et, s'il en faut croire Hincmar, le christianisme sembla un moment aboli, et, dans les provinces orientales, les idoles furent restaurées.

« D'un autre côté, les hérésies grecques, protégées au midi de la Germanie par les Goths et les Hérules, renaissaient de leurs cendres. L'arianisme reparaissait dans la Bavière. Des religieux africains y avaient porté les doctrines manichéennes. On y trouvait des évêques sans siége, des prêtres sans mission, des serfs tonsurés échappés des manoirs de leurs maîtres, des clercs adultères qui sortaient de leurs orgies avinés et chancelants pour aller lire l'Évangile au peuple. D'autres immolaient des taureaux et des boucs au dieu Thor, et venaient ensuite baptiser les enfants, on ne sait au nom de quelle divinité. Un Irlandais, nommé Clément, parcourait les bords du Rhin, traînant à sa suite une concubine, prêchant l'erreur, s'élevant contre la doctrine des Pères et contre les traditions de l'Église. Un autre hérétique, nommé Aldebert, faisait lire devant lui une lettre du Christ apportée par les anges, se vantait de ses miracles, distribuait lui-même ses reliques. La foule, entraînée à ses oratoires qu'il érigeait sous sa propre invocation, désertait les églises et n'écoutait plus la voix des pasteurs[1]. »

Une école d'historiens modernes a vainement essayé d'atténuer, même de nier la responsabilité de Charles-Martel dans les désordres dont on vient de voir le tableau[2], en accusant l'Église de s'être vengée par des calomnies contre son libérateur des sacrifices purement matériels qu'elle avait dû subir pour sa propre rançon. Sans doute, l'ignorance populaire accrédita à ce sujet, dans les siècles suivants, de misérables inventions, comme, par exemple, la légende de la vision

[1] Ozanam, *la Civilisation chrétienne chez les Francs*, ch. v, p. 190.
[2] Cette thèse a été notamment soutenue par Beugnot, *Mémoire sur la spoliation des biens du clergé attribuée à Charles-Martel*; dans les *Mémoires* de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XIX, p. 261.

de saint Eucher. D'après ce récit fabuleux, qui prit naissance cent ans après les événements, Dieu aurait fait voir à Eucher, évêque d'Orléans, le vainqueur de Poitiers, aussitôt après sa mort, livré au fond des enfers aux plus horribles supplices, pour avoir usurpé le temporel des églises. Sur la divulgation de cette vision, le cercueil de Charles aurait été ouvert et on y aurait trouvé, au lieu du cadavre, un dragon noir et hideux. Les Bollandistes ont fait justice de cette fable absurde, et avec d'autant plus de motif que l'évêque Eucher avait précédé de trois ans au moins dans la tombe le grand maire austrasien.

Mais les témoignages sérieux et authentiques ne manquent point pour justifier les blâmes sévères du clergé. On peut citer, entre autres, cette lettre que saint Boniface, l'apôtre de la Germanie, adressait dès l'an 723 à Daniel de Winchester. Parlant d'une démarche qu'il devait faire auprès du duc des Franks et de la répugnance qu'il y éprouvait : « Je trouverai, dit-il, à sa cour de faux et hypocrites pasteurs, ennemis de l'Église de Dieu, des meurtriers, des adultères investis de titres épiscopaux, qui se perdent eux-mêmes et perdent les peuples. Sans doute, je m'abstiendrai de communiquer avec eux dans la célébration des saints mystères ; mais il me sera impossible, au milieu du palais, d'éviter leur rencontre et leur conversation. De plus, que n'ai-je point à craindre de l'influence de tels hommes sur les peuples auxquels je vais prêcher, dans sa pureté immaculée, la foi de Jésus-Christ[1] ! »

La concession aux gens de guerre des dignités ecclésiastiques, voilà le vrai et légitime grief du clergé frank, l'odieux abus de pouvoir dont il a flétri le souvenir. Quant à la simple sécularisation des biens temporels, en tant que la discipline cléricale n'en était pas altérée, les intéressés furent les premiers à reconnaître la nécessité impérieuse qui avait

1 Cité ap. Darras, *Hist. générale de l'Église*, t. XVII, ch. I, p. 54.

commandé cette mesure, et à sanctionner, en dépit des violences qui y avaient présidé, la conversion des domaines ecclésiastiques en bénéfices militaires. Les décisions du concile de Leptines (743) prouvent à la fois la réalité des spoliations et la sagesse des expropriés[1]. Les Pères du concile s'accordèrent pour laisser la disposition des biens enlevés aux établissements religieux aux deux princes Carloman et Pépin, fils et successeurs de Charles-Martel, afin de subvenir aux besoins de l'armée.

Si, sous la pression des circonstances et sans calculer toute la portée de ses actes, le vainqueur de Poitiers désorganisa l'Église franke, l'erreur est grande cependant de ceux qui le considèrent comme un partisan du paganisme et un adversaire des influences catholiques. A ce point de vue, au contraire, il se montra fidèle aux traditions de sa famille : il fut toujours le protecteur énergique et l'auxiliaire dévoué de l'apostolat chrétien chez les barbares. Tous les documents historiques en font foi : nous possédons les instructions par lesquelles il recommandait à ses fonctionnaires de Germanie les prédicateurs de l'Évangile, ainsi qu'une lettre élogieuse que son zèle lui valut de la part du pape Grégoire II[2].

Du reste, même ses mesures spoliatrices à l'égard de l'Église nationale n'affaiblirent jamais la confiance que le saint-siége avait mise dans ce descendant de saint Arnulf. Il en reçut, à la fin de sa carrière, un éclatant témoignage. C'est sur lui, en effet, que le souverain pontife Grégoire III, en butte aux persécutions des Grecs et des Langobards, jeta les yeux pour remplir, comme chef politique de la chrétienté, la mission jadis dévolue à Constantin, et que les maîtres dégénérés du Bas-Empire avaient désertée (741). La mort ne permit pas à Charles-Martel de répondre à cet appel et d'obtenir peut-être lui-même, au détriment de son petit-fils, le

[1] Pertz, *Monumenta*, etc., *Leges*, t. I, p. 18.
[2] Ap. Wurdtwein, *Epistolæ S. Bonifacii*, epist. V et XI, p. 21 et 29.

glorieux nom de Charles le Grand (*Carolus magnus*, Charlemagne). La démarche de la papauté auprès du vaillant duc austrasien n'en marque pas moins, et d'une manière précise, une époque des plus solennelles de notre histoire : le moment où la révolution de 613 est arrivée à ses conséquences logiques. La France avait enfin constitué son unité, l'Europe était en voie d'apaisement et d'organisation sous la tutelle de la France; le peuple de Clovis était pleinement entré dans son rôle civilisateur. C'est à la famille arnulfinge que revenait l'honneur des résultats si rapidement obtenus. Voilà ce que la plus haute autorité morale du monde proclama, en 741, en assignant au glorieux héritier de cette famille son rang légitime, comme chef de la monarchie gallo-franke, à la tête de l'Occident chrétien. La voie était ouverte, la place préparée au roi Pépin le Bref et à l'empereur Charlemagne!



Fig. 23. — Bibl. nationale, Lat. n° 1141, f° 4. (IX[e] siècle.)


Fig. 24. - Bibl. nationale, Lat. 9428, f° 78. (IXe siècle.)

CHAPITRE II

NAISSANCE ET ÉDUCATION DE CHARLEMAGNE — LES ORIGINES DU POUVOIR TEMPOREL DES PAPES

742-754

I


Fig. 25. - Bibl. nationale, Lat. 9428, f° 58. (IXe siècle.)

Surpris par la mort à l'apogée de sa gloire et dans toute la force de son génie, Charles-Martel, le vrai chef de la dynastie carolingienne, le héros fondateur de qui elle a pris son nom, venait de descendre dans la tombe. En vingt-cinq ans de luttes gigantesques il avait rétabli l'unité politique de l'empire frank, ramené à la soumission au nord et au midi les États tributaires, et mis la monarchie à l'abri des incursions de la barbarie germanique et musulmane. Il semblait appelé encore par la Providence à de plus hautes destinées. La chrétienté avait pu croire qu'elle lui devrait, après son salut, son organisation

sociale, et c'est dans ce but que le pape Grégoire III, interprète autorisé de la confiance des peuples, lui avait offert, avec le patriciat romain, la direction de l'Europe civilisée. Mais Dieu en avait disposé autrement. Aussi bien, le terrible vainqueur de Poitiers, si l'on examine les éléments complexes de son autorité, aurait-il eu à surmonter trop d'obstacles pour remplir un pareil rôle. Allié des Langobards sur les champs de bataille et spoliateur lui-même des églises des Gaules, il était mal préparé à devenir le champion du saint-siége. Sa carrière devait donc se borner aux grands travaux militaires qui l'avaient illustrée, et c'est à sa descendance qu'il était réservé d'en tirer les conséquences morales définitives.

Ses deux fils, héritiers de son pouvoir, comprirent de prime abord les devoirs de leur situation. Une vaste réforme ecclésiastique, opérée par les soins de saint Boniface, avait inauguré le principat de Carloman et de Pépin. L'épiscopat entier de la France proclamant, dans un acte solennel, son inébranlable attachement à l'autorité pontificale, toutes les classes du clergé jurant de conformer leurs mœurs et leurs doctrines à la rigueur des lois canoniques, la discipline de la vie claustrale partout restaurée : voilà, au point de vue religieux, sous quels auspices s'annonçait ce régime réparateur.

Malheureusement dans l'ordre politique, au lieu de l'apaisement et de la concorde, c'était, au contraire, une perturbation générale qui se manifestait après la mort du puissant Charles. Les vieilles rivalités des peuples qu'il avait eu tant de peine à rapprocher se réveillaient de toutes parts, et d'autant plus ardentes qu'elles avaient été plus énergiquement comprimées. Rien de plus précaire que la fusion entre les deux royaumes franks. Plus de vingt ans d'une domination arrogante et rapace de l'aristocratie austrasienne, loin d'effacer les anciennes antipathies, n'avaient fait qu'envenimer, au cœur des vaincus d'Amblève et de Vinci, le ressentiment

de leur défaite. Le trône était resté vacant depuis la mort de Théoderic V, en 737. Mais, en 741, le parti de l'autonomie neustrienne s'affirme de nouveau par la restauration de la dynastie mérovingienne, dont la déchéance était le résultat des revers des Franks occidentaux et la consécration de leur abaissement. Que les jeunes princes Carloman et Pépin aient pris, comme quelques-uns le prétendent[1], l'initiative de cette restauration ou qu'elle ait été un acte formel d'opposition à leur gouvernement, toujours est-il qu'ils surent en neutraliser le péril en faisant du nom de Childéric III un symbole d'union nationale, et en retenant pour eux-mêmes l'exercice du pouvoir sous sa souveraineté nominale, avec le titre de maires du palais : le premier en Austrasie, le second en Neustrie.

Mais, en dehors de ces provinces de race franke, la révolte contre l'hégémonie austrasienne se produisait avec un caractère bien autrement intense, et nulle concession de forme n'aurait pu la réprimer.

A l'exception des musulmans, en proie alors à de cruelles divisions intestines et dont les possessions en deçà des Pyrénées se trouvaient d'ailleurs réduites au territoire de Narbonne, tous les ennemis que Charles-Martel avait successivement domptés se levaient à la fois et revendiquaient leur autonomie les armes à la main. Si la Bourgogne, ramenée à l'obéissance par une récente expédition de Pépin et de son oncle Childebrand, et la Provence, restée sous le coup du terrible châtiment que lui avait attiré naguère (736-739) l'alliance conclue par ses seigneurs goths avec les Sarrasins, en haine de la domination des leudes du Nord, n'osaient encore ni l'une ni l'autre se joindre ouvertement aux rebelles, toute la Gaule méridionale, du Rhône à l'Océan et des Pyrénées à la Loire, répondait au cri de guerre et de délivrance poussé par Hunald, le fier duc d'Aquitaine. Sur l'autre flanc

[1] Vid. ap. Warnkœnig et Gérard, *Hist. des Carol.*, t. I, p. 200.

de l'empire, l'agression était plus redoutable encore. La Teutonie entière s'était confédérée pour secouer le joug de l'oppresseur commun. L'antagonisme religieux, si ardent jusque-là entre ses divers peuples, s'était effacé tout à coup devant l'excitation patriotique; les sectateurs de Woden (Odin) s'alliaient aux disciples du Christ, et non-seulement les Allemans convertis, mais les sauvages Saxons et jusqu'aux tribus slaves se rangeaient avec les Baïvares sous la bannière de l'indépendance germanique.

Odilon, duc des Baïvares, était le promoteur et le chef de la coalition. Il en avait concerté le plan, il se préparait à en combiner l'exécution avec Hunald. Habile à manier l'intrigue, il avait su intéresser à sa cause le saint-siége, toujours enclin à favoriser les revendications des peuples faibles, et il n'y avait pas jusqu'à la famille carolingienne elle-même au sein de laquelle il n'eût noué des intelligences et gagné des partisans. La princesse baïvare Swanehilde, seconde femme de Charles-Martel, et son fils, Griffon, exclu du gouvernement, étaient au cœur de la France ses complices, ses agents dévoués. A leur instigation, la propre sœur germaine de Carloman et de Pépin, Chiltrude, s'était enfuie de sa patrie pour aller offrir sa main au prince agilulfing, dans le temps même qu'il déclarait la guerre à ses frères.

Ainsi Carloman, à qui le testament paternel avait, outre l'Austrasie, attribué comme provinces frankes l'Allemanie et la Thuringe, et donné la suzeraineté de tout le reste de la Teutonie, et Pépin, dont l'autorité nominale embrassait, avec la Neustrie, la Bourgogne et la Provence, le duché vassal d'Aquitaine, ne commandaient réellement que dans les limites primitives du royaume mérovingien, et encore leur fallait-il défendre leurs frontières du Rhin et de la Loire contre l'agression la mieux organisée qu'on eût vue depuis l'origine de la monarchie. Telle était la crise solennelle où s'agitaient les destinées de la France et de la chrétienté, au moment où naquit Charlemagne.

II

Son père était ce second fils de Charles-Martel, que les chroniques, à cause de sa petite taille et pour le distinguer de ses ancêtres du même nom, ont appelé Pépin le *Nain* ou le *Bref*. Sa mère Bertrade, fille du comte frank Héribert, est restée célèbre, elle aussi, dans les fictions de l'épopée chevaleresque, sous le nom de Berthe aux Grands-Pieds. Premier-né de leur mariage, il vint au monde le 2 avril 742[1]. On lui donna le nom de Karl, qui, dans les idiomes germaniques, signifiait le *Fort*, le *Robuste*, et dont son vaillant aïeul avait si bien justifié le sens étymologique. Mais la différence de génie et de rôle qui distingue le second Karl du premier devait influer sur le sort de leur nom et le spécialiser pour chacun d'eux. Comme la civilisation latine façonna l'esprit et inspira la conduite du fils de Pépin le Bref, la langue romane aussi s'est approprié son nom tudesque, en y soudant, avec une épithète latine, l'idée de la grandeur et le témoignage de l'admiration de la postérité; — de même que le couronnement de ce roi d'origine barbare par la main du pape et au pied de l'autel de saint Pierre, le détacha en quelque sorte de sa race pour faire de lui le chef du saint empire romain. Le héros que l'Allemagne, héritière des seules traditions germaniques, a continué d'appeler Karl, Karl le Grand, porte dans la langue et dans l'histoire des peuples néolatins un nom spécial, créé pour lui et qui n'appartient qu'à lui : *Charlemagne!*

Plusieurs villes se disputent l'honneur d'être son berceau[2]. Il serait oiseux et d'ailleurs de peu d'intérêt, en l'absence d'indication précise de la part des auteurs contemporains,

[1] Mabillon, *De re diplomatica*, supplement., cap. IX.

[2] Vid. Gérard, *Hist. des Carol.* ap. Warnkœniger, la dissertation sur *le lieu de naissance de Charlemagne*, t. I, p. 140 et suiv.

de discuter sur ce point les prétentions rivales d'Aix-la-Chapelle, d'Ingelheim, de Carlstadt, de Salzbourg, de Vargula, de Constance, de Paris même. Quel que soit le lieu où Bertrade put se trouver au commencement d'avril 742, pendant que son mari ouvrait la campagne contre le duc rebelle d'Aquitaine, c'est en terre française, à coup sûr, qu'il convient de placer la patrie légale, si l'on peut ainsi parler, de leur fils. En effet, les États attribués l'année précédente à Pépin étaient situés, on l'a vu, entre la Loire et la Meuse; et Bertrade elle-même, fille d'un comte de Laon, appartenait à la Neustrie et avait ainsi un double motif d'y faire sa résidence.

Éginhard, le secrétaire, le familier de Charlemagne et le plus autorisé de ses biographes, déclare n'avoir recueilli aucune particularité touchant l'éducation de son héros. « On n'a rien écrit, dit-il, sur sa naissance, sa première enfance et sa jeunesse. Parmi les survivants de cette époque, je n'ai rencontré personne qui puisse se flatter de connaître les détails de ses premières années[1]. » On sait néanmoins qu'il reçut de sa mère les leçons et les exemples d'une grande piété. L'évêque Cartulf rend témoignage de cette influence de la reine Bertrade, dans une lettre où il dit à son fils : « O roi, si Dieu tout-puissant vous a élevé en honneur et en gloire au-dessus de vos contemporains et de tous vos prédécesseurs, vous le devez surtout aux vertus de votre mère[2]! » Quelques passages des hagiographes nous apprennent encore qu'il fut instruit, avec les fils des principales familles frankes, dans l'école palatine, institution déjà en vigueur à la cour des Mérovingiens, et qui devait, sous son règne, prendre une si grande extension et jeter un si vif éclat. Son premier précepteur paraît avoir été l'abbé de Saint-Denis, Fulrad.

1. [illegible] cap. IV.
2. [illegible] ap. Migne, Patr. lat., t. XCVI, [illegible]

Il n'avait pas encore atteint sa dixième année quand la révolution dynastique, dès longtemps préparée par ses ancêtres et à peu près consommée depuis la bataille de Testry, s'accomplit solennellement par le couronnement de Pépin. La coalition qui, au lendemain de la mort de Charles-Martel, avait mis en si grand péril l'empire frank, était alors définitivement vaincue. Odilon était mort, et Tassillon, son fils, trop jeune encore pour continuer le rôle paternel, menacé lui-même par la compétition de ses proches, ne se maintenait dans son duché héréditaire que par la protection des princes carolingiens. La Bavière, foyer de la révolte, ayant désarmé, les autres peuples tributaires d'outre-Rhin, Allemans et Saxons, avaient été, sans grande peine, remis sous le joug; et, par contre-coup, Hunald, réduit à ses propres forces, s'était vu obligé à son tour de prêter le serment de vassalité. Certes, cette pacification générale n'existait qu'à la surface, et d'actifs ferments de discorde couvaient encore en Aquitaine et en Germanie. L'intraitable Griffon, acharné à poursuivre par l'intrigue et la trahison les honneurs qu'il avait refusés de la libéralité de son frère, avait trouvé un asile près d'Hunald, et travaillait ouvertement à rallumer la guerre au profit de sa turbulente ambition. Mais Pépin avait donné la mesure de ses talents et de son énergie. Il était désormais évident que les menées d'un homme sans patrie, quelques agitations qu'il en résultât, n'atteindraient pas le but que le soulèvement spontané des peuples avait manqué. L'unité politique de l'empire frank était un fait accompli.

Pépin en était le seul chef, depuis quatre ans que son frère Carloman avait embrassé la vie religieuse, laissant des enfants en bas âge, inhabiles à succéder à son pouvoir. Si l'*incapacité*, motif suffisant et même rigoureux de déchéance dans l'esprit des vieilles institutions frankes, résultait légitimement, aux yeux de tous, pour les fils de Carloman, de leur extrême jeunesse, à combien plus forte raison ne justi-

SOUSCRIPTIONS DES MAIRES DU PALAIS

Fig. 26. — Souscription de Pépin, comme Maire du palais, d'après un Diplôme conservé aux Archives nationales (K. 5, n° 6; vers 751.)

Signum † Inlustri viro Pippino maiore dom.

fiait-elle pas la déposition du ridicule monarque en qui se continuait alors la triste série des rois fainéants! Cette anomalie d'une royauté en tutelle n'avait pu se perpétuer que grâce au long conflit des forces sociales, maintenant surtout que la race mérovingienne ne tirait plus aucun prestige, devant ses sujets chrétiens, de la légende qui la faisait descendre des anciens dieux de la nation. Du jour où le sang de Clovis ne produisait plus d'hommes aptes au commandement suprême, le droit public en vigueur chez les Franks les autorisait à choisir leurs chefs en dehors de cette famille dégénérée. C'est à la lumière de ces principes, dont le sens et la portée sont nettement marqués par maint exemple, et non d'après nos conceptions modernes en matière de volonté nationale ou de légitimité, qu'il importe de juger ce qu'on est convenu d'appeler l'usurpation de Pépin, d'abord sur ses neveux, puis sur le roi Childéric. Le saint-siége, en couvrant de son autorité ce changement de dynastie, n'inventa pas, quoi qu'on en ait dit, une nouvelle jurisprudence gouvernementale; il ne fit que consacrer l'application, exceptionnelle mais régulière, d'une des lois primitives des conquérants de la Gaule.

Voici comment l'événement est raconté dans la chronique des *Gestes des rois franks :* « En ce temps-là (751), les Franks, dégoûtés de n'avoir pas un roi capable et de supporter depuis de longues années la suite de princes sans intelligence que leur donnait la race royale, voulurent élever au souverain pouvoir Pépin le Pieux. Celui-ci refusa; mais, ayant rassemblé les premiers de la nation, il envoya de leur part à Rome Burchard, évêque de Wurtzbourg, et Fulrad, son chapelain, avec mission d'interroger le pape Zacharie au sujet des rois qui étaient alors en France, et que leur faiblesse d'esprit empêchait d'exercer la souveraineté, et de lui demander si cette situation était bonne ou non. Le pape Zacharie, de l'avis des nobles romains, fit savoir aux Franks qu'il serait mieux de donner le nom de roi

à celui qui en avait la sagesse et la puissance qu'à celui qui n'avait du roi que le nom sans l'autorité[1]. » La forme de cette réponse montre assez qu'elle renfermait non pas un ordre du pape, comme l'affirment certains chroniqueurs[2] que leur dévouement aux Carolingiens a portés à cette fausse interprétation, mais une simple appréciation et, tout au plus, un conseil. Le souverain pontife ne prétend pas, on le voit, résoudre un cas de conscience, il ne fait valoir d'autre considération que celle de la logique. Il n'avait pas d'ailleurs à examiner la loi des rapports existant entre le monarque mérovingien et ses sujets. Comme l'a judicieusement observé un historien moderne, « les papes, pères communs des fidèles, ne peuvent entrer dans ces questions de droit ; ils ne doivent reconnaître que le fait ; sinon la cour de Rome se trouverait enveloppée dans toutes les révolutions des peuples chrétiens[3]. »

L'opinion de Zacharie ne laissa subsister aucun scrupule. Childéric, le dernier des Mérovingiens, fut tondu et rentra, dix ans après l'avoir quittée, dans la solitude claustrale. Au printemps de 752, dans le mallum national tenu à Soissons, « Pépin, par le choix de toute la France, la consécration des évêques et la soumission des grands, fut placé sur le trône avec la reine Bertrade, *selon l'ancienne coutume des Franks*[4]. » Saint Boniface, en qualité de légat du saint-siége, le sacra d'après le rit alors en usage dans son Église maternelle, et reçut de lui le serment qui transformait pour jamais l'institution monarchique sur le continent européen.

Le Pontifical d'Egbert, évêque d'York (735), décrit ainsi le cérémonial qui était alors en usage pour le sacre des rois

[1] *Gesta reg. franc.* ann. 751. Le texte est cité ap. Lehuëron, *Hist. des institutions carol.*, p. 99, note.

[2] Les Annales de Lorsch, ad ann. 749, disent à tort : « Per auctoritatem apostolicam *jussit* Pippinum regem fieri. » Ap. Pertz, *Monum.*, t. I, p. 136.

[3] Chateaubriand, *Études historiques*, t. III, p. 243.

[4] *Annales Lauriss.*, ann. 750, ap. Pertz, t. I, p. 136.

anglo-saxons et qui fut suivi à Soissons par le disciple d'Egbert : « Je jure, disait le roi, de conserver en paix l'Église de Dieu et tout le peuple chrétien sous mon gouvernement, de réprimer l'injustice, de quelque part qu'elle vienne, de joindre dans tous mes jugements l'équité à la miséricorde. Ainsi puisse le Dieu très-bon et très-clément nous pardonner à tous dans sa miséricorde éternelle ! » On versait alors l'huile sainte sur la tête du roi. Les principaux seigneurs s'approchaient et, conjointement avec les évêques, lui plaçaient le sceptre dans la main. L'archevêque commençait les acclamations : — « Qu'il soit toujours victorieux et magnanime ! Que tous ses jugements soient équitables et sages ! Que son règne soit paisible, et que ses triomphes ne coûtent point de sang ! Que sa vie soit une suite de prospérités ! Qu'après son règne terrestre il jouisse de la félicité éternelle ! » — Le peuple criait ensuite par trois fois : *Vivat rex in æternum*[1] ! C'est ainsi que, dans la personne du premier roi carolingien, le pouvoir suprême se spiritualise et commence à relever d'un autre principe que la force. On voit, pour la première fois, celui qui en est revêtu jurer l'observation des lois et contracter des engagements vis-à-vis de ses sujets, dont l'assentiment, sinon l'élection proprement dite, forme une condition nécessaire de sa souveraineté. « Je reconnais là, observe Ozanam, le droit ecclésiastique, qui ne permet pas qu'on donne à la communauté un supérieur malgré elle, ni que l'évêque soit consacré sans que l'on ait demandé si l'assemblée des fidèles y consent ; surtout je reconnais le droit public du moyen âge, qui fait descendre de Dieu la souveraineté, mais qui la fait descendre dans la nation, libre de la déléguer à un seul ou à plusieurs, pour un temps ou à perpétuité[2]. »

Les circonstances de son couronnement donnaient au chef

[1] Darras, *Hist. génér. de l'Église*, t. XVII, ch. II, p. 243.
[2] Ozanam, *la Civilis. chrét. chez les Francs*, ch. VIII, p. 349.

de la nouvelle dynastie un prestige que la force même des traditions n'avait pu procurer aux plus habiles de ses prédécesseurs. Proclamé par les leudes et les évêques de toutes les parties du territoire frank, béni par un mandataire de l'Église universelle, Pépin ne fut pas, comme la plupart des Mérovingiens, le roi particulier d'une seule province, Austrasie ou Neustrie, ni le représentant exclusif d'une faction dominante : par son sacre il devint de droit, comme il l'était déjà de fait, le législateur et le magistrat de la « France » entière.

Deux ans plus tard, la cérémonie de Soissons reçut une consécration solennelle dans la basilique de Saint-Denis et de la main même du souverain pontife, devenu, au milieu des agitations politiques de l'Italie, l'hôte du peuple frank. Avant de raconter ce grand événement, qui inaugure à la fois la vie publique du jeune Charles et le protectorat de la France sur le pouvoir temporel des papes, il importe d'expliquer les origines de ce pouvoir temporel, dont la fondation se lie si intimement au sujet de cette histoire.

III

Lorsque Pépin monta sur le trône, il y avait juste un quart de siècle que la souveraineté pontificale avait une existence officielle et s'exerçait, sans compétition intérieure, dans le duché de Rome. Toutefois elle datait de plus loin en réalité que le gouvernement d'aucun des nouveaux États de l'Europe. Elle avait déjà fourni une utile et glorieuse carrière de plus de quatre cents ans[1], dans cette région privilégiée de l'Italie centrale, seule partie de l'ancien empire

[1] Sur les origines du pouvoir temporel, voy. Gosselin, *du Pouvoir du pape au moyen âge*.

où les barbares n'eussent jamais fait d'établissement durable. Préparée, rendue même nécessaire par la translation à Byzance du trône de Constantin, la juridiction temporelle des papes s'était, il est vrai, renfermée, aussi longtemps que les circonstances l'avaient permis, dans le domaine des intérêts religieux. Si, dès le v[e] siècle, on voit saint Célestin, saint Gelase, saint Symmaque frapper des hérétiques d'une peine civile, en les bannissant du territoire italien, en même temps la correspondance de ces papes avec l'empereur Anastase témoigne de leur désir d'éviter la confusion des deux pouvoirs. Mais les invasions barbares devaient forcer le saint-siége à sortir de cette réserve et à exercer une protection plus étendue sur les peuples sans défense. Saint Léon fait plus que de gouverner l'Italie, il la sauve des ravages d'Attila et de Genséric. Les empereurs eux-mêmes ont recours à cette intervention auguste, plus efficace que leurs armées, et Agapet est choisi pour négociateur de la paix entre Justinien et le roi goth Théodat. Le monarque, appréciant l'avantage pour sa propre sécurité de fortifier cette puissance médiatrice, accorde au successeur d'Agapet, Vigile, une pragmatique, qui reconnaît et organise, sous l'autorité pontificale, l'autonomie de ce qu'on allait bientôt appeler de nouveau « la république romaine ».

En vain, dans les divisions administratives de l'empire, le duché de Rome figurait encore au rang des provinces ordinaires; les faits de chaque jour démentaient cette assimilation, et les officiers chargés de représenter dans ce territoire le souverain de Byzance proclamaient eux-mêmes le caractère subalterne de leurs attributions, à côté des droits du saint-siége. C'est ainsi que le sénateur Cassiodore, promu à la dignité de préfet du prétoire, pouvait tenir ce langage au pape Jean II, de l'aveu du gouvernement impérial : « C'est vous que regarde la protection de ce peuple, puisque vous tenez cette mission de Dieu. Si la

garde de la cité nous concerne pour certains détails, elle vous appartient à vous sans restriction, et votre qualité de pasteur spirituel n'exclut pas le soin des choses temporelles. »

A partir du milieu du VIe siècle, l'affaiblissement de l'empire, par suite de l'invasion d'un peuple germanique dans la haute Italie et de la fondation du royaume langobard (572), plonge encore plus avant les papes dans le souci des affaires publiques. La Péninsule demeure dès lors à peu près abandonnée à ses seuls moyens de défense. Il y eut bien à Ravenne, sous le titre d'exarque, une sorte de proconsul à la manière antique, gouvernant et surtout rançonnant, au nom de la cour byzantine, les provinces non envahies. Les ducs qu'il nommait ou révoquait à sa guise, à Rome, à Naples, à Gênes, dans la Pentapole, et jusqu'aux magistrats municipaux des côtes méridionales, de la Sicile, de la Corse et de la Sardaigne, lesquels, étant électifs, échappaient à son contrôle, étaient censés former, il est vrai, sous ses ordres, les cadres complets d'une administration impériale. Mais ce vain appareil de centralisation politique et militaire n'était qu'une étiquette sans réalité. Le conquérant langobard, Alboin, avait, dès le début, mis un obstacle insurmontable à son fonctionnement, en créant les deux duchés barbares de Spolète et de Bénévent, qui isolaient Ravenne, tête sans corps, de Rome et du reste de la Péninsule.

D'ailleurs, deux cents ans après le démembrement de l'empire d'Occident, l'exarchat n'apparaissait aux yeux du patriotisme italien que comme un gouvernement d'occupation étrangère. Incapable de justifier par une protection efficace les lourds sacrifices qu'il imposait aux habitants, il blessait gratuitement les aspirations nationales. Car la vraie Italie ne voulait pas plus être grecque que langobarde : son génie la portait vers le fédéralisme. L'attachement du peuple à ses franchises municipales et à l'ortho-

SOUSCRIPTIONS DES ROIS CARLOVINGIENS

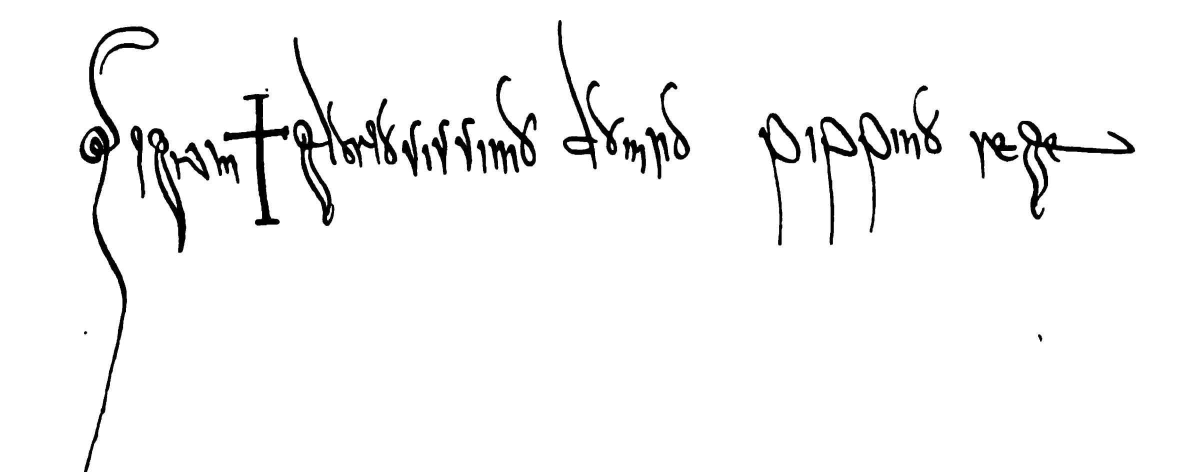


Fig. 27. – Souscription de Pépin, comme roi, d'après un Diplôme conservé aux Archives nationales. (K, 5. n° 4, ann. 755.)

Pour la souscription de Carloman, v. plus loin, et, pour celle de Charlemagne, v. le Diplôme que nous publions hors texte.

Signum † gloriosissimo domus Pippino rege.

doxie catholique lui rendait également odieux le despotisme tracassier des Grecs et la grossièreté des Langobards hérétiques. Les chefs de son choix, ce n'étaient pas les délégués des monarques de Constantinople ou de Pavie, mais bien les libres magistrats de ses cités et particulièrement les évêques, véritables auteurs du renversement du royaume gothique; son centre d'attraction, c'était toujours Rome. Là, un irrésistible courant d'opinion publique et des nécessités sociales de toute nature agrandissaient chaque jour les attributions civiles du pontife. Les fugitifs des villes opprimées par les Langobards venaient auprès de lui et non auprès de l'exarque chercher asile et protection; dans la misère et l'incurie de l'empire, c'était le trésor de l'Église romaine qui pourvoyait non-seulement au rachat des prisonniers, mais à la solde des milices, à la construction et à l'entretien des places de guerre. Déjà, à la fin du VIe siècle, saint Grégoire le Grand, cette âme pourtant si forte, pliait sous le fardeau du pontificat, et pouvait se plaindre, avec vérité, d'avoir à remplir « moins l'office d'un pasteur des âmes que celui d'un prince temporel ». En effet, l'Italie ne connaissait pas d'autre souverain que lui. Après avoir dirigé victorieusement la défense de la Ville éternelle contre le roi langobard Agilulf, lui seul se trouva en situation de négocier la paix avec l'agresseur, au nom du peuple romain. L'exarque éleva, mais sans écho dans la Péninsule, une vaine protestation contre cette initiative du pape, par laquelle l'exarchat lui-même avait été préservé d'une destruction imminente.

Durant plus d'un siècle encore, les successeurs de saint Grégoire le Grand ne se lassèrent pas, toujours en butte aux susceptibilités séniles de l'empire, de faire tourner à son profit leur vaste influence et de remplir eux-mêmes la mission attribuée à l'exarchat. Ni les entraînements de leur popularité, ni l'ingratitude du pouvoir qu'ils servaient ne purent les engager à rompre le lien de déférence qui ratta-

chait le saint-siége au trône de Constantin. La scission que l'intérêt politique de l'Occident réclamait dut être opérée par les Césars eux-mêmes et sur le terrain religieux. Il fallut leurs manies théologiques poussées aux derniers excès et leurs édits sacriléges, il fallut l'insurrection de l'Italie orthodoxe, pour faire admettre en droit par la papauté (et encore avec quels tempéraments !) le fait acquis depuis longtemps de sa souveraineté temporelle sur les populations qui l'acclamaient.

Les empereurs Héraclides, sophistes couronnés, engagèrent cette lutte fatale, en prétendant imposer comme loi de l'État à tous leurs sujets, même au souverain pontife, l'erreur *monothélite,* d'après laquelle Jésus-Christ, malgré sa double nature, n'aurait eu qu'une volonté. Furieuse de la résistance des papes, et subordonnant tous les intérêts publics au triomphe d'une thèse philosophique, la cour byzantine ne se fit plus dès lors représenter en Italie, sous le nom d'exarques et de ducs, que par des sectaires officiels. La persécution religieuse s'ajouta aux exactions déjà exorbitantes pour irriter les populations. On voit bientôt saint Martin Ier, coupable de ne s'être pas incliné devant l'infaillibilité doctrinale de l'empereur Héracléonas, arraché de la Ville éternelle, transporté en Grèce et en butte à mille outrages. Mais les catholiques, sentant leur force et leur droit, prennent le parti de repousser la guerre par la guerre, et font bonne garde autour du siége pontifical. Aussi quand, un demi-siècle plus tard, Justinien II essaie de faire enlever le pape Sergius pour lui extorquer l'approbation des actes de l'assemblée schismatique connue sous le nom de concile *in Trullo* (692), la milice populaire empêche la réussite de ce nouvel attentat. L'autorité du pape suffit à peine pour sauver de la légitime colère de ses défenseurs les émissaires impériaux. Une démonstration nationale, non moins spontanée et irrésistible, protége encore le successeur de Sergius, Jean VI, contre les violences méditées par

l'exarque. A la fin, éclairée par cette triple expérience, Rome ferme ses murs à cet éternel agent de trahison que l'empire entretenait comme duc auprès du Latran. A la suite d'une mêlée sanglante, que le pape seul encore parvint à arrêter, le duc Pierre, délégué de l'empereur Philippique, est chassé de la ville, et les citoyens le remplacent par un homme de leur choix (713). De ce jour, le nom de l'empereur disparaît des monnaies, des actes officiels et des prières publiques. Le territoire de Rome ne dépend plus de Constantinople que par le tribut.

Mais, loin que cette émancipation politique des Romains fût dans les vues du souverain pontife, Constantin s'attachait, au contraire, dans ce même temps à préciser le caractère purement religieux de la lutte qu'il soutenait comme chef de l'Église. La cause du conflit était le sixième concile œcuménique, tenu à Constantinople en 680, et dont Philippique niait la validité et avait brûlé les actes. Le pape se contenta, pour l'enseignement des fidèles, de faire peindre, sous le portique de la basilique de Saint-Pierre, les six conciles généraux. Cette protestation, en dépit de sa forme modérée, amena justement la crise d'où sortit l'affranchissement de l'Italie impériale; car elle contribua plus peut-être que toute autre raison à provoquer la persécution iconoclaste.

Après Philippique, commence une nouvelle dynastie, celle des Isauriens, montagnards grossiers, étrangers, il est vrai, aux querelles d'écoles et dédaigneux des subtilités théologiques, mais que leur ignorance même et l'étroitesse de leur esprit disposaient à poursuivre jusqu'aux dernières conséquences la guerre ouverte contre la prééminence du siége apostolique. Léon III, chef de cette famille, s'était accoutumé dans sa jeunesse, sous l'influence des juifs et des musulmans, à considérer les honneurs rendus aux images pieuses comme une idolâtrie. Devenu empereur, sa doctrine trouva d'autant plus de crédit qu'elle offrait aux Grecs

schismatiques l'occasion de faire une nouvelle injure à la papauté, en abolissant la représentation sensible des objets du culte, que l'Église latine employait avec tant de succès pour fixer dans les esprits la tradition de la foi. Ainsi s'expliquent le rapide développement de la secte des *briseurs d'images* et ses tentatives violentes pour s'imposer à la capitale de la catholicité.

Toute l'Italie impériale, blessée non-seulement dans son orthodoxie, mais jusque dans ses goûts artistiques, se débarrasse de ses officiers byzantins et se ligue avec Rome pour secouer à jamais le joug du despotisme oriental. L'exarque est égorgé à Ravenne. Les villes de la Pentapole et de la Vénétie, puis Naples elle-même, proclament leur indépendance et élisent des ducs nationaux (726). Non contentes de se tenir sur la défensive, les milices de ces petites républiques confédérées annoncent l'intention de nommer un empereur catholique et d'aller détrôner le persécuteur Léon. Les Langobards, convertis depuis trente ans, excitaient, non sans arrière-pensée, cette insurrection. Leur roi, Liutprand, se flattait d'accroître ses États des dépouilles de l'empire. Mais le pape Grégoire II, esprit perspicace autant que caractère loyal, sut conjurer le péril du dedans sans aggraver celui du dehors. Il détourna ses partisans de faire un autre empereur, les engageant à attendre la conversion de Léon et à demeurer dans la fidélité civile qu'ils devaient aux souverains, même hérétiques, de Byzance. Le maintien de cette souveraineté, purement nominale d'ailleurs au point où les choses étaient arrivées, paraissait au pape commandé par une tradition que les siècles avaient consacrée, et aussi par l'intérêt des provinces italiennes, que leur isolement eût exposées aux convoitises de leur puissant voisin du Nord. Toutefois, si la crainte des Langobards l'inclinait à un rapprochement avec les Grecs, il n'entendait certes pas transiger avec l'hérésie.

Léon, en effet, effrayé des conséquences imprévues de la

persécution, lui ayant proposé de remettre à un concile la décision de la querelle : « C'est toi, lui répond sévèrement le pontife, qui es l'auteur du mal; tu n'as qu'à l'arrêter, et le monde sera tranquille; reste en repos, et il n'y aura pas besoin de synode. Écris seulement dans tous les pays que tu as péché contre le patriarche de Constantinople et contre le pape Grégoire, et nous te rendrons la paix; nous effacerons ta faute, nous qui avons reçu de Dieu la puissance de lier dans le ciel et sur la terre. » Dût cette ferme attitude servir de prétexte à la défection de l'Orient, le pontife, après tout, savait que l'Église n'aurait pas grand'peine à compenser cette perte. Il connaissait bien les ressources de l'Occident, lui, le grand organisateur de l'apostolat parmi les peuples germaniques, et c'est ce qu'il donnait à entendre à son adversaire : « Tu crois nous épouvanter en disant : J'enverrai à Rome briser l'image de saint Pierre, et j'en ferai enlever le pape Grégoire, chargé de fers, comme autrefois Constance fit enlever Martin. Sache que les papes sont les médiateurs et les arbitres de la paix entre l'Orient et l'Occident[1]. »

Appel superflu à la paix. Ni l'empereur ni les Italiens n'y voulaient entendre. Les cités détachées de Byzance demandaient au pape, non pas de les ramener à leur ancienne sujétion, mais, au contraire, de consacrer leur affranchissement en devenant lui-même le chef de leurs ducs électifs. Les événements qui se pressaient ne permirent pas longtemps à Grégoire de décliner ce périlleux honneur. Déjà, à la faveur de ses premières hésitations, Liutprand commençait à réaliser son plan de royauté unitaire. Il avait envahi Ravenne et l'exarchat. Après avoir supprimé la domination grecque dans la Péninsule, il prétendait la remplacer. Une fois maître du littoral, il pénétra dans le duché de Rome et vint mettre

[1] Gregor. II *Epist.* XII : ap. Migne, *Patrolog. lat. cursus complet.*, t. LXXXIX, col. 511-521.

le siége devant la Ville éternelle. Ainsi aux prises avec l'ambition langobarde et non encore débarrassé des intrigues byzantines, le pape réussit heureusement à combattre l'une par l'autre ces deux forces ennemies. Il favorisa le rétablissement d'un exarque grec à Ravenne, cité plus hostile à ses nouveaux maîtres qu'aux anciens, et cette diversion permit à la confédération du Centre de se constituer. Car, restaurée momentanément dans l'exarchat et la Pentapole, — dont les territoires répondaient à peu près à ce qu'on a appelé depuis la Romagne, le duché d'Urbin et la Marche d'Ancône, — l'autorité impériale avait pour jamais cessé à l'ouest de l'Apennin. A dater de la révolution de 726, la souveraineté pontificale fut complète et définitive dans le duché de Rome, encore que Grégoire II et son successeur ne se soient considérés, durant quinze ans au moins, que comme les suppléants de l'empereur hérétique, prêts à retourner à son obéissance s'il cessait de persécuter l'Église. Les autres petits États, également démembrés de l'empire et qui se placèrent dès cette même époque sous la suzeraineté du saint-siége, étaient le duché de Naples, la Vénétie, gouvernée aussi par un duc (le doge des siècles suivants), et la Sicile, administrée par un patrice.

Si faibles que dussent être au début les liens d'une telle association, le temps ne fit que la fortifier, et tel était déjà, au bout de douze ans, son prestige, qu'il gagnait à la cause fédérale deux vassaux mêmes de la couronne langobarde, les ducs de Spolète et de Bénévent (739). Mais la révélation de cette puissance attractive fut pleine de périls. Liutprand s'étant avancé en armes pour châtier ses sujets rebelles, les milices populaires de la confédération ne furent pas en état de lui tenir tête, et le duc de Spolète, Thrasimund, ne put que courir à Rome chercher l'asile assuré à tout chrétien auprès du tombeau des saints apôtres. Grégoire III gouvernait alors l'Église et la république romaine. Sommé par Liutprand de lui livrer Thrasimund, il refusa de violer le

droit d'asile. L'incident fournissait au roi une occasion propice de reprendre ses projets de conquête. Il envahit aussitôt l'État pontifical, en prit quatre villes et parut bientôt devant les murs de Rome.

Cette fois, les assiégés n'avaient pas d'aide à attendre des Grecs, car Léon l'Isaurien était alors en guerre ouverte avec le saint-siége et ses partisans. Il avait, peu auparavant, équipé une flotte pour aller ravager les provinces italiennes, en punition de leur résistance aux édits iconoclastes. Une tempête ayant fait échouer cette expédition, l'empereur s'était vengé d'une autre manière moins éclatante, mais plus fructueuse, en saisissant, en Sicile et en Calabre, les patrimoines de l'Église.

Dans une telle extrémité, Grégoire, qui, selon l'expression de Baronius, « semait dans les larmes ce que ses successeurs allaient bientôt moissonner dans l'allégresse, » prit un parti solennel. Acceptant avec toutes ses conséquences le nouvel ordre de choses établi par la révolution de 726, il invoqua en faveur de la république romaine, État libre, l'appui de la plus chrétienne des nations européennes, celle des Franks. Certes une telle conduite, qui allait changer les destinées politiques d'une moitié de l'Italie, n'a pas besoin d'être justifiée au point de vue du droit public. Pourvoir au salut de la patrie est le premier office de la souveraineté, et, surtout à l'heure du péril, ce qui fait le pouvoir légitime, c'est la confiance du peuple et l'intérêt de l'État. Or jamais chef d'un gouvernement ne remplit mieux toutes ces conditions de sa charge que Grégoire III, négociant avec Charles-Martel une alliance dont la base était la reconnaissance et la sauvegarde de la liberté fédérale des cités soustraites au joug byzantin. Que le pape ait offert ou non au héros austrasien le titre de consul, les interprétations diverses sur ce point d'un texte obscur ne méritent pas l'importance que quelques-uns y ont attachée : tant le vrai caractère de l'alliance projetée alors est aisé à déduire du traité qui la réalisa, douze

VI

XVe SIÈCLE — ART GOTHIQUE

« Charlemagne considéré comme un des neuf preux, » d'après une gravure sur bois ou un xylographe de la première partie du xve siècle. — Les « neuf preux » étaient partagés en trois groupes. L'un représentait l'antiquité profane, et c'étaient *Hector, Alexandre, César*. L'autre, l'antiquité sacrée, et c'étaient Josué, Judas Machabée, *David*. Le dernier enfin était composé des représentants de l'âge chrétien : *Charlemagne,* Artus et Godefroi de Bouillon. Plusieurs de ces personnages (ceux dont les noms ont été imprimés en italiques) sont demeurés dans notre jeu de cartes.— L'original, grossièrement colorié, est conservé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.


Charlele
grand

ans plus tard, entre un successeur de Grégoire III et le fils couronné de Charles-Martel.

Le vainqueur de Poitiers mourut au cours de ces négociations et sans avoir eu le temps de passer les Alpes; mais son nom seul protégea Rome, dont Liutprand se hâta d'abandonner le siége. Le prestige de l'alliance franke servit si bien, quelques années plus tard, le pape Zacharie auprès du même roi, qu'il obtint de lui la restitution des villes de Narni, Ancône, Osimo et Umano, enlevées naguère à la république romaine. La formule de cette restitution est à noter. A une époque où nulle pression carolingienne n'inspirait encore à la cour de Pavie la rédaction de ses actes, on y voit Liutprand déclarer qu'il rend ses conquêtes non pas à l'empire grec, mais « à l'apôtre saint Pierre[1] ».

Le patrimoine de Saint-Pierre, ainsi accru, ne doit pas être confondu avec l'État pontifical. Bien avant que les événements de 726 eussent donné aux papes le pouvoir temporel, la nature et l'étendue des possessions de l'Église romaine leur avaient déjà procuré, en dehors même du ressort de leur juridiction ecclésiastique immédiate et jusque dans des contrées éloignées, une situation seigneuriale des plus importantes. « On voit par les lettres de saint Grégoire le Grand que de son temps l'Église romaine avait des patrimoines considérables, non-seulement en plusieurs endroits de l'Italie, mais en Dalmatie, en Sicile, en Sardaigne, en Corse, en Espagne, dans les Gaules, en Afrique et en plusieurs autres provinces. Parmi ces patrimoines, les uns étaient des biens-fonds, dont l'Église romaine percevait le revenu; d'autres étaient de véritables seigneuries, qui embrassaient quelquefois des villes et des provinces entières, et dans lesquelles le pape exerçait, par le moyen de ses officiers, tous les droits d'un seigneur temporel. Le nombre de ces patrimoines s'accrut beaucoup dans la suite par les do-

[1] Anastas. Biblioth. *Lib. Pontific.*, cité ap. Gosselin. p. 235, note 2.

nations successives de plusieurs souverains et des empereurs eux-mêmes. Des monuments authentiques nous apprennent qu'avant la fin du VIIe siècle l'Église romaine comptait parmi ces patrimoines le pays des Alpes Cottiennes, comprenant la ville de Gênes et toutes les côtes voisines jusqu'aux frontières des Gaules. Les Lombards, ayant usurpé ce pays vers la fin du même siècle, le restituèrent au pape Jean VII (vers l'an 708) comme ancienne propriété de l'Église romaine. Les patrimoines de cette Église en Sicile et en Calabre, confisqués vers le même temps par l'empereur Léon l'Isaurien, étaient si considérables qu'elle en retirait un revenu annuel de trois talents et demi d'or, c'est-à-dire de quatre cent mille francs de notre monnaie, selon l'estimation la plus vraisemblable. La plus grande partie lui en avait été donnée par les empereurs depuis Théodose le Grand, en échange de ceux qu'elle possédait dans plusieurs provinces de l'Orient, et dont il eût été difficile de percevoir les revenus à cause des fréquentes irruptions des barbares dans ces provinces[1]. »

On vient de voir quel concours de circonstances avait mis la papauté en lutte avec les Grecs et avec les Langobards. Elle défendait contre les premiers la liberté religieuse, contre les seconds l'intégrité politique de l'Italie romaine. Ni d'un côté ni de l'autre, elle ne poursuivait pour elle-même des avantages temporels. Si elle résistait aux annexions du royaume, c'est que l'établissement violent de ces Germains dans le nord de la Péninsule ne leur donnait aucun droit à dominer sur les populations du Centre et du Midi, qui les haïssaient comme des conquérants étrangers. Quant à l'empire, elle respectait sa souveraineté traditionnelle. Quels que fussent les actes politiques des princes de Constantinople et les griefs de leurs sujets italiens, le saint-siége ne leur avait jamais contesté, en principe, l'autorité civile, mais seule-

[1] Gosselin, *le Pouvoir du pape au moyen âge*, Introd., p. 126.

ment le gouvernement des consciences. C'est le pouvoir spirituel qui avait eu à repousser des tentatives d'usurpation; il n'en avait point commis. Il ne se départit pas de son attitude conciliante et réservée, même après que le couronnement de Pépin eut assuré à l'Église l'appui de la plus grande puissance militaire du monde.

IV

C'est à peine si le souverain pontife, Zacharie, eut le temps d'apprendre ce résultat de sa réponse aux messagers des leudes franks. Il mourut le 15 mars 752. Étienne II fut proclamé douze jours plus tard.

Le roi des Langobards, Aistulf[1], jugea ce changement favorable à la réalisation de ses desseins ambitieux. Comme tous ses prédécesseurs, il aspirait à réunir l'Italie entière sous son sceptre. Mais, depuis trois ans qu'il régnait, il n'avait encore rien tenté, paralysé par la crainte de Zacharie, dont la grande autorité avait fait tomber les armes des mains de ses deux prédécesseurs. Aussitôt délivré de cet adversaire redouté, il entre en campagne, occupe la Pentapole et s'empare de Ravenne. L'exarque Eutychios s'enfuit sans combattre, et pour ne plus revenir. Ainsi finit l'exarchat, fondé par Narsès, cent quatre-vingt-quatre ans auparavant, dans le but de contenir l'invasion langobarde. Excité par ce premier succès, Aistulf marche contre Rome. Le nouveau pape lui envoie un message pacifique avec de riches présents, et parvient ainsi à l'éloigner. Le roi consent même à signer une trêve de quarante ans. Mais, dès le quatrième mois, il viole son serment.

Eût-il été sincère que ses soldats l'auraient poussé en avant malgré lui. Le pouvoir royal, chez les Langobards,

[1] *Aistulfus*, qu'on appelle aussi Astolphe ou Ataulf.

était loin d'être absolu. Dans la lutte souvent obscure de passions et d'intérêts divers au milieu de laquelle s'agitaient, depuis deux siècles, les destinées de cette monarchie élective, un fait constant se manifeste : c'est la prépondérance, au sein de la nation, d'un parti militaire obstiné à poursuivre l'annexion de l'Italie romaine. Ce parti, quels que fussent ses éléments, avait toujours dirigé souverainement la politique extérieure, tiède quelquefois, il est vrai, à seconder la royauté dans la réalisation des plans de conquête qu'il lui imposait, mais toujours prompt à châtier, par la déposition ou même par l'assassinat, les rares monarques qui avaient voulu respecter l'indépendance temporelle du saint-siége. De tels peuples sont des torrents qui suivent leur pente aveuglément et jusqu'au bout ; il n'y a pas à attendre qu'ils se maîtrisent eux-mêmes ; il faut pour les arrêter un obstacle matériel infranchissable, une digue plus forte que leur courant.

L'appoint de résistance nécessaire ne pouvait être fourni par les Grecs. Après tant d'autres preuves de son impuissance, la misérable chute de l'exarchat venait encore de démontrer que l'empire, même lorsque ses plus graves intérêts étaient en jeu, se trouvait hors d'état d'exercer en Italie aucune action militaire. Néanmoins Étienne II, ayant échoué dans de nouvelles négociations pour désarmer l'ennemi, adressa d'abord à Constantin Copronyme une demande de secours. Au lieu de soldats, l'empereur envoya vers Aistulf un ambassadeur, le patrice Jean. Le roi lango-bard n'eut garde de rebuter la cour byzantine, et, sans lui restituer un pouce des territoires qu'il lui avait enlevés, il l'amusa durant près d'un an par des échanges de messages. Cependant il poursuivait vivement ses entreprises contre Rome, menaçant les habitants des plus cruels traitements s'ils ne reconnaissaient sa suzeraineté, et réclamant, comme gage de leur soumission, un tribut annuel d'un sou d'or par tête.

Abandonné de l'empire, le pape avait tourné ses vues du côté de l'alliance franke. Un pèlerin avait porté secrètement de sa part au roi Pépin des lettres, où il le priait d'envoyer à Rome des ambassadeurs chargés d'inviter officiellement le pontife à se rendre en France. Il ne fallait rien moins qu'une telle intervention pour permettre à Étienne de sortir de sa capitale, dont les troupes langobardes gardaient soigneusement toutes les issues. Au moment même où Copronyme répondait par un nouvel aveu d'impuissance au cri de détresse du pape et lui donnait la mission étrange d'être lui-même auprès d'Aistulf l'avocat des revendications grecques, deux nobles franks lui apportaient les protestations de dévouement de Pépin et venaient se mettre à sa disposition pour l'escorter au delà des monts : c'étaient Chrodegang, évêque de Metz, et le duc Otker (*Otcharius*), que les chansons de gestes ont rendu célèbre sous le nom d'Oger le Danois.

Rassuré sur le sort de Rome, Étienne ne voulut pas refuser à la cause impériale un dernier témoignage de bon vouloir. Il alla trouver Aistulf, accompagné du patrice Jean et des deux représentants de la France. Le conquérant, inquiet d'avoir à fournir des explications de sa conduite et de ses projets en présence de ces nouveaux témoins, fit prévenir le pape avant son arrivée « qu'il n'eût pas l'audace de formuler la moindre réclamation ». — « Dites à votre maître, répondit Étienne à ses courriers, que ni les menaces ni la violence ne m'empêcheront de parler comme je le dois. » Les ménagements diplomatiques n'étaient plus possibles. Aux demandes de restitution que le pape lui adressa au nom de la république romaine, et le patrice au nom de l'empire, Aistulf opposa un refus péremptoire. — Les ambassadeurs franks intervinrent alors pour réclamer le libre passage du souverain pontife en France. Aistulf, décontenancé, interrogea Étienne et essaya de le faire renoncer à ce voyage. Celui-ci ne lui dissimula pas le but de la démarche qu'il allait

faire auprès de Pépin. — Le voyant inébranlable dans sa résolution, le roi déclara, bien à contre-cœur, qu'il n'avait jamais songé à retenir captif le successeur de saint Pierre[1].

Malgré cette déclaration, l'auguste voyageur ne s'attarda pas longtemps dans le voisinage de l'ennemi. Parti de Pavie le 10 novembre 753, il gagna Cluses à grandes journées et ne se sentit libre que sur la terre hospitalière des Gaules, où il pénétra par le *mont Joux* (le grand Saint-Bernard). C'était la première fois que les populations d'en deçà des Alpes voyaient au milieu d'elles le vicaire de Jésus-Christ.

Les circonstances ne pouvaient être plus propices à l'entrevue du pape et de Pépin. La paix régnait partout dans l'empire frank. Les intrigues d'Aistulf, secondé par Griffon et son hôte le duc d'Aquitaine, avaient, il est vrai, provoqué naguère l'agitation sur plusieurs points, mais la rapidité des succès de Pépin avait déjoué cette manœuvre avant sa réalisation complète. L'Aquitaine contenue dans le devoir, la Septimanie arrachée presque tout entière à la domination musulmane, une victoire décisive remportée sur les Saxons soulevés à l'instigation de Griffon, la mort de cet infatigable ennemi domestique, tué dans un combat contre les comtes franks de Bourgogne, enfin les Bretons soumis au tribut : tels étaient les événements qui avaient rempli cette année 753. Depuis les Pyrénées jusqu'au Weser, l'autorité de Pépin était universellement respectée.

Ce prince était à Thionville quand un messager accourut lui annoncer l'arrivée d'Étienne dans le royaume. Il dépêcha au-devant du pontife son fils Charles, au milieu d'une brillante escorte d'antrustions, et lui-même se rendit à la villa de Ponthion, pour y recevoir l'auguste visiteur. L'enfant royal, qui n'avait pas encore douze ans, fit cent milles (environ cent quarante-huit kilomètres) à la rencontre du

[1] Anast. Biblioth. *Lib. Pontific.*, cité ap. Darras, *Hist. génér. de l'Église*, t. XVII, p. 243.

cortége pontifical. Pépin, avec sa femme, ses autres enfants et toute la cour, vint l'attendre à la distance d'une lieue (trois milles). « En abordant Étienne, il descendit de cheval et se prosterna humblement à terre, ainsi que sa famille et sa suite; puis il marcha à côté de l'écuyer du pape, comme pour lui servir de courrier (*strator*). Alors le souverain pontife se mit à célébrer à haute voix la gloire et les louanges infinies de Dieu, tout son clergé l'accompagna, et c'est au chant des hymnes et des cantiques qu'on entra dans le palais, le 6 janvier 754, jour de l'Épiphanie[1]. »

Le pape s'occupa dès le lendemain des négociations qui l'avaient amené en France. Mais cette fois les rôles étaient changés. Accueilli la veille comme chef de l'Église et par un de ses fidèles, avec la pompe due à son caractère sacré, il se présenta ensuite en suppliant devant le prince puissant dont il sollicitait l'alliance. Il vint le trouver, à la tête de son clergé, sous la cendre et le cilice, et le conjura, en versant un torrent de larmes, de garantir la situation faite par les traités de paix au saint-siége et à la république romaine. Le traité invoqué par le pontife était évidemment celui qu'Aistulf avait souscrit et presque aussitôt violé l'année précédente. Le roi s'empressa de le relever, lui tendit la main et s'engagea par serment à lui procurer satisfaction. Peu confiant, d'ailleurs, dans l'efficacité de l'intervention toute pacifique qui lui était demandée, il promit d'user de tous les moyens en son pouvoir afin d'obtenir la restitution de l'exarchat de Ravenne et celle des territoires et des droits ravis à la république. « On envoya sur-le-champ une ambassade prier Aistulf, au nom des bienheureux apôtres Pierre et Paul, de cesser ses incursions hostiles sur le territoire de Rome, et l'inviter, de la part du roi des Franks, à ne plus lever de tribut sur les Romains[2]. » En attendant le résultat des négo-

[1] Anast. Biblioth. *Lib. Pontific.*, cité ap. Darras, *Hist. génér. de l'Église*, t. XVII, p. 243.

[2] Fredeg. *Chron.*, *continuat.*, IV pars.

ciations. Pépin mena Étienne passer l'hiver à l'abbaye de Saint-Denis, près de Paris.

C'est là qu'un nouveau sacre confirma l'avènement au trône de la famille carolingienne. Le dernier roi mérovingien, Childéric, venait de mourir au monastère de Sithiu. Le souverain pontife, au milieu des grands leudes, dans la basilique de Saint-Denis, oignit de l'huile sainte Pépin, ainsi que ses deux fils et sa femme. En bénissant les assistants, il leur fit défense, sous peine d'excommunication, de donner à l'avenir la couronne à aucun homme d'une autre lignée. Il conféra en même temps au roi et aux jeunes princes Charles et Carloman le titre de *patrices des Romains*, qui devait les constituer protecteurs officiels de l'Église, et leur attribuait, dans l'État pontifical, la même juridiction et les mêmes charges qui incombaient, dans le royaume des Franks, aux *avoués (advocati)* ou défenseurs militaires des domaines ecclésiastiques. Créé par Constantin, le patriciat avait eu ce caractère dès l'origine, ainsi que le montre la formule par laquelle les empereurs en donnaient l'investiture. « Comme nous ne saurions, disait le monarque au titulaire, nous acquitter seul de la charge qui nous est imposée, nous vous accordons l'honneur de faire justice aux églises de Dieu et aux pauvres, vous souvenant que vous en rendrez compte au souverain Juge[1]. » Le titre de patrice des Romains avait toujours été attaché à celui d'exarque de Ravenne[2], et l'on a vu comment, dans les derniers temps surtout, les obligations en avaient été entendues et remplies. C'était un droit naturel et aussi un besoin absolu pour l'Église, privée de tout appui du côté de l'empire, de faire appel au zèle et au dévouement d'une autre puissance.

Comme il fallait s'y attendre, Aistulf ne se laissa pas persuader par les ambassadeurs d'abandonner les provinces

1 *Graphia aureæ urbis Romæ*, cité ap. Ozanam, *La Civilis. chrét. chez les Francs*, ch. VI, p. 231.

2 Gosselin, *Le Pouvoir du pape au moyen âge*, p. 239, note.

qu'il avait annexées à son royaume. Il se flattait toujours de détacher les Franks de l'alliance pontificale, et il crut avoir trouvé un bon moyen d'arriver à ses fins, par le choix qu'il fit du messager chargé de porter sa réponse à Pépin. Ce messager fut précisément le frère du roi, Carloman, devenu moine du Mont-Cassin, et, en cette qualité, sujet de la couronne langobarde. Les instructions données au moine diplomate tendaient à rendre Pépin dupe, sinon complice, des agissements d'Aistulf en Italie. « On croit, dit un contemporain, qu'il n'avait accepté une telle mission que par obéissance pour son abbé, lequel n'eut pas lui-même le courage de résister aux ordres impératifs du roi des Langobards[1]. » L'entrevue des deux frères eut lieu à Quierzy-sur-Oise, où le mallum national était convoqué. Que Carloman ait servi ou non les intérêts des Langobards, la politique de Pépin n'en fut nullement modifiée, et il fit ratifier dans cette assemblée les engagements qu'il avait pris à Ponthion à l'égard du pape. Prévoyant même le cas très-probable où il faudrait recourir aux armes pour faire évacuer les conquêtes d'Aistulf, le roi frank rédigea une promesse de donation au saint-siége de toutes les provinces italiennes qui ne dépendaient pas légalement de la couronne de Pavie. En voici l'énumération d'après le texte du traité : « l'île de Corse tout entière, les domaines de Saint-Pierre à Pistoie, à Luni, Lucques, le monastère de Saint-Vivien sur le mont du Pasteur, Parme, Regium, Mantoue, Vérone, Vicence, Monte-Silice, Bitunea (*Paludi*), le duché de Venise et d'Istrie en entier, la cité d'Adria, Comacchio, Ravenne avec tout l'exarchat, l'Émilie, les deux Toscanes, celle des Romains et celle des Langobards, la Pentapole, Montefeltro, Urbino, Cagli, Luceoli, Eugubio, Jesi, Osimo, le duché de Spolète en entier, le duché de Pérouse en entier, Polimarzo, Narni, Utricoli, Marturano, Castrum-Vetus, Collinovo, Selli, Populonia,

[1] Annales d'Angilbert (précédemment attribuées à Éginhard).

Centum-Cellæ (*Cività-Vecchia*), Porto, Ostie, la Campanie en entier, Anagni, Segni, Frisilio, Piperno, Veroli, Patrica, Castrum-Nebitar, Terracine, Fundi, Spelunca (*Grotta-Ferrata*), Gaëte[1]. »

Deux nouvelles ambassades envoyées à Aistulf n'ayant reçu de lui que des réponses dédaigneuses et même outrageantes « pour le très-excellent Pépin et tous les Franks », la guerre fut engagée, en dépit des protestations d'une partie des leudes les plus puissants, qui, sans doute gagnés à la cause langobarde, menaçaient de retourner dans leurs terres plutôt que de suivre le roi dans une expédition au delà des Alpes.

[1] Carlo Troya, *Codice diplomatico Langob.*, t. V, p. 503, ap. Darras, *Hist. génér. de l'Église*, t. XVII, ch. III, p. 277.



Fig. 28. — Bibl. nationale, Lat. 9428. (IXe siècle.)



Fig. 29. — Bibl. nationale, Lat. 9428, fº 90. (IXe siècle.)

CHAPITRE III

CHARLEMAGNE PATRICE DES ROMAINS — FORMATION DES ÉTATS DE L'ÉGLISE

754-768

I

L'ARMÉE franke était déjà arrivée au bord du Rhône, lorsque la dernière négociation, entamée avec Aistulf à la sollicitation du pape, suspendit sa marche. C'est à Vienne que Pépin, suivi jusque-là par toute sa famille, attendit le retour de ses ambassadeurs et reçut la réponse hautaine du roi des Langobards. Laissant Bertrade dans cette ville, il fit aussitôt avancer ses troupes vers les passages de la frontière italienne. Le prince-moine Carloman, qui s'était joint à l'expédition pour regagner avec plus de sécurité le mont Cassin, resta, lui aussi, à Vienne, retenu par les premières atteintes d'une fièvre qui ne tarda pas à l'emporter (17 août).

Fig. 30. — Bibl. nationale, Lat. 9428, fº 16. (IXe siècle.)

Il paraît que les deux fils de Pépin, malgré leur jeune âge, l'accompagnèrent au delà des monts, et que Charlemagne fit ainsi ses premières armes parmi les défenseurs du saint-siége. Si aucun texte contemporain ne le dit formellement, la preuve de ce fait, que les chroniqueurs ont passé sous silence, résulte clairement des lettres du pape Étienne, signalant la participation des deux jeunes princes à l'entreprise paternelle.

Définitivement ouverte vers la fin de l'été 754, la campagne fut inaugurée et presque en même temps terminée par un coup décisif. Aistulf avait pris de solides positions dans le val de Suse, prêt à en défendre vigoureusement le passage. Mais le roi frank, arrêtant le gros de ses forces à Maurienne, n'eut besoin que d'une habile manœuvre d'avant-garde, mal expliquée d'ailleurs par les historiens, pour culbuter l'ennemi hors de ses retranchements. « Ce fut une déroute complète, dit la chronique de Frédégaire. Une foule de ducs, de comtes et autres chefs langobards trouvèrent la mort sur le champ de bataille. Aistulf n'échappa qu'à grand'peine, en se laissant glisser le long d'une rampe escarpée, et courut, avec de misérables débris, s'enfermer dans Pavie. » Son camp, avec les richesses et les provisions considérables qu'il contenait, tomba aux mains des vainqueurs. Dès lors rien n'empêcha les bataillons franks de défiler à travers les gorges du mont Cenis et de se répandre dans les vallées du Pô et du Tésin, où ils ravagèrent tout le pays et livrèrent les citadelles aux flammes. Aistulf se vit bientôt bloqué dans sa capitale, sans moyen sérieux de résistance et sans issue pour fuir. Le pape intervint alors de nouveau afin d'arrêter l'effusion du sang, et, cette fois, ses efforts furent couronnés de succès. Aistulf s'empressa d'acquiescer à toutes les propositions de paix qu'on lui offrit. « Il s'engagea à faire au saint-siége toutes les restitutions qu'il lui devait, renonça à la possession de la Pentapole, Narni, Ceccano, et, en général, de tous les territoires qu'il avait usurpés. Il compta au

roi Pépin une somme de trente mille sous d'or, s'obligeant, en outre, à lui payer un tribut annuel de cinq mille sous, à vivre sous la suzeraineté franke et à ne fairo aucun acte d'hostilité contre la république romaine. Ces diverses clauses furent jurées solennellement par le roi et par tous les grands de sa suite, dont quarante furent livrés en otage pour la garantie de la convention[1]. »

Pépin transporta sur-le-champ au pape la souveraineté des provinces cédées; puis, « ayant reçu la bénédiction du seigneur apostolique, qu'il renvoya en paix à Rome, lui-même rentra victorieux dans son royaume. »

Aucun corps de troupes frankes ne resta en Italie pour assurer l'exécution du traité de paix. Pépin, confiant plus que de raison dans la loyauté d'Aistulf, en dépit des appréhensions du souverain pontife, se contenta de faire accompagner celui-ci jusqu'à sa capitale par une escorte d'honneur, composée de l'élite de ses antrustions, sous la conduite du prince Hiéronyme (Jérôme), fils bâtard de Charles-Martel, et de l'archichapelain Fulrad. L'enthousiasme des Romains fut au comble à l'arrivée du pontife libérateur. Mais l'allégresse devait être de courte durée.

Aistulf, en effet, ne s'était montré si accommodant sur les conditions de la paix que parce qu'il était résolu à ne pas les accomplir. Il avait hâte seulement d'éloigner l'ennemi. A peine les troupes de Pépin, rentrées en Gaule, avaient-elles été licenciées pour l'hivernage, que l'hériban langobard se formait autour d'Aistulf pour punir le pape de son alliance avec les étrangers. Au lieu d'être évacuées suivant les conventions, les provinces de la Pentapole et de l'exarchat furent soumises à une occupation plus rigoureuse, et quand, au bout de quelques jours, l'escorte franke quitta Rome, les hostilités avaient déjà recommencé. Fulrad emporta une lettre d'Étienne adressée « aux seigneurs, ses très-excellents

[1] *Annal. Franc.*, citées ap. Darras, *Hist. génér. de l'Église*, t. XVII, p. 295, note.

fils, Pépin, roi et son compère spirituel, Charles et Carloman, aussi rois, tous trois patrices des Romains », dans laquelle il annonçait que l'intervention des Franks, loin d'assurer la tranquillité de la république romaine, n'avait fait qu'aggraver ses périls.

« Nous aurions désiré, très-excellents fils, écrit le pape, retarder ce message. Mais Aistulf, roi des Langobards, ne cesse de nous susciter des tribulations, et notre cœur est accablé de douleur, notre esprit est plein de tristesse... O notre compère spirituel, et vous, ses très-doux fils! pour répondre à la miséricorde de Dieu qui vous a, du ciel, envoyé la victoire, vous vous êtes efforcés de rétablir la juridiction de saint Pierre, et votre munificence a confirmé par un acte de donation les restitutions promises par Aistulf. Mais ce que nous avions prédit de la malice de ce roi impie s'est déjà réalisé, le parjure se joue de ses serments. Il n'a pas permis qu'un seul palme de territoire fût rendu à saint Pierre, à la sainte Église de Dieu ou à la république romaine. Quels maux il nous fait endurer depuis le jour de votre départ, de quels outrages il couvre la sainte Église de Dieu, aucune langue humaine ne saurait l'exprimer. Nous regrettons bien amèrement, très-excellents fils, que vous n'ayez pas alors écouté nos observations et les ayez traitées comme des illusions sans fondement... Dupes de votre confiance envers un roi inique, vous voyez maintenant violé par lui l'acte de donation émané de votre volonté. Je vous conjure, fils très-excellents, au nom du Seigneur, de Notre-Dame, sa sainte et glorieuse mère, et du bienheureux Pierre, prince des apôtres, de qui vous tenez l'onction royale, d'avoir pitié de la sainte Église de Dieu, de faire exécuter la donation que vous avez offerte à votre protecteur et notre maître, le bienheureux Pierre, et de ne plus croire aux paroles captieuses et aux déclarations illusoires de ce misérable roi ni de ses agents. L'apôtre saint Paul dit : « Il vaut mieux

« ne point faire de vœux que d'en négliger l'accomplisse-« ment. » Nous vous avons confié tous les intérêts de la sainte Église de Dieu, et vous rendrez compte à Dieu et à saint Pierre, au jour terrible du jugement, de la manière dont vous aurez combattu pour sa cause et pour la restitution de ses domaines. Depuis longtemps cette noble mission vous était réservée, d'exalter l'Église et de fonder la juridiction du Prince des apôtres. Aucun de vos pères n'a mérité cette gloire, mais c'est vous que Dieu a choisis et appelés dès l'origine des temps. Hâtez-vous donc, car il est écrit : « La foi « se justifie par les œuvres. »

« Notre fils, votre conseiller Fulrad, et ses compagnons vous feront connaître les tribulations que nous avons subies et auxquelles nous sommes journellement en butte. Prenez en main la cause de saint Pierre, afin que vous soyez victorieux en cette vie par la grâce de Dieu, et que, par l'intercession du Prince des apôtres, vous goûtiez plus tard les joies éternelles. Adieu, très-excellents fils[1]. »

On a jugé intéressant de citer, dès le début de cet ouvrage, et en son entier, la première lettre d'Étienne II, non-seulement parce que l'enfant de douze ans qui devait être Charlemagne y est associé déjà, en sa qualité de patrice, à la politique religieuse de Pépin, mais encore parce que le texte de ce document explique mieux que tous les commentaires la nature des relations existant, dès cette époque, entre le saint-siége opprimé et ses puissants alliés de France. Le pape, en réclamant le secours des rois carolingiens, n'hésite pas à leur rappeler que c'est à saint Pierre qu'ils doivent leur couronne, et que Dieu, les ayant choisis de préférence pour être les défenseurs de l'Église, leur demandera compte de ce qu'ils auront fait en faveur de son vicaire. On voit ainsi de quel côté il place l'obligation. Le ton général de cette

1 *Stephan. II, papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 486.

pièce est bien celui du pasteur suprême des chrétiens, indiquant à des fidèles le devoir qui s'impose à leur conscience. Certes, il y a loin de cette situation aux théories accréditées de nos jours par tant d'ouvrages, d'ailleurs considérables mais animés de préoccupations politiques en contradiction avec l'histoire, sur l'effacement et même la vassalité où les papes se seraient tenus vis-à-vis de leurs bienfaiteurs carolingiens, en échange de services qui n'auraient procuré, du reste, au saint-siége qu'une dotation territoriale sans souveraineté proprement dite. Il ne faut pas oublier que le document qui précède, ainsi que les extraits de la correspondance pontificale offrant le même caractère qui trouveront leur place dans le cours de ce récit, ont été recueillis et conservés à la postérité par les soins de Charlemagne lui-même, c'est-à-dire du puissant empereur dont on a voulu faire un tuteur ombrageux et despotique de la papauté, à la manière des Césars du moyen âge, et selon l'idéal si déplorablement poursuivi par Napoléon à l'égard de Pie VII!

Quelques semaines plus tard, à la fin de décembre, nouveau message, conçu dans le même sens, mais plus pressant encore, et confié à l'évêque de Nomentum, Villarius, qui, l'année précédente, avait accompagné le pape dans son voyage en Gaule. Non content de retenir l'exarchat et la Pentapole, Aistulf avait lancé ses troupes sur le duché de Rome, rassuré désormais du côté des Alpes, dont les neiges rendaient, pour de longs mois, le passage impraticable à une armée. Il voulait mettre à profit cette inaction forcée des Franks pour achever d'absorber la Péninsule, et c'était une lutte à mort qu'il engageait avec la papauté, gardienne de l'indépendance romaine. Le 1er janvier, les bandes langobardes, ayant ravagé la Toscane, venaient mettre le siége devant la Ville éternelle, et, pendant cinquante-cinq jours, le blocus fut si étroit que le pape ne put faire sortir aucun courrier. Sa situation était pleine d'angoisses. Plusieurs fois,

le roi fit crier par ses hérauts aux défenseurs des remparts : « Ouvrez-moi une de vos portes, livrez-moi votre pontife, et je vous traiterai avec indulgence. Sinon, je renverse ces murailles et vous passe tous au fil de l'épée. Nous verrons qui pourra vous tirer de mes mains[1]. » Il ne fallait qu'un traître pour fournir à l'ennemi le moyen d'accomplir ses desseins perfides. Heureusement ni la trahison ni la peur ne provoquèrent de défaillances au sein d'une population livrée aux horreurs d'un siége, et menacée, pour prix de son courage, des plus terribles représailles : tant la haine de la domination langobarde était un sentiment universel et véritablement national !

Les assiégeants semblaient prendre à tâche de justifier et d'accroître leur réputation de barbarie, en foulant aux pieds les lois les plus sacrées de la religion et de l'humanité. Les invasions des hordes païennes qui avaient submergé l'empire depuis trois siècles n'avaient pas répandu dans la campagne romaine autant de ruines et d'épouvante que cette incursion d'un peuple qui se proclamait chrétien. Le fer et le feu venaient, sous sa main, de transformer en désert toutes les localités suburbaines. Les églises étaient réduites en cendres, et les soldats d'Aistulf, émules des Grecs, avaient pris plaisir à livrer aux flammes les images pieuses. Ils allaient jusqu'à mêler les hosties consacrées avec leurs aliments dans les marmites du bivouac, et à se les partager dans des festins sacriléges. Leur brutalité, s'exerçant sur des vierges arrachées des cloîtres et sur de jeunes mères que ne protégeaient pas les cris de leurs petits enfants suspendus à la mamelle, témoignait assez de la nécessité d'une intervention étrangère pour sauver d'un cataclysme irréparable le foyer sacré de civilisation qui n'avait pas cessé jusque-là de rayonner sur le monde.

Telle fut la pensée qui inspira un nouveau message du

[1] *Stephan. II, papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V.

pape, que, le 24 février, trois envoyés réussirent à emporter vers la libre terre des Gaules, en s'échappant de Rome par la voie de mer. Tableau navrant des crimes des assiégeants et de la grandeur du désastre matériel et moral inséparable de leur triomphe, l'appel du pontife s'adressait non plus seulement aux rois, mais à tous les guerriers de la nation franke et à leurs pasteurs religieux. Le mallum national du printemps était proche. Il ne suffisait pas de réchauffer le zèle de Pépin pour la cause du saint-siége : il fallait porter la conviction et l'enthousiasme dans cette réunion militaire. Secrètement gagnés par les intrigues de la cour de Pavie ou indifférents à des événements qu'ils ne considéraient que comme une crise de politique étrangère, nombre de leudes d'en deçà des Alpes avaient manifesté, on l'a vu, au début de la première expédition, une vive répugnance à se mêler des affaires de l'Italie. Il importait donc de leur faire comprendre l'intérêt éminemment religieux de cette intervention. Le pape trouva, pour y réussir, une haute et féconde inspiration. Élevant la question au-dessus de toutes considérations humaines, s'effaçant lui-même pour ne laisser en cause que le vicaire de Jésus-Christ, il écrivit une lettre, au nom même de l'apôtre saint Pierre, aux défenseurs privilégiés de son Église.

L'appel de saint Pierre et de son représentant fut entendu dans le royaume carolingien. « En apprenant la trahison d'Aistulf, dit le continuateur de Frédégaire, Pépin ne put dissimuler son indignation : il résolut de rentrer en Italie et convoqua son armée. » Aussitôt après le mallum national, il franchit de nouveau les Alpes, culbutant, comme l'année précédente, les défenseurs du val de Suse.

Aistulf, abandonnant alors sa folle entreprise du siége de Rome, courut se renfermer dans sa capitale, qui ne tarda pas à voir, pour la seconde fois, les bataillons franks se presser autour de ses murs, grossis encore des contingents baïvares, que leur duc Tassilon s'était empressé d'a-

mener par les montagnes de la Rhétie, à la convocation de son oncle et suzerain, Pépin. Les grands vassaux de Germanie et des Gaules n'osaient plus refuser leurs services au fils tout-puissant de Charles-Martel.

A peine débloquée, Rome recevait dans ses murs deux ambassadeurs de Constantinople : le protosyncelle Grégoire et le silentiaire Jean, chargés de négocier le retour à l'empire grec des territoires arrachés à la conquête langobarde. Ils s'alarmèrent en apprenant de la bouche d'Étienne l'intervention de Pépin et le projet de remaniement politique de la Péninsule manifesté dans sa déclaration de Quierzy. Surpris, ou du moins feignant l'incrédulité à cette nouvelle, ils obtinrent du pape qu'il les fît transporter en Gaule par la voie de mer pour la vérifier et surtout pour en conjurer l'effet. Quand ils débarquèrent à Marseille, Pépin était déjà devant Pavie, arbitre du sort d'Aistulf et près de recevoir sa capitulation. Le protosyncelle l'y rejoignit en grande hâte, mais sa démarche demeura sans aucun résultat. En vain offrit-il de la part de sa cour les plus riches présents pour que l'exarchat de Ravenne fût rétabli dans la dépendance de Constantinople : « Aucune raison, répondit Pépin, ne me fera enlever de nouveau ces provinces au pouvoir du bienheureux Pierre, à la juridiction de l'Église romaine et du pontife assis sur le siége apostolique. Je jure que si je me suis tant de fois exposé au hasard des batailles, dans cette lutte contre Aistulf, ce n'est pas pour des intérêts humains, mais uniquement par amour envers le bienheureux Pierre et afin d'obtenir le pardon de mes péchés. Tous les trésors du monde ne me feraient pas retirer au Prince des apôtres ce que je lui ai une fois offert[1]. »

Au défaut des considérations religieuses, la prudence la plus élémentaire, d'accord d'ailleurs avec l'équité, devait

[1] Anast. *Lib. Pontific.*, cité ap. Darras, *Hist. génér. de l'Église*, t. XVII, ch. III.

dicter au vainqueur une semblable réponse. Rattacher à l'empire les provinces italiennes convoitées par les Langobards, c'eût été éterniser la guerre. Rejetée avec horreur par ces peuples, qu'elle ne savait que tyranniser et non défendre, l'autorité de Byzance n'avait plus aucun fondement en deçà de l'Adriatique. C'étaient ses anciens sujets qui avaient prononcé sa déchéance, et la décision du roi frank ne faisait que donner une légitime et nécessaire satisfaction à leurs aspirations, clairement exprimées depuis un quart de siècle. La paix fut accordée à Aistulf aux mêmes conditions que l'année précédente : seulement, à la restitution consentie par lui il dut ajouter deux places nouvelles, Comacchio et Narni.

L'archichapelain Fulrad reçut mission de son maître d'aller prendre possession, au nom du pape, des vingt-deux villes reconquises ; puis il vint solennellement en déposer les clefs sur la Confession de saint Pierre, en même temps que le nouvel acte de cession, rédigé par Aistulf[1]. Ce document, consécration définitive des préliminaires de Quierzy, fut conservé dans les archives du Vatican, où, au siècle suivant, Anastase, gardien fidèle de ce dépôt, signalait encore sa présence et en transcrivait les clauses, pour les insérer dans sa vaste compilation des fastes pontificaux (*Liber Pontificalis*).

Dès lors les États du pape étaient constitués et avaient pris une existence internationale, si l'on peut ainsi parler. Toutefois il s'en fallait que les Langobards, deux fois vaincus, fussent résignés à l'exécution du traité. Malgré la remise des clefs des villes de la Pentapole et de l'exarchat, malgré ses propres serments, Aistulf n'avait pas encore cessé d'exercer la souveraineté dans une grande partie des territoires cédés, lorsque, l'année d'après, il mourut d'un accident de chasse (756). On voit combien la situation alors avait peu avancé, par cette lettre d'Étienne : « Que Dieu te

1. Gosselin, *du Pouvoir du pape au moyen âge*, p. 243.

bénisse, écrivait-il à Pépin, qu'il protége tes aimables enfants, mes fils spirituels, les seigneurs Charles et Carloman, institués par Dieu rois des Franks et patrices des Romains, avec leur mère très-chrétienne, l'excellente reine, ta douce épouse, fidèle servante de Dieu, notre commère spirituelle; que Dieu multiplie votre race, qu'il la bénisse à jamais, qu'il la maintienne sur le trône, qu'il garde prospère sous votre autorité toute la nation des Franks...

« Je t'implore à genoux, et te prie en toute confiance de continuer à travailler au bien de l'Église et de faire restituer intégralement à ta mère spirituelle, la sainte Église, le reste des cités et des territoires qui obéissaient autrefois à un même gouvernement, afin d'assurer la tranquillité du peuple que vous avez sauvé des mains de ses ennemis. Notre fils aimé de Dieu, Fulrad, votre fidèle, en observant l'état des choses, a pu se rendre compte que ce peuple ne peut subsister sans l'union sous un même pouvoir des territoires qui ont toujours eu des destinées politiques communes...

« Le tyran Aistulf, le bourreau des chrétiens, le destructeur des églises, vient d'être frappé par la justice de Dieu et précipité dans le gouffre de l'enfer... Grâce à la providence de Dieu et à l'intercession de saint Pierre, sous tes auspices et par les soins de notre fils Fulrad, ton fidèle Desiderius, homme très-doux (*vir mitissimus*), a été choisi pour roi des Langobards. En présence de Fulrad, il a juré de restituer à saint Pierre le reste de ses villes: Faënza, Imola, Osimo, Ancône et Umano, avec leurs territoires; puis il nous a promis, par l'entremise du duc Garinod et de Grimoald, de nous rendre la cité de Bologne et de demeurer toujours en paix avec cette Église de Dieu et avec notre peuple : il a témoigné de sa fidélité à votre trône, que Dieu protége! et il nous a demandé de prier ta bonté de nouer avec lui et avec toute la nation des Langobards des liens de concorde et de paix[1]. »

[1] *Stephan. II, papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 786.



soutenir le Langobard par la diplomatie que par les armes, avait dépêché auprès de Pépin un émissaire, dont les riches présents, sinon les plans politiques probablement entourés de beaucoup de mystère, obtenaient alors en Gaule le plus vif succès. Il avait offert à la chapelle royale les premières orgues qu'on eût encore vues en Occident, et cette merveille excitait parmi les barbares un prodigieux enthousiasme. Mais il n'y avait pas là de quoi faire chanceler un seul instant la résolution du monarque, quand le motif des prévenances byzantines lui eut été révélé. Le pape, d'ailleurs, ne négligeait rien pour tenir en éveil le zèle de la famille carolingienne. Nous avons trois lettres qu'il écrivit en ces circonstances aux deux fils de Pépin. Elles méritent d'être citées ici; car, outre qu'elles prouvent la présence des deux jeunes princes parmi les combattants des premières campagnes d'Italie, elles fournissent un intéressant exemple du ton de paternelle autorité avec lequel le pape s'adressait à celui qui devait être Charlemagne. Elles peuvent servir aussi à accentuer une fois de plus le caractère de déférence religieuse qui domine dans tous les actes de la monarchie carolingienne en faveur de l'indépendance temporelle du saint-siége. La première de ces lettres est ainsi conçue :

« Aux seigneurs, ses très-nobles et très-excellents fils, Charles et Carloman, rois des Franks et patrices des Romains, Paul pape.

« Jadis Dieu tout-puissant, considérant l'affliction de son peuple d'Israël, opprimé par les impies Égyptiens, eut pitié de lui et lui envoya son serviteur Moïse, dont il se servit pour opérer des miracles et des prodiges, tirer son peuple de la servitude, lui donner des lois et le conduire en la terre du repos, si longtemps désirée. Il lui adjoignit Josué, chargé de combattre les combats du Seigneur, et tant d'autres adorateurs zélés de son saint nom, qu'il donna comme pro-

tecteurs aux Hébreux. Mais il n'y eut aucun d'eux en qui sa divine Majesté mit ses complaisances comme dans le roi David, dont il dit : « C'est le serviteur selon mon cœur, et je « l'ai oint de l'huile sainte. » Aussi lui accorda-t-il, à lui et à sa postérité, de posséder à jamais un trône glorieux.

« De même, très-excellents et très-nobles fils, que Dieu a faits rois, ce Dieu, notre Seigneur, a mis ses complaisances en Vos Excellences très-chrétiennes. Vous sanctifiant dès le sein de votre mère, il vous a élevés au plus haut faîte de la puissance royale; il a envoyé son apôtre le bienheureux Pierre, en la personne de son vicaire, pour vous oindre de l'huile sainte, vous et votre très-excellent père; il vous a comblés de bénédictions célestes et vous a donné la mission d'exalter et de défendre énergiquement la sainte Église catholique et apostolique, ainsi que l'orthodoxie de la foi chrétienne. Déjà remplis de la grâce du Saint-Esprit et aidés des secours d'en haut, vous avez, très-excellents fils, apporté tous vos efforts à l'accomplissement de cette tâche, et, grâce à votre dévouement et *aux combats que vous avez livrés pour elle*, la sainte Église de Dieu, votre mère spirituelle, délivrée des embûches de ses ennemis, se réjouit en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Vos actions pieuses ont éclaté aux yeux de Dieu, et vos noms sont écrits au céleste royaume, avec ceux des rois David et Salomon et de ses autres grands serviteurs.

« Redevable à vos services du relèvement du saint-siége, notre cœur nous pousse, très-chrétiens et très-chers fils, à nous tenir au courant de votre prospérité et à nous en réjouir dans le Seigneur. C'est pourquoi notre affection paternelle vous adresse, dans ces lettres apostoliques, ses salutations, et sera heureuse de recevoir les vôtres par notre fidèle messager, Pierre, premier défenseur de notre sainte Église, que nous envoyons vers Vos Excellences. Nous vous prions de l'accueillir avec bienveillance, et de nous procurer l'assurance et la joie de vous savoir en bonne santé. Nous invitons instamment Vos Excellences, très-chers fils, à mar-

cher sur les traces de vos pieux parents, de votre bisaïeul, de votre grand-père et de votre très-excellent père, le grand roi à qui Dieu a donné la couronne, et de la très-excellente reine votre mère, que Dieu conserve! Ils se sont montrés, plus que tous les autres rois, fidèles à Dieu et à saint Pierre, et leurs mérites brillent dans le royaume céleste. A ces causes, nous supplions le Dieu de toute miséricorde de vous couvrir de sa grâce protectrice, de vous accorder des règnes longs et prospères, d'étendre les limites de vos États, de vous envoyer d'en haut la victoire, d'abattre à vos pieds vos ennemis et, après le trône terrestre, de vous en donner un dans le ciel pendant l'éternité des siècles. Adieu[1]. »

A ce témoignage d'affection et de confiance, venant de si haut récompenser leur jeune courage, Charles et son frère firent une réponse, malheureusement perdue, empreinte de toute la généreuse ardeur de leur âge. Elle leur valut peu après la lettre suivante du pontife, où se manifeste, avec une appréhension plus intense des périls de l'Église, un degré plus intime de familiarité et presque d'abandon à l'égard de ses précoces défenseurs.

« Vous ajoutez un merveilleux éclat à la splendeur du rang suprême en donnant au monde ce spectacle d'enfants d'une race illustre qui s'illustrent encore par des actions pieuses et par la noblesse de leur vie. De ce divin privilége la naissance ne vous a donné qu'une moitié, et vous tirez l'autre de vos œuvres. Et quoi d'étonnant si vous êtes ornés de tant de gloire, puisqu'il est écrit : « La postérité des justes sera « bénie! » Nous glorifions et nous louons la clémence de notre Dieu, qui vous a comblés des grâces du Saint-Esprit et a fait de vous ses prédestinés dès avant votre naissance; car *ceux qu'il prévoit, il les prédestine; ceux qu'il prédestine,*

[1] *Stephan. II, papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V.

il les appelle; ceux qu'il appelle, il les exalte. (Rom., VIII, 30.) Et Dieu vous a réellement exaltés dans sa miséricorde en vous sacrant rois par l'entremise de son apôtre saint Pierre, en vous constituant les défenseurs de la sainte Église et de la foi orthodoxe, afin qu'associés aux mérites de cette fonction de votre père très-chrétien, vous ayez part à la magnifique récompense qui lui sera décernée dans le ciel et que vous soyez comptés dans l'assemblée des saints.

« Le premier défenseur, Pierre, notre envoyé, revenu de la Gaule, nous a remis la lettre que vous nous adressez. En la lisant, l'allégresse inondait notre cœur. Vous y témoignez, très-excellents fils, de la résolution de persévérer toujours dans votre attachement à saint Pierre, à votre mère spirituelle, la sainte Église de Dieu, et à nous, et de combattre énergiquement pour la défense de l'Église et de la foi orthodoxe. A la vérité, nous avons besoin, très-excellents rois, de nous confier à votre fidélité ; car c'est en vous, après Dieu, que nous plaçons notre espoir suprême. Que Dieu tout-puissant, qui est riche en miséricordes, vous conduise à l'âge d'hommes, qu'il vous accorde des jours longs et heureux, qu'il vous prête la force de son bras, qu'il vous rende victorieux de toutes les nations barbares, qu'il étende les frontières de votre royaume et qu'il fasse asseoir sur votre trône puissant les descendants de votre illustre race jusqu'à la fin des temps, pour l'exaltation éternelle de sa sainte Église universelle et pour la défense de la foi orthodoxe. Je vous prie, très-excellents fils, d'imiter votre père très-chrétien, de suivre ses traces agréables à Dieu et de vous appliquer comme lui à achever la bonne œuvre que vous avez entreprise, en combattant comme des hommes avec lui, afin que la sainte Église de Dieu arrive à la plénitude de ses triomphes ; que, saint Pierre ayant recouvré par votre aide ce qui lui appartient, vous obteniez aussi, par l'intervention de ce Prince des apôtres, votre récompense dans le ciel, et que votre nom demeure glorieux à travers les siècles dans la

mémoire des hommes! Que Dieu tout-puissant, qui d'un mot a tiré toutes choses de rien, vous rende dociles à ses commandements, qu'il dirige vos pensées selon ses desseins, qu'il vous donne la prudence et l'habileté nécessaires au gouvernement d'un empire, qu'il abaisse devant vous les nations rivales, et qu'après vous avoir donné en cette vie les honneurs du trône, il vous accorde la joie des récompenses célestes[1]. »

Les jeunes princes, ayant exprimé, dans un nouveau message, le regret de ne pouvoir mettre au service de leur père spirituel opprimé d'autre secours que celui de leurs faibles bras, reçurent cette gracieuse réponse : « Les religieux abbés Drochtegang et Wulfard nous ont rendu le message de Vos Excellences. Il vous est pénible, dites-vous, de n'avoir pu remettre aux porteurs quelques offrandes pour nous. Eh! qu'est-ce donc que les présents par lesquels vous penseriez nous être plus agréables, très-doux et très-aimants fils, et très-victorieux rois! Il ne saurait y en avoir qui nous fussent plus précieux que l'assurance de votre prospérité et de vos succès. Notre vrai trésor est dans la satisfaction de vos triomphes; car ils sont le gage du triomphe de la sainte Église de Dieu, de la défense de la foi orthodoxe et de l'inébranlable protection que nous attendons de vous[2]. »

Quand le pape écrivait ces lignes, où respire une sérénité inaccoutumée, le danger de l'invasion langobarde était écarté, du moins pour un temps. Pépin n'avait pas même eu besoin de tirer l'épée, et l'occasion, peut-être secrètement désirée, avait manqué au jeune Charles de justifier ses récentes protestations de dévouement. Il avait suffi de l'arrivée de deux ambassadeurs franks, l'archevêque de Rouen, Remedius, fils naturel de Charles-Martel, et le comte Otker, pour con-

[1] *Stephan. II, papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 516.
[2] *Ibid.*, p. 517.

traindre Desiderius à l'exécution de ses engagements. L'empire, en effet, avait cette fois encore fait l'aveu de son irrémédiable décadence militaire; l'année écoulée, nulle voile grecque ne paraissait en vue du port d'Otrante, lieu fixé pour le débarquement des impériaux.

Ainsi abandonné d'un côté et pressé de l'autre, le roi de Pavie n'eut qu'à se résigner au parti que lui dictait l'infériorité de ses forces. Il commença, au mois d'avril 759, la restitution effective, à la république romaine, des cités et territoires que lui attribuaient ses traditions et les traités. Toutefois cette restitution, paralysée de mille manières et traînée en longueur, dans l'attente de quelque événement qui lui permît de se dédire, ne devait être terminée qu'au bout de sept ans!

II

Lorsque la nouvelle des premières concessions de Desiderius fut apportée par une lettre pontificale à Pépin, patrice des Romains, ce prince, par un autre triomphe, non moins heureux, de sa politique, venait de rendre à la chrétienté, sur la terre même des Gaules, un des plus signalés services qu'elle eût reçus de sa race. Le fils de Charles-Martel, complétant l'œuvre de son père, ressaisissait enfin, en 759, après quarante-huit ans de domination musulmane, la Septimanie, qui comprenait presque tout notre Languedoc. L'expédition de 752 avait préparé l'affranchissement politique de cette contrée, en déterminant la formation au sein de la population gothique, et avec l'appui de la monarchie carolingienne, d'un parti de résistance nationale contre les Sarrasins. La lutte sourde et continue de ce parti, secondée par les déchirements intérieurs de l'islamisme, avait amené insensiblement la délivrance complète du territoire jusqu'aux Pyrénées. Dans sa nouvelle conquête, Pépin se

retrouvait aux prises avec son éternel rival, le duc d'Aquitaine, qui, lui aussi, avait essayé de profiter de l'affaiblissement de la puissance musulmane pour s'emparer de la Septimanie, et qui, ne pardonnant pas aux seigneurs du pays de lui préférer le roi du Nord, les en avait châtiés par des incursions cruelles. Aux yeux du chef aquitain et de ses soldats, prétendant représenter la plus vieille population indigène des provinces méridionales, les Goths, comme les Franks, n'étaient que des envahisseurs barbares et des ennemis presque aussi exécrés que les sectateurs de Mahomet.

Pépin, au lieu de poursuivre d'abord par les armes la réparation de ses griefs, eut recours aux négociations pacifiques. Ses ambassadeurs vinrent, en 760, demander à Vaïfer de cesser ses entreprises et ses exactions sur les domaines ecclésiastiques qu'il avait usurpés, de payer le *wehrgeld* (composition pécuniaire) des Goths, sujets de la couronne franke, qu'il avait fait mourir dans les combats ou dans les supplices, et enfin de restituer à leur maître les nombreux leudes, déserteurs de la truste royale, auxquels sa cour servait d'asile. Vaïfer, comme il fallait s'y attendre, ne répondit que par un refus hautain. Pépin alors déclara la guerre, bien résolu à supprimer l'autonomie de l'Aquitaine, incompatible avec la possession de la Septimanie et la paix du royaume. Mais Vaïfer n'était pas homme à soutenir la lutte avec cette obstination loyale. Surpris et vaincu dès la première campagne et réduit à demander grâce, il fit sa soumission sans réserve et prêta tous les serments qu'on voulut. Puis, au printemps d'après, trouvant une occasion facile de prendre sa revanche, à la suite du licenciement anticipé de l'armée franke, il envahit et ravagea la Bourgogne, dégarnie de troupes, et revint à la hâte comme un larron chargé de butin.

Cette audacieuse violation de la foi jurée fut le signal des terribles guerres du Midi, principale œuvre militaire de Pépin, et où l'indépendance aquitanique devait périr pour

jamais : lugubre et monotone série de dévastations systématiques et d'égorgements sans merci, qui remplit de sang et de ruines, durant sept années consécutives, les riches provinces d'entre la Loire et la Garonne. Les impitoyables lois de la politique étouffèrent de part et d'autre la voix de l'humanité. L'unité future de la nation française était à ce prix !

Convoquant et rassemblant à la hâte ses contingents dispersés, Pépin fond sur l'Aquitaine. Il emmenait avec lui son fils aîné, Charles[1], déjà entré dans sa vingtième année et qu'il était temps de former à la grande guerre. Cette campagne de l'automne 761, non moins foudroyante que celle de l'année précédente, fut féconde pour le jeune prince en leçons de toutes sortes. Vaïfer ne tenta pas d'arrêter l'irruption par une bataille rangée. Il avait compté disputer le terrain pied à pied en jetant de solides garnisons dans les citadelles de sa frontière. Rien ne put résister à l'ardeur de vengeance des Franks et à la supériorité de science militaire développée chez eux par la forte discipline des chefs carolingiens. L'art des siéges se relevait alors de l'abaissement où il était tombé depuis la disparition des armées régulières de l'empire romain. Les châteaux de Bourbon (l'Archambauld) et de Chantelle, postes avancés de l'Arvernie, furent emportés d'assaut et livrés aux flammes, et leurs défenseurs emmenés en captivité. La puissante cité d'Auvergne ne tarda pas à avoir le même sort, malgré l'héroïque résistance de sa garnison vasconne et la position formidable de sa forteresse de Clermont, dont elle prit plus tard le nom. « Pépin, dit un annaliste, voulait épargner la ville. Mais telle était la fureur des soldats victorieux, qu'au mépris des ordres du roi la place fut incendiée. » Une grande partie de la garnison périt dans les flammes ; tout le reste, hommes, femmes et enfants, fut passé au fil de l'épée. Entre les Franks et les

1 *Annales Petaviens*, ann. 761, ap. D. Bouquet, t. V, p. 136.

Vascons, races également belliqueuses et fières, toute rencontre devait être un carnage et aboutir à l'extermination du plus faible. On le vit bien, seize ans plus tard, à Roncevaux.

Le triomphe de l'insubordination militaire dans l'exécution de Clermont montra au jeune Charles ce qu'il restait à faire, même après les grands progrès réalisés en ce sens par ses aïeux, pour dompter dans la nation l'esprit général d'anarchie, legs funeste des longues dissensions mérovingiennes.

L'épouvante ouvrit aux vainqueurs toutes les places d'Auvergne et de Limousin, et les Franks, à leur tour, en regagnant leurs hivernages, ne laissèrent derrière eux qu'un pays horriblement dépouillé et saccagé.

Les deux campagnes suivantes, où le jeune Charles continua de faire l'apprentissage de son rude métier de roi, portèrent les armes victorieuses de son père jusqu'à Cahors. Rien ne restait debout sur le passage de cet ouragan humain. Non content de détruire les citadelles et les villas publiques de Vaïfer, Pépin fit arracher les vignobles de la vallée de la Vezère, les plus fertiles et les plus savoureux que l'on connût alors dans cette région du sud-ouest, et dont la réputation précéda de longtemps celle des vins de Bordeaux. Il sentait qu'il n'y avait que la ruine totale du pays qui pût réduire ces indomptables populations romanes du Midi à subir le joug des hommes du Nord.

Les intrigues politiques ne servaient pas mieux que la fortune des batailles la cause désespérée des Aquitains. Leur chef eut beau pousser à la défection le jeune et versatile Tassilon, la retraite inopinée des Baïvares n'arrêta pas la marche des Franks, et Vaïfer, pour qui cette diversion était la seule chance de salut, fut de nouveau contraint de solliciter la paix. Il réclama l'intégrité de son territoire, s'engageant à payer tous les tributs et revenus annuels que les rois franks avaient autrefois tirés de l'Aquitaine (763). Pépin refusa. Il

n'admettait aucun partage avec son rival. Toutefois la nécessité de surveiller la Germanie, que Tassilon travaillait à soulever, en retenant l'armée franke durant tout l'été de 764 en observation le long du Rhin, procura néanmoins à Vaïfer une année de répit. C'était sans doute tout ce qu'il avait souhaité d'obtenir par ses négociations; car, dès le printemps 765, ce fut lui qui reprit l'offensive. Les trois corps de troupes qu'il lança à la fois sur la Touraine, le Lyonnais et la Septimanie furent également repoussés avec pertes. Pour comble, la soumission de Tassilon, survenue sur ces entrefaites, le laissant seul exposé aux coups du roi, l'obligea à concentrer ses forces décimées. Il se replia derrière la Dordogne, après avoir démantelé toutes ses places au nord de cette ligne. Pépin n'eut qu'à prendre possession, presque sans coup férir, des provinces abandonnées, où il établit des gouverneurs et des garnisons à demeure.

Les sauvages retraites du Périgord et du Quercy ne devaient pas protéger longtemps l'infortuné défenseur de l'indépendance de la Gaule méridionale. Dès l'année d'après, Pépin, l'enveloppant du côté de l'est, lui enlevait Toulouse, sa capitale, et occupait le cours de la Garonne. La noblesse aquitaine et même vasconne embrassait en masse le parti du vainqueur. La conquête du pays était moralement accomplie. Cernée de tous côtés, traquée à travers ses montagnes boisées et jusqu'au fond des cavernes des rochers, la petite troupe restée fidèle à Vaïfer était vouée à une destruction prochaine. Elle déshonora par un crime son héroïque résistance. Les compagnons du duc proscrit achetèrent leur grâce en assassinant leur chef (2 juin 768).

Ainsi finit le royaume d'Aquitaine, reproduction factice du type de la monarchie romaine, assez analogue, quoique moralement bien supérieur, au régime mérovingien. En proie aux discordes intestines, impuissant contre les invasions musulmanes, il était fatalement condamné à perdre son autonomie; car il n'était ni assez chrétien ni assez guerrier

pour prendre son rang et pour le soutenir parmi les États libres du moyen âge.

III

La guerre d'Aquitaine était venue à point pour fournir à Desiderius le moyen de se dégager vis-à-vis du saint-siége. Il ne manqua pas de mettre à profit cette diversion. D'ailleurs, la vieille alliance conclue vingt ans auparavant entre Hunald et Aistulf subsistait toujours entre leurs successeurs, fondée sur la communauté d'intérêt des Langobards et des Aquitains plus que sur les convenances personnelles de leurs chefs, et resserrée encore par le formidable accroissement de puissance que la nouvelle dynastie avait donné à la France. Le jeune duc des Baïvares, Tassilon, jaloux, lui aussi, de gouverner en souverain son duché héréditaire, n'avait pas cessé de sympathiser avec les ennemis de son oncle, lors même qu'il était contraint de marcher contre eux. On a vu comment, en 763, dès qu'il vit la résistance opiniâtre des méridionaux balancer les chances du succès, il osa de nouveau manifester ses sentiments séparatistes en désertant l'armée d'invasion. Embrassant également à cette époque l'empire grec, la quadruple alliance, bien qu'elle fût tout expectante, plus occupée d'intrigues que de combats, et qu'elle ne fournît aucun secours militaire à Vaïfer, ne laissait pas de susciter des embarras à Pépin. Elle faisait surtout gravement échec à sa politique en Italie. La position de Paul Ier était singulièrement difficile. Pendant que Desiderius le tenait en quelque sorte prisonnier dans Rome, surveillait la frontière des Gaules et interceptait ses courriers, l'empereur Constantin Copronyme, ayant le champ libre, recommençait à essayer sur l'esprit du roi frank les habiletés diplomatiques familières à la cour byzantine, et s'appliquait

à semer la mésintelligence entre lui et le pontife, condamné au silence.

Or en même temps Tassilon, éclairé sur l'impuissance de la coalition et désespérant de reconquérir pour cette fois encore l'indépendance de ses États, s'adressait justement au pape afin d'obtenir, par son intercession, sa rentrée en grâce auprès de son suzerain. Délicate mission, faite pour exciter davantage les colères du roi langobard et lui faire redoubler sa surveillance. Les émissaires pontificaux réussirent cependant à la déjouer, et, en 764, les communications étaient rétablies entre la cour de Rome et le camp du monarque carolingien. Paul apprit alors par un envoyé frank la démarche de l'ambassade grecque et son échec complet; Pépin même lui transmit le texte des lettres impériales qu'il avait reçues. « Nous sommes impuissant, répondit-il, à vous témoigner notre reconnaissance pour le sincère attachement que vous portez à votre mère spirituelle la sainte Église de Dieu, et à notre faiblesse... Vous nous assurez que ni flatteries ni promesses ne parviendront à vous détourner de l'amour et de la fidélité que vous avez jurés au Prince des apôtres et à son vicaire. Nous avons déjà fait l'expérience de votre inébranlable constance, et elle s'est assez affirmée par des actes; nous sommes convaincu que l'offre même de tous les trésors du monde ne ferait pas fléchir votre âme héroïque; car c'est vous que le Dieu tout-puissant a choisi entre les rois du siècle, vous en qui il a mis toutes ses complaisances, pour que votre épée protége contre ses ennemis la sainte Église romaine, universelle, tête de toutes les églises et fondement de la foi chrétienne[1]. »

L'année d'après, lorsque la guerre se rallumait avec plus de fureur en Aquitaine, elle menaça aussi d'embraser la Péninsule. Le bruit se répandit soudain que la flotte grecque, attendue depuis six ans par Desiderius, avait enfin mis à la voile. Le pape se hâta d'en donner avis à Pépin. « Que Votre

[1] *Stephan. II, papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 524.

Excellence sache que nous avons été informé, par des personnes toutes dévouées à la sainte Église, que six patrices, envoyés de Constantinople contre nous avec trois cents vaisseaux, vont débarquer en Sicile. Quel est le but de cet armement et quelle en a été la cause? Nous ne le savons pas au juste. On nous annonce seulement que la flotte doit vous attaquer après nous, et effectuer une descente en Gaule[1]. »

Cette nouvelle, on le vit bientôt, n'était qu'une manœuvre du roi langobard, à la faveur de laquelle il pensait amener le pape à transiger sur l'exécution des traités de restitution. Il n'y réussit point, quoiqu'à la terreur des représailles byzantines il crût bon d'ajouter lui-même des actes de guerre ouverte, et qu'il se fût remis à piller le territoire pontifical. Loin de rien céder de ses droits à l'intimidation et à la violence, Paul en appela au roi des Franks, garant des traités[2]. Il ne lui demanda pas de soldats, seulement des négociateurs munis de ses instructions expresses. Tant il savait qu'une simple parole venue de la France suffirait à désarmer son rival!

La confiance du pape fut pleinement justifiée. Privé encore une fois de ses auxiliaires extérieurs, voyant Tassilon s'humilier de lui-même, l'Aquitaine abandonner la cause désespérée de Vaïfer, l'empire tourner sa diplomatie, sa seule arme, du côté du plus fort, et rechercher des alliances de famille avec la dynastie carolingienne, Desiderius n'eut qu'à faire sa soumission, heureux de conserver sa couronne. Il laissa donc les commissaires franks, d'accord avec les légats pontificaux et les représentants des cités de la Pentapole, régler les détails de la nouvelle division territoriale de la Péninsule[3]. Cette opération était à peine terminée, que Paul I[er] mourait, le 28 juin 767.

1 *Stephan. II, papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 526.
2 *Ibid.*, p. 528.
3 *Ibid.*, p. 529.

IV

Pépin ne lui survécut qu'une année environ. Atteint de la fièvre à Saintes, aussitôt après avoir achevé d'organiser l'administration de l'Aquitaine, il sentit tout d'abord que son heure était venue, et il se prépara à la mort en chrétien, plein d'humilité et de foi. Il voulut mettre ses derniers moments sous la protection des grands patrons de son royaume. Dans cette pensée, il se fit transporter sur son lit de douleurs au tombeau de saint Martin, à Tours; puis au monastère de Saint-Denis, où il rendit l'âme, le 24 septembre 768. Ses deux fils, Charles et Carloman, l'y ensevelirent, comme il le leur avait recommandé, sous le porche extérieur de la basilique, à la place où les pénitents se tenaient prosternés durant les cérémonies sacrées. A ce trait on reconnaît que la royauté du moyen âge, celle de saint Louis, est déjà inaugurée.

La Providence avait mesuré juste à Pépin le temps de réaliser l'unité politique de la Gaule. Grâce à lui, du Rhin aux Pyrénées et des Alpes à l'Océan, l'empire frank ne connaissait plus, moins de trente ans après Charles-Martel, d'autre domination héréditaire que celle de la famille carolingienne. Mais cette œuvre capitale de sa vie était bien précaire. En dépit du génie des chefs qu'elle s'était donnés, la société issue de l'invasion germanique n'avait pas encore le sens de la magistrature royale, conception d'origine toute romaine. Aussi ne dépendit-il pas de ses conseillers, attachés par routine ou par ambition personnelle aux errements mérovingiens, que le fondateur de la seconde dynastie ne défît lui-même dans son testament l'unité qui lui avait coûté tant de travaux.

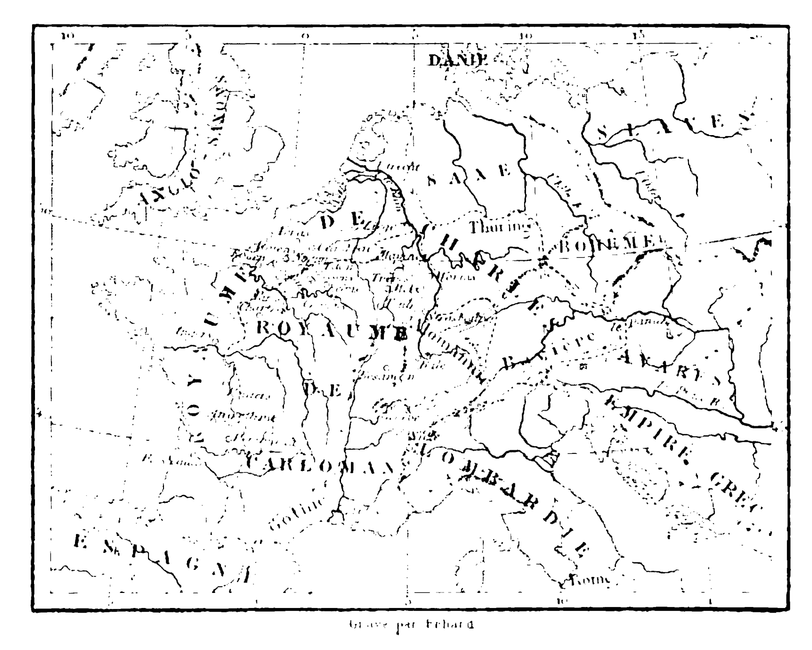
Les leudes convoqués en assemblée nationale à Saint-Denis, autour de son lit de mort, réclamèrent, selon l'usage,

l'attribution d'un royaume particulier à chacun des fils de leur roi électif. Si l'on en croit Éginhard, ils auraient même subordonné à ce démembrement du territoire national la reconnaissance du droit successoral des deux jeunes princes. « Les Franks, dit-il, ayant fait solennellement une assemblée générale, les prirent tous deux pour rois, *à cette condition* qu'ils partageraient également tout le corps du royaume[1]. » Heureusement Pépin, à l'inspiration sans doute du clergé, dont l'influence est là évidente, sut donner au parti aristocratique une apparente satisfaction, qui n'eut cependant ni le caractère ni les conséquences fatales des partages de la première race. Le principe de la division fut, en effet, maintenu, mais elle ne porta que sur le domaine utile et non sur la monarchie elle-même. Soumis à une sorte de duumvirat, l'empire n'en continua pas moins de former un seul État, centralisé pour le gouvernement, quoique ses provinces fussent groupées, quant à la perception des taxes publiques et à certains détails d'administration secondaire, en deux apanages ou dotations territoriales distinctes.

Cet arrangement de famille eut d'ailleurs si peu de conséquence dans le système gouvernemental proprement dit, que les chroniqueurs, même les plus rapprochés du partage, ne sont pas d'accord sur sa base géographique. Suivant Éginhard, elle aurait été la même en 768 qu'en 741, et Charles aurait obtenu les territoires autrefois dévolus à son père, tandis que les provinces du premier Carloman auraient échu au second. Mais Éginhard, peu au courant, comme il l'avoue lui-même, de ce qui concernait la jeunesse de Charlemagne, et n'ayant écrit ses souvenirs que dans un âge avancé, quand il ne restait plus de témoins de cette première époque, commet ici une erreur manifeste. De nombreux documents diplomatiques prouvent, en effet, que Charles, du vivant de son frère, exerçait une action administrative directe dans les

[1] Eginh., *Vita Karoli Magni*, cap. III.

pays qui avaient formé le royaume de leur oncle. De fait il était naturel qu'étant l'aîné il obtînt le premier lot, celui des régions de l'Est, assigné pareillement autrefois à l'aîné des fils de Charles-Martel. Cette opinion s'appuie sur le témoignage formel du continuateur de Frédégaire, auteur tout à fait contemporain, dont l'ouvrage fut composé à la demande du comte Nibelung, cousin de Pépin le Bref. Elle résulte en même temps de la comparaison raisonnée des



Gravé par Erhard.

Fig. 31. — Carte des deux royaumes de Charlemagne et de Carloman dressée par M. Aug. Longnon.

textes historiques avec les documents émanés des chancelleries des fils de Pépin. Par cette méthode, un critique savant et ingénieux est parvenu à tracer, avec une précision presque mathématique, la ligne de démarcation des deux grands départements administratifs de la France créés par l'assemblée de Saint-Denis. Voici d'ailleurs les conclusions de son travail : « En résumé, Charles obtint le nord et l'ouest du royaume de Pépin, et Carloman le sud-est. Ce partage peut

paraître singulier au premier abord; mais il faut se rappeler que ce royaume se composait de deux parties bien distinctes: l'une où les Franks se trouvaient en grand nombre; l'autre conquise, mais non occupée par eux. Pépin dut diviser séparément chacune de ces parties pour distribuer également les leudes et les terres entre ses fils, et en même temps pour les intéresser tous à la conservation de l'Aquitaine, sa récente conquête...

« La limite des deux États semble avoir été, pour la Gaule occidentale, celle qui avait séparé les anciennes provinces romaines et qui séparait encore les provinces ecclésiastiques, savoir: celles d'Auch, de Bordeaux, de Tours, de Rouen d'une part; celles de Narbonne, de Bourges et de Sens de l'autre. La province de Reims fut fractionnée en deux parties, séparées à peu près par le cours de l'Oise. A Charles échurent les diocèses de Térouenne, Tournay, Cambrai, Arras, Amiens, Beauvais et Noyon; à Carloman, ceux de Laon, Soissons, Senlis, Reims et Châlons. La province de Mayence, qui s'étendait sur les deux rives du Rhin, et dont les diocèses de Cologne, de Liége et d'Utrecht faisaient encore partie à cette époque, appartint presque en entier à Charles; mais son frère posséda les provinces de Trèves, de Lyon, de Besançon, de Vienne, d'Arles, d'Aix et d'Embrun[1]. »

Loin donc de respecter, cette fois, les limites des anciens royaumes rivaux d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne, on s'était, au contraire, appliqué à prévenir l'isolement et l'indépendance réciproque des deux souverains. Leurs domaines respectifs, accolés longitudinalement avec des frontières factices, se complétaient l'un l'autre au point de vue politique et stratégique, et cette situation les mettait eux-mêmes dans la nécessité de se prêter un appui mutuel.

[1] Krœber, *Partage du royaume des Francs entre Charlemagne et Carloman*, ap. *Biblioth. de l'École des chartes*, IVᵉ série, t. II, p. 341.

Bien des causes de conflit étaient encore inhérentes à ce compromis bizarre entre les traditions de l'époque barbare et les tendances plus rationnelles de la nouvelle dynastie. On avait bien pu mesurer et répartir avec égalité les territoires ; mais le moyen de maintenir l'équilibre des influences dans le domaine resté indivis de la puissance publique ? Il était aisé de prévoir que le moins entreprenant ou le moins habile des deux frères ne tarderait pas à descendre au rôle d'un roi fainéant.



Fig. 32 — Image du pape Pascal I († 824), d'après une mosaïque du IXe siècle, à Saint-Marc de Rome.
— Type de l'art chrétien à l'époque carlovingienne



Fig. 33. — Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale, Lat. 1, f° 285.

CHAPITRE IV

LE GOUVERNEMENT MIXTE DE CHARLES ET DE CARLOMAN

768-772

I

Lorsqu'ils eurent rendu les derniers devoirs à leur père, chacun des deux jeunes rois s'en alla au siége particulier de son gouvernement. Sacrés depuis quatorze ans, ils n'avaient plus qu'à recevoir le serment de fidélité des leudes de leurs domaines respectifs. Cette double cérémonie s'accomplit le même jour; le 7 octobre, deux assemblées de seigneurs et d'évêques élevèrent sur le trône: l'une, à Noyon, Charlemagne; l'autre, à Soissons, Carloman. Le premier de ces princes avait vingt-six ans et demi; l'autre, à peine dix-neuf. Quoique associés en titre à la royauté paternelle dès son

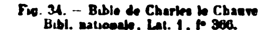


Fig. 34. — Bible de Charles le Chauve Bibl. nationale, Lat. 1, f° 366.

début, aucune charge spéciale, aucun commandement ne leur avait encore permis, même à l'aîné, de manifester, dans les choses de la politique ou de la guerre, ce que l'avenir pouvait attendre d'eux. Pépin, tant qu'il avait vécu, avait suffi seul à sa tâche. Sa dévorante activité avait tenu dans l'ombre le précoce génie de l'homme prodigieux qui devait lui succéder et l'éclipser à son tour. Si bien qu'Éginhard, en racontant l'histoire du grand empereur dont il fut longtemps le secrétaire et le confident intime, déclare, comme on l'a vu, n'avoir jamais entendu parler autour de lui des années de sa vie antérieures à son couronnement.

Toutefois les phases militaires et diplomatiques déjà si compliquées de ce qu'on nous permettra d'appeler, en usant d'une expression toute moderne, la question romaine, puis les rudes campagnes d'Aquitaine, avaient été pour Charles, au sortir de l'adolescence, une forte école, bien propre à mûrir son intelligence et à tremper son caractère.

Ce furent précisément l'Aquitaine et l'Italie qui l'occupèrent d'abord au début de son règne.

La pacification des provinces méridionales de la Gaule n'était au fond qu'une trêve, subie avec impatience par une population épuisée d'hommes et que la mort de Vaïfer laissait désorganisée. Œuvre de violence, maintenue par la compression, elle ne pouvait être ni sincère ni durable. Aucune communauté d'intérêts, d'idées ni de mœurs ne rapprochait encore, dans la récente conquête de Pépin, les vainqueurs arrogants et les vaincus farouches. Entre eux tout était contraste et motif de division. Il ne fallait rien moins que l'action lente et graduelle du système féodal, s'exerçant isolément, mais uniformément, durant de longs siècles sur tous les points à la fois de la vieille Gaule, pour arriver à souder et à harmoniser, sans cependant amener leur fusion complète, ces deux éléments si distincts et si dissemblables de notre nation, le Français de race et le Provençal. A une époque où la fidélité même des nationaux était viagère et ne se



Fig. 85. — Souscription de Carloman, frère de Charlemagne, d'après un diplôme conservé aux Archives nationales. (K, 5, n° 11, ann. 769.)

Signum † Carolomanno gloriosissimo rege.

transmettait pas d'un prince à ses fils en vertu du principe de l'hérédité monarchique, cette loi des rapports sociaux sanctionnait en quelque sorte le caractère précaire de la soumission des peuples conquis. Les nobles aquitains, qui avaient juré obéissance à Pépin, s'estimèrent par sa mort déliés de leur serment.

Que leur importaient les arrangements conclus à Saint-Denis, dans une assemblée de leurs ennemis? Ils firent comme les leudes du Nord : ils se donnèrent un chef de leur choix, et ils le prirent, eux aussi, dans leur famille dynastique. Ce fut le vieil Hunald, seul survivant de cette famille. Après vingt-quatre ans de retraite dans le monastère de l'île de Rhé, il jeta le froc, ressaisit son épée, qui s'était jadis mesurée, non sans gloire, avec celle de Charles-Martel, et rallia autour de lui tous les partisans de l'indépendance aquitanique. Le soulèvement ne rencontra pas dans le pays la moindre résistance. On ne voit pas qu'il se soit manifesté, sur un point quelconque du territoire, aucune réaction en faveur de l'alliance franke. Les anciens compagnons de Vaïfer s'élancèrent, à la suite d'Hunald, à la défense de leur frontière septentrionale.

Mais Charles ne leur laissa pas le temps de s'avancer bien loin. Au premier bruit de l'insurrection, il arrivait sur la Loire, entraînant avec lui les guerriers qui s'étaient rassemblés pour le Champ de mai. Carloman, non moins intéressé dans la querelle, devait amener ses contingents à l'armée nationale. Mais des germes de mésintelligence existaient entre les deux frères. Le cadet, jaloux, à ce qu'il semble, de la part de patrimoine assignée à son aîné, plus irrité encore sans doute de n'être roi que de nom, et de subir, bon gré, mal gré, l'influence prépondérante que la supériorité de l'âge, de l'expérience et des talents attribuait à Charles dans tous les actes de leur administration commune, voulait faire acte d'indépendance et ne s'associait qu'à contre-cœur à une expédition où il ne devait remplir qu'un rôle

subordonné. D'imprudents conseillers, exploitant, au profit de leurs amours-propres et de leurs ambitions séparatistes, cette susceptibilité juvénile, le poussaient à régner suivant la tradition mérovingienne et à ériger ses domaines en un royaume particulier. C'est dans ces dispositions qu'il eut une entrevue avec son frère à l'entrée du Poitou, en un lieu qui ne saurait être déterminé avec précision et que les chroniqueurs appellent *ad Duas Dives*[1]. Elle aboutit à une rupture et à la retraite de Carloman et de ses fidèles. Charles continua néanmoins sa marche sans s'inquiéter de cette défection, considérant comme plus urgent alors de sauver l'intégrité de l'empire frank que d'en discuter le partage et l'administration, et faisant passer la sécurité de la patrie avant le souci de ses affaires domestiques.

Angoulême était le poste avancé de la domination carolingienne dans le Midi et son point d'observation. La ville renfermait un dépôt d'armes et de munitions de guerre, organisé par Pépin. Charles y prit ses dernières dispositions. Il emmena les seigneurs franks que son père y avait laissés pour surveiller le pays; il s'adjoignit aussi l'évêque de ce siége, nommé Launus[2], ancien chapelain de son père. Ainsi entouré de guides sûrs et expérimentés, le jeune roi poussa rapidement jusqu'à la Dordogne. Le Périgord, théâtre accoutumé des grandes luttes des champions du Nord et de ceux du Midi, vit bientôt les deux armées aux prises. La fortune fut une fois de plus favorable aux envahisseurs. Charles, à la tête d'une poignée d'hommes, dispersa du premier coup les troupes aquitaines. Hunald, affaibli par l'âge et abattu par tant de catastrophes, n'essaya pas de prolonger la résistance. Il s'enfuit au delà de la Garonne chercher un appui chez les Vascons. Son peuple d'ailleurs, fier et prompt à l'enthousiasme, n'était pas ca-

[1] *Annales Loisel.*, — *Eginardi*, — *Mettens.*, ap.-D. Bouquet, t. V, p. 37, 200, 340.

[2] Monach. Engolism. *Vita Karoli Magni*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 184.

pable de persévérance et d'union dans la défaite. Le corps social du royaume d'Aquitaine, plus encore que la débile ardeur de son dernier chef, était frappé de sénilité et d'impuissance.

Charles envoya sommer Lupus, duc des Vascons, de lui livrer le fugitif. Tel était déjà le prestige du jeune vainqueur, que le chef de ces montagnards indomptés n'osa braver sa colère : malgré la haine traditionnelle de sa race contre les Franks, il se résigna à la honte de trahir son hôte et de se reconnaître lui-même vassal du fils de Pépin[1].

Celui-ci, pas plus que son père et son aïeul, n'occupa militairement le pays qu'il venait de réduire à l'obéissance. C'en était fini des guerres d'invasion. Les descendants des anciens émigrants d'outre-Rhin ne pouvaient plus même se décider à faire des établissements permanents, ni seulement à laisser des garnisons à demeure dans les riches et belles contrées du midi de la Loire. Le christianisme avait éteint non pas, il est vrai, l'ardeur batailleuse, mais du moins l'humeur vagabonde de ces fils de la Germanie. En leur donnant des autels, il avait donné, comme il arrive toujours, aux vieilles tribus errantes un foyer, une patrie. Charles se borna à bâtir sur les bords de la Dordogne une citadelle qu'on appela le Château-Frank, *Franciacum*, et qui fut l'origine de la ville de Fronsac[2]. Ainsi le nom de cette localité, aujourd'hui obscure, perpétue le souvenir de la prise de possession définitive par la France de sa frontière pyrénéenne. Un burg, isolé à cent lieues de la vraie France d'alors, au milieu d'une population hostile, fut jugé suffisant, et il devait l'être en effet, pour tenir en respect une province qui ne comprenait pas moins du quart de la France actuelle. C'est que sur ce sol, si opiniâtrément

[1] *Annales Francor.*, ann. 769, ap. D. Bouquet, t. V.
[2] Eginh. *Vita Karoli Magni*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 91.

ravagé depuis dix ans, aucune défense ne restait debout; rien n'avait résisté aux exécutions méthodiques et impitoyables des vainqueurs, ni les fortifications des villes, ni même l'énergie morale des habitants. Enveloppé désormais dans le réseau de l'administration et de la surveillance des comtes franks et de leurs satellites, si le pays faisait encore quelque fol essai de soulèvement, il ne fallait aux fonctionnaires royaux, en relation perpétuelle avec leur maître, qu'un asile derrière de bonnes murailles pour y attendre l'heure prompte et certaine de la délivrance. Charlemagne, en effet, devait porter à sa perfection la stratégie ébauchée par son père et son aïeul : il commençait déjà à révéler à la jeune société issue de la barbarie la guerre systématique et savante, discernant comme d'inspiration les points à attaquer, y portant les coups soudains et décisifs, et remuant les grandes masses d'hommes avec une précision, avec une rapidité qui nous étonnent encore, au milieu des merveilleuses inventions qui ont décuplé les moyens d'action de la tactique moderne.

II

L'agitation causée dans l'empire frank par Hunald n'était rien en comparaison de la sanglante anarchie où la république romaine était plongée depuis la mort de Paul Ier.

L'érection de la papauté en souveraineté temporelle n'avait pu se produire sans amener une conséquence fatale : ce trône électif était devenu le point de mire d'ambitions ardentes, et un objet de rivalité entre les factions de la noblesse romaine. Les chefs de cette noblesse, successeurs et pour la plupart descendants des anciens décurions, n'avaient pas cessé de former la haute assemblée administrative de la cité, qu'à Rome ainsi que dans tous les municipes on ap-

pelait le *consulaire (consulare),* à cause du titre de consuls héréditairement attribué à ses membres. En même temps, ils gouvernaient, comme officiers ou comme vassaux du saint-siége, et avec des titres divers, les subdivisions de l'État pontifical.

En 767, une des principales familles du consulaire romain était représentée par quatre frères entreprenants et audacieux. Trois d'entre eux, Toto, duc de Népi, Passivus et Pascalis, jouissant d'une grande autorité en Toscane et y ayant recruté une force militaire imposante, rêvèrent de s'arroger la haute main dans le gouvernement de la république, en plaçant sur le trône pontifical leur frère Constantin, simple laïque. A peine le pape Paul avait-il rendu le dernier soupir, que ces conspirateurs, entourés de leur soldatesque, envahissent la ville, tiennent un conciliabule dans la maison du duc de Népi, élisent Constantin et vont l'installer, à main armée, au palais de Latran. Sur-le-champ une cérémonie sacrilége confère à l'intrus la cléricature. Le lendemain, il franchit d'un seul coup les trois degrés du sous-diaconat, du diaconat et de la prêtrise : telle était la puissance de sa faction, qu'elle contraint le peuple à lui prêter serment de fidélité comme au successeur légitime du pontife défunt. Enfin, le dimanche suivant, la basilique de Saint-Pierre voit, au milieu du même appareil militaire, sacrer l'antipape Constantin[1].

Toutefois, dans la cité muette de terreur, beaucoup s'indignaient de cette série d'attentats. Deux hommes généreux, le primicier Christophe, et son fils, le sacellaire Sergius, se dévouent à l'œuvre de la délivrance commune.

Il fallait aller chercher au dehors l'appoint de force nécessaire pour renverser la tyrannie de la faction triomphante. C'est aux Langobards qu'ils résolurent de s'adresser. Mais

[1] Anast. *Lib. Pontific.* cité ap. Darras, *Hist. générale de l'Église*, t. XVII, ch. v, p. 392 et suiv.

VIII

XVIe SIÈCLE — ART DE LA RENAISSANCE
ÉCOLE FLAMANDE

« Charlemagne, en habits d'empereur, marche fièrement sur la carte du monde occidental dont il est le maître. » — Œuvre de Jérôme Wierix, un des peintres les plus féconds et les plus connus du XVIe siècle. — D'après une gravure du cabinet des estampes, à la Bibliothèque nationale.



les satellites du duc de Népi gardaient soigneusement les issues de la ville. Pour déjouer cette surveillance, Christophe et Sergius durent se servir d'un subterfuge. Ils annoncèrent le projet d'aller embrasser la vie religieuse dans le monastère de Saint-Sauveur de Spolète. Il était impossible à un parti soi-disant pontifical de s'opposer à un tel dessein. Toutefois l'intrus, inquiet sur les démarches de deux personnages aussi considérables, ne voulut les laisser partir qu'à bon escient. Il manda à Rome même l'abbé de Spolète, et le chargea d'emmener avec lui les deux postulants. Mais, au sortir du territoire romain, ils réussirent à s'échapper et s'ouvrirent de leur plan au duc langobard Théodice, qui les fit escorter jusqu'à Pavie, auprès du roi Desiderius. Celui-ci, satisfait de pouvoir s'immiscer dans les affaires de Rome, mais moins soucieux d'y rétablir la paix que de s'y créer un parti militant sans se compromettre en faveur de l'orthodoxie, borna son secours à laisser les deux négociateurs libres de chercher des auxiliaires dans ses États. Il leur adjoignit à cet effet le prêtre langobard Valdipert. Cette intervention, en quelque sorte anonyme, lui réservait la faculté, suivant l'événement, de désavouer l'entreprise si elle échouait, ou de s'attribuer le mérite et les bénéfices du succès.

Ce qui avait pu vraisemblablement porter ses adversaires à rechercher l'appui suspect de la cour de Pavie, c'est que l'antipape lui-même, dans son imperturbable audace, prétendait continuer l'alliance du saint-siége avec la monarchie carolingienne. Il est vrai que les deux lettres qu'il adressa dans ce but à Pépin[1] n'obtinrent pas de réponse, sans qu'on sache cependant si le roi, alors absorbé par la guerre d'Aquitaine, était ou non informé de l'irrégularité de l'élection de Constantin. Ces lettres, du reste, étaient faites pour inspirer la défiance. Elles portent la trace d'un trouble d'âme bien

[1] Ap. D. Bouquet, t. V. p. 534 et suiv.

profond et sans précédent dans la correspondance des papes légitimes, chez qui, une fois couronnés de la tiare, l'angoisse naturelle à une telle élévation avait toujours fait place à un sentiment aussi calme qu'indomptable de leur mission et de ses prérogatives.

Constantin n'avait pas cette assurance et ne savait pas l'affecter. Il proteste que le vœu unanime du peuple de Rome « et des cités environnantes » lui a imposé la charge pastorale qu'il n'avait ni ambitionnée ni méritée. Il confesse que ni services antérieurs rendus par lui à l'Église, ni vertus signalées, ne le recommandaient aux suffrages. Il ne parle que de sa stupeur et de ses profondes terreurs en présence de la formidable responsabilité qu'il a acceptée. Il trouve cependant quelque sujet de confiance en se comparant à Matthieu le publicain, que le Dieu de miséricorde avait choisi pour prêcher au monde la parole évangélique. Évitant, du reste, prudemment d'indiquer si ce sont les difficultés matérielles ou spirituelles du souverain pontificat qui l'épouvantent à ce point, il déclare mettre tout son espoir dans l'amitié du prince des Franks, et lui garantit en retour, en son propre nom et au nom de tout « son peuple », un inviolable attachement.

La ruse au dehors pas plus que la violence au dedans ne purent le maintenir longtemps dans le rang auguste qu'il avait usurpé. Treize mois après le coup de main du duc de Népi, Christophe et Sergius, à la tête d'une petite armée recrutée dans les cités de Riéti et de Forconia, paraissaient à l'improviste aux portes de Rome et en forçaient l'entrée. Toto fut tué dans le combat : en quelques heures son parti fut abattu, et l'antipape, tombé aux mains des vainqueurs, passa du palais de Latran dans un cachot (28 juillet 768).

L'agent de Desiderius, Valdipert, profitant du désordre de cette révolution subite, se hâta dès le lendemain de réunir un certain nombre de Romains du parti langobard et de leur faire élire comme pape un moine, nommé Philippe,

dévoué au même parti. Mais Christophe n'avait pas combattu une faction pour en servir une autre. Il déclara qu'il ne déposerait pas les armes avant que le peuple eût chassé de Latran le nouvel intrus, et le moine Philippe revint coucher le soir même dans la cellule qu'il avait quittée le matin pour se faire sacrer chef de l'Église universelle. Heureux encore d'échapper par cette obscurité aux représailles dont son prédécesseur devait être bientôt victime.

Ayant délivré le saint-siége de deux factions étrangères également redoutables, le primicier protégea, sans essayer de le dominer, le libre suffrage des électeurs réguliers de la papauté. « Il convoqua, dans les formes voulues, les trois ordres de la cité romaine : les prêtres, avec les primats du clergé; les chefs de la classe militaire, avec toute la milice (*exercitus*); les sénateurs, les notables (*cives honesti*) et tout le peuple, depuis le plus humble jusqu'au plus grand[1]. Leur choix unanime se porta sur le prêtre Étienne, qui devint Étienne III (8 août 768).

Cette proclamation ne suffit pas pour rétablir la concorde dans Rome, où treize mois d'anarchie avaient déchaîné et surexcité les plus mauvaises passions. La populace, renforcée des bandes de Toscans et de Campaniens, n'avait pas désarmé. Les destinées du gouvernement étant enfin fixées, elle ne renonça pas à ses violences; mais elle les tourna dès lors contre les vaincus, ses favoris de la veille. Elle se vengea par la cruauté de son servilisme et de ses palinodies. Arrachés à leurs retraites, même aux asiles religieux qui devaient les rendre inviolables, et aux prisons qui les gardaient pour les tribunaux, les principaux auteurs de la révolution avortée périrent en quelques jours sous les coups de ces bandes sanguinaires. Le frère de Constantin, Passivus, son vidame, l'évêque Théodore, un autre de ses partisans, Gracilis, tribun d'Alatri, et, par un étrange rapprochement,

[1] Anast. *Lib. Pontific.*, ap. Darras, l. c., p. 395.

l'adversaire de tous ces hommes, le prêtre Valdipert, eurent la langue et les yeux arrachés, et expirèrent ainsi dans les rues et les carrefours au milieu des plus affreux tourments. L'antipape, à son tour, tombé aux mains de ces forcenés, n'en fut qu'à grand'peine tiré vivant et après avoir eu les yeux crevés[1].

Le nouveau pontife, moins souverain que prisonnier dans son palais, n'avait pas autour de lui assez d'éléments d'ordre pour arrêter ce débordement de crimes. Aussitôt élu, il fit appel au concours du roi frank, que son titre de patrice constituait le lieutenant civil du pape à Rome. Il dépêcha au delà des Alpes Sergius, alors nomenclateur de l'Église romaine et l'un des principaux auteurs de la chute de Constantin, qui devait bientôt payer de sa vie, ainsi que son père, le crime d'avoir servi les intérêts du saint-siége plutôt que les intrigues de la cour de Pavie.

III

Quand il arriva en Gaule, Pépin venait de mourir; mais la reine Bertrade et son fils lui firent l'accueil le plus empressé. Sa mission, d'ailleurs sans caractère politique, n'avait d'autre objet que de notifier aux patrices l'élection canonique du souverain pontife, et de les prier d'envoyer douze prélats de l'Église franke siéger, avec ceux de l'État pontifical, dans le concile de Latran, convoqué pour juger l'antipape Constantin.

La cour carolingienne députa au concile une représentation digne du premier des royaumes chrétiens et dans laquelle figuraient, avec quelques évêques, les métropolitains de Mayence, de Reims, de Sens, de Tours, de Bourges, de Lyon et de Narbonne.

L'assemblée de Latran, en traitant des questions de dis-

[1] Anast. *Lib. Pontif.*, ap. Darras, l. c., p. 386.

cipline ecclésiastique, rendit un décret qui intéressait d'une façon plus particulière l'autorité patriciale des rois franks. Là, en effet, furent réglées, « suivant l'esprit des anciennes lois, » les formes nouvelles de l'élection des papes[1]. L'intrusion de Constantin avait démontré le danger de laisser au suffrage populaire, si peu libre et si peu éclairé, la désignation du chef temporel de la république romaine. Il fallait conserver à la papauté son caractère éminemment sacerdotal. C'est pourquoi le droit électoral fut restreint au clergé de Rome, et l'éligibilité aux seuls membres du collége des cardinaux.

La solution apportée par le concile aux embarras du gouvernement pontifical n'avait pas de quoi satisfaire le roi Desiderius. Le triomphe de l'orthodoxie n'était pas, à ses yeux, un loyer suffisant de la part qu'il avait prise à la lutte contre les schismatiques. Il prétendait se faire payer par Étienne III du concours des auxiliaires langobards à l'entreprise de Christophe et de Sergius. Une indemnité en argent pouvait seule le dédommager et le consoler de l'avortement du plan de son affidé Valdipert et de l'échec du faux pape Philippe. Étienne ayant repoussé ses étranges réclamations, il s'en vengea, suivant l'usage de ses devanciers et des Césars byzantins, ses patrons, en mettant sous séquestre les patrimoines du saint-siége enclavés dans ses provinces.

Un des partis de la noblesse romaine, ayant à sa tête le cubiculaire Paul Afiarta, était dévoué à la cause langobarde et travaillait, mais en vain, à supplanter dans la confiance du pape Christophe et Sergius et les autres partisans de l'alliance franke. Deux années, passées en négociations et en intrigues infructueuses, décidèrent enfin Desiderius à intervenir en personne (770). Mais, fidèle aux traditions de sa race, il n'eut garde d'agir ouvertement. Il s'avança jusqu'aux portes de Rome, sous prétexte de faire un pèlerinage aux tombeaux

[1] Labb. *Concil.*, t. VI, col. 1722.

des apôtres, et fit prier le pape d'y venir conférer avec lui. Cette entrevue, où le pape, loin de souscrire aux prétentions du roi, réclama de lui l'exécution de ses engagements vis-à-vis du saint-siége et de la république romaine, n'avança les choses qu'en prouvant l'inutilité des manœuvres diplomatiques et l'impossibilité d'un accord. Selon toute vraisemblance, le dessein et l'espoir de Desiderius avait été de terminer le différend au moyen d'une transaction où il eût obtenu décharge de ses obligations en retour de l'abandon, plus ou moins longuement débattu, des droits chimériques qu'il invoquait. Impuissant à convaincre ou à séduire son auguste adversaire, il recourut à la violence.

A la suite de la conférence, la faction de Paul Afiarta se rua en armes sur la maison de Christophe et de Sergius pour les massacrer. Ceux-ci, escortés de leurs amis, cherchèrent un refuge dans le palais de Latran; la soldatesque du cubiculaire les y poursuivit, envahit la demeure pontificale et ne s'arrêta qu'à grand'peine, et en frémissant de rage, devant l'héroïque attitude et les solennelles protestations du pontife outragé. La multitude enfin se dispersa, déconcertée; mais le cubiculaire et ses satellites n'en restèrent pas moins maîtres du palais. Étienne, otage de l'émeute, fut de nouveau entraîné le lendemain à la basilique de Saint-Pierre. A peine y était-il entré, que Desiderius en fit fermer toutes les issues, et, cessant de feindre, laissa éclater sa colère. Il parla, il commanda en vainqueur. Christophe et Sergius, ayant rallié une troupe nombreuse de leurs partisans, se tenaient à la porte de la ville, prêts à enlever le pape de vive force, si les Langobards attentaient à sa liberté. Tout à coup deux évêques leur apportent, au nom du pape même, mais en réalité à son insu et à la suggestion de Desiderius, l'ordre de déposer les armes et de se rendre de leur personne à la basilique Vaticane, à moins qu'ils n'aimassent mieux se soustraire, en entrant sur-le-champ dans un monastère, aux conséquences de l'usurpation d'autorité qu'ils venaient de commettre. Ce

fatal message désorganise leur petite armée. La crédulité chez les uns, chez les autres la crainte du péril, entraînent une désertion générale.

Après de longues hésitations, et « quand déjà sonnait la cloche des matines », les deux chefs, forts de leur innocence vis-à-vis du saint-siége, se décident à paraître à la conférence. C'était leur perte. Desiderius les arrête comme prisonniers de guerre; le pape, épouvanté de leur imprudence, leur suggère la seule voie de salut qui reste. Il les presse, les conjure d'embrasser la vie religieuse. Desiderius consent à cette combinaison, qui doit le délivrer de l'influence politique de ces deux hommes. Peut-être même (sa perfide cruauté autorise de tels soupçons et l'avenir allait les justifier) caressait-il déjà l'arrière-pensée que sa vengeance serait d'autant plus aisée, en s'exerçant sur des hommes dépouillés de leurs hautes magistratures et confondus dans les rangs des simples clercs. Le primicier et son fils se résignent au sacrifice de la puissance pour sauver leur vie, et, séance tenante, ils se laissent incorporer au clergé de la basilique Vaticane. Cette formalité assurait le présent sans engager l'avenir, puisqu'ils n'étaient encore liés par aucun vœu. De son côté, le pape s'occupe tout aussitôt de préparer leur évasion. Il en trouve le moyen et le leur fait connaître en grand secret: une porte doit leur être ouverte la nuit suivante. Mais le parti langobard arrangeait aussi ses plans dans le mystère, et malheureusement il prit les devants. Au coucher du soleil, le cubiculaire sort de Rome à la tête de sa bande, s'abouche avec le roi, arrache Christophe et Sergius de leur asile sacré, leur fait crever les yeux et les jette dans un cachot. Le père y succomba au bout de trois jours. Le fils survécut quelques années; mais il ne recouvra pas sa liberté, et la rage inassouvie de ses ennemis lui réservait un nouveau supplice[1].

[1] Anast. *Lib. Pontific.*, cité ap. Darras, *Hist. génér. de l'Église*, t. XVII, ch. v, p. 411 et suiv.

En ce temps-là, un message fut apporté de la part d'Étienne III « à la dame Bertrade, sa religieuse fille consacrée à Dieu, et au seigneur son très-excellent fils Charles, roi des Franks et patrice des Romains ». Les événements dont nous venons d'emprunter le récit aux fastes pontificaux du bibliothécaire Anastase, étaient présentés dans ce document sous un jour bien différent et tout à l'honneur du roi langobard. Le primicier et son fils, ce même Sergius chargé naguère d'une mission de confiance à la cour carolingienne, y étaient dénoncés comme les tyrans du saint-siége, comme des traîtres, des assassins qui avaient conspiré la mort du souverain pontife, associant à cet horrible dessein un Frank envoyé du roi Carloman. C'était au dévouement de Desiderius, son fidèle allié, qu'Étienne se proclamait redevable de son salut. « Que vos très-chrétiennes Excellences sachent, disait en terminant cette pièce singulière, que notre très-cher fils le roi Desiderius, que Dieu protége, s'est définitivement accordé avec nous, et qu'il a rempli, à notre pleine et entière satisfaction, ses engagements vis-à-vis de saint Pierre[1]. »

Il est aisé de reconnaître, à ce dernier trait notamment, l'inspiration de cette lettre mensongère. La perfidie ne tarda pas d'ailleurs à être révélée d'une manière positive à la cour carolingienne. Desiderius avait renouvelé un artifice déjà employé par son prédécesseur Aistulf. Il avait dicté la lettre au pape, son captif au Vatican, ou plutôt, sans doute, il avait dû la fabriquer lui-même, à l'insu de son auteur prétendu, de même que l'insidieux message qui lui avait livré sans défense Christophe et Sergius. Le désir de profiter de la mésintelligence qui régnait alors entre les deux fils de Pépin, et de l'aggraver encore, se manifeste dans ce document perfide, adressé seulement à l'un des deux rois, et où le représentant de l'autre est accusé de complicité dans une tentative d'assassinat contre le pape.

[1] *Stephan. III, papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 537, 538.

Desiderius avait des intérêts de plus d'une sorte au succès de sa supercherie diplomatique. Le changement de règne dans la monarchie carolingienne avait produit en sa faveur un revirement bien étrange. Rompant avec toutes les traditions de la nouvelle dynastie, la reine mère était sympathique à l'alliance langobarde. Était-ce chez elle un penchant naturel, l'instinct de solidarité entre les races germaniques, — ainsi que certains historiens le supposent, attribuant à cette divergence d'opinion la disgrâce où Pépin avait tenu sa femme pendant plusieurs années ; — était-ce, au contraire, un simple expédient politique, destiné à parer aux dangers présents et par lequel elle eût voulu neutraliser, en lui ôtant son principal appui, la rébellion, toujours renaissante, des vassaux de Bavière et d'Aquitaine? Quoi qu'il en soit, ces tendances anciennes ou nouvelles de Bertrade avaient déjà engagé la royauté franke dans une ligne de conduite qui menaçait à la fois de lui faire perdre le bénéfice de son rôle providentiel à la tête de la chrétienté et de compromettre l'indépendance du pouvoir pontifical.

Or, en vertu de son sacre et grâce à la déférence filiale des jeunes rois, la veuve de Pépin exerçait, depuis la mort de son mari, une influence prépondérante dans le gouvernement[1]; et le plan à la réalisation duquel elle employait cette influence, c'était de fonder sur les liens du sang, par un double mariage entre leurs familles royales, l'alliance des deux monarchies barbares appelées désormais à soutenir l'une et l'autre le développement parallèle de leurs destinées en deçà et au delà des Alpes. Bertrade avait promis la main de sa fille Gisèle à Adelgis, héritier du trône langobard, et elle voulait faire épouser à l'un de ses fils la fille de Deside-

[1] La reine mère avait la première place dans les relations diplomatiques, ainsi que le témoigne cette suscription ordinaire des premières lettres du pape Étienne III : *Domnæ religiosæ filiæ Bertradæ, Deo consecratæ, seu Domno excellentissimo filio Carolo, regi Francorum et patricio Romanorum, Stephanus papa.* Ap. D. Bouquet, t. V, p. 537 et suiv.

rius. Rien ne pouvait, après de telles négociations, lui être plus agréable que l'annonce d'un accord entre le saint-siége et la cour de Pavie; car, en dépit des erreurs de sa politique, elle était, par piété, sincèrement dévouée à l'Église, et elle voulait, elle croyait peut-être travailler à son tour, et aussi efficacement que son mari, à fortifier le trône apostolique.

Elle ne garda pas longtemps ses illusions chimériques sur l'union des deux gouvernements italiens qu'elle avait rêvé de concilier. En réponse à l'étonnant message rapporté plus haut, une ambassade avait été envoyée à Rome par Charles et sa mère. Carloman, depuis sa rupture avec son frère, ne s'associait plus aux actes de cette nature. Le chef de l'ambassade, l'abbé Ithier, au lieu de n'avoir qu'à constater le rapprochement des cours de Rome et de Pavie et à les en féliciter l'une et l'autre, arriva fort à propos pour employer l'influence du nom frank à la défense des intérêts du saint-siége contre son soi-disant allié. La besogne qui lui échut, en qualité de représentant du patrice Charles, et dont il s'acquitta d'ailleurs, au témoignage du pape, avec autant d'habileté que de zèle, fut la reprise légale des patrimoines de l'Église, confisqués à la faveur des derniers troubles dans le duché langobard de Bénévent[1]. La nécessité d'une telle intervention formait un commentaire imprévu, mais concluant, de la fameuse lettre du Vatican.

Ainsi déçue, Bertrade n'en demeura pas moins attachée à ses projets, dont le résultat, pour être plus éloigné et plus difficile à atteindre, ne lui semblait pas moins avantageux. Elle n'y épargna point sa peine, et elle entreprit dans ce but, au printemps de 770, un long voyage diplomatique. Le premier point à gagner, avant de chercher des alliances à la monarchie franke, c'était de rétablir l'harmonie dans le gouvernement de cette monarchie même par le rapprochement

[1] *Stephan. III, papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 538.

de ses deux chefs. C'est à quoi elle travailla avec succès dans une entrevue avec Carloman, à Seltz. Le pape, aussitôt informé de cet heureux événement par un message commun des deux frères réconciliés, se hâta de leur en exprimer sa joie : « Votre réconciliation, leur écrivit-il, excite l'allégresse de votre sainte mère l'Église et de tout son peuple... Unissez donc vos efforts, et sans retard, pour contraindre les Langobards aux restitutions et aux satisfactions qu'ils doivent à votre protecteur, le bienheureux Pierre[1]. »

Après Carloman, ce fut Tassilon de Bavière qu'elle alla visiter et qu'elle réussit à faire rentrer dans la fidélité au trône carolingien. Puis, fière de ce double triomphe de sa persévérance et de son adresse, elle passa en Italie, afin de solliciter l'agrément du pape aux mariages langobards. C'était là la plus épineuse de ses négociations, et il fallait même, pour l'entreprendre, une singulière obstination d'esprit; car Étienne avait, par avance, notifié son opposition la plus formelle aux alliances projetées. Il était convaincu, et une expérience solennelle de deux siècles confirmait son opinion, que le royaume langobard était l'ennemi-né de la république romaine, et que favoriser l'un c'était nécessairement trahir l'autre. La cause de l'indépendance de Rome s'identifiait avec celle du catholicisme; par une conséquence fatale, le gouvernement de Pavie, tant qu'il ne renonçait pas à ses projets unitaires, était voué à une politique antireligieuse. Toutes les révoltes contre l'Église, d'où qu'elles vinssent, avaient, en effet, trouvé en lui un allié et un patron. Il était iconoclaste avec les Grecs, et, dans ses États même, s'il avait abandonné l'arianisme, qui était trop antipathique aux populations des autres provinces italiennes dont il rêvait l'annexion, il travaillait ostensiblement à détacher le clergé de son chef et à constituer une Église nationale schismatique. Il fallait donc absolument choisir entre

[1] *Stephan. III, papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 539.

deux alliances inconciliables, et accepter courageusement les conséquences logiques de son choix. Aux yeux d'Étienne, le choix qui s'imposait à la famille carolingienne, sacrée de la main d'un pontife et investie du patriciat romain, ne pouvait être douteux, et c'est ce qu'il avait rappelé aux princes franks, à la première nouvelle des combinaisons matrimoniales projetées par leur mère. Voici les principaux passages de la lettre que la surprise et l'indignation lui inspirèrent en cette circonstance, et où la vivacité du ton et la sévérité de certaines expressions ne sont que la conséquence facile à comprendre des nombreux et légitimes griefs de la papauté contre ses perpétuels agresseurs :

« Aux seigneurs, ses très-excellents fils, Charles et Carloman, rois des Franks et patrices des Romains, Étienne pape...

« C'est ordinairement par les faiblesses de la nature humaine que l'antique ennemi arrive à s'emparer de l'âme des fidèles. Ainsi se servit-il de la fragilité de la femme pour porter au premier homme, dans le paradis, ses conseils empestés et lui faire transgresser le précepte divin. Les fidèles doivent donc être d'autant plus attentifs à se garder de ses attaques, que nous le voyons plus acharné et plus habile à conjurer leur perte.

« Aussi avons-nous été pénétré de douleur en apprenant que Desiderius, le roi des Langobards, cherche à faire épouser sa fille à l'un de vous, ce qui est manifestement une inspiration diabolique. Ce ne serait pas là une union matrimoniale, mais le plus dégradant des accouplements qui se puisse imaginer. Combien ne voyons-nous pas d'hommes, dans les récits de l'Écriture sainte, qu'un mariage irrégulièrement contracté chez une nation étrangère détourna de la loi de Dieu et conduisit jusqu'aux plus grands crimes! Ne serait-ce pas, ô très-excellents fils et magnifiques rois, le

comble de la démence si la glorieuse race des Franks, placée si haut au-dessus de toutes les autres, si votre douce et noble dynastie se souillait, ce qu'à Dieu ne plaise, du contact de cette race langobarde, perfide et malsaine, indigne d'être comptée au rang des nations, et par qui la lèpre s'est répandue dans le monde! Quelle folie de supposer que des rois aussi illustres que vous descendent à cette abominable dégradation! *Comment, en effet, associer les ténèbres à la lumière, et qu'y a-t-il de commun entre le fidèle et l'infidèle?* (II Cor. VI, 14.) Déjà, d'ailleurs, la volonté de Dieu et le choix de votre père vous ont unis en légitime mariage[1] à de belles épouses de la même patrie que vous, ainsi qu'il convient à de nobles rois, et c'est à elles que vous devez conserver votre amour. Vous n'avez pas le droit de les congédier pour en épouser d'autres, ni de vous attacher par les liens du sang à une nation étrangère. Nul de vos aïeux n'en a agi ainsi: ni votre grand-père, ni votre bisaïeul, ni votre père n'ont pris leur femme dans un royaume étranger. Nul ne prit jamais une femme d'un autre pays sans être induit à pécher. Mais pour vous ce serait une impiété d'ajouter de nouvelles épouses à celles que vous avez déjà acceptées. Vous ne vous permettrez pas une telle iniquité, vous qui obéissez à la loi de Dieu et qui punissez les méfaits d'autrui. Laissez agir ainsi les peuples païens; mais gardez-vous de les imiter, vous qui êtes chrétiens, vous qui êtes d'une race sainte, vous dont la royauté est un sacerdoce. Rappelez-vous l'onction dont la main du vicaire de saint Pierre vous a sanctifiés; rappelez-vous que notre prédécesseur de pieuse mémoire, le seigneur pape Étienne, défendit à votre glorieux père de se séparer jamais de la dame votre mère, et que lui, en roi très-chrétien, s'est soumis à cet ordre salutaire.

1 « Etenim mitissimi et a Deo instituti benignissimi reges, jam Dei voluntate et consilio conjugio legitimo ex præceptione genitoris vestri copulati estis, accipientes de eadem vestra patria pulcherrimas conjuges. » (*Stephan. III, papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 542.)

« N'oubliez pas que vous avez juré à saint Pierre, en la personne de ses vicaires, d'avoir pour amis nos amis et pour ennemis nos ennemis. Comment, maintenant, sans violer vos promesses, pourriez-vous faire alliance avec ces parjures Langobards, toujours animés contre l'Église de Dieu, envahisseurs de notre province de Rome et nos ennemis acharnés? Souvenez-vous de la réponse de votre père à l'empereur Constantin Copronyme, qui lui demandait pour son fils la main de votre sœur, la très-noble Gisèle. Il déclara que votre famille ne s'unissait pas aux nations étrangères, et qu'elle ne faisait rien contre la volonté du siége apostolique.

« Pourquoi vous, au rebours des exemples paternels, agiriez-vous contrairement aux désirs du vicaire du Prince des apôtres? Souvenez-vous que votre glorieux père, s'engageant en votre nom, promit à notre prédécesseur que vous garderiez fidélité à la sainte Église et obéissance à ses pontifes. Vous-mêmes, vous avez plusieurs fois, par ambassades et par lettres, ratifié et renouvelé ces promesses de votre père, et notre fidèle nomenclateur Sergius nous apportait encore naguère vos déclarations explicites dans le même sens.

« ... Aussi le bienheureux Pierre, Prince des apôtres, gardien des clefs du royaume des cieux et investi du pouvoir de lier et de délier au ciel et sur la terre, adjure Vos Excellences, par la voix de notre misère et par celle de tous les évêques, prêtres, clercs, abbés et religieux de notre sainte Église, unis aux grands, aux magistrats et à tout notre peuple de Rome, au nom du Dieu vivant et véritable, juge des vivants et des morts, par la terreur du dernier jugement, par tous les divins mystères, par le corps sacré de saint Pierre, que vous n'épousiez, ni l'un ni l'autre, la fille de Desiderius, roi des Langobards, et que votre noble sœur Gisèle ne soit pas non plus livrée au fils de ce Desiderius...

« Nous vous adressons cette lettre d'exhortation, arrosée

de nos larmes, après l'avoir déposée sur la Confession de saint Pierre et y avoir offert le saint sacrifice. Et si l'un de vous, ce qu'à Dieu ne plaise, avait la témérité de passer outre à nos défenses, qu'il sache que, par l'autorité de mon seigneur Pierre, Prince des apôtres, il sera frappé d'anathème, rejeté de la présence de Dieu et voué aux flammes éternelles, avec le démon, au milieu de ses pompes exécrables et dans la société des impies. Au contraire, en observant et en gardant nos commandements, les bénédictions de Dieu embelliront votre vie, et vous mériterez de jouir des récompenses éternelles avec tous les saints et les élus[1]. »

Dans quelle mesure le pontife céda-t-il aux instances de la reine mère? Aucun document historique ne fait connaître les détails et les résultats de cette entrevue. Mais il paraît certain qu'elle produisit quelque apaisement dans la querelle des Romains et des Langobards. On voit, en effet, Desiderius effectuer, à cette époque, de nombreuses restitutions qu'il avait jusque-là refusées[2]. Bertrade obtint-elle à ce prix l'adhésion formelle d'Étienne à ses plans de mariages? La lumière manque sur ce point intéressant. Toujours est-il que, si elle n'avait pas réussi à faire lever les interdictions ecclésiastiques annoncées à la fin de la lettre apostolique citée plus haut, elle les brava. Car, s'étant rendue à Pavie et y ayant conclu le traité d'alliance offensive et défensive sur lequel elle fondait tant d'espérances et dont une des clauses stipulait l'inviolabilité du territoire pontifical, elle emmena avec elle en Gaule la princesse Desiderata pour en faire sa bru.

C'est à son fils aîné, Charles, qu'elle destinait cette épouse si laborieusement conquise. Carloman, du reste, était marié

[1] *Stephan. III, papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 542.
[2] Darras, *Hist. génér. de l'Église*, t. XVII, ch. v, p. 437.

à cette époque, on en a la preuve certaine, avec une femme de race franke, nommée Gerberge, qui, précisément en ce temps-là, lui donnait un fils. Le pape, dans une lettre adressée en 770 au roi de Neustrie, accepte et réclame même le titre de parrain du nouveau-né [1]. Une telle démarche, à défaut de renseignements positifs, tend à démontrer qu'Adrien n'était point revenu de ses sentiments d'opposition aux mariages langobards, et que, Charles ayant enfreint ses défenses, il adoptait la famille de son frère cadet.

Mais, avant d'envisager ces conséquences lointaines de l'union de Charles avec Desiderata, il se présente à examiner une question bien autrement grave et, par malheur, à peu près insoluble : c'est de savoir si ce jeune roi était encore, en 770, libre de contracter un mariage. Non, si l'on s'en tient à l'interprétation communément admise du passage de la lettre pontificale relatif aux belles jeunes filles de race franke avec lesquelles les deux fils de Pépin auraient formé des liens légitimes (*legitimo conjugio copulati estis*) du vivant et par la volonté du roi leur père. Il semble bien difficile de ne pas voir dans ces paroles la preuve d'un mariage véritable, et l'on ne comprendrait guère, du reste, qu'un prince frank eût gardé le célibat jusqu'à vingt-huit ans. Carloman, mort à vingt et un ans, avait déjà deux fils, et cette paternité précoce était tout à fait dans les mœurs du temps. On connaît la femme franke de Carloman ; les historiens la nomment Gerberge. Ils ne fournissent pas d'indication aussi précise en ce qui concerne Charlemagne. Il est bien avéré qu'il avait un fils né avant son avénement au trône [2], et dont la mère, aussi de race franke, s'appelait Himiltrude ; mais cette Himiltrude passe généralement, sur des témoignages plus ou moins vagues des chroniques contem-

[1] *Stephan. III, papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 541.
[2] Vid. D. Bouquet, t. V, p. 97, *n.*

poraines, pour n'avoir été qu'une concubine[1]. Toutefois on sait que les barbares furent longtemps, quoique convertis, avant de juger la légitimité des mariages au point de vue des lois de la morale chrétienne. L'alliance était illégitime à leurs yeux, selon l'esprit du vieux droit germanique, quand la femme était d'une condition inférieure à celle de l'homme qui l'épousait. Les exemples de cette doctrine païenne abondent dans les récits de nos anciens annalistes. Aussi l'objection tirée de textes dont on connaît l'inspiration peu rigoureuse en cette matière ne suffit pas pour faire rejeter l'identité d'Himiltrude et de la jeune Franke désignée d'une manière si précise par Étienne III. Nous n'hésitons pas à l'admettre, au moins comme l'hypothèse la plus plausible.

Mais les paroles du pape ont-elles rapport à un mariage consommé et ne désignent-elles pas plutôt de simples fiançailles? Cette dernière opinion, peu conciliable pourtant avec les expressions très-catégoriques du texte, a trouvé, parmi les modernes, des partisans d'une grande autorité, notamment les Bollandistes[2]. Parmi les arguments qu'ils invoquent, il en est un surtout, d'un caractère anecdotique, dont le poids est considérable, et qui autorise certes toutes les hésitations. Le voici, d'après les récits hagiographiques. L'Église a placé parmi les saints le moine Adalhard, élevé avec le roi Charles dans l'école palatine et membre lui-même de la famille carolingienne par son père, Bernard, fils naturel de Charles-Martel. Très-jeune encore et attaché à la truste du roi son cousin, lorsque celui-ci épousa Desiderata, Adalhard dut, selon l'usage, prêter serment de fidélité à l'étrangère devenue sa souveraine. « Mais, quelques mois après, le roi Charles ayant renvoyé Desiderata à son père, sans égard au serment de ses grands, et fait choix d'une

[1] *Annal. Loisel; Annal. Francor.; Chron. Moissac.*, ad 792, ap. D. Bouquet, t. V, p. 48, 65, 73; Paul. Diac. *de Episcopis mettens.*, *ibid.*, p. 191.
[2] Bolland. *Acta B. Hildegardis reginæ*, 30 april.

autre épouse. Adalhard considéra cette conduite comme un parjure et déclara qu'il ne servirait jamais la nouvelle reine. Il quitta donc les palais des rois, abandonna les pompes et les vanités du siècle, et alla se faire moine à Corbie[1]. — « Si le noble adolescent, observe à ce sujet l'auteur de l'*Histoire générale de l'Église*, crut devoir fuir un palais d'où la princesse langobarde, après avoir reçu le serment de fidélité des leudes franks, était ignominieusement renvoyée, combien plus vive n'eût pas été son indignation s'il avait vu antérieurement une autre reine légitime, en pleine possession du titre et des droits d'épouse, chassée du trône pour faire place à la fille du roi langobard! Certainement donc Desiderata fut la première femme que saint Adalhard vit présenter à la cour de Charlemagne en qualité de reine. Les expressions de la lettre d'Étienne, dont on s'appuyait pour établir l'existence d'un mariage précédent, doivent s'entendre dans le sens que Pépin le Bref avait, de son vivant, désigné et peut-être fiancé aux princes ses fils les jeunes et nobles Frankes qu'il voulait leur faire épouser plus tard[2]. »

Telle est, en résumé, cette théorie assurément spécieuse, et dont le but avoué est de justifier par la critique historique cette assertion de Bossuet, que « les mœurs de Charlemagne furent toujours pures, quoi que l'on en ait écrit dans les bas siècles. » Or, quelle que soit la valeur de ce jugement de Bossuet, que nous aurons à discuter plus tard, ceux qui prétendent le confirmer ici arrivent justement au résultat contraire, puisqu'ils concluent à la bâtardise de Pépin le Bossu, fils incontesté de Charles et d'Himiltrude. Reste une hypothèse propre à tout concilier. Si elle ne repose pas sur des textes positifs, elle n'est du moins contredite par aucun, et on peut l'appuyer d'un argument indirect, mais concluant, qui est le mariage contracté canonique-

1 Bolland. *Acta S. Adalh.*, 2 januar.
2 Darras, t. XVII, liv. V, p. 550.

ment par Charlemagne, en 771, avec Hildegarde, fille d'un comte alleman ou suève. Cette hypothèse est celle de la mort d'Himiltrude, en cette même année 770, postérieurement à la lettre du pape, mais avant que l'Église fût appelée à bénir une seconde union de son mari.

Cette seconde union fut-elle consacrée en 770 en faveur de la fille de Desiderius, ou Himiltrude ne fut-elle réellement remplacée que par Hildegarde, dont le mariage suivit de près la rupture de Charles avec la princesse langobarde? Ce point, impossible à éclaircir, est d'ailleurs de peu d'importance. Le roi renvoya au bout de quelques mois Desiderata, qui ne lui avait jamais plu, « et dont, dit le chroniqueur, il ne se préoccupa jamais plus que d'une morte, pour le motif qu'elle était d'une santé chétive et jugée incapable d'avoir des enfants[1]. » Fiancée ou épouse, la constitution maladive et la stérilité reconnue de Desiderata était un cas légal de séparation, et l'Église, opposée dès le début à cette alliance, n'eut alors pas plus de droit que d'intérêt à couvrir de sa sanction la validité d'un lien ainsi frappé de nullité.

Des deux mariages qui devaient cimenter l'union franco-langobarde, et que le pape avait également interdits l'un et l'autre sous peine d'anathème, aucun ne se réalisa. Gisèle n'épousa point Adelgis, peut-être à cause de la brouille des deux cours que provoqua la répudiation de Desiderata. Renonçant de bonne heure au monde, la fille de Pépin prit le voile au monastère de Chelles, dont plus tard elle devint abbesse.

L'échec de cette combinaison malencontreuse ruina l'influence politique de la reine Bertrade. Ce fut la seule circonstance, dit Éginhard, où un désaccord éclata entre Charlemagne et sa mère[2]. Mais ce désaccord mit fin à une

[1] Monach. Sangall., *de Gestis Caroli Magni*, lib. II, cap. XXVI.
[2] Eginh. *Vita Karoli Magni*, cap. VIII.

situation équivoque, où les devoirs du roi étaient chaque jour exposés à se confondre, au détriment de l'intérêt public, ou à lutter, malgré la voix de la nature, avec les sentiments du fils. Charles s'affranchit tout à fait de la tutelle gouvernementale de sa mère, officiellement consacrée jusque-là par l'association du nom de Bertrade à celui de son fils dans les documents de chancellerie. Le jeune prince ne voulut plus régner que « par la grâce de Dieu », et telle est la formule qu'il adopta dans ses protocoles, où son nom seul figura désormais avec le titre royal.

La mort de Carloman, arrivant sur ces entrefaites, fit disparaître l'unique obstacle qui pouvait gêner encore la naissante ambition de Charlemagne et l'essor de son génie. Le second fils de Bertrade mourut le 4 décembre 771, à Samoucy, dans le Laonnois. L'aîné, en apprenant cette nouvelle, accourut à sa métairie de Corbeny, aux frontières du diocèse de Reims et de la province d'Austrasie, pour recevoir la part d'héritage que cet événement lui rendait. Pépin, on se le rappelle, rompant avec les traditions mérovingiennes, avait partagé entre ses deux successeurs, agréés par les leudes, non pas le territoire, mais l'administration de l'empire frank. Le décès de l'un conférait de plein droit au survivant l'autorité tout entière. Ainsi le comprirent les fidèles de Carloman, qui, à la suite de l'archichapelain Fulrad, abbé de Saint-Denis, et des comtes Varin et Adalhard, s'empressèrent de venir reconnaître les droits du chef unique de la monarchie[1].

Les enfants de Carloman, Siagrius et Pépin, encore au berceau, n'avaient aucun titre à l'héritage politique de leur père. Ni le principe national et absolu de la capacité, incompatible avec la faiblesse de leur âge, ni la cérémonie du sacre, devenue la source de la souveraineté pour la dynastie carolingienne, n'autorisaient la revendication d'un

[1] Eginh. *Annales*, ann. 771.

trône en leur faveur. Aussi n'eurent-ils point de partisans qui osèrent afficher une semblable prétention. Quelques-uns seulement des antrustions de Carloman, sans doute ceux qui s'étaient le plus compromis vis-à-vis de Charles dans la querelle des deux frères, refusèrent de se rallier à celui-ci. Le plus célèbre de ces opposants au pouvoir nouveau fut le duc Otker, chargé antérieurement de plusieurs missions diplomatiques auprès du saint-siége. Ils s'attachèrent à la vie aventureuse de Gerberge, qui s'en alla chercher un refuge à la cour du roi Desiderius. « Précaution bien inutile, » dit avec colère Charlemagne lui-même[1], quand il connut cet acte d'injurieuse défiance. En effet, si l'intérêt de la patrie, si même l'ambition lui faisait refuser une couronne à ses neveux, il n'avait, certes, à leur égard aucune intention criminelle. Son caractère, fier et dominateur, mais plein de droiture, répugnait aux petitesses de la jalousie et de la trahison. D'ailleurs il n'avait rien à craindre d'aussi faibles rivaux, et leur impuissance les protégeait assez.

[1] Eginh. *Annales*, ann. 771.



Fig. 36. – Bibl. nationale, Lat. 8850, f° 10. (IXe siècle.)





Fig. 37. — Bibl. nationale, Lat. 1141 f° 4. (IX° siècle.)

CHAPITRE V

CHARLES SEUL ROI DES FRANKS — LES SAXONS — DESTRUCTION DU ROYAUME LANGOBARD

772-774

I



Fig. 38. — Bibl. nationale, Lat. 257, f° 96. (IX° siècle.)

Quand, à la fin de l'année 771, Charlemagne, selon l'expression des Annales de Metz, « prit heureusement en mains le gouvernement de toute la monarchie franke, » les États réunis sous son sceptre et soumis à la législation de ses capitulaires comprenaient dans son entier la France des temps modernes. Le royaume carolingien était arrivé enfin à confondre ses limites avec celles de la vieille Gaule. Du Rhin aux Pyrénées et des Alpes à l'Océan, l'ère de la conquête

militaire était close et l'union politique des races était fondée par l'épée. Il appartenait au nouveau règne de l'affermir.

Malgré les grands résultats obtenus, et même pour assurer ces résultats, la guerre s'imposait encore au vaillant fils de Pépin. La mission des Carolingiens fut, en effet, de combattre sans relâche pour la paix future de la chrétienté. Le peuple gallo-frank était l'armée de la civilisation : c'est dans les camps et par la discipline que devait s'opérer d'abord le mélange de ses éléments divers et se former son individualité nationale.

En somme, le seul progrès réalisé depuis la chute des Mérovingiens, progrès immense, il est vrai, dans ses conséquences, c'était la réunion en un solide faisceau de toutes les forces de la civilisation. Mais la civilisation avait toujours en présence les mêmes ennemis, moins accablés qu'irrités par leurs revers successifs. La double barbarie germanique et musulmane n'avait pas cessé de menacer le repos et les destinées du monde occidental. Heureusement ces deux puissances formidables ne pouvaient, quant à présent, agir de concert. L'islamisme, en proie à ses luttes intestines, se trouvait momentanément hors de cause. Le califat ommiade de Cordoue, loin d'être en mesure d'inquiéter la Gaule, avait assez à faire de se défendre contre la dynastie abbasside, triomphante dans tout l'Orient. Néanmoins il y avait à la fois honte et danger pour le petit-fils de Charles-Martel, pour le monarque qui s'intitulait *très-chrétien*, à souffrir en deçà des mers, aux portes mêmes de ses États, la domination des disciples du Coran.

Du côté de la Germanie, le péril se dressait immédiat et multiple. A part l'Allemanie et la Bavière, qui vivaient en quelque sorte dans la sphère morale de la France, toutes les autres branches de la famille teutonique, aux divers degrés de culture où elles étaient arrivées, s'inspiraient d'un même principe ou plutôt d'un même instinct : la haine

de Rome et la haine des Franks, propagateurs de l'influence romaine. Des rives de l'Oder à celles du Pô, chez les Saxons sauvages et chez les rusés Langobards, l'esprit germanique suivait ainsi sa pente, au rebours des lois du développement des sociétés modernes. Il fallait, dans l'intérêt du monde, dompter cette force hostile, la plier à la direction de l'idée chrétienne, et, partout où elle s'y montrerait obstinément rebelle, il fallait la supprimer.

Pour les Langobards, qui n'étaient entrés dans le sein de la catholicité qu'afin de la déchirer plus à l'aise, l'heure de la crise suprême était proche. En ce temps-là même Desiderius, par une politique tout à la fois perfide et provocatrice, semblait vouloir hâter et justifier d'avance l'arrêt sévère qui allait bientôt effacer son royaume du nombre des États indépendants. Sans cesse en butte aux tracasseries, aux violences de cet homme fatal, le pape Étienne III mourut à la peine après trois ans et demi de pontificat (1er février 772). Adrien Ier, noble romain, lui succéda huit jours après (9 février). « Le roi langobard, dit Anastase, s'empressa d'envoyer des ambassadeurs exprimer au nouveau pape son intention de vivre avec lui dans une étroite alliance. « Moi aussi, je veux, répondit le très-bienheureux pontife, conserver la paix avec tous les chrétiens; je serai constamment fidèle aux traités conclus avec votre roi Desiderius, et je m'attacherai à maintenir l'alliance entre les Romains, les Franks et les Langobards. »

Un tel programme ne faisait pas le compte de l'insidieux monarque. La France d'abord y était de trop. Quant aux traités pris pour base des rapports entre les deux cours italiennes, le seul dont il eût à cœur l'exécution ne figurait justement point dans les archives de Latran. C'était cette prétendue convention verbale, aux termes de laquelle Christophe et Sergius se seraient engagés, au nom du saint-siége, à payer d'une indemnité considérable son concours au renversement de l'antipape Constantin. On sait de reste

si ce concours, qui avait abouti à la tentative d'intrusion du moine Philippe, méritait la reconnaissance de la papauté restaurée. Dans tous les cas, les négociateurs avaient toujours nié la clause pécuniaire. Leurs dénégations à ce sujet et le refus d'Étienne III de ratifier le marché de *condottiere* invoqué par Desiderius, avaient poussé ce dernier aux atroces représailles qu'on a racontées plus haut. La violence ne lui ayant rapporté aucun profit, il voulait essayer de la ruse vis-à-vis d'Adrien. De là ces doucereuses avances.

Le premier point à gagner pour lui, c'était d'empêcher l'intervention de Charlemagne dans les affaires d'Italie, soit en lui créant d'assez graves embarras dans son propre royaume, soit, par quelque tortueuse pratique, en le brouillant avec le pape. Il savait qu'il aurait bon marché de la république romaine quand elle serait réduite à ses seules ressources. Aussi, le récent affront fait à sa fille ajoutant le stimulant de la vengeance personnelle aux calculs de l'intérêt politique, s'attachait-il avec passion et sans mystère à tous les projets de démembrement de la trop puissante monarchie transalpine. La cour de Pavie était le rendez-vous naturel, le centre de ralliement et le foyer d'intrigues de tous les ennemis du trône carolingien. Hunald, le vieux duc dépossédé d'Aquitaine, échappé à la surveillance évidemment peu rigoureuse de son jeune vainqueur, y était déjà réfugié, lorsque la veuve et les fils de Carloman, avec leur cortège d'exilés volontaires, y vinrent à leur tour chercher asile.

Qu'une circonstance adroitement exploitée permît d'exciter en faveur de ces princes déchus ou le patriotisme vivace et turbulent des Aquitains, ou la fierté ombrageuse des leudes de Neustrie, Charlemagne, semblait-il, aurait bien assez à faire de se défendre contre les deux tiers peut-être de ses sujets, et force lui serait d'abandonner l'État pontifical à la merci de son ambitieux voisin. Desiderius, qui ne recevait

IX

XVIIᵉ SIÈCLE — ÉCOLE FRANÇAISE

« La Religion et la Patrie soutiennent un médaillon qui reproduit les traits de Charlemagne empereur. » — Œuvre de Charles Lebrun pour le frontispice des *Capitulaires* de Baluze.


MAGNUS
CH. LEBRUN

d'informations que des réfugiés et des conspirateurs, connaissait mal l'esprit et les ressources de la « France » unifiée, de même que le caractère de son jeune roi. Il connaissait mal aussi le nouveau pape; car il n'attendait rien moins de son aveuglement, en retour de banales assurances d'amitié, qu'une collaboration active à la réussite d'un plan dont le saint-siége eût été la première victime. Ce que Desiderius demandait, en effet, à Adrien par ses premières ambassades, c'était le sacre des fils de Carloman, et il avait tout mis en œuvre, la feinte et la trahison, pour l'attirer à une entrevue, ou, pour mieux dire, à un guet-apens, d'où il se flattait de ne le laisser sortir qu'après avoir fait conférer de gré ou de force l'onction royale aux deux innocents prétendants. Le cubiculaire Paul Afiarta, l'agent encore non démasqué des conspirations langobardes autour du gouvernement papal, répondait du succès de l'entreprise. Comme le souverain pontife, instruit par l'expérience de son prédécesseur, n'était pas homme à se livrer sans garantie entre les mains de Desiderius, et qu'il opposait à toutes les séductions « la résistante fermeté du diamant », Paul jurait de l'amener quand même à l'entrevue, « dût-il l'y traîner la corde au cou. »

Le procédé, en effet, n'avait pas de quoi effaroucher sa scélératesse. On découvrit justement sur ces entrefaites à Rome qu'il venait d'en user de même avec l'infortuné Sergius, et qu'il l'avait fait étrangler dans la prison où ce défenseur courageux et méconnu des droits du saint-siége languissait depuis deux ans. Peu à peu ses coupables intelligences avec Desiderius furent mises au jour dans le temps même qu'il était auprès de son patron, sous prétexte de remplir une mission qu'il avait eu l'art de se faire confier par Adrien. Celui-ci prit aussitôt en grand secret des mesures pour faire arrêter inopinément le traître dès qu'il aurait remis le pied sur le territoire pontifical. L'arrestation eut lieu à Rimini. Mais, par un déplorable excès de zèle, l'ar-

chevêque de Ravenne, investi sous l'autorité du pape du gouvernement civil de l'exarchat, outre-passa les ordres qu'il avait reçus, et, au lieu de renvoyer le prisonnier au tribunal du préfet de Rome, il le fit comparaître devant le consulaire de sa ville épiscopale. La sentence ne pouvait être douteuse : le jugement, instruit à Rome, avait prouvé le crime du cubiculaire, qui fit, d'ailleurs, des aveux complets. La peine capitale fut donc prononcée et appliquée tout aussitôt, pendant que le pape, ignorant cette procédure sommaire, s'efforçait de faire commuer le châtiment à intervenir en un exil perpétuel. Les tardives excuses de l'archevêque n'obtinrent du pontife attristé que cette sévère réponse : « Vous demeurez responsable de cette mort dans votre conscience et devant Dieu. Dès qu'Afiarta manifestait un repentir sincère, il fallait songer à son âme et lui laisser le temps de faire pénitence. Telle était ma pensée en vous envoyant mon sacellaire Grégoire, chargé de ramener le prisonnier à Rome[1]. » — Notre civilisation a vieilli de onze siècles sans produire aucun autre gouvernement qui, dans l'administration de la justice, se soit inspiré de sentiments aussi magnanimes !

Cependant Desiderius ne s'en était pas tenu aux expédients trop lents de sa diplomatie officielle ou occulte. Les droits des fils de Carloman, seul motif d'abord invoqué, n'ayant point suffi pour déterminer le pape à une entrevue, le roi avait voulu l'intéresser plus directement à cette démarche. En conséquence, moins de deux mois après les premiers pourparlers si pacifiques, il envahit subitement les possessions pontificales, et, comme nantissement de sa fameuse créance d'indemnité, mit sous séquestre les places de Faënza, Ferrare et Comacchio, comprises dans la donation de Pépin. Bientôt l'exarchat tout entier fut livré à la dévastation. « A Blera, quand survinrent les troupes langobardes, tous les

[1] Anast. *Lib. Pontific.*, cité ap. Darras, *Hist. génér. de l'Église*, t. XVII, ch. VI, p. 448-454.

habitants, hommes, femmes, vieillards et enfants, étaient occupés aux travaux de la moisson. Les soldats de Desiderius massacrèrent tout, pillèrent la ville déserte et y mirent le feu [1]. » Le flot dévastateur s'avança rapidement jusqu'aux limites du duché de Rome.

Une telle violation du droit des gens, après tant d'autres preuves de duplicité, n'était certes pas faite pour diminuer les légitimes défiances du souverain pontife au sujet de la conférence. Toutefois, il n'en repoussait pas l'idée d'une manière absolue. Il se bornait à réclamer quelques garanties indispensables et propres à sauvegarder non pas même la sûreté de sa personne, mais la dignité de son rôle : « Que votre maître, disait-il aux négociateurs langobards, commence seulement par donner en ma personne satisfaction au bienheureux Pierre. Si vous me jurez en son nom, devant le Dieu tout-puissant qui nous voit et nous jugera un jour, que Desiderius est prêt à remettre en mes mains les villes et territoires qu'il vient d'envahir, dites-lui que je consens à avoir avec lui une entrevue, soit à Pavie, soit à Pérouse ou même à Rome, dans le lieu enfin qui lui conviendra. S'il doute de ma parole, dites-lui que je l'autorise à réoccuper toutes les provinces usurpées dans le cas où, après qu'il me les aurait fait rendre, je refuserais de m'aboucher avec lui. Mais s'il ne fait d'abord cette restitution, il ne verra jamais ma face. Je vais lui envoyer de nouveaux délégués entre les mains desquels il remettra les cités et les forteresses appartenant au saint-siége, et, cette remise effectuée, j'irai le trouver en personne au lieu qu'il fixera [2]. »

Desiderius accueillit la députation porteuse de cette réponse avec un torrent d'injures et de menaces. Ce qu'il voulait du pape, ce n'était pas des raisons, mais des concessions. Aussi, coupant court à des pourparlers où les faux-fuyants n'étaient

[1] Anast. *Lib. Pontific.*, cité ap. Darras, *Hist. génér. de l'Église*, t. XVII, ch. VI, p. 454.
[2] Id., *ibid.*, p. 455.

plus possibles, il déclara brutalement sa résolution d'aller à Rome même dicter ses volontés à Adrien.

Déjà l'armée d'invasion était tout organisée. Le roi, qui la commandait avec son fils Adelgis, avait à son quartier la veuve de Carloman accompagnée de son conseiller le duc Otker et des deux petits orphelins, dont le sacre était le prétexte et devait être le couronnement de cette levée de boucliers. Ainsi les arrière-pensées de Desiderius se démasquaient : il s'agissait avant tout d'une revanche contre la France, et, en assiégeant Rome, c'était Charlemagne qu'il attaquait.

« A l'annonce de cette marche, raconte Anastase, le très-saint pontife et son peuple, fondant en larmes, implorent le secours du Ciel. On prend en hâte toutes les mesures nécessaires à la défense : les portes de la ville sont fermées et les remparts soigneusement fortifiés. Appelant aux armes les milices de Toscane, de Campanie et du duché de Pérouse, le pape leur fait jurer de défendre la ville sainte jusqu'à la mort. Comme les deux basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul, situées en dehors de l'enceinte fortifiée, devaient se trouver à la merci de l'ennemi, on les démeubla : tout ce qu'elles avaient de précieux, ornements et vases sacrés, fut emporté à l'intérieur de la ville. Ensuite on barricada en dedans les portes des deux églises, afin que l'assaillant ne pût s'y introduire sans effraction et sans encourir, par conséquent, les anathèmes canoniques. Dès le premier moment d'angoisse, des nonces étaient partis par la voie de mer, portant au très-excellent Charles, roi des Franks et patrice des Romains, des lettres apostoliques, où le pape conjurait Sa royale Excellence de marcher sur les traces de son père Pépin, d'illustre mémoire, en secourant les provinces de Ravenne et de Rome, et en délivrant le saint-siége de la tyrannie langobarde[1]. »

1 Anast. *Lib. Pontific.*, cité ap. Darras, *Hist. génér. de l'Église*, t. XVII, ch. VI, p. 456.

II

On était alors au printemps de 773. Le saint-siége, persécuté depuis un an pour la cause de son patrice, lui avait déjà adressé, au début du conflit, un appel demeuré sans réponse. Il fallait un intérêt puissant pour que Charlemagne fît ainsi attendre le pape. Mais il s'était alors trouvé aux prises avec un adversaire bien plus redoutable que les Langobards, non-seulement pour la France, mais pour l'Église elle-même. Car, par une coïncidence qui peut-être n'était pas fortuite, c'est juste au moment où Desiderius envahissait l'exarchat, que le jeune héros carolingien se vit forcé de consacrer toutes les ressources de son empire à réprimer les agressions de la Saxe.

Les Saxons[1], dont le nom et l'influence embrassaient à cette époque presque toute la Germanie païenne, habitaient un territoire immense, au nord et à l'ouest de la contrée que nous appelons Allemagne. Depuis la lisière du Rhin, où leurs avant-postes, étagés sur la Lippe, la Ruhr et la Sieg, confinaient les marches austrasiennes, jusqu'aux frontières des Slaves par delà le cours de l'Elbe, leurs tribus étaient répandues sur ce sol ingrat et sauvage d'où s'étaient élancés, trois siècles auparavant, les barbares destructeurs de l'empire. Les Frisons les bornaient ou plutôt les appuyaient vers la mer du Nord. Quoique soumis à des chefs distincts, les deux peuples présentaient une grande affinité de race. La langue, la religion, les mœurs étaient les mêmes. La Frise, comme le pays des Danois, formait en quelque sorte, à l'arrière-garde de la Saxe, la réserve de la barbarie teutonique et scandinave : coalition formidable, toujours prête à se ruer

[1] Vid. Ozanam, *la Civilis. chrét. chez les Francs*, ch. VI, et les sources citées par cet auteur.

sur l'ennemi commun, la civilisation chrétienne. Entre le peuple de pirates que la chrétienté connut, au siècle suivant, sous la vague désignation d'hommes du Nord (*North-man*, Normand), et leurs frères de la tribu des *poignardeurs* (*Sachsen*, de *sachs*, poignard, coutelas), la différence ne consistait que dans la position géographique.

Originaires de la Scandinavie, les Saxons, dans leurs légendes fabuleuses, expliquaient par un crime odieux leur établissement continental et leur nom significatif. Suivant cette tradition, les fondateurs de la tribu, fils d'aventuriers germains enrôlés dans les armées d'Alexandre, seraient revenus un jour aborder à l'embouchure de l'Elbe. Trompant les habitants du littoral, les perfides navigateurs, au dire de la légende, s'étaient engagés à se présenter désarmés à une entrevue pour y conclure un traité de paix. Mais à peine arrivés en force au rendez-vous, ils tirent de sous leurs vêtements leur arme nationale, le coutelas (*sachs*), qui y était caché, égorgent leurs imprudents alliés, et se rendent maîtres de la contrée. Tel est l'exploit qu'ils plaçaient avec orgueil en tête de leur histoire.

Quel que soit le fondement de ce récit, qui peint du moins leur caractère, faibles et encore peu nombreux lors des grandes invasions germaniques, on ne les voit pas jouer de rôle dans la chute de l'empire, ni participer à ses dépouilles. Ils ne profitèrent qu'indirectement du triomphe de leur race, en s'étendant peu à peu au sud du Weser, dans les régions abandonnées par la confédération franke. Leur puissance se manifeste cependant dès le milieu du ve siècle, où une de leurs colonies passe dans la Bretagne insulaire et y fonde le royaume de Kent. Cent vingt-cinq ans plus tard, Grégoire de Tours signale l'entrée dans la Gaule méridionale d'une bande saxonne, qui avait marché avec les Langobards à la conquête de l'Italie. Battus par Mummolus, ces aventuriers pénétrèrent cependant en Arvernie, où, dit le chroniqueur, « ils répandirent des pièces de cuivre gravées, qu'on

reçut pour de l'or, tant elles étaient bien colorées par je ne sais quel procédé[1]. » Ainsi c'est comme faux monnayeurs que ces barbares commencèrent à s'initier aux arts de la civilisation.

Du reste, ce que les prôneurs complaisants des vertus teutoniques appellent « la corruption romaine » n'avait pas d'influence dégradante à exercer sur les Saxons. Dans leur sauvage patrie, asile inviolable, jusqu'au VIIIe siècle, de l'antique organisation sociale et religieuse de la Germanie, les mœurs présentaient encore le tableau repoussant dont Tacite, malgré son optimisme, n'a pu nous dissimuler les tristes détails. Le guerrier partageait son temps entre la paresse et l'orgie : le jeu poussé jusqu'à la frénésie, les grossières voluptés de la table, les transports ou la torpeur de l'ivresse étaient ses seules distractions, suivies de longues heures d'un sommeil abrutissant ou d'une rêverie morne et stupide au fond de sa hutte enfumée. Vie purement animale, sans autre éducation que le développement des instincts de la nature, où l'âme prenait à peine conscience d'elle-même, où l'hébétement précoce des sentiments moraux et l'atrophie des facultés intellectuelles laissaient le champ libre à la fureur des passions et aux suggestions d'une monstrueuse ignorance. Tel était le Germain primitif, tel était encore le Saxon de l'époque carolingienne[2].

Au moment de la conquête chrétienne, la population, comme dans les temps antiques, était divisée en trois ordres, en trois castes immuables : les nobles (*Edelingen*), les hommes libres (*Freiligen*) et les colons ou lètes (*Lassen*)[3]. Ces derniers seuls s'occupaient de la culture du sol. D'une condition supérieure à celle des esclaves romains, les lètes avaient un foyer à eux, qu'ils gouvernaient selon leur gré,

[1] Gregor. Turon. *Hist. Franc.*

[2] Tacit. *Germania*, cap. XV; Ozanam, *la Civilisation chrétienne chez les Francs*, ch. VI.

[3] Nithard. *Hist.*, ch. IV.

tenus seulement envers leurs maîtres à une redevance annuelle et fixe, consistant en grains, en bétail et en effets d'habillement. Les femmes et les enfants remplissaient tous les offices de la domesticité auprès des hommes libres. Quant à ceux-ci, une fois en âge de porter les armes, ils auraient rougi de labourer la terre et d'attendre la croissance incertaine d'une moisson, tandis qu'ils pouvaient, d'un hardi coup de main, s'enrichir des dépouilles d'un ennemi vaincu. C'était à leurs yeux lâcheté ou sottise de gagner à la sueur de son front ce qu'on obtient tout aussi bien au prix du sang.

D'ailleurs les troupeaux leur fournissant le lait, le fromage et la viande, l'agriculture leur était peu utile, et la propriété foncière ne s'était pas encore constituée parmi eux. Ils se partageaient la terre proportionnellement au nombre et à la qualité de ceux qu'elle devait nourrir, et tous les domaines étaient successivement occupés par toutes les familles. Les chefs de canton assignaient à chacune d'elles sa part du sol commun, et la forçaient l'année suivante d'aller s'établir ailleurs. Aussi, obligés de changer tous les ans de guérets, ne se donnaient-ils pas la peine de tirer parti de la fécondité naturelle et de l'étendue de leurs domaines éphémères : chez eux pas d'irrigation artificielle, pas de vergers, pas de jardins : ils ne demandaient à la terre nourricière que la moisson indispensable.

Les habitations de ces guerriers presque nomades formaient des agglomérations capricieuses dans les libres espaces des prairies ou sous l'abri protecteur des grands bois sombres, « où l'écureuil courait les arbres sept lieues sans descendre[1]. » Ils avaient l'horreur des villes et des enceintes fortifiées, « monuments de servitude, avaient dit leurs pères, barrières faites pour briser l'élan du courage humain, comme la cage étouffe l'ardeur naturelle des fauves[2]. »

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. I.
[2] Tacit. *Hist.*, l. IV, cap. LXIV.

Un retranchement muni de palissades (*pfahlen*) enveloppait seulement, par delà les marches vagues, le territoire de chacune des trois confédérations du peuple saxon. Ceux qui avaient franchi les premiers le Weser et occupé le campement primitif des Franks, se trouvant limités par le retranchement occidental (*west-pfahl*), s'appelaient pour cette raison Westphaliens. Au contraire, les tribus restées à l'extrémité orientale formaient le groupe ostphalien. Le cours du Weser arrosait la région du milieu ou Angrie (*Angria*), dont les habitants sont appelés par nos historiens Angriens ou Angrivares.

Jaloux de leur indépendance barbare, les Saxons n'avaient pas et n'auraient pu souffrir de gouvernement central permanent. Les confédérations dont on vient de parler étaient elles-mêmes des corps politiques trop vastes pour entrer dans un système administratif général. Seul, le canton ou *gau*, groupe de familles analogue au *pagus* de la Gaule franke, avait son organisation et ses magistrats. Un péril commun amenait l'association passagère de plusieurs cantons; mais il ne fallait rien moins qu'un intérêt national du premier ordre pour éveiller entre toutes les parties de la Saxe le sentiment de la solidarité et les déterminer à se donner un chef unique et suprême.

Cette sorte de centralisation de l'autorité, dont on ne connaît pas d'exemples certains pour les temps antérieurs, devint souvent nécessaire lorsque la puissance franke, consolidée sur le sol roman, se fut retournée tout entière contre ses adversaires du Nord. L'institution paraît même avoir été déjà régularisée à l'époque des Carolingiens. Alors, chaque année, les députés des cantons se réunissaient au cœur du pays, dans la plaine de Marklo, près du Weser, pour délibérer sur les intérêts généraux, et élire, quand il y avait lieu, le grand conducteur du peuple (*Herethog*)[1].

[1] Ozanam, l. c. Zeller, *Hist. d'Allemagne*, t. I, ch. VII.

Dans cette lutte, où la vieille Germanie stationnaire soutint, après les avoir longtemps provoquées, les représailles terribles des Franks, et finit par subir le joug de ses propres enfants, qu'elle avait jadis envoyés pour détruire Rome, et qui, eux-mêmes conquis par Rome, par la Rome chrétienne, combattaient maintenant sous sa bannière, ce serait se tromper gravement que d'attribuer le rôle d'agresseurs aux champions de la civilisation. Après comme avant la chute de l'empire, les bandes teutoniques n'avaient pas cessé de venir butiner en toutes occasions favorables sur la rive gauche du Rhin. Sous ce rapport, le royaume frank d'Austrasie ne fut pas mieux traité que ne l'avait été la Gaule romaine, et les soldats mérovingiens, comme les anciens légionnaires de l'empire, mais avec plus de succès, se bornèrent à la défensive. Les récits héroïques des *Nebelungen* sont d'accord avec les témoignages précis des chroniques, quand ils peignent cette vieille hostilité des Saxons contre les Franks. « Les Saxons, raconte la tradition épique, étaient toujours prêts à rassembler une armée de pillards pour passer le Rhin, harceler les burgs et la plaine, fracasser les casques et les boucliers des ennemis et remporter des charges de butin. Ils ne se montraient disposés à renoncer à ces incursions que moyennant de riches présents[1]. »

Le vieux poëte national des Allemands, ménageant l'orgueil de ses compatriotes en même temps qu'il signale un des traits de leur caractère qui les honore le moins, commet ici une réticence à laquelle l'histoire a suppléé. C'est que si, dès les temps les plus reculés, les ravageurs d'outre-Rhin avaient un penchant naturel à se faire acheter chèrement des traités de paix qu'ils violaient sans scrupule, en fait, le sort des batailles fut toujours contraire à cette prétention. Invariablement refoulés et poursuivis jusque dans leurs sauvages retraites après chaque tentative d'invasion, on les

[1] Ap. Zeller, l. c., p. 126 et 127.

voit, dès le VIe siècle, tributaires des Franks. En vain, dans la suite, profitent-ils de toutes les occasions pour secouer le joug, ils n'y réussissent jamais complétement, même au plus fort de l'anarchie mérovingienne. Charles-Martel leur fait rudement expier leurs révoltes; en trois campagnes il les décime et les réduit à merci. L'absorption de la Saxe serait dès ce moment consommée, si l'invasion arabe n'appelait ailleurs l'épée du terrible aïeul de Charlemagne. Pépin le Bref, lui aussi, retenu par les intérêts de la Gaule méridionale, ne tira d'autre avantage de ses victoire sur les Saxons que d'augmenter de trois cents chevaux le tribut annuel de cinq cents têtes de bétail qu'ils fournissaient depuis le règne de Clovis.

Jusque-là cependant les Saxons pouvaient se dire libres : ils étaient seuls maîtres de leur territoire. La domination romane n'y avait laissé aucun vestige de ses rapides passages : elle n'y avait point exécuté de ces grands travaux qui assurent les conséquences de la victoire et domptent les provinces les plus rebelles en paralysant l'esprit d'insurrection. Il eût fallu ouvrir de larges voies à travers les impénétrables forêts de la Saxe, jeter des chaussées sur les ravins et les vastes marécages, et garnir les clairières de ces camps permanents qui rendent toujours présentes à la population subjuguée la pensée et la terreur du maître.

Dans les autres contrées de la Germanie déjà soumises par les premiers Carolingiens, ils avaient trouvé et utilisé les prodigieux travaux d'art dus aux légions romaines. De leur côté, les missionnaires, pionniers de la civilisation moderne, avaient fait bien plus que les escadrons victorieux d'Austrasie pour extirper la barbarie en Souabe, en Bavière et en Thuringe. Mais dans la patrie d'Arminius, Rome impériale n'avait laissé d'autre monument que l'ossuaire des légions de Varus, et Rome catholique n'avait pas mieux réussi à entamer cette indomptable population. En vain Pépin le Bref lui avait imposé, comme condition de paix, de

recevoir les prédicateurs de l'Évangile. Aucun chrétien n'avait encore pu franchir l'enceinte des *pfahls* saxons. C'est par l'épée qu'il fallait y ouvrir un passage aux pacifiques envoyés du saint-siége. La patrie d'Arminius est aussi celle de Luther.

Au reste, le sentiment instinctif de l'indépendance nationale n'inspirait pas seul l'intraitable résistance de ce peuple à la propagande chrétienne. Le paganisme germanique était là dans sa vraie patrie. Les Ases eux-mêmes, au dire de la tradition fabuleuse, avaient, à l'origine des temps, initié les Saxons aux mystères de Woden, de Dunar et de Saxnot [1]. En communication perpétuelle avec les îles danoises, sanctuaire de la mythologie des Eddas, la Saxe gardait à ces dogmes farouches sa foi naïve et fanatique. Les guerriers bravaient avec confiance et avec joie les horreurs du champ de bataille, afin de mériter d'être emportés après leur mort par les Walkyries, les vierges ailées du carnage, dans la halle des élus (*Walhalla*), cette résidence féerique des dieux supérieurs, bâtie au milieu de la forêt de lumière (*Glanz-Wald*), et où Woden, le père des élus (*Walvater*), admettait aux jouissances de son immortalité les héros tombés en combattant. S'asseoir chaque jour à la table des festins célestes pour s'y repaître de la chair du sanglier Jahrimir, qui chaque jour, après le banquet, revenait à la vie pour être bouilli de nouveau dans le chaudron du divin cuisinier Andhrimir; puiser sans cesse dans des tonneaux toujours pleins la liqueur enivrante de l'hydromel, rehausser la volupté de l'orgie par des chants belliqueux, se ruer ensuite à des mêlées furieuses, porter et recevoir les coups de la hache d'armes et répandre son sang, un sang intarissable, par des blessures que chaque nuit devait guérir : tel était encore, huit cents ans après Jésus-Christ, l'idéal de la vie future pour les Saxons [2].

[1] Max Wirth, *Deutsche Geschichte im Zeitalter germanischer Staatenbildung*, ch. XVIII.

[2] Id., *ibid.*

Chez eux, la guerre était donc l'acte saint par excellence. La paix avait aussi ses cérémonies religieuses, où ils célébraient un culte public. Leur principal sanctuaire était une forêt sacrée au lieu d'Heresburg, près du Weser. Là se dressait, à ciel ouvert, un tronc en forme de colonne appelé l'*Irmensul*, « la colonne du monde ». Il semble désormais prouvé que cette grossière idole n'était pas, comme on l'a dit souvent, une statue érigée en l'honneur d'Arminius, le vainqueur de Rome. L'Irmensul, dont le culte remontait bien plus haut que ces souvenirs historiques, représentait plutôt le frêne Ygdrassil, l'arbre géant qui, dans l'Edda scandinave, symbolise la vie universelle, poussant sa triple racine jusqu'aux entrailles de la terre et couvrant de son vaste feuillage la création tout entière[1]. « Des monceaux d'or et d'argent, prémices du pillage, étaient entassés autour de l'idole. Au-devant se trouvait un autel, où les sacrificateurs offraient à Woden la dîme des captifs. Ces immolations n'étaient pas les plus horribles : il y avait des hommes et des femmes qu'on tenait pour magiciens et qui passaient pour se nourrir de chair humaine : sur ce bruit, on se saisissait d'eux, on les brûlait, on les mettait en morceaux, on les mangeait... Il y avait des cannibales parmi les Saxons[2]. »

Au printemps de l'année 772, au milieu d'une de ces cérémonies religieuses qui préludaient à la tenue de la diète saxonne, une voix s'éleva tout à coup du sein de la foule recueillie, proclamant l'inanité et annonçant la fin imminente des rites du vieux paganisme national. L'homme qui fit entendre cette prédiction étrange s'exprimait dans la langue de ses auditeurs. Il était, en effet, de leur race, mais il appartenait à la nation anglaise. C'était le missionnaire Liafwin (saint Libuin ou Lifouin), disciple de saint Boniface. Il avait entrepris de conquérir à la foi chrétienne ses frères du

[1] Max Wirth, *Deutsche Geschichte im Zeitalter germanischer Staatenbildung*, ch. XVIII. — Ozanam, *la Civilisation chrétienne chez les Francs*, ch. VI, p. 227.
[2] Ozanam, *ibid.*

continent. Revêtu de ses ornements sacerdotaux, il traverse l'enceinte sacrée, et, bravant les cris et les menaces : « Si vous n'abandonnez vos superstitions, dit-il, je vous annonce un malheur que vous n'attendez pas : car le Roi des cieux a ordonné qu'un prince fort, prudent, infatigable, viendra, non de loin, mais de près, tomber sur vous comme un torrent, afin d'amollir la férocité de vos cœurs et de faire courber vos fronts orgueilleux. D'un seul effort il envahira cette contrée, la dévastera par le fer et le feu, et emmènera vos femmes et vos enfants en esclavage[1]. »

Les clameurs furieuses couvrent sa voix, les armes touchent déjà sa poitrine, quand un des anciens de la tribu arrête par ces paroles les bras des meurtriers : « Écoutez-moi, vous qui êtes les plus sages. Il nous vient souvent des ambassadeurs des nations voisines, Danois, Slaves, Frisons. Nous les avons toujours reçus paisiblement, nous avons écouté leurs propositions et nous les avons congédiés avec des présents. En voici un qui se dit ambassadeur d'un Dieu. Pourquoi le repousser et vouloir le faire mourir? Craignez la colère de celui qui l'envoie. » La foule hésitante laisse le missionnaire s'éloigner ; mais, comme pour braver la vengeance de ce Dieu et de ce prince dont on les menace, les Saxons marchent en armes contre la petite chrétienté que Liafwin avait fondée à Deventer, sur l'Yssel, près des confins de la Frise et de la Westphalie, livrent son église aux flammes et massacrent tous les fidèles. Le sang de ces martyrs ne devait pas tarder à retomber sur la tête de leurs assassins.

Charlemagne se trouvait alors sur le Rhin, et il avait célébré la fête de Pâques dans l'antique villa de ses pères, à Heristal. Il convoqua aussitôt le Champ de mai à Worms. Depuis longtemps il avait conçu et il méditait le dessein d'assurer définitivement la frontière septentrionale de son em-

1 *Vita Libuini*, ap. Pertz, *Monum. German.*, t. II.

pire en soumettant la Saxe, comme tout le reste de la Germanie, aux lois de l'Évangile. Deux ans auparavant, il avait recherché dans de longues conférences avec saint Sturm, évêque de Fulda, les moyens de réaliser pacifiquement cette conquête[1]. A l'annonce du nouveau crime des Saxons, il se décida pour le plus prompt et le plus sûr des moyens de propagande : la guerre. Il tira son épée contre ce dernier repaire de la barbarie, résolu de ne la remettre au fourreau qu'après que l'œuvre civilisatrice serait accomplie. Toutefois il ne voulait pas seulement vaincre, mais éclairer. « Ayant donc pris conseil des serviteurs de Dieu et invoqué le nom du Sauveur, il adjoignit à ses troupes tous les prêtres, abbés, docteurs et ministres de la foi les plus capables de faire accepter par ce peuple le joug suave et léger du Christ. »

Du premier coup, le théâtre de la lutte fut porté jusqu'au cœur du pays ennemi. L'armée franke, ayant passé le Rhin près de Mayence, traversa la Westphalie au pas de course et descendit dans le bassin du Weser jusqu'à la Diemel, un de ses affluents. C'est là que le rempart naturel d'une croupe montagneuse, l'Eggebirge, fortifiée encore par la citadelle d'Heresburg, défendait l'entrée du mystérieux sanctuaire de l'Irmensul. La forteresse est prise d'assaut ; les soldats s'enfoncent dans la forêt et passent trois jours à détruire l'idole tutélaire de la Germanie païenne, à piller les immenses trésors enfouis à ses pieds et à incendier le bois sacré. Un ciel d'été, sans nuage, pesait sur les ardents ouvriers de cette ruine et commençait à leur faire endurer les tourments de la soif. Soudain le lit desséché d'un torrent, — sans doute la fontaine intermittente de Bullerborn, — se remplit d'une eau vive, et, tout joyeux, ils saluent ce secours comme un miracle du Dieu dont ils viennent de venger la cause[2].

[1] S. Eigil. abbat. Fuldens. *Vita S. Sturmii.*
[2] *Annales Eginh.*, ann. 772.

Le roi dirigea alors sa marche vers le Nord ; mais les Saxons n'osèrent nulle part lui tenir tête. Arrivé au bord du Weser, il rencontra leurs députés, qui lui livrèrent douze otages et se soumirent à toutes ses conditions. Il se contenta de leurs promesses et se retira sans prendre d'autre garantie, persuadé que la rude leçon qu'il venait de leur donner les maintiendrait dans le devoir et protégerait, au sein de ce pays terrifié, la prédication évangélique.

Il revint se reposer de cette laborieuse campagne à Heristal et y demeura jusqu'à Noël. Puis, se rapprochant du centre de son royaume, il alla s'établir, pour y passer l'hiver, à Thionville. C'est là que les légats d'Adrien vinrent lui apprendre le péril du saint-siége.

III

Au retour de l'expédition de Saxe, de fausses rumeurs lui avaient fait croire que le conflit italien était apaisé. L'adroit Langobard avait, en effet, réussi à répandre le bruit en deçà des monts qu'il avait opéré toutes les restitutions réclamées par le pape. Charles pensait donc n'avoir pas de suite à donner à la demande de secours qu'il avait reçue d'Adrien l'année précédente, quand l'ambassade partie de Rome au moment de la mise de cette ville en état de siége arriva tout à coup à Thionville, après avoir traversé à franc étrier toute la Gaule depuis Marseille.

Il n'y avait pas un instant à perdre pour sauver la capitale de la papauté. Néanmoins, avant d'engager une lutte dont l'issue n'était pas douteuse, mais où, assuré de vaincre, il se voyait d'avance obligé de pousser jusqu'au bout les conséquences de la victoire et d'en finir avec cette monarchie langobarde, cause perpétuelle des troubles de l'Occident chrétien, Charles voulut épuiser toutes les voies d'ac-

commodement. Dédaignant, du reste, son injure personnelle et l'appui donné, à Pavie, aux partisans de la restauration du trône de Carloman, il envoya proposer à Desiderius une transaction sur la question même des possessions pontificales séquestrées. Assez fort pour montrer de la condescendance sans être soupçonné d'hésitation, il essaya de calmer l'ambition du Langobard en désintéressant sa cupidité. Il lui offrit donc, en retour de l'abandon des places usurpées, la somme de 14,000 sous d'or (environ 1,260,000 francs de notre monnaie), montant de la prétendue créance dont ces places formaient le gage [1].

Telles étaient les propositions que trois illustres personnages de la cour de France vinrent apporter à son camp au moment où il allait mettre le pied dans le duché de Rome. Il était trop tard. Desiderius, plus aveugle encore qu'ambitieux, considéra que ce serait folie de céder à prix d'argent les riches provinces qu'il venait d'annexer à son royaume. Il refusa l'indemnité qui avait servi de prétexte à la guerre. L'incident eut du moins l'avantage d'arrêter l'invasion du duché. Il se replia aussitôt vers les Alpes au-devant de l'armée franke, car il ne doutait pas du résultat de sa réponse. Mais l'exemple de son prédécesseur ne l'avait pas éclairé. Il se flattait de barrer le passage, dans les défilés des montagnes, aux bataillons carolingiens.

Toute la belle saison avait été employée à ces négociations inutiles. Mais Charles ne recula pas devant les difficultés d'une marche d'automne à travers les neiges des Alpes. Il publia le ban de guerre, et le mallum national, réuni à Genève, dans la Bourgogne transjurane, approuva l'entrée en campagne immédiate. Charles divisa l'armée expéditionnaire en deux corps, dont l'un, sous les ordres de son oncle, le comte Bernard, fils naturel de Charles-Martel, se dirigea

[1] Anast. *Lib. Pontific.*, cité ap. Darras, *Hist. génér. de l'Église*, t. XVII, ch. VI, p. 457.

sur l'Italie par le Valais et le mont Joux (grand Saint-Bernard), tandis qu'à la tête de l'autre le jeune roi descendait en Savoie pour franchir les gorges du mont Cenis, premier théâtre de ses débuts, dix-huit ans plus tôt, dans la carrière militaire.

C'est là encore que les Langobards, comme au temps d'Aistulf, avaient concentré tous leurs moyens de résistance. Leur tactique était toujours la même : des entassements de rochers, des palissades, des abatis d'arbres coupaient les défilés. L'armée que Desiderius commandait en personne se tenait derrière ces ouvrages, comptant sur la rigueur de l'hiver pour empêcher les assaillants de renouveler cette fois la manœuvre de Pépin et de tenter l'escalade des hauts sommets couverts de neige. Les Franks, en effet, après avoir sondé les obstacles, bivouaquèrent sans les attaquer et en donnant des signes d'hésitation et d'inquiétude. Charles, comme s'il eût reconnu l'inutilité de ses efforts, parlementa. Deux fois ses hérauts parurent aux avant-postes ennemis, renouvelant au roi Desiderius, gonflé de ce premier succès, leurs offres d'indemnité qu'il n'eut garde d'accepter. Tout cela n'était qu'une feinte.

Pendant ce temps, le corps de Bernard, ayant débouché sans obstacle dans le val d'Aoste, opérait le long de la Doire un mouvement tournant dans la direction de Suse. Encore quelques jours à peine, et les Langobards, acculés à leurs propres retranchements, prisonniers entre les flancs escarpés des glaciers, allaient être réduits ou à capituler en masse ou à se faire écraser sous le tir croisé des projectiles ennemis. Ils virent à temps le péril; mais, n'osant risquer la bataille en rase campagne, ils se débandèrent comme des vaincus et coururent chercher un abri derrière les remparts des villes. Desiderius rallia à grand'peine quelques débris, avec lesquels il se jeta dans sa capitale consternée et livrée ainsi sans combat à tous les hasards et à toutes les misères d'un siège. Adelgis, qui avait donné le signal de la déroute, entraîna

jusque dans Vérone une autre troupe de fuyards, parmi lesquels se trouvaient Gerberge et ses enfants[1].

Cette dispersion subite de toute une armée, dont les exemples étaient fréquents chez les Langobards et toujours attribués par les historiens romains à la panique et à la couardise naturelle de leurs voisins, trouve son explication suffisante dans l'état social de cette monarchie, confédération indisciplinée de duchés rivaux et presque indépendants. Beaucoup des membres de cette aristocratie jalouse redoutaient à l'égal d'un échec personnel, et bien plus qu'un revers national, l'accroissement d'autorité qu'une victoire aurait donné à leur roi électif. Ce sentiment détermina cette fois, comme toujours, des désertions nombreuses. Des corps entiers de milices provinciales, témoins de la défection de leurs ducs, rentrèrent aussi dans leurs foyers[2].

Les troupes frankes arrivèrent bientôt sous les murs de Pavie. « A leur approche, raconte le moine de Saint-Gall, le roi Desiderius avec le duc Otker montèrent sur une tour très-élevée, d'où la vue pouvait embrasser toute la campagne. D'abord parurent des engins de guerre qu'eussent enviés Darius et César. Desiderius demanda à Otker : « Charles est-il dans cette foule immense? — Pas encore, » répondit celui-ci. Apercevant ensuite les milices populaires rassemblées de tous les points de notre vaste empire, le Langobard finit par dire : « A coup sûr, Charles s'avance triomphant au milieu de ces masses profondes. — Non, pas encore, pas encore. » Le roi, se troublant, murmurait : « Que pourrons-nous donc faire, s'il vient avec des forces plus considérables? — Vous ne comprendrez ce qu'est Charles, disait Otker, que lorsqu'il paraîtra. Pour ce qu'il aviendra alors de nous, je l'ignore. » Pendant qu'ils échangeaient ces

1 *Chron. Moissiac.* et *Annales Mettens.*, ann. 773.

2 Anast. *Lib. Pontific.*, cité ap. Darras, *Hist. génér. de l'Église*, t. XVII, ch. VI, p. 458; H. Leo, *Geschichte von Italien.*

réflexions arrivait la garde royale, qui ne connut jamais le repos. Desiderius était stupéfait : « Pour le coup, voilà Charles? interrogea-t-il. — Pas encore. » Ensuite défilent en un brillant cortége les évêques, les abbés, les clercs de la chapelle palatine, puis les comtes. A cet aspect, Desiderius, ne pouvant plus supporter la lumière du jour et sentant le froid de la mort, éclate en sanglots et balbutie péniblement : « Descendons, cachons-nous dans les entrailles de la terre, loin de la face et de la fureur d'un si terrible ennemi. » Otker, tremblant aussi, lui qui connaissait bien la puissance formidable de Charles et qui avait vécu près de lui en des temps meilleurs, dit : « Quand vous verrez la campagne se hérisser comme d'une moisson de lances, quand les flots assombris du Pô et du Tesin, ne réfléchissant plus que le fer des armes, auront jeté autour des remparts de nouveaux torrents d'hommes couverts de fer, alors vous reconnaîtrez que Charles est proche. » Il n'avait pas achevé ces paroles que soudain le couchant se voila d'un nuage ténébreux : on eût dit qu'un ouragan, déchaîné par Borée, obscurcissait la lumière du ciel. A mesure que le roi avançait, la lueur des épées projeta sur la ville un jour plus sinistre que la nuit même. Charles fut bientôt en vue, géant de fer : sur la tête un casque de fer, des gantelets de fer aux mains, la poitrine et les épaules enveloppées d'une cuirasse de fer. Sa main gauche brandissait une lance de fer, tandis que la droite était étendue sur le fer de son invincible épée. Son cheval même avait la couleur et la force du fer. Le fer couvrait les chemins et la plaine : partout les rayons de soleil rencontraient l'éclat du fer. De la cité s'élevait une clameur confuse. « Que de fer, hélas! que de fer! — Roi, cria Otker à son hôte, voici celui que vos regards cherchaient depuis si longtemps. » Et en prononçant ces mots, il tomba évanoui[1]. »

[1] Monach. Sangall. *Gest. Carol. Magn.*, lib. II.

Dans ce tableau trop célèbre pour qu'on ait pu le passer ici sous silence, si les sentiments exprimés sont naturels et vrais, rien ne saurait être plus faux que les détails. Ainsi se formait pièce à pièce, presque du vivant de Charlemagne, la légende de son règne, amplifications littéraires élaborées dans les couvents, chansons héroïques écloses parmi le peuple : toutes œuvres d'une inspiration commune et spontanée, monument de foi naïve et d'admiration puissante, d'où allaient sortir les cycles variés de notre grande épopée nationale. En réalité, à la fin du VIIIe siècle, les armées n'avaient point, on le verra plus tard, l'accoutrement si minutieusement décrit par le moine romancier, ou plutôt par l'auteur inconnu de la cantilène militaire dont le récit qu'on vient de lire semble n'être qu'une traduction. Il y avait loin, sous ce rapport, des assiégeants de Pavie aux guerriers bardés de fer de la période féodale. C'est par une coïncidence curieuse sans doute, mais fortuite, que le chroniqueur des temps de Charles le Gros, préoccupé surtout des effets de style, a vu dans son imagination et a fidèlement dépeint l'armure chevaleresque telle que la portèrent les barons de saint Louis.

L'erreur du chroniqueur monastique est particulièrement grave, quand il célèbre la puissance des engins de guerre amenés devant Pavie : sans parler même de l'impossibilité qu'il y aurait eu à transporter à travers les Alpes, en décembre, des forteresses mobiles comme celles qu'il semble indiquer, on sait, et les opérations dirigées contre la capitale langobarde suffiraient d'ailleurs à en fournir la preuve, que les légions romaines n'avaient rien eu à envier au matériel de siége de l'époque carolingienne. L'art de la balistique n'existait plus. Quand on ne pouvait prendre les places d'assaut, on n'avait encore d'autre ressource que de les enfermer dans un étroit blocus pour les réduire par la famine. C'est justement à ce dernier parti que Charlemagne dut se résigner.

Desiderius, sachant qu'il n'avait aucune capitulation à attendre d'un ennemi qu'il avait si obstinément provoqué, était résolu à pousser la résistance jusqu'à la dernière extrémité. De son côté, Charles établit ses quartiers autour des remparts, de manière à témoigner sa ferme résolution d'attendre aussi longtemps qu'il serait nécessaire la fin des ressources de la défense. Dès le premier jour, au rapport du moine de Saint-Gall, voyant l'impossibilité de forcer l'entrée de la ville, il aurait dit aux chefs de son armée : « Commençons par faire une chose mémorable, afin qu'on ne nous accuse pas d'avoir passé ce jour dans l'oisiveté. Hâtons-nous de construire ici un oratoire où, si l'on ne nous ouvre bientôt les portes, nous puissions au moins assister au service divin[1]. » A peine avait-il donné cet ordre que les ouvriers qui le suivaient partout se mettent en devoir de se procurer la chaux, les pierres, le bois et les autres matériaux. Dans l'espace de huit jours, si l'on en croit le récit de ce chroniqueur toujours enclin à l'exagération et à l'emphase, une basilique était achevée, avec ses murs, ses toits, ses lambris décorés de peintures. On eût juré, en la voyant, que ce travail n'avait pas coûté moins d'une année. » La guerre proprement dite étant achevée, et le séjour en Italie n'offrant plus aucun danger, le roi fit venir auprès de lui sa femme, Hildegarde, et ses deux petits enfants.

Toutes les places du royaume avaient déjà fait leur soumission sans coup férir. Vérone seule, grâce à la présence du prince royal Adelgis, semblait disposée à disputer son indépendance. Le duc Otker, témoin de la terreur de Desiderius, s'était jeté à travers les lignes d'investissement de Pavie pour aller rejoindre Gerberge et chercher, dans l'entourage d'Adelgis, plus de confiance et un commandement plus résolu. Charlemagne se hâta de détacher de son

1 Monach. Sangall. *Gest. Carol. Magn.*, lib. II.

armée de siége quelques troupes d'élite avec lesquelles il courut abattre ce second boulevard de la résistance, plus inquiétant que Pavie, puisque l'Adige mettait directement Vérone en communication, par l'Adriatique, avec l'empire grec. Adelgis, surpris plus tôt sans doute qu'il n'avait espéré, n'essaya pas de soutenir un siége. A l'approche des Franks, il s'enfuit même de la ville; et, comme le cours du fleuve était déjà gardé, il ne parvint qu'à grand'peine à gagner, par terre, les côtes de la Ligurie. Il arriva néanmoins sain et sauf à Pise, où il s'embarqua pour Constantinople [1]. L'alliance était naturelle, et la cause devenait commune, après de si longues rivalités, entre les deux puissances langobarde et byzantine, victimes l'une et l'autre de la même catastrophe pour avoir violé les droits du saint-siége et méconnu les destinées de l'Italie. Vérone, abandonnée à elle-même, se rendit sur-le-champ. Gerberge et les compagnons de son exil, qui n'avaient pu partager les périls de la fuite d'Adelgis, durent se remettre à la discrétion du vainqueur, et dès lors on ne retrouve plus leur trace dans l'histoire [2].

Le siége ou plutôt le blocus de Pavie durait depuis six mois sans péripéties, lorsque arriva la semaine sainte. Charlemagne résolut d'aller célébrer les fêtes de Pâques dans la capitale de la catholicité. « Il se mit en route, dit Anastase, avec un cortége d'évêques, d'abbés, de juges, de ducs et de comtes. Une troupe de cavaliers le suivait. Il traversa la province de Toscane à grandes journées, et le samedi saint il était aux portes de la basilique vaticane. La surprise, la joie

[1] Theophan. *Chronographia*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 189.

[2] Plusieurs historiens modernes, entre autres Chateaubriand (*Analyse raisonnée de l'hist. de France*, p. 24) et Darras (*Hist. génér. de l'Église*, t. XVII, ch. VI, p. 526), veulent reconnaître un des fils de Carloman dans Siagrius (saint Siacre), moine de Saint-Pons de Nice, devenu en 777 évêque de cette ville, et dont les actes ont été publiés par les Bollandistes (*Acta SS.*, t. V, maii). Cette opinion est inadmissible. En effet, Carloman, mort en 771, à 21 ans, aurait eu à peine lui-même, en 777, l'âge exigé pour l'épiscopat, et l'aîné de ses fils ne pouvait être encore à cette époque qu'un tout petit enfant.

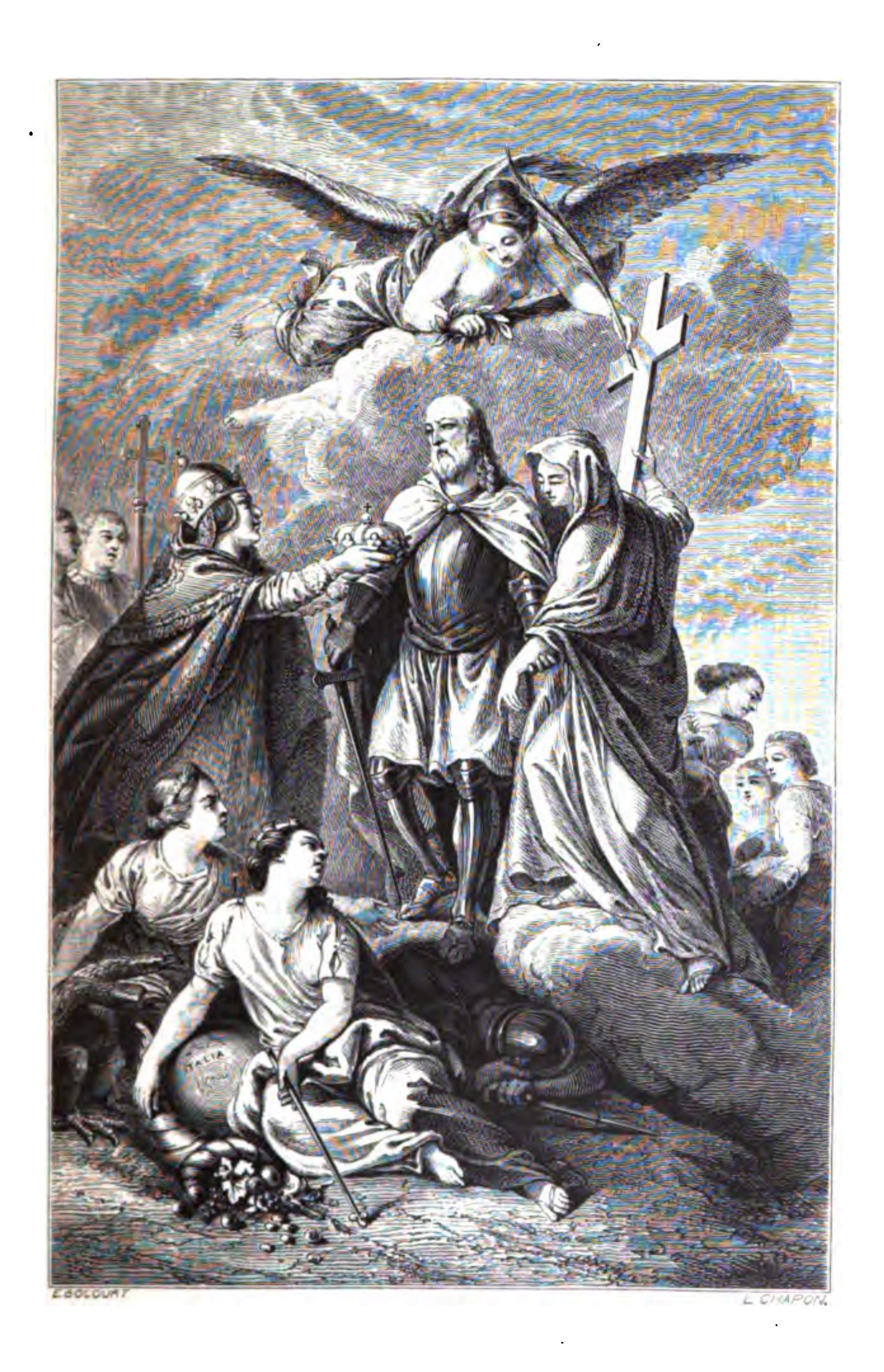
du très-bienheureux pape Adrien, en apprenant la prochaine arrivée du héros frank, ne peuvent se décrire. Il envoya au-devant de lui le corps de la milice romaine jusqu'à Novi, à une distance de trente milles. Toutes les corporations populaires (*scholæ*) de la cité, sous la conduite de leurs tribuns (*magistri*), vinrent aussi à un mille de Rome se présenter au roi, en portant des palmes et en faisant retentir l'air d'hymnes d'allégresse et d'acclamations triomphales. Elles étaient suivies du clergé et des fidèles des diverses paroisses, que guidaient les croix processionnelles, réservées aux réceptions officielles des patrices. A l'aspect des croix, Charlemagne descendit de cheval, ainsi que toute son escorte, et fit à pied le reste du chemin. Le souverain pontife, entouré de son sénat sacerdotal, attendait le roi au haut du portique de Saint-Pierre. Charlemagne voulut monter à genoux les degrés de la basilique, en les baisant l'un après l'autre. Ce fut ainsi qu'il arriva près du bienheureux pape. Ils se saluèrent en s'embrassant, et le roi très-chrétien, Charles, tenant la main droite du pontife, entra dans le temple vénérable de saint Pierre, prince des apôtres, pendant que le clergé, les religieux et la foule entière chantaient ces paroles prophétiques : ***Benedictus qui venit in nomine Domini.*** Après leur roi, les abbés, ducs, juges et comtes franks se prosternèrent devant l'autel de la Confession de saint Pierre, louant Dieu et proclamant à haute voix qu'ils devaient uniquement à l'intervention du Prince des apôtres leur victoire sur les Langobards. Le très-saint pape et le très-excellent roi se jurèrent mutuellement alliance et fidélité sur le corps du Prince des apôtres. Ils firent ensuite leur entrée solennelle à Rome et se rendirent à la basilique du Sauveur, au Latran, où ils passèrent ensemble la journée du samedi saint[1]. »

[1] Anast. *Lib. Pontific.*, cité ap. Darras, *Hist. génér. de l'Église*, t. XVII, ch. VI, p. 59.

X

XVIIIe SIÈCLE — ÉCOLE FRANÇAISE

« Charlemagne, » tableau allégorique par Charles Nicolas Cochin (1715-1790). — Œuvre conçue dans le goût précieux et maniéré de cette époque de décadence, et que l'on reproduit uniquement à l'effet de montrer comment TOUS les siècles ont artistiquement compris la figure du grand empereur. — D'après une gravure conservée au cabinet des estampes, à la Bibliothèque nationale.



E. BOCOURT L. CHAPON.

C'était la première fois qu'un roi frank, qu'un fils de ces barbares destructeurs de son ancien empire, paraissait dans la Ville éternelle. On vient de voir comment il s'y présentait. On put mesurer alors quelle révolution était en train de s'accomplir dans le monde occidental, et quel chemin la famille carolingienne avait fait faire aux jeunes nations à peine entrées dans la civilisation chrétienne, quand on vit l'héroïque héritier de la gloire de Charles-Martel et de Pépin, déjà illustre lui-même, à trente-deux ans, par trois grandes campagnes victorieuses, assister comme le plus humble fils de l'Église à toutes les cérémonies pascales, suivre, confondu dans la foule, les stations aux principaux sanctuaires, telles que le rituel romain les règle encore de nos jours en cette solennité; puis, le lendemain, revêtu du laticlave et des insignes du patriciat, s'acquitter des devoirs de cette charge conformément aux vieilles constitutions impériales, en siégeant au tribunal pour juger les causes des citoyens dont la protection lui était confiée. L'homme que les traditions de sa famille avaient préparé à un tel rôle et qui y apportait tant de zèle et de tact n'était, certes, à aucun degré le représentant des idées et des intérêts dont la Saxe, type fidèle de l'esprit germanique, s'inspirait encore à la même époque : c'est le monde latin qui pouvait saluer en Charlemagne son libérateur et son guide; la Germanie, involontairement subjuguée ou obstinément rebelle à sa domination, n'avait plus le droit de le revendiquer.

Le mercredi après Pâques, le jeune roi, qui était logé dans les dépendances du Vatican, y eut avec le pape une conférence politique. Il s'agissait, maintenant que la puissance langobarde était abattue, de mettre enfin à exécution la donation de Quierzy, rédigée vingt ans auparavant, au nom du roi Pépin et de ses fils, associés à sa royauté et à son patriciat. Charlemagne se fit lire la teneur de l'acte dont il se trouvait ainsi personnellement garant. Mais il ne se contenta pas de le ratifier. Il dicta à son chancelier Ithier, et

confirma de son seing, une donation nouvelle, beaucoup plus ample que la première, et qui assurait au saint-siége, outre l'exarchat et la Pentapole, les provinces de Parme, de Mantoue, de Venise et d'Istrie, les duchés de Spolète et de Bénévent et l'île de Corse. Le diplôme royal, signé sur l'autel de Saint-Pierre par tous les évêques, abbés, ducs et comtes de la suite de Charlemagne, fut dressé en trois expéditions, dont l'une destinée aux archives de la chancellerie franke, une autre déposée à demeure sur le tombeau du Prince des apôtres, et la dernière insérée comme un texte public dans l'Évangéliaire, placé sur la Confession même, et que l'on faisait baiser aux pèlerins [1].

Parmi les territoires nouveaux réunis par cet acte aux États de l'Église, il n'y avait guère que les provinces de Mantoue et de Parme sur lesquelles la dernière campagne eût donné à Charlemagne un droit de conquête. On verra comment la domination langobarde se perpétua encore quelque temps, même après la destruction du royaume, dans le duché de Bénévent. Quant à celui de Spolète, à l'île de Corse, à la Vénétie et à l'Istrie, l'acte de Charlemagne ne constituait pas, à proprement parler, une cession. Il ne faisait que confirmer une situation déjà légalement existante, ces cités s'étant d'elles-mêmes placées, depuis un demi-siècle, sous l'autorité du saint-siége, afin de se soustraire au joug des empereurs et des rois de Pavie. L'incorporation du duché de Spolète à la république pontificale, objet constant des vœux des habitants et déjà tentée plusieurs fois sans succès, avait enfin eu lieu d'une manière définitive, quelques mois auparavant, au moment où l'approche des armées frankes avait attiré vers les Alpes toutes les forces de Desiderius. A la faveur de cette diversion, les habitants de Spolète et de Rieti s'étaient empressés de prêter serment de

[1] Anast. *Lib. Pontific.*, cité ap. Darras, *Hist. génér. de l'Église*, t. XVII, ch. VI, p. 460.

fidélité entre les mains du pape Adrien, « et s'étaient fait couper la barbe et les cheveux à la mode romaine [1]. » Puis ils avaient élu un duc national, le noble Hildebrand, que le pape avait ratifié. Semblable accord, aussi spontanément conclu, avait antérieurement rattaché au saint-siége les peuples de la Vénétie et de l'Istrie. Ces exemples prouvent assez que la dépendance de la Corse avait une origine identique, bien que l'absence d'un titre positif à ce sujet ait donné prétexte à nombre d'auteurs de nier l'authenticité de la donation de 774 [2]. La tendance des populations italiennes au fédéralisme a déjà été signalée plus haut. Il n'avait fallu rien moins que les mesures les plus vexatoires du gouvernement de Pavie pour retenir dans l'obéissance les turbulentes cités de ses duchés. Les habitants de race latine reconnaissaient comme seul pouvoir national et légitime, dans toute l'étendue de la Péninsule, la papauté; leurs aspirations, leurs actes formels de soumission arrivaient de toutes parts au trône pontifical, justement autorisé, dès lors, à tenir pour un abus de la force l'exercice de la souveraineté langobarde dans les contrées qui s'étaient ainsi prononcées. Voilà pourquoi les historiens du temps, ceux de France aussi bien que ceux de Rome, sont unanimes à qualifier de *restitutions* les remises de territoires faites au saint-siége sous les auspices de Pépin et de son fils. Celui-ci, loin de faire une libéralité, n'eut donc qu'à proclamer le retour au gouvernement de leur choix des cités que son épée venait de délivrer de la tyrannie étrangère. Les fameuses donations de Quierzy et du Vatican sont œuvres de patrices romains, protecteurs de l'indépendance italienne, et non pas de rois franks conquérants et dispensateurs du sol italien.

Dans le court séjour de Charlemagne à Rome, sa grande

[1] Anast. *Lib. Pontific.*, cité ap. Darras, *Hist. génér. de l'Église*, t. XVII, ch. VI, p. 458.

[2] Voy. cette thèse développée ap. Gosselin, *Pouvoir temporel du pape au moyen âge*, p. 253.

âme se manifesta tout entière à l'œil clairvoyant d'Adrien, et le pontife eut en quelque sorte la vision prophétique de la destinée de son hôte. Il pressentit en lui le législateur, le conquérant et le restaurateur de l'unité politique des nations occidentales. Pour en marquer l'augure, il lui offrit le recueil des Canons de l'Église, dont il souhaitait que l'esprit servît de base à la réforme des vieux codes barbares, et sur la première page de ce livre il exprima ses sentiments affectueux et ses espérances magnifiques dans une épître en vers acrostiches, où il le proclame le digne fils d'une race prédestinée, le favori du Prince des apôtres, le champion privilégié de l'Église, appelé, en récompense de son dévouement, à dominer toutes les nations barbares, et sûr d'avoir toujours saint Pierre et saint Paul pour protecteurs dans les dangers de la guerre[1].

Mais ce n'était pas seulement pour les œuvres de l'épée que le pape saluait dans le jeune roi des Franks un collaborateur de saint Pierre, c'était aussi pour l'organisation et le gouvernement temporel de la chrétienté. La pensée, la forme même de cette association des deux glaives, telle qu'elle fut réalisée quinze ans plus tard, se trouve déjà nettement indiquée dans une lettre qu'il lui écrivit en 776, et où il disait : « Comme au temps du bienheureux Sylvestre, la sainte Église de Dieu, catholique, apostolique et romaine fut élevée et exaltée par la munificence du très-pieux empereur Constantin le Grand, d'heureuse mémoire, qui l'a rendue puissante dans ces contrés d'Hespérie (Italie), ainsi, en ces temps heureux qui sont les vôtres et les miens, l'Église de Dieu et de saint Pierre sera élevée plus haut que jamais, afin que les nations qui auront vu ces choses s'écrient : Seigneur, sauvez le roi et exaucez-nous au jour où nous vous invoquerons ; car voici qu'un nouveau Constantin, *empereur* très-chrétien, a paru parmi nous[2]. »

[1] Ap. D. Bouquet, t. V, p. 403.
[2] *Adrian. I. papæ, Epist.*, 59, ap. D. Bouquet, t. V, p. 550.

Au retour de Charles devant Pavie, la ville tenait encore; mais, décimée par les maladies et la misère, la population était à bout d'énergie. Nul espoir de salut ne lui restait. En vain Desiderius et surtout Hunald voulaient prolonger la résistance aussi longtemps que les mains exténuées des défenseurs pourraient soutenir une arme. La cause de ces ambitieux n'était pas celle du peuple. Le vieux duc d'Aquitaine périt même, victime de son exaltation aveugle et de la fureur des habitants, qui, pour le punir d'avoir exploité leur patriotisme au profit de ses propres intérêts, le lapidèrent[1]. Sans tenir compte de l'autorité de leur roi, les chefs langobards entrèrent en pourparlers, et Charles accorda à la place une capitulation honorable digne de son héroïque défense. Desiderius fut livré au vainqueur par ses sujets avec toute sa famille; mais il eut la vie sauve. Emmenés en France, lui, sa femme Ansa et une de leurs filles qui restait encore à leur foyer (Desiderata peut-être), tous trois choisirent le genre de vie qui convenait à leur grande infortune : instruits de la fragilité des choses humaines, ils finirent dans l'obscurité, c'est-à-dire dans la paix du cloître[2].

La chute de Desiderius marqua la fin du royaume langobard. Il avait duré deux cent six ans. Toutefois la monarchie seule fut supprimée, et Charlemagne conserva à l'État son autonomie, en ajoutant à ses titres de roi des Franks et patrice des Romains celui de roi des Langobards (mai ou juin 774). On n'avait vu encore, dans l'histoire des Franks, aucun exemple de cette sorte de conquête purement politique. Tous les peuples assujettis à Clovis et à ses successeurs avaient été jusque-là incorporés au peuple victorieux : Saliens, Ripuaires, Burgundes, Allemans et Aquitains, vivaient confondus, sans distinction d'origine et sous les mêmes lois, dans l'unité de la « France » homogène. Mais Charlemagne

[1] *Sigebert. Gemblacens. Chron.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 376.
[2] Flodoard. *de Adrian. I, papa*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 403.

rompait en tout avec les traditions barbares. Loin d'humilier les vaincus, il les flatta plutôt en acceptant leur couronne et en respectant non-seulement leurs biens, mais aussi leur organisation gouvernementale et administrative. Il se présenta à eux comme le successeur légitime du roi Desiderius et se contenta, selon l'usage de cette monarchie élective, de réclamer le serment des gouverneurs des provinces. Cette conduite généreuse paraît avoir été inspirée au jeune roi par le pape Adrien, qui, dans une lettre adressée à Charles avant la reddition de Pavie, l'appelait déjà « roi des Franks et des Langobards »[1].

Un seul duc langobard refusa d'adhérer à la révolution et d'accepter l'investiture du nouveau pouvoir. Ce fut Arigis, gendre de Desiderius et duc de Bénévent. Retiré dans son lointain gouvernement, qui comprenait presque toute cette portion de l'Italie méridionale dont s'est formé, dans les temps modernes, le royaume de Naples, il revendiqua pour lui-même l'héritage politique de son beau-père. Il prit le titre de prince, se posa en représentant des traditions et des espérances nationales, et devint le chef du parti, rapidement grossi, de tous les opposants à la domination franke. Ainsi l'influence langobarde profitait maintenant de cette situation de quasi-indépendance du duché de Bénévent, qui avait causé tant d'ombrage et tant d'embarras au royaume.

Rien n'était fait pour la pacification de l'Italie et pour la sécurité de la république romaine, tant que l'ancien foyer d'intrigues, qu'il aurait fallu éteindre, se trouvait seulement transporté de Pavie à Bénévent. Charles en eut-il le pressentiment? Non peut-être. Il semble qu'il conservait encore beaucoup des généreuses illusions de la jeunesse, et qu'il était trop enclin à se reposer, sans arrière-pensée et sans précaution suffisante, sur les serments que dictent l'ambition ou la peur. Ce fut justement un péril amené par un sem-

[1] *Adrian. I, papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 544.

blable excès de confiance qui le força de quitter brusquement la Péninsule, dès le milieu de l'été, avant d'avoir pu se rendre à Bénévent. Un soulèvement général venait d'éclater dans la Saxe, où les conditions de paix n'avaient reçu d'autre sanction que la foi jurée par les vaincus.



Fig. 39. – Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale, Lat. n° 1, f° 210.



Fig. 40. — Bibl. nationale, Lat. 8850. (IXe siècle.)

CHAPITRE VI

CHARLES ROI DES FRANKS ET DES LANGOBARDS

774-777

I



Fig. 41. — Bibl. nationale, Lat. 9428, f° 92. (IXe siècle.)

Si la crainte et la servilité étaient la marque sûre de la soumission des peuples, on aurait pu croire, après la campagne de 772, que la Saxe était définitivement domptée. Les Franks avaient poussé jusqu'au cœur du pays sans rencontrer de résistance, après la prise d'Heresburg. Ils s'étaient arrêtés seulement devant une manifestation suppliante, au delà de laquelle il y aurait eu lâcheté à poursuivre une victoire qui n'était plus disputée. Il n'y avait pas même eu de capitulation à débattre. Mais ce n'était pas la vraie Saxe, la Saxe guerrière, qui s'était soumise et dont les

délégués avaient traité avec Charlemagne. La solidarité politique, on l'a vu, manquait absolument à ces tribus sauvages. Nul pouvoir central n'y représentait les intérêts généraux et n'y personnifiait cette sorte de conscience morale d'un peuple, à laquelle incombent l'initiative et la responsabilité des conventions internationales. Les Saxons ne pouvaient contracter d'engagement collectif: comme peuple, ils n'avaient pas d'existence proprement dite. C'est ce qu'il importe de ne pas oublier pour bien comprendre la durée et les péripéties d'une guerre qui occupa dix-sept expéditions, dont chacune semblait devoir produire des résultats définitifs et se terminait, comme la première, faute de combattants et par l'entière désorganisation de la défense. « Il serait difficile de dire, observe à ce sujet Éginhard, combien de fois, vaincus et demandant grâce, ils s'abandonnèrent aux volontés du roi, promirent d'obéir à ses ordres, livrèrent sans retard les otages qu'on leur demandait et reçurent les gouverneurs qui leur étaient envoyés. Quelquefois même, entièrement abattus et domptés, ils consentirent à quitter le culte des faux dieux et à se soumettre au joug de la religion chrétienne. Mais autant ils se montraient faciles et empressés à prendre ces engagements, autant ils étaient prompts à les violer: si l'un leur coûtait plus que l'autre, il serait impossible de l'affirmer[1]. » En dépit des apparences, le chroniqueur est injuste quand il taxe cette conduite de mobilité et de perfidie. Ceux qui demandaient la paix, d'ordinaire ne la violaient pas les premiers. On ne pouvait guère leur reprocher que d'être entraînés ensuite, ou seulement enveloppés dans le soulèvement général. C'était là la partie sédentaire et forcément pacifique de la population, ceux qui ne pouvaient plus ou pas encore porter les armes : les vieillards, les enfants, les femmes. La portion virile de la tribu, la jeunesse, toujours organisée en bandes mobiles, après ses hardis coups de main

1. Eginh., *Vita Karoli Magni*, cap. VII.

sur les marches austrasiennes se repliait de halliers en halliers, guettant l'occasion d'une surprise, mais évitant toute rencontre sérieuse et fuyant ainsi, insaisissable, de la Westphalie dans l'Angrie, puis dans l'Ostphalie, puis chez les Danois. Elle ne se trouvait en présence des Franks que pour lutter et mourir. C'est après l'extermination ou la dispersion des vrais guerriers que les négociateurs arrivaient.

Les vaincus d'Heresburg, les fuyards qui n'avaient pu empêcher la profanation du sanctuaire de l'Irmensul, ne tardèrent pas à revenir des profondeurs des forêts ostphaliennes qui les avaient abrités, quand ils virent Charlemagne appelé et retenu au delà des Alpes. Malgré l'éloignement des armées ennemies, ils n'osèrent cette fois s'aventurer sur les terres frankes qu'en masses considérables. Remontant la vallée du Weser, ils se jetèrent sur la Hesse et attaquèrent le lieu fortifié de Buriaburg, siége d'un évêché fondé par saint Boniface. La petite colonie chrétienne, sans défense, abandonna ses maisons au pillage et chercha un refuge dans l'église de Fritzlar. L'apôtre de la Germanie, en consacrant cette basilique, avant-poste de la prédication évangélique dans la région du Nord, avait prédit qu'elle ne pourrait être détruite par les flammes. Les païens essayèrent avec d'autant plus d'acharnement d'y mettre le feu : brûler le temple et les fidèles, et en même temps donner un démenti au prophète de la religion rivale, c'était pour eux double triomphe. Mais soudain on les voit s'arrêter, reculer comme frappés d'épouvante et s'enfuir enfin pêle-mêle jusque dans leur pays, sans que personne les poursuivît. L'inviolabilité du sanctuaire s'était manifestée à leurs yeux par un signe merveilleux. Plus frappés qu'ils n'avaient voulu se l'avouer et le paraître de la prédiction de saint Boniface, au moment de la mettre à l'épreuve, ils crurent voir deux jeunes gens vêtus de blanc, deux de ces anges d'un paradis inconnu, à qui la Walhalla n'avait pas de puissances à opposer, voltigeant autour de la basilique de Fritzlar et la protégeant contre l'incendie. Les victimes,

ainsi miraculeusement sauvées d'un affreux supplice, trouvèrent, en sortant de leur asile, un des Saxons agenouillé sur le seuil, tenant à la main une torche avec des matières inflammables, et le cou tendu dans l'attitude d'un homme qui cherche, du souffle, à allumer des brandons. Ses membres étaient roidis par la mort. Un coup mystérieux, peut-être le simple effet de la peur, avait terrassé là ce profanateur comme un exemple de la justice divine[1].

Tel est l'événement qui avait déterminé Charlemagne à quitter en toute hâte l'Italie. Vers la fin d'août, il était sur le Rhin, à Ingelheim. L'insuccès des païens ne devait pas les sauver du châtiment. Quatre *scares*[2], détachées des troupes royales, furent lancées à la fois à la poursuite des bandes dévastatrices, et, dans une rapide expédition d'automne, fouillèrent au loin leurs repaires et revinrent chargées de butin.

L'hiver interrompit les hostilités, mais pour donner à Charles le temps et les moyens de mieux combiner ses opérations. Le Saxon converti qui, au IXe siècle, célébra en vers latins les exploits du grand exterminateur de sa race, dit « qu'ayant fait l'expérience de la mauvaise foi de ce peuple, il avait dès lors résolu de ne plus lui laisser aucun repos, jusqu'à ce qu'il fût tout entier chrétien ou anéanti. — Que bénie soit, ajoute-t-il, la miséricordieuse bonté de Dieu, qui veut sauver tout le genre humain. Voyant qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'adoucir ces natures sauvages et de courber leur tête dure sous le joug aimable du Christ, il dut leur choisir le docteur et l'initiateur religieux qu'il leur fallait : ce fut ce glorieux Charles, capable d'écraser par les armes ceux que le raisonnement ne pouvait dompter, et de les contraindre, bon gré, mal gré, à faire leur salut[3]. »

Rentré à Quierzy pour les fêtes de Noël, il en partit aussi-

[1] *Ann. des Franc.*, ann. 774, ap. D. Bouquet, t. V, p. 38.
[2] *Scara*, troupe, d'où *escadron*.
[3] Poet. Saxon., *de Gestis Caroli Magni*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 139.

tôt après celles de Pâques, et courut tenir son champ de mai à Duren. Ses plans étaient arrêtés, ses troupes prêtes : l'entrée en campagne eut lieu immédiatement. C'est sur les Westphaliens, épargnés dans la guerre précédente, qu'il porta les premiers coups. Un des forts de leur frontière les plus voisins de la France et les plus gênants pour elle couronnait une hauteur, à l'embouchure de la Sieg dans le Rhin, et s'appelait, pour cette raison, Siegburg ou Siegenburg (fort de la Sieg). Toute l'armée franke se porte à l'attaque de cette citadelle et la prend d'assaut. Les Saxons avaient détruit eux-mêmes l'Heresburg après leur échec de 772 : Charles en relève, chemin faisant, les retranchements et y met garnison. Enfin la vraie conquête de la Saxe, l'occupation à la manière romaine, commençait. De là, reprenant l'itinéraire de sa première invasion, il pousse jusqu'au Weser. Toutes les forces ennemies s'étaient ralliées et massées en avant du fleuve, sur la hauteur de Brunesberg, pour défendre le passage. D'un choc irrésistible, les scares frankes les enfoncent et les culbutent dans le courant. L'armée victorieuse est alors divisée en deux corps, dont l'un reste en observation à Hildebeki, avec mission de surveiller les deux rives du fleuve, pendant que l'autre s'avance sous la conduite du roi, à travers des régions encore inexplorées, jusqu'à la rivière d'*Obacrum* (aujourd'hui l'Ocker, dans le pays de Brunswick).

La confédération ostphalienne avait en quelque sorte le pied du vainqueur sur la gorge avant d'avoir pu remuer. Une députation de ces Saxons orientaux, appelés aussi *Osterlings*, fut amenée au camp de Charles par un chef de tribu, Hassio. La peuplade se rendit à discrétion, fit tous les serments qu'on voulut et livra des otages comme garantie de sa fidélité. Se rabattant alors sur la *Nord-liude* (la nation du Nord), Charles reçut également la soumission des Angariens. Il rencontra, dans le *gau* de Bukki, leur chef Bruno, accompagné des principaux de la contrée, qui lui

jurèrent à leur tour obéissance et livrèrent [illegible] otages.

Mais les tribus westphaliennes, les plus voisines de [illegible] et les plus accoutumées à la lutte, ne s'étaient pas encore résignées à la défaite. Leur tranquillité apparente [illegible] qu'un piége, où peu à peu cependant les soldats du [illegible] de réserve se laissèrent prendre. Le pays semblait plongé dans la stupeur, et nulle part ne se manifestait le moindre symptome de révolte. Les Franks s'habituèrent donc à exercer une surveillance moins active. Un soir, un de leurs détachements était allé assez loin du camp faire les fourrages pour les chevaux. Au retour, des Westphaliens se mêlent à l'escorte du convoi. Ils se présentèrent, dit le poëte saxon [1], leur compatriote, « comme de bons camarades et fidèles alliés. Chacun des nouveaux venus se fait ainsi un ami de rencontre, auquel il s'attache et dont il capte la confiance par toutes sortes de prévenances et de paroles obligeantes. Bientôt on fraternise. Les Saxons veulent soulager leurs compagnons de route et prennent leur part des fardeaux ; toute la troupe rentre pêle-mêle au camp avec des charges de foin vert. De tout temps, la bonhomie germanique a trouvé des dupes en deçà du Rhin. Les soldats reçurent sans défiance sous leurs tentes ceux qui les avaient si complaisamment aidés. Peut-être leur avait-on souhaité la bienvenue dans un de ces copieux soupers en usage dans le pays. Toujours est-il que les Franks ne tardèrent pas à succomber à un pesant sommeil. Mais leurs hôtes ne s'endormirent pas ; ceux-ci étaient bien de vrais Saxons, de dignes fils de la tribu des *poignardeurs*. Leurs vêtements couvraient le *sachs* toujours bien affilé dont leurs ancêtres avaient tiré leur nom. Ils se jettent sur les dormeurs et en font une horrible boucherie. Ils étaient du reste en nombre, car les troupes tout entières du camp ne purent en avoir raison. Après une mêlée générale, il fallut

[1] Poeta Saxon. *de Gestis Caroli Magni*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 139.

parlementer, le couteau sous la gorge, et les traîtres réussirent à opérer leur retraite sans être inquiétés. Par bonheur, Charles revenait, à la suite de la conférence de Bukki, et était déjà proche. A cette nouvelle, il arrive, donne la chasse aux fuyards, les atteint, les écrase, les taille en pièces. Il ne fallut rien moins que cette rude leçon pour les réduire à désarmer. La confédération occidentale fit alors sa paix aux mêmes conditions que les deux autres, et son territoire resta occupé militairement, tandis que le gros de l'armée repassait le Rhin pour l'hivernage.

II

Rentré en Austrasie en plein mois de décembre, Charles n'eut pas le temps d'y séjourner. Il y reçut un message du pape, qui lui dénonçait l'explosion imminente d'une vaste conspiration langobarde. « ... Votre Excellence bénie de Dieu doit se souvenir des informations que nous lui avons souvent transmises au sujet des perfides desseins tramés contre vous et contre nous par les ducs Hildebrand de Spolète, Arigis de Bénévent et Rothgaud de Frioul. Cependant vos ambassadeurs, notre très-saint frère l'évêque Possessor et le religieux abbé Rabigaud, arrivant de Bénévent, nous ont supplié, de la part dudit Hildebrand, de lui accorder le pardon de sa faute ; ils nous ont déclaré que, si nous voulions leur remettre un sauf-conduit et des otages pour sa sûreté, il se présenterait en personne devant nous. En conséquence, nous avons dépêché à Spolète notre très-fidèle sacellaire Étienne, pour s'aboucher avec lui ; nos otages devaient l'y rejoindre. Mais notre légat, en arrivant, le trouva plein d'arrogance, conférant avec des émissaires des ducs Arigis de Bénévent, Rothgaud de Frioul et Reginald de Clusium. Voici le pernicieux complot qu'ils organisaient. Au mois de mars pro-

chain, ils doivent réunir leurs forces combinées à une armée grecque qu'amènera Adelgis, fils de Desiderius, et nous attaquer à la fois par terre et par mer. Ils méditent d'envahir notre cité de Rome, de dépouiller toutes les églises de Dieu, d'enlever le ciboire de saint Pierre, votre patron, et (ce qu'à Dieu ne plaise!) de nous traîner nous-même en captivité. Après quoi ils restaureraient la royauté langobarde et se débarrasseraient de votre souveraineté...

« Hâtez-vous donc, très-excellent fils, de venir à notre secours; de vous dépend notre salut et celui de tous les Romains. Vous aurez à en rendre compte au tribunal de Dieu, parce que c'est à votre très-douce sublimité que, par l'ordre de Dieu et de saint Pierre, nous avons confié la défense de cette sainte Église et de nos peuples de la république romaine. Ainsi, faites votre possible pour venir au tombeau du Prince des apôtres, afin que tous les adversaires de l'Église, les nôtres et les vôtres, soient foulés aux pieds de Votre Grandeur royale[1]. »

Depuis la chute de Pavie, les courriers du pape et ceux du roi n'avaient cessé de chevaucher entre Rome et le quartier de l'armée franke : du fond de la Saxe, Charlemagne avait pu saisir et suivre, dans la correspondance antérieure d'Adrien et par les rapports de ses émissaires, l'origine, le but et les éléments de cette coalition redoutable, à laquelle une année de répit avait suffi pour préparer une vaste levée de boucliers sur tous les points à la fois de l'ancien royaume, depuis les Alpes Carniques jusqu'aux frontières de la Calabre. Arigis en était l'âme; la cour de Byzance, avec cet art consommé de l'intrigue qui lui eût, en mainte circonstance, assuré l'empire du monde, si la fixité du gouvernement et une solide organisation militaire avaient soutenu les combinaisons de sa diplomatie toujours en alerte, avait eu l'adresse de rattacher à l'entreprise de ce roitelet, non-

[1] *Adrian. I, pap. Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 548.

seulement l'esprit d'indépendance, moins national que séparatiste, de quelques ducs ralliés en apparence au régime de la conquête carolingienne, non-seulement encore l'orgueil indiscipliné du métropolitain de Ravenne, avide de se créer, en opposition avec le chef de l'Église, une petite royauté théocratique dans l'exarchat, mais jusqu'aux prétentions *légitimistes*, si l'on peut ainsi parler, d'Adelgis, le successeur naturel de Desiderius. Ainsi, dans cette alliance d'ambitions distinctes et contradictoires, il n'y avait de commun que la haine du pape et des Franks, servie par des moyens d'action réellement inquiétants. La victoire des coalisés, rendue possible par leur entente sur le premier point du programme, ne serait devenue d'ailleurs complète, après l'expulsion des Franks et l'asservissement du saint-siége, que par une sorte de loterie sanglante, attribuant au plus fort d'entre eux l'enjeu indivisible qui était l'objet des convoitises de tous, à savoir la monarchie.

L'empire entendait, non pas servir les princes langobards, mais se servir d'eux pour troubler l'Italie : la domination qu'il rêvait d'y restaurer c'était la sienne propre, à l'exclusion de toute autre ; son objectif n'était pas Pavie, mais Ravenne et Rome. Rothgaud, duc de Frioul, travaillait, lui aussi, avant tout pour son propre compte. Il devait révéler trop tôt son plan et périr victime de cette présomption et de son manque de discipline. Son insurrection isolée montra qu'il avait simplement prétendu s'affranchir dans son duché, et l'ériger d'abord en principauté souveraine, sauf à en reculer ensuite les limites par voie d'annexion. Pareils étaient les projets des autres ducs, tels que Reginald de Clusium et Hildebrand de Spolète. Il était évident que ce dernier, qui avait déserté la cause du royaume unitaire pour se rattacher à la fédération romaine, ne penchait maintenant vers ceux qu'il avait trahis qu'afin d'user l'un par l'autre deux corps politiques où il craignait d'être absorbé, et d'élever sur leur affaiblissement commun l'autonomie de son gouvernement

vassal. Ce qui semblait difficile à première vue de concilier, ce sont les aspirations monarchiques nécessairement rivales d'Arigis et d'Adelgis. Le duc de Bénévent, aussitôt après l'abdication forcée de son beau-père, s'était posé en roi, à la façon de ceux qui avaient précédemment régné à Pavie. Il datait ses actes « du palais sacré des Langobards ». Une année de possession l'avait déjà confirmé, du moins à ses propres yeux, dans cette situation princière, lorsque son beau-frère, fugitif de Vérone, aborda enfin à Constantinople après une traversée probablement très-accidentée, car elle avait duré environ quatorze mois.

Léon le Khazar venait de succéder sur le trône impérial à son père Constantin Copronyme, mort le 14 septembre 775. Ce jeune prince, revêtu du titre d'auguste dès son enfance, avait été, huit ans auparavant, le prétendant dédaigné à la main de Gisèle, sœur de Charlemagne. Mais le souvenir de ce grief n'était pas nécessaire pour lui rendre odieuse la trop puissante dynastie carolingienne. Il accueillit donc avec le plus grand empressement l'exilé langobard. Il reconnut ses droits au gouvernement de l'Italie, même de la république romaine, en lui décernant, au nom de l'empire suzerain, les dignités de patrice et de roi[1], qui figuraient déjà dans les protocoles du défenseur de la papauté et du vainqueur de Pavie. Il mit à sa disposition cette éternelle flotte grecque, toujours prête depuis un demi-siècle à appareiller pour aller renverser la souveraineté pontificale, et que les rois langobards avaient si souvent attendue dans tous les ports de l'Adriatique sans jamais apercevoir ses voiles libératrices. Néanmoins on a vu, par la lettre d'Adrien, que ces frivoles promesses trouvaient encore des dupes dans la Péninsule. Adelgis berça ainsi ses alliés et lui-même, durant plusieurs mois, d'espérances aussi brillantes que chimériques, entouré des flatteries d'une cour vaniteuse et puérile, dont

[1] Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, l. LXIV.

l'adoption ne devait avoir pour lui, en définitive, d'autre résultat que le changement de son nom barbare en celui de Théodote, plus harmonieux aux délicates oreilles des Byzantins[1].

Dans l'étrange anarchie des visées et des intérêts des conjurés, l'un d'eux offrait une situation toute particulière. C'était Léon, archevêque de Ravenne. Au rebours des ducs langobards, avec lesquels il n'en faisait pas moins cause commune, il repoussait aussi bien l'influence de l'empire que celle du saint-siége, et c'est, au contraire, de Charlemagne, arbitre de l'Italie, qu'il réclamait la consécration de sa prétendue juridiction temporelle sur l'exarchat et la Pentapole.

Le caractère schismatique de la révolte de Léon attira tout d'abord l'attention du pape, et mit dans ses mains le fil conducteur qui peu à peu le fit pénétrer jusqu'aux plus profonds arcanes de la coalition. Dès la fin de l'année précédente, il écrivait à ce sujet au roi, alors occupé à la guerre de Saxe : « Nous avons appris que Léon, archevêque de la cité de Ravenne, a poussé l'audace et l'arrogance jusqu'à dépêcher près de Votre bienveillante Excellence des affidés, avec mission de nous rendre suspect par leurs calomnies. C'est que, depuis votre départ de Pavie, il manifeste les projets d'une insubordination impertinente et tracassière vis-à-vis de saint Pierre et de nous. Il prétend retenir sous son autorité diverses cités de l'Émilie, savoir : Faënza, Forlimpopoli, Forli, Césène, Bobbio, Comacchio, tout le duché de Ferrare, ainsi qu'Imola et Bologne; il dit que c'est à lui que Votre Excellence a fait la concession de ces cités et même de la Pentapole tout entière. Son émissaire, Théophylacte, parcourt la Pentapole pour accréditer cette opinion et pour détacher les habitants de notre obéissance; mais ceux-ci ne veulent à aucun prix subir son joug ni renoncer au service

[1] Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, liv. LXIV.

du bienheureux Pierre et au nôtre; ils n'en témoignent qu'une plus inébranlable fidélité à nos ordres apostoliques, comme ils le faisaient sous notre prédécesseur Étienne, à qui votre père, de pieuse mémoire, de concert avec Votre glorieuse Excellence, a donné l'exarchat, pour qu'il demeurât à perpétuité sous l'autorité de saint Pierre. Néanmoins l'impie archevêque s'est avisé d'installer des magistrats de son choix dans les cités de l'Émilie et d'en chasser les nôtres. C'est lui qui règle toute l'administration à Ravenne. L'Église romaine, votre sainte mère, est à ce point déchue que les pouvoirs que nous exercions pleinement et en toute franchise du temps des Langobards peuvent aujourd'hui, de votre temps à vous, nous être disputés par des pervers qui sont autant vos rivaux que les nôtres. Aussi nos ennemis ne nous ménagent pas les sarcasmes. A quoi vous a servi, disent-ils, la destruction des Langobards et le triomphe des Franks, puisque aucune des promesses n'est exécutée, et que même ce qui avait été donné à saint Pierre par le roi Pépin lui est maintenant arraché[1]?... »

Charles, comptant en finir plus tôt qu'il n'y réussit en effet avec l'insurrection saxonne, promit au pape de se rendre prochainement en pèlerinage au tombeau des saints apôtres, afin d'examiner par lui-même l'intrigue qui lui était signalée. Jusque-là, semble-t-il, rien n'avait encore transpiré du complot militaire des ducs. Néanmoins Adrien ressentait plus d'inquiétude qu'il n'en veut montrer dans sa correspondance. Il avait à faire à son patrice bien des révélations, ou trop graves ou encore trop mal étayées de preuves pour être exposées dans une lettre. Cette préoccupation perce dans la réponse que les messagers royaux, l'évêque Possessor et l'abbé Rabigaud, remportèrent sur-le-champ à leur maître : « Nous avons tant besoin de vous voir, y disait le pape, que, si votre voyage à Rome devait éprouver quelque retard,

[1] *Adrian. I, papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 543.

nous ne résisterions pas au désir de partir au-devant de vous, jusqu'où nous pourrions vous rencontrer[1]. »

Si le souverain pontife eût voulu donner suite à ce projet, il eût dû courir jusqu'au delà du Weser; car Charlemagne, comme on l'a vu, ne crut pas pouvoir quitter la Saxe avant la fin de la campagne. Il se contenta de renvoyer les mêmes députés; mais cet échange perpétuel de correspondance entre le palais de Latran et le quartier royal ne laissait pas d'inquiéter la ligue langobarde. Elle se mit alors à organiser sous main sa contre-diplomatie. Arrivés à Pérouse, Possessor et Rabigaud, au lieu de continuer leur marche directement jusqu'à Rome, suivant leurs instructions, se laissèrent attirer, on ne sait sous quel prétexte, à Spolète. Adrien, informé de leur approche, leur avait préparé une réception superbe et leur avait envoyé des chevaux. « Nous avons d'abord affaire avec Hildebrand, lui firent-ils dire; aussitôt après nous nous rendrons auprès de vous. » Mais de Spolète ils passèrent à Bénévent, sans même répondre à un nouvel appel du pape[2]. Nul doute qu'ils ne fussent dupes de bonne foi de quelque adroite machination des ducs, et qu'en outrepassant leur mandat ils ne crussent en réalité mieux servir les intérêts qui leur étaient confiés. Hildebrand, vassal du saint-siége, sentant sa trahison découverte, avait probablement voulu leur donner le change en feignant le repentir et en les priant eux-mêmes de ménager sa rentrée en grâce. Cette première négociation, demeurée très-ténébreuse, dut être, en effet, le point de départ de la supercherie qui devait aboutir à l'affront fait, quelques mois plus tard, aux légats pontificaux, messagers de paix et de pardon, qui se virent introduits tout à coup par le duc de Spolète en plein conciliabule gréco-langobard pour y entendre les menaces et la déclaration de guerre des conjurés.

[1] *Adrian. I, papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 546.
[2] *Ibid.*, p. 547.

Toujours est-il que l'erreur des deux ambassadeurs ecclésiastiques créa au souverain pontife une situation fort équivoque. On put croire en Italie à un revirement de la politique carolingienne quand on vit les envoyés de Charlemagne négliger le saint-siége et s'aboucher avec ses ennemis. L'arrogance de ces derniers ne connut plus de bornes. Le métropolitain de Ravenne, dont jusque-là l'attitude vis-à-vis du parti national langobard n'est pas nettement dessinée, se joint alors ouvertement à la ligue, dissimulant tant bien que mal les divergences d'intérêts inhérentes à son rôle. Au mois d'octobre, un courrier passait à Ravenne, porteur d'une lettre du patriarche de Grado adressée au pape. Léon, avec l'absence de scrupule qu'il avait déjà montrée dans l'affaire de l'exécution sommaire d'Atiarta, fait dévaliser le courrier, saisit la dépêche, en copie le contenu et la réexpédie ensuite, avec ses cachets rompus, au destinataire. « S'il a eu l'audace de violer ainsi le secret de notre correspondance, écrit Adrien en rendant compte de cet événement à Charlemagne, c'est uniquement, tout le monde le sait, au profit du duc de Bénévent, Arigis, et de nos autres adversaires communs[1]. » Déjà la constitution de l'exarchat en principauté archiépiscopale indépendante était un fait accompli, et dans tout le ressort de sa prétendue juridiction Léon emprisonnait comme des espions ou des rebelles les magistrats pontificaux[2].

Adrien, de plus en plus enveloppé dans la vaste intrigue de l'archevêque et des ducs, voyait chaque jour grandir le péril sans pouvoir le conjurer. Il avait demandé, au défaut de la présence du roi, l'envoi à Rome d'une nouvelle ambassade pour effacer la mauvaise impression de celle de Possessor et de Rabigaud. Les mois de septembre, octobre et novembre s'écoulèrent dans une vaine attente. Charlemagne

[1] Adrian. I. papæ, Epist., ap. D. Bouquet, t. V, p. 552.
[2] Ibid., p. [illegible].

ne répondait plus à ses messages[1], que peut-être ses courses à travers la Saxe l'empêchaient de recevoir. Enfin la victoire de Hildebeki et la soumission des Westphaliens vinrent clore cette longue et rude campagne.

En même temps que Charles apprenait, par la dernière lettre du pape, le plan d'invasion gréco-langobarde arrêté pour le printemps, il fut tout à coup informé que le duc de Frioul, devançant le signal de la coalition, avait mis à profit l'éloignement du maître pour violer ses serments de fidélité à la royauté carolingienne, et qu'il venait de se proclamer souverain indépendant du Frioul et de la Marche trévisane.

Le gouvernement que le vainqueur de Pavie avait confirmé l'année précédente au duc langobard Rothgaud était un des plus importants de l'Italie franke, puisqu'il comprenait une frontière par où les tribus slaves menaçaient de déborder sur la chrétienté. Il y avait un intérêt capital à ressaisir ce boulevard de la civilisation avant qu'aucune autre complication vînt diviser les forces nationales. Charles s'élance aussitôt vers les Alpes, à la tête d'un simple détachement de ses meilleures troupes, s'arrêtant seulement pour célébrer les fêtes de Noël à Schelestadt, en Alsace. Rothgaud, vaincu et fait prisonnier, paya de sa tête son crime de haute trahison. Le duc Stabilinus, son beau-père, rallia les révoltés derrière les remparts de Trévise et y soutint un siége. Mais la population italienne préférait la domination des Franks à celle des Langobards. Un clerc, nommé Pierre, livra la place à Charlemagne, et reçut, comme prix de ce service, l'investiture de l'évêché de Verdun, dont le titulaire, Madelvée, venait de mourir[2]. A Pâques, l'insurrection était domptée, écrasée sur tous les points.

Charlemagne comprit le péril d'une autonomie trop com-

[1] *Adrian. I, papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 554.
[2] *Annal. Franc.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 39 et 342.





favorable pour débarrasser leur territoire des garnisons frankes cantonnées sur les marches westphaliennes. Sans souci des engagements pris au nom des trois confédérations par les négociateurs de la paix, sans souci du sort des chefs de famille livrés en otages au vainqueur, les guerriers sacrifièrent toute autre considération au désir de la vengeance : ce sentiment fut même assez puissant pour étouffer leurs rivalités intestines et dominer leur passion de l'indépendance. Ils se réunirent tous en une seule armée[1] et vinrent attaquer la citadelle d'Heresburg. Les Franks chargés de la défense de ce poste, effrayés sans doute de leur infériorité numérique, prêtèrent l'oreille aux propositions des assiégeants, qui leur promettaient, s'ils voulaient se rendre, de leur laisser regagner librement leur patrie. Ils capitulèrent, et la forteresse fut rasée[2].

Siegburg vit bientôt à son tour les masses barbares envelopper ses retranchements. La garnison reçut les mêmes offres de capitulation, mais refusa d'y entendre : les Saxons, peu habiles en ce genre de travaux, durent commencer les opérations d'un siége en forme. Heureusement leurs pierriers, disent les chroniques frankes, firent plus de mal à ceux qui les dirigeaient qu'aux défenseurs de la place ; mais le blocus n'en serait pas moins venu à bout en peu de temps des ressources de la défense, si un prodige semblable à celui qui avait sauvé de l'incendie l'église de Fritzlar n'eût secondé le courage des assiégés et récompensé leur constance héroïque. « Un jour, dit l'annaliste de Saint-Bertin, que l'attaque se préparait menaçante et terrible, la puissante intervention de Dieu se manifesta soudain aux yeux des combattants du dedans et du dehors. Au-dessus de l'église du fort apparurent deux boucliers de feu aux reflets ensanglantés, qu'une main invisible agitait

[1] « In unum conglobati. » *Annal. Mettens.* ann. 776, ap. D. Bouquet, t. V, p. 342.
[2] *Ibid.*

dans l'air comme pour repousser les projectiles des assaillants. Nombre de témoins de ce prodige, ajoute l'historien, survivent encore et pourraient en attester la réalité. La panique se mit dans les rangs des Saxons. Ils s'enfuirent dans le plus grand désordre, embarrassés par leur multitude même, et s'enferrant les uns les autres dans leurs lances. La garnison se jeta à leur poursuite et leur donna la chasse jusqu'aux bords de la Lippe[1]. »

Charlemagne, parti de la Lombardie au premier bruit du soulèvement saxon, était déjà arrivé à Worms. Il y a certes dans l'histoire militaire du héros un prodige d'un autre genre, vingt fois renouvelé, et non moins fait pour déconcerter l'ennemi que les apparitions merveilleuses dont on retrouve le récit à chaque page des chroniques contemporaines. Ce prodige, c'est la rapidité des marches exécutées avec tout un matériel de guerre, à une époque où les grandes voies de communication, négligées depuis la fin de l'occupation romaine, devaient être à peine praticables, où les relais n'existaient peut-être pas encore, où le service des étapes en était à ses premiers essais d'organisation. Malgré les règlements minutieux portés par le fils de Pépin, et que nous aurons lieu d'exposer ailleurs, sur les mille détails du logement, des approvisionnements et des convois militaires, on ne saurait comprendre comment cet homme infatigable, qui n'avait pu quitter avant la fin d'avril la frontière trévisane pour s'en aller distribuer dans les cités langobardes, jusqu'aux Abruzzes, des garnisons frankes et les différents magistrats dépositaires de son autorité souveraine, parvint à se trouver, au début de l'automne, en pleine Germanie. Le mallum national tenu à Worms au pied levé, si l'on peut dire, ne fut évidemment qu'une rapide revue des troupes. Celles-ci, suivant l'élan irrésistible de leur roi, se portèrent

[1] *Annal. Bertin.* ann. 776. Les annales de Saint-Bertin et de Metz rapportent ce prodige au siège d'Heresburg ; mais c'est par erreur, car il est certain que cette citadelle fut prise par les Saxons et rasée.

jusqu'aux sources de la Lippe, saccageant, ruinant tout sur leur passage, aussi bien les habitations particulières que les grossiers essais de retranchements élevés à la hâte et abandonnés par les fuyards. Au terme de cette course dévastatrice, Charles trouva comme toujours les anciens des tribus[1] implorant grâce, offrant le sol même de la patrie comme gage de leur soumission, et promettant d'accepter l'enseignement du christianisme.

Ces promesses de conversion n'étaient plus, comme au début de la guerre, un vain leurre. Un travail étonnant s'opérait alors dans ce sens au sein de cette race endurcie. Les abbayes de Fulda et de Herzfeld, fondations carolingiennes, avaient enfin réussi à exercer leur influence au delà des marches saxonnes. Grâce à ces foyers de propagande et de rayonnement évangélique, les farouches disciples de Woden s'étaient trouvés peu à peu enveloppés malgré eux d'une atmosphère chrétienne. La foi nouvelle avait trouvé même des apôtres parmi les Saxons, surtout parmi les adolescents, que Charlemagne emmenait en otage et dont il confiait l'éducation aux écoles monastiques de la Germanie. Rendus à la liberté, ces néophytes fervents devenaient à leur tour missionnaires au milieu de leurs parents et de leurs compatriotes. Comment le fanatisme païen aurait-il pu étouffer assez les sentiments de la nature pour fermer complétement les oreilles et les cœurs à cet apostolat fraternel? Aussi les progrès en étaient-ils sensibles déjà quatre ans après la première invasion de Charlemagne. Une foule immense de Saxons, hommes, femmes et enfants, suffisamment instruits, reçurent le baptême sur-le-champ dans les eaux du fleuve, en présence de l'armée et de la main des prélats de la maison royale[2]. Cette émouvante cérémonie inaugurait une période nouvelle de la guerre : la conquête morale du pays était commencée.

[1] *Senatus.*
[2] Poet. Saxon. *de Gest. Caroli Magni*, ap. D. Bouquet, t. V.

Les défenses d'Heresburg furent relevées; une autre citadelle fut bâtie près de la Lippe, et, dès avant Noël, Charles avait repris ses quartiers d'hiver dans sa résidence préférée d'Héristal.

Aux premiers jours de printemps, le vainqueur, heureux du résultat de la campagne précédente, reprit avec ardeur le travail d'assimilation de la Saxe à la France. Ayant célébré, chemin faisant, la fête de Pâques à Nimègue, il se rendit encore sur les bords de la Lippe, à Paderborn. C'est là qu'il convoqua son Champ de mai, où, en signe des relations amicales qu'il s'agissait d'établir entre les deux nations, les représentants des tribus saxonnes furent admis avec les leudes franks. « Les anciens et le peuple se remirent en telle sorte à la puissance du roi, qu'ils consentirent à perdre leur liberté individuelle et leur patrie, si jamais ils violaient leurs serments[1]. » Une multitude de catéchumènes plus ou moins sincères demandèrent encore et obtinrent le baptême. Il semblait, à voir cet empressement, que l'œuvre de l'épée fût terminée.

Mais il manquait un témoin à cette scène et un adhérent dans cette foule d'Edelings convertis, qui se déclaraient touchés et éclairés par la grâce d'en haut. Cet absent était justement le chef audacieux des bandes westphaliennes, qui avait provoqué la dernière insurrection et rallié à lui les contingents de toutes les tribus. Instigateur le plus obstiné des résistances nationales au christianisme et à la domination franke, il s'était senti, dit la chronique, « chargé de trop de forfaits[2], » il avait aussi sans doute gardé au cœur trop de haine et de trop ardents désirs de vengeance, pour apporter à Charlemagne l'hommage trompeur et d'ailleurs probablement inutile de sa soumission. Suivi de ses plus hardis compagnons, il avait été chercher un refuge et préparer sa

1. *Annal. Metens.* ann. 777, ap. D. Bouquet, t. V, p. 343.

2. Eginh. *Annal.*, ann. 777.

revanche au pays des Danois, auprès de Siegfried, duc de la confédération dite des *Hommes du Nord* (les Normands). Le farouche exilé qui s'était ainsi dérobé au joug de la miséricorde ou de la justice du conquérant, qui n'avait ni prêté ni reconnu aucun serment contraire à la vieille foi religieuse et à l'indépendance de la Saxe, s'appelait dans l'idiome national l'*Enfant blanc,* Witikind. Nouvel Arminius, personnification lui aussi des intérêts comme des passions du vieux germanisme aux abois, il devait trouver dans l'âpreté de ses sentiments sauvages une sorte de génie militaire, une tactique assez savante pour arrêter le progrès des influences romaines. Il lui était réservé, et à lui seul, de balancer la fortune de Charlemagne. Quant à celui-ci, il était bien venu à bout du patriotisme de tout un peuple, mais il lui restait à faire davantage encore : il allait maintenant se trouver aux prises avec un rival digne de lui ; la lutte sérieuse ne faisait que commencer.



Fig. 42. — Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale, Lat. 1, f° 326.



Fig. 43. — Bibl. nationale, Lat. 1141, f° 4. (IXe siècle)

CHAPITRE VII

RONCEVAUX — ORGANISATION DES ROYAUTÉS VASSALES D'AQUITAINE ET D'ITALIE

778-781

I



Fig. 44. — Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale, Lat. 1, f° 266.

Aux cérémonies du mallum de Paderborn et du baptême des Saxons, on avait vu paraître à la fois les hommes de la race germanique et ceux de la race romane. Mais ce n'était pas tout encore : la barbarie du Midi aussi bien que celle du Nord, les sectateurs de Mahomet comme ceux de Woden, s'étaient rencontrés, par un hasard étrange, à ce solennel triomphe de la foi chrétienne. On y voyait, en effet, des cheiks arabes, venus de leurs lointains gouvernements d'Espagne, et qui, en plein hiver,

avaient chevauché l'espace de trois cents lieues pour se présenter en vassaux à ces grandes assises de la monarchie carolingienne, et y offrir leur hommage au petit-fils du vainqueur de Poitiers[1]. Témoignage du profond abaissement de la puissance musulmane! Toute la force politique, c'est-à-dire l'ardeur d'expansion de la religion du Prophète, avait disparu avec le dogme de l'obéissance passive, qui en était le principe, dans le déchirement du kalifat oriental. Le kalifat de Cordoue, démembré depuis moins d'un quart de siècle du vaste empire arabe, était déjà lui-même en pleine dislocation. Le lien purement religieux de l'Islam ne suffisait plus à maintenir l'accord entre les conquérants d'origines si diverses que l'invasion de Tarik avait jetés en Espagne. A vrai dire, la dynastie ommiade n'était spontanément reconnue que dans la province de Cordoue, parmi les Syriens qui l'avaient fondée. Les Arabes, les Égyptiens, les Berbères, répandus dans les autres parties de la Péninsule, ne lui accordaient qu'une soumission nominale : les émirs de ces races rivales, toutes plus ou moins schismatiques les unes aux yeux des autres, affectaient presque partout l'indépendance. L'esprit de révolte se manifestait particulièrement dans la région septentrionale, entre l'Èbre et les Pyrénées, où le voisinage de la domination franke lui offrait un plus sûr appui. Déjà, en 759 ou 760, un certain Soliman, *vali* ou gouverneur de Barcelone et de Girone, s'était placé sous la souveraineté du roi Pépin[2]; mais les circonstances n'avaient pas permis au père de Charlemagne d'établir, d'une manière effective, son autorité au delà des monts. Le chef de l'ambassade musulmane reçue à Paderborn en 777 était sans doute le même personnage que cet ancien vassal de Pépin. Du moins portait-il le même nom : il s'appelait Soliman-Ibn-el-Arabi, vali de Saragosse; il venait,

[1] Eginh. *Annal.*, ann. 777. Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, t. III.
[2] *Annal. Mettens.*, ann. 759, ap. D. Bouquet, t. V, p. 335.

d'accord avec les valis de Pampelume et de quelques autres villes voisines, mettre la frontière espagnole sous le protectorat de Charles, et lui demander assistance contre toute tentative de revendication du souverain de Cordoue.

Le vainqueur des Langobards et des Saxons ne pouvait négliger une occasion aussi favorable d'intervenir dans l'ancien royaume des Goths, où l'appelaient d'ailleurs les plaintes des chrétiens, opprimés par la tyrannie de l'ommiade Abd-el-Raman-ben-Mousaïa, « le plus cruel des musulmans qui eussent jusque-là gouverné l'Espagne »[1].

Un traité, conclu ainsi au bord de la Lippe, recula les bornes de l'empire frank des Pyrénées jusqu'au cours de l'Èbre. Il s'agissait de prendre possession de cette conquête qui s'était livrée d'elle-même. Après un court séjour dans ses métairies austrasiennes, Charles entra en campagne au cœur même de l'hiver. Il avait eu le temps, en quelques mois à peine, d'organiser une vaste armée d'invasion dont les cadres devaient contenir les contingents de tous les États de l'Europe chrétienne. Depuis les bords du Danube, les plages de l'Océan, les plaines de la haute Italie, toutes les routes se trouvèrent à la fois sillonnées par les détachements en marche vers l'Aquitaine. Le roi avait pris les devants, avec sa famille et sa truste ou maison militaire. Il fit halte, pour célébrer les fêtes de Pâques, dans la villa de *Cassinogilum* (Chasseneuil), au confluent du Lot et de la Garonne. C'est là que sa femme Hildegarde, dans un état de grossesse très-avancé, fixa sa résidence pour la durée de l'expédition, et qu'elle lui donna bientôt deux fils jumeaux. L'un de ces enfants, Lother, mourut au berceau; l'autre, qui reçut au baptême le nom du premier roi frank, Chlodvig (*Chlodovechus, Chlovis,* nom devenu, dans la prononciation adoucie du peuple roman, *Louis*), était destiné à recueillir un jour l'héritage paternel. Les contemporains l'appelèrent Louis le Pieux, et

[1] *Chron. Moissiacens.*

l'histoire, peut-être trop sévèrement ironique, Louis le Débonnaire.

Un premier corps de troupes, comprenant les Austrasiens, les Neustriens et les Aquitains, rejoignit Charles à Chasseneuil, et, sous son commandement, pénétra en Espagne à travers les gorges du pays vascon ou basque. Un second corps, composé d'un autre noyau de soldats austrasiens avec les vassaux de Germanie et de Bavière, était descendu parallèlement par le bassin de la Saône et du Rhône, ralliant, chemin faisant, les Bourguignons, les Italo-Langobards, les Provençaux et les Septimaniens, et franchit la frontière en même temps que le premier, dans la région des Pyrénées orientales[1]. Nul obstacle, que ceux de la nature, ne se rencontra dans ce double passage. Charles n'eut qu'à se présenter devant Pampelune pour recevoir la capitulation du vali Abou-Thor, un des conjurés de Soliman, qui lui livra aussi les places de Huesca et de Jaca. Les gouverneurs de Girone et de Barcelone, également engagés dans la conjuration, ouvrirent leurs citadelles à l'armée de Catalogne et lui remirent des otages. La jonction s'opéra sous les murs de Saragosse. « Jamais roi frank, disent les annales de Metz, n'avait commandé une pareille armée. L'Espagne entière tremblait devant ces légions innombrables. »

Jusque-là aucune résistance ne s'était manifestée dans la population étrangement mêlée de ce pays. Il semble que le conquérant n'ait pas assez pris garde de ménager l'amour-propre et les intérêts de ses nouveaux sujets. Il se hâta trop dans le travail d'assimilation de la Marche d'Espagne aux autres provinces de l'empire frank. Dans presque toutes les villes qui se soumettaient, des comtes de la truste royale remplaçaient immédiatement les gouverneurs indigènes.

Indépendamment des révoltes, faciles à prévoir, du fanatisme musulman, la conquête, ainsi entendue, devait donc

1 [illegible] M[illegible] 778.

exciter le mécontentement des chefs ambitieux qui l'avaient provoquée et qui en furent les premières victimes. Un revirement complet ne tarda pas à se produire dans les dispositions des Sarrasins, favorables à l'alliance des Franks, mais non à leur domination exclusive. Soliman-Ibn-el-Arabi, quelles que fussent ses vues et ses espérances personnelles, perdit sans doute son crédit sur ses nationaux, à moins que la crainte ou le ressentiment ne l'ait porté à se poser en vengeur tardif de leurs griefs. Toujours est-il qu'il ne put ou ne voulut pas recevoir à Saragosse les troupes étrangères qu'il y avait appelées en libératrices.

L'immensité de l'armée de Charles ne fit qu'aggraver l'embarras de sa situation. Amenée pour occuper un territoire assez étendu, mais gagné d'avance, elle n'avait pas de matériel de siége, et ni son organisation ni ses approvisionnements ne permettaient de l'utiliser pour faire au sud de l'Èbre des opérations qui ne rentraient pas dans le plan de campagne. Le ravitaillement dut devenir rapidement difficile, d'autant plus que la population chrétienne manifestait à peu près la même hostilité que les mahométans. Les Goths, en effet, n'avaient pas été plus ménagés dans leurs droits et leurs priviléges, et les chefs de cette nation s'étaient vus dépossédés comme les infidèles. Aussi les successeurs de Pélage s'étaient pris à redouter la suzeraineté de Charles plus que celle d'Abd-el-Raman lui-même; et, pendant que des cheiks arabes avaient appelé et secondé l'invasion du patrice de l'Église romaine, leurs voisins, les rois chrétiens de Navarre et des Asturies, se rejetant vers l'alliance musulmane, avaient sollicité le protectorat du kalife de Cordoue, plutôt que de recevoir dans leurs libres châteaux des garnisons carolingiennes, même à titre d'auxiliaires. Quant aux Vascons, ceux du versant espagnol des Pyrénées partageaient à l'égard des Franks les mêmes sentiments d'intraitable aversion que leurs frères du versant septentrional. Ils ne manquèrent pas probablement d'en fournir de bonnes

preuves, puisque Charlemagne, au retour, crut devoir raser Pampelune, la capitale de cette contrée.

On ne connaît pas d'une manière exacte la cause et les détails de ce retour subit. Nos vieux historiens se sont plu à taire ou à obscurcir les péripéties de cette expédition avortée, dont la fin devait être si lamentable. On sait seulement qu'une armée immense, qui semblait en mesure de subjuguer l'Espagne musulmane, se trouvant jetée sans préparation suffisante au milieu d'une population tout entière hostile, ne réussit dans aucune opération militaire sérieuse, et se trouva même incapable de forcer l'entrée de Saragosse. Au bout de quelques semaines, soit par la disette des subsistances, soit, comme le dit l'annaliste de Metz, que Charles eût été avisé du soulèvement qui se produisait en Saxe, l'armée d'Espagne battit en retraite, sans avoir servi à rien qu'à protéger l'installation éphémère de quelques gouverneurs franks, et à lever sur le pays une grosse rançon, qui ne pouvait cependant donner à cette vaine démonstration le caractère d'un triomphe. Les deux corps s'unirent pour opérer leur retraite vers la chaîne occidentale des Pyrénées, peut-être afin de contenir les Vascons par un plus grand déploiement de forces. Après avoir démantelé Pampelune, « de peur qu'elle ne se révoltât », la longue colonne des scares frankes, suivant l'ancienne voie romaine d'Astorga à Bordeaux, s'engagea dans le défilé de Roncevaux, de sinistre mémoire.

La plus grande partie de l'armée, sous les ordres du roi, traversa les monts sans encombre, et déboucha dans le pays de Cize par le passage qui s'appelle encore aujourd'hui le *val Carlos*. Mais Charles attendit vainement, en touchant la terre des Gaules, ses bataillons d'arrière-garde : une catastrophe, qui est demeurée enveloppée d'un horrible mystère, les avait engloutis jusqu'au dernier homme au fond des gorges sauvages.

L'imagination des historiens modernes, après celle des

poëtes du moyen âge, s'est donné carrière dans la description de ce que dut être le désastre de Roncevaux. Mais les vraies sources historiques n'ont point fourni les éléments de ces émouvants tableaux. Les écrivains contemporains gardèrent, au contraire, un silence triste et en quelque sorte farouche sur ce deuil national. Il ne faut rien moins que son retentissement lugubre dans les légendes populaires et dans les cycles épiques qui s'en sont formés, pour nous permettre de mesurer, à la réserve même des chroniqueurs de l'époque carolingienne, la profondeur de leur chagrin et la gravité des pertes qu'ils déplorèrent sans oser les énumérer.

Ils nous apprennent seulement que les Vascons, renforcés sans doute par les Sarrasins, s'étaient postés, comme des bêtes fauves, sur les flancs boisés des montagnes, au-dessus des troupes frankes. Ils voulaient venger là les maux que trois générations de capitaines carolingiens avaient causés à leur patrie. Mais ils n'eurent pas le courage d'aborder de front l'ennemi. Leur revanche fut un guet-apens de sauvages et d'assassins. Ils laissèrent défiler le gros des troupes, et, s'attaquant seulement au dernier corps, dont la marche était embarrassée par les convois des bagages, ils écrasèrent ces soldats sans défense sous une avalanche de quartiers de rocher et sous une grêle de flèches. La chapelle d'Ibañeta, au flanc du mont Altabiçar, passe, avec beaucoup de vraisemblance, pour marquer le théâtre de ce carnage[1], ainsi raconté sommairement par Éginhard.

« Les Vascons, dit-il, s'étaient embusqués sur la crête de la montagne, qui, par l'étendue et l'épaisseur de ses bois, protégeait leurs embûches. Ils se précipitèrent sur la queue du défilé, la rejetèrent dans le fond de la vallée, tuèrent tous les hommes jusqu'au dernier, pillèrent les bagages, et, protégés par les ombres de la nuit qui déjà s'épaississaient,

[1] L. Gautier, *la Chanson de Roland*, t. II.

se disséminèrent de tous côtés avec une célérité prodigieuse, et sans qu'il fût possible de retrouver leurs traces. Les assaillants avaient eu pour eux en cet engagement la légèreté des armes et l'avantage de la position. La pesanteur de leur équipement et la difficulté du terrain rendaient, au contraire, les Franks inférieurs en tout à leurs ennemis. Là périrent, entre autres, Eggihard, sénéchal du roi, Anselme, comte du palais, et Roland (*Rothland*), gouverneur de la Marche de Bretagne[1]. »

Le biographe de Louis le Pieux, désigné sous le nom d'Astronome limousin, plus laconique qu'Éginhard, en laisse cependant entendre plus long par la timidité de ses réticences. « Les derniers corps de l'armée royale, dit-il, furent massacrés dans ce passage des Pyrénées. Je n'ai pas à rappeler le nom des morts, ils sont assez connus[2]. »

Le peuple, lui, n'eut pas cette pudeur ou cette faiblesse de vouloir ensevelir sa douleur dans le silence. Il recueillit pieusement le souvenir des victimes de Roncevaux. Morts au retour d'une guerre en pays infidèle, assassinés dans un lâche guet-apens, c'était assez pour attirer à ces *martyrs*, comme on les appela, la sympathique admiration du public. De tout temps, d'ailleurs, la France, en dépit de son caractère vaniteux et fanfaron, aima à se contempler, à s'idéaliser dans ses malheurs. La gloire dont elle se montre le plus jalouse, c'est de triompher de l'adversité. La société du moyen âge, chevaleresque et chrétienne, choisit, on ne sait pourquoi, comme la personnification des croyances et des vertus nationales, ce vaincu, dont le nom seul et l'obscur trépas nous sont authentiquement connus. Ce comte de la Marche de Bretagne devint ainsi un personnage symbolique, type accompli de bravoure, de générosité et de foi. Cette sorte d'apothéose ne peut évidemment jeter aucune lumière

1 Eginh. *Vita Karoli Magni*, cap. I, ap. D. Bouquet, t. V, p. 93.
2 Astr. *Vita Ludovici Pii*, ap. D. Bouquet, t. VI, p. 88.

directe sur le fait de guerre dont elle semble s'inspirer. Elle prouve seulement la puissance du germe historique par la richesse et la vitalité de l'éclosion légendaire qui en est sortie; car le point de départ, la forme première de notre immortelle *Chanson de Roland,* ce furent les naïves complaintes, les chants funèbres nés dès le lendemain du désastre de Roncevaux, où s'exhalaient les sentiments de pitié et de colère de la foule, témoins, parents, amis, à l'égard des divers acteurs du drame. Ces récits rhythmés, fruits d'une crédulité sincère, ne s'élevèrent que graduellement aux proportions de l'œuvre abstraite et presque psychologique que nous connaissons. Il n'entre pas dans le cadre de ce récit de la vie militaire de Charlemagne d'étudier, dans son développement et son caractère épique, ce monument de notre vieille littérature, auquel de savants travaux, pleins d'autorité et de charme, viennent de rendre une légitime popularité. Il importe seulement de dire ici que l'histoire, qui fournit au poëme son premier canevas, disparut peu à peu et presque complétement sous la fiction. Il n'y reste de réel que le désastre, prétexte à épisodes et à caractères. Il fallut bien, pour flatter l'orgueil national, que des *Français,* écrasés par le nombre, soutinssent jusqu'au bout une lutte inégale et surhumaine, et ne succombassent qu'après avoir eux-mêmes achevé leur vengeance et exterminé tous leurs ennemis. Le peuple s'avouant vaincu, il fallait bien lui laisser la consolation de se proclamer trahi; mais il n'aurait pas admis que le traître imaginaire fût un des siens. Il ne le choisit même pas parmi les Vascons, à qui l'histoire attribue cependant ce rôle. La Vasconie était une province, une division naturelle de la France. Les vieux trouvères, plus soucieux de la vraisemblance que de la vérité, savaient qu'ils répondaient mieux à l'instinct national de l'époque où le chant définitif fut composé, en prenant le traître, le Judas perfide et vénal, au delà du Rhin. Sûrs de n'être pas désavoués par leurs auditeurs ordinaires, ils ont chargé de toute

la responsabilité de ce crime odieux un Allemand, Ganelon de Mayence.

La trahison des Vascons eut pour la Gaule méridionale la même conséquence que la rébellion du duc de Frioul avait eue pour l'Italie langobarde. Elle rendit les seigneurs indigènes suspects à Charlemagne, qui résolut de leur enlever la part d'autorité publique attribuée à leur qualité de grands propriétaires, pour en investir dans les cités d'Aquitaine des officiers de race franke. Non-seulement des comtes et même des abbés, d'origine austrasienne, se partagèrent dès lors toute l'administration civile et ecclésiastique du pays; mais le roi établit aussi, dans des domaines vacants ou confisqués, des leudes du Nord, qui, au milieu de la population gothique, reçurent le titre, les privilèges et les charges de vassaux directs de la couronne carolingienne[1].

Charles, du reste, n'eut que le temps d'ébaucher cette organisation nouvelle pendant les quelques jours qu'il passa à Chasseneuil auprès de sa femme et de ses enfants nouveau-nés. Encore tout attristé du désastre de Roncevaux, les nouvelles sinistres qui lui arrivaient de la Saxe le rappelèrent en toute hâte vers le Rhin.

II

Sur la rive droite de ce fleuve, jusqu'à Deutz, la frontière austrasienne était tout entière en proie à la fureur dévastatrice des Saxons. En apprenant l'éloignement du vainqueur, Witikind était accouru du Danemark, ramenant des bandes de Normands pour raviver le fanatisme de ses compatriotes. L'Espagne était si loin! Jamais occasion plus favorable ne s'était offerte aux barbares du Nord de briser le joug des

[1] Astr. *Vita Ludovici Pii*, ap. D. Bouquet, t. VI, p. 88.

Franks et de se prémunir d'une manière efficace contre le danger d'une nouvelle agression. Cependant il semble que la propagande chrétienne avait déjà porté des fruits, et que tout le zèle du chef westphalien ne réussit pas à provoquer un soulèvement général. Mais le calme de la population convertie ne fit qu'ajouter à la colère de la jeunesse qui n'avait pas voulu courber la tête devant les baptiseurs de Paderborn; et les champions de l'idolâtrie se pressèrent autour de Witikind, d'autant plus ardents à la revanche, qu'ils voyaient plus de vides dans leurs rangs.

Cette fougue, cette soif de représailles compromit dès le début leur entreprise. Moins préoccupés d'assurer utilement leur indépendance nationale que de rendre aux Franks les maux qu'ils avaient reçus d'eux, ils négligèrent les opérations méthodiques, par exemple, la reprise des forteresses d'Heresburg et de Siegburg, pour porter immédiatement des coups d'éclat. Ils se ruèrent donc jusqu'au Rhin, mettant tout à feu et à sang dans les lieux ouverts, « sans distinction d'âge ni de sexe, de sacré ni de profane, et montrant bien ainsi, dit Éginhard, que ce qui les animait, ce n'était pas l'amour du pillage, mais le désir de la vengeance[1]. »

C'est à Auxerre que Charlemagne reçut tous les détails de cette formidable incursion. Il détacha aussitôt de son armée les corps les plus intéressés à la défense du territoire envahi, les Franks orientaux et les contingents allemans. Mais les Saxons, surpris d'un si brusque retour, s'empressèrent de reculer, sans attendre la bataille. Ils battirent précipitamment en retraite par la Hesse, marquant néanmoins par d'effroyables dévastations leur passage à travers le gau de Logeneha. Déjà les moines de Fulda s'étaient enfuis de leurs couvents, emportant sur leurs épaules, pour la soustraire aux profanations de ces sauvages, la châsse de saint Boni-

[1] Eginh. *Annal.*, ann. 778.

face. Mais les scares de l'avant-garde carolingienne arrivèrent à temps pour sauver la grande métropole ecclésiastique de la Germanie. Elles atteignirent les fuyards au bord de l'Adern, affluent du Weser, en un lieu que les chroniques appellent Lihesi. Le gué de la rivière où ils se lancèrent fut ensanglanté de leurs cadavres. La poursuite et le carnage continuèrent jusqu'à Badenfeld, sur la rive droite, et ne cessèrent en quelque sorte que par le défaut de combattants. Witikind, en regagnant l'abri protecteur de ses forêts, laissait sur le champ de bataille la plupart de ses compagnons.

La saison étant avancée, Charles se contenta, pour cette campagne, d'avoir délivré ses frontières, et hiverna à Compiègne, laissant la Saxe jusqu'au printemps dans l'attente du châtiment qu'elle avait encouru.

Après le champ de mai, tenu à Duren (779), une armée considérable[1], conduite par le roi en personne, pénétra en Westphalie. Witikind avait rassemblé toutes ses forces au nord de la Lippe et essaya d'arrêter la marche des Franks; mais il se fit battre à Bokholt (dans le Zutphen). Au seul aspect du grand nombre des ennemis, les Saxons se débandèrent, tant ils avaient perdu la confiance dans le succès, tant la guerre à outrance conservait peu de partisans résolus. Witikind comprit l'inutilité de ses efforts et s'expatria de nouveau avec la petite troupe de ses fidèles. Lui parti, il ne restait plus trace d'insurrection. La Westphalie fit sa soumission sur-le-champ, et Charlemagne n'eut qu'à aller camper près du Weser, à Medofulli, pour recevoir les otages et les serments de deux autres confédérations saxonnes. Évidemment la prise d'armes de 778 n'avait pas été spontanée, et la masse de la population, quelque part qu'elle y eût prise, n'en était pas réellement responsable. Charlemagne le comprit si bien, qu'il ne tira pas les conséquences rigoureuses

1. [illegible] *Annal. Petav.*, ann. 779.

du pacte de Paderborn. La Saxe ne fut pas dénationalisée : la liberté individuelle fut laissée à tous ses habitants, avec la franche possession du sol.

Ce fut aux sources de la Lippe que l'assemblée nationale du royaume carolingien fut convoquée au mois de mai 780. Mais cette réunion n'inaugura pas, comme il arrivait d'ordinaire, une expédition militaire. Charles parcourut, moins en conquérant qu'en organisateur, les cantons pacifiés de la Saxe orientale. Non-seulement les Ostphaliens et les Angriens lui livrèrent spontanément des otages, mais beaucoup d'entre eux demandèrent le baptême. Cet exemple fut même suivi par « une multitude » de Frisons et de Slaves. Le roi s'arrêta au confluent de la Hohre et de l'Elbe, où il bâtit un burg. L'Elbe formait la limite de la Germanie. Au delà commençait la seconde zone de la barbarie, celle des peuples de race slave. Entre les Saxons et les tribus slaves les plus voisines, les conflits étaient aussi fréquents et aussi naturels qu'entre les Westphaliens et les Austrasiens. Le roi frank se constitua juge de ces querelles, dans l'intérêt de ses nouveaux sujets, et les apaisa, du moins pour un temps. Ce fut par cet acte de protection qu'il acheva de prendre possession d'un pays qui semblait se donner à lui sans arrière-pensée.

Le moment était venu de compléter et d'étendre jusqu'à cette frontière les institutions administratives et religieuses que la conquête franke avait pour but d'établir. Charles, disent les chroniques, « divisa la Saxe entre les abbés et les évêques pour y prêcher et y baptiser[1]. » Le zèle du fils de Pépin pour l'extension de la foi catholique ne fut ni le seul ni peut-être le principal motif de cette mesure. L'unité du culte n'était pas, à ses yeux, la base fondamentale d'un gouvernement. Il n'avait rien fait de tel pour arracher au mahométisme les populations musulmanes de ses provinces

[1] Chroniques de Moissac et du comte Niebelung.

ce qu'il ne cessa jamais de tolérer, au sein de ses États chrétiens, l'exercice de la religion juive. Mais, en Saxe, l'intérêt politique lui faisait un devoir d'organiser tout d'abord une sorte d'aristocratie ecclésiastique, afin de contre-balancer et de remplacer graduellement l'influence de la noblesse indigène. En effet, à l'exemple de ce qui avait existé à l'origine chez tous les peuples germains idolâtres, les edelings saxons formaient une caste sacerdotale[1]. Tel était le secret de leur domination sur le reste du peuple, et ainsi s'expliquent les soulèvements périodiques si aisément provoqués par l'edeling Witikind, et le calme définitif qui suivit la conversion de ce dernier champion de l'odinisme.

Les nobles qui avant lui reçurent le baptême ne trouvèrent qu'une compensation imparfaite à leur ancien prestige perdu dans leurs nouvelles fonctions de comtes (*grafen*) des cantons, que pour la plupart ils continuèrent d'administrer civilement, comme délégués du roi Charles. Car dès lors les vrais chefs du peuple, les vrais edelings de la Saxe chrétienne, ce furent de simples prêtres de l'Église romaine, titulaires de ces prélatures d'outre-Rhin transformées, presque au lendemain de leur fondation, en principautés quasi souveraines, et qui, durant dix siècles, firent la force et l'originalité de l'empire germanique. Déjà, avant l'expédition de 780, les moines de Fulda et de Hersfeld avaient bâti des églises et créé des circonscriptions religieuses, des paroisses, dans la Westphalie et l'Angrie. Charlemagne fit venir de Frise l'Anglo-Saxon Willehald pour organiser de la même manière les cantons de Wigmodie (pays de Brême)[2]. Telle fut la fécondité de cet apostolat, qu'en l'espace de vingt ans (780-802) les modestes sanctuaires de planches, édifiés par les premiers missionnaires, étaient devenus les églises cathédrales de huit évêchés puissants, dont les sièges portèrent les noms illustres

[1] H. Leo, *Geschichte von Italien*, liv. I, ch. III.
[2] Ozanam, *La Civilisation chrét. chez les Francs*, ch. VI.

de Minden, Halberstadt, Verden, Brême, Munster, Hildesheim, Osnabruck, Paderborn.

III

Les insurrections saxonnes de 776 et 778 étaient venues, l'une après l'autre, interrompre les essais d'organisation administrative que Charlemagne rêvait d'accommoder au caractère et à la situation géographique des pays romans entrés les derniers dans le système général du royaume carolingien, à savoir l'Italie septentrionale et l'Aquitaine.

Cette dernière province, agrandie de la Septimanie, comprenait toute la France d'outre-Loire. Rattachée par les souvenirs de la Gaule impériale et par la nature elle-même au grand corps politique dont les frontières traditionnelles étaient les Pyrénées, les Alpes et le Rhin, à défaut de sympathie pour ses vainqueurs, l'intérêt de sa propre sûreté lui commandait de rester incorporée à la monarchie franke. L'expérience avait assez démontré son impuissance à résister par elle-même aux attaques de l'islamisme. Mais justement pour se défendre et pour couvrir en même temps la chrétienté contre les invasions arabes, il lui fallait une direction continue qu'elle ne pouvait recevoir du chef de la monarchie, presque toujours occupé sur le Rhin. L'installation de comtes franks dans la Gaule méridionale ne constituait pas à elle seule une organisation efficace. Si ces officiers étaient des exécuteurs plus sûrs et plus fermes des ordres royaux que les seigneurs du pays, l'éloignement du pouvoir central avait le double inconvénient de laisser parfois leur dévouement sans appui ou leur ambition sans contrôle. Aussi Charlemagne avait-il résolu, aussitôt après Roncevaux, d'ériger cette région en royaume et d'en déléguer le gouvernement à une autorité locale. Mais, afin de bien caractériser cette

délégation et d'empêcher les populations, encore mal accoutumées au joug, de croire à un retour de leur autonomie nationale, le roi auquel il destina la succession des Vaïfer et des Hunald fut un enfant au berceau. C'était son troisième fils, né à Chasseneuil pendant la guerre d'Espagne, et que le hasard de sa naissance avait fait Aquitain.

Le royaume assigné à cet enfant s'étendait depuis la Loire jusqu'à l'Èbre. Outre la Septimanie, il comprenait les provinces récemment occupées ou plutôt parcourues par l'armée franke dans le Nord de l'Espagne, et sur lesquelles la souveraineté prétendue par le vaincu de Roncevaux était bien moins une réalité qu'un programme à remplir. Ces provinces, toujours soumises à leurs valis sarrasins, n'en étaient pas moins dès lors comptées parmi les divisions administratives de l'empire frank, sous le nom de Marche de Gothie (Catalogne) et Marche de Vasconie ou Gascogne (Aragon et Navarre). L'Aquitaine proprement dite était partagée en quinze comtés, que l'on peut déjà désigner par les noms qu'ils gardèrent à l'époque féodale : le Poitou, le Berri, la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin, l'Auvergne, le Velay, le Périgord, le Bordelais, l'Agenois, le Quercy, le Rouergue, le Gévaudan, l'Albigeois et le Toulonsain[1].

Aux nécessités stratégiques se joignaient des considérations d'un ordre plus général pour faire attribuer aussi à l'Italie langobarde un gouvernement particulier. Dans le nouveau système politique de l'Europe, l'Italie devait être le boulevard de la catholicité contre les retours offensifs du Bas-Empire. A ce titre, elle ne pouvait se mouvoir en dehors de la sphère d'autorité de Charlemagne, protecteur tout à la fois de l'orthodoxie et de la paix européenne. Mais l'incorporation de la Péninsule à l'empire frank n'était ni avantageux ni réalisable. Les populations de race latine répugnaient à recevoir les ordres d'un pouvoir étranger, et

[1] Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, t. III.

leur concours était d'autant mieux assuré à la politique carolingienne, qu'elles resteraient soumises à l'influence immédiate du saint-siége. Quant à la contrée septentrionale, à laquelle la domination langobarde avait imprimé un caractère mitigé de germanisme dont le souvenir devait se perpétuer dans le nom de Lombardie, qui lui resta même après l'effacement complet de cette domination et que nous lui donnerons désormais, le rempart de montagnes qui l'isole du reste de l'empire la préserve comme fatalement de tomber au rang de simple province d'un empire continental. Charles l'avait compris dès le premier jour de la conquête. Les changements qu'il avait dû opérer après la conspiration des ducs n'avaient porté que sur le personnel administratif et non sur le fondement de ses rapports, comme successeur de Desiderius, avec ses sujets transalpins. Mais là, comme en Aquitaine, il fallait à la hiérarchie des fonctionnaires militaires et civils, un chef toujours présent. Aussi la division de la Lombardie en comtés franks ne formait que la première assise de son nouvel édifice politique. Le complément de cette organisation était une vice-royauté réservée au second fils de Charlemagne; l'aîné, nommé Charles, étant destiné au gouvernement de la *France* héréditaire.

On a dit ingénieusement de nos jours que « décentraliser, c'est créer des centres ». Ainsi l'entendait Charlemagne en érigeant les deux royautés vassales dont on vient de parler. Loin de diviser sa puissance souveraine, il la multipliait. Il la rendait présente et toujours prête à agir sur toutes les frontières à la fois de la chrétienté.

Nulle part cette présence perpétuelle de l'œil et du bras du maître n'était aussi nécessaire qu'en Italie, où la coalition gréco-langobarde ne cessait de tenir en échec l'autorité du roi frank et celle de son allié le pape. La haine dont la cour schismatique de Byzance poursuivait l'Église romaine ne se manifestait pas seulement par le séquestre ou le pillage des

domaines temporels du saint-siége enclavés dans les possessions impériales d'Italie, elle poursuivait surtout la doctrine catholique et ses ministres fidèles. En Istrie, l'évêque Maurice avait eu les yeux crevés pour le seul fait d'avoir défendu les droits temporels du saint-siége dans cette province. Des émissaires grecs étaient venus jusque sur le territoire pontifical fomenter la révolte civile et religieuse, et avaient assassiné un diacre dans la chaire même de la basilique de Ravenne[1].

Il n'y avait qu'un mince profit à tenir le pape en échec; c'était même s'exposer à des représailles aussi terribles qu'inévitables de la part du patrice frank, à moins que les coalisés ne parvinssent à lui donner le change sur la véritable situation de la Péninsule. L'entreprise n'était pas aisée; mais malheureusement elle n'était pas non plus tout à fait irréalisable. Si les Grecs s'étaient trop compromis dans ce genre de diplomatie pour avoir chance d'y réussir encore, leurs disciples, les Langobards, s'y employaient avec zèle et non sans succès. Charlemagne était si loin, et Constantinople était une si bonne école d'intrigue! On a déjà vu, quelques années auparavant, des ambassadeurs du roi accrédités auprès du saint-siége et animés à coup sûr des intentions les plus droites, se laisser duper par Hildebrand et Arigis, au point de négliger absolument de remplir leur mission à Rome. On devine quelles impressions des agents enveloppés d'un tel réseau d'astuce et de prévenances pouvaient rapporter à leur maître. Les ducs eux-mêmes n'hésitaient pas à faire personnellement des démarches auprès du tout-puissant arbitre de leur destinée. Pareille audace avait servi au début les projets ambitieux de l'archevêque Léon de Ravenne, et l'exemple était bon à suivre. Aussi voit-on Hildebrand de Spolète venir plaider lui-même les intérêts de sa faction devant le roi, alors en

[1] *Adrian. I, papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 559 et 567.

quartier à Wirciny, peu avant la tenue du mallum de Duren, au printemps de 779[1].

Les chroniqueurs se bornent à signaler cette conférence sans en indiquer ni le but ni les résultats. Mais, étant connus le caractère et les antécédents du personnage, il est impossible de ne pas rattacher son voyage, spontané ou non, à un grave conflit dans lequel le parti gréco-langobard avait lancé contre Adrien des imputations criminelles, qui n'avaient pas laissé de porter le trouble et le doute dans l'esprit habilement circonvenu de Charlemagne.

Refroidis dans leurs rêves d'affranchissement à main armée, désespérant d'ailleurs d'obtenir gain de cause dans leurs contestations au sujet des territoires réclamés par le saint-siége, soit comme dépendances de la république romaine, soit à titre de patrimoine de l'Église, les conspirateurs avaient donc changé de tactique : tous leurs efforts tendaient maintenant à supplanter le pape dans la confiance du prince frank, en jetant l'odieux sur les actes de son gouvernement temporel. A cette fin, ils étaient allés jusqu'à l'accuser de faire la traite des esclaves chrétiens avec les corsaires musulmans.

Cet abominable trafic d'hommes existait, en effet, sur le littoral de l'Adriatique; mais c'étaient les accusateurs mêmes du souverain pontife qui s'en rendaient coupables, et l'opposition que la papauté n'avait cessé de leur faire sur ce terrain n'était pas le moindre de leurs griefs contre elle. La vente des esclaves, autorisée dans le droit des anciens Germains, avait été introduite en Italie par les conquérants Langobards[2]. Les conditions mêmes s'en aggravèrent chez ce peuple sans foi. C'est lui qui organisa le premier, et sur une vaste échelle, l'échange international de la denrée humaine. Le gouvernement de Pavie reconnut ce commerce,

[1] Eginh. *Annal.* ann. 779.

[2] H. Leo, *Geschichte von Italien*, liv. III, ch. I, § 4.

puisqu'il le réglementa : il s'en réserva, il est vrai, l'usage pour le châtiment de certains crimes. Les lois de Rotharis font de la vente du coupable à l'étranger l'équivalent de la peine de mort. Mais le peuple, dédaignant les distinctions subtiles des juristes, et voyant d'ailleurs ses rois appliquer cette peine à tous les prisonniers de guerre, à qui on ne pouvait reprocher d'autre crime que leur infortune, s'attribua en masse ce droit régalien. Les remèdes qu'on essaya d'apporter au mal en montrent la profondeur et l'étendue. Liutprand fit une loi qui punissait de mort, comme assassin, le vendeur d'hommes. Si la loi avait été exécutée, elle eût, plus sûrement que la traite, dépeuplé les États du législateur ; car tout le monde, jusqu'aux magistrats langobards, s'y livrait sans scrupule, mais non sans discernement. Les approvisionnements, en effet, se faisaient au dehors : on tirait de préférence les troupeaux humains des pays barbares, germaniques ou slaves, déchirés par les guerres intestines, et où les vainqueurs trouvaient tout avantage à se débarrasser à prix d'or de leurs captifs. L'Italie romaine fournissait aussi ses contingents, surtout en jeunes enfants que des rôdeurs sinistres, ordinairement des Juifs, volaient à leurs familles pour les emmener au marché de Venise[2]. L'orgueilleuse cité, future reine de l'Adriatique, inaugurait ainsi son opulence commerciale. Elle exerçait dès lors l'abominable monopole qui fit de nos jours la réputation de Siout. Elle mutilait des hommes, des chrétiens, pour le service des harems dans tous les pays musulmans. Les galères grecques et africaines venaient à l'envi charger dans ses lagunes leurs cargaisons humaines, et c'est sur l'or de ces spéculations infâmes que s'élevèrent les fortunes royales du patriciat vénitien.

[1] *Rotharis Leges*, 222, cité ap. H. Leo, *Geschichte von Italien*.

[2] *Ibid.* Cette ville, à proprement parler, n'existait pas encore. Nous verrons plus loin (chap. XIV) dans quelles circonstances elle fut fondée. La capitale de l'archipel vénitien était alors Malamocco.

La papauté avait lutté seule, mais sans autres armes que celles de la charité, contre cet odieux abus de la force. On lit dans la *Vie de saint Zacharie* ce trait dont les exemples ne devaient se produire que trop souvent : « En ce temps-là (747), des trafiquants vénitiens vinrent à Rome sous le prétexte d'y vendre diverses marchandises. Mais leur commerce réel consistait à embaucher des multitudes de jeunes gens, garçons et filles, qu'ils allaient ensuite vendre comme esclaves à la race païenne et musulmane des côtes d'Afrique. Le très-saint père interdit ce commerce infâme. Comme les Vénitiens se plaignaient qu'il leur fît perdre ainsi des sommes énormes, car ils avaient des vaisseaux remplis de ces malheureuses victimes de leur cupidité, Zacharie leur paya le prix qu'ils demandèrent et délivra tous les captifs[1]. »

Eh bien, par une perfidie tout à fait digne de la patrie de Machiavel, ceux-là mêmes qui faisaient la traite en rejetèrent la responsabilité sur le saint-siége qui l'empêchait, et l'accusation fut si adroitement conduite qu'Adrien, l'ami du roi, crut enfin nécessaire de se justifier.

Les victoires de l'armée franke au delà des Pyrénées, si précaires qu'elles fussent au point de vue politique, avaient eu du moins l'avantage de tirer de la servitude musulmane une foule d'esclaves chrétiens, dont beaucoup étaient d'origine italienne. Cette découverte causa à Charlemagne autant de surprise que de colère. Les Langobards, qui faisaient partie de l'expédition, défendirent leurs nationaux d'avoir trempé dans un tel forfait; c'est en cette occasion, et moins peut-être par calcul que pour se mieux disculper eux-mêmes, qu'ils insinuèrent et parvinrent à persuader dans une certaine mesure au roi que ce commerce ne pouvait se faire que dans l'État romain, grâce à la complicité ou tout au moins à la négligence de l'administration pontificale. Des

[1] Anast. *Lib. Pontific.*, cité ap. Darras, *Hist. générale de l'Église*, t. XVII, ch. II.

représentations, dont on ignore le caractère, furent adressées à ce sujet au pape. Sa réponse prouve une fois de plus combien il avait d'ennemis ardents et habiles à le desservir à la cour carolingienne.

« Vous nous parlez, écrit-il dès 778, d'esclaves que nos Romains auraient vendus à la race infâme des Sarrasins. Jamais, Dieu le sait, nous n'avons commis ni autorisé un tel crime. Mais, de tout temps, les Langobards, qui occupent le littoral, n'ont cessé de faire ce trafic avec les corsaires grecs et d'être leurs pourvoyeurs d'esclaves. Nous avions commandé au duc Allo d'équiper plusieurs galères pour donner la chasse aux navires grecs et les brûler. Il a refusé de nous obéir; et nous n'avons nous-même ni flotte ni matelots à notre service. Dieu nous est témoin cependant que nous n'avons rien négligé de ce qui était en notre pouvoir pour arrêter ces pratiques criminelles. Ainsi des corsaires grecs ayant abordé à notre port de *Centumcellæ* (Cività-Vecchia), nous avons fait incendier leurs navires et emprisonner les équipages. Mais, lors de la dernière famine, les Langobards ont profité de la détresse générale pour augmenter encore leur commerce d'esclaves; et l'on a même vu des familles langobardes se rendre spontanément sur les vaisseaux grecs, afin de ne pas mourir de faim...

« Votre Sublimité ne devrait ajouter aucune foi aux calomnies que l'on répand à plaisir sur notre clergé. Plus nos liens d'affection se resserrent, plus les ennemis du saint-siége s'appliquent à semer la zizanie entre vous et moi. Mais leurs efforts seront sans succès, avec l'aide de Dieu et par l'intercession de l'apôtre saint Pierre, et nous avons confiance dans la parole du Psalmiste : *Disperdat Dominus universa labia dolosa et linguam maliloquam* (Ps. II, 4)[1]. »

L'accusation ainsi renvoyée aux Langobards ne fut pas sans doute le moindre motif du voyage — il faudrait peut-être

[1] *Adrian. I, papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 557.

XII

XIXe SIÈCLE — ÉCOLE FRANÇAISE

« Charlemagne reçoit la soumission de Witikind : » œuvre d'Ary Scheffer. — L'original est au musée de Versailles.



plutôt dire de la citation — de Hildebrand à la cour du roi Charles. Si le projet de la vice-royauté d'Italie n'était pas encore arrêté à cette époque, il sortit de cette entrevue, qui fit éclater une fois de plus aux yeux du roi la fourberie de ses vassaux. Au lieu de prendre des demi-mesures provisoires, qui n'eussent fait qu'aggraver le conflit, il ajourna toute décision jusqu'au moment où les affaires de Saxe lui permettraient d'aller appliquer en personne, et sur place, le remède que réclamaient les maux de la Péninsule.

Il put accomplir ce dessein à la fin de l'automne 780. Arrivé pour Noël à Pavie, avec sa femme et ses enfants, il y passa l'hiver au milieu des soins politiques les plus graves. Il alla ensuite célébrer la fête de Pâques à Rome (15 avril 781). En cette solennité, son second et son troisième fils reçurent à la fois, des mains du pontife, le sacrement de baptême et l'onction royale. Le nouveau roi d'Italie s'était appelé jusque-là Carloman. Ce nom fut alors changé en celui de Pépin, que son glorieux aïeul avait illustré au service de l'Église. Le cadeau de baptême offert au pape par le père des deux petits princes fut la province de la Sabine, placée dès lors sous la souveraineté directe du saint-siége[1].

De Rome, la famille royale se rendit à Milan, où l'archevêque baptisa Gisèle, la plus jeune des enfants du monarque, puis installa à Pavie le petit roi Pépin, âgé de cinq ans[2]. Louis en avait à peine trois. Il n'en prit pas moins sur-le-champ possession de ses États. Son gouverneur, Arnold, le fit porter dans son berceau jusqu'à Orléans. « Là, raconte son biographe, on le revêtit d'armes proportionnées à sa petite taille, on le hissa sur un cheval, et il fit ainsi son entrée en Aquitaine, avec la grâce de Dieu[3]. » Il ne fallait, certes, rien moins que le prestige de Charlemagne pour incliner des

[1] *Adrian. I, papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 561.
[2] Erchempert. Cassiniens. monach. *Historia Langobardor.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 325.
[3] Astronom. *Vita Ludovici Pii*, ap. D. Bouquet, t. VI, p. 88.

nations vassales, fières et encore mal domptées, devant ces trônes qui n'étaient que des berceaux.

Un singulier jeu de fortune fit qu'au moment où la chrétienté prenait tant de précautions contre l'empire grec, ces précautions parurent tout à coup devenir inutiles, et que l'empire lui-même, par une démarche officielle, sembla ratifier sa propre déchéance en Italie. En effet, au milieu des fêtes du couronnement de Pépin, on vit arriver à Rome une ambassade byzantine, chargée de demander à Charlemagne la main de Rothrude, sa fille aînée, pour l'empereur Constantin VI Porphyrogenète.

Ce jeune prince régnait depuis quelques mois à peine et n'avait que dix ans. Les circonstances qui l'avaient porté au trône présageaient en Orient de profonds changements politiques et religieux. Son père, Léon IV, l'allié d'Adelgis, le fauteur de toutes les conspirations langobardes, avait été en même temps un iconoclaste fanatique. Un jour, il trouva deux images de dévotion dans la chambre même de sa jeune épouse Irène. Transporté d'une fureur insensée, il rompit aussitôt tout commerce avec elle, et traita comme les derniers des criminels les officiers qui avaient introduit dans le palais les images prohibées. Rasés, battus de verges, ils furent jetés dans les cachots, où l'un d'eux ne tarda pas à expirer des suites de ce barbare supplice. La vie de l'impératrice n'était pas en sûreté. Mais une catastrophe soudaine la délivra de son persécuteur. En assistant, le 8 septembre 780, à l'office divin dans la basilique de Sainte-Sophie, le caprice vint à Léon de faire détacher une couronne enrichie de pierres précieuses, que Maurice, un de ses prédécesseurs, avait suspendue au-dessus de l'autel. Il la plaça sur sa tête et l'emporta. A peine rentré au palais, une fièvre subite s'empara de lui. Les pointes des attaches métalliques qui retenaient les pierreries lui avaient fait au front de légères piqûres. C'en fut assez pour donner naissance à des charbons pestilentiels. Il avait reçu de son père un sang

corrompu par la débauche : il sentit le venin circuler dans ses veines comme une flamme dévorante ; le soir il était mort.

Irène passa ainsi subitement de la disgrâce à la toute-puissance. Régente d'un prince mineur, tout le poids des affaires publiques pesa sur elle. Son caractère et ses talents n'étaient point au-dessous de cette tâche. Esprit éclairé, âme énergique et virile, elle eût réuni toutes les qualités de l'homme d'État, si l'ambition n'avait peu à peu étouffé chez elle la conscience, et si, affranchie des faiblesses de son sexe, elle en avait du moins conservé les vertus. Les premiers actes de son gouvernement furent pleins de sagesse et de modération. La foi catholique, pour laquelle elle avait été persécutée, triompha avec elle, mais sans réaction et sans représailles. Libre des préjugés et des compromissions de sectaires qui avaient égaré la politique extérieure de ses prédécesseurs, elle comprit les véritables intérêts de son empire et les principes nouveaux qui devaient régler ses relations avec l'Occident. L'indépendance de l'Italie était un fait irrévocable : la disputer à Charlemagne eût été folie ; y restaurer la monarchie langobarde, en supposant l'entreprise possible, c'était, sous une autre forme, faire le sacrifice non moins complet des prétentions grecques, sans autre profit que de créer des embarras à la papauté. Or cette considération n'existait plus sous un gouvernement catholique. La politique, au contraire, de même que la religion, conseillait à Irène de se rapprocher du saint-siége, qui seul pouvait lui procurer l'alliance de Charlemagne. C'est ainsi qu'elle fit, sous les auspices d'Adrien, la demande en mariage dont il a été parlé plus haut.

Les temps étaient bien changés depuis que Constantin V, sollicitant pour son fils Léon la main de Gisèle, fille du roi Pépin, prétendait justement faire doter la princesse aux dépens du saint-siége[1], et rentrer par ce moyen en possession

[1] Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, liv. LXV.

de l'exarchat de Ravenne. On ne trouve nulle part aucune mention d'une dot stipulée en faveur de Rothrude. La cour d'Orient estimait sans doute que c'en était une suffisante que l'épée ou seulement le prestige du grand roi des Franks. Les divergences politiques étant écartées, Charles ne fit pas difficulté de fiancer sa fille, âgée de huit ans, à l'héritier du trône impérial. L'eunuque Élisée fut laissé auprès d'elle pour lui enseigner la langue et les usages du peuple qu'elle était destinée à gouverner un jour. Constantinople s'applaudit de l'heureux succès de la négociation; et les lettrés s'empressèrent de traduire ou plutôt de déguiser en grec, par égard pour les oreilles délicates de ses sujets, le nom de la jeune souveraine. Ils le dépouillèrent de ses aspirations gutturales et en firent *Érythrée* (Ἐρυθρέα)[1].

Le séjour de Charlemagne à Rome au printemps de 781 fut, si l'on peut ainsi parler, une sorte de congrès où les deux puissances dirigeantes de l'Europe, le saint-siége et la royauté franke, réglèrent la situation de tous les États secondaires. Parmi ces États, l'un des plus considérables était la Bavière. Seule de toutes les provinces germaniques, elle avait conservé son autonomie, sous le gouvernement de sa dynastie nationale, les Agilulfings. Les ménagements que Pépin et son fils avaient gardés vis-à-vis de cette famille régnante avaient été jusque-là une des principales causes des troubles de la chrétienté. On a vu par quels entraînements d'ambition et de faux patriotisme Tassilon avait trempé dans tous les complots de la ligue aquitano-langobarde contre la monarchie carolingienne. Son mariage avec Liutberge, fille de Desiderius, l'avait en quelque sorte inféodé à cette cause, qui lui devait, en réalité, d'avoir pu prolonger si longtemps sa résistance. C'est lui qui avait toujours réussi, en fomentant à propos des révoltes en Germanie, à attirer de ce côté les armées frankes prêtes à porter le coup

[1] Theophan. *Chronographia*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 187.

de grâce aux rébellions du Midi. Mais les Aquitains et les Langobards, moitié domptés, moitié ralliés, s'étaient définitivement rangés sous la bannière qu'ils avaient si longtemps combattue; la Saxe elle-même, la dernière et la plus redoutable auxiliaire que Tassilon eût pu recruter parmi les races tudesques, était à son tour réduite à déposer les armes. La Bavière se trouvait donc absolument isolée, et son duc pouvait avoir de terribles comptes à rendre de sa conduite passée. Le vainqueur voulut bien lui en épargner l'inutile humiliation. Il semble que cette pensée de clémence fut inspirée par le pape Adrien, dont la politique clairvoyante et généreuse répugnait à la destruction des nationalités inférieures. Déjà il avait sauvé de l'absorption la Lombardie vaincue; il intervint aussi heureusement en faveur de la Bavière. Voici comment les anciennes annales attribuées jusqu'à ces derniers temps à Éginhard lui-même racontent cet épisode. « Tandis qu'il était à Rome, Charles convint avec le pape qu'ils enverraient de concert des ambassadeurs à Tassilon pour lui rappeler les promesses qu'il avait faites à Pépin, à ses fils et aux Franks. Les hommes choisis pour remplir cette mission furent, de la part du pape, les évêques Formose et Damase, et de la part du roi, le diacre Riculf et le grand échanson Éberhard. Ils parlèrent au duc comme il leur avait été prescrit, et son cœur fut tellement touché qu'il se déclara prêt à comparaître sur-le-champ devant son souverain, si on lui donnait des otages en garantie de sa sûreté. On les lui accorda. Il alla aussitôt trouver Charles à Worms et lui renouvela ses serments. »

A ce récit, il est aisé de reconnaître l'inspiration pontificale dans la négociation qui eut un si prompt succès. Malheureusement le duc de Bavière devait bientôt donner de nouvelles preuves de sa mobilité.

Avant de se rendre à Worms, Charlemagne installa, comme on l'a dit, le petit roi Pépin dans le nouveau royaume de Lombardie. Tout concourait, jusqu'aux circonstances en

apparence les plus fortuites, à faire de ce second séjour en Italie l'apogée de son règne. C'est là qu'un système politique large et fécond venait de se dégager de la longue série de ses triomphes militaires. Il y avait reçu, en outre, l'abdication, sous une forme honorable mais non équivoque, de l'ancienne souveraineté de Byzance sur le monde latin. Il y trouva enfin l'instrument de la grande régénération littéraire, qui est restée une de ses gloires les plus pures et les plus durables. Un jour qu'il était à Parme, un clerc anglo-saxon, de passage en cette ville, demanda à lui être présenté. Cet étranger, diacre et écolâtre de l'église d'York, lui était connu : ils s'étaient déjà rencontrés en Gaule douze ans auparavant, au moment où tous deux, par des travaux divers, commençaient à fixer l'attention du monde. Dans l'intervalle, le roi d'Austrasie était devenu l'arbitre de la chrétienté ; le clerc, par un brillant professorat, s'était préparé à en devenir le guide intellectuel : il s'appelait Alcuin. L'homme de la pensée et l'homme de l'action avaient besoin l'un de l'autre, et se sentaient attirés à associer leurs efforts pour réaliser leur rêve commun : la civilisation de l'Occident. Tel fut l'objet, tel fut le résultat immédiat de leur entrevue à Parme. Alcuin en sortit décidé à solliciter auprès de son archevêque et de son roi l'autorisation de s'attacher au monarque carolingien[1]. Plus tard, rappelant à celui-ci les raisons qui lui avaient fait abandonner sa patrie insulaire, il expliquait ainsi à quel sympathique attrait il avait obéi. « Je savais le vif intérêt que vous portiez à la science et combien vous l'aimiez. Je savais que vous excitiez tout le monde à la connaître, et que vous offriez des récompenses et des dignités à ceux qui l'aimaient comme vous, pour les engager à venir s'associer à votre généreuse entreprise. Vous avez bien voulu m'appeler, moi le moindre serviteur de cette science sainte, et me faire venir du fond de la Bretagne. Ah !

1 *Vita Beati Alcuini abbat.*, auctore anonymo, ap. D. Bouquet, t. V, p. 445.

que n'ai-je apporté dans le service de Dieu autant d'empressement et de zèle que j'en ai mis à vous seconder ! C'est que j'aimais justement en vous ce que je vous voyais rechercher en moi[1]. »

On verra plus loin les fruits de cette alliance et quels furent, dans l'organisation du gouvernement de Charlemagne, le rôle et l'influence de celui qu'on a si justement nommé « son premier ministre intellectuel[2] ». Mais la conquête matérielle devait précéder la conquête morale des barbares, et nous n'en avons pas encore fini avec le terrible prologue de la guerre.

[1] Alcuin. *Epist.* CI.
[2] Guizot, *Hist. de la civilisation en France.*



Fig. 45 – Bibl. nationale, Lat. 9428, f° 95. (IXe siècle.)



Fig. 46. — Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale, Lat. 1, f° 2 et f° 317.

CHAPITRE VIII

WITIKIND : CONQUÊTE DE LA SAXE
— RÉDUCTION DES DUCHÉS DE BÉNÉVENT ET DE BAVIÈRE
EN PROVINCES FRANKES

781-788

I



Fig. 47. — Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale, Lat. 1, f° 216.

Dans toute l'étendue de la vieille Germanie il ne restait plus, après les nouveaux serments du duc de Bavière, que la Saxe dont les rapports avec la monarchie franke ne fussent pas encore nettement définis. L'administration ecclésiastique seule y avait été réglée d'une manière sérieuse au mallum de 780. Deux années d'expérience avaient d'ailleurs justifié l'efficacité des mesures prises, en produisant un remarquable apaisement des es-

prits. Le calme n'avait pas cessé de régner dans le pays. Les Saxons semblaient se résigner de bonne grâce à leur situation, à laquelle d'ailleurs le christianisme enlevait tout caractère humiliant, en les plaçant sur le pied de l'égalité avec leurs vainqueurs. Charlemagne résolut donc de maintenir cette égalité dans le système d'institutions civiles les plus libérales qu'il eût encore appliquées. Il convoqua à cet effet, aux sources de la Lippe, le Champ de mai de 782. Les leudes d'entre le Rhin et l'Elbe y prirent part comme les Franks et ne s'y montrèrent pas moins dociles. « Il ne manqua au rendez-vous, observe l'annaliste de Fulda, que le rebelle Witikind et les hommes de sa truste. » Le roi organisa alors d'une manière uniforme les cantons de la Westphalie, de l'Angrie et de l'Ostphalie [1], et il leur donna des chefs dont la hiérarchie et les fonctions étaient les mêmes que celles des comtés de France, mais qui tous furent choisis dans les principales familles saxonnes. Après quoi, l'armée étant inutile en Saxe, il la ramena en Austrasie.

Mais à peine avait-il opéré cette retraite, qu'il apprit que les Sorabes (ou Serbes), tribu slave cantonnée entre l'Elbe et la Saale, son affluent, avaient franchi cette rivière, et s'étaient jetés en pillards sur les marches de Saxe et de Thuringe. Ainsi la chrétienté, en étendant ses frontières, ne parvenait pas à les rendre plus solides, et la Germanie domptée devait servir à son tour de boulevard contre les attaques d'une nouvelle ligue de barbares. Ce mouvement, toutefois, n'avait par lui-même rien de bien inquiétant. Charles se contenta d'envoyer en toute hâte au secours des populations envahies trois de ses officiers, le chambellan Adelgis, le connétable Geilon et le comte du palais Worad, à qui il commanda de lever, chemin faisant, quelques scares de Franks orientaux et de Saxons pour donner la chasse aux bandes sorabes.

1 *Chron. Moissiac.*

Ils n'eurent pas besoin d'aller chercher si loin la bataille; avant même d'arriver au Weser, ils se trouvèrent en plein pays ennemi. Une soudaine recrudescence de fanatisme venait d'éclater dans les cantons abandonnés quelques semaines auparavant par le roi. De tous les points du territoire des bandes insurrectionnelles se dirigeaient à travers les grands bois sombres, au cœur de l'Angrie, vers un rendez-vous mystérieux : le mot d'ordre de ces bandes était l'extermination du christianisme, et l'homme qui avait jeté ce mot d'ordre, c'était Witikind, revenu tout à coup de Norwége. Nul doute que la démonstration presque insignifiante des Sorabes ne fût autre chose qu'une manœuvre du farouche exilé destinée à cacher sa propre entreprise et à attirer dans un piége les soldats de Charlemagne. Dans la région d'entre l'Ems et l'Elbe, et surtout dans la Wigmodie, les églises étaient en cendres, les chrétientés dispersées, les missionnaires égorgés ou en fuite, avant même que ces soldats fussent entrés en campagne.

L'explosion hâtive de la révolte en compromit le succès. Les comtes franks firent face aussitôt à ce nouveau péril et ne s'avancèrent plus qu'avec précaution. D'ailleurs, privés des renforts saxons sur lesquels ils avaient compté, ils ne leur restait qu'un faible noyau de troupes; mais en quelques jours une armée de secours, formée sur leurs derrières en Austrasie, rallia leur faible avant-garde; elle avait pour chef un capitaine illustre, appartenant à la famille carolingienne et nommé Théoderic, qui prit le commandement général de l'expédition. On savait par des rapports d'espions que le camp de Witikind se trouvait au delà du Weser, sur le flanc septentrional du mont Sunthal. Les mouvements des divers corps furent combinés en vue de cerner cette position, et Théoderic, ayant amené l'armée jusque-là sans coup férir, distribua les postes entre le fleuve et la montagne aux trois autres comtes. Mais l'habileté et l'assurance du chef inspirèrent une résolution funeste à ses lieutenants, remplis à la

fois de présomption et de jalousie. Ne voulant pas se laisser frustrer par un intrus de l'honneur de la victoire, ils devancèrent ses ordres afin de gagner sans lui la bataille. Les trois palatins concertèrent leur plan avec le plus grand secret, et, avant le moment convenu, lancèrent leurs scares à bride abattue contre les retranchements des Saxons. Pour toute tactique, cet entrain furieux qui de tout temps caractérisa le premier élan des soldats de France. On eût dit que la victoire devait être le prix de la course, et qu'il ne s'agissait que de parcourir une lice ouverte ou d'atteindre un ennemi en déroute. Ce choc impétueux et désordonné vint se briser contre le front de bataille de Witikind, sans pouvoir entamer ses lignes profondes. Ce fut, au contraire, la colonne d'attaque qui se rompit en tronçons épars, donnant sur tous les points à la fois, partout repoussés et revenant toujours à la charge. Lentement cependant les Saxons se déployaient dans la plaine, et finirent par envelopper d'une muraille vivante et impénétrable cet essaim tourbillonnant de cavalerie qui ne recevait ou n'écoutait plus aucun ordre. Ce fut alors une de ces mêlées formidables, telles qu'on en trouve à chaque page de l'histoire de nos guerres nationales. Les auteurs de cette folle entreprise la rachetèrent par des prodiges d'héroïsme, et, ne pouvant échapper à la défaite, ils ne songèrent plus qu'à l'ennoblir par leur courage. Les comtes et les seigneurs se firent tuer presque jusqu'au dernier : les soldats auraient eu honte de survivre aux chefs : il tinrent à honneur de les venger et de mourir sur leurs cadavres. Les palatins Adelgis et Geilon avaient, des premiers, lavé dans leur sang la criminelle imprudence qui avait causé cet inutile carnage ; un petit nombre seulement de leurs compagnons se résignèrent à la fuite et vinrent annoncer le désastre au camp de Théoderic[1].

Après dix ans de lutte, le paganisme odinique venait de

1 [illegible] ann. 782.

prendre sa revanche. Au nord comme au midi le prestige des armes frankes avait pâli, et Sunthal était le pendant de Roncevaux.

Théoderic put néanmoins opérer sa retraite sans encombre. Les vainqueurs, acharnés après une autre proie, ne s'occupèrent plus de lui; c'était le christianisme national qu'ils avaient surtout à cœur de poursuivre et d'anéantir. Heureusement Charlemagne ne leur en laissa pas le temps.

Au premier bruit de la défaite de Sunthal, il avait convoqué l'hériban, et on le vit arriver à marches forcées sur le théâtre de la guerre. Mais déjà l'armée de Witikind était dispersée, et le chef lui-même était repassé chez les Normands. Le roi ne trouva dans toute la contrée que des sujets pleins de soumission. Toutefois ni la feinte, ni même le repentir, ne pouvaient plus le désarmer. Le sang des martyrs criait vengeance. S'il n'avait pas de soldats à combattre, il avait des meurtriers à punir. Il convoqua à Verden, dans la Wigmodie, au milieu des ruines encore fumantes que la persécution avait entassées, un plaid national des chefs des cantons saxons. Il leur rappela le pacte qu'ils avaient juré à Paderborn cinq ans auparavant, en vertu duquel la trahison dont ils venaient d'être les complices ou les lâches spectateurs mettait à sa discrétion la vie et les biens de tous leurs compatriotes, et il les somma, pour sauver le reste du peuple, de lui livrer les compagnons de Witikind. Arrachés à leurs familles, traqués, poursuivis comme des bêtes fauves à travers les forêts, quatre mille cinq cents relaps furent amenés à ce tribunal de mort, que la crainte rendit inexorable. En un seul jour les quatre mille cinq cents têtes tombèrent sous la hache du bourreau. « Après quoi, ajoutent froidement les chroniques, le roi revint tranquillement hiverner à Thionville et y célébra, suivant l'usage, les fêtes de Noël et de Pâques [1]. »

[1] Eginh. *Annal.*

Ainsi les contemporains n'ont vu dans l'exécution de Verden qu'un châtiment légal et ne s'en sont pas émus. Qu'était-ce, après tout, que ces victimes? Des massacreurs incorrigibles, les champions d'une religion qui prescrivait les sacrifices humains. Condamnés, à la suite d'un procès criminel, par leurs juges nationaux, en vertu de leurs lois nationales, la sentence qui leur avait appliqué la peine des traîtres était assurément conforme au droit commun de l'époque. Sans doute; mais il ne fut jamais plus vrai de dire que la justice, poussée à un tel excès de rigueur, est le comble de l'iniquité. En dépit des formes juridiques, cette tuerie, résolue et exécutée dans un premier moment de colère, ne nous apparaît que comme une boucherie de prisonniers. Si coupables qu'ils fussent individuellement, « le nombre des condamnés devait les absoudre aux yeux de la postérité. Le massacre de Verden est resté le scandale de la vie de Charlemagne [1]. » Hâtons-nous d'ajouter qu'il forme un douloureux contraste avec tout le reste de sa conduite politique, car jamais conquérant ne montra autant de douceur à l'égard des peuples vaincus, et ne fut aussi respectueux de leurs droits et de leurs usages : c'est lui, en effet, qu'un assemblage de vertus publiques, rare même au sein des civilisations les plus avancées, a fait proclamer par un juge compétent « le plus honnête des grands hommes [2] ».

La violence appelle la violence. L'exécution de Verden eut pour résultat de faire dégénérer en une guerre d'extermination l'œuvre, méthodiquement accomplie jusque-là, de l'assimilation de la Saxe aux autres États de la Germanie chrétienne. Il fallut trois ans pour que les missionnaires pussent relever leurs églises dévastées. Et combien d'autres ruines dans cet intervalle !

[1] Ozanam, *La Civilisation chrétienne chez les Francs*, ch. VI, p. 250.

[2] Montalembert, *Lettre inédite à M. Léon Gautier, sur les Épopées françaises*.

Le premier moment de stupeur et d'effarement passé, les dénonciateurs s'unirent aux parents de leurs victimes dans un même sentiment de rage et un même désir de vengeance. Pour la première fois peut-être, un intérêt commun souleva la patrie saxonne tout entière. Les divisions intestines, fruit de la conquête étrangère et de l'introduction d'une foi nouvelle, furent en un clin d'œil oubliées, reniées, sacrifiées à cet immense besoin de concorde; et le cri unanime du peuple acclama la dictature de Witikind. Le banni accourut, entraînant en foule à sa suite ces farouches « hommes du Nord », ses hôtes et ses alliés fidèles. Woden, prêt à livrer au Christ un combat suprême, ralliait tous ses disciples sous une même bannière. La Frise ne tarda pas à entrer, à son tour, dans le mouvement. Elle aussi se mit à égorger ses prêtres, à brûler leurs sanctuaires, et envoya à Witikind ses contingents ivres de carnage. Ainsi, au printemps de 783, un vent de colère poussait vers la frontière de France comme une sombre marée d'hommes.

Un affreux malheur venait de frapper le roi Charles au milieu de ses préparatifs de campagne, et de tristes devoirs le retinrent à Thionville, quand sa présence eût été si nécessaire au delà du Rhin. Sa noble compagne, Hildegarde, mourut en cette ville le 30 avril[1]. Il eut à peine le temps de lui rendre les derniers honneurs, et, refoulant au fond de son cœur ses chagrins personnels, il sauta à cheval pour voler à la défense de la chrétienté. L'armée nationale n'avait pas encore eu le temps de se réunir, que déjà il avait franchi le Rhin à la tête d'un corps d'avant-garde.

La tactique était venue aux Saxons avec la discipline. La main puissante de Witikind maîtrisait ces rudes natures et faisait de toutes les forces de la Germanie païenne un faisceau redoutable. Au lieu d'aventurer ses troupes en plaine, il leur avait fait prendre de solides positions sur les hau-

[1] Carol. Magn. *Diplom.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 749.

teurs de l'Osneggebirge. C'est là qu'il attendait de pied ferme l'attaque des Franks; nouvel Arminius, animé des mêmes passions que le premier, et essayant sur le même champ de bataille de briser encore l'essor des légions de l'Occident civilisé. Le chef barbare occupait, sans doute avec l'élite de ses troupes, le sommet fortifié et boisé d'une montagne voisine de l'Osnegg, et que son nom semble indiquer comme un centre ordinaire de réunions militaires, politiques et religieuses. On l'appelait Théotberg, Théotburg, Théotmal et Théotwald (montagne, citadelle, assemblée ou bois de *Théot*, aujourd'hui Detmold). Jamais jusque-là Charles, commandant en personne, n'avait rencontré sur le sol de la Saxe une armée qui osât lui résister. Cette fois, il dut acheter chèrement la victoire. Les défenseurs de l'Osneggebirge se firent hacher sur place, sans livrer le passage de leurs montagnes. Incapables cependant de s'y maintenir, ils reculèrent à la fin, mais en bon ordre et pour aller se reformer au bord de la petite rivière de Hase, au pays d'Osnabrück. Charles n'osa les poursuivre. Sa colonne avait besoin de combler elle-même ses pertes, et il dut attendre, à Paderborn, l'arrivée des troupes fraîches que la France lui envoyait. La fortune ne seconda pas l'opiniâtre courage des rebelles. Le second choc des armées, au bord de la Hase, décida le triomphe définitif et éclatant du roi. L'ennemi se retira en désordre, après avoir couvert le sol de ses morts et en laissant au pouvoir des vainqueurs une multitude de prisonniers, qui, plus heureux que ceux de Verden, n'eurent à subir que la captivité. Charlemagne employa tout le reste de la campagne à ravager jusqu'à l'Elbe, par le fer et le feu, les cantons révoltés. La Saxe, noyée dans le sang, ne demanda cependant pas grâce, et l'hivernage ne fut qu'une trêve.

Charles, après avoir passé quelques mois à Héristal, reparut au printemps en Westphalie. Il n'y rencontra pas ombre de résistance; mais pas un député de ce peuple opiniâtre ne se présenta non plus pour traiter de la paix. Le roi s'avança

vers le Nord, occupant ses troupes à dévaster tout le pays. Il ne laissait derrière lui qu'une terre nue, arrachant les moissons, brûlant et rasant les villages, réduisant ainsi les habitants à se soumettre ou à mourir de faim. Un débordement du Weser, causé par l'abondance des pluies, préserva l'Angrie du fléau de l'invasion franke. Charles se rabattit par la Thuringe sur les cantons ostphaliens, qui eurent le même sort que ceux de l'Ouest et le supportèrent avec la même résignation farouche. Depuis Lippenheim jusqu'à Schahaning, dans le Derlingau, il ne trouva pas un ennemi sur sa route; mais il ne fit pas rentrer un seul Saxon dans son obéissance. La population entière se dérobait devant lui. Il revint à Worms, chargé de butin, traînant à sa suite de longues colonnes de prisonniers, partout vainqueur, maître nulle part.

Les rebelles, dont la tactique semblait être d'éviter tout combat avec leur terrible roi, essayèrent pourtant, après son départ, de reconstituer leurs forces. Le prince royal, nommé Charles comme son père et âgé seulement de douze ans, était resté sur les bords de la Lippe à la tête d'un corps d'observation. Quelques bandes westphaliennes vinrent l'attaquer; mais ses scares, sous la conduite de capitaines expérimentés, n'eurent pas de peine à dissiper ce rassemblement, et l'adolescent rentra à son tour à Worms en triomphateur[1].

Malgré la saison avancée, cette apparente résurrection de la Saxe détermina la reprise immédiate des hostilités. Pour la première fois depuis le siége de Pavie, le roi célébra la Noël dans un camp. La promptitude de ce retour déconcerta l'ennemi, et il put pousser sans coup férir jusqu'à l'Ems. Mais au delà sa marche fut arrêtée non loin du fort saxon de Dedikodroburg, placé au confluent du Weser et de la Verne. La rigueur de l'hiver rendait les chemins du

[1] *Annal. Fuldens.*, ann. 784.

[illegible] impraticables à une armée. Cependant il [illegible] Saxons le répit auquel ils étaient [illegible]. Il prit ses quartiers au milieu d'eux, à Heres- [illegible] ses enfants avec leur belle-mère, l'altière [illegible] germain, qu'il avait épousée quel- [illegible] après la mort d'Hildegarde [1]. Il témoi- [illegible] ne pas quitter le pays avant de [illegible]. Il [illegible] la construction d'une [illegible] de l'Irmensul ; puis, laissant [illegible] sous la protection d'une bonne [illegible] une campagne d'hiver sans précédent [illegible]. L'armée, divisée en nombreux détache- [illegible] les directions à la fois le meurtre [illegible] feuilles qui dérobent le proscrit ; [illegible] ne le défendent plus ; le soldat [illegible] foyer domestique, entre sa [illegible] la fauve tapie au gîte et cou- [illegible]

[illegible] terrassée, le pied de son [illegible] d'état de faire le moindre [illegible] subi les exécutions mili- [illegible] impossible, sous les lois draco- [illegible] de Paderborn (Champ de [illegible] déploiement de forces [illegible] résistance. Les contingents de [illegible] quartier général du corps [illegible] dans le Bardengau [illegible] donna ses soins [illegible] la campagne ; il ouvrit [illegible]

[illegible] rive septentrionale de [illegible] complices les plus compro-

[illegible]

mis. L'âme de Witikind était ébranlée : les revers n'avaient pas affaibli son courage ; mais il commençait à douter de la justice de sa cause. Woden, incapable de défendre ses champions contre les soldats du Christ, lui apparaissait enfin, à ce signe, comme un faux dieu. Les émissaires saxons que Charles lui envoya n'eurent pas à lutter contre l'entêtement d'un fanatique : le banni, se souvenant seulement de l'exécution de Verden, se borna à réclamer des garanties pour sa personne et pour les rares amis qui lui étaient demeurés fidèles. Le roi était trop heureux de pouvoir acheter par un acte de clémence cette grande victoire morale, qui devait étouffer en Saxe le dernier ferment de discorde. D'ailleurs, il ne pouvait refuser son admiration à l'héroïque adversaire qu'il avait eu tant de mal à terrasser. Il lui accorda donc amnistie pleine et entière, et lui livra des otages franks. Witikind, une fois le traité conclu, demeura libre sur parole : il n'eut pas la honte de traverser sa patrie vaincue en suivant lui-même avec l'attitude également humiliante soit d'un transfuge, soit d'un prisonnier, le cortége du triomphateur. Il n'eut qu'à rejoindre la cour à Attigny, en compagnie d'Amaluin, officier palatin, chargé de recevoir son serment.

C'était au Dieu des chrétiens, bien plutôt qu'au roi des Franks, simple instrument des desseins de ce Dieu, que le chef westphalien s'était rendu. Sa soumission était donc une conversion, et c'est pour recevoir le baptême qu'il se présenta à Attigny. Charlemagne voulut être lui-même le parrain du glorieux néophyte, et il s'empressa de faire part de l'événement au souverain pontife et à Offa, roi de Mercie, le plus puissant des princes de l'Angleterre saxonne. La capitale de la catholicité solennisa par des cérémonies religieuses un triomphe dont la gloire revenait surtout à l'Église. C'est en actions de grâces de la conversion de Witikind que le pape Adrien institua, sous le nom de *Litanies,* le premier *triduum* de prières, en prescrivant à cette occasion, à toutes

les paroisses de la chrétienté, trois jours de processions publiques[1].

Célébré dans l'épopée française à l'égal d'un héros national, compté par certains légendaires au nombre des saints, et en même temps placé par de naïfs généalogistes en tête de notre troisième dynastie, comme aïeul de Robert le Fort, Witikind devait être un des personnages historiques les plus populaires parmi les générations du moyen âge. « Son nom resta comme ceux de Roland, d'Arthur et de tant d'autres illustres vaincus, que la poésie est allée ramasser sur les champs de bataille, comme pour montrer que l'imagination des peuples est généreuse et ne se range pas toujours du côté du plus fort[2]. » L'orgueil des Saxons s'est plu tout particulièrement à proclamer que le défenseur de leur indépendance n'avait cédé qu'à une intervention de la Divinité. Dans les récits épiques de cette fière nation, il ne faut rien moins qu'une apparition miraculeuse du Christ pour convertir, et par conséquent pour désarmer Witikind. Ils racontent que, le jour de Pâques de l'année 785, celui-ci s'était introduit, en habit de mendiant, dans le camp de son rival pour en étudier les dispositions, pendant que Charlemagne se faisait dire la messe sous sa tente. Il s'amusait à contempler ce spectacle nouveau pour lui, quand, au moment de l'élévation, il vit dans l'hostie consacrée la figure d'un enfant d'une éblouissante beauté. S'étant approché avec la foule des pauvres qui venaient, selon l'usage, au sortir de l'office, recevoir l'aumône de la main du prince, le faux mendiant fut reconnu sous ses haillons. Il annonça alors le prodige dont il venait d'être le témoin, demanda à être reçu dans la communion chrétienne, et fit enjoindre à ses partisans de se soumettre comme lui[3]. » Telle est la légende. On vient de voir l'histoire.

1 Darras, *Hist. génér. de l'Église*, t. XVII, ch. VI, p. 587.
2 Ozanam, *La Civilisation chrétienne chez les Francs*, ch. VI, p. 255.
3 Grimm, *Deutsche Sagen*, t. II.

L'allégresse du chrétien ne diminua en rien chez Charlemagne la fermeté du conquérant, et les dispositions du capitulaire de Paderborn, appliquées avec la dernière rigueur, firent rudement expier à la Saxe ses fréquentes rébellions. L'idée première de la guerre saxonne avait bien dévié à travers les péripéties sanglantes de ces douze ans de lutte acharnée. « Toutes les guerres saintes, observe à ce sujet Ozanam, sont premièrement défensives : elles commencent par la juste résistance de la chrétienté attaquée sur ses frontières. Mais, comme il n'y a pas de droit des gens avec des barbares, la guerre de défense, ne pouvant finir par la paix, se tourne en conquête, et la conquête se légitime en civilisant. Ainsi la politique des Franks se renfermait d'abord en ces termes : arrêter les incursions des païens et protéger la prédication de l'Évangile. Ils ne songeaient pas à pousser, l'épée dans les reins, les barbares au baptême. Les traités qui suivirent les premières campagnes ne soumettaient les Saxons qu'au serment de fidélité : les vainqueurs installaient le prêtre et se retiraient ensuite, respectant la liberté de son ministère. Mais l'horreur d'une lutte désespérée égara le grand esprit de Charlemagne. Il crut avoir le droit de punir quand il n'avait que celui de vaincre, et cette erreur causa le massacre de Verden. Ce jour-là, le pouvoir temporel commença à sortir de ses limites : maître du sol, il pensa l'être aussi des consciences et voulut tenter par le glaive ce que la parole n'avait pas pu. Alors fut dicté le capitulaire de 785[1]. »

De fait, la Saxe fut supprimée comme nation, et ne conserva pas trace de vie politique. Divisée en comtés sans liens entre eux, ses magistrats locaux, maintenus dans un isolement systématique, ne devaient plus tenir leurs plaids que sous la surveillance des évêques. Les hommes libres furent bien encore admis, et même obligés, à assister aux

[1] Ozanam, *la Civilisation chrétienne chez les Francs*, ch. VI, p. 256.

Champs de mai annuels, mais sans droit de suffrage, et uniquement pour faire acte d'obéissance et y recevoir des ordres. La liberté individuelle était garrottée, étouffée dans les mille entraves d'un code sanguinaire, où, par une funeste confusion des principes, le zèle religieux sert de prétexte à tous les excès de la tyrannie; où l'excommunication ecclésiastique, profanée et réduite à n'être qu'un moyen de gouvernement, retranche en même temps le coupable du nombre des chrétiens et du nombre des vivants. Et quels coupables! En dépit de la raison d'État, l'esprit reste confondu devant l'effroyable disproportion des délits et des peines, consacrée par une législation qui juge également dignes de la peine de mort les crimes de trahison ou de conspiration, le meurtre des prêtres et le simple refus du baptême, l'incendie des églises et l'incinération des morts, les sacrifices humains, l'anthropophagie et l'usage d'aliments gras en carême[1]!

Il est à peine besoin de dire que l'Église, que de telles lois compromettaient tout en paraissant édictées pour elle, loin d'en accepter le bénéfice se hâta d'en répudier l'inspiration, et travailla ardemment, par la voix de ses représentants les plus éminents, à en tempérer la rigueur. Le pape Adrien fixa tout d'abord[2] les pénitences canoniques à imposer aux Saxons relaps, afin de substituer, en matière de foi, le tribunal de la pénitence aux juridictions sanguinaires du pouvoir temporel. Un docteur, simple clerc il est vrai, mais dont l'autorité était considérable dans tout l'Occident, et dont le blâme empruntait à ses relations personnelles d'amitié avec le roi des Franks un caractère tout particulier de gravité, Alcuin lui-même, n'hésita pas à recommander aux apôtres de la Saxe des moyens de propagande absolument contraires à ceux que le capitulaire de Paderborn avait mis

1 *Capitulare Paderbrunnense*, ap. Migne, *Patrolog. lat.*, t. XCVII, col. 143.
2 *Adriani I. papæ*, *Epist.*, XXV.

à leur disposition. Il écrivit à ce sujet à l'évêque Magenfred : « La foi, comme la définit saint Augustin, est un acte de volonté et non pas de contrainte. On attire l'homme à la foi, on ne peut l'y forcer; vous pousserez les gens au baptême, vous ne leur ferez pas faire un pas vers la religion. C'est pourquoi ceux qui évangélisent les païens doivent user avec les peuples de paroles prudentes et pacifiques, car le Seigneur connaît les cœurs qu'il veut et les ouvre à l'intelligence de la vérité. Après le baptême, il faut encore des principes indulgents aux âmes faibles. Paul écrit à la jeune chrétienté de Corinthe : *Je vous ai donné du lait et non du pain.* Le pain est pour les hommes; il représente ces grands préceptes qui conviennent aux âmes exercées dans la loi du Seigneur; et, comme le lait est pour l'âge tendre, ainsi l'on doit donner des lois plus douces à ces peuples ignorants qui sont dans l'enfance de la foi... Si le joug suave et le fardeau léger du Christ eussent été annoncés à ce peuple inflexible des Saxons avec autant de persévérance qu'on en a mis à exiger les dîmes et à faire exécuter toute la rigueur des dispositions de l'édit pour les moindres fautes, peut-être n'auraient-ils pas horreur du baptême. Que les propagateurs de la foi s'instruisent donc aux exemples des apôtres ; qu'ils soient des prédicateurs et non des déprédateurs, et qu'ils se confient en Celui de qui le prophète a dit : *Il n'abandonna jamais ceux qui espèrent en lui*[1]. »

Telle était la conduite la plus conforme à la raison, même à la raison d'État. Charlemagne, en s'y rendant, aurait pu épargner à ses calculs politiques de prochains et cruels mécomptes.

[1] Alcuin. *Epist.*, cité ap. Ozanam, *la Civilisation chrétienne chez les Francs*, ch. VI, p. 258.

II

Durant les treize années de la guerre franko-saxonne, la Thuringe, située entre les deux nations belligérantes, sans relâche sillonnée par le passage des corps expéditionnaires et exposée encore, après chaque suspension d'armes, aux représailles de l'ennemi, obligée ainsi plus que toute autre province carolingienne à de perpétuels sacrifices d'hommes et d'approvisionnements, avait presque autant souffert que les vaincus eux-mêmes. Aussi la fatigue et l'irritation étaient extrêmes chez les leudes thuringiens, et, au moment où Witikind demanda grâce, il se tramait parmi eux une vaste conspiration dont le succès eût pu, sinon sauver l'indépendance de la Saxe, du moins prolonger longtemps encore la résistance du chef westphalien. Il ne s'agissait de rien moins que de secouer le joug de la monarchie franke, et même d'assassiner Charlemagne au cours de cette ruineuse campagne de 785. Le comte Hartrad était à la tête du complot. La soumission de Witikind et la retraite de l'armée en deçà du Rhin le firent avorter, soit parce qu'elles supprimèrent le principal grief des conjurés, soit parce qu'elles leur enlevèrent les moyens d'exécuter leur plan. Mais le roi, informé du péril qu'il avait couru, ne pardonna pas à ses ennemis en faveur de leur impuissance. Toutefois il ne se comporta pas non plus, dans cette occasion, en justicier implacable et pressé de vengeance comme au plaid de Verden. Peut-être la conspiration était-elle trop redoutable pour être abordée de front; peut-être les preuves n'étaient-elles pas suffisantes pour convaincre les coupables et assurer leur châtiment. Quoi qu'il en soit, ce crime de haute trahison ne fut introduit qu'incidemment en justice, dans une affaire de minime importance en elle-même, mais qui avait précisément l'avantage de prédisposer les juges franks à la sévérité vis-à-vis

des accusés. Un des grands de Thuringe, ayant fiancé sa fille « selon la loi des Franks » à un Austrasien, refusa de conclure le mariage. Charles le somma, mais inutilement, de tenir sa promesse, et les Austrasiens indignés, considérant comme une question d'honneur national cette injure faite à un des leurs, envahirent, les armes à la main, le pays de l'offenseur. Celui-ci et ses partisans, incapables de soutenir la lutte dans ces conditions, n'eurent d'autre ressource que de chercher asile dans la basilique de Fulda, et de solliciter, par l'intermédiaire de l'abbé, une procédure légale sur le litige. Charles leur accorda le sauf-conduit dont ils avaient besoin, et les assigna à comparaître au plaid convoqué à Worms pour le mois d'août 786. Ils y vinrent sans défiance, comptant n'avoir à répondre que sur une de ces querelles privées que la législation d'alors résolvait toujours par une amende. Mais, au cours des débats, le roi les amena à fournir des explications sur le complot de l'année précédente. Pris ainsi à l'improviste, ils n'eurent pas le moyen de concerter leur défense. La vérité se fit jour. On prétend même que l'un d'eux aurait fait cette audacieuse déclaration : « Si mes collègues et mes compagnons m'avaient écouté, tu n'eusses jamais repassé vivant le fleuve du Rhin. » La conduite de Charles vis-à-vis des coupables est bien difficile à comprendre. Les annalistes le louent d'avoir fait preuve en cette occasion d'une sagesse et d'une modération sans exemple, et ils racontent qu'il envoya les Thuringiens par groupes, sous la conduite d'officiers palatins, vers les sanctuaires les plus renommés de l'Italie, de la Neustrie et de l'Aquitaine, afin d'y jurer, sur les reliques des saints, fidélité au monarque et à ses enfants. Puis ils ajoutent, sans chercher à justifier, et sans blâmer non plus cette tardive sévérité, qu'au retour les pèlerins furent les uns arrêtés en route et jetés en prison, les autres, à leur rentrée à Worms, condamnés à un exil perpétuel; que tous eurent les yeux crevés; que trois d'entre eux, ayant

essayé de résister, furent mis à mort, et que les biens de tous furent confisqués[1]. On ne saurait soupçonner Charlemagne d'avoir traîtreusement, à l'avance, médité un pareil guet-apens, il était assez puissant pour donner cours à ses colères. Donc, en imposant à ses ennemis désarmés un pèlerinage expiatoire, il n'avait évidemment aucune arrière-pensée perfide. Les contemporains n'hésitèrent pas à attribuer à la reine Fastrade l'inspiration de ces mesures odieuses. Ce cas, du reste, ne fut pas le seul où, par son influence fatale sur son mari, cette femme devait se montrer trop digne de son nom, qui, dans les idiomes germaniques, signifiait « rigoureux conseil » (*fest rath*).

Avant le jugement des Thuringiens, Charles avait eu à faire rentrer dans le devoir d'autres vassaux rebelles. C'étaient les Bretons de la péninsule armoricaine. Ce peuple, rejeté des îles océaniques par l'invasion anglo-saxonne, n'avait jamais été réellement incorporé à la monarchie franke. Les rois mérovingiens l'avaient simplement assujetti à un tribut annuel. Il prétendit s'affranchir, et choisit pour le faire un moment bien défavorable. Son insurrection éclata juste au moment où la cessation de la guerre de Saxe laissait à Charles la disposition de toutes ses troupes. Le sénéchal Audulf, à la tête de quelques scares, vint aisément à bout de cette manifestation sans consistance. Les Bretons durent non-seulement se soumettre au tribut, mais reconnaître en toutes choses la souveraineté du roi frank. Audulf amena à Worms, au mois d'août 786 et pendant la tenue du plaid, les otages livrés par les vaincus, au nombre desquels figuraient les principaux chefs de la contrée[2].

Ainsi se raffermissaient les frontières du royaume carolingien. Au delà même des Pyrénées, sans que le désastre de Roncevaux eût été réparé par les armes, l'influence franke

[1] *Annal. Nazarian.*, ann. 785.
[2] Eginh. *Annal.*, ann. 786.

XIII

XIXe SIÈCLE — ÉCOLE FRANÇAISE

« Le bienheureux Charlemagne, » d'après les fresques d'Hippolyte Flandin à l'église Saint-Vincent-de-Paul, à Paris.


S·CAROLVS MAGNVS.
Jules JAVET
J. ROBERT SC.

se rétablissait d'elle-même, grâce au prestige des victoires remportées dans le Nord. Aussitôt après la fin de la guerre saxonne, les gouverneurs de Girone et d'Urgel, dans la Marche d'Espagne, avaient de nouveau sollicité le protectorat de Charlemagne, et s'étaient placés sous sa suzeraineté[1].

Maintenant enfin le roi pouvait donner tous ses soins à l'affermissement de sa domination, toujours indécise dans les duchés de Bénévent et de Bavière.

L'alliance d'Arigis avec l'empire était alors bien relâchée, sinon tout à fait rompue : on le voit, en 786, en guerre ouverte avec les Amalfitains, sujets grecs du duché de Naples. Cette circonstance, dont il fut informé par une lettre du pape[2], ne fut sans doute pas étrangère au projet, que Charlemagne réalisa à la suite de l'assemblée de Worms, de passer en Italie. Il franchit les Alpes vers la fin de l'automne, s'arrêta à Florence durant les fêtes de Noël, puis se dirigea sur Rome, où il ne séjourna que le temps nécessaire pour se concerter avec Adrien. Entrant résolûment en campagne, au cœur même de l'hiver, il pénétra en force sur le territoire de son vassal insoumis, et il vint prendre ses quartiers à Capoue. Au premier bruit de son approche, Arigis s'était hâté de faire la paix avec les Napolitains. Mais il n'osa pas mettre en ligne sa petite armée ducale en face des soldats franks. Au lieu de combattants, ce fut une ambassade qu'il envoya au-devant de Charlemagne. Malheureusement le chef de cette ambassade, Romuald, fils aîné du duc, n'apportait que des présents et de vagues déclarations à l'endroit des sentiments de son père ; il n'avait pas de pouvoirs pour conclure une convention sérieuse. Charles, de son côté, n'était pas disposé à se contenter de paroles ; il lui fallait des engagements catégoriques appuyés de solides garanties. Ro-

[1] *Chron. Moissiac.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 71.
[2] *Adrian. I, papæ, Epist.*, ibid., p. 569.

muald, dont la mission lui parut plus que suspecte et dans tous les cas absolument inutile, se vit retenu au quartier royal, jusqu'à ce qu'Arigis eût fourni des témoignages plus explicites de ses résolutions. Les demandes signifiées à ce dernier étaient d'ailleurs parfaitement nettes. Il lui était enjoint de reconnaître la souveraineté directe et immédiate du roi frank Pépin, de restituer au saint-siége les patrimoines de l'Église enclavés dans le duché de Bénévent et qu'il avait soustraits à l'administration pontificale, enfin de fournir bonne caution de sa conduite à venir. En cas de refus, la province de Bénévent devait être traitée en pays conquis, et son duc en vassal rebelle. Le sort de Rothgaud donnait à une telle menace une signification aussi sinistre que précise. Il n'en fallait pas tant pour abattre l'orgueil du gendre de Desiderius. Déjà, ne se sentant plus en sûreté dans sa capitale, il avait déserté « le palais sacré des Langobards », où, depuis douze ans, il prétendait avoir relevé le siége libre de la monarchie d'Alboin. Ce fut dans le port de Salerne que, fugitif et prêt à s'en aller par mer partager la fortune de son beau-frère Adelgis, il reçut l'ultimatum du véritable maître de cette monarchie. Trop heureux de sauver sa dignité au prix même de sa puissance effective, il ratifia d'avance toutes les conditions qui lui seraient imposées et chargea son second fils, Grimoald, avec les évêques de Salerne et de Bénévent, d'apporter cette humble réponse à Capoue. Le jeune négociateur, en vertu de ses pleins pouvoirs, opéra la remise des cités de Sora, Arce, Aquino, Arpino, Trano et Capoue, qui furent réunies aux États pontificaux, et souscrivit la promesse d'une redevance annuelle de sept mille sous d'or (environ six cent trente mille francs de notre monnaie actuelle). Des délégués royaux allèrent aussitôt recevoir le serment de fidélité du duc et de tous les sujets bénéventins, et Arigis leur livra douze otages nouveaux, parmi lesquels figurait l'auteur même du traité, le jeune Grimoald. Charles, en échange du cadet, remit

Romuald en liberté, et regagna Rome, où il célébra les fêtes de Pâques (787)[1].

Le coup frappé à Bénévent ne tranchait qu'à moitié le nœud gordien, si savamment compliqué, des vieilles intrigues langobardes. Indépendamment de la cour de Byzance, où le traité de Capoue imprima à la politique une direction qui sera examinée plus loin, cet événement devait produire en Bavière un contre-coup immédiat et décisif.

Rien jusqu'ici n'avait pu détacher le prince agilulfing de la cause des Germains d'Italie. Les traditions séculaires de sa race, consacrées et ravivées par son mariage avec une des filles de Desiderius, étaient plus fortes que les velléités de soumission ou les terreurs passagères qui de loin en loin l'avaient ramené aux pieds du monarque frank. Sous ce rapport, la démarche de 781 n'avait pas eu plus de sincérité, ou du moins des conséquences plus durables, que toutes les précédentes. Cinq ans après, il affectait de nouveau les allures d'un souverain indépendant, et dans une circonstance des plus compromettantes. Ayant eu une contestation de limites avec un comte frank du Tyrol, vers les sources de l'Adige, au lieu d'en référer au jugement de leur suzerain commun, le duc des Baïvares fit de lui-même la guerre à son voisin. Or, soit calcul, soit coïncidence fortuite, son attaque contre le royaume carolingien d'Italie eut lieu dans le temps même où Charlemagne entreprenait de faire rentrer Bénévent dans le devoir. Le mouvement parut concerté entre les deux beaux-frères, et rien d'ailleurs n'est plus naturel à supposer qu'un pareil accord quand on considère le passé de Tassilon. Quoi qu'il en soit, après la défaite d'Arigis, il comprit que l'orage allait fondre sur lui, et, selon son habitude, il recourut à l'intervention du clergé pour obtenir le pardon du roi qu'il avait si souvent offensé. Heureusement pour lui, ses défections périodiques et les vaines tentatives de sa diploma-

[1] Eginh. *Annal.*, ann. 787.

tie n'avaient jamais entravé d'une façon sérieuse la politique carolingienne. Cette démonstration de son impuissance, en dépit de ses infidélités avérées, lui rendait encore assez faciles les voies du raccommodement. Le pape Adrien, dont, pour la seconde fois, il invoqua l'appui, ne le lui refusa pas, et s'efforça de préparer l'esprit de Charlemagne à la miséricorde. Une ambassade bavaroise arriva à Rome pendant que le roi frank y séjournait encore, à la suite de sa campagne de Capoue. Mais les envoyés du duc, l'évêque de Salzburg et un abbé nommé Heinrich, dont on ignore le siége, avec lesquels le pontife, muni des pleins pouvoirs de Charles, essaya de régler à l'amiable les conditions de la paix, n'avaient pas d'instructions qui leur permissent de profiter de ces dispositions favorables. Leur mission, au fond, était un pur moyen dilatoire: Tassilon réclamait le pardon du passé sans vouloir engager l'avenir. Aux questions nettes et catégoriques de l'auguste plénipotentiaire de Charles, les négociateurs baïvares ne purent rien dire, sinon qu'ils étaient seulement chargés de reporter à leur maître la réponse du roi et celle du pontife. C'était l'accusé qui prétendait faire l'interrogatoire de ses juges! Grande fut l'indignation d'Adrien, d'être ainsi pris pour dupe. Il menaça Tassilon de l'anathème s'il ne tenait ses serments antérieurs, déclarant que, dans ce cas, le roi et son armée, provoqués à la guerre, ne seraient coupables d'aucun péché pour les homicides, les incendies et les autres maux qui arriveraient en Bavière[1]. — Fleury[2] signale là le premier exemple d'une déclaration solennelle émanée du saint-siége sur ce grand principe des responsabilités de la guerre, qui, privé de sanction aujourd'hui plus que jamais, se trouve, au bout de dix siècles, non moins méconnu, non moins faussé dans l'intelligence du peuple, qu'à l'époque la plus barbare de notre histoire.

[1] Loisel. *Annal.*, ann. 787.
[2] *Hist. ecclésiast.*, tome IX, liv. XLIV, p. 369.

Charles, rentré dans ses États, attendit vainement à Worms son vassal récalcitrant, qu'il y avait mandé. L'assemblée convoquée en cette ville pour recevoir la soumission de Tassilon se termina par une déclaration de guerre contre le rebelle (Champ de mai 787).

L'expédition, dont Charlemagne avait prévu la nécessité, était déjà tout organisée. Elle commença sur-le-champ avec un déploiement de forces considérable. Trois corps d'invasion se mirent en marche en même temps. Pépin, avec ses Italo-Franks, reçut l'ordre de son père de s'acheminer par la vallée de l'Adige, afin de forcer, sur la rivière d'Ens, la frontière méridionale de la Bavière. Une seconde armée, composée des Franks orientaux, des Thuringiens et des Saxons, était destinée à opérer dans le nord et vint prendre ses positions à Pferinga (aujourd'hui Pforingen), près du Danube. Enfin Charlemagne lui-même, à la tête des Neustriens, des Bourguignons et des Aquitains, traversa l'Allemanie, dont, chemin faisant, il rallia les milices, et parut bientôt devant Augsburg, clef de la frontière orientale.

Tassilon, de son côté, n'avait pas négligé les préparatifs de défense. Poussé à un parti extrême, sans doute par les implacables ressentiments de sa femme, il n'avait pas reculé devant les menées les plus criminelles pour relever sa fortune et, du même coup, réaliser ce rêve chimérique de toute sa vie, qui consistait à chasser les Franks de l'Italie et de la Germanie. Les alliés sur lesquels il comptait, dont il avait peut-être sollicité le concours dans le temps même qu'il feignait de se rapprocher du roi, ce n'étaient pas seulement les Grecs, mais bien aussi des peuples barbares et païens, dont les hordes ne cherchaient qu'une occasion de déborder sur la chrétienté : les Huns-Avares et les Slaves. Telle était l'importante négociation qui l'occupait pendant que Charlemagne, à Worms, n'attendait de lui qu'une simple prestation de serment pour lui confirmer l'intégrité de son territoire et une situation de vassal égale en autorité et en prestige à celle

des deux princes royaux investis du gouvernement direct de l'Italie et de l'Aquitaine.

Mais la prompte irruption des Franks le surprit : ses auxiliaires n'étaient pas prêts. Les Grecs d'ailleurs, on le sait, ne l'étaient jamais dès qu'il s'agissait de combattre ; quant aux Huns et aux Avares, il n'était pas facile de former une coalition sérieuse de leurs bandes indisciplinées. Mal soutenu, même par ses propres sujets de race baïvare, chrétiens zélés et que l'appel fait par leur chef aux païens avait épouvantés comme un sacrilége, Tassilon se trouva une fois de plus obligé de se rendre à merci et de solliciter le pardon de Charlemagne. Il se présenta, comme un suppliant, au camp d'Augsburg, et accomplit la cérémonie symbolique du vasselage, en offrant au souverain un bâton dont l'extrémité sculptée avait la forme humaine et que le roi lui remit ensuite entre les mains. Cela fait, il demeura libre sur parole jusqu'au Champ de mai suivant, où il promit d'apporter son serment solennel de fidélité et celui de tout son peuple[1]. En garantie de cet engagement, son fils Théodon fut retenu seul en otage. Au demeurant, l'inaction de ses alliés lui avait été plus avantageuse que n'eût pu l'être leur concours le plus empressé. Charlemagne, en effet, se retira aussitôt, sans soupçonner, ou du moins en feignant d'ignorer, les relations compromettantes du prince agilulfing.

Rassuré de ce côté, désespérant aussi, sans doute, de réussir dans une lutte ouverte contre les forces réunies de l'empire frank, il se résigna à comparaître devant le mallum national rassemblé à Ingelheim au printemps de 788. Mais ses leudes eux-mêmes témoignèrent contre lui et fournirent les preuves irrécusables de ses intrigues avec les ennemis du nom chrétien. Accablé par ces révélations imprévues, il n'essaya pas même de se défendre : il fit des aveux complets, d'ailleurs tout à fait superflus. Convaincu du crime

[illegible]

de haute trahison, que les codes barbares appelaient *herisliz*, l'assemblée le condamna à mort[1]. Mais le roi, en considération de leur parenté, lui fit grâce de la vie. L'intérêt absolu des nations civilisées lui interdisait pourtant de laisser aucun pouvoir et même la liberté à un conspirateur aussi opiniâtre. Sa peine fut celle de toutes les grandes victimes des révolutions politiques dans ces âges de foi : il fut relégué dans un monastère. Mais ce descendant d'une des plus vieilles dynasties de la Germanie ne subit pas, comme tant de Mérovingiens, l'humiliation de perdre, avec le rang suprême, la longue chevelure qui marquait la noblesse de son extraction. Il ne fut pas tondu, mais seulement tonsuré dans l'abbaye de Saint-Nazaire (sur le Rhin), où il reçut l'habit monastique, pour être ensuite envoyé au fond de la Neustrie, à Jumiéges. Pareille sentence frappa indistinctement tous les membres de la famille ducale. Non-seulement la femme de Tassilon, Liudberge, l'intrigante langobarde, cause immédiate de la catastrophe, et son fils aîné, Théodon, complice des manœuvres de son père, et d'ailleurs son otage responsable, mais encore ses neuf autres enfants, dont l'histoire n'a pas même enregistré les noms et dont le seul crime était de perpétuer une race proscrite, ne purent sauver leur vie qu'en prenant le froc ou le voile. Le repos du monde exigeait qu'ils s'éteignissent dans l'obscurité. Le chef de la famille, Tassilon, est le seul que les historiens ne perdent pas absolument de vue dans sa retraite. Ils semblent insinuer qu'il prit aisément son parti de sa déchéance : il vécut dans le cloître « aussi pieusement qu'il y était entré de bon cœur », dit, en forme de conclusion, l'annaliste Angilbert[2]. Encore le vague de ces termes corrélatifs laisse-t-il place, au fond, à toutes les hypothèses sur la nature des sentiments qu'une

[1] Eginh. *Annal.*, ann. 788.

[2] C'est l'auteur des annales attribuées jusqu'à ces derniers temps à Éginhard. On les a indiquées dans les notes de cet ouvrage sous ce nom, que leur donne encore la dernière édition de D. Bouquet (t. V).

entaille aussi profonde mît au cœur du dernier des Agilulfinges.

Ainsi tombait, devant l'inéluctable prépondérance des Francks, la dernière des libres dynasties germaniques. Depuis que l'Église, en l'adoptant pour sa fille aînée, l'avait placée à la tête de la civilisation européenne, la jeune nationalité fondée par Clovis avait, en l'espace de deux siècles, subjugué, dompté, dénationalisé tous les peuples de la grande famille teutonique. Allemans, Burgondes, Thuringiens, Wisigoths d'Aquitaine, Langobards, Saxons étaient venus tour à tour se fondre dans la grande unité de l'empire catholique des Francks. Les Baïvares eurent le même sort ; ils perdirent cette fois, pour jamais, les derniers vestiges de leur autonomie. Leur pays, la Bavière, qui s'étendait alors depuis le cours du Lech jusqu'à celui de l'Ens et comprenait une partie du moderne archiduché d'Autriche, fut, comme toutes les autres conquêtes carolingiennes, partagé en comtés et réduit au rang de simple division administrative du royaume.

Charlemagne, en vingt ans de règne, avait enfin achevé cette constitution politique de la chrétienté, qui était la mission particulière de sa race. Il avait étendu sa domination et organisé un système de gouvernement uniforme sur toutes les contrées de langue romane et de langue tudesque. L'Elbe et le Danube formaient vers le nord la limite naturelle de son empire. Cette limite, il est vrai, ne laissait pas de présenter, au point de vue ethnographique, des irrégularités dont l'avenir démontrera bientôt le péril. D'abord il restait encore au delà de l'Elbe, entre l'embouchure du fleuve et les côtes de la Baltique, quelques tribus saxonnes, échappées, grâce à cette situation, à la conquête. Les îles danoises et scandinaves étaient aussi peuplées de Germains. Cette population maritime, désignée par les autres Germains sous la vague dénomination de Confédération des hommes du Nord ou Normands, était hors d'état de faire aucune entre-

prise continentale et n'inspirait pas d'inquiétude à Charles. Mais les libres espaces de l'Océan lui étaient ouverts; elle y avait déjà lancé ses flottilles de hardis navigateurs, qui, dès cette année (788), commencèrent à exercer leurs déprédations sur les côtes anglaises. La France, à son tour, devait les connaître, et du vivant même de Charlemagne. Le grand roi ne se doutait pas, alors qu'il était à l'apogée de sa puissance, que cette poignée de pirates, qu'il avait dédaigné de vaincre, renverserait un jour sa dynastie. Il en eut bientôt, il est vrai, le pressentiment. Mais déjà le mal avait fait de tels progrès que le remède était impossible, et l'on verra la pensée de cette irréparable erreur, dont nul autre ne comprenait comme lui la gravité, assombrir la vieillesse du clairvoyant monarque.

Le reste de la rive droite de l'Elbe, depuis le Holstein jusqu'à la Bohême, longeait des tribus slaves qui, n'ayant pas à craindre pour leur indépendance du côté du royaume chrétien, songeaient moins à l'attaquer qu'à se ménager son appui dans leurs dissensions intestines. Au contraire, entre les sources de l'Elbe et le cours du Danube, de même qu'au sud de ce dernier fleuve, la frontière, ouverte du côté de la Pannonie, était bordée par d'autres peuplades slaves et tartares dont les dispositions n'étaient rien moins que rassurantes. La perfidie de Tassilon, qui avait suggéré des plans d'invasion à ces dangereux voisins, nécessitait sur ce point la plus active surveillance.

Mais la frontière la plus vulnérable et qui réclamait des secours immédiats, c'était le duché de Bénévent, confié à la garde d'Arigis, dont les menées venaient justement de déterminer une rupture entre Charlemagne et le gouvernement impérial.

III

L'alliance franke, recherchée en 781, rentrait mal dans le système général et traditionnel de la politique byzantine. Aussi cette combinaison, essayée par l'impératrice Irène dans un intérêt tout personnel, devait être aisément sacrifiée à un intérêt contraire, et c'est ce qui arriva en 787. Néanmoins le rapprochement passager qu'elle opéra entre l'Orient et l'Occident eut un résultat considérable au point de vue de l'union religieuse des deux mondes : ce fut la tenue à Nicée du septième concile œcuménique, convoqué par Irène et son fils, sous les auspices du saint-siége. Le but de cette assemblée fut la condamnation de l'erreur iconoclaste. L'orthodoxie de l'impératrice et surtout le zèle d'un prélat pieux, élevé en 784 au siége patriarcal de Constantinople, avaient en peu de temps amené tous les esprits à souhaiter le retour de l'Église nationale schismatique à la communion romaine. Élu patriarche par les suffrages unanimes de la cour et du peuple, Taraise mit cette condition expresse à son acceptation. S'adressant à la foule qui acclamait son nom : « Chrétiens, dit-il, écoutez un homme que vous ne désirez pour patriarche que parce que vous ne le connaissez pas... Nous vivons dans un temps d'orage : vous avez besoin d'un pilote expérimenté pour gouverner cette Église. L'héritage de Jésus-Christ est déplorablement agité. Tout est chrétien, tout professe la même foi ; les eaux du baptême coulent sans obstacle et couvrent toute la terre, depuis l'Euphrate jusqu'aux extrémités de l'Occident : mais, dans cette unité de profession, que de contrariétés, que de voix discordantes ! L'Occident anathématise l'Orient ; l'Orient même est partagé. Combien d'Églises ne sont-elles pas séparées de celle de Constantinople ! A ces maux il n'y a qu'un remède : je le demande à nos très-pieux empereurs

(Constantin et Irène, qui gouvernaient ensemble), et je présume assez de votre piété pour croire que vous le demandez tous avec moi. Un concile universel est le seul lien qui puisse rejoindre le christianisme divisé. Pour moi, j'ai tant de confiance dans cette réunion de lumières, que je me flatte qu'elles suppléeraient à la faiblesse des miennes; je puiserais à cette source abondante les vertus qui me manquent; et dans cette espérance, si nos princes veulent ordonner la célébration d'un concile, j'accepte la dignité dont vous m'honorez. Autrement, souffrez, mes frères, que je ne m'expose pas à paraître un jour couvert d'anathème et déjà condamné devant ce juge terrible des mains duquel ni la puissance des empereurs, ni tous les peuples de la terre, ne pourraient me délivrer[1]. »

Un cri général s'éleva pour demander la convocation du concile, et Irène s'empressa d'y acquiescer.

Au commencement de l'année 785, le pape Adrien reçut, avec les lettres synodales et la profession de foi du nouveau patriarche, un message impérial pour lui demander de présider, en qualité de chef suprême du sacerdoce, l'assemblée générale des pasteurs de l'Église. Constantinople avait donné tant de preuves de sa versatilité religieuse et de sa malveillance à l'égard du saint-siége, qu'Adrien ne crut pas devoir s'y rendre en personne. Mais il applaudit au projet de concile et accrédita deux légats pour l'y représenter. Dans le bref adressé à cette occasion aux princes d'Orient (26 octobre 785), il n'hésite pas à signaler la grande révolution accomplie en Europe par le fait et au détriment de l'empire grec; il montre la royauté franke investie maintenant de la mission civilisatrice de l'ancien empire, négligée par les successeurs du grand Constantin. En traçant à Irène et à son fils la conduite qu'il leur convient de tenir vis-à-vis du saint-siége injustement spolié par les iconoclastes, l'exemple

[1] Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, liv. LXVI, § 7.

qu'il les engage à imiter, c'est celui de Charlemagne. « Lui, écrit-il, en suivant nos conseils et en se conformant à nos désirs, a soumis à sa puissance toutes les nations barbares de l'Occident. Il a donné à l'Église romaine, à perpétuité, des provinces, des villes, des châteaux et des patrimoines qui étaient détenus par les Langobards, quoique appartenant de droit à saint Pierre, et il ne cesse pas de lui offrir tous les jours des sommes d'or et d'argent pour l'entretien du luminaire et pour la nourriture des pauvres[1]. »

Le concile, ouvert le 17 août 786 à Constantinople, ne put siéger. Une émeute militaire l'en chassa. L'armée seule tenait encore pour la doctrine iconoclaste : mais son attachement était aussi passionné que peu désintéressé. La soldatesque de Copronyme et de Léon le Khasar, habituée depuis longtemps, dans les expéditions de guerre, à grossir son butin des images et des ornements précieux des églises, fondait ses préférences théologiques sur un simple calcul de cupidité. Son hostilité n'était que plus dangereuse dans un État où la religion suivait si docilement les fluctuations de la politique et où la politique était le plus souvent à la merci des gens de guerre. Irène eut l'habileté de conjurer le péril, en éloignant les troupes sous de vains prétextes de service aux frontières. Une fois dispersés, les détachements de ces turbulents théologiens furent licenciés. Mais il fallut plus d'un an pour rétablir l'accord gravement compromis dans cette échauffourée, et ce fut seulement le 24 septembre 787 que les Pères se réunirent de nouveau, non plus au milieu des agitations de la capitale, mais à Nicée, ville de l'Asie Mineure, déjà célèbre par la tenue du premier concile œcuménique. Leurs travaux occupèrent sept séances, et se terminèrent le 13 octobre par le rétablissement du culte des images et par une définition générale de la foi catholique. On verra plus loin quel effet la publication des

1. F[illegible] *H*[illegible] IX, § 25.

actes du concile de Nicée produisit en Occident, et en particulier dans l'entourage de Charlemagne.

Dans le temps même où ce grand événement s'accomplissait, le souverain pontife eut occasion de reconnaître que, si les Grecs consentaient à lui donner satisfaction sur le terrain des questions purement dogmatiques, ils n'avaient pas pour cela renoncé à contrecarrer l'exercice de son pouvoir temporel en Italie, mus sans doute par l'arrière-pensée naïvement égoïste de ramener sous leur tutelle politique cette papauté, dont l'ascendant moral avait ressaisi leurs consciences. Les deux beaux-frères, Adelgis et Arigis, ne manquaient pas d'exciter, chez les chefs du gouvernement impérial, ce sentiment de jalousie inquiète vis-à-vis des grandes puissances de l'Occident. La campagne victorieuse de Charlemagne contre Bénévent, au printemps de cette même année, paraît du reste avoir causé de vives alarmes aux Grecs, en avançant les limites réelles de l'empire frank jusqu'à la porte des quelques cités qui dépendaient encore du patriciat de Sicile, le long du littoral napolitain et dans les Calabres. Une ambassade byzantine vint aussitôt trouver le roi à Capoue[1]. On ignore les péripéties de cette conférence; mais elle aboutit à la rupture du mariage projeté entre le jeune Constantin Porphyrogenète et la princesse Rothrude. Les historiens des deux nations sont en complet désaccord sur le motif de cette rupture, chacun attribuant à son propre souverain l'initiative du refus et l'honneur d'avoir donné congé à l'autre. Les raisons sont plausibles des deux côtés. Si Charlemagne reconnut l'impossibilité de concilier l'intérêt du saint-siége, dont il avait la garde, avec les prétentions vivaces de la cour orientale, l'altière Irène devait redouter de donner l'appui du roi frank au fils sur lequel elle exerçait et tenait à conserver une influence despotique. L'avenir ne mit que trop en lumière les calculs am-

[1] Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, liv. LXVI, § 20.

bitieux de cette mère dénaturée. Du reste, aussitôt après les négociations de Capoue, en dépit des regrets de Constantin pour sa fiancée carolingienne, elle lui fit épouser de force une jeune Arménienne, dont la naissance obscure ne portait pas d'ombrage à l'impératrice mère.

La ligue gréco-langobarde, aussitôt reformée, attendit à peine le départ de Charlemagne pour reprendre ses menées dans l'Italie méridionale. Arigis, humilié mais non découragé, avait hâte de secouer le joug de son vainqueur : il se flattait de ressaisir son ancienne indépendance avec l'aide et sous le protectorat moins onéreux de l'empire grec. Afin de se faire bien voir des alliés dont il escomptait ainsi l'assistance, il commença par exciter en leur faveur les sympathies de quelques villes de Toscane, récemment attachées par le roi frank au domaine de Saint-Pierre. Ses émissaires travaillèrent si bien auprès des habitants de Terracine et des cités environnantes, que ceux-ci offrirent, en effet, leur soumission au patrice de Sicile. Les légats pontificaux essayèrent vainement à deux reprises de rétablir dans cette contrée l'autorité du saint-siege ; force fut à Adrien d'en appeler au roi Charles [1], alors tout occupé des affaires de Bavière, et de réclamer de lui des mesures de répression contre les manœuvres perfides du duc de Bénévent.

On ne connaissait pourtant encore que la moitié de la trahison d'Arigis. Ses députés étaient déjà à Constantinople, chargés de proposer la réunion, sous le sceptre impérial, du territoire de Bénévent à celui de Naples, à la condition que l'administration des deux duchés serait conférée à leur maître avec le titre de patrice. Celui-ci demandait, pour opérer cette annexion ou du moins pour la défendre, l'envoi immédiat d'une armée sous les ordres d'Adelgis ; il promettait de se faire, si l'on peut ainsi parler, « naturaliser » sujet grec, de reconnaître en tout la souveraineté de l'empereur

[1] *Adrian. I. papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 576.

et d'adopter le costume de sa nouvelle patrie. Irène s'empressa de souscrire à un marché si avantageux. Bientôt deux officiers de son palais abordèrent en Italie, apportant à Arigis les vains simulacres de la dignité qu'il avait réclamée : des habits tissus d'or, une épée, un peigne et des ciseaux, pour lui couper les cheveux à la grecque. L'armée de secours lui était également accordée, et Adelgis devait la faire débarquer très-prochainement au point le plus propice du littoral.

Mais, quand les messagers impériaux arrivèrent à Bénévent, Arigis venait de mourir, précédé de quelques jours dans la tombe par son fils aîné, Romuald. Le cadet restait toujours entre les mains de Charlemagne, incapable par conséquent de recouvrer ses États sans répudier la politique paternelle. Sa veuve, Adelberge, était, il est vrai, ardemment dévouée à la cause byzantine ; elle avait dirigé le trésor ducal sur Tarente, où elle comptait se rendre elle-même avec ses filles, dans le but de favoriser les entreprises de son frère Adelgis, dès qu'il aurait pris terre. Mais, en attendant l'ouverture des hostilités, la situation de cette femme était ambiguë et perplexe. Charlemagne avait, à la prière du pape, envoyé des délégués pour arrêter l'agitation séparatiste de Terracine et des autres villes toscanes. Adelberge avait d'autant plus d'intérêt à dissimuler devant les Franks, que de leur rapport dépendrait la décision du roi à l'égard de Grimoald. Quel succès, quelle revanche pour la fille de Desiderius, si elle pouvait faire donner par Charlemagne l'investiture du duché de Bénévent à un jeune prince en qui elle se flattait de trouver un exécuteur docile du traité secret d'Arigis ! Tel était le plan qu'elle avait conçu, et dont la réalisation paraissait déjà assurée, quand les deux écuyers impériaux se présentèrent au palais de Bénévent, conduits par le gouverneur de Sicile. Adelberge n'était plus alors dans sa capitale. Sans quitter son duché, elle avait cru prudent de se rapprocher des possessions

grecques, et elle tenait provisoirement sa cour, ou plutôt son conciliabule, à Salerne[1]. C'est là que la députation byzantine vint s'aboucher avec elle (20 janvier 788). Ils trouvèrent les conspirateurs dans toute la joie d'un premier triomphe et débarrassés de toute crainte du côté de la France.

Les envoyés de Charlemagne, aux prises avec des adversaires aussi rompus à l'intrigue, n'avaient pas plus que d'habitude réussi sur le terrain diplomatique, bien que leur roi leur eût prescrit de se concerter d'abord avec le pape. Ils s'étaient, en effet, rendus à Rome vers la fin de l'année précédente, au nombre de cinq, trois ecclésiastiques et deux officiers palatins : les diacres Hatton et Joseph, l'abbé Maginer, le chambellan Gotheramn et le comte Liuderic.

Adrien leur donna les instructions les plus minutieuses sur la conduite à tenir vis-à-vis de la veuve d'Arigis. Il ignorait encore les négociations conclues à Constantinople; mais il savait de combien d'embûches ils allaient être environnés au milieu de la population langobarde : il leur recommanda, par-dessus tout, de ne se séparer les uns des autres en aucune circonstance et sous aucun prétexte. Mais le conseil fut vite oublié. Hatton et Gotheramn, partis les premiers, dédaignèrent d'attendre leurs compagnons à la sortie du duché de Spolète, comme ils l'avaient promis. Ils poussèrent ensemble jusqu'à Bénévent, puis de là à Salerne, où Adelberge était déjà rendue.

Sur ces entrefaites, arrivaient à Rome dix des principaux citoyens de Capoue. Cette ville ayant été, comme on l'a vu, dét[illegible] Charlemagne du duché de Bénévent et réunie au d[illegible] de l'Église, ses représentants venaient, en exé-cution [illegible] royal, jurer fidélité au saint-siége. Après [illegible] serment dans la Confession de saint P[illegible] l'ambassade, le prêtre Grégoire, demanda

1. [illegible] t. V, p. 372.

à Adrien un entretien secret. Il avait à faire, lui dit-il, des révélations graves que son serment ne lui permettait plus de cacher. Il mit le souverain pontife au courant de toute la trame ourdie entre les Langobards et les Grecs. Il lui apprit le projet d'annexion de la province de Bénévent, le débarquement prochain d'Adelgis, la complicité de sa sœur, leurs vues sur Grimoald, servies à souhait par l'insigne maladresse des envoyés franks, qui, après les avoir exposés aux plus grands périls, avait abouti à faire de l'un d'eux la dupe de la ligue ennemie et son avocat officieux auprès de Charlemagne[1]. Voici, en effet, ce qui s'était passé depuis un mois.

A Salerne, on avait amusé par de vaines paroles Hatton et Gotheramn, en attendant l'arrivée de leurs trois compagnons. Cependant les Langobards de la ville, d'accord avec leurs voisins d'Amalfi et de Sorrente et avec les Grecs de Naples, avaient formé l'odieux dessein de se débarrasser, dans un guet-apens nocturne, de ces naïfs étrangers. On devait, après avoir donné une conclusion quelconque à leur ambassade, les faire sortir du côté de la mer, comme pour les embarquer, et sur la plage déserte les égorger à l'improviste. On aurait ensuite répandu le bruit que les auteurs de cette mort étaient des Napolitains, qui auraient frappé sur les Franks, les prenant pour des Bénéventins. Par bonheur, le complot fut révélé à temps aux ambassadeurs. Gotheramn parvint à s'échapper de la ville, et, en rebroussant chemin vers l'État pontifical, il rencontra les trois retardataires, qu'il entraîna dans sa fuite. Mais ils n'osèrent pousser jusqu'à Rome et se présenter devant le pape. A peine en sûreté sur le territoire de Spolète, ils lui adressèrent une relation de leur aventure, en le priant de demander à Charlemagne de nouvelles instructions pour eux. Quant à Hatton, n'ayant pu sortir de Salerne, il s'était

[1] *Adrian. I, papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 574.

réfugié dans une église de la ville, et, la main sur l'autel, avait invoqué le droit d'asile. Leur coup manqué, les Béneventins ne voulurent pas se compromettre davantage par un attentat isolé et dès lors inutile. Au contraire, ils firent tout pour calmer ses craintes, le traitèrent avec beaucoup de douceur, et finirent par lui persuader que ses terreurs étaient purement chimériques. Si bien qu'en se faisant rapatrier par la voie de mer, il leur promit d'appuyer près de son maître la candidature de Grimoald au duché de Bénévent. Peut-être, au fond, s'applaudissait-il d'avoir été ainsi servi par les circonstances et de recueillir seul l'honneur de cette délicate mission, pacifiquement accomplie.

A peine était-il éloigné, que les émissaires grecs arrivaient à leur tour. Ils n'eurent qu'à recueillir des présages de bon augure. Toutes les difficultés semblaient aplanies. Grimoald, appuyé par Hatton, ne pouvait manquer d'être nommé duc. Aussitôt installé, il exécuterait le traité paternel, d'autant moins libre de s'en dégager, que ses futurs sujets juraient de rester inviolablement fidèles à l'empire. Il ne fallait donc plus que de la patience et du calme. On invita les écuyers de l'empereur à se rendre sur leur propre territoire, à Naples, pour observer de là les événements sans éveiller les soupçons du gouvernement frank. Reconduits en grande pompe, le 23 janvier, par une escorte langobarde, la population enthousiaste de Naples les reçut comme des conquérants, bannières déployées. L'évêque Étienne, adversaire acharné de l'autorité pontificale et franke, s'adjoignit à eux, et, par leur intermédiaire, les négociations, les intrigues continuèrent plus actives que jamais entre Bénévent et Constantinople[1].

Le pape avait, lui aussi, des correspondants dévoués, notamment l'évêque de Gaëte, qui ne lui laissait rien ignorer

[1] *Adrian. I. papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 574.

des machinations de ses ennemis. Il mit Charlemagne en garde contre les rapports trop optimistes de Hatton, en lui adressant le récit de tout ce qui vient d'être raconté. Bientôt après, il lui signale la présence d'Adelgis en Calabre, coïncidant avec un commencement d'agitation dans la Pentapole. Il le presse de se préparer à une lutte inévitable et le sollicite surtout de ne pas s'en tenir aux demi-mesures. « Mettez, lui dit-il, les Bénéventins en demeure de se prononcer nettement et sans délai. Quand même ils feraient leur soumission complète, gardez-vous de leur accorder Grimoald pour duc; prenez, au contraire, toutes les précautions nécessaires pour assurer définitivement la tranquillité de l'Église. Que s'ils montrent la moindre hésitation à remplir leurs devoirs, expédiez une armée, et qu'elle soit ici au 1er mai. Le but de vos ennemis est de vous tenir dans l'indécision jusqu'au delà de cette date, afin de profiter contre vous des chaleurs de l'été. Si vous laissez passer l'époque favorable pour entrer en campagne, au mois de septembre il sera trop tard, et, dans l'intervalle, Adelgis vous aura causé de rudes embarras[1]. » Tels étaient les points sur lesquels Adrien insistait, et il demandait l'envoi immédiat de nouveaux délégués, avec des instructions et des pouvoirs suffisants pour déjouer tous les subterfuges des Langobards et tirer au clair la situation.

Cette fois encore, la politique royale s'écarta, et non sans grand dommage, comme on le verra, de la ligne rigoureusement logique que la clairvoyance du pape lui avait suggérée. Les conseils de Hatton triomphèrent et Grimoald ne tarda pas à arriver à Bénévent en qualité de duc légalement investi. Présomptueux ou dissimulé, ce jeune homme n'avait reculé devant aucune protestation de dévouement pour gagner la confiance de son suzerain. Un séjour d'une année à la cour carolingienne et la générosité de Charles à son

[1] *Adrian. I, papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 571.

égard parurent alors avoir dissipé en lui le vieux levain d'hostilité langobarde. Dans tous les cas, il jugeait au moins prudent de ne pas braver à la légère une puissance qu'il avait appris à connaître de près. En reparaissant parmi ses compatriotes, il démentit donc toutes les espérances que la ligue byzantine avait fondées sur lui, et il se montra le représentant fidèle et le restaurateur jaloux de l'autorité franke. Il est vrai qu'il ne prit pas la peine de ménager les susceptibilités ni même les intérêts du pape qui l'avait desservi. A Capoue, ville pontificale, il affecta de proclamer qu'il était autorisé par Charlemagne à recevoir le serment de quiconque, grand ou petit, préférerait la domination ducale à celle d'un autre seigneur[1]. C'était provoquer ouvertement la défection des sujets du saint-siége. Le conflit s'accentua bien davantage encore à propos de certaines villes du territoire même de Bénévent, que Charles avait réunies au patrimoine de Saint-Pierre. C'est justement à l'occasion de la revendication de ces villes qu'Adrien avait espéré voir surgir, entre les agents de Charlemagne et les chefs langobards, le *casus belli* nécessaire, selon lui, pour démasquer les sourdes menées de ces derniers et étouffer dans son germe la révolution qu'ils préparaient. Il n'en fut rien. Les délégués franks chargés de faire exécuter la donation de leur maître se trouvèrent avoir à traiter, non pas avec un corps politique suspect et sans mandat comme celui qui s'était formé autour d'Adelberge pendant quelques mois, mais avec Grimoald, représentant, lui aussi, des intérêts de la monarchie carolingienne. Ils s'avisèrent de trancher le différend par une sorte de transaction aussi contraire, il faut le reconnaître, à l'esprit de la donation royale qu'aux prétentions du saint-siége, auquel les droits utiles furent seuls attribués, tandis que le pouvoir séculier fut maintenu en possession de la juridiction civile. Les plaintes très-vives

[1] *Hadr. I, papæ, Epist.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 576, 577.

que le pape adressa, à ce sujet, à la cour carolingienne n'eurent pas de résultat, du moins immédiat. Charlemagne ferma les yeux sur l'ambition de son jeune vassal, en considération de son attitude nette et énergique en face de l'invasion grecque.

Les troupes impériales, en effet, débarquées sous les ordres d'Adelgis, de Jean le Trésorier et du patrice de Sicile, prirent le parti d'attaquer, dans le courant de l'été, le duché de Bénévent, que Grimoald, sourd aux sollicitations de sa mère, refusait de leur livrer. De son côté, le roi Charles avait suivi, quant aux préparatifs militaires, les habiles conseils du souverain pontife. Il avait fait rassembler une armée dans l'Italie septentrionale, sous les ordres du leude frank Vinigis, qui prit ainsi le commandement en chef des milices de Bénévent et de Spolète. Les ducs langobards Grimoald et Hildebrand obéirent sans défaillance au ban de guerre de leur suzerain, et se rangèrent sous la bannière de Vinigis. La victoire, longtemps disputée, finit par leur rester. Adelgis et Jean le Trésorier trouvèrent la mort dans la mêlée[1].

Ainsi périt, de la main même de ses compatriotes, le dernier prétendant à la monarchie nationale des Langobards. Après lui, nul ne devait plus songer à restaurer le trône de Desiderius, et du même coup l'empire grec perdit toute espérance de rétablir sa domination en Italie.

Celle des Franks, au contraire, s'étendit, aux dépens de l'empire, de tous les côtés à la fois. Déjà maître de l'Istrie, sur la côte orientale de l'Adriatique, le roi Pépin enleva encore, peu après, la Liburnie aux Impériaux[2] (788 ou 789).

L'incorporation à la monarchie carolingienne de ces deux provinces, habitées par une population de race slave, n'avait pas seulement pour objet un agrandissement de terri-

[1] Eginh. *Annal.*, ann. 788.
[2] Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, liv. LXVI, § 21.

toire : elle faisait partie d'un vaste système stratégique, et cette conquête nouvelle devait compléter au sud-est la base des opérations entreprises par le chef politique et militaire de la chrétienté pour endiguer, si l'on peut ainsi parler, le flot toujours mouvant des peuples barbares de l'Europe septentrionale.



Fig. 48. — Bibl. nationale, Lat. 9428, f° 24. (IXe siècle.)



Fig. 49. — Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale, Lat. n° 1, f° 368.

CHAPITRE IX

ATTAQUE DE LA SECONDE LIGNE DES BARBARES : LES SLAVES — NOUVELLE INVASION DES SARRASINS EN AQUITAINE — L'ADOPTIANISME ET LE CONCILE NATIONAL DE FRANCFORT

788-794

I



Fig. 50. — Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale, Lat. n° 1, f° 325.

ENTRE les Slaves de l'Adriatique, ses nouveaux sujets, et ceux de la Baltique, que la dernière période de la guerre saxonne avait déjà mis en rapport avec Charlemagne, derrière la Bavière devenue province franke, s'ouvraient les plaines de la Pannonie, repaire des Huns-Avares. Pas plus de ce côté que dans la Calabre, la condamnation de Tassilon n'avait fait avorter complétement son plan d'agression générale contre l'empire frank. Aussi, pendant que les Impériaux

attaquaient le duché de Bénévent, les autres alliés du prince agilulfing, les Avares, lançaient à la fois deux armées d'invasion, l'une sur le Frioul et l'autre sur la Bavière. Mais l'élan de la première se brisa contre les troupes du roi Pépin, et l'autre fut également arrêtée et défaite par deux lieutenants de Charles, les comtes Grahamn et Odoacre, en un lieu que les historiens romans appellent *campus Hibosæ*[1]. Quelques semaines après, nouvelle invasion des Marches bavaroises par des bandes de barbares plus nombreuses et plus acharnées. Elles furent encore taillées en pièces, et une grande partie des fuyards, en voulant traverser le Danube à la nage, y trouvèrent la mort. L'honneur de cette journée resta aux leudes baïvares. « Le prestige qui entourait encore le nom des Huns, autrefois si terrible, se dissipe ainsi au premier choc de ces barbares, non pas même contre les Franks, mais contre le peuple germain qui servait d'avant-garde aux Franks du côté de l'Orient[2]. » Charles, qui, des bords du Rhin, avait dirigé par la pensée la triple expédition de cette année, termina la campagne par un voyage à Regensburg (Ratisbonne), dans le dessein d'organiser à la manière franke les différents districts du duché. Mais l'hiver le ramena à Aix pour la solennité de Noël, avant qu'il eût achevé les travaux nécessaires a la protection de sa frontière orientale contre les incursions hunniques, et il n'eut pas le loisir, au printemps, d'y mettre la dernière main. D'autres intérêts l'appelèrent vers l'Elbe.

Les tribus slaves échelonnées au nord de ce fleuve, et que les Franks avaient jusque-là désignées indistinctement sous le nom générique de *Vendes*, formaient plusieurs confédérations, dont les deux principales étaient, à l'est, les Tchèkes (Bohême et Moravie), et, au nord-ouest, les Vélétabes, que nos chroniqueurs appellent Wiltzes, situés entre l'Elbe et

1 Loisel, *Annal.*, ann. 788.
2 H. Martin, *Hist. de France*, t. II, liv. XIII.

XIV

XIXᵉ SIÈCLE — ÉCOLE ALLEMANDE

Charlemagne empereur « d'Allemagne », d'après les fresques de Kaulbach à Berlin et une gravure récemment publiée.



l'Oder inférieur (Poméranie et Mecklembourg). Ces derniers, peuplades remuantes et envahissantes, ne cessaient de harceler les tribus plus faibles qui les confinaient. Après avoir rejeté les Sorabes ou Serbes entre l'Elbe et la Saal, ils s'étaient mis à refouler leurs voisins du Couchant, les Obotrites, cantonnés vers le Schwerin.

Dès que Charlemagne, maître de la Saxe entière, était parvenu dans le Bardengau, les Obotrites s'étaient placés sous son protectorat. Mais cet appel à l'intervention étrangère les avait exposés depuis à des vexations encore plus fréquentes et plus dures de la part des Vélétabes. Telle fut la circonstance qui engagea le roi frank dans de nouvelles conquêtes, qu'il n'avait ni prévues ni sans doute souhaitées, au delà de sa sphère naturelle d'influence. Les remontrances qu'il adressa aux Vélétabes en faveur de ses vassaux ayant été dédaignées, il se vit obligé de les appuyer par les armes. Il partit donc au mois de mai d'Aix-la-Chapelle, franchit le Rhin près de Cologne et traversa la Saxe, recrutant sur sa route des contingents de Frisons, d'Obotrites et de Serbes, et jeta sur l'Elbe deux ponts garnis de tours en charpente pour le passage des troupes. « La nation des Vélétabes, toute belliqueuse qu'elle était, ne put soutenir longtemps l'impétuosité de l'armée royale; et, quand on approcha de leur cité de Dragowit, Wiltzan, à qui l'illustration de sa race et l'autorité de son grand âge donnaient la prééminence sur tous les autres chefs de tribus, se rendit auprès du roi avec les siens, livra les otages qui lui furent demandés, et lui et tous les autres princes des Slaves jurèrent fidélité au roi et aux Franks[1]. »

Cette expédition, dont le résultat le plus avantageux fut de montrer aux divers cantons de la Saxe leur dominateur entouré de son redoutable appareil militaire, fut suivie d'une année entière de repos. Il y avait bien longtemps que les

[1] Eginh. *Annal.*, ann. 790.

leudes franks ne s'étaient vus libres, après le Champ de mai, de rentrer sitôt dans leurs domaines, et les chroniqueurs signalent comme un événement extraordinaire cette paix de dix-huit mois consécutifs. Mais ce répit insolite, Charlemagne l'employa à préparer le coup décisif qu'il voulait porter à la puissance des Avares. Au courant de l'été 790, des ambassadeurs de cette nation vinrent le trouver à Worms, dans le but de régler à l'amiable les contestations de frontières qui avaient servi de prétexte aux conflits de l'année précédente. La conférence ne fit que mettre en présence les aspirations inconciliables de deux races rivales. Il ne pouvait d'ailleurs exister d'entente durable entre les peuples d'origine germanique ou romane et les Tartares de la Pannonie, qui étaient, pour toute l'Europe chrétienne, un objet d'horreur et de dégoût. C'était une guerre sainte, une guerre d'extermination, que le monde latin demandait contre ces descendants des hordes d'Attila.

La concentration des troupes à Regensburg occupa tout le printemps et une grande partie de l'été 791 ; la grande armée franco-teutonique ne put se mettre en marche qu'à la fin d'août. Elle était divisée en deux corps. Les Austrasiens, avec tous les contingents de Germanie, Saxons, Frisons et Thuringiens, placés sous les ordres du comte Théoderic, le vaincu de Sunthal, et du chambellan Magenfrid, côtoyèrent la rive septentrionale du Danube. Le roi Charles conduisait en personne, le long de la rive droite, les bataillons de la Gaule franke, pendant que les immenses approvisionnements des deux corps descendaient le cours du fleuve sur un convoi de bateaux, dont les Baïvares formaient l'escorte. En arrivant au confluent du Danube et de l'Ens, le roi ordonna une halte de trois jours, qui furent employés en jeunes, en processions et en prières publiques, afin d'attirer les bénédictions du Ciel sur les guerriers chrétiens ; puis, franchissant l'Ens, il entra sur le territoire ennemi[1].

[1] Eginh. *Annal.*, ann. 791.

Les agressions et les pourparlers dont la démarcation de leur frontière avait été successivement le prétexte de la part des Huns, n'avaient pu évidemment avoir aucun fondement plausible. La nature elle-même avait tracé leur frontière. Séparés de la Bavière, au sud, par l'Ens, ils l'étaient également de la Bohême par un autre affluent du Danube, le Camb. C'est sur ce point qu'ils avaient élevé leurs travaux de défense contre l'invasion franke. La rive orientale du Camb et le sommet du Cumeoberg, emplacement de l'ancienne ville romaine de Comagène, étaient protégés par de profonds retranchements et par deux forts que reliait une ligne d'ouvrages en terre et en palissades.

Les positions paraissaient devoir arrêter quelque temps au moins la marche des soldats de Charlemagne. Mais, dès la première attaque, les Huns lâchèrent pied devant l'intrépidité des assaillants. Leurs escadrons en fuite ne se rallièrent plus. Les Franks, trouvant de tous les côtés le pays ouvert, s'y répandirent et le ravagèrent à loisir par le fer et par le feu. Toute la contrée située entre l'Ens, le Danube et le Raab fut ainsi livrée au pillage durant cinquante-deux jours, sans combat, sans ombre de résistance. Les vainqueurs stupéfaits ne rencontraient devant eux qu'un désert. Ce n'était pas cependant, comme ils le supposaient et comme l'ont cru les historiens contemporains, une vaine et inexplicable panique qui avait dispersé et, en quelque sorte, fondu la puissante cavalerie des Avares. Un péril imprévu, une diversion des Franco-Italiens, l'avait précipitamment rappelée au cœur du pays, pour la défense du grand quartier général de cette nation militaire, le *Ring*.

Entre le Danube et la Theiss s'élevait le Ring[1], cité centrale et unique de la Pannonie, espèce de camp retranché qui couvrait toute une province. Il avait douze à quinze

[1] Voy. la description du *Ring.*, ap. Monach. Sangall. *de Gestis Caroli Magni*, lib. II, § 2.

lieues de tour. Neuf enceintes concentriques, formidablement fortifiées, enveloppaient dans autant de cercles le prodigieux entassement de villages qui servaient de repaire au peuple entier des Avares. Ces enceintes, que les Germains appelaient dans leur langue des *haies (hagen)*, étaient formées de troncs d'arbres et de blocs de pierre, sur vingt pieds de hauteur et autant de base, et couronnées d'épaisses broussailles. Les intervalles étaient occupés par des plantations et des cultures : les groupes d'habitations s'y pressaient à portée de la voix. Les appels de la trompette, répétés de hameau en hameau, faisaient ainsi, avec une merveilleuse rapidité, le tour de cette ruche humaine. D'étroites brèches, faciles à défendre, mettaient les différents cercles en communication entre eux et avec les vastes pâturages déserts qui environnaient le Ring. Jamais armée ennemie n'avait pu y pénétrer. Au centre des neuf cercles, se trouvait le palais du chakan ou chef suprême, immense kiosque de bois où depuis des siècles s'étaient accumulées les dépouilles du monde civilisé : meubles, vases et ornements précieux des palais et des églises, rapportés de ses courses aventureuses à travers toutes les provinces de l'ancien empire par le peuple le plus ravageur qui fut jamais.

Accourant, à la tête des Italiens et des Slaves méridionaux, par la Carinthie et la Styrie, le roi Pépin avait donné l'assaut au Ring, au moment où son père forçait le passage du Camb. La haie extérieure, attaquée à l'improviste et dégarnie de défenseurs, céda. Les troupes royales se répandirent dans la première enceinte, et durant toute une nuit en saccagèrent les villages ; mais ils ne purent pénétrer plus avant, et le rapide retour du corps qui avait été détaché à la frontière occidentale les obligea à battre en retraite.

L'armée franco-germanique elle-même ne poussa pas au delà du Raab. Sans avoir livré une seule bataille, Charlemagne dut remmener en Bavière ses scares presque entiè-

rement démontées. Une épidémie avait fait périr les neuf dixièmes des chevaux au milieu des plaines marécageuses, défoncées par les pluies d'automne. L'armée d'invasion s'en allait donc épuisée, et réellement vaincue par sa propre victoire. Maître pendant deux mois d'un territoire vaste, mais inculte et sans habitants et qu'il lui était impossible d'occuper d'une manière permanente, le roi, en repassant l'Ens, ne remporta rien de cette expédition, en apparence triomphante : ou plutôt le résultat devait être un grand trouble national et presque l'équivalent d'un désastre[1].

II

Outre la satisfaction des vieilles haines chrétiennes contre les Huns, les leudes franks, au début, avaient espéré de la guerre de Pannonie des avantages plus positifs et plus attrayants. Ils se voyaient déjà en possession des immenses trésors accumulés dans le Ring, et indemnisés enfin des rudes travaux qu'ils soutenaient depuis tant d'années, sans profit personnel, pour des intérêts supérieurs d'ordre politique et de progrès social, inaperçus de la généralité de ces obscurs artisans de la civilisation. L'insuccès relatif de l'expédition et l'absence du butin leur causèrent un découragement et une irritation qui portèrent quelques-uns aux desseins les plus criminels.

Pendant que le roi hivernait à Regensburg, attendant la belle saison pour reprendre les hostilités au delà de l'Ens, les mécontents organisèrent une conspiration contre lui. Bien autrement terrible que le complot formé par les chefs thuringiens en 785, celui-ci non-seulement avait ses adhérents

[1] Monach. Sangall., *de Gestis Caroli Magni*, lib. II; Carol. Magn. *Epist. ad Fastradam reginam conjugem, de Victoria Avarica*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 623.

dans le palais même de Charlemagne, mais encore se tramait avec le concours de son propre fils. Le prétexte d'ailleurs était toujours le même : c'était l'empire tyrannique exercé par Fastrade sur l'esprit de son époux, et dont l'influence se faisait durement sentir, depuis quelques années, dans les relations du maître avec ses fidèles. En tuant le roi, les conjurés prétendaient le punir de ses complaisances à exécuter les caprices de cette femme altière, vindicative et cruelle. Le choix de son successeur était également une vengeance contre Fastrade.

On a déjà parlé de cet enfant que Charlemagne, avant de monter sur le trône, avait eu d'Himiltrude et qui portait le nom de Pépin. Nul, dans la famille royale, n'avait plus à souffrir que lui des dédains et des persécutions domestiques de sa nouvelle belle-mère, sans qu'il pût d'ailleurs compter, pour le protéger, sur l'affection paternelle. Charles, lui aussi, le traitait comme un étranger et montrait clairement le dessein de le déshériter. Le pauvre opprimé, exclu de tous les honneurs, avait vu ses deux jeunes frères investis, au sortir du berceau, des vice-royautés d'Aquitaine et d'Italie, et on l'avait même dépouillé, au profit de l'un d'eux, de son glorieux nom de Pépin, seul témoignage de sa filiation illustre. Sous le titre plus modeste en apparence de duc du Mans, son cadet, Charles, était déjà associé de fait au gouvernement de l'empire frank, dont la survivance lui était destinée. Il ne restait rien pour l'aîné. Loin que cette situation à part soit une preuve concluante de la naissance illégitime que certains historiens attribuent à Pépin, elle s'explique aisément en dehors d'une semblable hypothèse. La vraie marâtre du jeune prince, l'auteur de toutes ses disgrâces, c'était la nature, qui, par un amer contraste, en le donnant d'un visage gracieux et sympathique, lui avait donné un tempérament débile et un corps difforme. Il était bossu. Incapable, par conséquent, de remplir les devoirs militaires, qui étaient la fonction princière par excellence,

son incapacité le frappait de plein droit de déchéance. Là-dessus, la rigueur des lois et des mœurs frankes était absolue[1], et Charlemagne, tout puissant qu'il était, n'aurait pu faire accepter par ses leudes l'autorité d'un chef contrefait et impotent.

Mais Pépin, à qui la méchante humeur de Fastrade n'épargnait aucun affront, supportait d'autant plus impatiemment sa destinée. Il brûlait ou de surmonter le préjugé national ou tout au moins de s'en venger. Chétive créature, au demeurant, cerveau si faible, cœur si perverti par les souffrances physiques et morales, que les intrigants qui se servaient de son nom pour couvrir les visées de leur propre ambition l'avaient fait descendre jusqu'à l'idée du parricide.

Le lieu où les conjurés tenaient leurs conciliabules était l'église Saint-Pierre, à Regensburg. Un soir, un pauvre diacre d'origine langobarde, nommé Fardulf, attardé dans cette église, peut-être par les devoirs de sa charge, s'y était laissé surprendre par le sommeil. Au milieu de la nuit, un bruit de voix l'éveille en sursaut. Il aperçoit, à la lueur des flambeaux sacrés, un groupe d'hommes dont l'attitude et les propos sinistres le font frémir d'épouvante : il les entend jurer sur les autels l'accomplissement de leur forfait. Le malheureux, par le soin même qu'il prend de dissimuler sa présence, attire l'attention de son côté. On le découvre, on le saisit. Initié malgré lui aux projets des assassins, il faut qu'il devienne leur complice afin de n'être pas leur première victime.

Le poignard sous la gorge, il prononce à son tour le serment de ne jamais révéler le secret que le hasard vient de lui faire découvrir. Mais, à peine libre, en dépit de son serment extorqué par la violence, il court au palais, et, sept fois obligé de parlementer avec les huissiers, il parvient

[1] Lehuëron, *Hist. des inst. carol.*, liv. I, ch. VII.

enfin à la porte de l'appartement royal, où il frappe violemment. Les femmes de service dans la chambre de Fastrade accourent au bruit, et, se trouvant en présence d'un homme au visage bouleversé et hagard, vêtu seulement d'un caleçon et d'une chemise de toile, elles le prennent pour un fou, et lui ferment la porte en éclatant de rire. Mais Charles, éveillé de son côté, les appelle et leur demande l'explication de leur rire et du vacarme qu'il vient d'entendre.

« C'est, lui répondent-elles, un misérable solliciteur sans barbe, probablement quelque marchand, qui prétendait avoir besoin de vous parler sur-le-champ. » Le roi, frappé de l'étrangeté de cette démarche à une pareille heure, fit introduire le clerc, qui, se jetant à genoux, lui raconta en détail la scène de l'église. Fardulf obtint en récompense l'abbaye de Saint-Denis. Dans la matinée, chacun des conjurés était arrêté dans son domicile. Ils furent tous décapités, pendus ou exilés. Quant à Pépin, on se contenta de le tondre et de le reléguer dans un monastère[1], après l'avoir fait battre de verges. Ainsi fut retranché de sa famille et du monde, à la fleur de l'âge, à vingt-cinq ans environ, ce pauvre infirme, à qui des conseillers pervers avaient fait concevoir le dessein, aussi fou que coupable, de détrôner et de remplacer Charlemagne.

Les trahisons, les défections, les révoltes éclataient de toutes parts à la fois, au cœur et aux extrémités de ce trop vaste empire. Si les leudes franks trouvaient si lourde la domination de leur chef glorieux, qu'ils voulaient s'en débarrasser par un assassinat, la fatigue et la colère étaient bien plus grandes encore chez les étrangers incorporés malgré eux à la monarchie et qui en supportaient, autant au moins que les nationaux, les charges militaires. Aussi les deux peuples vassaux qui avaient le plus utilement con-

[1] Eginh., *Vita Karoli Magni*. Monach. Sangall. *de Gestis Caroli Magni*, liv. II.

couru à l'expédition de Pannonie et qui en avaient le plus souffert, les Saxons et les Langobards, répondirent par une insurrection à l'hériban publié de nouveau, au printemps de 792, contre les Avares. Le comte Théoderic, ramenant en Bavière les contingents qu'il était allé lever dans la France septentrionale et en Frise, rencontra au bord du Weser, à Rustrengen, une troupe considérable de Saxons rassemblés sous prétexte de se joindre au corps expéditionnaire. Mais ce n'était qu'un guet-apens. S'étant laissé sans défiance envelopper par les nouveaux venus, les soldats de Théoderic furent traîtreusement attaqués et périrent presque tous, ainsi que leur vaillant capitaine, dans une lutte inégale (6 juillet 792).

Telles étaient les difficultés qui accablaient alors son gouvernement, que Charlemagne se trouva hors d'état de tirer une vengeance immédiate de cet odieux massacre. Il dut ajourner même la guerre de Pannonie et employer toutes ses forces disponibles à comprimer la rébellion de Bénévent.

Le sang d'Arigis et de Desiderius vivait quand même dans leur descendant Grimoald, et, en dépit des preuves de fidélité qu'il avait données à son suzerain carolingien lors de son installation dans le duché paternel, il s'était rapidement laissé ramener à la politique traditionnelle de sa famille. L'attitude de roideur défiante et presque hostile, qu'on lui a vu prendre dès le début vis-à-vis du saint-siége, l'amena naturellement à s'appuyer sur le parti national langobard, et, de ce côté-là, la pente était fatale vers l'alliance byzantine. Il ne semble pas s'en être défendu, et ses conseillers, afin de l'y engager d'une façon définitive, lui firent épouser une princesse impériale, nommée Vantia ou Irriantia, qui était très-probablement une petite-fille de Copronyme, et par conséquent la cousine de l'empereur régnant[1].

[1] Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, liv. LXVI, § 33.

Le rôle prépondérant qu'ils eurent dans la guerre de 792 par l'enlèvement de la première enceinte du Ring, rendit aux Langobards la conscience de leur force. Ils se crurent en mesure de reconquérir leur indépendance, et l'année d'après, Grimoald, qui avait déjà effacé le nom du roi frank sur ses monnaies, leva l'étendard de la révolte. Le mouvement fut assez grave pour que Charlemagne renvoyât immédiatement en Aquitaine son fils Louis, qui était alors près de lui à Regensburg, avec ordre de conduire toutes les milices méridionales au secours de son frère Pépin d'Italie. Malgré la longueur de ces préparatifs, qui recula jusqu'à l'arrière-saison l'ouverture des hostilités, Grimoald n'eut pas le temps ou les moyens d'organiser une défense efficace. Il ne paraît pas même y avoir eu de bataille. Le rebelle s'empressa de demander grâce, et sa seule punition fut la perte du territoire de Rieti[1], qui fut incorporé au duché de Spolète. Comme gage de sa soumission et sans doute aussi pour se venger d'avoir été abandonné dans ce péril par l'empire, il répudia sa jeune épouse grecque, qu'il avait d'abord passionnément aimée. Les chroniqueurs ne fournissent aucun renseignement stratégique sur cette campagne, où des forces très-importantes furent engagées; mais ils nous apprennent que les belligérants eurent à souffrir des privations horribles à cause de la famine qui désola l'Italie et la Gaule durant les premiers mois de l'année 793. Les vivres étaient si rares, « qu'en plein carême, dit la *Chronique de Moissac*, on n'hésitait pas à manger de la viande quand on en trouvait. La faim fit mourir beaucoup de monde. »

Au milieu de ce déchaînement des colères humaines et des rigueurs de la nature contre sa puissance, Charles avait toujours l'esprit occupé de projets grandioses. Durant les loisirs forcés que l'absence de ses armées lui donnait en Germanie, il entreprenait des travaux publics que son génie

1. [illegible]

seul pouvait alors concevoir, mais que les ressources trop limitées de l'art de cette époque ne permettaient pas de réaliser. Il rêva de compléter la ceinture des communications navales autour de son vaste empire, en reliant la mer Noire à la mer du Nord par un canal ouvert entre le Danube et le Rhin.

Il fit commencer dans ce but une tranchée large de trois cents pieds (environ deux cent soixante-quinze pieds français ou un peu plus de quatre-vingt-dix mètres) et longue de deux milles, destinée à mêler les eaux de la rivière d'Altmühle, affluent du Danube, avec celles de la Rednitz, affluent du Mein. Mais les efforts des milliers d'ouvriers employés à ces terrassements demeurèrent sans résultat. La nature marécageuse du sol et les pluies abondantes de l'automne amenèrent des éboulements quotidiens auxquels nul artifice ne put remédier[1]. Le canal fut abandonné. Telle est la première tentative de l'œuvre que l'Allemagne moderne a vue s'accomplir sous le nom de *canal de Louis*.

III

L'Aquitaine, si malheureusement dégarnie de troupes pour la pacification de l'Italie, aurait eu elle-même, en ce temps-là, besoin de secours étrangers. Jamais, depuis Charles-Martel, de si grands périls n'avaient menacé la chrétienté du côté des Pyrénées. Le désastre non vengé de Roncevaux avait eu ce résultat funeste de placer en cette contrée la domination franke dans un état d'abaissement moral vis-à-vis des Vascons et des Sarrasins, ses vainqueurs d'un jour. L'organisation politique plus solide donnée à la Gaule méridionale, en 781, n'avait pas réussi à réformer cette situation

[1] Eginh. *Annal.*

fâcheuse. Déjà, six ans après, on voit le comte frank de Toulouse, Chorson, assailli par son collègue Adalaric, duc des Vascons et vassal lui aussi, du moins en titre, de la couronne d'Aquitaine. Soutenu par les valis arabes de la Marche d'Espagne, Adalaric non-seulement érigea ses domaines en principauté indépendante, mais étendit même son autorité sur le territoire de Toulouse, c'est-à-dire sur tout le Languedoc actuel, et ne rendit la liberté à Chorson qu'après l'avoir contraint de se reconnaître son vassal et son tributaire. Les ministres du jeune roi Louis, impuissants à faire rentrer le duc rebelle dans le devoir, en vinrent avec lui à des transactions de la plus dangereuse conséquence. Au lieu du châtiment mérité, il y eut des pourparlers de puissance à puissance, des négociations de paix, où le fier montagnard ne se rendit qu'après avoir obtenu des otages pour sûreté de sa personne (788). Le plaid d'Aquitaine, en tolérant une semblable attitude, avait consacré le démembrement du royaume d'outre-Loire. Charlemagne, indigné, s'empara de la connaissance de cette affaire. Il manda auprès de lui, à Worms, Louis et Chorson. Adalaric, cité également devant l'assemblée nationale convoquée en cette ville pour la session d'automne (789), dut rabattre de son arrogance et s'y rendit sans condition. « Il plaida sa cause devant les rois, et fut condamné au bannissement perpétuel. » Quant à Chorson, il fut destitué en punition de son incurie [illegible].

Charlemagne avait dans sa truste un Frank, aussi célèbre par ses exploits que par l'illustration de sa race, et qui paraît [illegible] appartenu à la famille royale. C'était Wilhelm, [illegible] et d'Aldana. Ce jeune comte palatin, que [illegible] la religion devaient glorifier à l'envi, honoré [illegible] le nom de saint Guillaume de Gellone. [illegible] de notre épopée nationale, qui de

[illegible]

son nom s'appelle la *Geste de Guillaume-au-court-nez*[1], reçut le gouvernement de Toulouse et fut chargé d'y rendre à l'autorité carolingienne sa vigueur et son prestige. Il ne faillit pas à cette tâche. « Il trouva, dit le chroniqueur, la nation vasconne, qui de sa nature est turbulente, soulevée encore par les derniers événements et fort exaspérée du châtiment d'Adalaric. Mais, tant par l'adresse que par la force, il l'eut bientôt domptée et il sut la maintenir en paix[2]. »

Il n'était pas trop tôt qu'un homme droit et énergique vînt apporter son concours à ce faible gouvernement aquitain. Les premiers comtes avaient singulièrement abusé de leur situation au détriment de l'autorité centrale, et le biographe de Louis raconte à ce sujet une anecdote caractéristique qui se place vers cette époque. « Charles demandait un jour à son fils comment il se faisait qu'étant roi il ne donnât rien, pas même sa bénédiction, sans en être sollicité. Celui-ci lui apprit alors que tous les grands de son entourage, sacrifiant le bien public à leur intérêt privé, s'étaient approprié les domaines du fisc; de sorte que lui, seigneur nominal de toutes choses, était à peu près réduit à l'indigence[3]. » Les commissaires spéciaux de Charles eurent la plus grande peine à réformer ces abus, tant la féodalité était déjà prête à exploiter toutes les faiblesses du pouvoir souverain.

Mais un péril plus grave encore, et surtout plus imminent que celui qui résultait de ces germes de dissolution politique, réclama bientôt tout le dévouement du nouveau comte de Toulouse : ce fut l'invasion musulmane.

Le jeune Louis, rappelé de nouveau à la cour paternelle en 791, pour y ceindre l'épée (il était alors dans sa quatorzième année), resta durant quatre ans, sauf le temps de la

[1] Astronom. *Vita Ludovici Pii.*
[2] L. Gautier, *les Épopées françaises*, IIe partie, liv. II, ch. I, et passim.
[3] Astronom. *Vita Ludovici Pii.*

campagne de Bénévent, dans la France du Nord et dans la Germanie. Le moment était venu de lui faire faire d'une manière sérieuse son apprentissage d'homme de guerre et de roi, et Charlemagne « veillait avec le plus grand soin à ce que son fils n'eût sous les yeux que de bons exemples et ne fût pas corrompu par des mœurs étrangères[1] ».

A cette même époque, l'empire arabe d'Espagne, longtemps déchiré par les dissensions civiles, retrouvait l'union sous la main de l'émir Hescham, fils et successeur de l'Ommiade Abd-el-Raman. Comme dérivatif aux ardeurs belliqueuses qui fermentaient partout au sein de son peuple, le nouvel émir, dès 791, proclama l'*algihad* ou guerre sainte contre les chrétiens, et, par son ordre, la voix des imans fit retentir dans toutes les mosquées cet appel fanatique aux farouches sectateurs du Coran :

« Louanges à Dieu, qui a relevé la gloire de l'islamisme par l'épée des champions de la foi, et qui, dans son livre sacré, a promis aux fidèles, de la manière la plus expresse, son secours et une victoire brillante. Cet Être à jamais adorable s'est ainsi exprimé : *O vous qui croyez, si vous prêtez assistance à Dieu, Dieu vous secourra et affermira vos pas. Consacrez donc au Seigneur vos bonnes actions; lui seul peut, par son aide, rallier vos drapeaux.* Il n'y a pas d'autre dieu que Dieu, il est unique et n'a pas de compagnon; Mahomet est son apôtre, et son apôtre est son ami chéri. O hommes! Dieu a bien voulu vous mettre sous la conduite du plus noble de ses prophètes, et il vous a gratifiés du don de la foi. Il vous réserve dans la vie future une félicité que jamais oreille n'a entendue, que jamais cœur n'a sentie. Montrez-vous dignes de ce bienfait; c'était la plus grande marque de bonté que Dieu pût vous donner. Défendez la cause de votre immortelle religion et soyez fidèles à la droite voie; Dieu vous le commande dans le livre qu'il vous a envoyé pour vous

1. Astronome, *Vita Ludovici Pii*.

servir de guide. L'Être suprême n'a-t-il pas dit : *O vous qui croyez, combattez les peuples infidèles qui sont près de vous, et montrez-vous durs envers eux*. Volez donc à la guerre sainte, et rendez-vous agréables au maître des créatures. Vous obtiendrez la victoire et la puissance; car le Dieu très-haut a dit : *C'est une obligation pour nous de prêter secours aux fidèles*[1]. »

En 792, la cavalerie arabe parut sur le versant septentrional des ports pyrénéens et fit des courses en Vasconie. Là se borna cette première démonstration. Mais, au printemps suivant, pendant que les milices aquitaines étaient encore occupées en Italie, cent mille Sarrasins se rassemblèrent sous le commandement du vizir Abd-el-Malek. Une partie de ces bandes se jeta sur les Asturies; l'autre, destinée à l'invasion du *Frandjat*, reprit et saccagea, chemin faisant, les villes de la Marche d'Espagne restées fidèles à la suzeraineté franke, et bientôt déboucha dans les plaines de la Septimanie. Narbonne, exposée presque sans défense aux attaques de l'ennemi, vit ses faubourgs livrés aux flammes. Puis, sans s'arrêter davantage au siége de cette ville, Abd-el-Malek entraîna vers Carcassonne ses escadrons dévastateurs.

Cependant le comte de Toulouse, réunissant toutes les garnisons disponibles, avait formé une petite troupe déterminée, à la tête de laquelle il vint se placer sur la route des colonnes musulmanes, près du confluent de l'Orbieu et de l'Aude. Les chrétiens se firent massacrer, hacher sur leurs positions, sans lâcher pied, soutenus par l'exemple héroïque du comte Wilhelm, qui taillait à grands coups d'épée dans les rangs des mécréants, dit la légende épique, « comme le faucheur abat l'herbe des prés[2] ». Quand, à bout de forces et réduits à une poignée d'hommes, les derniers champions

[1] Reinaud, *Invasions des Sarrasins en France*, p. 101.
[2] La chanson d'*Aliscamp*.

de la cause chrétienne furent contraints d'opérer leur retraite, l'armée ennemie, malgré son immense supériorité numérique, n'osa les poursuivre. Épuisée elle-même par cette lutte formidable, elle ne continua pas la campagne, et bientôt on la vit rétrograder et disparaître dans les gorges des Pyrénées.

Telle fut cette mémorable bataille de Villedaigne, si célèbre dans l'épopée sous le nom d'*Aliscamp*, et qui n'a pas pris dans les récits de nos historiens romans l'importance capitale qu'elle mérite. Au temps de Charlemagne, la renommée du monarque éclipsa toutes les autres, et les entreprises où il prit part de sa personne sont les seules qui aient fixé l'attention des chroniqueurs. Mais là encore la poésie populaire complète l'histoire officielle et donne la mesure de ses omissions. Quand on examine cet événement à la lumière des textes arabes, pleins de détails effrayants sur la force et sur l'enthousiasme fanatique des envahisseurs, on doute s'il ne faut pas considérer la bataille de Villedaigne comme le principal fait d'armes du règne de Charlemagne. Ce fut encore une défaite, comme Roncevaux, mais qui arrêta un second débordement de l'islamisme dans la chrétienté, et dont les résultats furent aussi féconds et aussi glorieux que ceux de la victoire de Charles-Martel à Poitiers.

Si les soldats d'Abd-el-Malek ne firent pas de conquête, ils emportèrent, des provinces qu'ils avaient traversées, un butin immense, que leurs récits nationaux estiment à plus de trente millions de francs de notre monnaie. Peut-être cet énorme profit de l'expédition leur en fit-il oublier le but de propagande musulmane. La part des dépouilles attribuée à l'émir fut du cinquième de la masse totale, représentant une somme de quarante-cinq mille *mitcals* d'or, ou six millions cinq cent mille francs! Hescham consacra cette somme tout entière à terminer la grande mosquée commencée par son père à Cordoue, et qui sert aujourd'hui

de cathédrale à cette ville. On raconte que, par une fantaisie mystique et barbare, l'émir, voulant que le monument élevé en l'honneur de Mahomet avec l'argent des chrétiens le fût aussi sur leur sol, aurait fait charger des sacs pleins de la terre du champ de bataille de Villedaigne sur le dos des nombreux captifs aquitains, traînés à la suite de l'armée victorieuse, afin d'y asseoir les fondations de la mosquée [1].

IV

Sur le versant méridional des Pyrénées, dans la Marche d'Espagne restée soumise, malgré ce désastre, au royaume frank, se trouvait la ville d'Urgel, siége d'un évêché suffragant de la métropole de Narbonne. C'est là qu'avait pris naissance, vers l'an 780, l'hérésie appelée *adoptianisme*. L'évêque d'Urgel, Félix, interrogé par Élipand, son ancien disciple, devenu métropolitain de Tolède, sur ce qu'il fallait penser de la nature humaine du Christ, lui répondit que, considéré comme homme, le Christ n'était que fils adoptif et non consubstantiel de Dieu.

L'annaliste Angilbert [2] insinue que Félix émit cette opinion sans trop y réfléchir, et que l'amour-propre seul l'y fit persévérer quand il vit le retentissement qu'elle produisait. Il est vrai que, propagée par Élipand et par d'autres adeptes, elle fit de rapides progrès parmi le clergé d'Espagne et même d'Aquitaine. Mais ce succès s'explique par d'autres causes que l'entêtement vaniteux d'un sectaire. En réalité, les esprits étaient dès longtemps préparés à la doctrine de l'*adoptianisme* dans un pays où régnait la liturgie mozara-

[1] Reinaud, *Invasions des Sarrasins en France*, p. 105.

[2] Auteur des annales attribuées jusqu'à ces derniers temps à Éginhard. Vid. Eginh. *Annal.*, ann. 792.

bique. Des passages nombreux de cette liturgie parlaient en termes très-vagues de l'humanité adoptive du Christ. La leçon orthodoxe était que Jésus-Christ *adopta* la condition humaine; mais les textes, en s'en tenant à la lettre, ne répugnaient pas absolument à l'interprétation de l'évêque d'Urgel[1].

Il y avait bien autre chose qu'une question de mots au fond de cette querelle théologique. Eu égard surtout au temps et au milieu où elle se développait, l'hérésie nouvelle menaçait non-seulement la foi religieuse, mais l'avenir politique et social des nations européennes. Elle recommençait, en la transportant dans l'école, la lutte entre le catholicisme et le mahométisme, dont les héros de Poitiers et de Villedaigne avaient conjuré le péril sur les champs de bataille. Pour qui ne voyait plus dans Jésus qu'un Messie humain, distinct du Verbe éternel et incréé, un homme enfin, élu de Dieu, mais ne participant pas à la nature divine, quelle supériorité restait-il donc au *prophète* de Nazareth sur celui de la Mecque? Le compromis était facile, la fusion probable, entre les réformateurs du christianisme et les musulmans, avec lesquels ils vivaient en contact journalier.

Dès l'an 785, le pape Adrien prononça la condamnation de l'hérésie espagnole dans une lettre encyclique adressée à tous les évêques de la péninsule ibérique, leur prescrivant de se réunir en concile provincial pour arrêter cette propagande scandaleuse. Mais telles étaient déjà la puissance et l'audace des docteurs adoptiens, à la tête desquels on distinguait les métropolitains de Tolède et de Braga, qu'ils purent éluder la proscription pontificale et donner le change à leur église en détournant l'attention et les anathèmes de l'assemblée sur un léger abus introduit par l'évêque de Séville en matière de comput ecclésiastique, au sujet de la date de Pâques. Élipand et la plupart de ses partisans.

[1] [illegible] *l'Église*, t. XVIII, ch. I, n° 24.

sujets de l'émir de Cordoue, échappaient par là même à toute sanction civile des décrets du saint-siége. Mais la situation de l'évêque d'Urgel était différente. Il avait en Charlemagne un souverain attentif à faire respecter les lois de l'Église. Un concile tenu à Narbonne en 791, et où Félix siégea, n'ayant pris à l'égard de sa doctrine aucune décision, Charles manda aussitôt l'hérésiarque par-devant lui, à Regensburg. Condamné à l'unanimité par l'épiscopat franco-germain, Félix se rétracta et s'en alla ensuite chercher son absolution à Rome. Mais, à peine rentré dans son diocèse, il recommença à prêcher l'erreur. Élipand publia une longue apologie de l'adoptianisme qu'il adressa au roi frank lui-même, le priant de soumettre ses arguments à la critique des théologiens; car il n'avait, disait-il, qu'une passion : découvrir la vérité.

Certes, il n'était pas besoin de provoquer la critique des théologiens : elle se manifestait spontanément sur tous les points de la chrétienté et n'épargnait pas les novateurs. Après les conciles provinciaux de Narbonne (788), d'Aix-la-Chapelle (789), d'Aquilée (791) et de Regensburg, les champions de l'orthodoxie avaient suivi leurs adversaires sur le terrain de la polémique, et ils les combattaient vigoureusement par la parole et par la plume. Paulin, métropolitain d'Aquilée, Leidrade, archevêque de Lyon, et Alcuin, pour ne citer que les plus illustres, soutenaient la lutte avec le plus brillant succès. Charlemagne protégeait hautement leurs efforts. « Vous m'accusez, écrit Alcuin dans une de ses réponses à Élipand, vous m'accusez d'empoisonner l'esprit du glorieux roi Charles. Non, je ne suis pas venu corrompre la France; cette orthodoxe nation est incorruptible... Sachez qu'il n'est au pouvoir de personne de tromper dans sa foi catholique le glorieux roi des Franks, chez qui à la puissance du chef d'État s'allient le prosélytisme du pontife, l'équité du juge, la science du philosophe et les dons les plus éminents de moralité et de vertu. » Les traités sortis

de ces plumes éloquentes avaient empêché la propagation de l'hérésie dans les rangs du clergé. Le peuple aussi, à la voix des missionnaires, revenait en foule à la foi traditionnelle. Alcuin porte à plus de vingt mille le nombre des conversions opérées par l'archevêque de Lyon : tant la doctrine nouvelle avait trouvé d'adhérents en Gaule au premier moment de son expansion! Sa secte était ainsi en plein désarroi, quand Élipand eut l'audacieuse pensée d'en appeler à un concile. Il comptait sans doute qu'il s'y produirait entre les Pères des dissentiments dont sa cause profiterait : dans tous les cas, quelques mesures qui dussent être décrétées contre lui, il pouvait les braver du fond de sa patrie musulmane[1].

La première session de l'assemblée nationale des Franks, en 794, fut un vrai concile. A la convocation de Charlemagne, trois cents prélats environ se réunirent, de toutes les parties de la chrétienté, à Francfort-sur-le-Mein, le 15 août. Le roi avait auparavant échangé trois ou quatre ambassades avec le saint-siège, afin de régler, de concert avec le suprême arbitre de la foi, les détails de ces solennelles assises. Félix d'Urgel s'abstint cette fois d'affronter une condamnation certaine. L'assemblée siégea en grand apparat dans une salle du palais. Deux légats apostoliques, Théophylacte et Étienne, la présidaient; Charles prit place à côté d'eux en qualité de « défenseur de l'Église », et c'est lui qui ouvrit la session. Après avoir fait donner lecture de la lettre d'Élipand, « le vénérable prince », raconte un des assistants[2], se leva de son trône et du haut de l'estrade prononça une longue allocution sur les intérêts religieux qui étaient en cause. Il conclut ainsi : « C'est à vous de prononcer. Depuis le temps déjà éloigné où ce fléau a pris naissance, sa violence n'a fait que s'accroître, et la contagion de l'erreur s'est répandue

[1] Darras, *Hist. générale de l'Église*, t. XVIII, ch. I, § 3.
[2] Saint Paulin d'Aquilée; ap. Migne, *Patrolog. lat.* t. XCVIII, col. 957.

jusqu'aux frontières de mon royaume. Il faut enfin aviser aux moyens de la supprimer par une sévère définition de foi. » Quelques jours furent accordés aux Pères pour rédiger leurs opinions par écrit, chacun en leur particulier, selon les inspirations de leur conscience. L'adoptianisme ne trouva pas un défenseur ni même un partisan. La sentence doctrinale, rendue à l'unanimité, frappa d'anathème les auteurs et les adhérents publics ou secrets de l'hérésie espagnole, « sous réserve, y est-il dit, de tous droits et priviléges du souverain pontife, notre bienheureux père Adrien, pape du premier siége. »

C'est Charlemagne qui avait pris l'initiative du concile de Francfort; c'est par lui, ou du moins en son nom, que les décisions en furent notifiées, même en dehors des États franks. On peut voir, par les extraits suivants de la lettre qu'il fit rédiger à l'adresse « d'Élipand et de tous les évêques et prêtres d'Espagne », comment il comprenait le rôle de la royauté dans les affaires ecclésiastiques.

« ... La charité fraternelle arrache à notre cœur des larmes de sang sur la tyrannie que vous souffrez parmi les infidèles; mais ce serait pour nous une affliction bien plus douloureuse de vous voir, par les embûches du démon, condamnés à la tyrannie intérieure d'une erreur schismatique. Voilà notre chagrin, et la blessure en serait irrémédiable, si la miséricorde de Celui qui guérit les cœurs contrits, et qui veut que tous les hommes arrivent au salut et à la connaissance de la vérité, ne nous faisait attendre notre consolation des auteurs mêmes de notre tristesse. La joie que nous attendons, c'est votre conversion. Dans le but d'en hâter le moment, nous avons rassemblé en concile des prélats de toutes les contrées de notre obéissance... Nous vous envoyons leurs écrits, ainsi que le témoignage de notre adhésion à ce qu'ils ont décidé, suivant la prière que vous m'avez faite de ne pas me laisser surprendre aux opinions d'un petit nombre, mais

de m'attacher à la doctrine qui réunirait le plus de suffrages. C'est ce que je fais en préférant cette sainte multitude à votre petit nombre. Je me joins de tout mon cœur au saint-siège apostolique; j'embrasse les anciennes traditions consacrées depuis la naissance de l'Église... Je vous conjure de même d'embrasser en esprit de paix notre confession de foi, et de ne pas vous estimer plus savants que l'Église universelle. Avant que vous nous eussiez scandalisés par ce nom d'*adoption*, nous vous avions toujours aimés comme nos frères, et la droiture de votre foi nous consolait de votre servitude temporelle. Nous avions même résolu de vous en délivrer, suivant l'occasion et votre conseil. Maintenant vous vous êtes privés de cette double consolation de la participation à nos prières et de notre secours. Car si, après cet avertissement du pape et du concile, vous ne renoncez à votre erreur, sachez que nous vous tiendrons absolument pour hérétiques et n'aurons plus de communications avec vous[1]. »

L'œuvre des docteurs de Francfort, à peu près superflue pour le peuple, qui s'était déjà détaché de l'hérésie, demeura sans effet contre l'opiniâtreté de conviction ou d'orgueil des chefs de l'adoptianisme. Élipand fut inébranlable. Félix se soumit tout d'abord, pour la seconde fois, mais par peur; sa rechute fut presque immédiate. L'attention de Charlemagne, distraite durant quatre ans par d'autres graves intérêts, revint encore, vers 799, à la grande querelle théologique qui continuait de troubler le Midi. De nouveaux conciles tenus à Urgel, puis à Aix-la-Chapelle, confirmèrent les décisions des précédents et déterminèrent chez Félix une troisième palinodie. Élipand, d'ailleurs, avait l'œil sur son complice et ne lui permettait pas de déserter le joug de leur commune doctrine. « On a dit que vous seriez converti, lui écrivait-il, à la suite du concile d'Aix-la-Chapelle. J'ai d'abord essayé

1 *Caroli Magni Epist.*, ap. Migne, *l. c.*, col. 899.

de vous écrire au sujet de cette apostasie ; mais toutes les lettres que j'ai tracées me déplurent et je les jetai au feu. Je m'en suis dédommagé en écrivant à ce tison d'enfer, Alcuin, de façon à le faire mourir de honte. Je vous adresse ma lettre ; copiez-la et transmettez-la-lui. Faites savoir à celui qui siége à Rome qu'Élipand n'est pas converti, comme ils disent. En vérité, comment pourrait-on se laisser séduire par les fétides élucubrations du nouvel Arius, l'opprobre de l'Austrasie, né tout exprès pour souiller la gloire du grand roi Charles ? Ces gens-là sont de ceux dont il est écrit : *Ils sont sortis d'entre nous, mais ils n'étaient pas de nous ; s'ils en eussent été, ils ne se fussent pas séparés.* C'est contre un tel fléau que je lutte pour maintenir la doctrine des Pères orthodoxes. Vous-même montrez votre courage... ; priez pour moi, comme je prie pour vous, afin que Dieu daigne nous recevoir dans la région des vivants [1]. » Trois ans après cette lettre, Élipand mourait, sans avoir renoncé sans doute aux sentiments qui la lui avaient dictée (802). Son dernier souhait fut exaucé : Félix persévéra dans l'hérésie, et, quand il mourut à son tour, en 818, il laissa par testament une profession de foi adoptianiste. Il avait survécu à la popularité passagère de sa doctrine. Mais les germes qu'il avait semés ne disparurent pas toutefois complétement des provinces méridionales de la Gaule, où ils devaient produire, à trois siècles de là, l'hérésie des Albigeois.

Ce n'est pas contre l'adoptianisme seulement que le concile de Francfort avait prononcé l'anathème. Parmi les décisions de cette assemblée figure, outre la lettre à Élipand, et également sous le nom du roi frank, le manifeste appelé *Livres Carolins,* qui ne tendait à rien moins qu'à rejeter comme hérétique le concile œcuménique de Nicée. Cette étrange opposition tenait à un malentendu qu'il importe d'expliquer.

[1] Darras, *Hist. génér. de l'Église,* t. XVIII, ch. I, n° 47.

Les prélats d'Occident n'ayant pas pris part au concile de Nicée, le pape profita de leur réunion à Francfort pour leur communiquer les canons qui venaient de rendre la paix à l'Église grecque. Il suffit de se rappeler l'état des relations de la France avec Byzance à cette époque, et les récents soulèvements du parti gréco-langobard dans l'Italie franke, pour comprendre combien Charlemagne et ses sujets devaient être mal disposés à l'égard de tout ce qui venait de l'empire. Pour comble, la traduction latine des canons de Nicée avait été faite à la hâte et avec si peu d'intelligence, dit Anastase, que presque nulle part on n'en pouvait saisir le sens. Telle était l'impropriété des termes, qu'on y voyait prescrite l'*adoration* des images pieuses ! Le traducteur [illegible] avait rendu le verbe grec προσκυνεῖν par le verbe latin *adorare*, qui, effectivement, a le même sens étymologique [illegible] et, dans l'antiquité classique, n'exprimait rien [illegible] que les marques extérieures de la vénération, [illegible] avait pris, dans la langue liturgique des chrétiens, [illegible] précise et exclusive du culte, du *service* dû à [illegible]

[illegible] à la lettre de cette interprétation erronée, les [illegible] crièrent au scandale, et rédigèrent, par [illegible] l'inspiration de Charlemagne, la volumineuse [illegible] les *Livres Carolins*. Grande fut la sur[illegible] [illegible] l'archichapelain Angilbert lui remit. [illegible] romain, cet écrit d'un style sin[illegible] [illegible] et où l'orthodoxie incontestable des [illegible] des formes de langage tout à fait inso[illegible] [illegible] provincial de France affichait tout [illegible] la prétention de casser, de sa [illegible] définition doctrinale ratifiée par le [illegible] il y a quelques années, en [illegible] lui-même dans la [illegible] concile qui a eu l'impudence [illegible] que les anciens avaient

mises pour l'ornement des églises et la mémoire des choses passées, attribuant aux images ce que les anciens avaient dit des idoles, et prétendant que leur empereur Constantin Ier les avait délivrés de l'idolâtrie. On vient de tenir, dans la même contrée, un autre concile, qui donne dans une erreur opposée; car, ayant anathématisé le premier, il prescrit l'adoration des images... Pour nous, nous recevons les six conciles généraux; mais nous rejetons avec mépris les nouveautés, comme aussi ce concile tenu en Bithynie pour faire adorer les images. Ses actes dépourvus de correction et de sens nous étant parvenus, nous avons été obligé d'écrire pour le réfuter, afin que personne ne s'y trompe, et nous avons entrepris cet ouvrage de l'avis des évêques de notre royaume[1]. »

Or la réfutation, eût-elle été sérieuse, n'avait pas de motifs dans les actes originaux du concile de Nicée; car, outre l'équivoque du mot *adorare*, qui n'était imputable qu'au traducteur, elle visait une proposition de Constantin de Chypre, favorable, en effet, au culte latreutique des images, mais formellement rejetée par la décision conciliaire, conçue en ces termes : « J'embrasse avec respect les saintes et vénérables images, et je défère l'*adoration* à la Trinité seule. »

C'est ce que le pape expliqua dans une réponse pleine de modération et de force, où toutes les thèses des *Livres Carolins* sont passées en revue. « L'affection que nous vous portons, écrit-il à Charlemagne, nous a engagé à y répondre article par article, non par des vues humaines et pour justifier des personnes, mais pour soutenir l'ancienne tradition de l'Église romaine. » Et comme les *Livres Carolins* concluaient ainsi : « Afin que le seigneur apostolique, notre père, et toute l'Église romaine connaissent que nous suivons ce que saint Grégoire a marqué à Serenus, évêque de Mar-

[1] *Libri Carolini*, ap. Migne, *Patrolog. lat.* t. XCVIII, col. 999 et suiv.

seille, nous permettons d'exposer les images des saints, sans obliger à leur rendre un culte, sans permettre qu'on les détruise. » — « Voilà un article bien différent des précédents, observe Adrien, et pour celui-là, nous avons reconnu qu'il était de vous, en ce que vous faites profession de vous ranger au sentiment de saint Grégoire[1]. »

Pendant qu'il se reposait de ses travaux guerriers au milieu des discussions théologiques du concile de Francfort, Charlemagne perdit sa troisième épouse, Fastrade, dont il avait eu deux filles, Théodrade et Hiltrude. Associées aux fatigues et aux périls des expéditions militaires de Charles, la vie s'usait vite chez les femmes du grand roi. Fastrade avait succombé à cette rude existence, au bout de onze ans, comme Hildegarde. Mais c'est le seul trait de ressemblance entre ces deux reines. Autant la première avait gagné les sympathies et emporté les regrets de son peuple, autant l'autre fut impopulaire. On a vu quelles haines farouches son funeste empire sur les résolutions politiques ou administratives de son mari avait soulevées de la part des leudes franks et des vassaux germains. La mort d'une telle femme ne pouvait donc causer un deuil national. Il n'en fallut pas moins que la douleur officielle se traduisît, selon l'usage, par une épitaphe en vers, destinée à orner le tombeau de la défunte, dans l'église Saint-Alban de Mayence, où on l'ensevelit. Ce fut l'évêque-poëte d'Orléans, Théodulf, qui se chargea de cette tâche ingrate. Il sut d'ailleurs s'en acquitter avec une rare adresse, sans épargner les formules élogieuses qui étaient de rigueur en pareille matière, et sans blesser le sentiment public. Dans cette petite pièce de six vers, consacrée à la mémoire de Fastrade, il eut l'art de ne porter aucun jugement sur son caractère ni sur ses actes, et tout ce que le poëte, délicatement ironique, trouve à louer en elle, c'est la noblesse de sa race et la puissance

[1] *Libri Carolini*, ap. Migne, *Patrolog. lat.* t. XCVIII, col. 1292.

XV

XIXe SIÈCLE — ÉCOLE FRANÇAISE

Charlemagne empereur « de France ». — Statue de M. Rochet à l'exposition universelle de 1867. — Charles est conduit par Olivier et Roland. — Le sentiment français domine cette œuvre, que l'on peut opposer à la figure de Kaulbach, où domine le sentiment allemand.


CHARLEMAGNE

de son glorieux époux. Voici la traduction de l'œuvre de Théodulf :

« Ici repose la dépouille illustre de la reine Fastrade, que la froide mort a tranchée dans sa fleur. Fille de noble race, et épouse ici-bas d'un roi puissant, le Ciel vient de l'appeler encore à un plus glorieux hyménée. La meilleure partie de son âme nous reste ; c'est le roi Charles, à qui le Dieu clément accorde de longs jours[1] ! »

La fin de la vie de Fastrade avait été soumise à une épreuve bien dure sans doute pour son âme arrogante et vindicative. Elle qui avait consacré son influence à faire châtier si cruellement de simples projets de révolte non suivis d'exécution, elle vit, durant deux longues années, la Saxe insurgée braver impunément la puissance du roi frank. Charlemagne, en effet, n'avait pas encore vengé le massacre du comte Théoderic et de ses compagnons, assassinés en 792 au bord du Weser. Il sentait que les représailles ordinaires étaient un remède insuffisant au mal profond qui troublait la Germanie septentrionale, et que la Saxe n'était, après tout, qu'une sorte de champ d'expériences où tous les ennemis de la puissance franke et de la civilisation chrétienne s'appliquaient de concert à entretenir des ferments de révolte. Aussi, avant de tirer de nouveau l'épée contre les Saxons, voulut-il prendre toutes ses précautions contre les partisans secrets qu'ils avaient dans le reste de l'empire.

La conspiration de Pépin le Bossu et les trahisons de Tassilon se rattachaient intimement aux menées de la vieille ligue anticarolingienne, qui, sous prétexte de restaurer l'indépendance germanique, n'avait jamais servi que les intérêts de la barbarie. Charles profita de la composition en majorité ecclésiastique de l'assemblée de Francfort, pour donner une consécration quasi-religieuse aux sentences juridiques rendues

[1] *Epitaphium Fastradæ reginæ*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 416.

précédemment dans les plaids nationaux de Regensburg et d'Ingelheim. Sans rentrer dans la discussion des faits, sans remettre en question l'autorité de la chose jugée, il provoqua incidemment des prélats, sur l'une et l'autre affaire, une décision de détail impliquant ratification des procédures antérieures.

Pierre, évêque de Verdun, était accusé d'avoir trempé dans la conspiration de Pépin le Bossu, découverte deux ans auparavant. Les preuves manquaient contre lui. L'assemblée de Francfort écouta sa défense et l'admit à se justifier par serment, s'il pouvait produire pour cojurateurs soit son métropolitain, l'archevêque de Trèves, soit deux ou trois autres évêques. Personne n'ayant voulu s'associer à son serment, le prélat, peu scrupuleux observateur des lois canoniques, fit subir le jugement de Dieu à « un de ses hommes », comme preuve de son innocence. Le serf sortit sain et sauf de l'épreuve, dont on ignore la nature et que ni le roi ni l'assemblée n'avaient autorisée. Le fait ne laissa pas de produire sur l'esprit des juges une impression favorable à la cause de l'accusé, qui fut renvoyé absous.

Le duc dépossédé de Bavière comparut aussi devant ce haut tribunal ecclésiastique. Tassilon, que le témoignage de ses sujets eux-mêmes avait chargé à Ingelheim, et à qui la paix du cloître paraissait peut-être préférable aux agitations dont sa vie politique avait été remplie, n'essaya pas de faire rien changer à sa destinée. « Debout devant ses juges, il ne voulut que demander pardon de ses fautes et des trahisons qu'il reconnut avoir commises envers ses suzerains Pépin et Charles. Il sollicita humblement l'indulgence du roi, protestant que, [illegible], il n'avait aucune objection à faire, et [illegible] sans arrière-pensée aux mesures de justice qui [illegible]. Il déclara faire abandon perpétuel de tous [illegible] et de juridiction qui auraient dû lui [illegible] à ses fils et à ses filles, dans le duché des Bavarois, et [illegible] ses enfants à la miséricorde [illegible]. Les [illegible] le compte-rendu officiel de la céré-

monie, que nous reproduisons ici, fut touché d'une compassion profonde. Il pardonna sincèrement à Tassilon ses fautes passées, lui accorda grâce pleine et entière et le reçut en son amour et dilection, afin de mériter lui-même la miséricorde de Dieu. Les lettres de grâce furent expédiées en triple exemplaire : l'un pour le roi, un autre pour Tassilon, le troisième pour être déposé dans la chapelle du sacré palais[1]. »

Rentré peu de jours après dans sa cellule de Jumiéges, le dernier des Agilulfings ne laisse plus dès lors aucune trace dans l'histoire. On ignore même la date et le lieu de la mort de ce moine, en qui s'éteignit la plus vieille des dynasties européennes.

L'appareil religieux qui entoura la confession publique et son abdication rétrospective, au bout de six années de captivité, avait pour but d'affirmer d'une manière irrévocable, aux yeux des vassaux d'outre-Rhin, le droit de Charlemagne à l'hégémonie des peuples germaniques. Ayant mis par là hors de conteste pour tous les chrétiens la légitimité de sa domination, le roi frank n'eut plus à compter qu'avec les velléités de résistance du parti païen, redevenu dominant en Saxe. Le succès de la lutte ainsi circonscrite ne pouvait être douteux ni même longtemps disputé.

[1] *Ex Capitul. Francoford.*, D. Bouquet, t. V, p. 650.



Fig. 51. – D'après un manuscrit du IXe siècle, reproduit par MM. de Bastard et Didron.



Fig. 52. – Évangéliaire de Gottescalk ; Bibl. nationale. Lat. 1993. (Fin du VIII[e] siècle.)

CHAPITRE X

SECONDE PÉRIODE DE LA GUERRE DE SAXE — CONQUÊTE DÉFINITIVE DE LA PANNONIE ET DE LA MARCHE D'ESPAGNE — RESTAURATION DE L'EMPIRE

794-800

I

FANATISÉS sans doute par quelques chefs dont l'histoire n'a pas recueilli les noms, des bandes nombreuses et chaque jour grossissantes de Saxons se préparaient, depuis l'attentat impuni de Rustrengen, à un suprême effort pour secouer le joug de la France. Ils s'étaient placés sur la défensive en un lieu montagneux appelé Sintfeld, dans la région du haut Weser. C'est là qu'ils attendirent le choc de leur terrible ennemi, au commencement de l'automne 794.

Fig. 53. – Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale, Lat. 1, f° 317.

Charles avait divisé en deux corps son armée, dont on ignore le point de formation. A la tête du premier, il partit de Francfort à l'issue du concile,

et marcha droit au nord pour attaquer de front les positions des rebelles. Le second corps, commandé par son fils aîné, le prince royal Charles, qu'on appelait Charles le Jeune, prit sa route sur la rive gauche du Rhin, passa le fleuve à Cologne et se dirigea vers l'ouest, afin de prendre à dos les troupes de Sintfeld. Mais celles-ci comprirent vite la folie de leurs espérances. Sans risquer la bataille, elles se rendirent à discrétion, jurèrent fidélité et remirent des otages. La saison n'étant pas favorable pour entreprendre des opérations militaires sérieuses, Charlemagne se contenta de ces gages de paix, dont assurément il ne s'exagérait pas la valeur. Il ne s'éloigna guère d'ailleurs du pays ennemi, et vint hiverner à Aix-la-Chapelle[1].

Au printemps, l'attitude des Saxons était indécise. Ils évitaient soigneusement toute espèce d'actes d'hostilité, désireux, à ce qu'il semble, d'inspirer au souverain assez de confiance pour qu'il abandonnât la surveillance de leur frontière. Le roi, en effet, qui avait des sujets de guerre du côté de la Pannonie, annonça, en convoquant le Champ de mai, l'intention de porter ses armes dans cette lointaine contrée. Cette déclaration n'était vraisemblablement qu'un piége, d'autant plus que l'assemblée nationale se tenait sur la rive germanique du Rhin, au palais de Kuffenstein, en face de Mayence. Néanmoins les Saxons, croyant irrévocable le projet de l'expédition étrangère, refusèrent pour la plupart de répondre au ban royal. Mais aussitôt ils virent l'armée se répandre dans leur propre pays. Quelques contingents de Westphalie se rangèrent alors sous l'étendard frank, et Charles lança ses scares dans toutes les directions, avec la consigne impitoyable de dévaster la contrée jusqu'à son entier épuisement. Il arriva ainsi, au milieu des ruines, des incendies et des massacres, jusqu'aux marais du bas Weser et du bas Elbe, où il accula les révoltés. De son

[1] Eginh. *Annal.*, ann. 794.

quartier de Bardenwik (dans le Bardengau), il envoya l'ordre aux Slaves Obotrites, ses vassaux, de prendre les Saxons à revers, et lui-même essaya d'opérer sa jonction avec ces troupes de renfort en s'ouvrant un passage jusqu'à *Hluini* (Lunebourg). Mais là il apprit que les Obotrites avaient été taillés en pièces par les Saxons transelbains, et que leur duc, Wiltzan, était resté parmi les morts. Il s'en vengea en faisant peser sur toute la Saxe une occupation militaire d'une dureté excessive, et qui ne tarda pas à mettre de nouveau les vaincus à sa merci. Maître enfin de la situation, il n'exerça pas de représailles sanglantes. Le souvenir du profond ébranlement qu'avait causé, dix ans auparavant, l'exécution des insurgés de Werden l'avait déterminé à changer de tactique. Ne pouvant dompter autrement la nationalité saxonne, il voulait la dissoudre et transformer violemment le génie de ce peuple, en le fondant avec des éléments étrangers. Déjà, à la suite de la précédente campagne, il avait entraîné en France des masses considérables d'otages, que les Annales de Fulda[1] estiment à un tiers des troupes désarmées à Sintfeld. Il continua cette fois d'appliquer, et plus rigoureusement encore, le même système. Des milliers d'Angariens et d'Ostphaliens, hommes, femmes, enfants, se virent arrachés, sans espoir de retour, à leur pays natal, pour être disséminés en divers points du centre et du midi de l'Europe[2]. « Ainsi les rois des Babyloniens et des Perses transportaient les Juifs sur le Tigre, les Chalcidiens au bord du golfe Persique. Ainsi Probus avait transplanté des colonies de Franks et de Frisons jusque sur les rivages du Pont-Euxin[3]. »

L'année suivante, pendant que ses trois fils guerroyaient aux frontières de l'empire, Charles le Jeune et Louis au delà

[1] D. Bouquet, t. V, p. 158.
[2] *Chron. Moissiac.*, ann. 795.
[3] Michelet, *Hist. de France*, t. I.

des Pyrénées, Pépin chez les Avares, le roi parcourut encore en personne la Saxe, son champ de bataille à lui, où il ne laissait jamais à nul autre le péril et l'honneur de commander. Il atteignit l'Elbe sans rencontrer aucune résistance, essuyant seulement dans les marais du Nord quelques escarmouches, dont il profita pour faire une nouvelle levée de captifs. Peu à peu il obtenait ainsi de la famille, seul corps constitué dans la Germanie païenne, les garanties que la nation, manquant de solidarité, n'avait jamais pu lui donner. Grâce à une pareille méthode de conquête et même de contrainte morale, il ne devait bientôt plus se trouver, dans les cantons où se recrutaient les bandes insurrectionnelles, un seul guerrier qui n'eût quelqu'un de ses proches, quelque existence qui lui était chère, livrée à la merci du roi frank et répondant sur sa tête de la soumission de la patrie germanique. En même temps, les vides causés par cette dépopulation périodique étaient aussitôt comblés par des colonies [illegible] méridionaux, installés comme bénéficiers mili[illegible] des exilés : centres nouveaux et per[illegible] éléments éprouvés, destinés à [illegible], si l'on peut ainsi parler, des paroisses [illegible] indigènes aux ordres des officiers [illegible]

X

[illegible] 797, Charlemagne put jouir des résultats [illegible]. Dans une course rapide [illegible] du Nord, même en traversant [illegible] Holstein, il n'eut pas à tirer [illegible] spontanément offerts. [illegible] Wethen avait de [illegible] par une expérience [illegible] politique s'unissait. [illegible] les plus [illegible] de [illegible] capitulaire [illegible] se hâta d'édicter les [illegible], et le nouveau

capitulaire[1], rendu à Aix le 28 octobre, dans une assemblée solennelle où avaient été convoqués des Saxons de tous les cantons westphaliens, angariens et ostphaliens, modifia dans un sens plus chrétien l'économie du système administratif précédemment en vigueur. Ce document ne reproduit pas les condamnations capitales appliquées aux fautes purement morales, et notamment à la violation des lois ecclésiastiques en matière de jeûne, d'abstinence, de sépulture, etc. En général, le Saxon y est soumis aux mêmes lois que le Frank. Les articles les plus importants, et qui d'ailleurs n'ont rien d'exceptionnel, concernent l'administration de la justice. Elle y est décentralisée. Afin de relever le crédit des tribunaux de canton, composés d'un jury indigène, le doublement de l'amende est prononcé contre le plaideur qui, en ayant appelé au plaid royal, aura vu sa sentence confirmée par cette juridiction supérieure. Il est dérogé en un seul point à la loi saxonne. Le roi ne se réserve qu'un privilége, la plus belle prérogative de la souveraineté, le droit de grâce. L'article 10 lui laisse la faculté, quand un malfaiteur aura encouru la peine de mort d'après le code indigène, de commuer cette peine en celle de la déportation, et « de transférer le coupable avec sa famille loin de sa patrie, dans une autre région de l'empire, de sorte qu'il soit comme mort pour la Saxe ».

Il eût été singulièrement imprudent de compter sur un capitulaire pour transformer et adoucir en un jour l'esprit si opiniâtrément rebelle des Saxons. Une de leurs tribus, du reste, la plus septentrionale, celle que, dans l'idiome national, on appelait les Northalbings[2] (habitants du nord de l'Elbe), n'avait pas donné de gages de soumission et ne s'était pas fait représenter à l'assemblée d'Aix. Il était donc nécessaire de surveiller les hommes du Nord, et Charlemagne, à cet effet, décida d'hiverner cette année au cœur

[1] *Capitulare Saxonicum*, ap. Migne, *Patrolog. lat.* t. XCVII, col. 199-204.
[2] Poet. Sax. *Gesta Caroli Magni*, ann. 798.

[illegible] Saxe [illegible] élever, au bord du Weser, des bara-[illegible] [illegible], et le lieu conserva le nom de [illegible]. C'est le Héristal saxon (*Heer-Ste*[illegible]), [illegible] de l'armée. C'est là qu'il tint sa cour [illegible] dans ses palais du Rh[illegible] [illegible] les ambassades d'Espagne et [illegible] de lui ses fils pour lui rendre [illegible] campagne précédente et rece-[illegible] les opérations nouvelles qu'ils [illegible] ses laborieux loisirs [illegible] et militaires du monde [illegible]

[illegible] avant le terme [illegible] arriva. Les Nor[illegible] [illegible] la justice. Par[illegible] [illegible]

A la suite du Champ de mai de 799, tenu à Lippenheim, près du Rhin, l'armée franke passa de nouveau ce fleuve pour s'enfoncer en Saxe. Charles avait hâte d'en finir avec les dernières convulsions de la barbarie germanique qui agitaient encore de temps à autre cette contrée. Le foyer de la révolte était enfin concentré à la frontière nord, au delà de l'Elbe. Le roi s'avança dans cette direction; mais il n'alla que jusqu'à Paderborn. Des complications d'une gravité inouïe réclamaient son intervention au midi de l'empire et surtout en Italie. La papauté, aux prises avec des factions redoutables, avait besoin du secours de son patrice. En présence de cet intérêt supérieur, force lui était d'ajourner la pacification définitive de ses provinces septentrionales. Il se contenta « d'envoyer son fils Charles vers l'Elbe, avec une partie de l'armée, pour recevoir la soumission de quelques Saxons Northalbings et régler certaines difficultés qui s'étaient élevées entre les Obotrites et les Vélétabes[1] ». Lui-même, pendant ce temps, fit la dédicace de la basilique qu'il avait construite à Paderborn, et le pape fugitif étant venu jusque-là conférer avec lui, comme on le verra plus loin, il reprit le chemin du Midi avec son auguste visiteur, « laissant les affaires de la Saxe dans le meilleur état[2] ».

L'état général de l'Europe permettait enfin à son dominateur de déposer l'épée.

Au sud et à l'est de l'empire, la situation était plus prospère encore qu'au delà du Rhin. Au cours de la seconde période de la guerre de Saxe, les troupes chrétiennes avaient remporté sur les musulmans d'Espagne et sur les Tartares de la Pannonie des avantages considérables et dont les résultats solides assuraient désormais, de ces deux côtés, la paix du monde civilisé. Les barbares eux-mêmes, par leurs

[1] Eginh. *Annal.*, ann. 799.
[2] Id., *ibid.*

dissensions intestines, avaient provoqué l'intervention des Franks et facilité leur rapide triomphe.

II

L'émir de Cordoue, Hescham, fils d'Abd-el-Rahman, était mort en 796, laissant une succession âprement disputée. Son fils unique, Hakem, eut pour rivaux ses propres oncles, Soliman et Abd-Allah, frères aînés d'Hescham, supplantés par lui à la mort de leur père. A la faveur de l'anarchie, les valis du Nord s'affranchirent de nouveau du joug de Cordoue, et, au printemps de 797, Charlemagne, avant de rentrer en Saxe, vit arriver à Aix-la-Chapelle le cheik Zéid[1], qui, s'étant emparé du gouvernement de Barcelone, venait se placer dans le vasselage et sous la protection du roi frank. Celui-ci saisit avec empressement cette occasion de relever son influence au midi des Pyrénées. Tout concourait d'ailleurs à lui en procurer les moyens. Quelques mois après qu'il eut reçu l'hommage de Zéid, à la suite de la rapide campagne qu'il fit cette année-là au delà du Rhin, un autre solliciteur musulman se présenta devant lui. C'était le prétendant Abd-Allah lui-même. Charles était trop politique pour éprouver le moindre scrupule à soutenir l'oncle dans ses entreprises spoliatrices contre son neveu. Il lui promit de l'aider au moyen d'une diversion dans le Nord, en arrachant les provinces situées en deçà de l'Èbre à la domination de l'émir Hakem. Quel que fût le résultat de la guerre civile, la France devait ainsi travailler pour elle-même et profiter seule de ses conquêtes.

Le jeune roi Louis d'Aquitaine était alors à Aix-la-Chapelle. Son père le renvoya dans ses États, et, pendant qu'Abd-Allah

1 *Zato*, *Zatto*, dans les chroniques romanes.

s'en allait faire la guerre de partisan dans les montagnes de Tolède, les troupes d'Aquitaine commandées par le comte Guillaume, l'illustre vaincu de Villedaigne, opéraient victorieusement la diversion promise dans la Marche d'Espagne. Franchissant la chaîne des Pyrénées par les deux extrémités à la fois, elles forcèrent l'entrée ou reçurent la soumission de presque toutes les places qui, depuis cinq ans, avaient échappé à la souveraineté franke : Pampelune, Girone, Huesca, Lérida[1], etc. Hakem, accouru avec des forces considérables après le départ des envahisseurs, obtint, il est vrai, des succès éphémères et poussa même jusqu'aux portes de Narbonne. Mais il lui fallait faire face, avant tout, aux rebelles de l'intérieur, qui menaçaient sa couronne. Sa prompte retraite marqua la perte définitive des provinces du nord de l'Èbre pour le kalifat de Cordoue.

La chrétienté, dans sa lutte contre les musulmans d'Espagne, avait pour avant-garde les libres et vaillantes populations de la Galice et des Asturies, qui, sous la conduite de leur roi Alphonse II, combattaient alors avec autant de bonheur que d'héroïsme pour la délivrance du sol national. Alphonse, quoiqu'il ne dût sa couronne qu'à sa naissance et au dévouement de ses sujets, se proclamait lui-même le *fidèle*[2] de Charlemagne et lui faisait hommage de ses succès. En 798, s'étant rendu maître de Lisbonne, il en envoya les dépouilles opimes au chef politique de la chrétienté. Ces présents de conquérant, emblèmes de la victoire, consistaient en sept captifs sarrasins et autant de cuirasses et de mulets[3]. Ses ambassadeurs, qui étaient allés jusqu'au Héristal saxon, assistèrent, à leur retour, à l'assemblée des grands d'Aquitaine réunie à Toulouse, et y jurèrent alliance avec le roi Louis. Ils s'y rencontrèrent avec un vali des Pyrénées,

1 Eginh. *Annal.*, ann. 796; Astronom. *Vita Ludovici Pii.*
2 « *Proprius Karoli* ». Eginh. *Vita Karoli Magni.*
3 Eginh. *Annal.*, ann. 798.

Bahloul, empressé à acheter, par une soumission volontaire, les bonnes grâces des puissants voisins dont il prévoyait le triomphe imminent. En effet, les armées de Louis n'eurent qu'à mettre le pied dans la Marche d'Espagne pour s'y voir partout acclamées. Cette prise de possession fut définitive, et aucun retour de fortune ne devait dans la suite renverser l'autorité des comtes franco-aquitains qui furent, depuis 798, préposés à la défense et au gouvernement de la contrée.

Un an après, les îles Baléares, pour se soustraire aux pillages des pirates sarrasins, se donnaient spontanément à Charlemagne[1].

A cette époque, la puissance franke n'éprouvait plus de résistance sur aucun point du continent. Charles, dans sa ville d'Aix, vraie capitale du monde, recevait de toutes parts des messages et des trophées de victoire de ses lieutenants. C'est là que Wido[2], comte de la Marche de Bretagne, lui apporta en 799 les armes des *tierns* armoricains un instant révoltés et qu'il avait fait rentrer dans l'obéissance[3]. Trois ans auparavant, à propos d'un événement bien plus considérable, la capitale rhénane avait été témoin d'un vrai triomphe, semblable à ceux de Rome antique, décerné à Pépin d'Italie, destructeur de l'empire des Avares.

III

[illegible], en effet, avant même d'atteindre sa vingt[illegible] exercé seul le commandement nominal, et [illegible] la gloire des dernières opérations mili[illegible] Pannonie.

1. [illegible] 798.
2. [illegible] personnage sous le [illegible]
3. [illegible]

La campagne de 791, bien qu'elle eût laissé sans modification apparente la situation respective des peuples belligérants, avait eu cependant pour résultat de faire naître ou de réveiller, au sein de la confédération hunnique, des germes de discorde qui amenèrent une rapide décadence. Dès 795, une des factions rivales qui se disputaient l'empire implora l'appui de l'ennemi national, de Charlemagne lui-même. Le chef de cette faction, le kan Thudun, envoya à Aix des messagers, chargés de présents, offrir au roi des Franks de se donner à lui avec sa nation et d'embrasser la foi chrétienne. Les messagers, très-honorablement accueillis et traités, reçurent eux-mêmes le baptême, et rapportèrent à leur maître l'assurance d'un prochain concours [1].

Charles transmit à Pépin d'Italie l'ordre de faire avancer des troupes par la Carinthie. Mais la dissolution intérieure de la nation ennemie allait plus vite que les préparatifs militaires de ses agresseurs. Le corps franco-italien n'était pas encore en mouvement, qu'une révolution générale avait déjà éclaté chez les Avares, et que les deux chefs suprêmes de la confédération, le Chakan (*Chaganus*) et l'Ouïghour (*Iugurrus*), avaient été égorgés par leurs sujets. Un lieutenant de Pépin, Herric, duc de Frioul, entrant en campagne sur ces entrefaites, vint soutenir l'insurrection des Slaves méridionaux, longtemps tributaires des Avares, et à qui les derniers événements avaient permis de reconquérir leur indépendance. Il fut tué malheureusement dès le premier engagement, en commandant l'assaut de la place de Tarsacoz, sur la côte liburnienne, et l'on ne sait pas même si son armée continua les hostilités [2].

En même temps Pépin, avec le gros des forces d'Italie et de Bavière, pénétrait en Pannonie par l'ouest, culbutait les hordes hunniques au delà de la Theiss, et enlevait l'une après l'autre les neuf enceintes du Ring. Le riche trésor des

[1] Eginh. *Annal.*, ann. 795.
[2] Eginh. *Vita Karoli Magni.*

Huns, fruit de leurs pillages séculaires dans l'empire romain, tomba d'un seul coup entre les mains du jeune vainqueur. A l'automne, il fit son entrée triomphale à Aix, traînant après lui des troupeaux de captifs et de longues files de chariots chargés de son prodigieux butin. Charlemagne avait enfin de quoi payer, sans compter, le dévouement de ses guerriers. Il leur distribua l'or à pleines mains. Jamais la nation franke ne s'était trouvée en possession d'autant de numéraire et de métaux précieux. On vit se produire alors, en l'espace de quelques années, une profonde révolution économique, attestée par de nombreux documents contemporains. Le pouvoir de l'argent, grâce à l'affluence soudaine des valeurs métalliques, diminua d'un tiers, de sorte que la monnaie de compte appelée *livre (libra argentea)*, qui valait auparavant 844 francs de notre monnaie, d'après les calculs du savant B. Guérard (1), ne représenta plus dès lors, dans le commerce des objets de consommation, qu'une valeur actuelle de 563 francs environ.

Une large part des dépouilles des Huns fut attribuée au saint-siége. Rome, relevée enfin à son rang de dominatrice du monde par l'épée de son patrice, commençait à recouvrer sur les barbares ses propres richesses, dont ils l'avaient dépouillée aux jours de son abaissement. Le pape Léon III consacra cette royale aumône des Franks à la restauration de la basilique de Latran, et, comme témoignage de sa reconnaissance, il y fit exécuter la curieuse mosaïque, encore conservée de notre temps, où Charlemagne est figuré recevant de la main de saint Pierre l'étendard bleu aux roses rouges, labarum du nouvel empire.

La prise du Ring fut le coup de mort de la puissance des Avares. « Il semble, comme dit Michelet, que ce peuple thésauriseur ait perdu son âme avec l'or qu'il couvait comme le dragon des poésies scandinaves. »

(1) *Polyptyque de l'abbé Irminon*, Prolégomènes, p. 140 et 158.

Le kan Thudun et une foule de ses partisans étaient venus dans le cortége de Pépin se faire baptiser à Aix. Mais cette race inférieure n'avait aucun germe de vertu sociale que la religion même pût développer. Elle continua de s'agiter et de s'abaisser encore dans les convulsions d'une incurable anarchie. L'entreprise de rénovation chrétienne y aboutit, en l'espace de trois ans à peine, à un déplorable échec. En 799, Thudun était retourné à ses idoles, et il essaya de secouer le joug de la domination des Franks, comme il avait abandonné leur foi. Vain effort. Au premier symptôme de soulèvement, le duc frank de Bavière, Gerold, marcha contre les rebelles. Il mourut, il est vrai, sur le champ de bataille dès le début de la campagne; mais la défaite des Avares n'en fut ni moins prompte ni moins complète. Les Slaves achevèrent d'exterminer en peu d'années les débris de ce peuple terrible, qui avait trop justifié, dans toute l'Europe orientale, son nom de « fléau de Dieu ». Éginhard nous trace un lugubre tableau de la désolation où se trouvait de son temps toute la contrée qui avait servi de repaire aux hordes d'Attila : « La Pannonie, maintenant vide d'habitants, le lieu où était le palais du chakan (le Ring) transformé en un désert où l'on ne voit plus même trace d'habitation humaine, attestent combien de batailles furent livrées, combien de sang répandu dans cette guerre de huit années. La noblesse entière des Huns a péri; toute leur gloire s'est anéantie; tous leurs trésors accumulés durant tant de siècles sont devenus la proie des vainqueurs [1]. »

Les frontières pacifiées de tous côtés, l'ordre et la prospérité régnant au sein de la nation dominatrice et rayonnant sur les peuples vassaux, telle était, en 799, l'œuvre politique déjà accomplie par Charlemagne, et qui allait être bientôt couronnée et consolidée par la restauration de l'empire.

[1] Eginh. *Vita Karoli Magni*, cap. XIII.

IV

[illegible] de l'harmonie universelle, un point cependant [illegible] troublé, et c'était précisément la [illegible] Rome.

[illegible] Adrien, était mort, peu après la reprise de la [illegible] le 25 décembre 795. « Charles, qui n'avait [illegible] le pleura, dit Eginhard, comme s'il eût [illegible] le plus cher; car il était très-facile à [illegible] et très-constant à les conserver, et il [illegible] fidélité ceux à qui l'attachaient des [illegible]

[illegible] l'épitaphe en vers latins qu'on peut [illegible] Rome, sur la tombe de ce pon- [illegible] écrit ces vers en pleu- [illegible] Je veux mettre sur ta tombe nos [illegible] et Adrien, moi le roi, toi le [illegible] souviens-toi de moi, et obtiens [illegible] dans le céleste royaume du [illegible]

[illegible] d'Adrien, le 26 dé- [illegible] prêtres, lui donna [illegible] l'Azappius [illegible] plein de zèle [illegible] temps patient. [illegible] et le peuple [illegible] par une [illegible] ecclésiastiques.

[illegible]

Ni la cour d'Orient, ni aucune autre puissance étrangère ne fut consultée sur cette élection à une magistrature que les événements avaient rendue indépendante et souveraine dans l'ordre politique, comme elle l'était par essence dans l'ordre religieux. Ainsi acheva de disparaître l'ombre d'autorité que la vaine formalité de la confirmation des votes populaires avait laissée jusque-là aux successeurs de Constantin dans l'antique cité impériale.

Sacré le 27 décembre, le nouveau pape s'empressa de notifier son avénement à Charles, patrice des Romains, son coadjuteur civil. A ce titre, il lui fit porter par ses légats les clefs de la Confession de saint Pierre et l'étendard de la ville, et le pria d'envoyer un grand de sa cour recevoir le serment d'obéissance et de fidélité des habitants. L'abbé de Saint-Riquier, Angilbert, confident intime de Charlemagne et l'un des membres les plus brillants de l'académie palatine, où il portait le nom d'Homère, fut l'ambassadeur choisi pour aller saluer le pape Léon et lui offrir en même temps la part destinée à l'Église romaine dans les dépouilles du Ring : don de joyeux avénement, dont on a raconté plus haut l'emploi.

Dans les lettres de créance confiées à Angilbert, on retrouve l'exposé du programme politique du grand roi frank, tel qu'il est formulé à chaque page de sa correspondance avec le saint-siége, et qu'il allait bientôt servir de base aux constitutions de l'empire restauré : « Nous avons prescrit à Angilbert, écrit-il au souverain pontife, de concerter avec vous, en notre nom, toutes les mesures qui vous paraîtront propres à procurer l'exaltation de la sainte Église de Dieu et à affermir votre autorité et notre patriciat ; car le pacte que j'avais conclu avec le très-bienheureux prédécesseur de Votre Paternité, je désire le continuer avec Votre Béatitude, dans le même accord inviolable de foi et de charité... C'est à nous de défendre en tous lieux, avec le secours de la miséricorde divine, la sainte Église du Christ, en repoussant au

dehors les attaques des infidèles et en propageant au dedans la vérité catholique; comme c'est à vous, très-saint Père, d'aider nos armées, en élevant, ainsi que Moïse, vos mains vers le ciel, afin que, par votre intercession, Dieu, notre guide, donne partout la victoire au peuple chrétien sur les ennemis de son saint nom, et que Notre-Seigneur Jésus-Christ soit glorifié dans tout l'univers[1]. »

Bien que Charlemagne n'ait jamais prétendu, on l'a déjà dit, exercer sur l'Église le protectorat césarien que beaucoup d'historiens lui prêtent, il n'en est pas moins vrai qu'il était porté par caractère et qu'il se croyait, en outre, autorisé, par sa grande situation dans la chrétienté, à se considérer comme revêtu d'une sorte de juridiction pastorale. Il voulait être en tout, par le zèle comme par la puissance, le premier des fidèles. « C'était, dit le moine de Saint-Gall, un évêque pour la prédication et un philosophe pour la science[2]. » La fin de la lettre à Léon III est, en effet, conçue dans un ton d'admonition où se révèle bien cette tendance de son esprit. Il recommande au pape l'observation scrupuleuse des canons, l'engage à ne donner dans sa conduite et dans ses paroles que des exemples et des conseils d'édification, « afin, ajoute-t-il, que vous fassiez briller la lumière aux yeux des hommes, et que, trouvant vos œuvres bonnes, ils glorifient votre Père qui est aux cieux. »

Les mêmes conseils font l'objet d'une note particulière [illegible] à Angilbert. « Répète-lui souvent, lit-on dans ce [illegible] document, à combien peu d'années se borne la [illegible] qu'il [illegible] dans le temps, et combien sera durable [illegible] réservée dans l'éternité à celui qui aura bien [illegible]. Persuade-lui de détruire l'hérésie simo[illegible] en tant de lieux le corps de l'Église, et [illegible] les choses dont tu te souviens que nous

1. [illegible] Migne, *Patr. lat.*, t. XCVIII, col. 908.
2. [illegible] *Magno.*

avons maintes fois gémi ensemble. Que le Seigneur te guide et te conduise; qu'il dirige en toute bonté le cœur de Léon pour le disposer à faire tout ce qui servira la sainte Église et le rendre pour nous un bon père et un utile intercesseur, afin que le Seigneur Jésus-Christ nous fasse prospérer dans l'exécution de sa volonté et daigne conduire au repos éternel ce qui reste du cours de notre vie. Voyage heureusement, profite dans la vérité et reviens avec joie, mon petit Homère[1]. »

Deux années s'écoulèrent après l'ambassade d'Angilbert, pendant lesquelles Charlemagne, tout occupé de ses expéditions de Saxe, de Pannonie et d'Espagne, dut laisser le nouveau pontife seul aux prises avec les difficultés de son gouvernement. La royauté élective des papes excitait toujours les mêmes convoitises dans la noblesse romaine, et la rivalité des factions déçues dans leurs espérances préparait des orages à chaque changement de règne. Une conspiration s'ourdit contre Léon parmi les fonctionnaires civils le plus en crédit sous Adrien, et qui regrettaient l'amoindrissement de leur influence. A la tête du complot se trouvaient deux neveux du dernier pape, le primicier Pascal et le sacellaire Campulus. Le but des mécontents était de se débarrasser du souverain pontife par un meurtre, et d'élever à sa place quelqu'un qui fût mieux disposé à satisfaire leur ambition. Le 25 avril 799, Léon, se rendant, suivant la coutume, aux grandes litanies de saint Marc, où il devait officier pontificalement en l'église Saint-Georges, vit venir à lui Pascal et Campulus en habit laïque. « Ils se prosternèrent hypocritement devant lui, en disant : « Pardonnez-nous de « n'avoir point de chasubles; nous sommes souffrants, et nous « ne pourrons peut-être assister à toute la cérémonie. » Léon agréa leur excuse et s'entretint familièrement avec eux, sans

[1] On sait qu'Angilbert avait pris, dans l'Académie palatine, le surnom d'*Homère*.

soupçonner leur perfidie. Tout à coup, en face du monastère des Saints-Étienne-et-Sylvestre, une troupe de sicaires, embusquée dans le voisinage, fondit sur le cortège et renversa le pontife, que Pascal tenait par la tête et Campulus par les pieds. Le peuple s'était enfui; les monstres foulèrent aux pieds l'auguste vieillard, le dépouillèrent de ses vêtements, lui crevèrent les yeux, lui arrachèrent la langue, le frappèrent à coups de bâtons, et le jetèrent baigné dans son sang devant l'autel des Saints-Étienne-et-Sylvestre. Léon vivait encore. Durant la nuit, Pascal, Campulus et Maurus de Nepi, leur complice, le firent transporter par leurs satellites au monastère de Saint-Érasme et le jetèrent dans un cachot, à la porte duquel ils placèrent des gardes... Mais le cubiculaire Albinus, avec d'autres fidèles craignant Dieu, pénétra dans le monastère, ouvrit les portes de la prison, et, tous ensemble, ils conduisirent le pontife dans la basilique Vaticane. Cependant les sicaires, maîtres de Rome, étaient dans la consternation: leur triomphe ne les consolait pas. Ils vivaient dans une appréhension continuelle, se défiant les uns des autres et prêts à s'entr'égorger. Ne sachant rien trouver à faire de mieux, ils pillèrent et démolirent la maison du cubiculaire Albinus avec diverses autres propriétés appartenant à l'Église ou à des particuliers connus pour leur attachement au pape[1]. »

A la nouvelle de l'attentat, le duc frank de Spolète, Winigis, accourut à Rome avec sa petite armée, pourvut à la sécurité du pontife et l'emmena avec lui. Charlemagne allait quitter Aix-la-Chapelle pour rentrer dans la Saxe, qu'il voulait achever de dompter par un grand déploiement de forces, quand un courrier l'informa de la révolution romaine. Il ne put suspendre l'expédition projetée, pour laquelle il avait appelé des renforts des provinces les plus éloignées de

[1] Liber pontif., d'Anastase, cité ap. Darras, *Hist. génér. de l'Église*, t. XVIII, ch. i, n° 2.

son empire. Toutefois, comme il était nécessaire d'aviser en hâte aux mesures de répression, il fit prier le pape de venir en conférer avec lui en Saxe même, et il s'en alla établir, en l'attendant, ses quartiers à Paderborn, ainsi qu'on l'a déjà raconté plus haut.

Léon, qui, par une guérison providentielle, avait recouvré la parole et la vue, saisit avec empressement l'occasion de prendre possession en personne, au nom du Christ, des nouvelles conquêtes du catholicisme au delà du Rhin. Jamais pape n'avait franchi ce fleuve, antique frontière de la civilisation. Lorsque, au commencement de l'été 799, Léon traversa les clairières de la Westphalie, les populations à peine converties qui se pressaient sur son passage durent contempler, avec une sorte de religieuse terreur, ce pacifique dominateur du monde dont Charlemagne n'était que le lieutenant, ce dépositaire d'une puissance qui dirigeait toutes les armées de l'Occident, et qui, en l'espace de moins de trente ans, avait si profondément changé la face de la patrie saxonne. La plupart de ces témoins, en effet, avaient assisté dans leur enfance, sous ces mêmes forêts, au bord de ces mêmes fontaines, aux sinistres mystères des anciens dieux. Le camp de Charlemagne leur offrit le spectacle d'une cérémonie religieuse et militaire d'un caractère bien différent, et dont un poëme du temps, attribué, mais sans preuve, à Alcuin, nous trace ainsi le tableau grandiose : « Instruit par ses courriers de l'approche du pape, Charles dépêche au-devant de lui, pour le saluer, son fils Pépin, à la tête d'une troupe de cent mille hommes. Le pasteur apostolique, en voyant se répandre dans la plaine cette innombrable escorte, lève ses mains au ciel et prie avec ferveur pour le peuple frank. Trois fois la foule se prosterne devant le pontife pour recevoir sa bénédiction. Le pape Léon attire alors Pépin dans ses bras et le tient tendrement embrassé. Puis ils cheminent côte à côte vers le quartier royal. Cependant le pieux roi Charles avait fait mettre tout le reste de l'armée

sous les armes : « Volons, leur cria-t-il, à la rencontre du souverain pontife ! » Et toute la troupe se lance sur ses traces comme pour une charge de cavalerie : les trompettes jettent leurs fanfares éclatantes, le sol tremble, les armes étincellent, et les bannières déroulent au vent leurs plis éclatants. Le désir d'entendre la voix du pape transporte les guerriers, et fait circuler une brûlante ardeur dans la moelle de leurs os... Au sortir du camp on s'arrête. Le clergé se range, en trois chœurs distincts, sous l'étendard sacré de la croix, et le roi dispose les gens de guerre en un cercle immense dont la ligne épaisse figure les remparts d'une ville. Lui-même, se tenant au centre, domine de toute la tête ces masses profondes.

« Le pape arrive, admirant cette multitude où toutes les nations étaient représentées, observant la variété des langues, des costumes et des armements. Charles, accouru jusqu'à lui, se prosterne à ses pieds avec respect, puis l'embrasse tendrement. Ils s'acheminent alors côte à côte, la main dans la main, en conversant familièrement, au milieu de la foule agenouillée, qui, à trois reprises encore, courbe son front sous la main bénissante du pontife. Les prêtres, debout à la porte de la basilique, faisaient entendre des cantiques de louange. Léon, après avoir célébré pontificalement la messe, fut conduit par son hôte au palais, où un splendide festin était préparé[1]... »

Le pape passa tout l'été auprès du roi frank. La faction rebelle qui continuait de dominer à Rome conçut cependant l'étrange illusion de se rendre Charlemagne favorable. Elle envoya des émissaires vers lui pour combattre les dépositions de Léon et l'accuser lui-même de crimes imaginaires. Le plaid des prélats et des leudes franks réuni pour écouter leurs explications en comprit sans peine l'imposture. Charles

[1] *De Carolo Magno et Leonis papæ ad eumdem adventu*, *Poema*. D. Bouquet, t. V, p. 388 et suiv.

donna une escorte d'honneur au souverain pontife, qui fit sa rentrée triomphale dans la capitale le 29 novembre, au milieu d'un concours joyeux de clergé et de peuple. Ses adversaires n'osaient plus lever la tête. Les seigneurs franks qui l'avaient accompagné, au nombre de dix, deux archevêques, cinq évêques et trois comtes laïques, firent durant plus d'une semaine, comme délégués du patrice de Rome, une minutieuse enquête sur l'attentat du 25 avril, et envoyèrent en France les accusés, dont la culpabilité fut reconnue.

C'était à Rome même que Charlemagne avait résolu d'aller étudier les causes de la révolution et en juger en dernier ressort les auteurs. Mais, avant de s'éloigner de ses États, il lui restait bien des mesures à prendre pour en assurer la tranquillité durant une absence qu'il prévoyait devoir être longue. Dès le commencement du printemps suivant (800), à la mi-mars, il quitta son palais d'Aix-la-Chapelle. Aucune grande expédition n'étant décidée pour cette année-là, il se dirigea vers la Neustrie, dont les côtes étaient inquiétées depuis quelque temps par des pirates venus de l'archipel danois. Ce dernier repaire du paganisme odinique, épargné par l'épée des Franks, commençait, en effet, à prendre sa terrible revanche de la conquête chrétienne de la Germanie. Les forbans de toutes races, repoussés jusque sur les plages glacées du Nord par les progrès incessants de la civilisation dans la patrie teutonique, avaient trouvé libre et s'étaient arrogé l'empire des mers. Leurs flottilles ravageuses, maîtresses de l'océan Gallique, fondaient déjà, par de hardis coups de main, la sinistre réputation qui allait s'attacher bientôt au nom des *Normands!* « Il arriva, raconte à ce sujet le moine de Saint-Gall, que Charles vint, sans y être attendu, dans une ville maritime. Comme il se mettait à table, voici que des barques de pirates normands parurent en vue du port. Les uns les prenaient pour des marchands juifs, les autres pour des Africains ou encore pour des Bre-

tons. Mais le sage roi, à la structure et à l'agilité de ces embarcations, reconnut que ce n'étaient pas des bâtiments de commerce, mais des navires de guerre : « Ces vaisseaux, s'écria-t-il, sont remplis, non de marchandises, mais d'implacables ennemis ! » A ces mots tous les assistants s'élancent à l'envi pour attaquer les navires. Mais ce fut en vain : car les Normands, comprenant que celui qu'ils avaient coutume d'appeler *Charles au Marteau (Karolus Martellus)* était là, et tremblant d'affronter ce héros, se dérobèrent avec une rapidité inouïe non-seulement aux coups, mais aux regards de ceux qui les poursuivaient... Or le religieux Charles, se levant de table, s'appuya sur une fenêtre et y resta longtemps à rêver, le visage inondé de larmes. Comme nul de ses grands n'osait l'interroger : « Savez-vous, leur dit-il, ô mes fidèles, pourquoi je pleure ? Je ne crains pas que ces gens-là me puissent nuire par leurs vaines menaces ; mais je suis profondément affligé que, de mon vivant, ils aient osé insulter ce rivage, et je vois avec douleur quel mal ils feront à mes descendants et à leurs sujets[1]. »

Il était impossible de donner la chasse à ces insaisissables écumeurs de mer. Charles dut se borner à des mesures défensives. Il fit construire une flotte pour surveiller la côte, et établit des garnisons à l'embouchure des fleuves. Il alla ensuite célébrer les fêtes de Pâques (19 avril) au monastère de Saint-Riquier, et de là se rendit, par Rouen, à Tours[2], auprès de son ami et conseiller Alcuin, retiré de la cour depuis quatre ans, et devenu abbé de Saint-Martin.

De douloureux devoirs le retinrent plusieurs mois à Tours. Liutgarde, sa jeune femme, y fut prise d'une maladie mortelle, qui l'emporta le 4 juin[3]. Belle, douce et généreuse, mêlée comme une compagne et presque comme une sœur

[1] Monach. Sangall., *de Gestis Caroli Magni.*

[2] Eginh. *Annal.*, ann. 800.

[3] *Annal. Mettens.*, ann. 800.

XVI

XIXe SIÈCLE — ÉCOLE ALLEMANDE

« Baptême de Witikind, » d'après une fresque d'Albert Rethel à Aix-la-Chapelle et une gravure publiée en 1870. — Les ornements des deux demi-tympans sont l'œuvre de M. Duvivier.



aux travaux et aux jeux des filles d'Hildegarde, elle avait, dans ses sept années de règne, effacé les mauvais souvenirs laissés par Fastrade. Mais aucun gage de cette union heureuse ne resta au puissant roi des Franks, et, bientôt oubliée comme les autres, Liutgarde devait, à quelques mois de là, être remplacée à son tour par une cinquième épouse, du nom de Mathalgarde[1].

Ayant ainsi parcouru toutes les provinces de son gouvernement direct, puisque au delà de la Loire commençait le royaume d'Aquitaine, Charlemagne vint tenir, au milieu d'août, l'assemblée nationale à Mayence, et l'informa de son projet de voyage en Italie. Il sentait quelle rude tâche allait lui incomber, comme patrice, en présence de l'effervescence des esprits à Rome. Il eût vivement souhaité d'avoir en cette circonstance auprès de lui un sage conseiller comme Alcuin, qui avait toujours inspiré sa politique avec autant de grandeur que de générosité. Mais en vain fit-il un nouvel appel à son vieux *maître,* le pressant de quitter « les toits enfumés de Tours pour les palais dorés des bords du Tibre ». Les infirmités mettaient l'illustre docteur hors d'état d'accomplir un tel voyage. Charles dut partir sans lui, emmenant une armée dont il partageait le commandement avec son fils Pépin.

Après un séjour d'une semaine à Ravenne, et pendant que Pépin marchait en force contre Bénévent, où le duc Grimoald affectait l'indépendance, Charlemagne suivit sa route vers l'État pontifical. Il arriva le 23 novembre aux portes de la Ville éternelle. Le pape était venu au-devant de lui jusqu'à Nomentum (Mentana), où ils eurent ensemble une première conférence. Le lendemain, le glorieux patrice fit son entrée solennelle au milieu des cantiques et des hymnes d'allégresse[2]. Mais il se déroba vite aux démonstrations de

[1] Eginh. *Vita Karoli Magni,* cap. XVIII.
[2] Eginh. *Annal.,* ann. 800.

[illegible] pour se livrer tout entier à la méditation de [illegible] qui l'avait amené.

Le 1[illegible], il convoqua une assemblée générale des [illegible], et somma les accusateurs du souverain pon[illegible] les imputations qu'ils avaient dirigées contre [illegible] n'eut qu'une voix pour protester de sa [illegible]. « Nous ne sommes pas assez téméraires, [illegible], pour nous constituer juges du siège [illegible] de toutes les Églises. C'est à lui qu'il [illegible] juger tous, et lui n'est le justiciable de [illegible] séances eurent lieu pour l'audition des [illegible], qui ne se présentèrent pas. Enfin Léon, [illegible] le livre des Évangiles, monta à la chaire [illegible], et jura qu'il était innocent des crimes [illegible] imputés[1]. Cette justification était [illegible] s'étaient condamnés eux-mêmes [illegible] avait ramené de France Campulus, [illegible], déférés à son tribunal patricial : [illegible] éclatante : ils n'essayèrent pas [illegible]. Jugés selon la loi romaine, ils furent [illegible]. Mais le pape, ému de compassion, arrêta [illegible] séculier, et obtint que la peine capitale [illegible] fût commuée en un exil perpé[illegible]

[illegible] qui siégea durant la première quin[illegible] la basilique Vaticane pour l'instruc[illegible], ne bornait pas son rôle à celui d'un [illegible]. Elle préparait, de concert avec le souverain [illegible] du roi frank, un acte politique qui [illegible] des bases solides et durables la paix si [illegible] à Rome et au monde chrétien. « Jus-

[1] [illegible] Darras, *Hist. génér. de l'Église*, t. XVIII.

tement en ces jours, dit la chronique de Moissac, une ambassade venue de Constantinople apporta la nouvelle que les Grecs avaient déposé leur empereur, et remis aux mains d'une femme le sceptre des Césars. On disait qu'Irène, nouvelle Athalie, après avoir fait crever les yeux à son propre fils, l'avait relégué dans un cloître pour régner à sa place. C'était donc la déchéance du titre d'empereur, tombé aux mains débiles d'une femme. Le pape Léon concerta avec les prélats et les patriciens de Rome les mesures à prendre en une telle occurrence. L'avis unanime fut que Charles, roi des Franks, devait être proclamé empereur. C'était lui, en effet, dont les armes et la puissance protégeaient Rome, la capitale de l'empire. En Italie, en Gaule, en Germanie, tout lui obéissait. Dieu lui-même, en donnant à Charles, pour la défense de son peuple contre les infidèles, un pouvoir sans précédent, indiquait ainsi sa volonté de faire revivre le titre impérial dans la personne de ce prince. Il paraissait juste que le nom fût attaché à la charge, et tel était le vœu de tout le peuple chrétien[1]. »

Ainsi se retrouvent de nouveau formulées en cour de Rome, et en des termes identiques, les mêmes considérations qui, un demi-siècle plus tôt, avaient fait élever au trône la dynastie carolingienne.

Charlemagne, dont les dispositions avaient sans doute été sondées discrètement et trouvées peu favorables à un tel changement, n'en connut pas la résolution définitive et les préparatifs. Le jour de Noël, en se rendant à la messe pontificale, il ne soupçonnait pas encore les desseins du pape à son égard, et il assura ensuite, au dire d'Éginhard, que, s'il en avait été instruit, il n'aurait pas paru à l'église, malgré la solennité de la fête. Or, peu d'instants après, pendant qu'il était prosterné en oraison devant la Confession de saint Pierre, le pape s'approcha de lui et lui mit une couronne

[1] *Chron. Moissiac.*, ann. 800.

sur la tête, et une immense acclamation s'éleva de tous les points de la basilique : « A Charles *Auguste*, couronné par Dieu, grand et pacifique empereur, vie et victoire ! « Puis, ajoute le chroniqueur, le pontife s'inclina devant lui et il quitta le nom de patrice pour celui d'*Empereur* et d'*Auguste*[1]. »

[1] Eginh. *Annal.*, ann. 800.

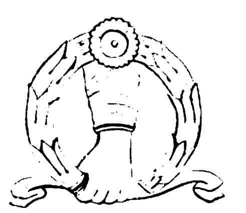


Fig. 54. — D'après une mosaïque latine du IXe siècle, citée et reproduite par Didron (*Iconographie chrétienne*, p. 213).



Fig. 55. – Bibl. nationale. Lat. 8850, f[os] 11 et 13. (IX[e] siècle.)

CHAPITRE XI

L'EMPEREUR — SA FAMILLE ET SA COUR

I

Fig. 56. – Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale. Lat. 1, f° 367.

POLITIQUEMENT, la cérémonie dont la basilique de Saint-Pierre fut témoin le jour de Noël de l'an 800 ne changeait rien à l'état de l'Europe. Elle ne fit que consacrer par un titre nouveau la situation à laquelle un demi-siècle de gouvernement et de victoires avait élevé la dynastie carolingienne. Dans l'esprit et dans la langue de la société romane, des deux côtés des Alpes, le pouvoir, tel que Charlemagne l'avait fait et l'exerçait, magistrature suprême réunissant la plénitude de l'autorité politique, militaire et judiciaire, ce genre de pouvoir avait un nom spécial et traditionnel : c'était ce que les an-

ciens Romains avaient appelé *imperium*. Au milieu de la confusion de l'âge barbare et sous l'influence des idées chrétiennes, la conception antique de l'empire s'était idéalisée : à cinq siècles de distance, les peuples le comprenaient comme une institution tutélaire, gardienne de la paix des nations. Du reste, la manière dont la royauté s'était établie dans le monde moderne n'avait pas peu contribué à relever encore la supériorité idéale de l'empire. Les chefs des barbares, fondateurs de dynasties royales dans les contrées romanes, s'étaient partout présentés comme les lieutenants de l'empereur : ils s'étaient fait accréditer, en quelque sorte, par lui auprès de leurs nouveaux sujets, en lui demandant l'investiture de leurs conquêtes et leur admission dans la hiérarchie de ses officiers. Voilà pourquoi, au dire de la chronique de Moissac, citée plus haut, les peuples ne comprenaient plus que Charlemagne conservât le titre subalterne de roi, après avoir réuni sous son sceptre toutes les provinces, toutes les capitales de l'ancien empire. On trouvait raisonnable et même nécessaire que celui qui était le maître, l'*empereur* de plusieurs nations, prît aussi le nom de *César* et d'*Auguste*. Déjà les lettrés, interprètes fidèles de l'opinion publique, s'étaient habitués à désigner par le seul mot qui, dans la langue littéraire, en exprimât toute l'étendue, la domination du grand roi frank. En 799, avant le voyage de Charles à Rome, Alcuin terminait une épître adressée à son disciple couronné par ce souhait qui ne visait point, à coup sûr, un changement dans la constitution politique de l'Europe : « Que Dieu, dans sa clémence, te donne le salut et un *empire* glorieux[1] ! » La pensée qui inspirait ces vers était la même qui faisait dire à un autre poëte de l'académie pala-

[1] Det tibi perpetuam clemens in sæcla salutem
Et decus *imperii*, David amate, Deus.

Alcuin, *Epist.* LXXXIV. — *David* était le surnom de Charlemagne dans l'Académie palatine.

tine, l'évêque Théodulf : « Dieu a soumis à tes lois tous les *royaumes* d'Europe; qu'il y courbe tout l'univers [1]. » La flatterie s'adressait au passé, non à l'avenir.

Charlemagne n'eût pas goûté les allusions à une restauration de l'empire romain, et il n'en eût certes pas encouragé l'espérance. Sa surprise et son mécontentement, quand il fut couronné par Léon III devant la Confession de saint Pierre, étaient évidemment sincères. Non-seulement c'est rapetisser son caractère que d'y voir, avec tant d'historiens modernes, une misérable feinte destinée à tromper la foule; c'est encore et surtout, ce nous semble, méconnaître l'idée politique qui l'avait guidé jusque-là. La tendance traditionnelle des princes carolingiens et l'originalité de leur rôle consistaient justement à réagir contre l'engouement des rois de la première race pour les formes gouvernementales et administratives de l'antiquité. Charlemagne devait donc se garder de tout ce qui pouvait sembler le ramener à ces errements, condamnés par une expérience irrévocable. De là sa froideur devant l'enthousiasme et les manifestations des Romains, peuple au génie théâtral; de là sa longue hésitation à introduire dans la réalité des faits l'esprit de sa dignité nouvelle. Ce n'est qu'au mois de mars 802 qu'il promulgua, dans quelques articles du Capitulaire d'Aix-la-Chapelle, les préceptes qui inaugurèrent la constitution de l'empire. Il lui avait fallu plus d'un an pour bien saisir et s'approprier le plan du souverain pontife. Mais cette méditation ne laissa subsister chez lui ni doute ni scrupule. Il n'avait pas, en effet, à répudier son passé en épousant l'idée de Léon III. L'organisme politique et social dont la papauté avait eu seule l'initiative ne pouvait avoir, et n'avait, en réalité rien de commun avec la monarchie universelle des anciens Césars, si ce n'est le nom de l'institution et sa base territoriale. Dans l'ordre moral, la

[1] Sub tua jura Deus dedit europea regna;
Totum orbem inclinet sub tua jura Deus.

[illegible] conteste. Le but que l'orgueil et la rapa-[illegible] poursuivi jadis et un instant [illegible] du monde et la soumission [illegible] les pays diverses à la législation et à la [illegible] pape. Tout au contraire, dans le saint-[illegible] précédent et créé par les papes, l'unité [illegible] des consciences : la primauté, la souverai-[illegible] à un pouvoir spirituel, le saint-siége. [illegible] dominateur et de son chef n'est pas de [illegible] des provinces, mais des âmes : respectant la diversité des mœurs et des lois locales, l'empereur exercera moins [illegible] magistrature civile qu'un apostolat ; ou plutôt la puissance universelle qui lui est reconnue sera au service, non d'un intérêt personnel ou même national, mais de l'idée catholique dont l'inspiration lui viendra de Rome. Aussi la cérémonie religieuse du sacre fut-elle non-seulement la confirmation, mais la source unique de la dignité impériale. Et c'est là le caractère propre de l'empire d'Occident. A Constantinople, les empereurs se faisaient sacrer par le patriarche, mais après avoir été élus. Ce sacre était une bénédiction destinée à ratifier un droit antérieur et un fait accompli, comme le sacre des rois en France depuis Pépin. Mais nul en Occident ne fut jamais empereur avant d'avoir été sacré par un pape. Telle fut la règle incontestée, même après que le germanisme eut pénétré et faussé le mécanisme du saint-empire. Les Césars allemands du moyen âge, au plus fort de leur lutte avec l'Église, des excommuniés comme Henri IV de Franconie et Louis V de Bavière, demandèrent l'investiture à des antipapes plutôt que d'essayer de s'affranchir de l'institution canonique : tant ils sentaient que le titre impérial était sans autorité, et même qu'il ne leur appartenait pas, s'ils ne pouvaient se prévaloir d'une délégation du saint-siége[1].

Tel est le principe nouveau en vertu duquel Charles édicta désormais des préceptes moraux comme ceux qui

suivent : « Le sérénissime et *très-chrétien empereur* Charles ordonne :

« ... II. Que tout homme de son royaume, clerc ou laïque, chacun selon sa profession, qui lui aurait précédemment juré fidélité à titre de roi, lui fasse maintenant hommage à titre de César. Ceux qui n'auraient encore fait aucune promesse y seront obligés à partir de l'âge de douze ans. Et qu'on publie, de manière à ce que chacun le comprenne bien, quelle est la grandeur de ce serment et tout ce qu'il embrasse. Car il ne faut point croire, comme plusieurs l'ont pensé jusqu'ici, que la fidélité due au seigneur empereur consiste seulement à ne pas attenter à sa vie, à ne pas introduire l'ennemi dans ses États et à ne se rendre complice d'aucune infidélité, soit en y consentant, soit en ne la dénonçant point. Mais que tous sachent quelles sont les conséquences du serment prêté. Les voici :

« III. *Que chacun veille à se conserver dans le service de Dieu,* selon son intelligence et selon ses forces; car le seigneur empereur ne peut pas s'occuper de la conduite de chacun en particulier...

« V. Que nul n'ose faire aucune violence, aucune fraude, aucun tort aux saintes églises de Dieu, aux veuves, aux orphelins ni à ceux qui sont en pèlerinage ; *car le seigneur empereur est établi pour être, après Dieu et les saints, leur gardien et leur défenseur...*[1] »

II

Quand Charlemagne fut proclamé empereur, il y avait trente et un ans qu'il gouvernait la plus vaste monarchie du monde ; il y en avait quarante-six qu'il portait les armes

[1] *Capitulare Aquense*, 802 ; ap. D. Bouquet, t. V, p. 658.

[illegible] de l'Église et le progrès de la civilisation. [illegible] la vieillesse et près d'atteindre sa cinquante- [illegible] ni la vigueur de son corps ni celle de son [illegible] un instant au milieu de l'activité dé- [illegible] de ses travaux politiques et militaires [illegible]. Voici son portrait tel que nous l'a [illegible] Eginhard : « Il était gros, robuste, [illegible] bien proportionnée, car elle n'avait [illegible] la longueur de son pied. Il avait le [illegible], les yeux grands et vifs, le nez [illegible] chevelure blanche, une physionomie [illegible]. Aussi respirait-il dans toute sa per- [illegible], un air de grandeur et [illegible] le cou gros et court et le ventre [illegible] du reste de ses membres [illegible] était ferme, et tout son [illegible] de mâle ; seulement la [illegible] paraissait trop grêle pour sa

[illegible] l'authenticité, n'est [illegible] légendaire, haut de [illegible] et à la force gigan- [illegible] du faux Turpin. [illegible]. On n'y voit pas [illegible] que la tra- [illegible] sérieuse, malgré [illegible] car la mo- [illegible] représente le héros [illegible] rase, et [illegible] des

[illegible] également [illegible] des rois mérovin-

giens, qui avaient mis un si puéril orgueil à se revêtir du costume, et en quelque sorte de la livrée du Bas-Empire, Charles, au dire d'Éginhard, « dédaignait les vêtements des autres peuples et ne voulut jamais en adopter aucun. Deux fois seulement, dans ses séjours à Rome, à la prière des papes Adrien et Léon, il consentit à mettre la longue tunique, la chlamyde et la chaussure romaines [1]. » A l'ordinaire, il s'habillait comme ses pères et à peu près comme les gens du peuple. Il portait, sur la peau, une chemise de lin. Son caleçon était de même étoffe, ainsi que ses bas, et ces deux pièces étaient retenues par des bandelettes entrelacées en croix. Une tunique bordée de franges de soie couvrait la chemise. Il ajoutait, en hiver, pour se garantir du froid, un justaucorps de peau de loutre, et se chaussait, suivant la saison, de sandales ou de brodequins. A sa ceinture brillait un baudrier d'or, supportant le fourreau de la terrible épée que les poëtes ont nommée *Joyeuse*. En tout temps, il jetait sur ses épaules le manteau frank, blanc ou bleu de saphir, sorte de dalmatique, composée de deux pans tombant par devant et par derrière jusqu'aux pieds, et échancrés sur les côtés de façon à laisser voir la jambe à partir du genou. Ce grand manteau, aussi embarrassant que majestueux, avait été généralement abandonné par les Franks depuis leur établissement en Gaule, et remplacé par la saie écourtée et de couleurs variées en usage dans le pays. Charles tolérait l'innovation, trouvant la saie gauloise plus commode à la guerre. Mais il ne voulut jamais s'en servir lui-même : « A quoi, disait-il, sont bons ces petits manteaux? Je ne puis m'en couvrir au lit, et, à cheval, ils ne me défendent ni de la pluie ni du vent [2]. »

Aux grandes fêtes religieuses et dans les cérémonies d'apparat, telles que la tenue des assemblées nationales et la ré-

[1] Eginh. *Vita Karoli Magni* cap. XXIII.
[2] Monach. Sangall., *de Gestis Caroli Magni*.

ception des ambassadeurs, il ne variait ni la matière ni la forme de son costume; mais il aimait à éblouir les regards par l'éclat des broderies et des pierres précieuses. Il en rehaussait toutes les parties de son sévère habillement depuis le diadème jusqu'aux brodequins, et sur les deux vastes pans de son manteau s'épanouissaient, en capricieux enlacements, des rinceaux et des fleurs d'or. Il tenait à la main droite, en guise de sceptre, un bâton de pommier, aux nœuds symétriques, terminé par une pomme d'or ou d'argent richement [illegible].

[illegible] grave, même dans le choix de ses ornements, il [illegible] souffrir chez des hommes le goût des parures [illegible]. Les grands de son entourage, cependant, ne [illegible] se garantir de cette coquetterie naturelle aux [illegible] l'Italie, surtout, leur offrait en cela des [illegible]. Le moine de Saint-Gall rapporte à [illegible] caractéristique. Charlemagne, après [illegible] se trouvait à Aquilée. Un dimanche, à la [illegible] sans étaler des vêtements neufs [illegible] des marchands vénitiens. La soie, la [illegible] légères et les étoffes artiste- [illegible] d'écorce de cèdre ou de [illegible] d'oiseaux de Phénicie, empri- [illegible] de ces hommes de guerre. [illegible] remarquer ce luxe in- [illegible] Ne nous laissons pas [illegible] à la paresse. Au [illegible] jusqu'à ce soir. » Une [illegible] partir sans retard. [illegible] d'une pluie fine et [illegible] les riches atours [illegible] tout le reste du [illegible] lacérées aux [illegible] des ani- [illegible] la

chasse au sérieux, et chacun sentait l'intérêt qu'il avait à faire preuve de courage et d'adresse devant le maître. Au retour, Charlemagne, poursuivant froidement ce jeu ironique, les retint à passer la soirée au palais, et les fit approcher d'un grand feu sans quitter leurs vêtements, disant qu'ils sécheraient mieux sur leur corps. La soie, les broderies, les ornements de plumes, plissés et tirés par la chaleur, craquaient de toutes parts quand ils allèrent se déshabiller. Pour comble, le roi leur avait dit de revenir le lendemain dans le même costume. Ils parurent à ce rendez-vous tout honteux et dans le plus ridicule équipage. Charles prit le justaucorps de peau de brebis qui l'avait couvert la veille, et dit au serviteur de sa chambre : « Va-t'en frotter dans tes mains notre habit de chasse, et rapporte-le vite. » Montrant alors à ses invités ce vêtement encore solide et propre : « Insensés, s'écria-t-il, quel est maintenant le plus précieux et le plus utile de nos habits? Est-ce le mien que je n'ai acheté qu'un sou, ou les vôtres qui vous ont coûté des livres pesant d'argent[1]? »

La leçon avait été dure. Produisit-elle son effet? Il est bien permis d'en douter. Les hommes ont un maître plus tyrannique et mieux obéi que ne le fut jamais Charlemagne : c'est l'orgueil.

La chasse, la grande chasse à cheval, image de la guerre, était son passe-temps favori. Du reste, son activité prodigieuse avait besoin de se dépenser en toutes sortes d'exercices violents, et il se reposait de la chasse par la natation, « où, dit Éginhard, personne ne le surpassa jamais. » Il ne dédaignait pas plus ce genre de supériorité qu'aucun autre, et il aimait à en avoir de nombreux témoins. Il invitait non-seulement ses fils, mais ses gardes et ses courtisans, à partager son divertissement, que l'hiver même n'interrompait pas. Car, lorsque les eaux du Rhin

[1] Monach. Sangall., *de Gestis Caroli Magni.*

[illegible] allait se plonger dans les sources [illegible] minérale d'Aix-la-Chapelle qui [illegible] du grand roi et sa splen- [illegible] l'Occident, et non pas sa si- [illegible] en rien préférable à celle des [illegible] telles que Trèves, Cologne.

[illegible] du temps, ni dans [illegible] d'une résidence parti- [illegible] et le séjour de [illegible]

[illegible]

ses triomphes, et les plus solennelles cérémonies politiques. Les chroniqueurs signalent leur présence partout, dans les revues militaires, dans les assemblées nationales, dans les réceptions d'ambassadeurs étrangers. On voit souvent leur nom figurer au bas des actes de la chancellerie, et un capitulaire place sous les ordres de la reine les intendants du domaine royal[1].

On a critiqué, et à bon droit, le nombre de ces reines. On n'en compte pas moins de neuf. Mais un blâme bien plus grave, s'il était justifié, s'attache à la nature des liens que Charlemagne contracta avec quelques-unes d'entre elles. Certes, il est impossible de fournir des preuves à l'appui de la validité de ces neuf mariages; mais l'affirmation opposée est au moins aussi téméraire. Éginhard, dont le témoignage, à coup sûr très-considérable, est toujours cité sur ce point, qualifie positivement de concubines quatre des femmes de son maître. Mais il place dans le nombre Himiltrude, mère de Pépin le Bossu et de Rothaïde. Or, la naissance de Pépin se rapportant à une époque où le pape Étienne III déclarait Charles valablement marié aux yeux de l'Église, on a expliqué plus haut comment il est raisonnable d'admettre qu'Himiltrude était cette première épouse légitime dont la lettre pontificale tait le nom. Himiltrude, dans ce cas, eût été victime d'un préjugé conforme à l'ancien droit des Franks, qui établissait la légitimité des épouses d'après leur extraction et qui, peu soucieux du principe de la monogamie, ne considérait comme légitime que la femme d'une condition égale à celle du mari: la seule, en effet, à qui la religion d'Odin permettait le mariage solennel. Si Charlemagne, dans l'adolescence et avant d'avoir recueilli la monarchie paternelle, n'avait épousé qu'une femme d'une condition relativement inférieure, combien plus de raisons devaient le déterminer à une semblable conduite quand, devenu empe-

[1] *Capitul. de Villis*, Baluze, t. I, p. 331.

reur, mais déjà entré dans la vieillesse, il se maria encore quatre fois, après la mort de Liutgarde, avec Mathalgarde, Gerswinde, Regina et Adelinde, qui devaient toutes lui donner des enfants : la première, une fille, Rothilde; la seconde, une fille aussi, Adeltrude; les deux dernières, des fils : Regina, Drogo et Hugo; Adelinde, Théoderic[1]. Il faudrait des preuves, que l'on n'a pas encore produites, pour enlever le caractère licite à ces unions vraisemblablement morganatiques.

Quoi qu'il en soit de cette question délicate, des cinq enfants nés pendant l'empire il en est deux dont l'histoire ne nous a conservé que les noms : la fille de Gerswinde et le fils d'Adelinde. Les trois autres se consacrèrent à la vie religieuse sous le règne de leur frère Louis le Pieux.

Nous avons vu les trois aînés des princes royaux associés dès l'enfance aux expéditions et même au gouvernement de leur père. Quant à ses filles, Charles leur fit donner une éducation à la fois romaine et franke. Élevées avec leurs frères à l'école palatine, elles avaient des maîtres de grammaire, d'astronomie et de chant, et parcoururent, en la plus docte compagnie du temps, le cercle entier des études libérales. Mais on avait pris soin aussi de les former aux arts domestiques, et elles maniaient avec autant d'activité que d'adresse l'aiguille et le fuseau. A l'époque du couronnement impérial, les trois filles d'Hildegarde, Rothrude, Bertrade et Gisèle, étaient dans tout l'épanouissement de leur beauté; Rothaïde, fille d'Himiltrude, qui vivait avec elles, atteignait déjà l'âge mûr; et elles avaient encore deux sœurs adolescentes, Théodrade et Hiltrude, filles de Fastrade. Les poètes de la cour ont célébré à l'envi cette belle famille.

L'un d'eux nous la montre dans une des grandes chasses de la forêt d'Ardenne, qui s'étendait alors jusqu'aux

1. [illegible] XVIII.

portes d'Aix-la-Chapelle, était souvent le théâtre : « Ici un coursier caparaçonné, couvert d'or et de métaux précieux, s'enorgueillit d'avoir été choisi pour porter le grand roi. Debout, il secoue sa tête fière et veut courir à travers les hautes montagnes. Enfin paraît, avec un cortége de courtisans, le roi Charles, le vénérable phare de l'Europe. Il arrive, et son visage souriant étincelle de mille feux; car un cercle d'or précieux entoure sa noble tête : il domine toute la foule de ses hautes épaules. De jeunes serfs portent de longs épieux armés d'un fer aigu, et des filets de lin qui se replient quatre fois sur eux-mêmes; ils conduisent des chiens avides attachés par le cou, molosses à la dent furieuse, dressés à saisir la proie. Mais voici que le roi Charles a quitté le porche sacré de la haute basilique : bientôt les ducs et les premiers d'entre les comtes ont levé leur camp. A la voix du clairon s'ouvrent les portes de la grande ville; les cors résonnent, un grand bruit se fait au seuil du palais, et la jeunesse s'élance vers la rive du fleuve, précipitant sa course. C'est alors que, longtemps attendue, la reine sort de son royal appartement, entourée d'une nombreuse cohorte, la belle Liutgarde, que le roi Charles a nommée son épouse. Son cou brillant semble emprunter à la rose son tendre coloris; l'écarlate a moins d'éclat que sa chevelure qu'il tient enlacée; des bandelettes de pourpre ceignent ses blanches tempes; des fils d'or retiennent les pans de sa chlamyde; des pierres précieuses ornent sa tête, que couronne un diadème de clair métal; le lin de sa robe a deux fois été trempé dans la pourpre; sur ses épaules descendent des colliers qui brillent des feux les plus variés. Les rangs s'ouvrent, et, menant après elle une suite de belles filles, la reine s'avance entre les grands sur un cheval au port superbe. Autour d'elle s'agite une foule de brillants cavaliers. Une autre troupe de cette magnifique jeunesse attend au dehors la royale lignée. S'ouvrant un difficile passage à travers cette élégante cohue, voici le jeune Charles,

qui, par sa tenue, par son visage, ressemble à son père, dont il porte le nom glorieux. Suivant sa coutume, il presse les flancs d'un coursier fougueux. Après lui se montre Pépin, qui, sous le nom de son aïeul, renouvelle les grandes actions de son propre père, guerrier plein de cœur, héros sous les armes : monté sur un cheval de haute taille, il se porte au milieu de ses serviteurs, dont il doit conduire l'épaisse phalange. L'éclat de son visage est relevé par l'étincelant métal qui couronne son front.

« Avec un grand fracas retentit la voix rauque des cors : les chiens à la gorge avide remplissent les airs de leurs aboiements : le bruit monte jusqu'aux cieux étoilés. Bientôt paraît le resplendissant bataillon des jeunes filles. Avant toutes les autres, Rothrude arrive sur un coursier au pied rapide et s'élance à la tête de l'aimable cohorte. Dans ses cheveux d'un blond pâle s'entrelace un bandeau violet, que décorent plusieurs rangs de perles. Une couronne d'or, chargée de pierres précieuses, entoure sa tête ; une agrafe attache son riche vêtement. Près d'elle, dans ce troupeau de vierges, voici Berthe[1], suivie de ses nombreuses compagnes : sa voix, son cœur viril, sa manière d'être, son visage radieux, tout en elle est à l'image de son père... Vient ensuite la blanche Gisèle, parée d'une robe couleur de pourpre, dont la mauve sauvage forme le souple tissu. Son visage, sa chevelure brillent des plus lumineux reflets ; les teintes de la rose animent son cou de marbre ; ses mains ont la blancheur de l'argent ; son front a l'éclat de l'or ; le feu de ses regards fait pâlir les rayons de Phœbus. Joyeuse, elle monte sur un cheval au pied rapide, qui [illegible] de ses dents impatientes son mors couvert [illegible]. A sa droite, de jeunes cavaliers ; à sa gauche, une [illegible] de jeunes filles ; tout alentour bondissent les [illegible]. La vierge pudique, dotée de tant de [illegible] de son palais, bâti sur la haute colline.

[illegible]

pour suivre dans la plaine les traces du roi son père. Voici Rothaïde, ornée de riches métaux, qui court se placer d'un air triomphant au-devant de sa troupe. Sur sa poitrine, sur son cou, dans ses cheveux, brillent les pierres les plus diverses; un manteau de soie couvre ses blanches épaules; sur son front radieux repose une couronne ornée de perles; une épingle d'or, surmontée d'une perle, rapproche les deux côtés de sa chevelure. Elle ira, la belle vierge, portée par un coursier superbe, chercher dans ses retraites le cerf au poil hérissé. Cependant arrive Théodrade, non moins brillante que ses aînées. De son front gracieux descend une chevelure dont l'or envierait l'éclat; des émeraudes étrangères ornent son beau cou... Autour de cette vierge illustre, qui aime à porter le cothurne de Sophocle, s'agite un bataillon pressé de jeunes filles, et derrière elle se déroule un long cortége de grands. Assise sur un cheval blanc aux vives allures, la pieuse fille du roi Charles va pénétrer dans la forêt, ayant quitté le palais de son père. Enfin, au dernier rang (mais c'est le sort qui lui a donné cette place), paraît Hiltrude; et les vieillards ferment la marche.

« Sur les bords du fleuve arrive de tous côtés une noble foule, qui, passionnée pour la chasse, vient se presser autour du roi. Bientôt tombent les chaînes de fer qui contenaient l'ardeur des chiens rapaces[1]... »

D'autres vers, de l'évêque Théodulf, nous représentent le grand roi assis à table et recevant les caresses et les présents des charmantes princesses qu'il idolâtrait. « Ce qui le charmait chez l'une, c'était la douceur de sa voix; chez l'autre, la fraîcheur de son sourire; chez celle-ci, la grâce de sa démarche; chez celle-là, sa mutinerie. » Elles se pressent autour de lui; les unes le couronnent de fleurs, les autres le servent. « Bertrade apporte des roses, Rothrude des violettes, et Gisèle des lis; Rothaïde lui offre les trésors de

[1] *Versus de Carolo Magno;* D. Bouquet, t. V, p. 390.

Pomone, Hiltrude ceux de Cérès, et Théodrade ceux de Bacchus[1]. »

A peindre de tels tableaux d'intérieur, les flatteurs de Charles étaient assurés de toucher à sa fibre la plus sensible le cœur du puissant roi. Il avait, en effet, pour ses filles une tendresse malheureusement excessive et dont il eut lieu de se repentir. Pour ne pas se séparer d'elles, il ne consentit jamais à les marier. Rothrude, seule, fut fiancée dans son enfance, comme on l'a vu, à l'empereur Constantin. Les vicissitudes de la politique, qui avaient amené ce projet d'union, le firent aussi rompre. Offa, roi de Mercie, un des admirateurs et des plus fidèles alliés du roi frank, demanda pour son fils Ethelwold la main de Bertrade; mais le père ne put se décider à la voir s'éloigner. « Si favorisé en toute autre chose, observe Éginhard, il éprouva dans ses filles la malignité de la mauvaise fortune; mais il dissimula ce chagrin, et se conduisit comme si jamais elles n'eussent fait naître de soupçons injurieux et qu'aucun bruit ne s'en fût répandu[2]. »

Ce témoignage d'un familier de la cour est assez significatif. D'autres récits contemporains donnent d'ailleurs des détails qui ne laissent aucun doute sur la nature et l'étendue des chagrins domestiques qui attristèrent la vieillesse de Charlemagne.

Le [illegible] de fantaisie tracé par Théodulf, et que l'on vient de rapporter, est loin de donner une idée exacte de la sévère [illegible] des repas du palais. Ce n'étaient pas ses filles, [illegible] officiers, [illegible] des rois », dit le moine de Saint-[illegible] à l'emphase, qui servaient l'empereur. [illegible] service en lui-même n'avait rien de luxueux : il [illegible] quatre mets, dont un rôti. Charles préférait [illegible] reste; car les « trésors de Pomone » ne

[illegible] IV, Ad Carolum regem; ap. D. Bou[illegible]

[illegible] XIX.

suffisaient pas, quoi qu'en dise le poëte, à son robuste estomac. D'ailleurs il était extrêmement sobre dans le boire comme dans le manger. Il avait surtout l'horreur de l'ivrognerie, vice national des Germains. Une gravité presque monacale présidait à ces festins de la plus puissante cour qui fut jamais. Après la bénédiction prononcée par le chapelain, un clerc placé sur une estrade lisait à haute voix tantôt les vieilles chroniques des Franks et leurs épopées barbares, plus souvent les ouvrages de saint Augustin, particulièrement goûtés de Charlemagne. Le livre *De la Cité de Dieu* faisait surtout ses délices. Jamais le murmure des conversations particulières ne devait couvrir la voix du lecteur, religieusement écouté par le maître.

Le repas royal terminé, ses vassaux, les chefs des nations, mangeaient à leur tour dans la même salle. Tous les officiers et serviteurs du palais se succédaient ainsi à table suivant l'ordre hiérarchique, et cette série de services, réglée par une étiquette rigoureuse, durait souvent jusqu'au milieu de la nuit[1].

Une telle affluence de personnes de toutes conditions, dans des résidences qui n'étaient que des espèces de campements passagers, donnait à la cour carolingienne une étrange physionomie. Ni palais ni châteaux, dans le sens ordinaire de ces mots, les maisons de Charlemagne devaient ressembler beaucoup aux métairies mérovingiennes : vastes logis de bois ornés de portiques, élevés au centre des principaux domaines du fisc. Des bâtiments de moindre importance les entouraient et servaient à héberger les officiers; et plus loin se groupaient, à la lisière des forêts ou au bord des cours d'eau, les modestes chaumières des fiscalins, attachés au domaine comme artisans forestiers ou colons. La police était bien difficile à faire dans cette population nomade qui formait la cour et qui s'abattait tout d'un coup, au commencement

[1] Monach. Sangall., *de Gestis Caroli Magni*, lib. I.

de l'hiver, soit à Worms, soit à Attigny, soit à Thionville, et surtout à Aix [1], où Charlemagne prit l'habitude d'hiverner, toutes les fois qu'il le put, depuis 796. Les règlements sévères édictés par le roi pour maintenir l'ordre et la décence autour de lui montrent à combien d'abus il avait à remédier. On le voit obligé d'interdire son toit, qui, paraît-il, leur servait souvent d'asile, aux voleurs, aux homicides, aux adultères, fuyant les recherches de la justice, et aux femmes de mauvaise vie [2].

III

On peut apprécier toute la distance qui sépare la royauté barbare et l'empire chrétien de Charlemagne, en comparant à la *truste* des anciens chefs franks, batailleuse et amie des festins, le cortége de savants, de lettrés, de poëtes, dont le fils de Pépin aima toute sa vie à s'entourer et qui formait ce qu'on a appelé l'*académie palatine*. Ses relations avec Rome avaient promptement développé chez lui le goût des lettres et des arts. A chacun de ses voyages en Italie, il en ramena quelques-uns de ces savants professeurs qui firent de la France, au IXe siècle, le foyer de la vie intellectuelle de l'Europe. « Passionné pour la science, dit Éginhard, il eut toujours en vénération et comblait de toutes sortes d'hon-

1 Voici la liste complète (par ordre alphabétique) des localités signalées par les chroniqueurs contemporains comme ayant servi de séjour à Charlemagne dans ses expéditions, pendant ses quarante-six ans de règne : *Aix-la-Chapelle* : 768, 788, 794, 795, 796, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813 ; — *Attigny* : 771, 785 ; — *Chasseneuil* : 778 ; — *Compiègne* : 779 ; — *Corbeny* : 771 ; — *Douzy* : 777 ; — *Duren* : 769, 775 ; — *Francfort-sur-le-Mein* : 794 ; — *Héristall* : 771, 772, 773, 776, 777, 778, 779, 783, 784 ; — *Ingelheim* : 788 ; — *Liége* : 770 ; — *Mayence* : 770 ; — *Nimègue* : 777 ; — *Paderborn* : 777 ; — *Quierzy* : 781, 782 ; — *Regensburg* (Ratisbonne) : 791, 792 ; — *Saltz* : 790 ; — *Schelestadt* : 775 ; — *Thionville* : 773, 774, 782, 783, 805, 808 ; — *Worms* : 780.

2 *Capitulare de Ministerialibus palatinis* ; ap. D. Bouquet, t. V, p. 657.

neurs ceux qui l'enseignaient[1]. » Aussi quiconque, en pays étranger, avait acquis du renom par son enseignement s'empressait de venir chercher à la cour de Charles, et dans les grands établissements scolaires fondés sous ses auspices, la consécration et la récompense de ses talents. Il avait, pour découvrir le mérite et pour l'utiliser, un instinct merveilleux. Un jour deux Hyberniens débarquent d'un navire marchand sur une plage neustrienne. A la foule qui s'étonne de les voir sans pacotille, ils disent : « Ce que nous avons à vendre, c'est la science. Qui veut en acquérir? » Le vulgaire les prit pour des insensés; mais l'empereur, instruit de l'événement, voulut voir ces deux marchands extraordinaires, les interrogea, et, reconnaissant qu'ils avaient dit vrai, les traita avec beaucoup de distinction. Tous deux illustrèrent bientôt les chaires des écoles impériales[2].

On parlera plus loin de ces écoles et des études qu'y dirigeaient les maîtres des *sept arts*. Mais il ne faut pas confondre, dans le palais, l'école proprement dite, ouverte à des étudiants nombreux et de toutes conditions, qui y suivaient des cours réguliers, et l'académie, réunion d'élite, composée, il est vrai, des maîtres de l'école et de ses élèves les plus distingués, mais où les formes méthodiques de l'enseignement étaient remplacées par des conférences, par des lectures de petits poëmes, par des discussions ingénieuses ou des controverses philosophiques : sortes de tournois de l'esprit, dont Alcuin nous donne de curieux spécimens dans ses ouvrages. Alcuin lui-même était le principal personnage de cette académie, où il prenait le nom de *Flaccus*. La plupart des membres avaient également emprunté des surnoms à l'antiquité sacrée ou classique. Le roi Charles avait pris celui de *David;* l'archichapelain Angilbert s'appelait *Homère;* Adalhard, petit-fils de Charles-Martel, *Augustin;*

[1] Eginh. *Vita Karoli Magni*, cap. xxv.
[2] Warnkœnig et Gérard, *Hist. des Carol.*, t. I, p. 368.

l'historien Éginhard, *Beséel;* Wala, frère d'Adalhard, *Arsène*. Les princesses de la cour faisaient aussi partie de la docte assemblée, où la reine Liutgarde devenait *Ava*, Rothrude *Colombe*, Gisèle *Délie*, etc.

Cette institution, dont bien des exercices nous paraissent aujourd'hui puérils, eut cependant une influence salutaire et un mérite incontestable. Elle entretint à la cour et propagea au dehors le goût de l'instruction. Au contact de ces esprits supérieurs, Charlemagne s'était senti pris d'une ambition irréalisable. « Si on secondait votre zèle, lui disait Alcuin, peut-être verrait-on s'élever en France une Athènes nouvelle, bien plus brillante que l'ancienne, l'Athènes du Christ[1]. » Il eût voulu, en effet, faire de ses peuples enfants une nation d'Athéniens. Il rêvait de transformer le monde par la régénération des études, et de faire rayonner jusqu'aux extrémités de son vaste empire le foyer de lumière qui brillait à la cour. « Ah! s'écriait-il un jour, irrité des lenteurs et des obstacles de son œuvre civilisatrice, que n'ai-je douze docteurs comme saint Jérôme et saint Augustin! » A quoi Alcuin ne put s'empêcher de répondre : « Vous en demandez douze, quand Dieu lui-même, le créateur de toutes choses, n'en a eu que deux[2]! » L'idéal de la perfection tourmentait le héros, et lui donnait de ces impatiences enfantines.

Impuissant à hâter selon l'ardeur de ses désirs le progrès de l'humanité, il ne cessa du moins de travailler à sa propre culture. Il avait suivi, étant enfant, les leçons de l'école palatine. Il se remit à l'étude quand il fut roi. Il étudia la grammaire, qui embrassait alors toute la littérature, avec Pierre de Pise, la rhétorique et la dialectique avec Alcuin. L'astronomie surtout le captiva[3]. Il se familiarisa avec les

[1] Alcuin. *Opera*, t. I, p. 102, cité ap. Hauréau, *Charlemagne et sa cour*, p. 203.

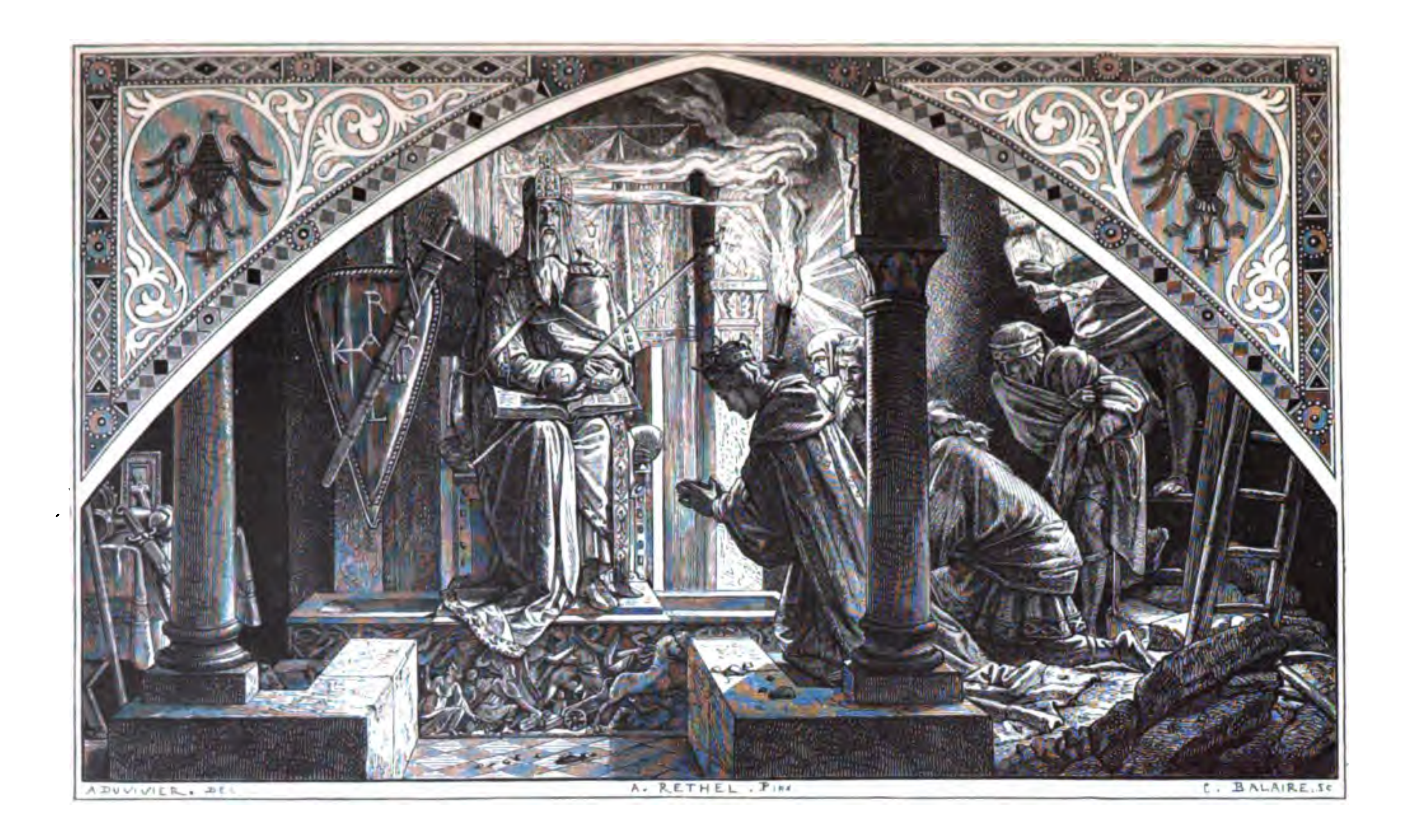
[2] Monach. Sangall., *de Gestis Caroli Magni*, lib. I, cap. IX.

[3] Eginh. *Vita Karoli Magni*, cap. XXV.

XVII

XIXe SIÈCLE — ÉCOLE ALLEMANDE

L'empereur Frédéric Barberousse visite dans son tombeau Charlemagne, qu'on y avait assis, et non couché.— D'après une fresque d'Albert Rethel à Aix-la-Chapelle et une gravure publiée en 1870. — Les ornements des deux demi-tympans sont l'œuvre de M. Duvivier.


A DUVIVIER. Del
A. RETHEL. Pinx
C. BALAIRE. Sc

langues savantes, non-seulement le latin, mais même le grec, au point de pouvoir corriger des exemplaires fautifs de la Bible des Septante.

Il ne dédaignait pas cependant l'idiome national des Franks, et souhaitait de lui voir occuper une place dans la civilisation européenne. Dans ce but, il en composa lui-même une grammaire, qui fut plus tard retouchée et complétée par le moine Ottfrid de Wissembourg[1]. Il donna aussi aux mois et aux vents des noms empruntés à la langue vulgaire de ses sujets septentrionaux. Janvier fut *Wintarmanoth* (mois d'hiver); février, *Hornungmanoth* (mois de boue); mars, *Lentzinmanoth* (mois de printemps); avril, *Ostarmanoth* (mois de Pâques); mai, *Winnemanoth* (mois de délices); juin, *Brachmanoth* (mois des défrichements); juillet, *Heuvimanoth* (mois des foins); août, *Aranmanoth* (mois des moissons); septembre, *Witumanoth* (mois des vents); octobre, *Windumemanoth* (mois des vendanges); novembre, *Herbitsmanoth* (mois d'automne); décembre, *Heilagmanoth* (mois saint). Le même procédé de composition lui servit à distinguer les vents, d'après les douze points de l'horizon : vent d'est, *Ostroniwint;* d'est-sud, *Ostsundroniwint;* de sud-est, *Sundostroniwint;* du sud, *Sundroniwint;* de sud-ouest, *Sundwestroniwint;* d'ouest-sud, *Westsundroniwint;* d'ouest, *Westroniwint;* d'ouest-nord, *Westnordroniwint;* de nord-ouest, *Nordwestroniwint;* de nord, *Nordroniwint;* de nord-est, *Nordostroniwint;* d'est-nord, *Ostnordroniwint*. Enfin, indépendamment de ces vocables d'utilité quotidienne, nécessaires pour assurer la viabilité d'une langue, il voulait que la sienne eût des traditions littéraires. Il prescrivit, en conséquence, de recueillir les anciens poëmes barbares conservés dans la mémoire du peuple, ces cantilènes héroïques qui furent comme le canevas des grandes épopées du moyen âge[2].

[1] Eginh. *Vita Karoli Magni*, cap. XXIX.
[2] Id., *ibid*.

La science philologique doit regretter sans doute qu'un si curieux document ait péri tout entier. Mais notre France n'y a rien perdu. Sa floraison littéraire ne devait pas être produite par des germes tudesques.

Charlemagne lui-même contribua plus que personne à donner à la civilisation moderne une direction romane. Il fit pour les idiomes comme pour les lois : il respecta en tous lieux la tradition établie ; mais il mit au-dessus de tous les codes particuliers les ordonnances générales des Capitulaires, et au-dessus de tous les idiomes des peuples incultes la langue universelle de l'Église, et aussi le grec, qui avait servi à écrire tant de monuments de la foi chrétienne. Et ces deux nobles langues, avec l'hébreu peut-être, furent assurément les seules représentées dans cette bibliothèque du palais que Charlemagne trouva déjà fondée par son père[1], à l'aide des dons des papes, et qu'il enrichit d'une grande quantité de livres venus, pour la plupart sans doute, de la même source[2].

Est-il besoin de discuter, après tout ce qui précède, l'étrange opinion suivant laquelle le grand empereur, restaurateur des lettres, n'aurait pas même su écrire, et se serait exercé jusque dans l'âge mûr, sans y réussir convenablement, dans l'art élémentaire de tracer et d'assembler les vingt-trois caractères de l'alphabet latin? Tout ce qu'Éginhard a pu vouloir dire, dans la phrase si souvent citée[3] qui a donné

1 Le pape Paul Ier écrivait en 758 au roi Pépin : « ... Direximus etiam excellentissimae Praecellentiae Vestrae et libros quantos reperire potuimus, id est Antiphonale et Responsale, insimul Artem grammaticam Aristotelis, Dionysii Areopagitae libros, Geometriam, Orthographiam, Grammaticam ; omnes graeco eloquio scriptos, nec non et horologium nocturnum. » D. Bouquet, t. V, p. 513.

2 « Similiter et de libris, quorum magnam in bibliotheca sua copiam congregavit, statuit... » Testament de Charlemagne, ap. Eginh. *Vita Karoli Magni*, cap. XXXIII.

3 « Tentabat et scribere, tabulasque et codicillos ad hoc in lectulo sub cervicalibus circumferre solebat, ut cum vacuum tempus esset manum effigiandis litteris assuesceret ; sed parum successit labor praeposterus ac sero inchoatus. » Eginh. *Vita Karoli Magni*, cap. XXV.

matière à cette controverse, c'est que son illustre maître, avide d'exceller en tout, cultiva aussi la calligraphie, et que cette fantaisie le posséda même tellement, qu'il plaçait des tablettes sous son chevet, pour s'y exercer dans ses moments d'insomnie. Mais, malgré toute son application, il paraît qu'il ne put, à son grand regret, assouplir assez sa main, habituée à de plus rudes travaux, pour rivaliser avec les scribes de profession, et dessiner comme eux ces lettres historiées dont on ornait les riches manuscrits. Évidemment l'absence d'un talent aussi spécial ne saurait être considérée comme une lacune dans un esprit cultivé.

Si Charlemagne ne put devenir un *miniaturiste,* il n'en avait pas moins le goût et le sentiment des arts. C'est encore à l'Italie qu'il rapportait sur ce point son idéal. Il se proposait d'élever à Aix-la-Chapelle une basilique plus magnifique « que tous les ouvrages des Romains ». Mais pour la décoration de ce somptueux monument il ne sut rien trouver de mieux que les ouvrages de ces mêmes Romains : c'est de Rome et de Ravenne qu'il fit venir des marbres sculptés. Nul doute aussi qu'il eut recours à l'habileté des artistes italiens pour la fabrication des portes d'airain, des candélabres, des serrureries merveilleuses, dont il orna avec profusion l'église de sa résidence préférée[1]. Le palais qu'il y fit construire devait être conçu dans le même goût et décoré de la même manière, si l'on en juge par les meubles en métaux précieux, sculptés et ciselés, qui figurent dans ses munificences testamentaires.

On a parlé ailleurs de ses idées grandioses en matière de travaux publics. L'échec de ses deux grandes entreprises, le canal du Danube au Rhin, envasé avant son achèvement (793), et le pont de Mayence, qui, n'ayant pu être construit qu'en bois, fut dévoré par un incendie, œuvres immenses

[1] Eginh. *Vita Karoli Magni*, cap. XVII; Monach. Sangall., *de Gestis Caroli Magni*, lib. I.

auxquelles il avait fait concourir des ouvriers de l'Europe entière[1], prouve combien ses conceptions étaient en avance sur les ressources de son temps.

[1] Erat autem consuetudo in illis temporibus, ut ubicumque aliquod opus ex imperiali precepto faciendum esset, siquidem pontes, vel naves aut trajecti sive purgatio seu stramentum vel impletio cœnosorum itinerum, ea comites per vicarios et officiales suos exequerentur, in minoribus duntaxat laboribus; a majoribus autem, et maxime noviter extruendis, nullus ducum vel comitum, nullus episcopus vel abbatum excusaretur aliquo modo. Cujus rei testes adhuc sunt arcus pontis Mogontiacensis, quem tota Europa communi quidem, sed ordinatissimæ participationis opere perfecit. (Monach. Sangall., *de Gestis Caroli Magni*, lib. I, cap. XXX.)



Fig. 157. — Bibl. nationale, Lat. 257, f° 62 (IXe siècle).

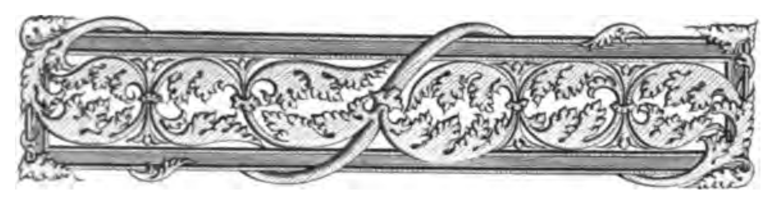


Fig. 58. – Bibl. nationale, Lat. 9428, f° 71. (IX° siècle.)

CHAPITRE XII

LES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES ET ADMINISTRATIVES DE L'EMPIRE

I



Fig. 59.– Bibl. nationale, Lat. 9428, f° 71. (IX° siècle.)

Considérée à la lumière des grands faits racontés dans cette histoire, la politique carolingienne présente un caractère aussi constant que précis. Ce fut dans ses origines et à travers tous ses développements une politique essentiellement chrétienne, et, on doit le reconnaître aussi, romane, que celle qui trouva son couronnement dans la création du saint-empire, appelé alors l'*empire des Romains et des Franks*. On vient de voir le héros, ou plutôt l'homme, dans le cadre de sa vie privée. Examinons maintenant quelle forme de gouvernement il avait appropriée à sa vaste domination,

[illegible] moyen de quel organisme administratif il réglait les [illegible] de la vie publique chez les vingt peuples sou[illegible].

[illegible], qui se proclamait, dans tous ses protocoles, [illegible] *par la grâce de Dieu*, fut, dans le sens [illegible] plus étendu et le plus précis du mot, un souverain [illegible]. Il n'en pouvait être autrement, du reste, de [illegible] de cette [illegible] quasi-pontificale de l'empire, telle [illegible] expliquée. Or le fait de l'empire avait pré[illegible], et Charlemagne, patrice de l'Église romaine, [illegible] pénétré de la dignité de cette charge et [illegible], qu'il est peine à comprendre l'utilité d'u[illegible]. Ne l'a-t-on pas vu, en effet, à l'as[illegible] de Francfort, en 794, et en tant [illegible], présider à l'examen des questions [illegible] de discipline ecclésiastique et de dogme? [illegible] des institutions de l'empire, que nous allons ra[illegible], s'applique donc à toute la durée de son [illegible].

[illegible] erreur de quelques historiens de cher[illegible] et la régularité des assemblées dites [illegible], la preuve d'un gouvernement re[illegible] n'était dans aucune mesure déposi[illegible], ce n'était qu'une chambre consulta[illegible], ales da et essentiellement [illegible] de l'empereur. Un chroniqueur contempo[illegible] de la famille carolingienne, Adal[illegible] nous a laissé de précieux renseigne[illegible]

[illegible] deux assemblées générales. [illegible] printemps, précédait ordinairement [illegible]. C'était l'ancien mallum ou

[illegible] Tous les renseignements qui suivent sont [illegible] Guizot dans ses *Essais* [illegible]

Champ de mars des Franks, que Pépin le Bref avait reculé jusqu'après les fêtes de Pâques, au mois de mai, pour en faciliter la fréquentation aux évêques, à qui il donna une si grande place dans les conseils de l'État. Si cette assemblée du printemps avait succédé au mallum frank, elle n'en conservait certes pas la physionomie. Au lieu de gens de guerre délibérant tumultueusement sur les chances et les moyens d'exécution d'une entreprise, et marquant leur assentiment par le choc des épées sur les boucliers, on voit se réunir, à l'appel du roi Charles, un sénat « des plus grands personnages de l'empire (*majores*), tant ecclésiastiques que laïques : les plus considérables (*seniores*, les seigneurs), pour prendre et arrêter les décisions ; les moins considérables (*minores*), pour recevoir ces décisions et quelquefois en délibérer aussi, et les confirmer, non par un consentement formel, mais par leur opinion et l'adhésion de leur intelligence ».

Ainsi l'assemblée n'était rien moins que nationale. Elle comprenait non pas les délégués de la nation, mais des prélats, des gouverneurs de provinces, de grands bénéficiers de la couronne, tous agents du pouvoir royal, et qui seuls avaient voix délibérative. Une sorte de *chambre basse*, si l'on peut ainsi parler, se composait encore d'officiers royaux et d'ecclésiastiques d'un rang moins élevé dans la hiérarchie, mais qui ne faisaient pas moins partie de cette hiérarchie. Les sujets de l'empire avaient bien là, si l'on veut, des représentants de leurs intérêts ; mais ils n'y avaient point de mandataires. Souvent même les classes privilégiées, qui seules avaient entrée à l'assemblée, ne devaient y compter que bien peu de membres comparativement à leur nombre dans l'étendue de ce vaste empire. On ne saurait, en effet, supposer des réunions générales des dignitaires nommés plus haut dans les lieux excentriques où le hasard de ses campagnes forçait le plus souvent Charles à faire ses convocations. Sur les trente-cinq assemblées expressément men-

tionnées dans les chroniques de 770 à 813, on en voit dix-huit sur les bords du Rhin, onze au cœur de la Saxe, deux en Bavière (à Regensburg), trois dans les parties les plus septentrionales de la France moderne, à Valenciennes, à Thionville et à Boulogne, et une seule sur un point à peu près central, à Genève.

La seconde des assemblées annuelles se tenait à l'automne, après les expéditions. C'est là que le roi recevait des officiers du fisc et des bénéficiers du domaine les dons en nature et les redevances diverses qui formaient alors tout le revenu de l'État. Les grands seuls, les *seniores*, prenaient part aux délibérations de la session d'automne. On n'y arrêtait, du reste, de résolution que sur les affaires qui ne pouvaient souffrir de retard, et ordinairement on se contentait d'une étude préparatoire des objets qui devaient être traités dans la session de printemps. « Les mesures décidées étaient tenues si secrètes qu'avant l'assemblée générale suivante on ne les connaissait pas plus que si personne ne s'en fût occupé... — Quant aux conseillers, soit laïques, soit ecclésiastiques, on avait soin de les choisir tels que d'abord ils fussent remplis de la crainte de Dieu, et animés, en outre, d'une fidélité inébranlable, au point de ne rien mettre au-dessus des intérêts du roi et du royaume, si ce n'est la vie éternelle. Ils avaient pour maxime, comme le roi lui-même, [illegible] sans leur consentement réciproque, à [illegible] de leur entourage ou à qui que ce fût, ce qu'ils [illegible] familièrement les uns aux autres, soit sur [illegible] du royaume, soit sur tel ou tel individu [illegible]

[illegible] nous sommes loin du mallum primitif. En [illegible] tout le reste, Charlemagne a rompu avec les [illegible]. Le type des assemblées telles qu'il les [illegible] germanique : il faut le chercher dans [illegible] administratives de l'empire ro[illegible] les conciles de l'Église. Si vaste

était le champ de l'action impériale, que les assemblées générales, présidées par l'empereur, empruntaient aux conciles non-seulement la forme, mais aussi la matière de leurs délibérations. Réunissant des attributions religieuses, judiciaires et politiques, on trouve la trace de ce caractère composite dans les noms que les contemporains leur donnaient. On les appelait à peu près indifféremment : synode (*synodus*), assises ou plaid (*placitum*), ou bien convention nationale (*conventus*). Toutes ces désignations convenaient, en effet, à des assemblées comme celle de Francfort, par exemple, qui, outre ses travaux administratifs, eut à connaître, comme tribunal suprême, de l'accusation de haute trahison portée contre l'évêque de Verdun, et trancha des questions de dogme en rendant des décisions sur l'hérésie adoptianiste et le culte des images.

Pour embrasser des objets aussi divers, sans confusion et avec plus de compétence, la section délibérante, celle des *seniores*, se partageait pour la discussion des affaires en comités spéciaux. A l'ordinaire, les deux ordres du clergé et de l'aristocratie laïque délibéraient séparément. Ils ne se réunissaient en assemblée plénière que pour l'examen des affaires mixtes. D'ailleurs, réunis ou séparés, ils ne possédaient dans aucun cas ce que nous appelons l'initiative parlementaire. Toute proposition émanait du chef de l'État, et il dépendait de son bon plaisir de donner force de loi aux décisions de l'assemblée ou de n'en pas tenir compte.

Pendant que leurs supérieurs délibéraient en comités, et en attendant d'être admis à opiner à leur tour, les *minores* ne restaient pas oisifs. Charles se promenait familièrement au milieu d'eux et les interrogeait sur l'état et sur les besoins de leurs provinces respectives. Il profitait de ce concours d'hommes de tous pays pour leur inculquer et pour répandre par eux, jusqu'aux extrémités de l'empire, l'esprit de son gouvernement.

L'empereur, nous l'avons dit, avait seul l'initiative des

lois. Il les proposait sous forme d'articles (*capitula*). Ces *capitula*, renvoyés après examen et avec amendement, s'il y avait lieu, par l'assemblée nationale à la sanction définitive du prince, étaient réunis en ordonnances qui en ont pris le nom de *Capitulaires*. C'est dans les capitulaires qu'il faut chercher, sinon toute la législation de l'empire, du moins son véritable esprit. Il nous reste soixante-cinq capitulaires de Charlemagne, comprenant ensemble onze cent cinquante et un *capitula* ou articles, que Guizot, dans son *Histoire de la civilisation*[1], a divisés et groupés comme il suit : quatre-vingt-sept de législation *morale*, relatifs aux devoirs de la conscience de même qu'au développement intellectuel de l'homme ; quatre-vingt-cinq de législation *religieuse*, concernant les affaires ecclésiastiques et les rapports du clergé avec les fidèles ; trois cent cinq de législation *canonique*, portant règlements en matière de discipline et de foi, et qui figurent dans les collections des conciles ; deux cent soixante-treize de législation *politique*, embrassant les diverses branches de l'administration ; cent trente de législation *pénale*, que cette désignation définit assez ; cent dix de législation [illegible] ; [illegible] -treize de législation *domestique*, et enfin [illegible] de législation de circonstance.

[illegible] deux cinquièmes des prescriptions édictées par [illegible] s'adressent aux besoins religieux et moraux [illegible]. Il ne faut pas l'accuser cependant d'avoir [illegible] de la vie civile. Mais sur ce terrain [illegible] Il laissa à chacun de ses peuples [illegible], se bornant à l'améliorer en certains [illegible] mettre en harmonie avec les préceptes [illegible] règlements d'ordre purement matériel. [illegible] civiles qui sont de son inspira-[illegible] exclusivement pour but de tem-[illegible] des codes barbares, celle

qui touche au mariage et aux droits et devoirs respectifs des époux[1].

Si les assemblées dont on vient de tracer le tableau ne constituaient pas une représentation nationale; si les grands personnages qui les composaient n'y formaient pas un corps aristocratique, agissant directement et dans son propre intérêt sur la conduite du gouvernement; si, en un mot, la vieille institution du mallum germanique avait dépouillé le double caractère que nous lui avons vu successivement, avant et après la révolution de 613, quelle était donc son utilité, quel était son rôle dans la monarchie absolue de Charlemagne? Voici, sur cette question, l'opinion d'un bon juge : « Je n'y vois, dit Guizot, que l'œuvre transitoire, la sagesse personnelle d'un grand homme, qui se sert de ce moyen pour établir dans son empire quelque unité, quelque ordre, pour exercer le pouvoir avec connaissance et efficacité... Est-ce à dire que ces assemblées fussent vaines; qu'il y faille voir de purs instruments d'un pouvoir despotique, des réunions étrangères au peuple et sans influence sur le gouvernement? Je suis loin de le penser. Il serait plus absurde encore d'attribuer au VIII[e] siècle notre science et nos inventions en fait de despotisme, que de prétendre y retrouver nos institutions et nos garanties en fait de liberté. Ce n'était point contre les libertés publiques que le gouvernement de Charlemagne avait à lutter; ce n'était point du pouvoir de Charlemagne que les libertés publiques avaient à se défendre... La dissolution de toute société un peu étendue, le combat désordonné des forces individuelles, la domination arbitraire des hommes puissants dans leur territoire, c'était là le mal qui travaillait la liberté et le pouvoir, le peuple et le roi. La nécessité de l'époque n'était donc point que les rapports de la nation et du gouvernement fussent bien réglés et garantis, mais qu'il y eût un gouvernement et une nation,

[1] Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, XXI[e] leçon.

[illegible]

[illegible] ou celles de leurs [illegible] gouvernement, mais [illegible] diverses parties de l'em- [illegible] spontanée du chef de [illegible] des charges publiques [illegible] officiels et permanents [illegible] les provinces. Comte ou vicomte, [illegible] des églises, évêque [illegible] quelconque, mais [illegible] hiérarchie des dignitaires ou [illegible]

[illegible] le conseil ordinaire de [illegible] direction, à toutes les [illegible] c'étaient l'archichance- [illegible] le chancelier.

[illegible] appelait encore *apocrisiaire*, se- [illegible] n'était plus seulement le chef des [illegible] ses attributions, rapidement [illegible] toutes les affaires ecclésiastiques et [illegible]

[illegible] gouverneur de la maison de l'empe-

[illegible]

reur, centralisait d'une façon analogue les affaires séculières. C'est de lui que relevait toute l'administration proprement dite, civile, militaire et financière, ainsi que la justice laïque.

Le chancelier, chef des notaires, avait remplacé le grand référendaire de la cour mérovingienne. Dépositaire du sceau royal, il avait pour mission de rédiger les actes émanés du prince, diplômes ou chartes, de recevoir les requêtes et d'y répondre. De telles fonctions ne pouvaient être confiées qu'à un clerc; aussi voit-on souvent la charge de chancelier réunie dans les mêmes mains que celle d'archichapelain sous le règne de Charlemagne.

La chancellerie, du reste, n'avait ni juridiction propre, ni représentants directs hors du palais. Elle formait, si l'on peut ainsi parler, le secrétariat général des deux autres grands offices, dont chacun répondait, jusqu'au fond des provinces, à une vaste organisation dont nous allons esquisser le tableau.

II

Rien d'étonnant à ce que les constitutions impériales nous montrent l'archichapelain membre de droit et président, en l'absence de Charlemagne, des assemblées nationales [1]. Le clergé était le premier corps de l'État, et les affaires religieuses formaient le principal objet de l'administration. On a vu la part prépondérante de la législation ecclésiastique dans les Capitulaires. Faut-il en conclure, avec un grand nombre d'historiens modernes, que l'Église était alors « gouvernée par le pouvoir temporel; qu'elle vivait et agissait sous son autorité [2] »? Non certes, et le prince à qui on

[1] Adalhard., *de Ordine palatii.*

[2] Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, xxvie leçon. On retrouve la même opinion chez G. Weitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte;* Warnkœnig et Gérard, *Hist. des Carolingiens*, etc.

accusé de cette usurpation a pris soin, dans ses actes de juridiction ecclésiastique, de bien préciser la nature et les limites de cette juridiction. Il se proclame lui-même, en 769, l'un de ces actes[1], « défenseur dévoué de la sainte Église, auxiliaire en toute chose du siége apostolique; » il écrit au pape Léon III : « C'est notre devoir, sous le bon plaisir de la miséricorde divine, de protéger partout la sainte Église du Christ, en la défendant au dehors par les armes.... en l'affermissant au dedans par la profession de la foi catholique[2]. » Donc Charlemagne ne gouverne pas l'Église; il y veille seulement, en vertu d'une délégation pontificale, à l'observation des règles de la foi et de la discipline. Bien plus, il soumet son pouvoir civil à l'autorité des canons, et voilà justement l'origine de ces quatre cent soixante-dix-sept articles des Capitulaires qui ont pris place également dans les collections conciliaires. Ces décisions d'intérêt purement religieux ou moral, auxquelles Charles donnait force de loi dans l'empire, n'étaient que des canons d'anciennes assemblées synodales ou des décrets des papes rappelés à la mémoire des fidèles, « de peur, lit-on dans un de ces Capitulaires, que le loup d'enfer ne dévore ceux qu'il trouvera transgressant les règles canoniques et les traditions des saints conciles[3]. »

Ces réserves faites, il est juste de constater qu'une réforme profonde, à la fois disciplinaire et scientifique, s'opéra dans le clergé d'Occident sous l'impulsion de Charlemagne. L'anarchie était grande dans l'Église, comme dans la société civile, à la fin de la dynastie mérovingienne. On a vu comment elle cessa avec Pépin le Bref, dont le règne de seize ans compte quatorze conciles provinciaux et vit naître la règle de saint Chrodegang, évêque de Metz, pour l'institut des chanoines. Les conciles tenus dans les États de Charlemagne

1 Capitul. de 769.
2 Cité par Ozanam, *Hist. de la civilisation chrét. chez les Francs*, p. 238.
3 Capitul. de 789. Cf. ceux de 769 et 779.

et pendant son règne furent au nombre de trente-trois. Ce fut le tour des ordres monastiques de se retremper, après le clergé séculier, dans la rigueur des observances primitives; et l'honneur de cette réforme appartient à un ami particulier de l'empereur, son condisciple à l'école palatine, grand seigneur d'origine aquitaine, dont le nom goth, Wittiza, fut éclipsé par celui qu'il avait adopté dans le cloître : c'est l'illustre saint Benoît d'Aniane.

Le retour à la discipline cléricale devait resserrer les liens de la hiérarchie, fort relâchés au milieu du VIII[e] siècle. Le pouvoir civil veilla à ce que chaque siége épiscopal, c'est-à-dire chaque chef-lieu de *civitas* dans les anciennes provinces romaines, eût toujours un évêque [1]. On a vu aussi comment Charlemagne, à mesure qu'il soumettait la Saxe, y avait organisé la circonscription diocésaine, de concert avec le saint-siége. L'évêque était le chef de tout le clergé, aussi bien régulier que séculier, dans son diocèse [2]. Mais qui choisissait les évêques? Les Mérovingiens avaient souvent usurpé cette prérogative. Charles-Martel continua cette tradition funeste; mais elle cessa avec lui. Pépin le Bref, en prescrivant par le capitulaire de Vernon (755) [3] qu'il y eût toujours un évêque dans chaque *civitas*, prouve assez qu'il ne s'attribuait pas le droit de pourvoir à la vacance des siéges. Son fils ne le revendiqua pas plus que lui. Les anecdotes du moine de Saint-Gall, d'où l'on a inféré le contraire, perdent toute autorité devant des textes de loi précis comme celui-ci : « Nous approuvons que les évêques soient élus selon les statuts canoniques, par le choix du clergé et du peuple, dans le diocèse même, sans aucune acception de personnes ni de présents, par le seul mérite de leur vie et de leur sagesse [4]... »

[1] Capitul. de 755 et de 779.
[2] Capitul. de 779 et de 802.
[3] Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, Leges, t. I, p. 24.
[4] I[er] Capitul. de 803.

L'épiscopat simoniaque et courtisan de l'époque précédente, trop servilement soumis au pouvoir civil, avait, par une conséquence logique, travaillé à affaiblir l'autorité de ses supérieurs spirituels. La juridiction des métropolitains, intermédiaires entre les évêques et le pape, avait été généralement méconnue et était tombée en oubli. Charlemagne la restaura et rappela aux suffragants leurs devoirs de subordination[1]. Vingt-deux siéges métropolitains centralisaient ainsi, sur toute la surface de l'empire, les affaires ecclésiastiques : c'étaient ceux d'Aix, Arles, Auch, Besançon, Bordeaux, Bourges, Cologne, Embrun, Fréjus, Grado (ou Aquilée), Lyon, Mayence, Milan, Narbonne, Reims, Rouen, Salzbourg, Sens, Tarentaise, Tours, Trèves et Vienne[2].

Si considérable et si assidue que fût la participation de l'épiscopat au gouvernement, il n'y avait pas cependant de prélats de cour. Les papes étaient sévères sur la question de résidence des évêques[3], et le prince frank était si loin de provoquer ou seulement de tolérer la désobéissance, qu'on le voit solliciter de l'autorité ecclésiastique, au concile de Francfort, l'autorisation de garder auprès de lui l'évêque de Cologne, Hildbold, élevé aux fonctions d'archichapelain. Dès son avénement, en 769, il avait interdit la profession des armes à tous ceux qui étaient engagés dans les ordres. Toutefois les évêques ne se décidèrent pas aisément à déférer à cette loi. Ils craignaient, s'ils ne rendaient pas le service militaire pour les dotations accordées à leurs évêchés par la couronne, que ces domaines ne fussent envahis par les guerriers de profession, et qu'un nouveau gouvernement n'imitât en cela l'exemple de Charles-Martel. Aussi, une requête ayant

1 Capitul. de 779.

2 Eginh. *Vita Caroli Magni*, cap. XXXIII. Éginhard ajoute à cette liste Rome et Ravenne. Mais on a démontré que ces deux métropoles formaient l'État pontifical, principauté indépendante, placée sous le protectorat et non sous l'autorité gouvernementale de l'empereur.

3 Voir *Hadriani I, papæ*, *Epist. ad Carolum*, ap. Migne, *Patrolog. lat.*, t. XCVIII, col. 82.

été présentée à l'empereur en 802, *au nom du peuple*[1], afin d'obtenir la mise en vigueur du décret de 769, les pétitionnaires eurent grand soin de protester qu'ils n'avaient pas dessein d'usurper les biens ecclésiastiques, et qu'ils voulaient, au contraire, en faire toujours respecter l'inviolabilité. Cette démarche donna lieu à un capitulaire défendant l'entrée des camps à tout prêtre qui n'y aurait pas à remplir des fonctions spirituelles.

Quant au clergé des paroisses, il n'est pas oublié non plus dans la législation. On y trouve des dispositions nombreuses et minutieuses[2] sur la conduite des prêtres attachés aux églises rurales, qu'on ne pouvait, comme ceux des villes, soumettre aux règlements tracés par saint Chrodegang. La dîme, dont l'institution régulière remonte à Pépin et à Charlemagne, commençait à assurer la subsistance et la dignité de ce clergé inférieur. L'empereur concéda, en outre, à chaque église une métairie franche de toute espèce de charges et impôts.

L'évêque avait le devoir civil de visiter, une fois l'an, toutes les paroisses de son diocèse[3], et de se tenir ainsi constamment en rapport avec ses subordonnés aussi bien réguliers que séculiers. Les synodes provinciaux réunissaient périodiquement les évêques autour de leur métropolitain. Enfin l'administration de tous les chefs de diocèse, assimilée en cela à celle des comtes, était contrôlée par les inspecteurs royaux, les *missi dominici*, dont il sera question plus loin.

Une des charges essentielles du ministère pastoral sous Charlemagne, c'était l'enseignement. Théodulf établit dans son diocèse d'Orléans l'instruction primaire *gratuite et universelle*[4], en prescrivant à tous les curés des bourgs et des

[1] *Petitio populi ad imperatorem*, Baluze, t. I, p. 405.
[2] Notamment dans les Capitul. de 779 et de 785.
[3] Capitul. de 769.
[4] *Theodulfi Capitul.*, § 20, cité ap. Warnkœnig et Gérard, *Hist. des Carolingiens*, t. I, p. 363.

campagnes de tenir école pour les enfants de leurs paroissiens, « sans autre rémunération que les dons volontaires des parents. » Nul doute que cet exemple hardi n'ait trouvé bien d'autres imitateurs. Toutefois le principe de la généralisation des écoles rurales ne se trouve pas dans les lois de l'État. Mais Charlemagne eut la gloire de fonder, ou du moins de restaurer et d'organiser ce qu'on pourrait appeler l'enseignement secondaire. En 787, au retour de son troisième voyage à Rome, d'où il ramenait d'habiles professeurs de musique, de grammaire et d'arithmétique, il adressa la circulaire suivante à tous les métropolitains et, par leur intermédiaire, à tous les évêques et abbés :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi des Franks et des Langobards, patrice des Romains, au nom de Dieu tout-puissant, salut.

« Sache votre dévotion agréable à Dieu qu'après en avoir délibéré avec nos fidèles, nous avons estimé que les évêchés et les monastères qui, par la grâce du Christ, ont été rangés sous notre gouvernement, outre l'ordre de vie régulière et la pratique de notre sainte religion, doivent aussi mettre leur zèle à l'étude des lettres et les enseigner à ceux qui, Dieu aidant, peuvent apprendre, chacun selon sa capacité. Ainsi, pendant que la règle bien observée soutient l'honnêteté des mœurs, le soin d'apprendre et d'enseigner mettra l'ordre dans le langage, afin que ceux qui veulent plaire à Dieu en vivant bien, ne négligent pas de lui plaire en parlant bien. Il est écrit : *Tu seras justifié ou condamné par tes paroles.* Quoique, en effet, il soit beaucoup mieux de bien agir que de savoir, cependant il faut savoir avant d'agir. Chacun doit donc apprendre la loi qu'il veut accomplir, de façon que l'âme comprenne d'autant plus l'étendue de ses devoirs que la langue se sera acquittée sans erreur des louanges de Dieu. Car, si tous les hommes doivent éviter l'erreur volontaire, combien plus doivent s'en garder, selon leur pouvoir, ceux

qui ne sont appelés qu'au service de la vérité ! Or, dans ces dernières années, comme on nous écrivait de plusieurs monastères, pour nous faire savoir que les frères qui les habitent multipliaient à l'envi leurs saintes prières pour nous, dans la plupart de ces écrits nous avons reconnu un sens droit et un discours inculte. Ce qu'une sincère dévotion dictait fidèlement à la pensée, un langage inexpérimenté ne pouvait l'exprimer au dehors, à cause de la négligence qu'on porte aux études. C'est pourquoi nous avons commencé à craindre que si la science manquait dans la manière d'écrire, de même il n'y eût beaucoup moins d'intelligence qu'il en faut dans l'interprétation des saintes Écritures. Bien que les erreurs de mots soient dangereuses, nous savons tous que les erreurs de sens le sont beaucoup plus. C'est pourquoi nous vous exhortons, non-seulement à ne pas négliger l'étude des lettres, mais encore, avec une humble intention bénie de Dieu, à rivaliser de zèle pour apprendre, afin que vous puissiez pénétrer plus facilement et plus sûrement les mystères des saintes Écritures. Or, comme il y a dans les livres sacrés des figures, des tropes et d'autres ornements semblables, il n'est douteux pour personne que chacun, en les lisant, ne saisisse d'autant plus vite le sens spirituel qu'il s'y trouve mieux préparé par l'enseignement des lettres. Il faut choisir pour ce ministère des hommes qui aient la volonté, le pouvoir d'apprendre et le désir d'instruire les autres : et que cela soit fait seulement dans l'intention pieuse qui inspire nos ordres... Ne négligez point d'envoyer copie de cette lettre à tous les évêques vos suffragants et dans tous les monastères, si vous voulez jouir de nos bonnes grâces. Au lecteur, salut[1]. »

C'est de cette époque que datent tant d'écoles qui arrivèrent rapidement à une grande célébrité : en France celles

[1] Carol. Magn. *Epistola ad Baugulfum, abbatem Fuldens., de Litterarum studiis.* D. Bouquet, t. V, p. 621.

de Fontenelle ou Saint-Vandrille, Ferrières, Saint-Denis, Corbie, Saint-Germain, Saint-Benoît-sur-Loire, Aniane, sans compter celle qu'Alcuin dirigea lui-même, quelques années plus tard, dans son abbaye de Tours; en Belgique, celles de Saint-Amand, Saint-Bertin, Liège, Lobbes, Prum, celle d'Utrecht dans les Pays-Bas; en Allemagne, celles de Fulde, de Saint-Gall, de Reichenau, etc. Une charte de 804 nous montre même des écoles grecques et latines à Osnabrück[1].

Presque tous ceux qui se distinguèrent dans ce professorat de province avaient été les élèves d'Alcuin à l'école palatine, qui, dans la pensée de Charlemagne, devait être l'école type, l'école *normale*, si l'on peut ainsi parler, de tout l'empire.

L'école palatine, dont l'organisation fut une des gloires de la seconde dynastie, avait pris naissance sous la première, et s'était confondue avec la *chapelle* des Mérovingiens. On sait que cette chapelle, à l'origine, était une châsse portative renfermant la chape de saint Martin, patron du royaume des Francks; on donnait toute la pompe possible à la célébration du service religieux dans le sanctuaire qui contenait cette relique vénérée, et l'on y réunissait les chantres les plus habiles. Les premiers Francks, comme tous les peuples voisins de l'état barbare, avaient la passion de la musique. L'étude de cette science amena graduellement celle de [illegible] lettres; car pour chanter avec perfection les textes sacrés, il fallait en bien connaître le sens. C'est ainsi que le chapelain devint, pour les disciples confiés à ses soins, un maître de grammaire et de littérature. Ses leçons, ainsi [illegible], ne profitèrent pas seulement aux clercs. Les [illegible] *recommandés* au roi et qui le servaient en [illegible] de *domestici* furent, eux aussi, écoliers de la chapelle. Les fils de Clovis étaient trop avides de reproduire [illegible] les traditions impériales pour né-

[1] [illegible]

gliger la culture romaine. Plusieurs d'entre eux ne se piquaient-ils pas de composer des œuvres littéraires et des traités didactiques dans la langue de Virgile ou de Cicéron? A un point de vue plus pratique, ils avaient besoin, d'ailleurs, d'agents instruits et diserts pour l'administration et la diplomatie. Les hommes d'origine romane, à qui leur supériorité, sous ce rapport, valut d'abord un si grand crédit, ne tardèrent pas à trouver des émules parmi les fils des Franks, et l'on a vu que l'éducation séculière reçue par saint Arnulf à la cour de Metz l'avait rendu propre à occuper plus tard les plus hauts emplois ecclésiastiques. Réorganisée déjà par Clotaire II, l'école palatine entra définitivement dans les voies du progrès sous Pépin le Bref. Il fallut alors dédoubler l'office du chapelain, et l'enseignement littéraire et scientifique y fut confié à des professeurs spéciaux.

Alcuin fut le plus illustre de ces maîtres. On a vu comment il s'attacha au roi Charles, en 781. Retourné peu après dans sa patrie, il était revenu en 788, et depuis lors il appartenait à la France. Il avait déjà trouvé dans les chaires palatines le grammairien Pierre de Pise et Paul Warnefrid, poëte, linguiste et historien. Ces deux derniers étaient Langobards; la prise de Pavie en 774 les avait faits sujets du roi frank. Charles les emmena avec lui et les combla d'honneurs, mais sans jamais pouvoir leur faire oublier leur patrie italienne, où tous deux retournèrent au bout de quelques années. Un Goth d'Espagne ou de Septimanie, Théodulf le poëte, venu à la cour vers le temps où fut publiée la circulaire citée plus haut, y montra des talents qui le firent bientôt élever au siége épiscopal d'Orléans.

On ne saurait dire quelle fut la matière spéciale de l'enseignement de chacun de ces régents illustres. Mais, à coup sûr, il y eut dans l'école palatine un plan régulier d'études, dont on trouve le cadre dans les ouvrages d'Alcuin [1], et qu'il ne

[1] Fr. Monnier, *Alcuin et Charlemagne*, Ire partie, ch. III, §§ 4-19.

faut pas confondre avec les simples conférences, les conversations ingénieuses ou frivoles, distraction des beaux esprits de l'académie. Ce qu'on apprenait à la cour, comme dans toutes les écoles épiscopales et monastiques d'alors, c'était l'ensemble des connaissances humaines et divines, la philosophie et la théologie. La philosophie, encyclopédie des sciences profanes, embrassait les *sept arts libéraux*, répartis en deux groupes, le *trivium* et le *quadrivium*. Le *trivium* comprenait la grammaire (répondant à ce que nous appellerions aujourd'hui les *humanités*), la rhétorique et la dialectique. Au *quadrivium* appartenaient les cours d'arithmétique, de musique, de géométrie et d'astronomie. La philosophie tout entière était considérée comme la préparation à la théologie, car l'idée religieuse domine et pénètre dans toutes ses parties cet enseignement. Mais l'école du palais, de même que celles des évêchés et des abbayes, n'en était pas moins ouverte, et très-largement ouverte, aux laïques désireux de s'instruire. Il n'était pas même besoin de justifier d'une naissance illustre pour y être admis. L'intelligence et le travail étaient les seuls titres auxquels on eût égard. L'histoire nous montre des fils de meuniers assis sur les mêmes bancs et recevant les mêmes leçons que les membres de la famille impériale[1]. Une anecdote caractéristique, rapportée par le moine de Saint-Gall, fait voir comment Charlemagne savait encourager et récompenser le mérite. Un [illegible] voulut prendre connaissance des cahiers des écoliers. [illegible] et de basse condition lui présentèrent des [illegible] soignées et qui passaient toute espérance. Les [illegible], au contraire, n'eurent à produire que des [illegible] de valeur. S'adressant alors aux premiers : [illegible] enfants, dit l'empereur, de votre zèle à [illegible] et à soigner vos propres intérêts. [illegible] c'est pour vous que seront les riches évêchés

[1] [illegible] *Mgni*, lib. I.

et les magnifiques abbayes, et je vous tiendrai toujours pour gens considérables à mes yeux. » Tournant ensuite un visage irrité vers les élèves négligents : « Quant à vous, fils des principaux de la nation, vous, enfants délicats et gracieux, vous avez négligé mes ordres et le soin de votre avancement, pour vous abandonner aux jeux et à la mollesse. Mais, par le Roi des cieux, que d'autres vous admirent; je ne fais, moi, nul cas de votre naissance et de votre beauté. Sachez et retenez bien que, si vous ne vous hâtez de réparer votre négligence passée, vous n'obtiendrez jamais rien de Charles[1]. »

Au souci que l'empereur avait de l'instruction de la jeunesse laïque, on voit quel progrès dut faire, sous son règne, le recrutement du personnel administratif.

III

Avant d'expliquer la hiérarchie de ce personnel dans les provinces, il reste à faire connaître les principaux emplois secondaires de la cour.

Le *chambellan* était le premier des officiers palatins après le comte du palais. Il était même, préférablement à celui-ci, membre de l'assemblée nationale[2]. Chargé à l'ordinaire de la garde-robe et du mobilier du roi, on l'enlevait souvent à ses pacifiques fonctions pour lui confier d'importantes missions diplomatiques ou militaires. Ainsi le chambellan Adelgis avait commandé en chef, en 782, dans la Saxe, à la désastreuse affaire de Sunthal, où son imprudence causa la perte de l'armée. Neuf ans plus tard, un autre titulaire de la même charge s'illustrait, comme lieutenant de Charlemagne, dans la première expédition de Pannonie.

[1] Monach. Sangall., *de Gestis Caroli Magni*, lib. I.
[2] Adalhard, *de Ordine palatii*.

A un rang peu inférieur, venaient le *sénéchal* (maître d'hôtel du roi), le *bouteiller* (échanson et surveillant des caves), le *connétable* (intendant des écuries et de la vénerie). La considération spéciale qui s'attachait, chez les peuples germaniques, à la domesticité personnelle, explique seule l'attrait de ces fonctions, en apparence si modestes, pour les plus grands personnages et l'influence réelle dont elles les investissaient. Bien que le sénéchal ne fût que le *premier des cuisiniers* (*princeps coquorum*), on voit le sénéchal Eggihard nommé avant Roland dans la liste des principales victimes du désastre de Roncevaux[1]. Les chroniques donnent même le titre de duc au sénéchal Audulf, vainqueur des Bretons en 786. Le bouteiller Évrard, de concert avec deux évêques, remplit en 781 une ambassade importante, au nom du roi Charles et du pape Adrien, auprès de Tassilon de Bavière. Le noble Aquitain Wittiza, qui devint plus tard saint Benoît d'Aniane, avait d'abord été bouteiller de Charlemagne. On rencontre deux connétables à la tête des armées : Geilon, qui partagea avec Adelgis la responsabilité de la défaite de Sunthal et y périt comme lui, et le comte Burkard, que nous verrons, en 807, remporter une victoire navale sur les pirates, dans les eaux de la Corse et de la Sardaigne.

Au-dessous de ces chefs considérables des services domestiques, se rangeait une foule de subalternes de tous degrés, quelques-uns même de condition servile, désignés sous le nom de *ministeriales palatini*, et qui, dans le récit des guerres de Charlemagne, se trouvent confondus, sans aucune mention individuelle, parmi les obscurs combattants.

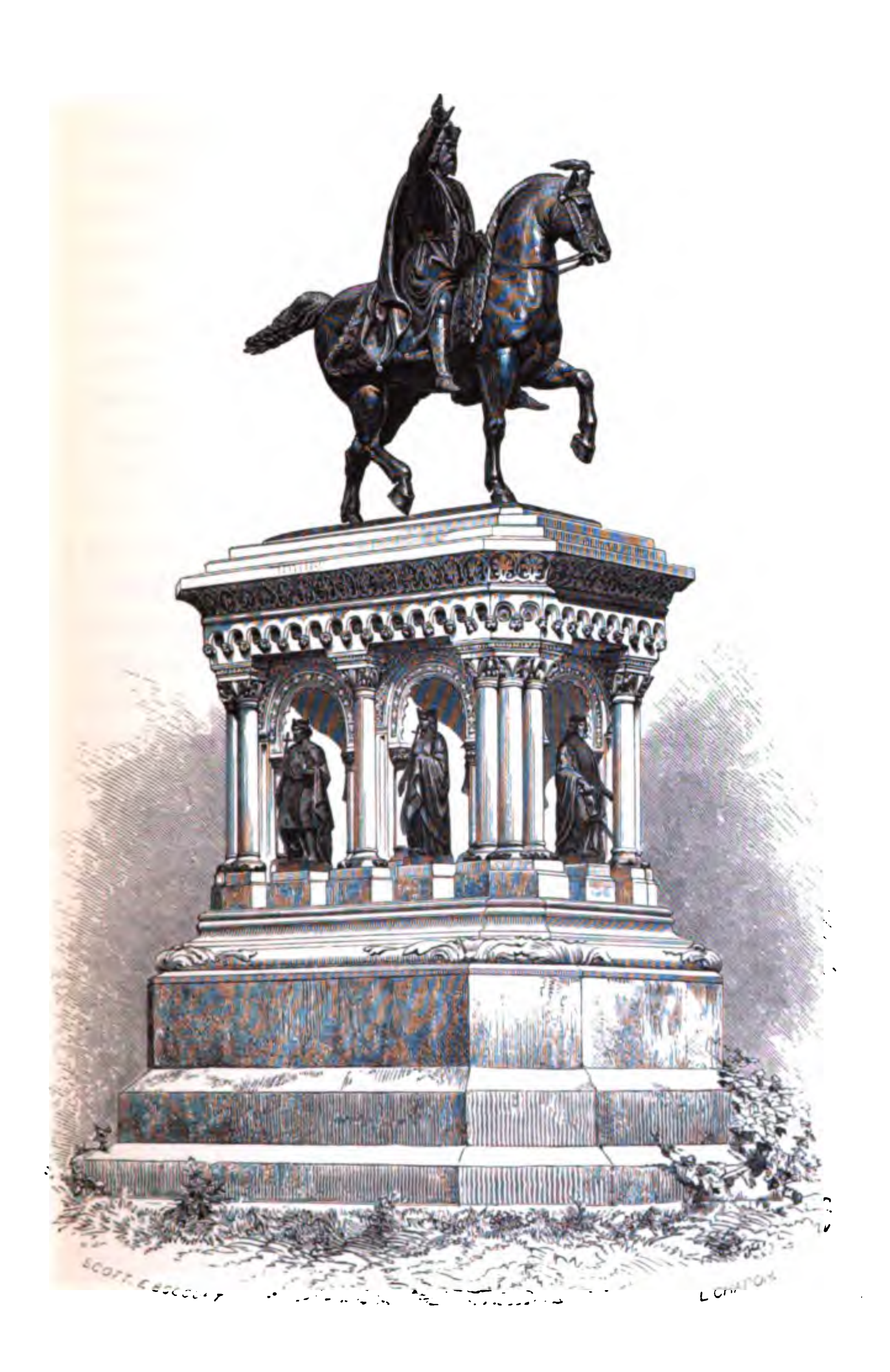
Le comte du palais était, on l'a dit, le chef des fonctionnaires du même titre qui commandaient dans les provinces. Lors de l'invasion franke, la Gaule romaine avait déjà des

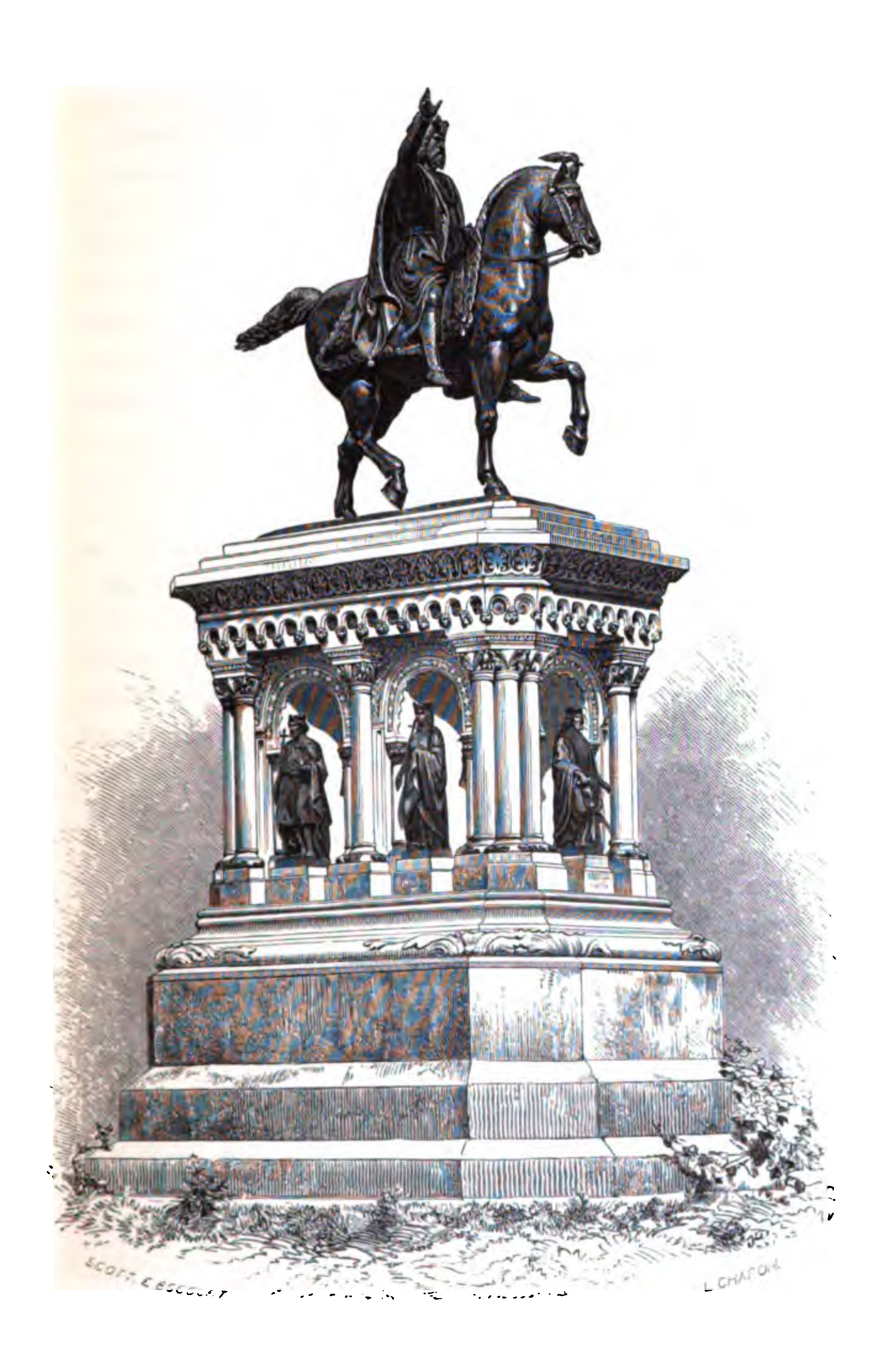
[1] Eginhard, *Vita*, ann. 778.

comtes dont la circonscription administrative était la *civitas*, qui fut aussi la base de la division diocésaine. Les nouveaux maîtres du sol conservèrent cet état de choses, qui offrait d'ailleurs beaucoup d'analogie avec leurs habitudes germaniques; car, au delà du Rhin, le territoire était également partagé en cantons ou *gaus*, dont le chef, appelé *graf*, avait, autant que les différences de civilisation permettent un tel rapprochement, des attributions semblables à celles du *comes* romain. C'est ainsi qu'à l'époque carolingienne on voit les États de la monarchie franke divisés en districts administratifs, dont le premier magistrat, placé au même rang que l'évêque dans la hiérarchie civile, est nommé indifféremment comte ou graf et, sur les frontières, comte de *marche* ou *mark-graf* (marquis), centralisant les pouvoirs administratifs, militaires et judiciaires, dans toute l'étendue du comté. Le comte était le mandataire général et direct de l'empereur. Charlemagne, en effet, supprima les ducs ou gouverneurs supérieurs de provinces qui avaient eu sur les comtes de leur ressort une juridiction de même ordre que celle des archevêques sur leurs suffragants. Outre son *vicaire* ou suppléant, le comte avait sous lui des officiers subalternes nommés centeniers et dizainiers, titres correspondant à des divisions territoriales du comté : la centaine et la dizaine. Ils étaient ses lieutenants à la guerre, et pendant la paix présidaient les tribunaux inférieurs, percevaient les revenus du fisc et veillaient en toute chose à l'exécution des ordres de l'empereur.

On a peine à comprendre comment, en un temps de conquêtes et d'activité législative comme le règne de Charlemagne, le zèle de ces agents pouvait suffire à toutes les fonctions que nous allons rapidement passer en revue.

Presque chaque année, au commencement du printemps, le comte recevait une circulaire conçue à peu près en ces termes : « Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, Charles, Auguste sérénissime, couronné de Dieu, grand et





tribuaient, proportionnellement à leur apport, aux frais de celui qui devait représenter le groupe sous les drapeaux. Ainsi se formait, si l'on peut ainsi parler, le tableau des *mobilisables*. Mais tous n'étaient pas *mobilisés* à chaque campagne. La proportion du contingent d'une province était réglée sur la distance à parcourir. Pour aller combattre en Espagne, par exemple, le comte saxon ne levait dans sa circonscription qu'un soldat sur six inscrits, de sorte qu'il n'y avait alors qu'un homme pour vingt-quatre manses. Tout le contingent saxon, au contraire, était astreint à la défense de sa frontière quand l'ennemi était un peuple limitrophe, comme les Slaves Vélétabes, tandis qu'il se trouvait réduit à un tiers seulement lorsque le but de l'expédition était à une distance moyenne, notamment en Bohême[1].

Quel que fût le chiffre du contingent, le comte, avec ses centeniers et dizainiers, avait la charge de l'enrôler, de le commander dans les batailles et de pourvoir à sa subsistance. En principe, les propriétaires d'alodes et les vassaux du roi marchaient seuls sous la bannière du comte. Par un reste des traditions du compagnonnage germanique, Charlemagne avait laissé aux grands seigneurs terriens le gouvernement de leurs domaines. Soumis au pouvoir royal comme bénéficiers, les seigneurs laïques ou ecclésiastiques formaient une catégorie à part de fonctionnaires provinciaux, ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs que les comtes. Les terres seigneuriales se trouvaient ainsi distraites idéalement du comté, non-seulement pour les choses militaires, mais pour l'administration de la justice. Quand le pouvoir central fut trop faible, ainsi qu'il arriva dès le IX[e] siècle, pour maintenir ses propres agents dans la subordination, les comtes et leurs officiers s'attribuèrent, comme bénéficiers, les territoires qu'ils avaient reçu mis-

[1] Lehuerou, *Hist. des institutions carolingiennes*, liv. II, ch. VI, p. 432.

sion d'administrer. Le bénéfice, quel qu'en fût l'origine, devint, sous l'influence des mêmes causes, irrévocable et héréditaire, et ce fractionnement de la souveraineté constitua le système féodal. Pour en revenir aux règlements en vigueur sous Charlemagne, les Capitulaires donnent au comte le commandement des hommes d'un seigneur, dans le cas seulement où ce seigneur serait dispensé de faire la campagne [1].

En temps de paix, le premier devoir, l'occupation ordinaire du comte et de ses subalternes était de rendre la justice. Leur compétence comme juges avait, du reste, les mêmes limites que leur juridiction militaire, les procès des vassaux allant au tribunal seigneurial et ceux des ecclésiastiques à l'officialité diocésaine.

A l'origine, et jusqu'à la fin du VIIIe siècle, tous les hommes libres avaient l'obligation d'assister au plaid de leur district. Une fois réunis, ils déléguaient leur pouvoir judiciaire à un certain nombre d'entre eux, qui, sous le nom de *rachimbourgs* [2], formaient le tribunal et rendaient les sentences. La mission du comte ou du centenier se bornait alors à convoquer ce mallum local, à le présider et à faire exécuter ses décisions. Peu à peu, cependant, le progrès des habitudes sédentaires avait fait déserter les plaids de comté ou de centaine par ceux qui n'y avaient pas d'intérêt personnel. Les officiers royaux n'en faisaient pas moins des convocations fréquentes, afin de grossir le chiffre des amendes qui frappaient les absents [3]. Charlemagne remédia à tous ces abus. D'abord il limita à trois par an le nombre des plaids locaux où tous les hommes libres du ressort devaient se rendre. Les autres, fixés à un par mois, ne furent obligatoires que pour les parties intéressées au litige [4]. En-

[1] Lehuerou, *Hist. des institutions carolingiennes*, liv. II, ch. VI, p. 432.

[2] *Lex salica*, t. LX, *de Rachimburgiis*.

[3] Cet ancien abus est signalé dans un Capitulaire de Louis le Pieux, donné en l'année 829. (Baluze, t. I, p. 671.)

[4] Warnkœnig et Gérard, *Hist. des Carol.*, t. I, p. 335 et suiv.

suite le peuple, dans les rangs duquel les rachimbourgs avaient été autrefois recrutés par voie d'élection, ne venant plus aux séances ordinaires des tribunaux, il créa à la place de cet ancien jury un corps de magistrats locaux et permanents appelés *scabini* (échevins), à la nomination du pouvoir central, et qui devaient toujours, au nombre de sept au moins, servir d'assesseurs au comte ou à ses subalternes[1]. Ainsi disparut la dernière institution démocratique des Franks. Le pouvoir judiciaire cessa d'être un droit du peuple pour devenir une prérogative de la souveraineté. Le peuple, dès longtemps dégoûté des obligations que la liberté primitive lui imposait et qu'il avait lui-même désertées, ne songea pas à se plaindre de l'innovation : il y trouvait double avantage ; car les tribunaux, placés désormais exclusivement sous la direction et la surveillance des officiers royaux, lui offraient des garanties bien supérieures de savoir et d'impartialité. Sur la conduite des juges, les Capitulaires sont pleins de prescriptions aussi sages que sévères. Et certes, il fallait à ces hommes spéciaux une préparation sérieuse et une incessante application, puisque les lois n'étaient pas alors territoriales, mais personnelles; en sorte qu'un Saxon ou un Langobard, fût-il jugé par un plaid séant à Tours ou à Bordeaux, ne pouvait l'être que suivant le code de son pays d'origine.

Charlemagne, en tolérant les juridictions seigneuriales, n'avait pas prétendu ériger de petites souverainetés rivales ou indépendantes de la sienne. Elles étaient soumises au contrôle du comte. « Si quelqu'un de nos vassaux, lit-on dans le capitulaire de 779, ne rend pas justice à ses hommes, que le comte du ressort et notre *missus* s'établissent dans sa maison et vivent à ses dépens, jusqu'à ce qu'il ait rendu justice... Le seigneur qui n'aura pas traduit au tribunal du

[1] Warnkœnig et Gérard, *Hist. des Carol.* Lebuerou, *l. c.,* ch. v, p. 382.

comte les voleurs réfugiés sur sa terre, perdra son bénéfice, et s'il n'a pas de bénéfice, il paiera l'amende[1]. »

L'administration financière du comte et de ses subordonnés était alors très-peu étendue, quoique assez compliquée. L'impôt direct n'existait plus. Les revenus de l'État, qui allaient se mêler avec ceux du domaine particulier de la couronne dans les coffres de la chambre du trésor[2], avaient des sources fort diverses, mais dont la plupart échappaient à la manutention des officiers provinciaux ordinaires. Il y faut compter tout d'abord les tributs payés par les princes vassaux et par certains peuples vaincus, qui n'avaient pas été incorporés à la monarchie[3], tels que les Slaves et les Avares. Les membres de l'assemblée nationale y apportaient, comme on l'a vu, à la session d'automne, des dons annuels fournis par leur région. Ceux-là seulement qui n'étaient vassaux ni d'un seigneur laïque, ni d'une église, faisaient passer cette sorte de dons par les mains du comte. Il n'avait donc à administrer et à faire percevoir par des agents à lui que les impôts indirects, les péages et tonlieux, c'est-à-dire les droits d'octroi, de douanes, de navigation, de pontonage, etc.

En résumé, trois sortes de juridictions, en matière civile, s'exerçaient d'une manière permanente dans toutes les provinces de l'empire: 1° celle de l'évêque, qui, indépendamment de ses attributions spéciales comme pontife de la religion de l'État, était chef de tout l'enseignement public dans son diocèse, juge suprême d'un tribunal dont la compétence personnelle s'étendait à tous les clercs et la compétence réelle à tous les procès touchant de près ou de loin aux sacrements ou aux cérémonies du culte, administrateur général des domaines publics affectés à l'entretien des établissements ecclésiastiques, et, en outre, seul autorisé

[1] Guizot, *Essais sur l'hist. de France*, IVe essai.
[2] Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. IV, p. 7.
[3] Id., *ibid.*, p. 88 et suiv.

à régler la perception et l'emploi d'un impôt, la dîme; 2° celle du comte, investi dans un district déterminé de tous les pouvoirs militaires, judiciaires et de police, sauf les réserves faites en faveur des deux autres juridictions; 3° enfin celle des seigneurs terriens, exerçant dans leurs domaines, sous le contrôle du comte, mais sans l'intervention de ses agents, des attributions analogues aux siennes.

Au-dessus de ces juridictions locales et pour servir de lien commun entre elles et le pouvoir souverain, Charlemagne plaça les inspecteurs régionaux connus sous le nom de *Missi dominici* (proprement : *envoyés du maître*). L'institution des *missi*, en France, date de l'époque mérovingienne; mais c'est l'empereur qui la régularisa[1]. Les *missi* associés deux à deux, un prélat et un grand laïque, faisaient quatre tournées par an, en janvier, avril, juillet et octobre, et leurs attributions embrassaient toutes les matières de l'administration aussi bien ecclésiastique que séculière. Ils étaient les mandataires généraux de l'autorite impériale et avaient la haute main sur tous ses agents. C'étaient eux qui recevaient le serment de fidélité prêté par chacun des sujets, qui vérifiaient l'administration des bénéfices et faisaient le recensement de leurs colons, qui inspectaient les écoles et les abbayes, etc.[2]. Mais leur principale fonction était judiciaire. Non-seulement ils surveillaient les tribunaux de district et en nommaient ou changeaient les *scabini*, mais ils tenaient encore un plaid spécial, véritable cour d'appel des juridictions inférieures, par où les causes ordinaires devaient passer avant d'être portées, en dernier ressort, à la cour suprême du palais[3]. « Les plaids des missi étaient en quelque sorte des assemblées provinciales d'État. Les évêques, les abbés, les comtes, les seigneurs, les avoués des églises, les vicaires et centeniers, tous ceux, en un mot, qui avaient

[1] Weitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. III, p. 371 et suiv.
[2] *Capitula Missis dominicis data*, Baluze, t. I, p. 363 et suiv., et *passim*.
[3] Capitul. de 812.

une part d'administration, soit spirituelle, soit temporelle, étaient obligés d'y assister en personne ou par représentants [1]. »

Tels furent les principes généraux et les rouages de l'administration de Charlemagne, perfectionnés surtout dans les années qui suivirent la restauration de l'empire.

[1] Warnkœnig et Gérard, *Hist. des Carol.*, t. I, p. 342.



Fig. 60. — Bible de Charles le Chauve, Bibl. nationale, Lat. 1, f° 326. (IXe siècle.)



Fig. 61. — Évangéliaire de Gottescalk. Bibliothèque nationale, Lat. 1993. (VIII° siècle.)

CHAPITRE XIII

FIN DES GUERRES DE CONQUÊTE — PARTAGE DE L'EMPIRE ENTRE LES TROIS FILS DE CHARLEMAGNE

801-807

I



Fig. 62. — Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale, Lat. 1, f° 216.

BIEN des intérêts de la plus haute gravité nécessitaient la présence de Charlemagne à Rome, après une absence qui avait duré près de treize ans. Il y passa tout l'hiver qui suivit son couronnement, occupé, disent les chroniques, « à régler toutes les affaires non-seulement publiques, mais aussi ecclésiastiques et même privées de la ville, du saint-siége et de l'Italie entière. » Telle était la fonction de l'empereur.

Son rôle de chef politique de la chrétienté, « d'évêque du dehors », ne se bornait pas aux limites des États occiden-

taux. Il avait le même domaine que la juridiction du souverain pontife : l'univers. C'est ainsi déjà qu'il avait compris son patriciat. Vrai et digne successeur de Constantin le Grand, depuis longtemps il avait remplacé en Orient les souverains dégénérés de Byzance comme protecteur de tous les fidèles du Christ tombés sous le joug des musulmans. Il tenait à cet effet des rapports suivis avec l'Afrique et l'Égypte, aussi bien qu'avec la Syrie, et il faisait passer à Carthage, à Alexandrie, à Jérusalem surtout, de fréquentes et riches aumônes[1]. En signe de reconnaissance, le patriarche de la ville sainte, qui lui avait envoyé, dès 799, « sa bénédiction et des reliques prises au lieu de la résurrection du Sauveur », lui expédia, à Rome même et peu de jours avant son couronnement, des dons qui étaient comme l'augure de la dignité du nouvel empereur : l'étendard et les clefs du Saint-Sépulcre[2]. C'était aussi un emblème, qui ne tarda pas à être réalisé, de la domination franke sur les lieux saints.

Charlemagne, en effet, n'avait pas dédaigné, à l'exemple de son père, de nouer des relations diplomatiques avec les califes, maîtres de la Palestine. Justement le trône des Abbassides était alors occupé par un prince capable d'apprécier le héros de l'Occident. Haroun-al-Raschild (*Aaron le Juste*), malgré l'éloignement, malgré la différence des religions, éprouvait pour Charles la même sympathique admiration que les petits rois catholiques de Mercie et des Asturies. « Il préférait son amitié à celle de tous les monarques de la terre[3]. » L'empereur, ayant quitté Rome après Pâques, le 24 avril 801, apprit en regagnant la France, à Pavie, qu'une ambassade musulmane venait de débarquer à Pise. Il se la fit présenter entre Verceil et Ivrée. Aux envoyés du souverain de Bagdad s'en était joint un d'Ibrahim, émir

[1] Eginh. *Vita Karoli Magni*, cap. XXVII.
[2] Eginh. *Annal.*, ann. 799 et 800.
[3] Eginh. *Vita Karoli Magni*, cap. XVI.

édrissite de Fez, chargé de lui rendre compte des mesures prises, à sa demande, dans l'intérêt des chrétiens d'Afrique. Les députés d'Haroun lui annoncèrent que leur maître, ratifiant le don du patriarche de Jérusalem, soumettait à la puissance de l'empereur frank « la terre du salut », témoin de la résurrection du Christ et qui gardait son tombeau[1]. « Que puis-je donc faire qui soit digne d'un si grand prince? avait dit Haroun aux envoyés de Charlemagne. Si je lui donnais la terre promise à Abraham et que Josué a vue, il ne pourrait, à cause de l'éloignement, en assurer lui-même la défense. Je veux néanmoins lui faire ce présent. Je lui cède donc la souveraineté de ce pays, et je le gouvernerai comme son lieutenant. Toutes les fois qu'il le jugera convenable, qu'il m'envoie ses commissaires (ses *missi*), et il me trouvera administrateur fidèle des revenus de la contrée[2]. »

Les messagers du calife firent savoir à Charlemagne que, des trois ambassadeurs partis d'Aix-la-Chapelle pour Bagdad quatre ans auparavant et à qui la cession de la Palestine avait été faite, deux étaient morts en route : les seigneurs franks Landfrid et Sigismond. Quant au troisième, le juif Isaac, fils d'une race qui brave impunément les fatigues des voyages et la diversité des climats, il amenait les riches présents du calife. Mais il avait été arrêté par la mer. Charles dépêcha à sa rencontre un de ses principaux officiers, le chancelier Erchembald, avec mission d'équiper les navires nécessaires pour recevoir les merveilles confiées à la garde du juif. C'étaient des parfums, des épices, des drogues médicinales et même des animaux inconnus à l'Europe : des singes et un éléphant. Ce dernier, qui s'appelait Abul-Abbas (père de la dévastation), obtint le plus vif succès de curiosité. Le débarquement ne s'étant opéré qu'en octobre sur la côte de Gênes, à Port-Vendres, on ne put, à cause des

1 Eginh. *Vita Karoli Magni* et *Annal.*, ann. 801.
2 Monach. Sangall., *de Gestis Caroli Magni.*

neiges, lui faire traverser les Alpes, et il hiverna dans la ville de Verceil, que Charles avait quittée dès la fin de juin. Ce fut seulement le 20 juillet 802 qu'Isaac amena sa ménagerie au palais d'Aix-la-Chapelle. Mais Abul-Abbas, entouré de toutes sortes de soins, ne supporta cependant pas longtemps les brouillards germaniques, et huit ans après il était mort[1].

La même politique qui portait l'empereur à rechercher l'alliance du mahométisme au delà de la Méditerranée le lui faisait combattre sans répit sur le continent. Les hostilités avaient repris dans la Marche d'Espagne, où les walis arabes, soumis à la souveraineté franke, affectaient de ne reconnaître cette souveraineté que de nom. Le roi Louis, profitant en 800 du séjour de son père à Tours, était venu le prier de pousser son inspection jusque dans la Gaule méridionale. Mais Charles, pressé de se rendre en Italie, n'avait pas répondu à cet appel. Il s'était borné à lui donner ses instructions touchant la conduite à tenir au delà des Pyrénées, comptant d'ailleurs sur la vaillante épée du duc Wilhelm pour maintenir dans le devoir ou y faire rentrer les vassaux musulmans. Par malheur, le gouvernement aquitain avait à compter aussi avec l'insubordination de ses sujets vascons. Le comte franc de Fezensac, nommé Burgondion, étant mort, la population s'insurgea contre un autre Franc, Liutard, qui lui fut donné pour successeur. Telle était l'exaspération des révoltés, « qu'ils firent périr les hommes du nouveau comte les uns par le fer, les autres par le feu[2]. » Louis, qui était prêt à passer dans la *Marche*, fut obligé d'[illegible] de [illegible] Fezensac. Les coupables, dit une chro[illegible] contraints de se présenter au jugement du roi, su[illegible] leur attentat, et plusieurs furent [illegible] talion. » Cet exemple jeta la ter-

[illegible]

reur dans la Vasconie, et l'armée put franchir les monts sans craindre d'agitation sur ses derrières (801).

Déjà l'année précédente Louis, à la tête d'une faible troupe, avait essayé d'imposer à ses vassaux, les walis de Barcelone, de Lerida et de Huesca, des garnisons aquitaines ; mais toutes les portes s'étaient fermées devant lui. Zéid, le gouverneur de Barcelone, était venu au-devant de lui, renouvelant ses protestations de dévouement, mais sans vouloir lui livrer sa ville. N'étant pas en forces pour pénétrer quand même dans la place, Louis avait fait tomber sa vengeance sur Lerida, qui, prise d'assaut, fut entièrement détruite. Huesca avait tenu bon ; mais la campagne environnante, couverte de luxuriantes moissons, avait été entièrement ravagée.

C'est contre Barcelone qu'était dirigée l'expédition de 801, où furent convoqués les contingents de la Provence et de la Bourgogne avec ceux de l'Aquitaine. Le roi resta à Roussillon, à la tête d'un corps de réserve. Une puissante avant-garde, commandée par le vaillant duc d'Aquitaine, alla se placer en observation entre Lerida et Tarragone, afin de couper les communications de Cordoue avec la place assiégée et d'isoler la défense. Rostang, comte de Girone, était chargé des opérations du siége. Une armée envoyée par Hakem au secours des Barcelonais se fit tailler en pièces dans les Asturies, par Wilhelm, qui, délivré d'appréhensions de ce côté, vint réunir ses troupes à celles de Rostang, sous les murs de la place. La famine fit bientôt d'horribles ravages dans Barcelone, étroitement bloquée. Les défenseurs en vinrent à se disputer, pour les dévorer, les vieux cuirs ouvragés qui décoraient les portes de certaines maisons. Mais leur énergie résista longtemps aux plus cruelles souffrances. En faisant appel à l'émir, ils s'étaient privés de toute chance de retour en grâce auprès de leur souverain chrétien. Quand ils eurent perdu l'espoir d'être secourus par les musulmans, ils ne songèrent plus qu'à mourir les armes

[illegible] pour se dérober aux horreurs de la [illegible] la mort en se précipitant [illegible]. Mais toutes les offres de capitulation [illegible].

[illegible] de ce boulevard de l'isla- [illegible] se faire attendre, les lieu- [illegible] le jeune roi au camp pour lui [illegible]. Accouru en hâte de [illegible] six semaines à l'agonie [illegible].

[illegible] des Franks, entretenait [illegible] un héroïsme fanatique. Il leur [illegible] des renforts qu'il se décida [illegible]. Sorti furtivement de la [illegible] de traverser le camp chrétien [illegible] afin de convaincre [illegible] de leur espoir. Zéid consentit [illegible] pour les inviter à cesser une [illegible] Wilhelm s'aperçut qu'il fai- [illegible] contredisaient ce conseil. On [illegible] à Aix-la-Chapelle [illegible] venait de rentrer de [illegible] l'approche de l'hiver [illegible] avec terreur l'er- [illegible] pour continuer le [illegible]. Ils renoncèrent dès [illegible]. Ils ouvrirent aux Franks [illegible] et livrèrent le nouveau gou- [illegible] de Zéid, à condition [illegible].

[illegible] le Pieux [illegible] remettant en [illegible] la ville dont il se con- [illegible]. Au lever du soleil, il [illegible] le clergé de sa chapelle et

au chant des hymnes sacrées, et il se rendit tout d'abord à l'église Sainte-Croix pour remercier Dieu du brillant succès des armes chrétiennes[1].

L'empereur n'avait pas vu sans inquiétude le séjour de Louis se prolonger sur cette terre d'Espagne si funeste à sa gloire. Il avait envoyé le prince Charles avec des troupes de renfort au secours de son frère. Charles était déjà à Lyon quand il rencontra les messagers qui portaient à Aix-la-Chapelle la nouvelle de la chute de Barcelone. Lui-même n'eut plus dès lors qu'à regagner, pour l'hivernage, la résidence paternelle.

Le jour même où Zéid comparut devant l'empereur à Aix-la-Chapelle, un autre captif y arrivait d'Italie. C'était Roselme, gouverneur de Chieti, tombé avec sa ville au pouvoir de Pépin. La guerre, reprise à la fin de l'été précédent (800) contre le duc toujours rebelle de Bénévent, continuait sans grand déploiement de forces et sans batailles rangées. Un an après la prise de Chieti, les Franks enlevaient encore, coup sur coup, aux partisans bénéventins les deux places d'Ortona et de Nocera. Mais ils eurent dans le même temps à déplorer une perte grave. Le duc de Spolète, Winigis, lieutenant actif du roi Pépin, fut surpris malade à Luceria et fait prisonnier par Grimoald, qui le relâcha, il est vrai, en 803, on ne sait en quelle circonstance. Sans doute les hostilités se trouvèrent suspendues à cette époque par suite du rapprochement qui s'opérait entre l'empire frank et le gouvernement de Byzance, fauteur perpétuel des troubles de l'Italie méridionale.

1 Astronom. *Vita Ludovici Pii.*

II

L'élévation de Charlemagne à l'empire avait mis le comble à la colère et à l'inquiétude des Grecs. C'était la rupture du dernier lien qui retînt l'Occident dans la sphère de la métropole du Bosphore. Déchus de toute autorité sur les nouveaux États de l'Europe, les successeurs de Constantin avaient du moins conservé jusque-là une supériorité d'honneur sur les chefs politiques de ces États, et la monarchie franke, durant deux siècles et demi, n'avait fait nulle difficulté elle-même de reconnaître cette supériorité. Les Carolingiens, les premiers, avaient émancipé leur couronne; mais le [illegible] dont ils se contentèrent d'abord, titre subor[illegible] d'empereur, rassurait encore la vanité byzantine. [illegible] accomplie par l'initiative du pape, le jour [illegible] un coup de foudre pour la cour grecque. [illegible] seulement le partage de ses prérogatives [illegible] de la politique européenne, elle [illegible] complète. L'empire impliquait une [illegible] universelle, qui [illegible] pouvait empêcher Char[illegible] avec son peuple intré[illegible] n'avait jamais pu résister? On [illegible] de ce peuple, dont un pro[illegible] *pour ami, mais non pour*

[illegible] par des récriminations [illegible] de son gouvernement. « Cette [illegible] ne pouvoir se plaindre [illegible] de se venger[2]. » Depuis la

[illegible] *Vita Karoli Magni.*

[illegible] XVI [illegible]

déposition de son fils, elle avait fait de grands efforts pour nouer une alliance solide avec Charlemagne. Deux ambassades étaient venues de sa part trouver le héros, l'une en 798, à Aix-la-Chapelle, l'autre en 799, à Paderborn, afin, pensent quelques historiens, d'obtenir de lui le respect des possessions grecques de la Calabre et de la Sicile[1]. Malgré les embarras que les intrigues gréco-langobardes lui causaient à Bénévent, Charles avait accueilli favorablement les avances pacifiques de l'impératrice, et, comme gage de ses bonnes dispositions, il lui avait renvoyé Sisinnius, frère du patriarche Taraise, fait prisonnier dans la défaite d'Adelgis.

La restauration de l'empire d'Occident n'interrompit point ces relations amicales; mais, si l'on en croit le chroniqueur Théophane, elle en aurait changé l'objet. Cet historien, en effet, attribue à Charlemagne, après son couronnement, le projet d'un mariage avec Irène, dans le but de rétablir l'unité de l'empire romain. Il prétend que le pape aurait approuvé, peut-être même suggéré cette idée bizarre, et que c'est pour la faire agréer de l'impératrice que Jessé, évêque d'Amiens, et le comte Helmgaud furent envoyés en 802 à Constantinople, accompagnés par des nonces pontificaux. Les historiens occidentaux ne parlent pas de ce projet de mariage, qui évidemment n'est qu'une fable, accréditée alors à Constantinople pour saper la popularité d'Irène, dont un parti puissant conspirait la perte. Quoi qu'il en soit des préliminaires, les négociateurs franks arrivèrent juste à temps pour être témoins du succès de cette conspiration, qui plaça sur le trône un misérable intrigant, Nicéphore le Logothète.

Le nouvel empereur continua les négociations commencées et dont le but réel était de fixer les limites des deux empires. Trois députés grecs accompagnèrent à cet effet Jessé

[1] Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, liv. LXVI, § 57.

[illegible] et vinrent trouver Charles à son palais de [illegible], où le traité fut enfin conclu vers le mi-[illegible], entraînant, comme on l'a dit, la soumission [illegible] de Bénévent.

[illegible] sentiment bien profond de son impuissance [illegible] Nicéphore à ratifier l'acte de la chancel-[illegible] les concessions auxquelles ses pléni-[illegible] avaient dû souscrire. Cet acte, en effet, stipulait [illegible] italique de l'Esclavonie, contenant [illegible] entre la Drave et la Save, de la Croa-[illegible], de la Dalmatie et de l'Istrie. Mais, par [illegible]. Charlemagne avait laissé les [illegible] de l'Adriatique, en leur abandonnant les îles [illegible]. Le successeur d'Irène, qui n'était [illegible] dans le sens de la droiture la poli-[illegible] de Byzance, entrevit dans cette clause [illegible] les autres. Il eut moins de scrupule [illegible] qui n'engageait que son hon-[illegible]

[illegible] ses croisières vinrent parcourir, avec des [illegible] les eaux de la Dalmatie, travaillant sous [illegible] Bas-Empire les populations du littoral. [illegible] surtout le théâtre de ses intrigues. [illegible] qui déchiraient la république [illegible] Johannes et son fils Mauritius, [illegible] étaient acquis à la cause byzan-[illegible] patriciat, au contraire, tenait pour [illegible]. Le chef de ce parti était le patriarche de [illegible] se débarrassa vers cette époque en [illegible] empêcher cependant l'élévation au [illegible], parent de la victime. Mais la [illegible] avec l'aide des Grecs, chassa de

[illegible]

[illegible] *Bas-Empire*, liv. LXVII, § [illegible].

la cité le nouvel élu et ses partisans. Les exilés, réfugiés à Trévise, se donnèrent un duc, le tribun Obelerius, qui vint faire hommage de son pouvoir à Charlemagne. Il n'eut pas besoin d'ailleurs d'une intervention armée de son puissant suzerain. La tyrannie de Johannes et de Mauritius provoqua sur ces entrefaites une révolution à Malamocco, qui était alors le siége du gouvernement vénitien. Ils furent déposés et chassés à leur tour, et pendant qu'ils allaient chercher un asile à Constantinople auprès d'un patron incapable de les restaurer, Obelerius, Fortunatus et leurs amis rentraient triomphants à Malamocco (804)[1].

Mais si Nicéphore n'était pas en mesure d'empêcher l'installation du nouveau pouvoir, il ne lui était que trop aisé d'en faire perdre le bénéfice à la France, en entretenant des divisions dans les provinces qui lui échappaient. C'est sans doute dans le but de déjouer des manœuvres de cette nature que le pape Léon vint trouver Charlemagne à la fin de cette même année 804. Telles étaient encore à cette époque, en Italie, les moyens d'action ou du moins d'intimidation de la ligue gréco-langobarde, que le pape ne pouvait, paraît-il, traverser avec sécurité ses propres États ou ceux de Pépin. Si l'on en croit l'annaliste de Metz, Léon jugea prudent de dissimuler le motif et le but de son voyage. Le bruit s'était répandu naguère qu'on avait découvert à Mantoue l'éponge présentée par un soldat romain à Jésus-Christ en croix, et que cette éponge gardait l'empreinte de quelques gouttes du sang du Rédempteur. L'empereur lui ayant demandé des renseignements à ce sujet, « Léon, dit l'annaliste, saisit cette occasion de sortir de Rome. Il se dirigea d'abord en Lombardie, *comme* pour procéder aux informations canoniques; mais, continuant son chemin, il s'empressa de passer en France. L'empereur chassait dans la forêt des Ardennes, lorsqu'au milieu de novembre on lui annonça

[1] Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, liv. LXVII, § 7.

l'approche de l'auguste visiteur. Il dépêcha au-devant de lui son fils Charles jusqu'à Saint-Maurice d'Agaune, et lui-même vint attendre le pontife à Reims. Ils allèrent ensuite à Quierzy célébrer les fêtes de Noël, puis à Aix-la-Chapelle, où le pape reçut, pendant huit jours, une somptueuse hospitalité. Cette conférence dut rouler bien moins sur la relique de Mantoue, dont l'authenticité n'avait pas été établie, que sur la situation politique de la Péninsule. Le Bas-Empire n'avait fait, il est vrai, aucune démonstration nouvelle dans le nord du royaume italique; mais l'état des esprits dans le Frioul faisait tout craindre des Langobards, travaillés par les émissaires byzantins, et Charlemagne crut devoir donner à Léon une forte escorte pour le reconduire jusqu'à sa cité de Ravenne.

III

[illegible] alors, dans les régions septentrio- [illegible] direct, de grands travaux qui [illegible] son attention des affaires d'Italie. [illegible] à la fin de l'année 804, il [illegible] après trente-trois ans de luttes. [illegible]

[illegible] de 799, la barbarie agoni- [illegible] les cantons marécageux [illegible] avait encore causé par in- [illegible] au sein de la Nordlinde. [illegible] des troupes ravager [illegible]. Deux ans après, toutes [illegible], il s'en alla cher- [illegible] sur les grèves de la

mer du Nord, les réfractaires de la civilisation. Ses scares fouillèrent la Wigmodie, le Holstein et le Rosogau, portant partout la dévastation et la mort. Afin de ne pas laisser d'ennemis derrière lui, il entraîna à sa suite, pour les répartir sur les divers points de la Gaule, tous les Saxons, hommes, femmes et enfants, qui habitaient au nord de l'Elbe, et donna leur pays à ses fidèles vassaux, les Slaves-Obotrites[1]. « Quant aux forteresses ou *castella*, Charles en éleva dans les parties du territoire conquis qui demandaient à être gardées ou protégées. Outre celles qui furent disséminées dans l'intérieur du pays, il construisit sur les bords de la Saale et de l'Elbe, qui lui servait de limites, les *castella* de Hall et de Magdebourg. Il y eut un pont sur l'Elbe, fortifié des deux côtés, et au delà de ce fleuve il forma, comme avant-poste, le *castrum* de Hesfeld sur la Stoer[2]. »

Les conditions de l'incorporation définitive de la Saxe avaient été réglées dès l'année précédente à l'assemblée de Salz, où Charlemagne avait convoqué toute la noblesse de ce pays. Les Saxons avaient promis de renoncer à tout ce qui subsistait encore chez eux du culte et des rites païens, de rester soumis à jamais à la foi catholique, d'obéir aux évêques et aux prêtres chargés de leur enseigner les dogmes sacrés et de diriger leur vie dans les voies agréables à Dieu. Ils s'engageaient à offrir aux églises la dîme fixée par la loi divine ; mais ils furent dispensés, comme tous les autres sujets franks, de payer au roi ni cens ni tribut. Charles leur accorda enfin tous les honneurs d'une nation libre et leur permit de vivre selon leurs lois, sous la surveillance des juges de son choix et de ses *missi*, de façon à ne faire avec les Franks qu'un seul peuple, régi tout entier par un même gouvernement[3].

[1] Eginh. *Annal.*, ann. 802.
[2] Mignet, *Introduction de la Germanie dans la société civilisée*, p. 122.
[3] Poet. Saxon. *Gesta Caroli Magni*, ann. 803.

Ainsi se trouva réalisé, au lendemain de la restauration de l'empire d'Occident, le rêve que les plus hardis des anciens empereurs, Auguste, Marc-Aurèle, Probus, avaient à peine osé concevoir : la Germanie tout entière était enfin réduite en province romaine. L'empire nouveau, dont le centre était encore à Rome, l'empire des idées et des races romanes eut désormais pour frontière septentrionale la rivière de l'Eyder, au delà de laquelle s'ouvrait la Marche danoise. C'est le souvenir de son propre assujettissement que la Germanie prit soin plus tard de consigner dans cette inscription, qui décorait la porte de la ville de Rendsburg :

EYDORA, ROMANI TERMINUS IMPERII

Charlemagne avait étendu jusque-là, en effet, la domination de ce qu'on a appelé depuis le *romanisme*. Les huit évêchés saxons, fondés sous ses auspices, à Brême, Osnabrück, Paderborn, Munster, Verden, Hildesheim et Halberstadt, et chacune de leurs nombreuses églises paroissiales étaient autant de centres de rayonnement et d'influence pour des idées et des institutions dont le type était à Rome.

Les Normands de l'archipel danois, gardiens farouches des traditions odiniques, qui n'avaient cessé depuis trente ans de soutenir, d'exciter les rebelles saxons et de leur fournir un asile après chaque défaite, virent, avec autant de colère que de terreur, les bannières impériales flotter à leur frontière. Leur chef, Gottfrid, s'était avancé avec une flotte et avec toute sa cavalerie jusqu'à l'extrémité de son territoire, à Sliesthorp (*Sleswig*). Il n'eut pas cependant la folle audace de se mesurer avec Charlemagne. La crainte l'arrêta là. L'empereur l'ayant fait sommer de lui remettre les « déserteurs » northalbings, il promit « par ses ambassadeurs » tout ce qu'on voulut ; mais il s'empressa de rétrograder sans exécuter ses promesses, et sans se rendre en personne à l'entrevue que le terrible vainqueur lui avait

XIX

XIXe SIÈCLE — ÉCOLE FRANÇAISE

« Le soleil s'arrête à la voix de Charlemagne, qui venge sur les infidèles la mort de son neveu Roland. » Cet épisode est tiré de la *Chanson de Roland.* — L'eau-forte, œuvre de Chifflart, est l'une de celles qui ornaient la première édition de la *Chanson de Roland,* par Léon Gautier (1872, in-8°).



assignée [1]. Celui-ci dédaigna d'attaquer ce chétif rival. Ce n'était pas sur terre que les Normands l'inquiétaient, et leur marine était insaisissable.

Lorsqu'à quelques mois de là, au commencement de 805, il eut reçu la visite du souverain pontife, Charlemagne le reconduisit jusqu'à la frontière du Frioul, traversant luimême la Bavière pour aller s'occuper des intérêts religieux de la Pannonie, sa récente conquête. Le catholicisme avait déjà fait de grands progrès parmi les Avares, grâce au dévouement d'Arnon, archevêque de Salzburg, et d'un missionnaire nommé Ingo. On raconte qu'en arrivant dans ces contrées Ingo affecta d'inviter à sa table les esclaves qu'il avait convertis, et qu'il les faisait servir dans de la vaisselle dorée, tandis que les seigneurs du pays, encore païens, s'étant présentés aussi à sa porte, s'y virent apporter du pain et de la viande dans des vases de bois. « Pourquoi nous traite-t-on ainsi? demandèrent-ils étonnés. — Parce que, répondit le missionnaire, vous qui n'avez point lavé vos corps dans la fontaine sacrée, vous n'êtes pas dignes de vous mêler à ceux qui sont régénérés. C'est bien assez qu'on vous jette dehors votre pâture comme à des chiens. » Il paraît que le procédé produisit un effet salutaire sur ces grossières natures; « car aussitôt, ajoute le biographe d'Ingo, ils s'empressèrent de réclamer le baptême et voulurent être instruits dans la foi; d'où la religion chrétienne reçut un grand accroissement [2]. »

Malheureusement, le succès de la prédication chrétienne ne remédia pas aux dissensions intestines qui précipitaient la décadence de la race hunnique. Elle était irrévocablement tombée au dernier rang des nations. En 805, le chakan, un des convertis d'Ingo qui lui avait donné au baptême le nom de Théodore, vint prier l'empereur d'accorder à son

[1] Eginh. *Annal.*, ann. 804.
[2] Pagi, *Critica* ad ann. 804; cité ap. Sismondi, *Hist. des Français*, t. II.

peuple un asile entre le Danube et la Save, dans la région de la Pannonie inférieure, comprise depuis Haimburg jusqu'à Zagrab, parce qu'ils ne pouvaient plus rester dans leurs premières demeures (entre le Danube et la Theiss), à cause des incursions perpétuelles des Slaves de Bohême. « L'empereur le reçut avec bonté, lui accorda ses demandes et lui permit de s'en aller. » Mais, à peine rentré parmi les siens, Théodore mourut. Son successeur sollicita et obtint de Charlemagne la confirmation des honneurs attachés à l'antique dignité de chakan [1].

Les tribus bohémiennes n'attendirent pas longtemps le châtiment de leurs hostilités contre les vassaux des Franks. Lorsque les Huns s'établirent en deçà du Danube, leurs agresseurs, au lieu d'avoir, comme ils l'avaient espéré, la faculté de se répandre dans la région abandonnée au sud de la Theiss, se virent, au contraire, refoulés jusqu'au nord de leur propre pays par une invasion formidable. Charles le Jeune, traversant la forêt Hercynienne, vint fondre tout à coup sur eux. Deux autres armées, une de Baïvares et l'autre de Saxons, accouraient de leur côté à marches forcées et opérèrent leur jonction avec le prince, au pied de l'Erzgebirge, sur les bords de l'Egger, tandis qu'un quatrième corps, composé de troupes navales, remontait l'Elbe en bateau jusqu'à Magdebourg, portant le ravage parmi les Vélétabes et les autres tribus slaves alliées aux Bohémiens. La triple armée, commandée par Charles, livra une grande bataille à Camburg. Les Bohémiens furent taillés en pièces, et leur chef Bechon [2], l'auteur de toutes les entreprises contre les Huns, resta parmi les morts. Le prince de la tribu des Lennes (*Linones*) fit sa soumission et livra ses deux fils en otage, et le jeune vainqueur revint, au bout de quelques semaines, faire hommage de son triomphe à son père, qui

[1] Eginh. *Annal.*, ann. 805.
[2] Ou Lechon.

faisait, dans la forêt des Vosges, sa chasse habituelle d'automne [1].

IV

Sauf dans la sauvage région du bas Elbe, où il s'était rendu l'année précédente et où il reparut encore une fois à la tête de ses troupes d'élite, Charlemagne, depuis son couronnement, ne conduisait plus d'expéditions en personne. La Saxe soumise, l'unité de l'empire était faite, et la guerre, désormais portée chez des races nouvelles, changeait de caractère comme de but. Il s'agissait de comprimer de turbulents voisins, mais non plus de les conquérir et de les civiliser. Les jeunes et vaillants fils de l'empereur s'acquittaient, comme on l'a vu, de cette tâche. Chacun avait sa ligne de frontières à défendre : ils étaient les lieutenants militaires de leur père et, sous le rapport des attributions, leur rôle à tous trois était absolument semblable, aussi bien pour Charles, qui n'avait encore aucun titre officiel, que pour ses deux frères, qui avaient été proclamés rois dès le berceau. L'empereur s'était réservé, dans toute l'étendue de la monarchie, la direction gouvernementale et administrative.

Se sentant vieillir, quoiqu'il n'éprouvât encore aucune des incommodités de l'âge, il voulut régler le partage de sa succession politique, afin de prévenir entre ses fils le retour des sanglantes tragédies qui avaient décimé la famille mérovingienne, et que la postérité du grand empereur devait, hélas ! aussi connaître dès la seconde génération.

Au printemps de 806, « il tint donc une assemblée des premiers d'entre les Franks, pour établir la paix entre ses fils et diviser le royaume en trois portions, afin que chacun

[1] Eginh. *Annal.*, ann. 805.

d'eux connût d'avance la part qu'il aurait à gouverner s'il survivait à son père. La charte de ce partage fut confirmée par le serment des grands, puis portée par Éginhard à la ratification du pape Léon, qui la signa de sa main[1].

Le royaume assigné à Louis dans cet acte comprend toute l'Aquitaine et la Vasconie, moins le pays de Touraine (*pagus Turonicus*), la cité de Nevers et les pays du Nivernais, de l'Avallonais, de l'Auxois, du Chalonais, du Mâconnais, du Lyonnais, de la Savoie, de Maurienne, de Tarentaise, du mont Cenis, le val de Suse jusqu'à Cluses, et enfin tous les territoires situés vers le midi, depuis la ligne des monts italiques jusqu'à la mer et aux Espagnes. » — A Pépin étaient attribuées : « l'Italie langobarde, la Bavière, telle que Tassilon l'avait possédée, sauf les deux villes d'Ingolstadt et de Lutrahof dépendant du Northgau (au nord du Danube), lesquelles n'avaient été concédées à Tassilon qu'à titre de bénéfice ; la partie de l'Alemanie comprise entre la rive méridionale du Danube et le cours du Rhin, et toute la région située à l'est du haut Rhin, jusqu'aux Alpes au Midi, avec le duché de Coire et le pays de Thurgau. » — Restait pour Charles : la France, la Bourgogne, sauf la part de Louis, l'Alemanie, sauf la part de Pépin, l'Austrasie, la Neustrie, la Thuringe, la Saxe, la Frise et le Northgau démembré du duché de Bavière.

Tout est prévu dans ce partage, « si différent de ceux des Mérovingiens, et où les affinités de mœurs entre les populations, les convenances géographiques et politiques sont étudiées et respectées[2]. » Charlemagne prend soin d'y indiquer, pour le cas où la perfidie des Grecs mettrait le royaume de Pépin en péril, que ses deux frères pourront lui porter secours, Charles par le val d'Aoste, et Louis par le val de Suse. Le passage de Coire mettait en communication la Lombardie, siège du gouvernement italique, avec les pro-

1. Annales Mettenses, ann. 806.
2. Henri Martin, *Hist. de France*, t. II, p. 350.

vinces germaniques qui s'y rattachaient. Une triple ligne de démarcation est, en outre, tracée à travers les royaumes précédemment formés, afin de fixer le lot qui y reviendrait à chacun des frères survivants, si l'un d'eux mourait sans postérité. La prévoyance de l'empereur s'étend jusqu'à régler le droit successoral de ses petits-fils nés ou à naître.

Quant à ses filles, il se préoccupe enfin, tardivement il est vrai, de la fausse situation où les a réduites son aveugle tendresse. Il ordonne qu'après sa mort chacune d'elles puisse choisir le frère sous la protection et tutelle de qui elle voudra se placer, à moins qu'elle ne préfère embrasser la vie religieuse ou contracter mariage. Dans ce dernier cas, il défend aux frères de contrarier une telle inclination, pourvu que l'offre soit raisonnable et l'époux digne de sa fiancée. Il ne faut pas oublier que, les filles de Fastrade étant entrées dans le cloître, la plus jeune des princesses dont l'avenir est ici en question avait environ vingt-cinq ans, et l'aînée pas moins de trente-cinq [1].

M. Henri Martin signale, comme une lacune étonnante dans la charte de partage, que Charlemagne « ne décide rien quant à la dignité impériale et à la transmission de la souveraineté de la ville de Rome [2] ». Rien de plus naturel cependant que cette omission, puisque, ainsi qu'on l'a démontré plus haut, la souveraineté des États romains appartenait tout entière au pape-roi, et que de lui seul aussi dépendait la désignation de l'empereur, qui n'était que son vicaire temporel dans le gouvernement de la chrétienté. Du reste, loin d'oublier de parler des rapports de ses enfants avec le saint-siége, Charles en fit l'objet d'un article spécial, dont voici la teneur :

« XV. *Par-dessus tout, nous voulons et ordonnons que les trois frères pourvoient concurremment à la défense de l'Église*

[1] *Charta divisionis Imperii*, D. Bouquet, t. V, p. 771-773.
[2] Henri Martin, *Hist. de France*, t. II, p. 350.

de saint Pierre, et que, suivant en ceci l'exemple qu'ils ont reçu de notre aïeul Charles, de notre père le roi Pépin d'heureuse mémoire, et de nous-même, ils la protégent contre ses ennemis avec l'aide de Dieu, et la maintiennent en possession de tous ses droits, autant qu'il dépendra d'eux. De même, pour *les églises qu'ils auront dans leurs propres royaumes*, qu'ils respectent leurs honneurs et priviléges et qu'ils laissent les pasteurs maîtres d'en administrer les patrimoines. »

Il était impossible de marquer d'une manière plus explicite l'indépendance du pouvoir temporel du saint-siége, puisque la situation de l'Église romaine est justement placée en opposition avec celle des évêchés ordinaires, compris dans les divisions de la monarchie.

C'était vers le milieu de l'hiver qu'avait été réunie à Thionville l'assemblée extraordinaire qui ratifia l'acte de partage. L'empereur s'en alla ensuite « célébrer dans son palais de Nimègue le saint jeûne de carême et la très-sainte fête de Pâques » ; puis il revint à Aix-la-Chapelle, où il passa l'été[1], dirigeant de là des opérations militaires qui s'exécutaient à la fois à toutes les frontières de l'empire.

La plus menacée de ces frontières était celle du nord-est. La campagne de l'année précédente avait jeté l'alarme chez toutes les peuplades de race slave, partout limitrophes des marches des États franks. Les Slaves étaient maintenant, sur l'Elbe, des voisins aussi turbulents que, quarante ans auparavant, les Saxons le long du Rhin. Mais la cohésion était moins grande, heureusement, entre leurs diverses tribus. Le nouveau roi Charles le Jeune partit, dès le commencement du printemps, guerroyer contre celle des Sorabes, établie entre la Saale et l'Elbe. On ignore quels avaient été les actes de provocation de ces barbares : mais

1. [illegible]

leur châtiment fut prompt et sévère. En quelques semaines tout le pays fut saccagé : le principal *duc* des Serbes, nommé Milidiwich, périt dans une défaite des siens ; tous les autres chefs s'empressèrent de faire leur soumission et de livrer des otages. C'était toujours la même mobilité des races barbares, dont la guerre de Saxe nous a fourni tant d'exemples. Charles obligea les vaincus à bâtir de leurs propres mains, et sous la surveillance de ses armées, les forteresses destinées à les maintenir dans la sujétion. L'un de ces burgs fut élevé au nord de l'Elbe, près de Magdebourg; l'autre, à l'est de la Saale, à côté de Hall.

Le jeune vainqueur prit à peine le temps de venir à Aix-la-Chapelle rendre compte de ses travaux à son père. Trois nouvelles armées, parties comme l'année précédente d'Alemanie, de Bavière et de Bourgogne, étaient déjà en marche, convergeant vers la Bohême. Il y courut prendre le commandement général, et, après avoir saccagé la contrée, il ramena ses troupes à peu près intactes[1].

Le roi Louis, de son côté, venait d'obtenir sans coup férir un important succès dans la partie de sa province espagnole la plus rebelle jusque-là au joug des Franks. Les habitants de Pampelune et de toute la Navarre se donnèrent spontanément à lui, et il se trouva ainsi maître de tous les passages des Pyrénées. Jamais pays n'eut des vicissitudes politiques plus variables que la Marche d'Espagne à cette époque. Au lendemain de la prise de Barcelone, elle était retombée presque tout entière sous le joug musulman. Hakem n'avait eu qu'à se montrer à la tête d'une armée pour obtenir la reddition de presque toutes les places importantes du nord de l'Èbre. Il s'était emparé notamment de Tarragone, de Huesca et de Pampelune. Le wali de Tarragone, Bahlul, un des rares musulmans fidèles au suzerain d'Aquitaine, avait en vain essayé d'arrêter la marche de l'émir.

1 Eginh. *Annal.*, *Chron. Moissiac.*, ann. 806.

[illegible] à Tortose et fait prisonnier, il avait eu la tête tran[illegible] [illegible]. Mais des troubles intérieurs rappelèrent bientôt H[illegible] [illegible] Cordoue. Sa conquête lui échappa dès qu'il eut [illegible] l'Èbre [illegible]. Il se fit alors un revirement général vers [illegible] [illegible] plus fort pour défendre ses sujets, [illegible] pour leurs rébellions : ces considérations en[illegible] [illegible] les Navarrais à adopter le même régime politique [illegible].

[illegible] l'exemple des barbares du Nord, forcés [illegible] sur la terre ferme devant les bataillons [illegible] à tenter la fortune sur mer. C'est à [illegible] voit commencer, peu après les incur[illegible] [illegible] la grande piraterie maure, qui allait in[illegible] [illegible] la Méditerranée. Une lettre du pape [illegible] leur apparition pour la première fois, en [illegible] les plages d'Italie, et prie l'empereur de dé[illegible] [illegible] Corse, rattachée, comme on sait, au [illegible] Pierre. [illegible] afin, dit le souverain pontife, [illegible] vous avez faite à l'Église demeure ferme [illegible] Pépin reçut aussitôt l'ordre d'appareiller [illegible] vaisseaux ; mais les Sarrasins prirent [illegible]. Il y eut à peine une légère escar[illegible] [illegible] périt le Frank Hadumar, comte de la [illegible] lancé à la poursuite [illegible] ennemies [illegible].



V

[illegible] au milieu d'une paix générale du [illegible] l'assemblée de printemps à

[illegible] p. 399.

Ingelheim, avec les évêques, comtes et autres fidèles. Il leur recommanda de faire bonne justice dans ses États, et leur permit de retourner chez eux; car il n'y eut pas d'expédition cette année-là[1]. »

Libre de préoccupations militaires, Charlemagne put faire à loisir les honneurs de sa résidence d'Aix-la-Chapelle à une ambassade orientale. Elle avait pour chef un député d'Haroun-al-Raschid, nommé Abd-Allah, auquel le patriarche de Jérusalem avait adjoint deux moines. L'un de ces moines, Georges, abbé du monastère du Mont-des-Oliviers, était Germain de naissance et s'appelait, avant d'entrer dans le cloître, Engelbald. Le Frank Radbert, envoyé en 802 par l'empereur au calife et qui revenait avec ces Orientaux, ne revit pas sa patrie. Il mourut en route. Les rudes compagnons de guerre de Charles ne pouvaient pas résister aux fatigues de ces lointains voyages.

Les présents adressés par le calife à son puissant allié étaient si riches et si nombreux, « qu'il semblait qu'on eût vidé l'Orient pour emplir l'Occident. » On y voyait des tentes de lin teintes d'éblouissantes couleurs, des tapisseries somptueuses, des vêtements de soie, des parfums[2], etc. Mais ce qui fit surtout l'admiration de la cour d'Aix-la-Chapelle, ce fut une horloge en bronze doré, « chef-d'œuvre d'art mécanique », dit l'annaliste de Metz, qui en fait une pompeuse description.

La cour d'Aix ne laissa pas de présenter aussi à ces étrangers, aux musulmans en particulier, des spectacles faits pour leur donner une grande idée de leur hôte. Ils étaient arrivés pour la fête de Pâques. Charles leur permit d'assister aux cérémonies de ce jour dans sa basilique. « Transportés de joie, dit le moine de Saint-Gall, ils préférèrent à toutes les richesses de l'Orient le bonheur de ne pas quitter l'em-

[1] Eginh. *Annal.*, ann. 806.
[2] Monach. Sangall., *de Gestis Caroli Magni*.

pereur. Leurs yeux se reportaient sans cesse sur le monarque, vêtu avec une incomparable magnificence. Dans l'excès d'une joie enfantine, ils éclataient de rire, battaient des mains et répétaient : « Nous n'avions vu encore que des [illegible] de terre, aujourd'hui nous en voyons d'or. » Ils [illegible] des grands et admiraient la nouveauté de [illegible] costumes et de leurs armes. Ils furent également invités, en ce très-saint jour, au dîner d'apparat du puissant [illegible] avec les plus grands personnages de la France [illegible] l'Europe. Mais l'étonnement de tout ce qu'ils voyaient [illegible] pas le loisir de manger, ils se levèrent de [illegible] presque à jeun.

[illegible] une chasse au buffle et à l'aurochs, sous [illegible] du Rhin, les rendit témoins de l'adresse [illegible] du prince dont ils avaient contemplé la [illegible] imposante. Ils y virent aussi les exploits de [illegible] de Germanie, capables de se mesurer [illegible] braves, et dont la réputation s'était ré- [illegible] Le calife en avait demandé à Charles [illegible] L'empereur lui envoya [illegible] à soutenir avec éclat l'honneur [illegible] avec les plus redoutables bêtes [illegible] entre autres productions [illegible] empire, des chevaux et [illegible] les draps blancs et bleus. [illegible] alors à façonner.

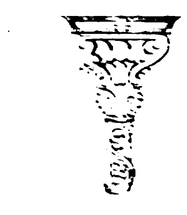




Fig. 64. — Bibl. nationale, Lat. 9428, f° 58. (IXe siècle.)

CHAPITRE XIV

MORT DES PRINCES ROYAUX PÉPIN ET CHARLES — COURONNEMENT DE LOUIS — TESTAMENT ET MORT DE CHARLEMAGNE

807-814

I



Fig. 65. — Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale, Lat. 1, f° 328.

MALGRÉ les apparences les plus rassurantes, la paix ne pouvait être ni longue ni même complète sur la ligne immense des frontières de l'empire. D'un côté les peuples méridionaux, Sarrasins et Grecs, rejetés hors du concert des États européens; de l'autre, les tribus païennes des Danois et des Slaves, avides de prendre leur part des riches contrées où les Germains s'étaient établis, formaient autour de la monarchie franke une ceinture d'ennemis intraitables.

L'échec de leurs tentatives contre la Corse n'avait pas découragé les pirates maures. Ils y revinrent dans le courant de l'année 807, et attaquèrent d'abord la Sardaigne. Les habitants les repoussèrent et tuèrent trois mille hommes aux assaillants, qui cinglèrent à toutes voiles vers le littoral corse. Mais il était défendu cette fois par une croisière franke que l'empereur y avait envoyée sous les ordres de son connétable Burkard. Là encore leur déroute fut complète, et les vaisseaux échappés au double désastre de cette campagne se rabattirent dans leurs repaires de la côte espagnole avec, au lieu des cargaisons habituelles, que des équipages décimés. Malheureusement le succès ayant inspiré aux officiers impériaux une imprudente confiance, on abandonna la surveillance des îles italiennes, et les pirates venus à la charge contre cette riche proie dès l'année suivante, puis encore deux fois en 810, prirent cruellement leur revanche. Dans la première de ces expéditions, le samedi saint, 808, ils enlevèrent toute la population d'une ville corse, à l'exception de l'évêque et de quelques autres vieillards trop décrépits pour trouver des acheteurs sur les marchés d'esclaves des villes musulmanes. La capture des esclaves chrétiens était le principal objet de ces incursions. Pour leur coup d'essai, et avant même de pousser jusqu'aux rivages italiens, les redoutables écumeurs de mer avaient fait une descente dans les Baléares et y avaient pris soixante moines. Quelques-uns de ces moines, dit une chronique, revinrent dans leur pays, grâce à la libéralité de l'empereur[1]. Ainsi le maître tout-puissant du continent européen, après avoir vu les embarcations des Normands venir chez lui jusque dans les ports de France, en était réduit à racheter au prix d'argent, dans les bazars mauresques, ses sujets du Midi qu'il ne parvenait pas à protéger contre les audacieux ravisseurs. Déjà commençait pour la

[1] [illegible] ann. 808-810.

France la longue série des humiliations que devait lui causer son inhabileté dans les entreprises navales. La Sardaigne, attaquée de nouveau en 810, réussit encore à se défendre ou du moins à se débarrasser des pillards. Mais ils prirent pied dans la Corse, qui demeura « presque tout entière en leur pouvoir ».

La guerre continentale s'était rallumée sur ces entrefaites contre les musulmans d'Espagne. Louis, pour venger son vassal Bahlul, reparut en personne à la tête d'une armée considérable à Barcelone, en 809. Il n'eut pas de peine à rentrer dans Tarragone; mais son ambition ne se bornait pas à recouvrer les territoires précédemment soumis à sa domination. Il tenait à s'emparer de Tortose, place forte commandant l'embouchure de l'Èbre, et qui était la clef du passage entre la Marche franke et les possessions arabes. De Tarragone à Tortose, pas une ville, pas une bourgade, pas un champ cultivé n'échappa aux flammes et à la dévastation. Arrivé à Santa-Colomba, le roi d'Aquitaine partagea son armée en deux corps. Il conduisit lui-même le premier sous les murs de Tortose, et chargea ses lieutenants, les comtes Isambert, Adhémar, Béra et Burrel, d'aller avec le second au delà de l'Èbre, couper le passage aux troupes de Cordoue.

Les comtes mirent autant d'adresse que de promptitude à exécuter cette mission. Marchant la nuit, se cachant sous bois pendant le jour, leurs soldats passèrent à la nage la Cinca et l'Èbre et poussèrent, sans donner l'éveil, jusqu'à Villa Rubea, qu'ils surprirent et où ils firent un immense butin. Mais dès lors leur manœuvre était découverte. Les fuyards répandirent au loin la nouvelle de l'invasion, et de nombreux bataillons musulmans accoururent se poster à l'issue du val d'Ibana, défilé étroit et profond, nouveau Roncevaux, resserré entre des montagnes escarpées, et où il était facile d'écraser les Franks s'ils avaient l'imprudence de s'y engager. Ceux-ci, avertis du péril, se décidèrent à

rétrograder, mais en faisant toujours face à l'ennemi. Après vingt jours de cette course audacieuse, et malheureusement sans résultats, ils rentraient en bon ordre au camp du roi. Les travaux des assiégeants pendant ce temps étaient restés infructueux. L'approche de l'armée musulmane formée au val d'Ibana détermina Louis à abandonner son entreprise et à repasser les Pyrénées[1].

La ligne de l'Èbre restait donc l'inexpugnable boulevard de la domination arabe, et la frontière franke, mal couverte par des places secondaires comme Tarragone et Huesca en face des forteresses de Tortose et de Saragosse, avait besoin d'une active surveillance. Le soin en était confié à un seigneur aquitain, le comte Aureolus, investi du gouvernement de Huesca. Mais Aureolus mourut peu après la retraite de Louis, et toutes les positions dont il avait la défense furent envahies par Amruis, wali arabe de Saragosse. Ce grand échec parut néanmoins tout d'abord devoir tourner à l'avantage des armées chrétiennes. Amruis, en effet, comme presque tous les walis du Nord, visait à se faire une principauté indépendante. Pour y arriver, et afin de s'assurer en cas de besoin une protection contre l'émir de Cordoue, il envoya offrir à Charlemagne de lui faire hommage de toutes les places qu'il occupait, y compris Saragosse. Au prix de cette précieuse annexion, l'empereur consentit à investir le traître musulman de la succession d'Aureolus. Des officiers impériaux vinrent dans ce but d'Aix-la-Chapelle à Saragosse (810). Mais Amruis les [illegible] -tuyants, et demanda que sa situation fût [illegible] conférence où se réuniraient tous les comtes [illegible] Marche[2].

[illegible] de cette défection avait jeté l'alarme [illegible] Abd-el-Rahman, fils de l'émir, accouru

[illegible]

pour en tirer vengeance, entra victorieusement à Saragosse et força Amruis de s'enfermer dans Huesca, où il n'eut pas le temps de le poursuivre, rappelé par son père, dont le royaume était en proie aux plus affreuses dissensions[1].

Absorbé par ses luttes de l'intérieur contre les factions rivales et contre les chrétiens des Asturies, Hakem, malgré ses succès sur l'Èbre, adressa à l'empereur des propositions pacifiques qui furent agréées. Un traité, le premier qu'on eût vu entre les Maures et une puissance chrétienne, fut négocié et conclu à Aix-la-Chapelle, dans le courant de l'automne 810. Il consacrait le *statu quo,* sans aucune extension de la domination franke en Espagne, telle que l'avait faite la prise de Barcelone huit ans auparavant[2].

A la même époque se terminait, avec aussi peu de succès pour les armes frankes, le conflit relatif à la possession des côtes de l'Adriatique. On a vu comment la faction byzantine avait été abattue dans la Vénétie, en 804, par l'expulsion de son chef, le doge Johannes. Le nouveau doge, Obelerius, avait vis-à-vis de l'empire frank des obligations personnelles qui semblaient garantir sa fidélité. Il se montra en effet, au début, très-dévoué à Charlemagne. Deux ans après son élévation, en 806, on le vit venir à l'assemblée de Thionville renouveler son hommage. Son frère Beatus, associé à sa dignité, ainsi que le doge et l'évêque de Zara, l'accompagnaient, et firent pour leur propre compte la même démarche. A cette nouvelle, la flotte grecque, commandée par le patrice Nicetas, alla faire une démonstration menaçante jusque dans les lagunes vénitiennes[3]. Mais le parti byzantin, toujours en minorité dans la république, ne put rien faire pour le patrice, qui fut obligé de se retirer après avoir conclu avec Pépin des conventions de paix ou de trêve d'ailleurs tout à fait éphémères (807). La paix, si laborieuse-

[1] Eginh. *Annal.*, ann. 810.
[2] Eginh.; *Annal. Fuldens.*, ann. 810.
[3] Eginh. *Annal.*, ann. 806.

ment faite à l'avènement de Nicéphore, était définitivement rompue.

Les Vénitiens avaient préparé de tous leurs efforts ce résultat. Ils travaillaient à fonder l'indépendance de leur ambitieuse république sur la division des deux grandes puissances qui s'en disputaient la souveraineté. Les doges, pour conserver la faveur populaire, étaient obligés à une politique de bascule entre ces puissances. Obelerius n'avait pas tardé à en voir la nécessité et à s'y soumettre. Pépin, voulant asseoir d'une façon plus solide sa domination dans la Dalmatie, invita son vassal de Venise à se joindre à l'expédition. Celui-ci ne put décider son peuple indocile à seconder un voisin déjà trop puissant : « Nous ne reconnaissons pas d'autre maître, répondirent les Vénitiens, que l'empereur de Constantinople[1]. »

A cet appel indirect, l'amiral grec, Paul de Céphalonie, apparut dans les eaux de la Vénétie à la tête d'une escadre [illegible]. Il fit une tentative contre Comacchio, ville du littoral [illegible], mais elle fut repoussée par la garnison franke. Soit que cet échec les eût refroidis, soit qu'ils regrettassent de s'être trop engagés vis-à-vis du Bas-Empire, les Vénitiens refusèrent de recevoir l'escadre. Paul essaya alors des négociations avec Pépin ; mais elles furent contrariées par [illegible] des doges Obelerius et Beatus, prévoyant bien [illegible] lement des deux empires les exposerait à [illegible] sévère de leur attitude équivoque. Paul, [illegible], s'empressa de faire voile vers Constantinople.

[illegible] de Pépin de demander raison à la perfide [illegible] ses incessantes tergiversations. Il avait, en [illegible] l'injure faite au patriarche Fortunatus, que [illegible] complaire aux adversaires de l'influence

1. [illegible] VIII, p. 262.

franke et romaine, avait fait ou laissé expulser de son siége. Les Vénitiens ne s'étant pas rendus à la première sommation, le roi d'Italie prend et livre aux flammes Aquilée et Héraclée, et s'empare de Malamocco[1]. Le gouvernement de la république était dès lors à sa discrétion. Le doge Obelerius s'engage à lui payer un tribut annuel, et signe un traité, ou plutôt une capitulation, qui interdisait aux vaincus toutes relations, même de commerce, avec les Grecs[2].

Une telle condition était la ruine de la république. Privée, au milieu de ses lagunes, des ressources de l'agriculture, le commerce seul pouvait faire subsister ses habitants, nés marins, et le Bas-Empire, maître de l'Adriatique, tenait la clef de tous ses débouchés. Ces considérations, présentées au peuple par le tribun Angelus Participatius, excitent sa colère et relèvent son courage. Obelerius, déclaré traître à la patrie, est destitué, et l'on proclame à sa place Participatius. Le nouveau doge entraîne les défenseurs de l'indépendance vénitienne ralliés autour de lui dans l'île de Rialto, où un bras de mer plus étendu facilitait la résistance. En effet, la marine mal organisée de Pépin fut impuissante à atteindre dans cet asile le noyau rapidement grossi des forces de la défense. La flotte de Paul, arrivant sur ces entrefaites, dispersa la sienne pendant qu'un autre parti de Grecs, débarqué sur le territoire pontifical, saccageait la ville de Populonia, en Toscane[3].

La Corse conquise par la piraterie maure, le rebelle Participatius bravant l'autorité franke et fondant dans l'île inaccessible de Rialto un centre nouveau et libre de l'archipel vénitien, enfin la Toscane elle-même ouverte à une invasion grecque : telle était, au début de l'année 810, la situation déplorable du royaume italique. Le jeune roi Pépin ne put

[1] Eginh. *Annal.*, ann. 810.
[2] Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, liv. LXVII, § 7.
[3] César Cantù, *Hist. universelle*, t. VIII, p. 262.

[illegible] et il mourut le 8 juillet, à [illegible]

[illegible] de Charlemagne fut une protec- [illegible] Péninsule, de toutes parts entourée [illegible] le ses avantages que pour [illegible] de paix. Trois mois plus tard, [illegible] négocier les conditions à [illegible] Venetie recueillit seule les bénéfices des [illegible] qu'elle avait eu l'art d'entretenir. Le [illegible] l'empire d'Orient. Le faible lien [illegible] l'Orient au commerce de la répu- [illegible] développement de ses libres institutions. [illegible] la en même temps l'indé- [illegible] de sa patrie.

II

[illegible] pour le grand empereur de voir ses [illegible] devant des ennemis qu'il avait [illegible] pas alarmé outre mesure [illegible] des Grecs de Byzance et des Maures [illegible] en décadence, minées par les [illegible] n'offraient pas un grand péril pour [illegible] Charlemagne surveillait, au con- [illegible] jeunes races barbares, toujours [illegible] frontière septentrionale. La cohésion [illegible] entre les diverses peuplades slaves, [illegible] avait trouvé un chef entreprenant [illegible] des Danois, Gottfrid. Un grief commun [illegible] dano-slave contre les Obotrites, [illegible] chrétienté et installés dans l'an- [illegible] pour servir de boulevard

En 808, Gottfrid franchit l'Eyder et attaque brusquement les Obotrites, pris à dos en même temps par toutes les autres tribus de la Slavonie, Vélétabes, Lennes et Smeldings[1]. Tout le pays envahi fut affreusement saccagé ; un des principaux chefs de la résistance, Gottlaïb, fut pendu ; Thrasicon, plusieurs fois vaincu, dut à la fin chercher son salut dans la fuite; la population presque tout entière se rendit à discrétion au Danois, et lui promit le tribut. Gottfrid, qui avait fait aussi des pertes considérables, s'empressa de rentrer dans ses États à l'approche d'une armée franke, conduite par le roi Charles le Jeune. S'attendant à de terribles représailles, il détruisit lui-même, avant de partir, un port marchand, nommé *Rérik,* qui lui appartenait sur la mer Baltique, à l'entrée du pays des Obotrites. Ce port servait d'entrepôt au commerce des Anglo-Saxons avec les peuples du Nord, et rapportait au Danemark des droits de douane considérables. Gottfrid le transporta à la limite même de ses États, à Sliesthorp. Depuis ce point jusqu'à la mer du Nord, en longeant la rive occidentale de l'Eyder, il fit construire une levée de terre, appelée *Danwirk,* percée d'une seule porte et destinée à garantir la presqu'île du Jutland des incursions frankes[2].

Ce n'était pas de ce côté que le prince Charles avait porté ses coups. Il s'était jeté sur les terres des Smeldings et des Lennes, et les avait ravagées dans tous les sens; puis il était revenu vers le Rhin, sans livrer une seule bataille. Aucune mesure ne fut prise en cette campagne pour assurer la sécurité des malheureux Obotrites, et les troupes impériales ajoutèrent seulement deux nouvelles forteresses à la ligne des ouvrages défensifs échelonnés le long de l'Elbe, à la lisière de la Marche saxonne[3].

Cependant Gottfrid hésitait à engager la lutte avec l'em-

[1] Eginh. *Annal.,* ann. 808.
[2] Id., *ibid.*
[3] Id., *ibid.*

pire. Il recommença, en 809, les négociations pacifiques qu'il avait déjà, cinq ans auparavant, ouvertes, puis interrompues de lui-même. Il envoya donc vers Charlemagne pour se justifier d'avoir attaqué les Obotrites, assurant qu'il n'avait pas été le provocateur. Il demanda que les griefs respectifs des deux nations fussent examinés dans une conférence de comtes franks et de chefs danois. La conférence eut lieu, en effet, à Baden-Stein; mais pendant que les parlementaires [illegible] sans aucune chance de s'accorder, un brusque [illegible] vint mettre un terme aux pourparlers. Le brave [illegible] rentra dans sa patrie à la tête d'une forte troupe [illegible]-Saxons. Bien que son fils fût alors retenu en otage [illegible], il reprit sans hésitation les hostilités, et tira [illegible] vengeance des Vélétabes et des Smeldings. [illegible] sous sa loi les Obotrites, qui [illegible] accepté le joug de l'étranger[1]. » Mais [illegible] trop loin. S'étant aventuré dans le [illegible] les hommes de Gottfrid l'y assassina par [illegible]

[illegible] ne gardait plus aucun ménagement: [illegible] la guerre et s'y préparaient avec [illegible] par l'impunité de ses premières [illegible] imposer à Charlemagne. Il [illegible] le restaurateur de l'autonomie [illegible] dessein de rejeter les Franks [illegible] nation et de rétablir le [illegible] et la Frise, et de venir [illegible] d'Aix-la-Chapelle[2].

[illegible] avait hâte de châ[illegible] des opérations qu'il mé[illegible] l'Esesfeld, sur la Sture, au [illegible] par la Frise des

troupes considérables d'ouvriers pour y bâtir une place forte. Il employa le temps de l'hivernage à préparer l'invasion du Danemark. Mais Gottfrid l'avait devancé. Dès l'automne précédent, les embarcations normandes jetaient dans les îles et sur la côte de Frise leurs bandes de ravageurs, à la tête desquelles le rusé Danois soumit, en l'espace de quelques semaines, tous les cantons du littoral à un tribut de cent livres d'argent. La nouvelle de ce hardi coup de main parvint à l'empereur, vers la fin du printemps, à Aix-la-Chapelle, où il avait été retenu par la mort de sa fille Rothrude (8 juin). Il part sur-le-champ, convoque toutes ses troupes à Verden et va les y attendre. Il passa là trois longs mois, observant la frontière danoise et rassemblant des multitudes d'hommes pour écraser d'un coup toutes les forces normandes; mais tant de préparatifs étaient inutiles. Il apprit, en effet, qu'au retour de l'expédition de Frise Gottfrid avait été assassiné par un de ses familiers. Hemming son neveu, qui lui succéda, ne partageait pas sa présomptueuse ambition et demanda la paix à l'empereur [1].

Celui-ci était rentré, dès le mois d'octobre, à Aix-la-Chapelle, pour y recevoir les députés de Constantinople et de Cordoue, et conclure avec eux les traités dont il a été parlé plus haut. Il ne repoussa pas non plus les ouvertures d'Hemming, et les négociations, ajournées à cause de la saison avancée, furent reprises au printemps et menées à bonne fin.

III

Sa frontière du Nord assurée et pacifiée, Charlemagne regarda sa tâche militaire comme accomplie. Il déposa définitivement l'épée et ne sortit plus des Gaules. Il commen-

[1] Eginh. *Annal.*, ann. 810.

çait, du reste, à sentir les incommodités de l'âge; sa santé, si robuste et si constamment égale jusque-là, faiblissait. Il éprouvait souvent des accès de fièvre. Les médecins lui avaient ordonné un régime; mais il se traitait à sa guise et même tout au rebours de leurs conseils, car il ne voulut jamais renoncer aux viandes rôties, son mets de prédilection, dont l'usage, dans ces dernières années, lui était sévèrement interdit[1].

Cependant le repos, qui allait s'imposer à son corps, n'ôta jamais rien à la vigueur de son esprit ni à l'activité de son génie organisateur. Sa vaste pensée continua d'embrasser tous les intérêts matériels et moraux de la chrétienté. Il suffisait à tout. Au plus fort de ses préoccupations relativement au Danemark, en 809, on l'avait vu réunir une assemblée conciliaire pour discuter une question de théologie dogmatique, celle de la procession du Saint-Esprit, et envoyer auprès du pape des prélats de sa cour, afin de s'entendre avec le souverain régulateur de la foi, touchant l'addition de la formule *Filioque* dans le symbole[2]. Les réformes ecclésiastiques furent jusqu'à la fin le principal souci de l'empereur, et

[1] Eginh. *Vita Karoli Magni*, cap. XXII.

[2] « Dès le troisième concile de Tolède, les évêques espagnols avaient fait au symbole de Constantinople la fameuse addition *Filioque*, qui établit contre les Grecs que, dans la sainte Trinité, le Saint-Esprit procède du Fils aussi bien que du Père. La coutume s'introduisit dans les Gaules de faire la même addition, de la réciter publiquement et même de la chanter dans les églises ou du moins dans la chapelle royale. Le même usage s'établit dans une communauté de moines francs qui s'était fondée à Jérusalem sur la montagne des Oliviers et qui avait conservé le rit latin. Traités d'hérétiques par les Grecs, ces moines firent parvenir leurs plaintes à Charlemagne, qui, voulant justifier avec éclat leur foi calomniée, assembla un concile à Aix-la-Chapelle (novembre 809). Pour donner plus de poids à la décision qui fut portée en faveur du *Filioque*, le religieux monarque se proposa de la faire approuver par le souverain pontife... Léon III répondit (aux députés de Charlemagne) qu'il croyait comme eux la vérité énoncée dans leur addition, mais qu'il ne pouvait approuver l'addition elle-même... Ce que le pape désapprouvait dans l'usage des Francs, ce n'était pas l'addition elle-même, mais l'inopportunité de cette addition faite sans la nécessité qui ne s'en présenta que plus tard, et sans l'autorité requise pour un objet de cette importance. » (Darras, *Hist. génér. de l'Église*, t. XVIII, ch. II, nº 44.)

la dernière assemblée nationale que nous le verrons présider en 813, moins d'un an avant sa mort, aura pour objet une enquête sur la situation et sur les besoins des églises de France[1].

Le triple traité de paix qui avait terminé, à l'automne 810, les grandes guerres d'Italie, d'Espagne et de Germanie, n'arrêta pas brusquement toutes les hostilités. Il restait quelques peuples vassaux à faire rentrer dans le devoir. C'est à quoi furent employées les campagnes de 811 et de 812. Les Vélétabes et les Lennes, privés de l'appui du Danemark, furent aisément replacés dans le vasselage des Franks. Les Huns eux-mêmes et les Bretons, qui avaient profité des embarras de l'empire pour essayer de secouer le joug, reçurent un prompt châtiment[2].

Pendant ce temps, l'empereur, toujours inquiet des progrès de la piraterie normande, visitait le littoral de l'Atlantique. Il alla activer les travaux des flottes qu'il avait en construction dans les ports de Gand et de Boulogne, et prit des mesures pour qu'on entretînt la nuit des feux dans le phare de cette dernière plage. Il n'eut pas le chagrin de voir combien toutes ces précautions devaient être impuissantes à arrêter les incursions normandes. Le Danemark cessa pendant quelque temps d'envoyer, du moins régulièrement, ses bandes pillardes parcourir les mers. Hemming mourut au bout de dix-huit mois de règne. Son trône fut successivement disputé par quatre prétendants, et d'affreuses guerres civiles retinrent chez eux, jusqu'à la mort du grand empereur, les aventuriers de cette farouche nation[3].

Mais si le spectacle des humiliations nationales lui fut épargné, les peines domestiques l'accablaient. Au terme de sa brillante carrière, il était destiné à souffrir toutes les douleurs humaines comme il avait atteint toutes les gran-

[1] Eginh. *Annal.*, ann. 813.
[2] Id., *ibid.*, ann. 811 et 812.
[3] Id., *ibid.*

deurs. La mort moissonnait autour de lui tous ceux qui lui étaient chers. Elle lui avait déjà ravi, dans l'espace de moins de deux ans, sa sœur Gisèle, sa fille Rothrude, ses fils les deux Pépin, le roi d'Italie et le malheureux Bossu, dont vingt ans de reclusion dans le cloître de Prüm n'avaient pu effacer le souvenir dans son cœur paternel. Le 4 décembre, un coup plus cruel encore que tous les autres vint le frapper : ce fut la perte du roi Charles, son compagnon habituel, son lieutenant politique et militaire.

Des trois vaillants princes à qui il avait partagé, en 806, les États européens, il n'en restait donc plus qu'un, Louis d'Aquitaine. Celui-là, d'ailleurs, ne s'était montré inférieur en rien à ses aînés. Homme juste et de mœurs sévères, ami de l'Église et des lettres, toutes ces qualités privées, qui [illegible] un souverain populaire, ne l'empêchaient pas de se montrer sur les champs de bataille le digne héritier [illegible], et les contemporains ont vanté sa [illegible] et la lance.

[illegible] la mort de son frère Charles fit de lui [illegible] la monarchie franke, le roi d'Aquitaine [illegible] enfin de Tortose, vainement assiégée [illegible] par son lieutenant Ingobert. On [illegible] fait rompre le traité conclu naguère [illegible] qu'une telle rupture n'ait pas [illegible] de l'emir de Cordoue sur celui de [illegible] et nullement reconnue par [illegible] les Aquitains, commandés par le roi [illegible] les remparts de la ville avec [illegible] que les habitants perdirent vite [illegible] se voyant terrassés par un [illegible] clefs, que Louis s'empressa [illegible] Cette brillante expédition ne [illegible] 811.

Maître des côtes, le roi essaya d'enlever Huesca au traître Amruis; mais il en fit vainement le siége (812). Après avoir repoussé, non sans de graves pertes, une sortie de la garnison, et avoir fait à la population ennemie « tout le mal possible », le roi fut obligé de ramener en hâte ses troupes vers les Pyrénées occidentales, où une révolte venait d'éclater, des deux côtés des monts à la fois, parmi ses sujets de race vasconne. Louis réduisit vigoureusement Pampelune et tout son territoire à l'obéissance. Sur le point de s'engager dans les vallées basques, il s'aperçut que les sauvages peuplades de ces contrées se disposaient à renouveler, dans le val même de Roncevaux, l'odieux guet-apens qui, l'année même de sa naissance, avait coûté la vie à tant d'illustres compagnons de Charlemagne. Mais il sut déjouer leurs perfides manœuvres. Il saisit et fit pendre un des principaux chefs de la conjuration; il enleva ensuite dans les maisons des autres grands du pays leurs femmes et leurs enfants, qu'il garda comme otages au milieu de ses bataillons, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés en sûreté dans les plaines de la Vasconie franke[1].

L'émir Hakem avait vraisemblablement renoncé à toute prétention sur la Marche d'Espagne, et ne considérait plus les walis indisciplinés de cette contrée comme des représentants de son gouvernement; car au lendemain de l'agression des Franks on le voit *renouveler* pour trois ans la trêve qu'il avait conclue avec l'empire en 810[2].

Néanmoins, en dépit des conventions pacifiques, et soit qu'ils eussent ou non l'agrément de leur émir, les pirates du littoral espagnol continuaient leurs déprédations dans les îles de la Méditerranée. L'empereur envoya Bernard, fils du feu roi Pépin, surveiller les côtes d'Italie et se préparer au gouvernement de ce pays, sous l'habile direction du

[1] Astronom. *Vita Ludovici Pii*, cap. XV et XVI.
[2] Eginh. *Annal.*, ann. 812.

moine Wala, petit-fils de Charles-Martel. La Corse n'en fut pas moins encore une fois saccagée. Mais au moment où les pirates rentraient dans les eaux de l'Espagne, chargés de butin, une escadre franke, commandée par Ermanger, comte d'Ampurias, tomba sur eux à la hauteur de Majorque, leur captura huit vaisseaux et en délivra les prisonniers [1]. Malheureusement la marine impériale était insuffisante pour faire la police de la Méditerranée, et les vaincus de Majorque purent bientôt venir à leur aise exercer des représailles à Nice et jusqu'à Civitâ-Vecchia (813).

Le gouvernement du jeune Bernard fut inauguré avec plus de bonheur dans ses rapports avec ses sujets lango-bardis, [illegible] soumission définitive du Bénévent. Grimoald II, [illegible] succédé en 806 au fils d'Arigis, se décida alors à [illegible] la souveraineté impériale. Comme châtiment de [illegible] le traité conclu à Aix-la-Chapelle imposa [illegible] un tribut annuel de 25,000 sous d'or, qui, [illegible] devait être réduit à 7,000 [2]. Les Grecs [illegible] de se désintéresser des affaires de la [illegible] encourager les stériles intrigues [illegible] les princes qui se succédaient [illegible] Constantinople s'appliquaient à maintenir la [illegible] deux empires. Michel, couronné en 812, [illegible] le traité obtenu par son prédéces-[illegible] enfin la grande révolution ac-[illegible] en Occident, il fit saluer par [illegible] monarque frank du titre de *basileus* [illegible]

[illegible] devait pas jouir longtemps de ce [illegible] par tant de douleurs in-[illegible] à son déclin. Il voyait venir la [illegible] N'ayant plus qu'un héritier de ses

vastes États, le testament de 806 se trouvait désormais sans application, et il l'avait remplacé par un autre (811), réglant le partage de son trésor et des précieux objets mobiliers accumulés dans son palais. De ces richesses, les deux tiers, divisés en vingt et un lots égaux et placés provisoirement sous scellés, étaient destinés à être répartis entre les dix-neuf métropoles ecclésiastiques comprises dans le territoire de l'empire, et les deux églises de Rome et de Ravenne, dont se composaient les États du pape. Sur le reste, réservé pour les besoins journaliers de la maison de l'empereur, un quart devait encore à sa mort être ajouté à la masse destinée aux églises; le second quart formait tout le patrimoine mobilier à partager entre ses enfants et ses petits-enfants; le troisième était la part des pauvres, et le quatrième celle des serviteurs et servantes du palais[1].

Le Champ de mai de l'année 813 fut, comme on l'a déjà dit, une sorte de synode national, où l'empereur s'occupa d'organiser cinq conciles provinciaux pour la réforme de la discipline ecclésiastique[2]. L'assemblée la plus solennelle de cette année-là fut celle d'automne. Charlemagne, entré dans sa soixante-douzième année, de plus en plus accablé de maladies, appela auprès de lui, dans le courant de l'été, son fils Louis pour le préparer à la lourde tâche qu'il allait bientôt lui laisser. « Il lui donna longuement toutes les instructions dont il jugea qu'il avait besoin, et lui enseigna comment il fallait s'y prendre pour établir et pour maintenir l'ordre dans un royaume[3]. » Ensuite « il convoqua à Aix-la-Chapelle une réunion solennelle d'évêques, d'abbés, de comtes et de vicomtes. Il les exhorta à être fidèles à son fils; puis il demanda à tous les assistants, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, s'ils consentaient à ce qu'il désignât ce fils pour succéder à sa puissance impériale.

[1] Eginh. *Vita Karoli Magni*, cap. XXXIII.
[2] Eginh. *Annal.*, ann. 813.
[3] Astronom. *Vita Ludovici Pii*, cap. XX.

[illegible] d'une voix unanime que tel était l'ordre de [illegible]. En conséquence, le dimanche suivant, Charlemagne, [illegible] ornements impériaux, la couronne en tête et [illegible] d'une pompe éclatante, se rendit à la basilique. [illegible] sur le maître-autel, et, après avoir [illegible] avec son fils, il lui adressa la parole en pré- [illegible] la multitude des pontifes et des grands. Il [illegible] et à aimer Dieu par-dessus tout, à [illegible] fidèlement ses lois, à bien gouverner l'Église [illegible] contre les méchants. Il lui recommanda de [illegible] inépuisable à ses sœurs et à ses [illegible] neveux et à tous ses proches, d'honorer [illegible] ses pères, d'aimer ses sujets comme ses [illegible] les superbes et les pervers à marcher dans [illegible] d'être le consolateur des religieux [illegible]. Après avoir prononcé ces paroles et encore [illegible] à son fils s'il était disposé à suivre [illegible] qu'il y voulait obéir avec l'aide [illegible] lui ordonna de prendre la cou- [illegible] sur l'autel et de la placer sur sa tête: [illegible] Après [illegible] ouï la messe, ils retour- [illegible] appuyé sur son fils [illegible] »

[illegible] c'est-à-dire désigné et recom- [illegible] saint-siège pour recevoir l'in- [illegible] avait attendre trois ans son [illegible] chef politique de la chrétienté. [illegible] ratifiée par le suffrage des [illegible] souveraineté de la monarchie [illegible] à la nature et à l'étendue [illegible]. Avant la fin de novembre, le vieil [illegible] royaume d'Aquitaine.

[illegible]

Charles, bien que souffrant de rhumatismes qui le faisaient boiter, essaya encore de tromper et de dompter ses douleurs en se livrant aux exercices violents de la chasse. Il n'interrompait ces fatigantes distractions que pour s'appliquer avec une ardeur juvénile aux travaux littéraires les plus ardus. C'est à cette époque qu'il corrigea avec des Grecs et des Syriens, et dans les idiomes de la rédaction primitive, le texte complet des Évangiles[1], souvent altéré par les copistes des couvents.

Enfin, dans la seconde quinzaine de janvier 814, il fut pris un jour, au sortir du bain, d'une fièvre violente qui l'obligea à garder le lit. Tout le monde comprit que la fin de cette glorieuse carrière était arrivée. Depuis plus d'un an déjà, la prévision de cette catastrophe remplissait d'anxiété l'Europe entière. Dans cette préoccupation générale, on commentait, comme de funestes présages, tous les accidents et jusqu'aux phénomènes extraordinaires de la nature. Eginhard raconte, comme un signe de la mort prochaine de son maître, que, dès la campagne de 810 contre les Danois, un météore lumineux ayant fendu la nue de droite à gauche, par un temps serein, le cheval de l'empereur s'abattit d'épouvante, et Charles fut précipité à terre sans pouvoir se relever qu'avec l'aide de ses gens. Il observe également que, pendant les trois années qui suivirent, il y eut de fréquentes éclipses de soleil et de lune. Mais c'est surtout en 813 que se multiplièrent les sinistres indices du bouleversement qui allait se produire dans le monde. Le palais impérial d'Aix-la-Chapelle fut plusieurs fois ébranlé par des tremblements de terre; la foudre tomba sur la basilique de Notre-Dame; la façade de cette basilique était décorée d'une inscription commémorative de sa fondation; on vit alors pâlir et s'effacer graduellement les lettres peintes en rouge du nom de *Charles*. Enfin il n'y eut pas jusqu'à l'incendie du pont de Mayence, une des œuvres les plus gigantesques de Charle-

[1] Thegan. *de Gestis Ludovici Pii*, cap. VII.

magne, que la foule n'interprétât comme un avant-coureur d'un deuil national imminent[1].

En effet, des complications graves s'ajoutèrent dès le début à la fièvre. Une pleurésie se déclara, et le septième jour de sa maladie, le 28 janvier, à neuf heures du matin, après avoir reçu la communion, Charlemagne, âgé de près de soixante-douze ans, rendit son âme à Dieu, qui lui avait confié sur la terre la plus grande mission qu'aucun chef d'État ait jamais accomplie.

On l'inhuma, le jour même de sa mort, dans la basilique d'Aix. Son tombeau, rempli d'or et de parfums précieux, reçut le corps embaumé et paré des ornements impériaux. Dans l'enfoncement de la voûte sépulcrale, on l'assit sur un siége d'or; le front haut et ceint d'un diadème d'or où était enchâssé un fragment de la vraie croix, l'épée d'or au côté, et tenant en main, appuyé sur ses genoux, un évangéliaire d'or. On couvrit sa face d'un suaire, on laissa sur sa chair le cilice qu'il avait coutume de porter, et, par-dessus ses vêtements, on lui passa sa besace d'or de pèlerin qu'il mettait quand il allait à Rome. Un sceptre d'or et un bouclier d'or, bénits par le pape Léon, furent placés devant lui, et au-dessus du sépulcre scellé fut dressée une arcade d'or, sur laquelle était son image avec cette inscription :

SOUS CETTE PIERRE GÎT LE CORPS DE CHARLES
GRAND ET ORTHODOXE EMPEREUR
QUI ACCRUT GLORIEUSEMENT LE ROYAUME DES FRANKS
ET APRÈS UN RÈGNE HEUREUX DE QUARANTE-SEPT ANS
MOURUT SEPTUAGÉNAIRE
LE V DES KALENDES DE FÉVRIER
LA HUIT CENT QUATORZIÈME ANNÉE
DE L'INCARNATION DE NOTRE-SEIGNEUR
A LA VIIe INDICTION[2]

[1] Eginh. *Vita Karoli Magni*, cap. XXXII.
[2] Id., *ibid.*, cap. XXXI.

XX

XIXe SIÈCLE — ÉCOLE FRANÇAISE

« Les Carolingiens. » Eau-forte de Léopold Flameng, d'après le projet de *Catholicon* exposé par M. Lameire au salon de 1867 et conservé à l'École des beaux-arts à Paris. — Charles, précédé de Charles-Martel, est accompagné de Witikind, qu'il a vaincu. Il marche fièrement sur l'idole d'Irminsul, symbole du paganisme saxon. Ses successeurs s'avancent derrière lui en habits d'empereur. C'est la Royauté franke, c'est l'Empire catholique à cheval.



CH. LAMEIRE, DEL. — Tours, Em. Berthault imp. — L. FLAMENG SCULP.

« Nul ne saurait dire, ajoute le moine d'Angoulême dont la chronique nous fournit ces détails, quelles plaintes et quel deuil il y eut à cause de lui par toute la terre : chez les païens mêmes, on le pleura comme le père du monde. »

IV

Charlemagne fut, en effet, le père du monde moderne et de la société européenne. Le caractère grandiose et éminemment utile de son œuvre se dégage sans peine du tableau que nous avons tracé des travaux militaires et politiques qu'il marqua de son nom et de son génie durant un demi-siècle. Pour comprendre la révolution accomplie sous ce règne, que l'on compare à l'organisation de la chrétienté du moyen âge l'effroyable chaos de la société à l'époque où s'est ouvert ce récit.

Nous avons vu, dans la monarchie mérovingienne, deux races, deux nations distinctes toujours en lutte et qui n'avaient pas trouvé encore un terrain commun d'alliance et de concorde. Le Gallo-Romain et le Frank ne s'étaient communiqué que des vices, et les deux éléments de notre nationalité n'agissaient encore l'un sur l'autre que pour se dissoudre. La vigueur des barbares s'énervait au contact de la corruption romaine; et la barbarie, en retour, après avoir supprimé les asiles de la culture intellectuelle, portait jusque dans le sanctuaire, dans les rangs du clergé préposé à la direction morale des peuples, sa grossièreté et son ignorance.

Or, comme l'observe l'illustre historien de la *Civilisation en France,* « Charlemagne marque la limite à laquelle est enfin consommée la dissolution de l'ancien monde romain et barbare, et où commence la formation du monde nouveau. » Nous avons montré tout ce qu'il dut à ses glorieux

aïeux, depuis saint Arnulf. Ils lui avaient laissé le programme de sa politique tout tracé ; mais il lui fallut reprendre en sous-œuvre ce qu'ils n'avaient fait qu'ébaucher, et, maître incontesté du pouvoir qu'ils avaient eu la peine de conquérir, il développa jusqu'à leur perfection les idées civilisatrices qui étaient comme le patrimoine de sa jeune dynastie.

Il fit tout d'abord cesser l'antagonisme des deux races romane et franke, mais sans laisser absorber l'une par l'autre. S'il conserva à son royaume héréditaire le nom exclusif de *France*, il appela son empire l'empire *romain*, et il établit l'union de ses peuples sur un terrain où tous pouvaient entrer sans rien abdiquer de leurs droits, celui de la foi religieuse. Défendre la chrétienté ainsi constituée contre les invasions païennes, y introduire, y acclimater, pour ainsi dire, ceux des peuples vaincus qui, par leurs affinités de race, étaient susceptibles d'être incorporés à sa monarchie sans en rompre l'homogénéité, tel fut le but des cinquante-trois expéditions de ce conquérant bienfaisant. A ce point de vue, le rapide démembrement de l'empire carolingien ne détruisit pas l'œuvre de son fondateur. Même au milieu de l'anarchie féodale, la même domination, celle du catholicisme, maintint l'unité morale du saint-empire, devenu la république chrétienne. C'est à bon droit que tous les grands États modernes placent Charlemagne en tête de leur histoire, quoique dynastiquement il n'appartienne qu'à notre France : car c'est lui qui fit naître à la vie politique la Confédération germanique et l'Italie même, et l'on peut dire que l'Europe a conservé dans les traits essentiels, jusqu'à la Réforme et aux révolutions modernes, sa physionomie carolingienne.

Il n'y a pas jusqu'aux institutions administratives que les âges suivants, en dépit de contradictions apparentes, n'aient empruntées au régime carolingien. Sans la centralisation impériale, la féodalité n'aurait pu se produire, ou du moins

pousser dans le sol ces racines profondes qui en ont fait la plus durable des formes politiques expérimentées par l'humanité. C'est la paix et la forte discipline de l'empire qui a donné aux fortunes et aux influences locales le temps « de prendre vraiment possession du territoire et de ses habitants[1] ». Or il ne faut pas oublier qu'avant d'opprimer les peuples chrétiens, la féodalité les sauva des invasions normandes, et que le premier lien qui attacha le vassal et le serf au maître du château fut celui de la reconnaissance. Bourgeois et vilains du IXe siècle, dans l'impuissance du pouvoir central, furent trop heureux de trouver refuge et protection à l'abri des donjons seigneuriaux. Nous n'avons pas à revenir sur les services rendus à l'Église et aux lettres, par conséquent aux bases fondamentales de la civilisation, par le puissant et « orthodoxe » empereur, ni à rappeler la haute inspiration des préceptes contenus dans ses *Capitulaires*. Mais on doit rattacher d'une manière générale et absolue aux actes de cette nature déjà signalés ailleurs, comme à leur vraie source, l'ensemble des lois et des institutions subséquentes, qui donnèrent une si forte empreinte d'unité religieuse à l'esprit public et aux mœurs de l'ancienne France.

Frappé de ces prodigieux résultats dus au zèle d'un seul homme, le peuple des âges suivants n'a pu laisser un tel chrétien confondu dans la foule des simples fidèles. Il en a fait un *saint ;* et depuis sept siècles la papauté voit, sans le ratifier mais sans le proscrire, le culte rendu par quelques églises particulières à ce fils des barbares, qui fit de sa royauté un apostolat, et travailla avec toute l'ardeur et toute la science d'un docteur de la foi à la propagation de l'Évangile.

Si Charlemagne ne peut être légitimement honoré comme un saint, il a droit du moins à la première place, parmi tous

[1] Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, leçon XXe.

les héros, dans l'admiration des hommes ; car on ne trouverait pas un autre souverain qui ait autant aimé l'humanité et lui ait fait plus de bien. Il est le plus glorieux, parce que, comme on l'a dit plus haut, il a mérité d'être proclamé « le plus honnête des grands hommes ».



Fig. 66. — Pièce de plomb frappée à l'occasion du couronnement de Charles comme empereur. — L'original est au Cabinet des antiques, à la Bibliothèque nationale.

ÉCLAIRCISSEMENTS



Fig. 67. — Bibl. nationale, Lat. 9428, f° 59. (IX[e] siècle.)

ÉCLAIRCISSEMENT I

LA LÉGENDE DE CHARLEMAGNE



Fig. 68. — Bibl. nationale, Lat. 9428, f° 16. (IX[e] siècle.)

Nous avons écrit, pour les premières éditions de notre ***Chanson de Roland***, un « Éclaircissement sur l'histoire poétique de Charlemagne », qui, à raison même de ses développements considérables, n'a pu trouver place dans les éditions plus récentes. C'est ce même travail que nous offrons ici au lecteur, après l'avoir revu et mis de nouveau au courant de la science. On y trouvera l'analyse de trente chansons de geste, et un résumé rapide du tome II de nos *Épopées françaises*. Il se divise ainsi qu'il suit : « I. Naissance et enfances de Charlemagne. II. Expéditions de Charles en Italie; Rome délivrée. III. Luttes de Charlemagne contre ses vassaux. IV. Avant la grande expédition d'Espagne : Charlemagne en Orient et en Bretagne; Fierabras et Otinel. V. L'Espagne. VI. Après l'Espagne. Dernières années et mort de Charlemagne. »

I. Naissance et enfances de Charlemagne. — 1° Sa naissance. La mère de Charles est connue, dans les chansons de geste, sous le nom de

Berte au grand pied [illegible] : elle y est représentée comme la fille de Flore, roi de Hongrie, et de la reine Blanchefleur. Un jour Pépin la demande en mariage, et elle s'achemine vers la France. *Berte*, poème composé par Adenés vers 1275; édition P. Paris, pages 7-9. Mais l'étrangère est, dès son arrivée, circonvenue par toute une famille de traîtres : une serve, [illegible] se fait passer pour la reine de France, prend sa place auprès de Pépin [illegible] la véritable Berte à s'enfuir au fond des bois, où elle pense [illegible] de faim. *Ibid.*, pp. 16-52. Par bonheur, un [illegible] Simon recueille l'innocente en sa cabane, où [illegible] quelques années, reconnue par son mari désabusé. *Ibid.*, pp. 64-132. Cf. l'édition de Scheler. Quelques mois après naît [illegible] 2 [illegible]. De la fausse Berte, de la méchante [illegible] deux fils : Henri et Lanfroi. Ils deviennent, [illegible] les ennemis acharnés du fils légitime, de Charles. [illegible] Girart d'Amiens; compilation du commencement du [illegible] B. N., 778, [illegible] 23, 24. [illegible], ils essaient de l'empoisonner, puis [illegible] 24-28. Un serviteur fidèle, David, se chargea alors [illegible] l'emmène avec lui en Espagne, et c'est [illegible] va s'écouler l'enfance de Charlemagne. [illegible] 28-30. [illegible] pas d'abord sa véritable condition, et c'est [illegible] le Pépin se met au service du roi sar-[illegible] 30, 31. Pour premier exploit, il se mesure avec l'émir [illegible] Galafre [illegible] fille, Galienne, de qui la beauté [illegible] Français se prend soudain du plus vif [illegible] conquérir à tout prix, triomphe de [illegible] Galafre, et épouse enfin sa chère [illegible] la foi chrétienne. F° 32-50. C'est en [illegible] de faire périr Mainet : Charles, [illegible] désormais qu'à quitter l'Espagne et [illegible]. Il commence par délivrer une pro-[illegible] par les païens que commande [illegible] en France, où sa marche n'est

[illegible] On en trouve un résumé [illegible] commencement du XIII[e] siècle. [illegible] Le [illegible] développement, et nous avons [illegible] quatre-vingts ans à l'œuvre [illegible]. M. [illegible] l'a publié dans la *Romania* [illegible] 187[illegible], p. 91 et ss. Cf. Philippe Mouskes [illegible] fin du XIII[e] siècle, les *Reali* [illegible] Bern., mss. fr. 130, première moitié [illegible] pense qu'assez tard à la mère de [illegible] pas achevée, quand on songea à [illegible] -là mêmes qu'on mit plus tard [illegible]

qu'une série de victoires. Les deux traîtres, Heudri et Lanfroi, sont vaincus et châtiés (f° 64-66.); Charles demeure le seul maître de tout le grand empire (f° 67); mais sa joie est empoisonnée par la mort de sa chère Galienne[1]...

II. Expéditions de Charles en Italie : Rome délivrée. Un jour, les ambassadeurs du roi de France sont insultés par le roi de Danemark, Geoffroi. Charles, plein de rage, s'apprête à faire mourir le fils et l'otage de Geoffroi, le jeune Ogier, lorsque tout à coup on lui vient annoncer que les Sarrasins se sont emparés de Rome. (*Chevalerie Ogier de Danemarche,* poëme du XIIe siècle attribué à Raimbert de Paris; édition de Barrois, vers 174-186.) Charles, tout aussitôt, part en Italie, traverse les défilés de Montjeu (*Ibid.,* 191-222), où il est miraculeusement guidé par un cerf blanc (*Ibid.,* 222-283), et s'avance jusque sous les murs de Rome. Le pape Milon, son ami, marche à sa rencontre et lui fait accueil. (*Ibid.,* 315-329.) Corsuble cependant, le Sarrasin Corsuble est maître de Rome, et n'aspire qu'à lutter contre les Français. (*Ibid.*, 284-299 et 330-383.) Une première bataille s'engage. (*Ibid.,* 384-423 et 448-467.) L'oriflamme va tomber au pouvoir des païens, quand Ogier intervient et relève, par son courage et sa victoire, la force abattue des Français. (*Ibid.,* 468-681.) On l'acclame, on lui fait fête, on l'arme chevalier. (*Ibid.,* 682-749.) C'est alors que les Sarrasins s'apprêtent à opposer, dans un duel décisif, leur Caraheu à notre Ogier. (*Ibid.,* 851-961.) Le succès est un moment compromis par les imprudences de Charlot, fils de l'Empereur. (*Ibid.,* 1075-1224.) Néanmoins le grand duel entre les deux héros se prépare, et l'heure en va sonner (*Ibid.,* 1225-1537): Gloriande, fille de Corsuble, en sera le prix. Une trahison de Danemont, fils du roi païen, retarde la victoire d'Ogier, qui est fait prisonnier. (*Ibid.,* 1538-2011.) Les Français n'en sont que plus furieux. Un grand duel, qui doit tout terminer, est décidé entre Ogier et Brunamont, le roi de « Maiolgre ». (*Ibid.,* 2565 et suiv.) Ogier est vainqueur (*Ibid.,* 2635-3041); Corsuble s'éloigne de Rome (*Ibid.* 3042-3052) et Charles fait dans la grande ville une entrée triomphale. Il a la générosité d'épargner Caraheu et Glo-

[1] La légende des Enfances de Charles ne paraît pas antérieure au XIIe siècle, et il n'y est fait aucune allusion dans notre plus ancienne chanson de geste, dans le *Roland.* Cf. le *Charlemagne* de Venise (fin du XIIe ou commencement du XIIIe siècle), le *Renaus de Montauban* (XIIIe siècle), la *Karlamagnus Saga,* histoire islandaise de Charlemagne (XIIIe siècle); le *Karl Meinet* (composition allemande du XIVe siècle), la *Cronica general de España* (XIIIe siècle), les *Reali,* (vers 1350), etc. etc. C'est presque partout le même récit que dans le poëme de Girart d'Amiens. Peu de variantes, et elles n'ont rien d'important. = On a découvert récemment un fragment assez important d'un *Mainet* en vers français du XIIe siècle, et c'est le modèle qu'a copié Girart d'Amiens. Les quelques feuillets qu'on en a retrouvés ont été publiés dans la *Romania.*

riande (*Ibid.*, 3053-3073) et, chargé de gloire, reprend le chemin de la France[1]. (*Ibid.*, 3074-3102.) = La *Chevalerie Ogier* nous a parlé fort longuement d'une première expédition en Italie: *Aspremont*, plus longuement encore, nous fait assister à une seconde campagne de l'empereur par delà les Alpes... Charles tient sa cour un jour de Pentecôte. (*Aspremont*, poëme du commencement du XIII[e] siècle, édit. Guessard, pp. 2 et 3.) Soudain, un Sarrasin arrive et défie solennellement le roi au nom de son maître Agolant. (*Ibid.*, p. 4.) Charles pousse son cri de guerre, et la grande armée de France se met en route vers l'Italie. La voilà qui passe à Laon. (*Ibid.*, p. 11.) Or, à Laon était enfermé le neveu de Charles, qu'on ne voulait pas encore mener à la guerre : il n'avait que douze ou quinze ans. Roland s'échappe et rejoint l'armée. (*Ibid.*, p. 13-16.) Charles envoie Turpin demander aide au fameux Girart de Fraite, qui d'abord répond par un refus insolent, et veut assassiner l'archevêque (*Ibid.*, pp. 17-18), mais qui, sur les conseils pressants de sa femme, se décide à marcher au secours de l'empereur. (B. N. Ms. 2495, f° 85 r° — 87 r°.) [illegible] toute l'armée franchit les Alpes et traverse l'Italie : car c'est la [illegible] qui doit être le théâtre de la grande lutte. Agolant, le roi païen, [illegible] fils nommé Yaumont, qui est destiné à devenir le héros du poëme. [illegible] lutte avec Charles et est sur le point de le vaincre, quand arrive Roland, qui tue le jeune Sarrasin et s'empare de l'épée Durendal. (B. N., [illegible] 123, f° 41 v° — 43 r°.) La guerre cependant n'est pas finie : il [illegible] saint Georges, saint Maurice et saint Domnin descendent dans les rangs des chrétiens et combattent avec eux (*Ibid.*, f° 64, v° — 65 r°) : il [illegible] Turpin porte au front de l'armée le bois sacré de la vraie croix : [illegible] par un miracle sans pareil, donne à ce bois l'éclat du [illegible] de ces efforts célestes, tout l'effort humain de Charlemagne, [illegible] Girart, pour qu'enfin les Sarrasins soient [illegible] (*Ibid.*, f° 65, r° et suiv.) Agolant meurt alors sous les coups de [illegible] Girart (*Ibid.*, f° 81, v°) ; Girart lui-même s'empare de [illegible] le royaume d'Agolant à Florent, neveu du roi [illegible] (*Ibid.*, f° 81, v° — 87.)

[1] [illegible] sur des traditions de la fin du VIII[e] siècle. Cf. les [illegible] œuvre assez médiocre d'Adenès (deuxième moitié [illegible] *Chevalerie* de Venise (fin du XII[e], commencement du [illegible] présente tout d'abord comme un écuyer inconnu; la [illegible] *Karlamagnus Saga* (XIII[e] siècle) ; le remaniement [illegible] XIV[e] siècle, etc.

[illegible] de violence et où il n'y a d'autre élément tra[illegible] ce lieu commun si cher à nos trouvères, [illegible] pour la délivrance de la papauté menacée. [illegible] est conforme à celle d'*Aspremont*, et qui [illegible] aux fureurs et au châtiment de Girart de [illegible] d'une vieille chanson qui devait [illegible]

III. Luttes de Charlemagne contre ses vassaux : 1° Girart de Viane. Garin de Montglane, avec ses quatre fils, Renier, Mille, Hernaut et Girart, est tombé dans une misère profonde. (*Girars de Viane*, poëme du commencement du XIIIe siècle, édition P. Tarbé, pp. 4-7.) Les Sarrasins entourent son château que baigne le Rhône; mais ses fils le délivrent (*Ibid.*, pp. 6-9) et se lancent dans les aventures. (*Ibid.*, pp. 9-10.) Girart arrive à Reims pour se mettre au service de Charles en même temps que son frère Renier. (*Ibid.*, pp. 11-20.) « Adoubés » par l'empereur (*Ibid.*, pp. 20-21), ils lui rendent, en effet, mille services dont ils se font trop bien payer (*Ibid.*, pp. 24-30), et Girart devient l'ennemi mortel de Charlemagne, qui lui avait d'abord promis la duchesse de Bourgogne en mariage et avait fini par l'épouser lui-même. La nouvelle impératrice, irritée contre Girart, lui fait baiser son pied, alors que le jeune vassal pense baiser celui de l'empereur. De là toute la lutte qui va suivre. (*Ibid.*, pp. 31-41.) Une guerre terrible s'engage entre les fils de Garin et Charlemagne. (*Ibid.*, pp. 51-56.) Les deux héros de cette guerre seront: d'une part, Olivier, fils de Renier et neveu de Girart; de l'autre, Roland, neveu de Charles. Aude, la belle Aude, sœur d'Olivier, devient la fiancée de Roland : nouvelle complication, qui donne un intérêt plus vif à cette légende héroïque, dont le principal épisode est le siége de Vienne. (*Ibid.*, pp. 66-105.) La guerre étant interminable, on se résout à l'achever par un combat singulier entre Olivier et Roland. (*Ibid.*, pp. 106 et suiv.) Le combat est admirable, mais demeure indécis. (*Ibid.*, pp. 133-154.) Bref, la paix est faite; Girart se réconcilie avec Charles; Aude est promise à Roland, et l'on part pour Roncevaux. (*Ibid.*, pp. 155-184.) = 2° Les Quatre fils Aimon. Charles tient cour plénière. Il se plaint de la rébellion de Doon de Nanteuil et de Beuves d'Aigremont: même, il s'apprête à rassembler contre ce dernier toutes les forces de son empire, (*Renaus de Montauban*, poëme du XIIIe siècle, mais dont il a existé des rédactions antérieures; édit. Michelant, pp. 1-3.) Aimon de Dordone, qui est un autre frère de Beuves, proteste courageusement contre la colère de l'empereur. Charles le menace, et Aimon se retire fièrement de la cour avec tous ses chevaliers. C'est ici que commence la lutte entre l'empereur et le duc Aimon, qui est soutenu par ses quatre fils, Renaut, Alart, Guichart et Richart. (*Ibid.*, p. 3, v. 8-30.) Le roi de France, pour mettre fin à cette guerre, envoie à Beuves d'Aigremont un ambassadeur que le rebelle met à mort. (*Ibid.*, pp. 3-8.) Un second messager, qui est le propre fils de Charles, Lohier lui-même, est envoyé au terrible Beuves. Son insolence le perd, et Lohier meurt dans une bataille qui a pour théâtre le château de Beuves. (*Ibid.*, pp. 8-16.) Désormais la guerre est inévitable; elle commence. (*Ibid.*, pp. 19-27.) Le duc Beuves échoue devant Troyes, et une défaite de l'armée féodale suffit pour anéantir toutes les espérances des coalisés. (*Ibid.*, pp. 30-37.) L'empereur pardonne à ses ennemis, mais fait assassiner le duc Beuves, qui s'acheminait vers Paris. (*Ibid.*, pp. 37-44.)

Aimon, lui, fait la paix assez platement avec l'assassin de son frère. Doon de Nanteuil et Girart de Roussillon se soumettent pareillement. La guerre semble finie. *Ibid.*, pp. 44-45. Là-dessus, les quatre fils d'Aimon viennent à la cour de Charles et y sont faits chevaliers. *Ibid.*, pp. 45-47. Leur fortune semble assurée, quand certaine partie d'échecs vient tout changer. Le neveu de l'empereur, Bertolais, joue avec Renaut : survient une dispute, et, d'un coup d'échiquier, Renaut tue son adversaire. *Ibid.*, pp. 51, 52. Le meurtrier et ses trois frères s'enfuient au plus vite d'une cour où ils ne sont plus en sûreté. Leur père est le premier à les [illegible] ; leur mère seule leur demeure fidèle. Ils se retirent [illegible] des Ardennes. *Ibid.*, pp. 52-53. C'est là qu'ils vont [illegible] ; c'est là que va commencer leur grande mi[illegible] par Charlemagne, qui fait le siège de leur châ[illegible] est sur le point de le livrer à l'empereur, et [illegible] forcés de s'éloigner de ces murs où [illegible] l'effort de tout l'empire. *Ibid.*, [illegible] et le cheval de Renaut, Bayart, [illegible] merveilleuses. *Ibid.*, pp. 74-85. [illegible] tous leurs chevaliers [illegible] *Ibid.*, pp. 85, 86. Leur mère, qui [illegible] leur offre [illegible] se remettre [illegible] M[illegible] les mêmes aventures [illegible]

[illegible]

tombe au pouvoir de Charles, qui le veut faire pendre; mais les douze Pairs se refusent nettement à exécuter cette sentence (*Ibid.*, p. 254-267), et Renaut, averti par son bon cheval Bayart, délivre son frère. La lutte recommence avec une rage nouvelle. (*Ibid.*, pp. 267-285.) Nouvelles ruses de Maugis, nouvelles batailles; Charlemagne devient le prisonnier de Renaut, qui se refuse à tuer son seigneur. (*Ibid.*, pp. 283-537.) L'empereur ne sait pas reconnaître une telle générosité et assiége de nouveau Montauban, où la famine devient insupportable. Par bonheur, un mystérieux souterrain sauve les quatre frères. (*Ibid.*, pp. 337-362.) Et néanmoins la guerre est loin d'être finie. Il faut que Richart de Normandie soit fait prisonnier par les rebelles; il faut que les pairs forcent l'empereur à conclure la paix; il faut qu'ils aillent jusqu'à abandonner Charles. (*Ibid.*, pp. 362-398.) Enfin la paix est faite, et elle est définitive. Renaut s'engage à faire un pèlerinage à Jérusalem, et arrive dans la Ville sainte au moment même où elle est attaquée par les Sarrasins. Il la délivre (*Ibid.*, pp. 403-417), et refuse d'en être le roi. (*Ibid.*, pp. 407, 408.) Il revient en France. Sa femme est morte, et ses fils sont menacés par toute la famille de Ganelon et d'Hardré; mais il a la joie d'assister à leur triomphe. (*Ibid.*, pp. 418-442.) C'est alors que, dégoûté des grandeurs, il s'échappe un jour de son château et va, comme maçon, comme manœuvre, offrir humblement ses services à l'architecte de la cathédrale de Cologne. (*Ibid.*, pp. 442-445.) Sa force et son désintéressement excitent la jalousie des autres ouvriers, qui le tuent (*Ibid.*, pp. 445-450); mais Dieu fait ici un grand prodige : le corps de Renaut, jeté dans le Rhin, surnage miraculeusement au milieu de la lumière et des chants angéliques; puis, comme un autre saint Denis, il guide lui-même jusqu'à Trémoigne les nombreux témoins de ce miracle. (*Ibid.*, pp. 450-454.) C'est plus tard seulement qu'on reconnut le fils du duc Aimon, dont l'intercession faisait des miracles. Et *saint* Renaut, canonisé populairement, reçut les honneurs dus aux serviteurs de Dieu. (*Ibid.*, pp. 454-457.) = 3° OGIER DE DANEMARK. Ogier était le fils de ce roi de Danemark qui avait jadis outragé les messagers de Charles. Otage de son père, il avait été retenu prisonnier par l'empereur, qui même voulut un jour le faire mourir. Nous avons vu plus haut comment il mérita le pardon de Charlemagne en combattant contre les Sarrasins envahisseurs de Rome, en luttant contre Caraheu et Danemont. (*Chevalerie Ogier de Danemarche*, poëme attribué à Raimbert, XII[e] siècle, vers 174-3102.) Le Danois, vainqueur, se reposait depuis longtemps à la cour de Charlemagne; mais il en est de lui comme de Renaut de Montauban, et une partie d'échecs va changer sa fortune. Son fils, Baudouinet, est tué par le fils de l'empereur, Charlot, qu'il a fait échec et mat. (*Ibid.*, vers 3152-3180.) Ogier l'apprend, Ogier veut tuer le meurtrier; mais, assailli par mille Français, il est forcé de s'enfuir et va jusqu'à Pavie demander asile au roi Didier, qui le fait soudain gonfalonier de son royaume. (*Ibid.*, 3181-3541.) Charlemagne le poursuit jusque-là et réclame

du roi lombard l'expulsion du Danois : Ogier jette un couteau à la tête de l'ambassadeur impérial. (*Ibid.*, 4074-4288. Charles veut se venger à tout prix. Les Lombards défendent Ogier : guerre aux Lombards. Une formidable bataille se livre entre les deux armées, entre les deux peuples. Didier s'enfuit ; Ogier reste, avec cinq cents hommes, en présence de toute l'armée française. Sa résistance est héroïque, mais inutile. Il est forcé de se retirer devant cent mille ennemis. (*Ibid.*, 4334-5883. C'est pendant cette fuite, ou plutôt durant cette retraite, que, devenu tout à fait fou de colère, Ogier égorge lâchement Amis et Amiles. (*Ibid.*, 5884-5891. Mais la poursuite continue, continue toujours. Par bonheur, Ogier a un admirable cheval, Broiefort, qui prend enfin son galop à travers ces cent mille hommes et sauve son maître déjà cerné. Le Danois parvient à s'enfermer dans Castelfort : le siége de Castelfort va commencer. (*Ibid.*, 5892-6688.) Dans ce château Ogier est seul, tout seul, et il a devant lui l'armée de Charlemagne. Son ami Guielin a succombé, tous ses chevaliers sont morts, et c'est l'Occident tout entier qui semble conjuré contre le seul Danois. (*Ibid.*, 6689-8374. Ne pouvant rien par la force, il essaie de la ruse, et fabrique en bois de nombreux chevaliers qui étonnent l'ennemi et l'arrêtent. Malgré tout, il va mourir de faim et sort de cet asile. Il en sort avec le dessein d'égorger l'empereur, et essaie en réalité d'assassiner Charlot, qui cependant s'est montré pour lui plein de générosité et de douceur. Mais, de nouveau poursuivi, Ogier est enfin fait prisonnier, et le voilà captif à Reims. (*Ibid.*, 8375-9424. Charles veut l'y laisser mourir de faim ; mais Turpin sauve le Danois, dont la captivité ne dure pas moins de sept années. L'empereur le croit mort. *Ibid.*, 9425-9793. La France cependant est menacée d'un épouvantable danger : elle est envahie par le Sarrasin Brehus. Ogier seul serait en état de la sauver, et c'est alors que Charles apprend que le Danois vit encore. (*Ibid.*, 9794-10082. L'empereur tombe aux genoux de son prisonnier, de son ennemi mortel, et le supplie de sauver la France. Mais Ogier est implacable, et n'y consent qu'à la condition de tuer de sa propre main Charlot, auteur de la mort de son fils. *Ibid.*, 10081-10776. Et déjà, en effet, il lève son épée sur le malheureux fils de Charlemagne, quand un ange descend du ciel pour empêcher ce meurtre. On s'embrasse, on s'élance au-devant de Brehus. *Ibid.*, 10870-11038. Les Sarrasins sont battus, et Brehus est tué par Ogier, qui a vainement cherché à le convertir. (*Ibid.*, 11039-12969.) Le Danois, désormais réconcilié avec Charlemagne, épouse la fille du roi d'Angleterre, qu'il a délivrée des infidèles. Il reçoit de l'empereur le comté de Hainaut, et c'est là qu'il finit ses jours en odeur de sainteté. Son corps est à Meaux[1]. *Ibid.*, 12970-13042. — 4° JEAN DE LANSON. Jean de

[1] Toute cette légende d'Ogier s'est formée en même temps que celle de Roland ; elle a commencé dès les VIIIe-IXe siècles, et était presque achevée au XIe. — Les origines de *Renaus de Montauban* sont moins anciennes et, dans *Girars*

Lanson est un neveu de Ganelon, un petit-fils de Grifon d'Autefeuille : il est de la race des traîtres. Il possède la Pouille, la Calabre, le Maroc, qu'il a reçus de Charlemagne. Tant de bonté n'a pas désarmé la haine qu'il porte à l'empereur, et il ne cesse de conspirer contre lui. Il offre à sa cour un asile au traître Alori, qui a assassiné Humbaut de Liége. Cette dernière insulte met à bout la patience de Charles, et il envoie à Jean de Lanson les douze pairs pour le défier. (*Jehan de Lanson*, poëme du commencement du XIIIe siècle, Ms. de l'Arsenal, B. L. F. 186, f° 108 et ss.) Les douze pairs traversent toute l'Italie, et se voient menacés par les traîtres à la tête desquels est Alori. (*Ibid.*, f° 121.) Par bonheur les messagers de Charles ont avec eux l'enchanteur Basin de Gênes, qui, autre Maugis, emploie mille ruses pour déjouer les projets d'Alori. (Ms. de la B. N. fr. 2495, f° 1-13, v°.) C'est en vain que Jean de Lanson oppose Malaquin à Basin, magicien à magicien : Basin parvient à restituer aux douze pairs leurs épées, qui leur avaient été habilement volées (*Ibid.*, f° 14, v°), et trouve, à travers mille aventures, le secret de pénétrer en France, à Paris, où il avertit l'empereur de la détresse de ses messagers. (*Ibid.*, f° 15-29.) Charles réunit son armée : il marche sur la Calabre, et, vainqueur dans une première bataille, met le siége devant Lanson. (*Ibid.*, f° 29-55.) Encore ici, Basin lui vient en aide. Il endort tous les habitants du palais de Lanson et le duc Jean lui-même. Charles pénètre dans ce château enchanté, et délivre les douze pairs depuis trop longtemps prisonniers [1]. (*Ibid.*, f° 55-64, v°.)

IV. Avant la grande expédition d'Espagne : 1° Charlemagne en Orient. L'empereur est à Saint-Denis. Il se met la couronne en tête et ceint son épée : « Connaissez-vous, dit-il à l'impératrice, un chevalier, un roi auquel la couronne aille mieux ? — Oui, répond-elle imprudemment, j'en connais un : c'est l'empereur Hugon de Constantinople. » (Vers 1-66 du *Voyage à Jérusalem et à Constantinople ;* première moitié du XIIe siècle.) Charles, brûlé de jalousie, veut aller voir ce roi si bien coiffé. Il part avec les douze pairs, et va d'abord à Jérusalem pour adorer le saint sépulcre. Suivi de quatre-vingt mille hommes, il arrive dans la Ville sainte. (*Ibid.*, v. 67-108.) Reconnu par le patriarche, Charles reçoit de lui la sainte couronne, un des clous, le calice eucharistique et du lait de la Vierge. L'attouchement de ces reliques guérit un paralytique : et leur authenticité est, par là, mise en lumière. (*Ibid.*, 113-198.) L'empereur quitte enfin Jérusalem et se dirige vers Constantinople, après avoir fait vœu de chasser les païens de l'Espagne. (*Ibid.*, 221-332.) Charles traverse toute l'Asie et

de Viane, la donnée générale du poëme en est, à peu près, le seul élément antique.

[1] *Jean de Lanson* est une œuvre littéraire et où la légende ne tient aucune place.

arrive enfin à Constantinople, où il est gracieusement accueilli par l'empereur Hugon. *Ibid.*, 262-403. Par malheur, les barons français ne se montrent pas assez reconnaissants de cette hospitalité, et se livrent, pendant toute la nuit, à des plaisanteries, à des *gabs* où l'empereur et l'empire d'Orient sont fort insolemment traités. Ces forfanteries sont rapportées à Hugon, qui s'irrite contre les Français et les met en demeure de réaliser leurs *gabs*. *Ibid.*, 440-685. C'est alors que Dieu envoie un ange au secours de Charles, fort embarrassé : c'est alors aussi que les plaisanteries des douze pairs reçoivent, malgré leur immoralité, un commencement d'exécution. Hugon se déclare satisfait et tombe aux bras de Charles. *Ibid.*, 686-802. Bref, la paix est faite, et Charles peut enfin partir en Occident. Il rapporte en France les reliques de la Passion[1]. *Ibid.*, 803-859. — Cependant Olivier avait eu un fils de la fille de l'empereur Hugon. C'est ce fils, du nom de Galien, qui se met plus tard à la recherche de son père et le retrouve enfin sur le champ de bataille de Roncevaux, au moment [illegible] Roland rend le dernier soupir[2]. = 2° CHARLEMAGNE EN BRETAGNE. — Acquin, empereur des Sarrasins, [illegible] s'est rendu maître de la [illegible] palais de Guidalet ; mais Charlemagne, lassé de [illegible] à marcher contre les envahisseurs *norois*. *Acquin*, [illegible] conservé dans un manuscrit détestable du XV[illegible]. [illegible] 22 [illegible] Charles arrive à Avranches et s'installe à [illegible] dit l'archevêque. *Ibid.*, [illegible] — 3. [illegible] est [illegible]. Une ambassade est, sur le conseil [illegible] envoyée à Acquin par Charlemagne. Les messa-

[1] [illegible] c'est, dans sa deuxième partie, qu'un misérable [illegible] son début et ses derniers [illegible]. Cependant la légende n'apparaît [illegible] du mont Soracte, moine [illegible] falsifier un passage d'Éginhard et [illegible]. V. *Épopées françaises*, II, 265. [illegible] Cf. une légende latine de 1050-1080 [illegible] de sa ville par les Sarrasins, [illegible] secours par Charle- [illegible] reliques de la Passion. Cette légende [illegible] reproduits [illegible] et le ms. de l'Arsenal. [illegible] en prose du [illegible] *Simon de Pouille* [illegible] croisade des douze [illegible]

[2] [illegible] B. N. fr. 226 [illegible] 282-287 [illegible]

gers de l'empereur, insolents comme toujours, sont sur le point d'être tués par les Norois; mais la femme du roi païen intercède en leur faveur. (*Ibid.*, f° 3, r° — 7, v°.) Naimes est d'avis de commencer immédiatement la guerre et de mettre le siége devant Guidalet. Dans une première bataille, les chrétiens sont vainqueurs. (*Ibid.*, f° 7, v° — 16, r°.) Leurs pertes sont d'ailleurs considérables, et le père de Roland, Tiori, meurt sur le lieu du combat. Malgré tout, les Français s'emparent de Dinart et investissent Guidalet. Le siége est long et rude. Même, un jour, l'armée de Charles est surprise et vaincue. (*Ibid.*, f° 16, r° — 30, r°.) Naimes n'échappe à la mort que grâce à un miracle. (*Ibid.*, f° 31-33.) Mais Guidalet tombe enfin au pouvoir des Bretons et des Français, et Gardainne est miraculeusement anéantie par un orage envoyé de Dieu. (*Ibid.*, f° 33-50, v°.) Un duel de Naimes et d'Acquin paraît terminer la chanson[1]. Acquin meurt, et sa femme est baptisée. (*Ibid.*, f° 50-55.) = 3° FIERABRAS ET OTINEL. Charles est, une fois de plus, en guerre avec les païens : même il vient de leur livrer une bataille longuement disputée. (*Fierabras*, poëme du XIII° siècle, éd. Krœber et Servois, v. 24-45. Cf. une première branche de ce poëme : *La Destruction de Rome*, qui a paru dans la *Romania* de janvier 1873.) Un géant sarrasin, haut de quinze pieds, défie tous les chevaliers de Charlemagne. Or c'est lui qui a massacré les habitants de Rome, et qui, maître du saint sépulcre et de Jérusalem, possède toutes les reliques de la Passion : le baume avec lequel Notre-Seigneur fut enseveli, l'enseigne de la croix, la couronne et les clous. (*Ibid.*, v. 50-66.) Au défi du païen c'est Olivier qui répond. Le duel terrible va commencer : il s'engage. (*Ibid.*, 93-368.) Le géant a trois épées, et le baume divin, dont il emporte avec lui plusieurs barils, guérit en un instant toutes les blessures qu'il peut recevoir. Cependant Olivier ne recule point devant un tel adversaire, cherche à le convertir, s'empare des barils miraculeux, qu'il jette dans la mer, et porte au Sarrasin un coup vainqueur. Fierabras s'avoue vaincu et demande à grands cris le baptême. (*Ibid.*, 369-449 et ss.) Mais, pendant qu'Olivier emporte le géant blessé, il est cerné par les païens et tombe en leur pouvoir. (*Ibid.*, 1631-1862.) Fierabras, baptisé, devient soudain un tout autre homme : il se fait l'allié des Français et s'apprête à combattre son propre père, l'émir Balant. (*Ibid.*, 1803-1994.) Quant à Floripas, sa sœur, elle ne rêve que de se marier avec Gui de Bourgogne. (*Ibid.*, 2255.) Mais les événements ne tournent pas à l'avantage des chrétiens, et Balant se rend maître de Gui, de Roland, de Naimes et des premiers barons français. (*Ibid.*, 2256-2712.) Floripas entreprend de les délivrer, et y réussit. (*Ibid.*, 2713-5861.) Balant est fait prisonnier, et, plutôt que de recevoir le baptême, va au-devant de la mort. C'est Floripas elle-même

[1] Dans ce poëme, dont nous ne possédons pas de version complète, l'élément littéraire est plus considérable que l'élément traditionnel. On y rencontre cependant des légendes visiblement antiques.

qui, fille dénaturée, se montre la plus impitoyable pour son père : Balant meurt. *Ibid.*, 5862-5991. Floripas épouse enfin Gui de Bourgogne, et apporte à Charlemagne les reliques de la Passion, qui sont l'objet, le véritable objet de toute cette lutte. Dieu atteste leur authenticité par de beaux miracles. C'est trois ans après que Ganelon trahit la France et vend Roland [1]. *Ibid.*, 5992-6219. == Au commencement d'*Otinel* (XIII[e] siècle), l'empereur tient cour plénière à Paris. (Édition Guessard et Michelant, vers 23 et ss.) Survient un messager païen du roi Garsile : « Abandonne ta foi, dit-il à Charles, et mon maître daignera te laisser l'Angleterre et la Normandie. » *Ibid.*, 137 et ss. C'était ce Garsile qui avait pris Rome, et son messager lui-même, Otinel, l'y avait singulièrement aidé. *Ibid.*, 91 et ss. Roland s'irrite d'un message aussi insolent et défie Otinel. *Ibid.*, 211-216. Entre de tels champions, c'est un duel terrible. Le Ciel y intervient, et, au milieu du combat, Otinel s'écrie : « Je crois en Dieu. » [illegible], et Charles va jusqu'à lui donner sa fille Bélissent en mariage. *Ibid.*, 262-659 ; Otinel devient alors l'appui de la chrétienté et l'ennemi [illegible] Garsile. *Ibid.*, 660-1915. Au milieu de cette guerre, Ogier est fait [illegible] mais parvient à s'échapper. *Ibid.*, 1916-1945. La grande et [illegible] bataille est à la fin livrée : Otinel tue Garsile, et l'on célèbre [illegible] avec Bélissent [2]. *Ibid.*, 1948-2132.

V. [illegible] se repose de tant de guerres, et, au milieu de [illegible] qu'il a fait jadis d'aller délivrer l'Espagne et [illegible] Jacques lui apparaît et lui annonce que [illegible]. *L'Entrée en Espagne*, poème [illegible] des morceaux du XIII[e]. Mss. fr. [illegible] 1, 2. [illegible] n'hésite pas à obéir à cette voix du [illegible] de ses barons, qui prennent trop de [illegible] : Roland les réveille. *Ibid.*, f° 2-7. Mar[illegible] l'arrivée des Français. Par bon-

[illegible] de [illegible], n'est pas la version la plus [illegible] M. [illegible] avait, dès 1865, émis cette opinion qu'il [illegible] sous ce titre : *Balant*. Ce poème com[illegible] de Rome, que les Sarrasins [illegible] et c'est alors qu'avait [illegible] il n'y avait là que le dé[illegible] de Rome [illegible] et [illegible] le Duel [illegible] de ces lieux communs : [illegible] 1878 [illegible] bibliothèque municipale [illegible] dans le *Ro*[illegible]

[illegible] œuvre de pure imagination [illegible] allemande [illegible] XIII[e] siècle.

heur, il a pour neveu le géant Ferragus, qui va défier les douze pairs, lutte avec onze d'entre eux et, onze fois vainqueur, les fait tous prisonniers. (*Ibid.*, 7-31.) Mais il reste Roland, et celui-ci, après un combat de plusieurs jours, finit par trancher la tête du géant, qu'il eût voulu épargner et convertir. (*Ibid.*, 31-79.) L'action se transporte alors sous les murs de Pampelune, et elle y demeurera longtemps. Une première bataille se livre sur ce théâtre de tant de combats : Isoré, fils de Malceris, roi de Pampelune, s'illustre par d'admirables, mais inutiles exploits. Il est fait prisonnier, et, sans l'intervention de Roland, Charles eût ordonné sa mort. (*Ibid.*, 79-121.) La guerre continue, terrible. Une des plus grandes batailles d'Espagne va commencer : Roland est relégué à l'arrière-garde, et s'en indigne. (*Ibid.*, 122-162.) Voici la mêlée : on y admire à la fois le courage de l'empereur et celui de Ganelon. (*Ibid.*, 162.) Quant à Roland, il commet la faute très-grave de déserter le champ de bataille avec tout son corps d'armée. Il est vrai qu'il s'empare de la ville de Nobles ; mais il n'en a pas moins compromis la victoire des Français. L'empereur le lui reproche cruellement, et va jusqu'à le frapper. Roland s'éloigne, et quand Charlemagne, apaisé, envoie à sa poursuite, il n'est plus possible de le trouver. (*Ibid.*, 162-225.) Roland s'embarque et arrive en Orient ; il se met au service du « roi de Persie », délivre la belle Diones, organise l'Orient à la française et fait le pèlerinage des saints lieux. (*Ibid.*, 220-275.) Mais il se hâte de revenir en Espagne, et tombe, tout en larmes, aux pieds de l'empereur. (*Ibid.*, 275-303.) La réconciliation est faite, mais la grande guerre est loin d'être finie : Pampelune, en effet, est toujours défendue par Malceris et Isoré, son fils. Leur courage ne parvient pas à sauver la ville, et Charlemagne y entre. (*Prise de Pampelune,* premier quart du XIVe siècle, éd. Mussafia, vers 1-170.) Par malheur, les Français ne restent pas unis dans leur victoire : une épouvantable lutte éclate entre les Allemands et les Lombards, et c'est Roland qui a la gloire de les séparer, et de faire la paix. (*Ibid.*, 170-425.) Il reste à régler le sort du roi Malceris, et Charles, si cruel tout à l'heure contre les Sarrasins, devient tout à coup d'une générosité ridicule. Il veut faire de Malceris un des douze pairs ; mais aucun d'entre eux ne veut céder sa place au nouveau venu : tous préfèrent la mort. (*Ibid.*, 465-561.) Malceris, furieux de ce refus, parvient à s'échapper de Pampelune. (*Ibid.*, 561-759.) Mais le fils du fugitif, Isoré, est demeuré fidèle à Charles et aux chrétiens. Il en vient, pour ses nouveaux amis, à méconnaître jusqu'à la voix du sang et à lutter contre son père, qui, par aventure, échappe une seconde fois aux mains des Français. (*Ibid.*, 760-1199.) Charles cependant ne perd pas l'espoir de conquérir l'Espagne, et c'est ici que commence une nouvelle série de batailles sanglantes, où il joue véritablement le premier rôle. A la tête de ses ennemis est encore Malceris, type du païen farouche et intraitable ; près de Malceris est Altumajor. Ce ne sont pas de petits adversaires. Dans la mêlée, le roi de France se voit tout à coup cerné par les troupes

païennes, et serait mort sans l'aide providentielle de Didier et de ses Lombards. *Ibid.*, 1199-1953. Enfin les païens sont vaincus. Altumajor, forcé de devenir chrétien, remet à l'empereur Logroño et Estella. *Ibid.*, 1830-2474. Devant les Français victorieux il ne reste plus guère que Marsile, et ce sera désormais le grand adversaire de Charles et de Roland. On agit d'abord avec lui par la diplomatie, et, sur la proposition de Ganelon, on lui envoie deux ambassadeurs, Basin de Langres et son compagnon Basile. Ils sont pendus sur l'ordre de Marsile, et cette violation du droit des gens sera plus tard rappelée avec horreur dans la *Chanson de Roland*. *Ibid.*, 2597-2704. Un tel crime ne déconcerte d'ailleurs ni Ganelon ni Charlemagne, et l'on décide d'envoyer une seconde ambassade à Marsile. Guron est choisi : il est surpris par les païens, et n'a que le temps, après une résistance sublime, de venir expirer aux pieds de Charles, qui le vengera. *Ibid.*, 3140-3850. La rage s'allume au cœur de [illegible], et la guerre recommence. Les Français, après une éclatante victoire sur [illegible], entrent tour à tour dans Tudele, Cordres, Charion, [illegible], [illegible] et Lion. *Ibid.*, 3851-5773. Le poème se termine en [illegible] l'armée chrétienne maîtresse d'Astorga. Charles possède [illegible] de l'Espagne... à l'exception de Saragosse. — Suivant une [illegible] plutôt suivant une imagination qui diffère de tous nos autres [illegible], Charles ne serait pas resté sept années, mais VINGT-SEPT ANS en Espagne. Cette version n'est consacrée que par le poëme de *Gui de Bourgogne* [illegible] du XIIe siècle. L'auteur suppose que l'empereur et [illegible] vieilli de l'autre côté des Pyrénées, et tellement vieilli, que [illegible], laissés par eux au berceau, sont devenus, en France, de beaux [illegible] d'ardeur. Or ce sont ces jeunes gens qui s'avisent [illegible] leurs pères en Espagne, comme la jeune garde [illegible] la vieille. Ils avaient voulu tout d'abord se donner un [illegible] de Bourgogne, avait été élu d'une voix una- [illegible] l'idée de l'expédition d'Espagne, et qui exécute [illegible] projet si hardi. *Gui de Bourgogne*, vers 1-391. [illegible] *Ibid.*, 392-709, de Montorgueil [illegible] *Ibid.*, 1621-3091, de la Tour d'Augorie *Ibid.*, 3184-3413 [illegible] *Ibid.*, 3414-3717. Le seul adversaire redoutable [illegible], c'est Huidelon ; mais il se convertit fort rapi- [illegible] des Français. Il ne reste plus mainte- [illegible] rejoindre celle des vieillards, celle de Charles. [illegible], après avoir donné les preuves d'une sagesse [illegible]. [illegible] enfin, les jeunes chevaliers peuvent tomber [illegible] *Ibid.*, 3925-4024, et c'est une joie inexprimable. [illegible] s'emparent de Luiserne, que Dieu en- [illegible], 4137-4299. Le signal du départ est alors [illegible] ainsi ? à Roncevaux. *Ibid.*, 1300- [illegible] *de Roland*, dont la scène, à vrai dire,

devrait se placer immédiatement après la *Prise de Pampelune.* Le rôle de Charlemagne n'y est pas effacé par celui de Roland, et l'empereur y garde réellement le premier rang. Les premiers vers nous montrent Charlemagne maître de toute l'Espagne, *fors Saraguce k' est en une mun-*



Fig. 69 et 70. — Statues de Roland et d'Olivier, au portail de la cathédrale de Vérone. (XIIe siècle.) D'après un dessin de M. J. Quicherat.

taigne. Marsile fait très-humblement demander la paix au roi des Franks, qui réunit aussitôt son conseil : « Faut-il continuer la guerre? Faut-il accepter la paix? » Roland se prononce pour la guerre, et Ganelon pour la paix. C'est ce dernier parti qui est adopté. (*Chanson de Roland*, poëme écrit entre 1066 et 1095; éditions T. Müller et Léon Gautier, vers 1-244.) Il ne s'agit plus que de savoir quel ambassadeur on enverra à Marsile : « Ganelon, s'écrie Roland, ce sera Ganelon. » Mais Ganelon se rappelle avec effroi le sort qu'ont subi jadis les ambassadeurs chrétiens envoyés auprès de Marsile; il se souvient de Basin et de Basile. Il ne voudrait pas accepter un si périlleux honneur; il s'emporte contre Roland, il bondit de rage,

mons est enfin obligé de partir pour Saragosse. *Ibid.*, 243-365. Étant donnée cette colère de Ganelon, rien n'est plus facile que de comprendre comment, pour faire mourir Roland, il peut avoir la pensée de trahir les Français. C'est ce qu'il fait. Séduit par les caresses et par les présents des païens, il s'engage à leur livrer Roland. *Ibid.*, 366-660. Au moment où le grand empereur est sur le point de quitter l'Espagne, Ganelon fait désigner Roland pour le commandement de l'arrière-garde. Et c'est cette arrière-garde, où sont les douze pairs, qui est soudain attaquée par cent mille Sarrasins. *Ibid.*, 661-1016. En vain Turpin, Olivier et Roland font [illegible] de valeur; en vain Roland sonne de son cor pour appeler [illegible] à son aide. Trop tard, il est trop tard. L'empereur entend [illegible] et, jetant les yeux sur Ganelon, devine enfin l'horrible



[illegible] le traître. On s'empare de Ga-
[illegible] Charles revient sur ses pas pour
[illegible] 1417-1850. Mais Roland, après avoir perdu
[illegible] est mort victo-
[illegible] l'Espagne. *Ibid.*, 1851-2396. Il
[illegible] Roland, sur Ganelon en-
[illegible] Dieu, pour lui donner
[illegible] arrête pour lui le soleil
[illegible] immense bataille sous
[illegible] Baligant, de contenir
[illegible] *Ibid.*, 2610-3734. Gane-
[illegible] Vite, Charles

assemble son *plaid*, et le traître est condamné à être écartelé. Cette horrible exécution termine la plus belle et la plus ancienne de toutes nos chansons de geste (*Ibid.*, 3735-3990), et le grand empereur, promenant autour de lui ses regards apaisés par tant de représailles, s'apprête enfin à se reposer, quand tout à coup la voix d'un ange se fait entendre, et lui ordonne de recommencer une nouvelle guerre contre les païens (3991-4001)[1]...

[1] Le document dont il faut tout d'abord rapprocher le *Roland*, c'est la « Chronique de Turpin ». M. G. Paris a établi que les chapitres I-V sont l'œuvre d'un moine de Compostelle, écrivant vers le milieu du XIe siècle, et que les chapitres VI et suivants, dus sans doute à un moine de Saint-André de Vienne, n'ont été écrits qu'entre les années 1109-1119... = D'après le Faux Turpin, Charlemagne aperçoit un jour dans le ciel une « voie d'étoiles » qui s'étend de la mer de Frise jusqu'au tombeau de saint Jacques en Galice. L'apôtre lui-même se fait voir à l'empereur et le somme de délivrer son pèlerinage, dont la route est profanée par les infidèles. Charles obéit; il part. (Cap. II.) Devant les Français victorieux tombent miraculeusement les murs de Pampelune; puis l'empereur fait sa visite au tombeau de l'apôtre, et va jusqu'à Padron. (Cap. III.) Plein de foi, il détruit toutes les idoles de l'Espagne, et particulièrement, à Cadix, cette image de Mahomet que l'on appelle « Islam ». (Cap. IV.) L'empereur, triomphant, élève une église magnifique en l'honneur de saint Jacques, et construit d'autres basiliques à Toulouse, Aix et Paris... (Cap. V.) Ici s'arrête le récit primitif, qui forme un tout bien complet et caractéristique. Le continuateur du XIIe siècle prend alors la parole, et, soudant tant bien que mal sa narration à la précédente, raconte tout au long (cap. VI-XIV) la grande guerre de Charles contre Agolant. L'Agolant de la Chronique de Turpin n'a rien de commun avec celui d'*Aspremont* dont nous avons parlé plus haut. Ce roi païen (qui règne en Espagne et non pas en Italie) envahit la France, et massacre un jour jusqu'à quarante mille chrétiens. Une première fois vaincu par les Français, il se réfugie dans Agen; mais il est encore battu à Taillebourg, puis à Saintes. C'est alors qu'il repasse les Pyrénées, et qu'il est tué et vaincu sous les murs de Pampelune. Le récit d'une nouvelle guerre commence au chap. XIV de la Chronique : *Bellum Pampilonense*. Un des chefs des Sarrasins, Altumajor, surprend un jour une troupe de chrétiens trop avides de butin. (Cap. XV.) Une croix rouge apparaît sur l'épaule des soldats de Charles qui doivent mourir dans la guerre contre le roi Fouré : c'est l'empereur qui a fort indiscrètement demandé ce prodige à Dieu. Ces prédestinés meurent, mais Fouré est vaincu. (Cap. XVI.) Nouvelle guerre d'Espagne. Cette fois, c'est la plus célèbre, c'est celle des chansons de geste : Roland lutte à Nadres contre le géant Ferragus et en triomphe. (Cap. XVII.) Altumajor et Hébraïm, roi de Séville, continuent la lutte. Cachés sous des masques hideux, les païens attaquent les Français avec des cris épouvantables. Les Français reculent une première fois, mais le lendemain sont vainqueurs, et Charles, maître de l'Espagne, la partage entre ses peuples. (Cap. XVIII.) Il érige alors Compostelle en métropole, et fait massacrer en Galice tous les païens qui refusent le baptême. (Cap. XIX.) C'est alors, mais alors seulement, qu'on voit entrer en scène Marsile et Baligant, tous deux rois de Saragosse, et envoyés tous deux par l'émir de Babylone. Ils feignent de se soumettre et envoient à Charles trente sommiers char és d'or et quarante de vin, avec mille captives sarrasines. Gane-

VI. APRÈS L'ESPAGNE. DERNIÈRES ANNÉES ET MORT DE CHARLEMAGNE. Deux poëmes, qui sont œuvre purement littéraire et personnelle, *Gaidon* et *Anseïs de Carthage*, achèvent l'histoire de la grande expédition d'Espagne. Dans la première de ces deux chansons, Gaidon (qui n'est autre

lon, par pure avarice et sans nul esprit de vengeance, trahit son pays et s'engage à livrer aux païens les meilleurs chevaliers de l'armée chrétienne. Les Français, d'ailleurs, semblent attirer la colère du Ciel, en se livrant à de honteuses débauches. Ganelon les trompe, les endort, et voici que l'arrière-garde de Charles est soudain attaquée par les Sarrasins que Marsile et Baligant conduisent à ce carnage. Sauf Roland, Turpin, Baudouin et Thierri, tous les Français meurent. (Cap. XXI.) Avant de mourir, Roland a la joie de tuer le roi Marsile; mais il expire lui-même, après avoir en vain essayé de briser sa Durendal (cap. XXII) et s'être rompu les veines du cou en sonnant de son cor d'ivoire. Charles l'entend du Val-Charlon, pendant que Thierri assiste à l'agonie et à la mort de Roland. (Cap. XXIII et XXIV.) Or, c'était le 17 mai, et Turpin chantait la messe, lorsqu'il vit soudain passer dans les airs les démons qui menaient en enfer l'âme de Marsile, et les anges qui conduisaient au paradis l'âme de Roland. Presque en même temps, Baudouin apporte à l'empereur la nouvelle de la mort de son neveu. Désespoir de Charles, pleurs de tous les Français. (Cap. XXV.) C'est alors que les chrétiens vont relever leurs morts sur le champ de bataille de Roncevaux, dans le Val-Sizer. Comme dans la *Chanson de Roland*, Dieu arrête le soleil pour permettre à Charles de se venger des Sarrasins, et le traître Ganelon, après un combat entre Pinabel et Thierri, est jugé, condamné, exécuté. (Cap. XXVI.) — Tous les documents littéraires du moyen âge où est racontée la mort de Roland se divisent ici en deux grands groupes, selon qu'ils suivent la chanson de geste ou le Faux Turpin. La Chronique latine se retrouve, plus ou moins arrangée, dans la Chronique du manuscrit de Tournay (commencement du XIIIe siècle); dans un vitrail de la cathédrale de Chartres (XIIIe siècle), dont nos lecteurs trouveront ici la reproduction au trait et en couleurs; dans la Chronique saintongeaise (commencement du XIIIe siècle); dans Philippe Mousket (XIIIe siècle; mais avec certains autres éléments empruntés à la *Chanson de Roland* et à ses remaniements[1]); dans les Chroniques de Saint-Denis; dans le *Roland* anglais du XIIIe siècle; dans deux fragments néerlandais publiés par M. Bormans (XIIIe-XIVe siècles); dans le *Charlemagne* de Girart d'Amiens (XIVe siècle); dans la compilation allemande qui est connue sous le nom de *Karl Meinet* (XIVe siècle; mais seulement en ce qui concerne les commencements de l'expédition d'Espagne); dans le *Charlemagne et Anseïs*, en prose (Bibl. de l'Arsenal, B. L. F. 214, XVe siècle); dans la *Conqueste du grant Charlemagne des Espaignes*, qui est un remaniement du *Fierabras* (XVe siècle); dans les *Guerin de Montglane* incunables; dans la Chronique du ms. 5003 (l'original est peut-être du XIVe siècle, et le ms. est du XVIe); dans la première partie des *Conquestes de Charlemagne*, de David Aubert (1458); dans la Chronique en vers de Guillaume Cretin (Bibl. nationale, fr. 2820, XVIe siècle[2]), etc. — Tout au contraire, la *Chanson de Roland* est la base du *Ruolandes Liet*, œuvre allemande du curé Conrad (vers 1150); du *Stricker*, qui, dans son *Karl* (1230), n'a guère fait que versifier le *Ruolandes Liet*; du plus ancien texte de Venise et des remaniements français du XIIIe siècle, qui, sauf leur dénoûment (où il faut voir

que le Thierry de la *Chanson de Roland*) se fait en France le continuateur de Roland, et lutte contre la famille de Ganelon. C'est en vain que Charles se laisse entraîner dans un complot contre lui : il triomphe de l'empereur lui-même, et se fait nommer grand sénéchal de France. (*Gaidon,* poëme

une œuvre d'imagination), ont calqué le texte d'Oxford; de la *Karlamagnus Saga* (XIIIe siècle) et de la *Keiser Karl Magnus's Kronike* (XVe siècle); de deux autres fragments néerlandais également publiés par M. Bormans (XIIIe-XIVe siècles); du *Karl Meinet* (XIVe siècle, en ce qui concerne la bataille de Roncevaux), et un peu aussi, de la Chronique de Weihenstephan (XIVe-XVe siècles). = En dehors de ces deux grands groupes, nous ne trouvons, çà et là, que quelques traits originaux. La *Kaiserscronik* (XIIe siècle) nous fournit un récit de la guerre d'Espagne qui ne ressemble en rien à tous les autres... « Tous les chrétiens ayant été massacrés par les Sarrasins, Charles rassemble 53,066 jeunes filles dans le Val-Charlon, près des défilés de Sizer. Les païens tremblent et se soumettent. » (G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne,* 271.) = La *Cronica general* d'Alphonse X (seconde moitié du XIIIe siècle), précédée par la *Chronica Hispaniæ* de Rodrigue de Tolède († 1247), présente sous un aspect tout différent la guerre de Roncevaux : « Alfonse le Chaste régnait depuis trente ans. Menacé par les Sarrasins, il appelle Charlemagne à son aide; mais les Espagnols, ses sujets, se révoltent à la seule pensée qu'ils vont être secourus par des Français, et Alfonse est forcé de faire savoir à Charles... qu'il se passera de lui. Le roi de France, indigné, déclare tout aussitôt la guerre aux Espagnols. Plutôt que de céder aux Français abhorrés, ceux-ci sollicitent l'alliance de Marsile et des païens, et c'est Bernart del Carpio qui conclut cette alliance. Accablés par deux armées, ou plutôt par deux races, les Français sont vaincus, et Roland meurt. Il est vrai que Charles se vengea plus tard sur Marsile. Mais Bernart del Carpio fut le plus heureux. Réconcilié avec le grand empereur, il fut fait par lui roi d'Italie. (*Chronica Hispaniæ,* IV, cap. X et XI; *Cronica general,* édit. de 1604, f° 30-32.) = « L'office de Charlemagne à Girone » (vers 1350) nous fournit une tout autre version .. Au moment de franchir les Pyrénées, Charles a une vision : Notre-Dame, saint Jacques et saint André lui promettent la victoire, mais à la condition qu'il bâtira dans Girone une belle église à la Vierge. Le grand empereur se met en devoir d'obéir. Il bat les païens à *Sent-Madir,* et met le siége devant Girone. Une croix rouge reste durant quatre heures au-dessus de la mosquée; il pleut du sang; les miracles abondent. = Les *romances* espagnoles sont les unes françaises, les autres espagnoles d'inspiration. Dans la romance : *C'était le dimanche des Rameaux,* on voit fuir le roi Marcim devant Roland, avec des pleurs et des imprécations lamentables. Dans la romance *Dona Alda,* on assiste à un songe de la belle Aude, et cet épisode est à peu près semblable à la donnée de nos *rifacimenti.* (Cf. De Puymaigre, les *Vieux Auteurs castillans,* II, 325.) Dans une autre romance, Roland meurt de douleur sur le champ de bataille, à la seule vue de la tristesse et de l'isolement de Charlemagne. (*Études religieuses des pères jésuites,* VIII, 41.) D'autres enfin célèbrent à l'envi leur Bernart del Carpio, au préjudice de notre Roland. (*Primavera,* I, 26-47.) = Et tel est le résumé de toutes les œuvres poétiques que le moyen âge a consacrées à la guerre d'Espagne et à la mort du neveu légendaire de notre Charles.

du commencement du XIII[e] siècle, éd. S. Luce. = Quant à *Anseïs*, c'est un poëme encore plus moderne : on y crée un autre continuateur de Roland, mais en Espagne. On lui fait même décerner par Charles le titre de roi d'Espagne, et il passe sa vie à lutter contre les païens, dont il ne peut être décidément vainqueur sans le secours de l'empereur. (*Anseïs de Carthage*, XIII[e] siècle, B. N., Fr. 793.) = Mais désormais l'Espagne n'occupera plus Charlemagne, et c'est vers un autre côté de son empire qu'il jette ses regards. Guiteclin (Witikind) vient d'entrer vainqueur dans Cologne; les Saisnes menacent l'empire chrétien. L'empereur apprend ces tristes nouvelles, et en pleure. (*Chanson des Saisnes*, de Jean Bodel, dernières années du XII[e] siècle, couplets V-XII.) Donc, la guerre commence; mais tout semble conspirer contre Charles : la discorde éclate parmi ses peuples. Les Hérupois (c'est-à-dire les Normands, les Angevins, les Manceaux, les Bretons et les Tourangeaux) jouissent de certains priviléges que les autres sujets de l'empereur leur envient. De là une sorte de révolte qu'il ne sera pas facile d'apaiser. Charles voudrait contenter tout le monde, et enlever néanmoins leurs priviléges aux Hérupois; mais ceux-ci montrent les dents et arrivent menaçants jusque dans Aix. Ils parlent haut, et l'empereur pousse la bassesse jusqu'à marcher pieds nus à leur rencontre. Tout s'arrange. (Couplets XIII-XLVII.) C'est en ce moment seulement que Charles peut entrer en campagne contre les Saisnes. Et c'est ici qu'apparaît un frère de Roland, Baudouin, qui se prend soudain d'un amour ardent pour la femme de Guiteclin, Sibille, et qui pour elle s'expose mille fois à la mort. La guerre se prolonge pendant plus de deux ans. Les Hérupois daignent enfin consentir à venir au secours de Charlemagne, et remportent tout d'abord une éclatante victoire sur les Saisnes. (Couplets XC-CXIX.) Cependant l'amour adultère de Baudouin pour Sibille ne fait que s'enflammer au milieu de tant de batailles sanglantes. C'est pour Sibille qu'il livre un combat terrible au païen Justamont. Charles, lui, ne se préoccupe que de la grande guerre contre ses ennemis mortels. Un cerf lui indique miraculeusement un gué sur le Rhin, et l'empereur fait construire un pont par les Thiois. Derrière ce pont sont cent mille Saxons, avec le roi Guiteclin. (Couplets CXX-CLVII.) Une nouvelle bataille éclate, et jamais il n'y en eut d'aussi terrible. Mais enfin les Français sont vainqueurs, et Guiteclin meurt. (Couplets CLVIII-CLXVII.) Sibille se console trop aisément de cette mort, et s'empresse trop rapidement d'épouser son ami Baudouin, dont Charlemagne fait un roi des Saxons et qui s'installe à Trémoigne. (Couplets CXCIII-CCX.) Ce règne ne [illegible] de longue durée : toujours les Saisnes se révoltent, toujours [illegible] victoire. Charles arrive au secours du jeune roi; mais ce [illegible] est insuffisant : Baudouin, après des prodiges de bravoure, [illegible] au milieu de l'armée païenne, et meurt. Charles le [illegible] les Saxons sont une dernière fois vaincus et

soumis. Ils ne se révolteront plus. (CCXI-CCXCVII[1].) = Dans ***Macaire,*** Charlemagne n'a qu'un rôle fort effacé. Il s'agit cependant de sa femme, de cette Blanchefleur qui est la fille de l'empereur de Constantinople. Un traître, Macaire, accuse la reine d'adultère, et elle va mourir, quand, à la prière de l'abbé de Saint-Denis, on se contente de l'exiler. Un bon chevalier, Aubri, est chargé de l'accompagner, mais il est tué par le traître Macaire, qui du moins ne peut tuer Blanchefleur. Le chien d'Aubri venge son maître. Cependant un pauvre bûcheron, Varocher, recueille la pauvre reine, qui s'est enfuie jusqu'en Hongrie. L'empereur de Constantinople réunit une grande armée, et envahit la France pour venger sa fille, dont, après cent combats, l'innocence est enfin reconnue. Le fils de Charles, Louis, était né durant cet exil : il deviendra le successeur du grand empereur. (***Macaire,*** poëme de la fin du XIIe siècle[2].) Dans ***Huon de Bordeaux,*** Charlemagne ne paraît guère que comme un accessoire, et, à coup sûr, comme un personnage secondaire. Au début de son œuvre, l'auteur nous représente l'empereur sous les traits d'un vieillard tout près de la mort. Même il est tellement épuisé par l'âge, qu'il veut se faire élire un successeur. Par malheur, il n'a qu'un fils qu'il engendra à cent ans. C'est Charlot, c'est un étourdi de vingt-cinq ans. Le vieux roi veut du moins lui donner ses derniers conseils, et il les lui donne très-religieux, très-beaux. (***Huon de Bordeaux,*** poëme composé entre les années 1180 et 1200, vers 29-199.) Là-dessus arrive un traître, Amauri, qui soulève la colère du vieil empereur contre Huon et Gérart, fils du duc Seguin de

[1] Il a existé un poëme français plus ancien que la *Chanson des Saisnes.* Nous n'en avons plus l'original; mais la *Karlamagnus Saga* nous en a du moins conservé un résumé... La scène s'ouvre sous les murs de Nobles, assiégée par Charles. Tout à coup l'empereur apprend que « Guitalin » vient de brûler Cologne. Il court au-devant des Saisnes; mais il se laisse enfermer dans Cologne et va succomber, lorsqu'il est secouru par Roland. Guitalin remporte un premier avantage sur les Français ; mais ceux-ci reprennent l'offensive et s'emparent de Germaise (Worms). C'est alors qu'Amidan vient au secours de son père Guitalin. Mais Charles fait construire un pont sur le Rhin, et voilà les Saisnes menacés. Ici apparaît Baudouin, qui va devenir le principal personnage du poëme; ici se place également le trop long épisode de ses amours avec Sibille. Une action décisive s'engage : Guitalin est terrassé par Charles, et Amidan tué par Roland, qui conquiert alors le fameux cor Olifant. La victoire des Français est complète, et tout se termine par un baptême général des païens. Tel est le *Guitalin* de la *Karlamagnus Saga* (5e branche), dont l'action, comme on le voit, se passe avant celle du *Roland.* (Cf. le résumé qu'on en trouve dans la 1re branche.) = Toutes les variantes de cette légende des Saisnes se divisent en deux groupes distincts, suivant qu'elles se rapportent au *Guitalin* que nous venons de résumer, ou à la chanson de Jean Bodel. V. l'*Histoire poétique de Charlemagne,* par G. Paris.

[2] Il existe une autre version intitulée : *La Reine Sibille,* et dont nous n'avons plus qu'une rédaction en prose. (Bibl. de l'Arsenal, B. L. F., 226.)

Bordeaux. Dans ce conseil perce la haine personnelle d'Amauri, que Seguin a jadis plus ou moins justement appauvri et dépouillé. Mais Naimes est là, et il défend les Bordelais. On envoie un message à Huon et à Gérart : on leur mande de venir à la cour de Charlemagne. (*Ibid.*, vers 200-392.) Ils se mettent en route, mais sont forcés de franchir mille obstacles accumulés par les traîtres : Huon doit en venir aux mains avec le propre fils du roi, avec Charlot, et il le tue. (*Ibid.*, vers 393-890.) Grande colère de Charles contre le meurtrier de son fils : Huon est condamné à un combat singulier avec le traître Amauri. Il tranche la tête du misérable, et le jugement de Dieu se prononce en sa faveur. (*Ibid.*, vers 891-2129.) Malgré cette intervention céleste, Charles ne veut point pardonner au vainqueur, et il faut que les pairs menacent de le quitter, pour qu'il se décide enfin à accorder à Huon une paix dont il se réserve de dicter les conditions. Il est ordonné au jeune Bordelais d'aller à Babylone porter un message à l'amiral Gaudisse. Huon part sur-le-champ, et court à ses aventures. (*Ibid.*, vers 2130-2386.) Nous n'avons pas à les raconter ici, ni à faire suivre à notre lecteur les péripéties de l'amitié d'Huon avec le nain Oberon. (*Ibid.*, vers 2387-8647.) Il lui suffit de savoir qu'un jour Huon revient en France, et qu'il y trouve son propre héritage occupé par son frère Gérart. (*Ibid.*, vers 8648-1910.) Charlemagne est encore vivant, et la cause des deux frères ennemis est portée devant sa cour. Huon est très-injustement condamné à mort, et va périr, lorsque Oberon arrive à son secours et le sauve. (*Ibid.*, vers 9111-10369.) — Le début du *Couronnement Looys* est véritablement épique... Charles sent qu'il va mourir, et veut mourir en assurant la vie de son empire. Dans sa chapelle d'Aix, il réunit un jour ses évêques et ses comtes. Sur l'autel il dépose sa couronne d'or, et annonce à ses peuples qu'il va laisser la couronne à son fils. (*Couronnement Looys*, poëme de la seconde moitié du XIIe siècle, vers 1-61.) Alors le grand empereur élève la voix et donne, pour la dernière fois, ses suprêmes conseils au jeune Louis, qui, faible et timide, tremble devant la majesté terrible de son père. (*Ibid.*, vers 62-77.) Même il n'ose prendre la couronne, et Charles alors le couvre d'injures, le déshérite, et parle d'en faire « un marguillier ou un moine ». (*Ibid.*, vers 78-96.) L'inévitable traître est là : c'est Hernaut d'Orléans, qui veut enlever le trône à Louis ; mais, par bonheur, il y a là aussi un héros qui met un courage et une force héroïques au service de sa fidélité et de son honneur. Guillaume prend la défense du jeune roi : il lui met la couronne en tête (*Ibid.*, vers 97-112), et se constitue son tuteur tout-puissant, son défenseur infatigable. Charles peut désormais mourir tranquille. Et, en effet, il meurt quelque temps après, sachant que Louis pourra régner, parce qu'il y a Guillaume auprès de lui. (*Ibid.*, vers 113-236[1].) = Et telle

[1] La mort du grand empereur est encore racontée, mais en termes très-rapides, dans *Anseïs de Carthage*. = Sur la fin de cet homme presque surna-

est toute l'histoire poétique de Charlemagne, d'après les seules chansons de geste du cycle carolingien [1].

D'après les textes qui précèdent et que nous avons analysés avec le plus grand soin, on peut dresser le TABLEAU PAR ANCIENNETÉ DES SOURCES DE L'HISTOIRE POÉTIQUE DE CHARLEMAGNE. = I. Le plus ancien groupe est représenté par la *Chanson de Roland,* qui repose non-seulement sur des légendes remontant au IXe et même au VIIIe siècle, mais encore sur des textes historiques d'une importance considérable. (Éginhard, *Vita Karoli,* IX. — *Annales* d'Angilbert, faussement attribuées à Éginhart (ann. 778), et reproduites par le poëte saxon. — L'Astronome, *Vita Hludovici,* Pertz, II, 608). = II. En même temps que la légende de Roncevaux, mais d'une façon tout à fait indépendante et dans un autre cycle, se formait la légende d'Ogier, qui est également appuyée sur des textes historiques. (Lettre du pape saint Paul à Pépin en 760, *Historiens de France,* V, 122; Chronique de Moissac, de 752 à 814, *Historiens de France,* V, 69, 70; un Extrait du moine de Saint-Gall, II, 26; plusieurs passages d'Anastase le Bibliothécaire, ann. 753, 772, 774; *Annales Lobienses,* Pertz, II, 195; *Chronicon Sancti Martini Coloniensis,* ann. 778, Pertz, II, 214; Chronique de Sigebert de Gembloux au XIe siècle, *Historiens de France,* V, 376; *Conversio Othgerii militis,* œuvre du Xe ou du XIe siècle; le tombeau d'Ogier à Saint-Faron, *Acta SS. Ord. S. Benedicti,* sæc. IV, pars I, pp. 664, 665.) A ce groupe se rapportent la *Chevalerie Ogier de Danemarche,* de Raimbert; les *Enfances Ogier,* d'Adenès; la troisième branche de la *Karlamagnus Saga* et la quatrième du *Charlemagne* de Venise. = III. Vers la fin du Xe siècle, une falsification du texte d'Éginhart

turel, deux autres légendes ont circulé, et elles sont toutes deux peu favorables à la mémoire de Charles : 1° Walafrid Strabo (*Historiens de France,* V, 339) reproduit un récit de l'abbé Hetto, qui le tirait du moine Wettin. Ce dernier avait vu en songe Charlemagne dans les flammes de l'enfer, où un monstre le dévorait éternellement. Et pourquoi ce supplice du grand empereur? C'était « à cause de son libertinage honteux ». 2° La fable du faux Turpin est plus connue... Un jour Turpin vit l'âme de Charlemagne entre les mains des démons. Or cette pauvre âme était en grand danger devant le Juge suprême, quand un Galicien sans tête (saint Jacques) jeta dans les balances éternelles toutes les pierres et toutes les poutres des basiliques construites par Charlemagne. Il fut sauvé. = Le moyen âge n'a rien trouvé de plus beau pour honorer le souvenir de celui dont la *Chanson de Roland* a si bien dit : *N'iert mais tels hum desqu'à Deu juise.*

[1] V. le résumé des autres chansons dans la première édition de notre *Chanson de Roland,* II, 270 et suivantes.

donne lieu à la légende du Voyage à Jérusalem. (*Benedicti Chronicon*. Pertz, III, 710, 711.) De là la première partie du *Voyage à Jérusalem et à Constantinople;* de là deux récits de la *Karlamagnus Saga*. = IV. Au milieu du XIe siècle, un moine de Compostelle écrit les cinq premiers chapitres de la prétendue « Chronique de Turpin », renfermant l'histoire de toute une croisade de Charles en Espagne. Ce récit n'a aucune influence sur le développement de notre poésie romane. = V. Antérieurement à la rédaction de la *Chanson de Roland* circulaient déjà des légendes nombreuses, et très-probablement certains poëmes qui avaient pour objet plusieurs autres épisodes de la vie de Charles ou de Roland. Le texte original du *Roland* fait des allusions très-claires à la prise de Nobles, telle qu'elle nous est racontée dans la première branche de la *Karlamagnus Saga;* à l'ambassade de Basin et de Basile, qui, bien plus tard, sera racontée à nouveau par l'auteur de la *Prise de Pampelune;* à la famille d'Olivier telle qu'elle nous est présentée dans *Girars de Viane*. Ce n'étaient certes pas ces poëmes eux-mêmes, tels que nous les possédons, qui existaient avant la *Chanson de Roland;* mais c'étaient des Chansons analogues, assonancées et en décasyllabes, etc. = VI. Pour les traditions et légendes qui précèdent, nous avons une certitude. Nous n'avons qu'une probabilité pour les suivantes, auxquelles il n'est fait aucune allusion dans la *Chanson de Roland*. Les faits qui sont délayés dans les versions du *Renaus de Montauban* parvenues jusqu'à nous; ceux qui nous sont offerts, relativement à la guerre d'Espagne, dans la *Kaiserscronik* du XIIe siècle, dans les branches I et V de la *Karlamagnus Saga*, dans le second tiers de l'*Entrée en Espagne*, dans la *Prise de Pampelune* et dans la dernière partie de notre *Girars de Viane*, devaient circuler parmi nous, depuis un temps plus ou moins long, avant le commencement du XIIe siècle. = VII. La *Chanson de Roland* a été remaniée, rajeunie plusieurs fois. On y ajouta certains épisodes. Les uns (comme la prise de Narbonne) ont un fondement dans la tradition; les autres (comme les deux fuites de Ganelon, son combat avec Othe, l'entrevue d'Aude et de Gilain, etc.) sont une œuvre de pure imagination. = VIII. Entre les années 1109 et 1119 sont rédigés les chapitres VI et suiv. de la Chronique de Turpin, d'après des sources romanes que l'on corrompt, que l'on dénature, que l'on *cléricalise*. Cette œuvre apocryphe a exercé une influence considérable sur notre littérature romanesque. = IX. D'après certaines traditions, un peu vagues, ont été écrits, au XIIe siècle et postérieurement, toute une série de poëmes qui sont moitié légendaires, moitié fictifs. La prise de Rome par les Sarrasins a donné lieu à l'ancien poëme de *Balant* que M. G. Paris a reconstitué, à notre *Fierabras* et même à notre *Aspremont*, où l'on peut constater quelques autres traditions. = X. Avec quelques contes universels, et qui se retrouvent, en effet, dans tous les pays (le Traître, le Vengeur, l'Épouse innocente et réhabilitée, etc.), on a composé la légende de l'Enfance de Charles, et cela

depuis la fin du XIIe siècle ou le commencement du XIIIe. Cette légende se retrouve dans les ***Enfances Charlemagne*** de Venise (fin du XIIe siècle); dans la Chronique saintongeaise (commencement du XIIIe siècle); dans le ***Meinet*** en vers français, dont on a tout récemment découvert quelques fragments (XIIe siècle); dans ***Berte aux grans piés*** (vers 1275); dans le ***Stricker*** de 1230; dans la Chronique de Weihenstephan (original du XIVe siècle, ms. du XVe); dans la ***Chronica Bremensis*** de Wolter (XVe siècle); dans le ***Charlemagne*** de Girart d'Amiens (commencement du XIVe siècle); dans la ***Karlamagnus Saga*** (second tiers du XIIIe siècle); dans le ***Karl Meinet*** (commencement du XIVe siècle); dans les ***Reali*** (vers 1350); etc. = XI. Cependant, pour combattre les prétentions des légendaires français, on inventait en Espagne certaines légendes destinées à ruiner la gloire de Roland. Telle est la signification de la ***Chronica Hispaniæ,*** de Rodrigue de Tolède (✝ 1247), de la ***Cronica general*** d'Alphonse X (seconde moitié du XIIIe siècle) et de quelques romances que nous avons citées plus haut. = XII. Enfin, il faut considérer les poëmes suivants comme des œuvres uniquement littéraires et de pure imagination : ***Jean de Lanson, — Simon de Pouille, — Otinel,*** — la dernière partie de l'***Entrée en Espagne*** (Roland en Orient), — ***Gui de Bourgogne, — Gaidon, — Anseïs de Carthage, — Galien,*** — la fin du ***Voyage à Jérusalem*** et quelques parties de ***Girars de Viane.*** = C'est ainsi que s'étagent toutes nos chansons de geste, DEPUIS CELLES QUI SONT LE PLUS HISTORIQUES JUSQU'A CELLES QUI NE SONT MÊME PLUS LÉGENDAIRES et qui sont des « romans » dans l'acception la plus moderne de ce mot.

LÉON GAUTIER.



Fig. 72. — Bibl. nationale, Lat. 257, f° 96. (IXe siècle.)



Fig. 73. — Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale, Lat. 1, f° 11

ÉCLAIRCISSEMENT II

LES MONNAIES DE CHARLEMAGNE



Fig. 74. — Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale, Lat. 1, f° 308.

En complétant les réformes monétaires commencées par son père, Charlemagne acquit sur ce fait, une renommée égale à celle qui s'attacha au nom de saint Louis. Longtemps après la mort de saint Louis, alors que, par suite de mesures financières plus ou moins avouables, et aussi par suite de fraudes commises par des fonctionnaires coupables, les monnaies subissaient des altérations continuelles, le peuple n'émettait qu'un vœu, les rois ne se fatiguaient pas de renouveler une promesse : c'était que le numéraire fût remis sur le pied où l'avait établi « le bon roi saint Louis ». De même, deux siècles environ après la mort du grand empereur, alors que sa race était remplacée par une dynastie nouvelle, et que les traditions monétaires des Carolingiens s'affaiblissaient rapidement, Boleslas, roi de Bohême, au lit de mort, donnait à son fils ces derniers conseils : « N'oublie pas que le roi Charles, ce prince si sage et si puissant, auquel d'humbles mortels comme nous ne sauraient être comparés, fit promettre par un serment solennel à son fils Pépin, lorsqu'il se disposait à l'élever sur le trône, de ne jamais tolérer

sous son règne une altération criminelle des poids ou des monnaies. Certes, aucune calamité, ni la peste, ni une épidémie, ni les ravages et les dévastations de l'ennemi, ne peuvent faire autant de mal au peuple de Dieu que ne lui en font les fréquents changements et les diminutions frauduleuses des monnaies [1]. »

Lorsque Pépin fut proclamé roi, il prit officiellement deux mesures que, dès Charles-Martel, on avait commencé à établir [2]. Il abolit la monnaie d'or exclusivement frappée sous les Mérovingiens, continuateurs des habitudes romaines, pour la remplacer par la monnaie d'argent ; ensuite il supprima le monopole de la corporation des monnayers, véritables industriels qui faisaient de la monnaie une marchandise exploitée à leur profit [3].

Le texte même du règlement de Pépin ne nous est pas parvenu ; maison existence ne peut être contestée, d'abord en présence de ce fait que les monnaies de Pépin sont exclusivement en argent ; ensuite par l'étude d'une disposition du concile de Reims de 813, sur laquelle nous reviendrons à propos de certaines monnaies d'or de Charlemagne.

Nous devons commencer par relater ici tous les documents qui nous sont restés au sujet des règlements monétaires du règne de Charlemagne.

779. D'un texte connu par les actes du concile d'Herstal, il résulte que la livre d'argent était de 20 sous ; que le denier pesait alors 25 grains $\frac{6}{10}$; que le sou se composait de 12 deniers. N'oublions pas que, sous Pépin, la livre était de 22 sous [4].

Vers 781. « Au sujet de la monnaie : Que personne, après les calendes d'août, ne se permette de donner ou de recevoir les deniers qui dernièrement avaient cours. Celui qui le fera nous paiera l'amende [5]. »

794. « Sachez bien quelle est notre ordonnance au sujet des deniers : qu'en tout lieu, dans toute cité ainsi que dans tout marché, les nouveaux deniers aient cours et soient perçus par chacun. Lorsqu'ils ont le *nomisma* [6] de notre nom, qu'ils sont de bon aloi et de poids exact, si quel-

1 *Cosmæ Prag. Chronic.*, l. 1, cité par M. l'abbé Hanauer dans ses *Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne.*

2 On remarque, en effet, à la fin de la période mérovingienne, l'apparition multipliée de *saigas* ou deniers d'argent, coïncidant avec un affaiblissement de la monnaie d'or, qui ne pouvait être que frauduleux.

3 Les abus commis par les monnayers romains avaient déjà fait tenter de substituer l'argent à l'or sous les empereurs Aurélien et Constantin Ier.

4 Leblant, p. 93 à 96. — Baluze, *Capitul.* I, 199.

5 De moneta : ut nullus post kalendas augustas istos denarios quos modo habere visi sumus dare audeat aut recipere; si quis hoc fecerit, vannum nostrum componat. — *Capitul. Mant.* IX, ap. Pertz, III, *Leges*, I, 41.

6 Le mot *nomisma* n'est connu que par ce texte; il est évident qu'il fait allusion ici à la présence du nom royal: νόμισμα, dans son sens strict, est tout ce qui est établi par la loi : *nomisma nominis nostri*, pour quelques numismatistes, est synonyme de monogramme du nom royal.

qu'un les refuse dans un lieu ou dans une transaction d'achat ou de vente, l'homme libre nous paiera une amende de quinze sous; l'esclave, s'il agit pour lui, perdra l'objet de la transaction ou sera fouetté nu en public; s'il agit par ordre de son maître, celui-ci, après la preuve établie, paiera la composition de 15 sous[1]. »

797. « Il ne faut pas oublier ce que doivent être les sous des Saxons; ce sou est de douze deniers d'argent[2]. »

800. Le sommaire du capitulaire de cette date porte à l'article 25 : *De falsis monetariis requirendum.*

801. « Tout paiement, toute composition entre Francs, d'après la loi salique, s'acquitte en sous de 12 deniers, excepté lorsqu'il y a contestation avec des Saxons ou des Frisons. Nous voulons qu'on se serve alors du sou de 40 deniers que le Saxon ou le Frison paiera au Franc Salien avec lequel il aurait procès[3]. »

803. « Que tout ce qui doit être payé au roi soit acquitté en sous de 12 deniers, excepté les compositions qui sont indiquées dans la loi salique. Celles-ci doivent être payées avec le sou prescrit pour les autres compositions[4]. »

805. « Au sujet des fausses monnaies : Comme il se fabrique de la fausse monnaie dans beaucoup de localités, frauduleusement et contrairement à notre ordonnance, nous voulons qu'il ne se fasse de la monnaie que dans notre palais, à moins que nous n'en ayons décidé autrement. Néanmoins les deniers qui courent seront reçus s'ils ont le poids et s'ils sont de bon métal[5]. »

[1] De denariis autem certissimo sciatis nostrum edictum, quod in omni loco, in omni civitate et in omni emptorio similiter vadant isti novi denarii et accipiantur ab omnibus. Si autem nominis nostri nomisma habent et mero sunt argento, pleniter pensantes, si quis contradicit eos in ullo loco, in aliquo negotio emptionis vel venditionis, si ingenuus sit homo, xv solidos componat ad opus regis; si servilis conditionis, si suum est illud negotium proprium, perdet illud negotium, aut flagelletur nudus ad palam coram populo. Si autem ex jussione sui domini fecerit, tunc ille dominus solidos xv componat si ei adprobatum fuerit. — *Capitul. Franc.* V, id., p. 72.

[2] Illud notatur quales debent esse solidi Saxonum... in argento duodecim denarios solidum faciunt. — *Capitul. Sax.* XV, id., p. 75.

[3] Ut omnis solutio adque compositio que in lege Salica continetur inter Francos per duodecim denariorum solidos componatur, excepto hubi contentio contra Saxones et Frisones exorta fuit : ibi volumus ut XL denariorum quantitatem solidus habeat, quem vel Saxo vel Frisio ad partem Salici Franci cum eo litigantis solvere debet. — *Capitul. Pap.* XI, id., p. 85.

[4] Omnia debita que ad partem regis solvere debent, solidis XII denariorum solvant, excepta freda que in lege Salica scripta sunt. Illa eodem solido quo cetere compositiones solvi debent componantur. — *Capitul. qui in leg. Sal. mittenda sunt,* apud Pertz, id., p. 114.

[5] De falsis monetis : Quia in multis locis contra justiciam et contra edictum

808. « Au sujet des monnaies : Qu'il ne soit frappé de monnaie que dans notre palais ; et que ces deniers palatins soient reçus et aient cours partout [1]. »

Une étude attentive des textes, ainsi que le poids des monnaies des premiers Carolingiens, jettent une certaine lumière sur la question assez obscure de leur monnayage. Ces données peuvent fournir les éléments d'un classement à peu près certain. Remarquons néanmoins qu'il ne faut pas s'attendre à trouver dans les pesées des monnaies de cette époque une exactitude scrupuleuse comme celle que l'on peut constater sous les rois de la troisième race ; l'usure a diminué le poids des pièces ; les monnayers n'avaient pas alors de procédés qui permissent, comme aujourd'hui, de diviser, sans écart appréciable, une livre d'argent en un nombre fixe de deniers égaux. Les chiffres que l'on donnera plus bas ne doivent donc être acceptés qu'à titre de renseignements approximatifs indiquant des limites *maximum*.

De l'examen des monnaies de Pépin on peut conclure que ce prince, depuis le commencement de son règne, en 752, jusqu'en 755, continua à suivre les règles établies sous les derniers Mérovingiens pour la fabrication des *saïgas* ou deniers d'argent. Ceux-ci pesaient 20 grains $\frac{12}{25}$ (1 gramme 086). De 755 à la fin du règne de Pépin en 768, on frappa les deniers d'argent au poids de 23 grains $\frac{2}{100}$ (1 gramme 23).

Les trop rares documents monétaires qui nous restent de Charlemagne ne remontent pas au delà de l'année 781, époque à laquelle nous voyons une nouvelle monnaie substituée à d'anciens deniers abolis. Mais auparavant il y avait déjà eu un changement important dans la fabrication de la monnaie par suite de l'établissement d'une livre substituée à la livre romaine. L'usage de ce poids nouveau est révélé par un texte de 779 [2] ; on y constate que la livre nouvelle contenait alors 20 sous, c'est-à-dire 240 deniers ; mais son établissement remontait plus haut, peut-être à l'année 774.

[illegible] un denier sur lequel Charlemagne prend les titres [illegible] *[illegible] des Lombards, patrice de Rome*. Il pèse 1 gramme 47, [illegible] rapproche des dernières années de son règne. [illegible] à Ravenne suivant les uns, à Rome ou à Venise suivant [illegible] certainement italienne, quoique de style français. [illegible] 774, date de la prise de Pavie, après laquelle

[1] [illegible] moneta sit nisi in palatio nostro, nisi forte [illegible]. Illi tamen denarii qui modo monetati [illegible] tar. — Pertz, III, *Leges*, I, p. 131. [illegible] moneta percutiatur nisi ad curtem; et illi [illegible] per omnia discurrunt. — *Capitul. Noviom.*, id.,

[2] [illegible] Baluze, I, 199.

Charlemagne prit les titres ci-dessus mentionnés, et l'an 800, date de sa proclamation comme empereur [1].



Fig. 75.

Il est permis de croire que jusque vers 774 Charlemagne continua le système monétaire de son père, peut-être en modifiant quelque peu les types; les deniers de ce roi, de 768 à 774, doivent donc former une série pesant 27 grains $\frac{27}{100}$ (1 gramme 22) : de 774 jusqu'à 814, le poids probable est de 32 grains (1 gramme 707).

En 781 a lieu une démonétisation; en 794 le roi donna cours à de nouveaux deniers; en 800 on s'occupa à réprimer les fabrications clandestines; cinq ans plus tard, ainsi qu'en 808, on renouvelait ces mesures, et, pour faire cesser des abus alors très-multipliés, on ordonnait que la monnaie ne serait plus frappée que *dans le palais, à moins qu'il n'ait été donné des ordres contraires.* Toutefois on laissait courir les pièces émises en dehors de la fabrication officielle lorsqu'elles étaient de bon aloi.

On voit que la grande préoccupation de l'administration de Charlemagne fut de centraliser le monnayage. En disant que les deniers devaient être fabriqués exclusivement dans le palais, je crois qu'il faut entendre qu'il s'agit d'une manière générale de la résidence du souverain. En feuilletant le *Regesta chronologico-diplomatica Karolorum* de Böhmer et la liste des *palais et maisons des rois de France* de Ducange, on retrouve les noms de plusieurs localités qui figurent sur les deniers de Charlemagne. Citons Aix-la-Chapelle, Arles, Chalon-sur-Saône, Angoulême, Laon, Liége, Lyon, Mayence, Reims, Strasbourg, Trévise, Tournay, Troyes, Verdun. Nous donnons ci-dessous la figure de quelques-unes de ces pièces.

Reims. CAROLVS. ℟. REM CIVIT. Nous plaçons à côté un denier qui est évidemment imité; l'I et le V de CIVIT. sont réunis de manière à former

[1] Un numismatiste éminent donne ce denier à Charles le Chauve, parce qu'il ne croit pas que le monogramme royal ait paru sur les deniers de Charlemagne. Nous reviendrons plus loin sur ce point important. Les motifs invoqués pour établir que la légende peut avoir été gravée par Charles II nous ont paru tout à fait hypothétiques, et nous préférons nous ranger à l'opinion de M. Fillon et de la plupart des numismatistes.

un N ; l'M de REM est modifié. C'est probablement un produit de cette fabrication clandestine que les édits cherchaient à arrêter.



Fig. 76. Fig. 77

Strasbourg. CARL RX F. ℟. CIVI ARGE. — Des deniers probablement moins anciens portent CAROLVS. ℟. STRATBVRC autour d'une croix.

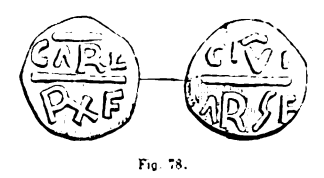


Fig. 78.

Tournay. CAROLVS. ℟. TORNACO, en trois lignes séparées par deux traits ; la ligne du milieu est placée entre deux croix.

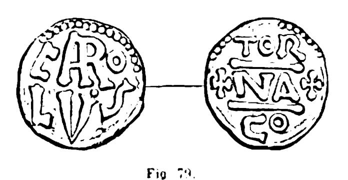


Fig. 79.

Troyes. CAROLVS. ℟. TRICCAS.

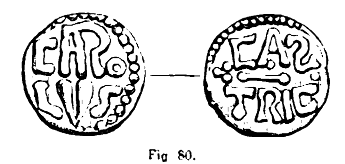


Fig. 80.

Passons maintenant aux monnaies que j'appellerai monnaies d'exception ; ce sont celles qui sont prévues par le texte de 805. Quand on constate l'importance que Charlemagne attache à la fabrication des monnaies dans la résidence royale, et que l'on voit la plupart de ses deniers porter les noms de nombreuses localités où il n'y avait pas de palais, où même il semble peu probable que le roi ait séjourné, on arrive à cette conclusion : c'est que, comme il arrive souvent, les exemples d'exception sont plus multipliés que les exemples de la règle stricte. Énumérons donc les exceptions.

Il y avait d'abord sept localités qui étaient des ateliers permanents, et parmi elles deux villes que nous avons déjà vues figurer au nombre des palais. Ces ateliers paraissent remonter à la réforme établie par Pépin; nous les connaissons par un passage de l'édit de Pîtres, donné par Charles le Chauve, et qui dit : « Suivant l'établissement de *nos prédécesseurs,* ainsi qu'on le voit dans leurs Capitulaires, nous voulons que la monnaie ne soit fabriquée que dans notre palais, à Quentovic, à Rouen (dont l'atelier depuis longtemps est transféré à Quentovic), à Reims, à Sens, à Paris, à Orléans, à Melle et à Narbonne. » J'ai dit plus haut sept localités, bien que l'édit de Pîtres en nomme neuf, parce que nous ne devons compter sous Charlemagne, ni le *palais,* qui est une appellation générique, ni Quentovic, qui paraît avoir été substitué après lui à Rouen. Voici un denier de Narbonne :



Fig. 81.

Nous devons mentionner ensuite les monnaies frappées par des abbayes et par des chapitres de cathédrales, par suite de concessions faites à titre d'aumônes. En effet, il est à remarquer que les rois carolingiens ne firent de concessions de ce genre qu'à des corporations religieuses; ce n'était pas, par le fait, la renonciation au droit lui-même, mais l'abandon des bénéfices provenant du monnayage local. Ces pièces sont faciles à reconnaître, parce qu'elles portent un nom de saint, souvent au génitif, ce qui permet de sous-entendre *moneta.* La donation était en quelque sorte faite en faveur du patron. On connaît des deniers portant :

SCA MARIA REM (*Reims.*)	SCI FIRMINI (*Amiens*) SCONIS
SCE MRE	SCI MAR (*St-Marcel*) SMAXENT.
SCE MITR	(*à Chalon-s.-Saône?*).
SCI CRVCI(*Poitiers?*)	SCI MARTINI (*Tours.*)

Notre-Dame de Reims. CAROLVS. ℞. X SCA MARIA REMO, autour d'une rosace.



Fig. 82.

Saint-Firmin d'Amiens. CAROLVS, en deux lignes. ℞. SCI FIRMINI, en trois lignes; cette légende est terminée par une petite croix.

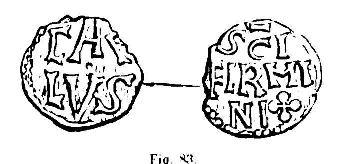


Fig. 83.

Saint-Martin de Tours. CAROLVS, en deux lignes séparées par un trait. ℞. SCI MARTINI, autour d'une petite croix placée dans un grènetis.

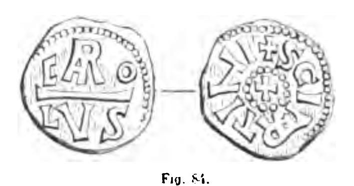


Fig. 84.

Des concessions aux établissements religieux avaient été faites par Pépin; sous son règne on lit sur des monnaies: SCI CRVCI, SCI MAR, SCO STEF., SCI CIRICI, SCI PETRI, SCI GAV, SCA MAR. Du temps de Carloman, nous voyons SCI ANIAI, SCI CRVCIS.

Une troisième série de monnaies des deux premiers Carolingiens portent d'un côté le nom du roi, de l'autre un nom d'homme. Plusieurs numismatistes reconnaissent là les vocables de monnayers gravés par suite de la longue habitude qui s'était continuée pendant toute la période mérovingienne. Il me semble difficile d'admettre qu'au moment où le souverain centralisait dans ses mains l'administration monétaire, et enlevait à la corporation des monnayers son autorité et son monopole, quelques-uns de ces fonctionnaires d'ordre inférieur aient encore osé signer des deniers. A la rigueur, cela aurait pu avoir lieu dans les premières années de Pépin; mais sous Charlemagne il ne devait plus en être question. Je préfère y lire les noms de personnages que leurs hautes fonctions faisaient les lieutenants du roi.

A l'appui de mon opinion j'invoquerai le texte du Capitulaire de Servais, en 853[1], qui n'a peut-être pas encore été complétement interprété. Ce document, bien que postérieur d'un demi-siècle à la mort de Charlemagne, nous donne une idée exacte de la manière dont on partageait entre les *missi dominici* les comtés qu'ils avaient à inspecter. Parmi ces circonscriptions, les unes sont indiquées par leurs dénominations géo-

[1] Baluze, t. II, 68.

graphiques, les autres par les noms de ceux qui étaient chargés de les administrer. Prenons un exemple : *Immo episcopus, Adalardus abba, Waltcaudus, Odalricus missi in Noviomiso, Vermendiso, Adertiso, Curtriciso, Flandro, comitatibus Engilranni et in comitatibus Waltcaudi.*

N'est-il pas logique de voir dans cette énumération, d'abord des comtés fixes et délimités, tels que le Noyonnais, le Vermandois, etc.; puis des territoires formant des circonscriptions indéterminées, désignées seulement par le nom du comte qui y était préposé? J'ajoute que ces comtés sans ethniques se trouvaient sans doute sur les limites ou *marches*, là où le territoire, véritable commandement militaire, était, suivant les événements, sujet à s'étendre et à se restreindre. C'est justement aux gouverneurs de ces derniers comtés que je propose d'attribuer les deniers carolingiens sur lesquels on voit un nom d'homme remplacer un nom de lieu. Deux faits numismatiques me semblent venir à l'appui de ma proposition.

Un denier publié par M. de Longpérier porte au droit une croix cantonnée des lettres MILO, au revers une autre croix cantonnée des lettres NRBO [1]; le savant archéologue y reconnaît avec raison le comte Milon, mentionné à Narbonne en 782, fondateur de l'abbaye de Caunes [2].

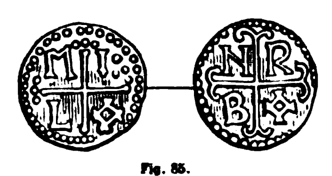


Fig. 85.

M. B. Fillon, de son côté, a fait connaître une autre pièce du même personnage, du règne de Pépin, portant au droit PRE (*Pipinus rex*), au revers MILO [3]. Il semble naturel d'en conclure que Milon, chargé de défendre la frontière du côté des Wisigoths dans les dernières années du règne de Pépin, mit son nom sur la monnaie, d'abord sans désignation locale, puis avec le nom de Narbonne, lorsque cette ville fut devenue sa résidence. Le dernier denier aurait nécessairement précédé la pièce royale que nous avons donnée plus haut.

Ailleurs nous lisons dans Éginhard, à propos de la bataille de Roncevaux : *In quo prœlio Eggilardus regine mensis præpositus, Anselmus comes palatii et Hruotlandus Britannici limitis præfectus cum aliis compluribus interficiuntur.* Comment ne pas reconnaître sur le denier

[1] A. de Longpérier, *Catalogue de la collection Rousseau*, p. 115.
[2] Baluze, t. II, 1537.
[3] B. Fillon, *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, p. 116, pl. VII, n° 1.

suivant ce gouverneur des *Marches* de Bretagne qui n'est autre que le héros du poëme que M. Léon Gautier a si bien fait connaître?



Fig. 86.

CAR.LVS, en deux lignes. ℞. RODLAN, en deux lignes séparées par un grenetis. Ce denier ne serait donc pas postérieur à l'année 778, date de la bataille de Roncevaux; il aurait précédé le denier suivant, frappé à Rennes probablement après 779, époque à laquelle, grâce à Guy, comte de la Marche bretonne, la Bretagne, pour la première fois, fut soumise tout entière aux Francs. CAROLVS, en deux lignes. ℞. REDONIS, en deux lignes séparées par une barre; l'E et le D sont liés ensemble.

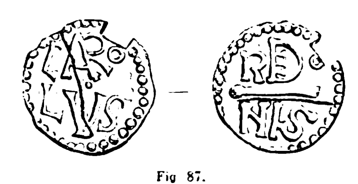


Fig 87.

Nous trouvons sur les deniers de Charlemagne les noms suivants, parmi lesquels une étude attentive des textes contemporains révèlera probablement des comtes des *Marches* autres que Milon et Roland.

Adradis.	Gervasi.	Odalricus.
Ardis.	Hieson.	Walacarius.
Florent.	Methabodus.	

Sur des pièces de Pépin on lit les noms de *Autramno, Audomund, Duodiwigi, Had.*

A propos de la série de monnaies dont nous venons de nous occuper, je mentionnerai un détail qui paraît s'y rattacher. A Babenhausen? (BABHSS), à Bonn, à Duerstede, on remarque sur les deniers carolingiens une hache très-distinctement gravée; ces monnaies furent longtemps imitées. N'y a-t-il pas là un signe adopté dans une région administrée par un comte des frontières? L'investiture des grands commandements se faisait par la tradition d'une arme : *Est enim consuetudo curiæ, ut regna per gladium, provincia per vexillum a principe tradantur aut recipiantur.* On trouve dans Ducange, à qui j'emprunte cette citation, la mention

d'investitures *per mucronem, per traditionem ensis vaginati, per hastam, per sceptrum, per vexillum, per bipennem, per lanceam,* etc. Les armes nationales des Francs étaient la *framée*, espèce d'épieu, et la hache dite *francisque*. Ne serait-ce pas cette dernière arme qui figure sur les deniers en question? Dans ce cas elle représenterait le signe d'investiture du commandement donné aux comtes sur la Marche germaine.

Le comte Adradis. CAROLVS. ℞. ADRADIS, en deux lignes.



Fig. 88.

Le comte Odalric. CAROLVS. ℞. ODALRICVS, autour d'une petite croix.

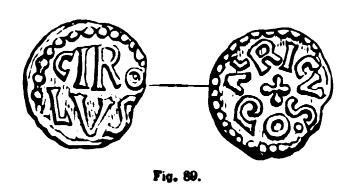


Fig. 89.

On connaît plusieurs sous d'or frappés à Uzès, avec le monogramme dont Charlemagne se servait pour signer des diplômes; aucune de ces pièces n'est sortie du même coin. Il peut sembler étonnant de voir paraître sous Charlemagne un sou d'or, alors que l'on ne frappait plus que des deniers en argent, et que ce métal était exclusivement employé pour le numéraire public. Aussi ces monnaies ont singulièrement embarrassé les numismatistes. Les uns ont voulu y voir de véritables monnaies exceptionnellement émises à Uzès; d'autres, des pièces frappées en or, pour des motifs restés inconnus, avec des coins destinés à l'argent; d'autres enfin, des pièces de fantaisie n'ayant aucun caractère officiel.



Fig. 90.

J'estime qu'il n'y a rien de surprenant à ce que sous Charlemagne, surtout dans le Midi, on ait frappé quelques sous d'or malgré la démoné-

tisation de ce métal ; je propose même de voir encore, en 813, une trace de cette fabrication dans un canon du concile de Reims qui s'exprime ainsi : « Que le seigneur roi, conformément au règlement du seigneur « Pépin, d'heureuse mémoire, daigne défendre le cours des sous qui, « d'après la loi, valent quarante deniers ; cette monnaie, en effet, est le « prétexte de nombreux parjures et faux témoignages [1]. » Les pièces d'or d'Uzès ont, à peu de chose près, le poids de l'ancien sou d'or, et rien n'empêche d'y voir un spécimen des monnaies qui motivaient les doléances des Pères du concile de Reims.

Les autres monnaies d'or qui portent le nom de Charlemagne ont été frappées à Lucques et à Bénévent ; dans cette principauté le duc Grimoald faisait des monnaies par suite d'une concession officielle [2].

Lucques. D. N. CARVLVS REX, croix potencée. ℞. FLAVIA LVCA, astre dans un grenetis.

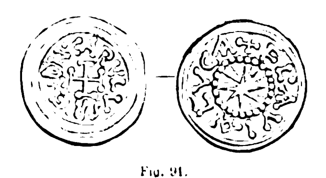


Fig. 91.

Bénévent. ✠ GRIMVALD. Buste de face couronné, avec paludament. ℞. DOMS CAR. RX. Croix potencée sur quatre degrés, accostée des lettres G R ; à l'exergue VICA.



Fig. 92.

[1] *Conc. Rem.*, can. LI, ap. Mansi, t. XIV, col. 81. — Hincmar affirme aussi que le sou de 40 deniers, c'est-à-dire le sou d'or, fut aboli par Charlemagne.

[2] Defuncto dehinc Arichi, consilio habito, Beneventanorum magnates legatos ad Karolum destinarunt, multis eum flagitantes precibus, ut jam fatum Grimoald, quem a genitore obsidem jampridem susceperat, sibi præesse concedere dignaretur. Quorum petitionibus rex annuens, illis continuo prædictum contulit virum, sicque ei jus regendi principatum largitus est ; sed prius eum pactis hujuscemodi constrinxit, ut Langobardorum mentum tonderi faceret ; chartasque vero, nummosque sui nominis characteribus superscribi semper juberet. (Erchemperti Cass. *Hist. Langob.*, IV.)

La présence du monogramme carolingien sur le sou d'or d'Uzès et sur le denier qui porte les titres de *roi des Lombards et de patrice,* prouve que, parmi les nombreux deniers au monogramme, il y en a qui doivent appartenir au règne de Charlemagne. La proposition contraire a été soutenue : on a prétendu établir que le monogramme monétaire ne pouvait être antérieur à Charles le Chauve, puisque Louis le Débonnaire n'en avait pas usé. Aujourd'hui la plupart des numismatistes s'accordent à penser que le père et le petit-fils s'en sont servis; seulement le partage est encore difficile; on peut dire que, parmi les deniers au monogramme portant la légende CARLVS REX, on reconnaîtra des pièces qui sont du règne de Charlemagne; mais, pour arriver à des résultats certains, il y a lieu d'étudier encore le poids, la fabrique et surtout la composition de découvertes que le hasard fera connaître. J'estime que les deniers de Charlemagne au monogramme seront reconnus comme appartenant aux villes situées au sud de la Loire, l'usage de ce type paraissant avoir commencé en Italie. Remarquons, en passant, que sur les anciens deniers méridionaux on constate un type particulier, qui était la croix cantonnée du nom de lieu en abrégé; nous l'avons vu à Narbonne; voici deux autres pièces, dont l'une de Marseille, qui viennent à l'appui de mon observation.

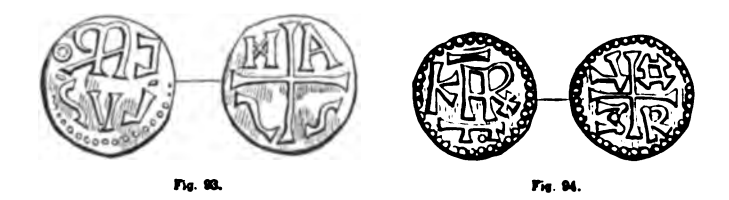


Fig. 93. Fig. 94.

Nous donnons ci-dessous les gravures de deux deniers dont les types sont tout à fait exceptionnels, et qui chacun présentent une énigme pour celui qui tentera de les lire.



Fig. 95. Fig. 96.

Dans les dernières années de son règne, Charlemagne fit frapper de magnifiques deniers à son effigie, qui sont peut-être ces *monnaies palatines* rappelées par certains textes. Au point de vue artistique, ces pièces

sont les plus belles de la série carolingienne. Le buste lauré de l'empereur est gravé de manière à rappeler certaines monnaies du Bas-Empire; les lettres sont correctes; au revers on voit un temple, dans lequel est une petite croix, et une légende pieuse qui fut longtemps copiée dans tout l'empire d'Occident, jusqu'à une époque relativement moderne. Le commencement de ce monnayage, dont l'innovation est due à Charlemagne, paraît avoir eu lieu à Milan, si la lettre placée sous le buste de la première pièce représentée ci-dessous doit être considérée comme l'initiale de cette ville.



Fig. [illegible] Fig. [illegible]

Sur le premier denier, Charlemagne prend le seul titre d'empereur; sur le second il ajoute ceux de roi des Francs et des Lombards; sur un troisième son nom est écrit sous sa forme germanique, KARLVS.

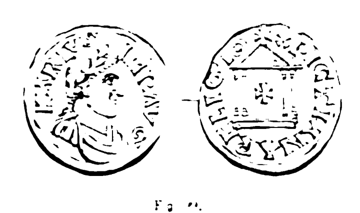


Fig. [illegible]

Ce type fut copié dans quelques ateliers francs; seulement le revers est modifié, et au lieu du temple on voit une porte de ville; la légende chrétienne est remplacée par le nom même de la ville. On connaît des deniers de ce genre frappés à Arles et à Rouen.

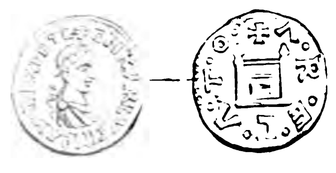


Fig. [illegible]

Nous croyons devoir terminer cette note par la liste des localités dont les noms se lisent sur des monnaies incontestables de Charlemagne.

Abrncas.	Laudun.	Sca. Maria Rem.
Ambian.	Lems.	Sce. Mitr.
Aquis Gran.	Leodico.	Sce Mre.
Arelato.	Luca.	Sci Cruci.
Arge.	Lugdun.	Sci Firmini.
Avenio.	Mass.	Sci Mar.
Babss.	Medolus.	Sci Martini.
Binciac.	Mogontia.	Sconis.
Bona.	Nrbo.	S. Maxent.
Carnotas.	Prisus?	Stratburc.
Cavil.	Raudio.	Tarvisius.
Chogis.	Redonis.	Tornaco.
Cls.	Reds.	Triccaz.
Deonen.	Rem.	Trig.
Dorestat.	Remeirodo.	Triiect.
Ecolisina.	Rodomagum.	Virdun.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.



Fig. 101. — Bibl. nationale, Lat. 8850, f° 10. (IX° siècle.)



Fig. 102. – Bibl. nationale, Lat. 9428, f° 24. (IXe siècle.)

ÉCLAIRCISSEMENTS III ET IV

LES SCEAUX DE CHARLEMAGNE

ET

LE COSTUME A L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE

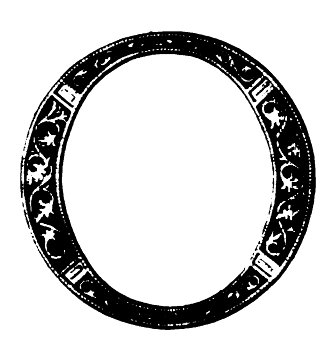


Fig. 103. – Bible de Charles le Chauve.
Bibl. nationale, Lat. 1, f° 243.

N sait que les premiers livres illustrés datent des premiers Carolingiens. L'art commença par se manifester alors dans les manuscrits religieux ; l'Ancien et le Nouveau Testament, les Évangéliaires, les Psautiers et les Sacramentaires furent enrichis d'images où l'on peut étudier en toute confiance l'habillement du temps : car il ne faut pas oublier qu'au moyen âge l'habitude était de représenter les personnages dans le costume porté au moment même où l'œuvre s'exécutait.

A ces ressources essentielles, mais restreintes, s'ajoutent des témoignages contemporains, tels que les récits d'Éginhart, du moine de Saint-Gall, de Thégan.

C'est à ces monuments écrits ou figurés que nous devons les travaux de nos maîtres en archéologie. C'est en puisant à ces mêmes sources que nous allons essayer d'expliquer l'habillement carolingien dans son application à l'élément religieux, civil et militaire.

I

LES SCEAUX

Pour d'autres périodes un peu moins éloignées, la sigillographie eût été d'un très-grand secours. Mais les sceaux qui nous offrent, à partir des temps féodaux, de si précieux renseignements, ne nous apprennent rien des usages carolingiens. Nos lecteurs vont aisément s'en convaincre.

Les souverains de la deuxième race ont employé, pour authentiquer leurs diplômes, tantôt des types imités de types bien antérieurs (le buste laur[illegible] avec le *paludamentum*), tantôt des pierres gravées antiques, figures empruntées aux divinités de la Grèce ou reproduisant les traits des empereurs de la vieille Rome. Ainsi Charlemagne scelle, en 774, avec une intaille représentant un buste de Marc-Aurèle, et adopte en 812, longtemps après son couronnement comme empereur, l'effigie de Jupiter Sérapis.



[illegible] Sceau de Charlemagne [illegible]



Fig. [illegible] — 2. Sceau de Charlemagne. (Tête de Jupiter Sérapis.)

Un acte de Carloman, daté de 769, est plaqué d'une tête de Diane. Le chef de la race, Pépin le Bref, se sert, vers 751, d'un Auguste [illegible], et en 753, d'un masque de Bacchus-Pogon taillé en camée. Louis le Débonnaire applique à une charte en faveur de Saint-Maur-des-



[illegible] Sceau de Louis le Débonnaire. (Buste de Commode.)

[illegible] l'on rencontre l'image d'Auguste au [illegible] 82[illegible] par Pépin I[illegible], roi d'Aquitaine.

La légende du premier sceau de Charlemagne est la suivante : CHRISTE, PROTEGE CAROLUM REGEM FRANCORUM. Ces derniers mots seront plus tard remplacés par IMPERATOREM.

II

LE COSTUME

HABILLEMENT SACERDOTAL. — D'après les documents qui nous sont restés, l'habit de ville de l'homme d'Église ne diffère pas de l'habit des laïques. Il ne se distingue que par sa couleur sombre et sa coupe plus étroite. Le prêtre se reconnaissait surtout à sa large tonsure bordée d'une étroite couronne de cheveux qui, selon la règle fixée par les conciles, devait laisser l'oreille entièrement à découvert. C'est donc de l'habillement de l'officiant qu'il sera question ici. Par une concession au goût des barbares, ce vêtement a déjà perdu la simplicité et l'humilité primitives. On emploie à sa confection des étoffes de luxe à couleurs éclatantes. On le décore d'orfrois, on l'enrichit de broderies, on le sertit de perles.

Le costume du célébrant comprenait l'amict, l'aube, la ceinture, l'étole, le manipule, la chasuble, les sandales. Chez les diacres, la chasuble était remplacée par la dalmatique. L'évêque portait, de plus que le prêtre, la mitre et la crosse. Les archevêques ajoutaient au vêtement épiscopal le pallium, insigne de leurs plus hautes fonctions.

Le premier vêtement que le prêtre carolingien passe sur l'habit civil est l'amict, pièce de linge blanc, rectangulaire, bordant le cou, tombant sur les épaules et croisée devant la poitrine, où elle était arrêtée par une fibule. L'amict n'avait alors ni cordons ni collet.

Par-dessus l'amict, l'officiant plaçait l'aube : c'est une tunique talaire, de lin, d'abord blanche, comme son nom l'indique, mais qui, sous la seconde race, est faite souvent d'étoffe de couleur bleue et fabriquée avec un certain luxe. Deux instites, bandes longitudinales de pourpre, cousues sur le devant depuis l'encolure jusqu'en bas, composaient la décoration de l'aube. Une ceinture plate, de cuir ou de passementerie, la nouait à la taille.

L'étole primitive était un linge fin et blanc que le prêtre portait, passé dans la ceinture et dont il se servait pour toucher les vases sacrés. Elle se transforma ensuite en une longue écharpe posée sur le cou, et dont les bouts, tantôt frangés, tantôt ornés de pendeloques ou de sonnettes, retombaient sur l'épaule. On l'appelait *oraire*. Sous les Carolingiens, elle devint l'étole que nous connaissons : bande étroite passant derrière le cou, posée sur les épaules et dont les deux extrémités pendent par devant avec symétrie. Dès l'année 813, le concile de

Mayence prescrivait aux prêtres de conserver toujours et partout, dans l'église comme dans le monde, l'étole, marque distinctive de leur dignité.

La transformation de l'oraire, — on lui donnait encore ce nom, — l'avait complètement dénaturé. On le remplaça dans sa destination première par une pièce de linge, le *sudarium*, que le prêtre portait à la



Fig. [illegible] — D'après la Bible de Charles le Chauve, Bibl. nation., Lat. 1. — Dessins de la plume de M. Stork

main. Le suaire eut bientôt le sort de l'étole et devint le manipule. Les manuscrits de l'époque nous montrent des célébrants tenant à la main une bande étroite et courte, ordinairement blanche, quelquefois bleue ou rouge, aux deux extrémités frangées d'or : c'est le *sudarium*.

La chasuble, manteau d'apparat de l'officiant, avait été empruntée par humilité au vêtement des esclaves : c'était une sorte de cloche très-ample, fermée de tous côtés, percée seulement à son centre d'une ouverture pour laisser passer la tête. De laine blanche à son origine, elle devint sous la deuxième race un vêtement de luxe, fabriqué d'une riche étoffe que l'on couvrait de broderies et de perles. On distinguait alors deux sortes de chasubles : il y avait d'abord la cloche dont il vient d'être question, qui pouvait se poser dans tous les sens et qui, par cette raison, s'appelait *planeta*, errante ; et puis il y avait cette chasuble que l'on nommait *casula*, la cloche précédente raccourcie par devant : car on ne tarda pas à s'apercevoir que les bras, pour paraître et se mouvoir, étaient obligés de soulever un amas de plis, et l'on fut amené à alléger, à rogner la jupe sur un point qui devait toujours correspondre au devant de la chasuble. Une fente fut pratiquée en même temps sur le devant de l'encolure. A partir de ce moment, d'échancrure en échancrure, on arriva à la coupe commode, mais sans grâce, de la chasuble de nos jours.

D'après les conciles, le soulier que l'officiant était tenu de chausser pendant la célébration des offices devait être le soulier à la romaine, un soulier très-couvert. Des monuments figurés nous montrent, en effet, des chaussures ecclésiastiques noires ou brunes, doublées de rouge, avec une empeigne montante terminée par une languette ; derrière la languette, une bride passe sur le cou-de-pied et maintient la chaussure. Le quartier est élevé et muni de deux ailerons d'où partent des cordons de cuir blanc qu'on enroulait autour de la jambe. L'empeigne de certains souliers paraît fendue dans toute sa longueur et fermée par un lacet blanc ; mais on n'a voulu figurer ici qu'un simple ornement.

Le diacre n'avait pas droit à la chasuble. Son habit d'apparat, la dalmatique, la robe des Dalmates, consistait en une tunique droite, fermée, sans ceinture, percée d'une ouverture assez large pour passer la tête et laisser voir le bord de l'amict. La jupe descendait à mi-jambes ; les manches, fort larges, recouvraient presque entièrement l'avant-bras. La dalmatique était décorée, sur le devant et dans toute sa hauteur, de deux claves de pourpre côtoyées de distance en distance par des houppettes ou des glands de la même couleur. Une bande semblable aux claves orne le tour des manches près de leur extrémité. La jupe est également bordée d'une bande rouge ou de tissu d'or. Une miniature de la Bible de Charles le Chauve montre une dalmatique dont le bas est garni de sonnettes.

La dignité épiscopale se reconnaissait à la mitre et à la crosse. La mitre n'a pas de représentation figurée avant le XIe siècle. Les auteurs la dépeignent comme une sorte de bonnet phrygien, sans pattes latérales, fixée autour de la tête par un cordon dont les bouts retombent par derrière. Dans l'imagerie carolingienne, la crosse, symbole de puissance spirituelle, est le *baculum* antique, bâton recourbé à viroles d'orfévrerie, serties de pierres fines. D'autres fois cependant, l'évêque tient à la main

[illegible] droite, garnie d'un nœud près de son extrémité supé-[illegible] qui se terminait par une traverse ornée.



[illegible]

[illegible] indiqués l'archevêque en ajoutait [illegible] par-dessus la chasuble dans les [illegible] le pallium, l'insigne caractéristique [illegible] : le prélat titulaire s'en re-[illegible] par les évêques, ordonner des pré-[illegible] de laine blanche formant un [illegible] les extrémités retombaient l'une de-[illegible] jusqu'au-dessous du bord de la [illegible]

[illegible] derrière, de croix rouges d'abord. [illegible]

[illegible] pontife. Il ne se transmettait [illegible] dans la tombe. Comme on le voit

par cette description, le pallium archiépiscopal est déjà bien loin du manteau qui porte le même nom. Réduit à l'état d'emblème, il semble plutôt dériver de la *palla* mérovingienne, qui comporte la même disposition et n'en diffère que par un peu plus de largeur.

HABILLEMENT CIVIL. — Le costume liturgique avait été réglé dès le VI[e] siècle : au moment où nous l'avons étudié, il était en quelque sorte établi et déjà traditionnel. Pour le costume civil, on se trouve en face d'éléments plus compliqués. Une fusion entre les conquérants et les vaincus se faisait pressentir : elle commençait par le costume, et, selon la loi naturelle, les vainqueurs prenaient les habitudes des peuples chez lesquels ils s'étaient implantés.

Les Francs avaient adopté les deux tuniques gauloises, courtes, superposées : celle de dessous, *camisia*, de fil, à manches étroites allant jusqu'au poignet; celle de dessus, *supertunicale*, de laine, à manches larges et s'arrêtant à l'avant-bras. La jupe de la *camisia* dépassait la jupe de la tunique supérieure. Celle-ci, plus ample, serrée à la taille par une ceinture à bouts retombant par devant, était, comme la dalmatique des diacres, décorée de deux claves dans toute sa hauteur.

Des braies, *femoralia*, *braccæ*, s'attachant à la ceinture par un cordon nommé plus tard *brayer*, garantissaient le haut des membres inférieurs, et des *tibialia*, chausses, bas fabriqués de pièces ajustées et cousues ensemble, enveloppaient les jambes.

Ces deux vêtements provenaient du costume gaulois. Par-dessus les *tibialia*, les Germains tournaient des bandelettes, *fasciæ*, sur lesquelles venaient se croiser les lanières de cuir de leurs souliers.

La chaussure germaine, très-couverte, se composait de deux pièces de cuir cousues à une semelle de bois. Elle comportait deux courroies longues de trois coudées [1] (cinq pieds environ) dont les croisements couvraient toute la jambe et quelquefois une portion des cuisses. Le soulier d'apparat était de cuir doré ou brodé d'or et l'on y adaptait, même pour sortir à pied, l'éperon romain armé, comme on sait, d'une pointe en pyramide.

Sous les Mérovingiens, on connaissait déjà diverses sortes de gants. Leur usage continua sous la seconde race. Les *moufles*, gants d'hiver, étaient de fourrure et n'avaient pas de doigts.

Les Francs portaient les cheveux courts, coupés à la romaine. Leur coiffure consistait en un simple ruban ou diadème serré autour de la tête. Les Gaulois se couvraient d'un chapeau de forme pointue, que les auteurs nomment *pileus*, ou d'un petit capuchon appelé *gallicula*. Celui-ci semble être le partage des pauvres.

[1] Corrigiis tricubitalibus insignita. (Moine de Saint-Gall, *Gesta Caroli*, lib. I, c. XXXIV; Pertz, Script., t. II, p. 747.)

Par-dessus les deux tuniques, le Germain posait un vaste manteau carré plié en double, de couleur blanche ou bleue, attaché à droite par une fibule et coupé de telle sorte que, descendant par devant et par derrière sur les pieds, il ne couvrait le côté gauche que jusqu'au genou[1].



Franc en costume civil. Soldat impérial.
Fig. [illegible]. — D'après la Bible de Charles le Chauve. Bibl. nat., Lat. 1.

Mais la plupart des Francs avaient adopté le *sagum* gaulois, petit manteau court porté sur l'épaule gauche et noué sur la droite. Ils le conservèrent malgré les critiques de leur empereur[2]. Charlemagne, d'ail-

[1] Pallium canum vel saphirinum, quadrangulum, duplex, sic formatum ut cum imponeretur humeris, ante et retro pedes tangeret; de lateribus vero, vix genua contegeret. (Moine de Saint-Gall, *loc. cit.*)

[2] In lecto non possum cooperiri; caballicans, contra ventos et pluvias nequeo defendi; ad necessaria naturæ secedens, tibiarum congelatione deficio. (Moine de Saint-Gall, *Gesta Caroli*, lib. I, cap. XXXIV; Pertz, Script., t. II, p. 747.)

leurs, fut bien forcé de reconnaître que la petite saie gauloise était bien plus propre au combat que le grand manteau germanique.

On trouve mentionné, dans un récit de chasse, un *roque* de peau de brebis[1] que l'empereur portait, et grâce auquel il put supporter un violent orage. Le roque, gilet d'hiver fait de fourrure, se passait par-dessus la tunique.

Il manque à ce tableau l'épée que le Franc gardait toujours avec lui. Mentionnée seulement ici, elle sera décrite avec l'habillement militaire.

Les vêtements considérés en eux-mêmes nous offrent des tissus de fil, de laine, de soie. La mode voulait des étoffes voyantes, rayées, à carreaux. L'imagerie contemporaine représente la petite saie gauloise rayée; les chausses tantôt vermeilles, tantôt bariolées, et le grand manteau germain, de couleur blanche ou bleue.

Habillement militaire. — En décrivant le Franc en costume civil, nous avons presque dépeint l'homme de guerre. Comme il ne se séparait jamais de sa redoutable épée et qu'il combattait la tête nue, il suffit de lui mettre un bouclier à la main pour le transformer en soldat.

Les hommes libres, les privilégiés de la fortune, les propriétaires terriens possédaient seuls un habillement militaire plus complet. Leur habillement était même obligatoire. Nul n'échappait au service militaire; chacun devait s'équiper à ses frais. Au nombre des pièces de l'armement figurait en première ligne la *broigne* ou le *haubert*. La broigne consistait en une courte tunique de peau, renforcée à l'extérieur de plaques de métal de diverses formes et cousues très-près les unes des autres. On entendait par haubert une cotte faite de mailles entrelacées et garnie d'épaulettes de fer. Un propriétaire de douze fermes devait posséder une broigne. Le haubert, sans doute à cause de la difficulté de sa fabrication et de son prix élevé, n'appartenait qu'aux plus riches : l'un ou l'autre de ces vêtements défensifs se portait entre les deux tuniques. On a cru distinguer sous ce harnais une cotte rembourrée qui devint le gamboison des croisades.

Le Franc, ai-je dit, combattait tête nue, les cheveux retenus par un ruban noué autour de la tête. Toutefois, quelques-uns mettaient une calotte pointue faite de cuir.

La chaussure militaire ne différait pas de la chaussure civile. Cependant on voit certains guerriers avec des bottes montantes, et des chefs chaussés d'armures de jambes spéciales, de cuir ou de fer, et qu'on appelait *bambergues*.

Les monuments nous font connaître encore le soldat d'élite, escortant

[1] Pelliceum berbicinum. (Moine de Saint-Gall, lib. II, c. xvii; Pertz, Script., t. II, p. 760.)

d'ordinaire l'empereur : c'est une sorte de garde impérial, habillé comme le prétorien romain. Il porte le thorax de métal reproduisant les formes du buste et posé sur une tunique dont il laisse dépasser la jupe garnie de lanières de cuir. Il a pour coiffure un casque de métal à timbre rond, surmonté d'une crête rouge; le timbre est garni d'un rebord à pans, échancré et relevé sur le front, et qui s'abaisse ensuite pour défendre les joues et la nuque. L'imagerie carolingienne représente tous ces prétoriens revêtus d'un manteau rouge ou gris. Leurs chausses s'arrêtent à mi-jambes, laissant un intervalle nu entre elles et les braies. Les orteils restent également à découvert.



Soldat impérial.
Fig. 110. — D'après la Bible de Charles le Chauve. Bibl. nat., Lat. 1.

Hommes libres ou soldats impériaux tiennent un bouclier rond ou ovale, peint en rouge ou en bleu, fortement cambré, muni à son centre

de figure d'une saillie, la *boucle, l'umbo.* Il était fabriqué de planches assemblées, recouvertes de peau, maintenues par une armature symétrique rayonnant de la boucle et par une bordure clouée sur ses deux faces. Au dedans du bouclier, vis-à-vis l'umbo, une traverse servait de poignée.

Les armes offensives comprenaient l'épée, la lance, l'arbalète et l'arc. L'épée à lame longue, large et forte, à deux tranchants, est munie d'une poignée à quillons droits et carrés ; le pommeau paraît circulaire et plat ; le fourreau, de bois, est garni de cuir recouvert d'une toile blanche vernie à la cire vierge [1]. Le ceinturon de cuir se termine par des garnitures en métal doré.

On remarque dans les manuscrits de l'époque deux espèces principales de lance. L'une, à fer barbelé, est garnie à sa douille d'une, de deux et quelquefois de trois traverses parallèles. L'autre, garnie d'un fer en losange aigu, au-dessous duquel flottent deux pans d'une étoffe rouge nouée par le milieu, se voit à la main des gardes impériaux. Une troisième lance, mais plus rare, présente un fer en forme de feuille.

Une miniature figurant le siége de Tyr (fig. 111 et 112) montre deux soldats armés d'arbalètes, appuyant la manœuvre d'un bélier. Le chasseur tirant de l'arc, pris dans un évangéliaire du IXe siècle (fig. 114), donne à croire que cet engin devait être utilisé à la guerre.



Fig. 111 et 112. — D'après le Commentaire sur le livre d'Ézéchiel, conservé dans le manusc. de la Bibl. nationale. Anc. S. Germ. Latin, 303. (IXe siècle.)

Nous terminerons ce qui regarde le costume militaire par le portrait de Charlemagne marchant sur Pavie à la tête de ses troupes. Ce portrait, écrit par le Moine de Saint-Gall, appartient plutôt au domaine de la légende qu'à l'histoire. Cependant le lecteur saura démêler les détails vrais sur lesquels s'est appuyé le narrateur pour imaginer sa brillante

[1] Quæ spata primum vagina, secundo corio qualicumque, tertio linteamine candidissimo, cera lucidissima roborato. (Moine de Saint-Gall., *Gesta Caroli*, lib. I, c. XXXIV; Pertz, Script., t. II, p. 747.)

description : « Alors apparaît Charles, entièrement couvert de fer, coiffé d'un casque de fer surmonté d'une crête. Des bracelets de fer entourent ses poignets, et des lames de fer protégent le thorax, la poitrine et les épaules. Sa main gauche élève une lance de fer, tandis que sa main droite se porte à son invincible épée. Le dehors des cuisses, que d'autres craindraient d'appesantir, Charles le couvre de fer. Que dirai-je de l'armure des jambes ? Elle est de fer comme celle de tous ses soldats. Sur son bouclier on ne voit que du fer[1]. »

HABILLEMENT FÉMININ. — Nous retrouvons dans l'habillement féminin la double tunique du costume des hommes. Les femmes portaient, en général, deux robes : celle de dessous, à manches étroites et longues,



Fig. 113. — D'après la Bible de Charles le Chauve.

presque entièrement masquée par la supérieure : celle-ci, plus ample, à manches courtes, descendant à mi-jambes et nouée au-dessus de la taille par une ceinture sur laquelle retombent les plis du corsage. Une

[1] Tunc visus est ferreus Karolus, ferrea galea cristatus, ferreis manicis armillatus, ferrea thorace ferreum pectus humerosque platonicos tutatus ; hasta ferrea in altum subrecta sinistram impletus ; nam dextra ad invictum calibem semper erat extenta ; coxarum exteriora quæ propter faciliorem ascensum in aliis solent lorica nudari, in eo ferreis ambiebantur bratteolis. De ocreis quid dicam ? quæ et cuncto exercitui solebant ferreæ semper esse usui. In clypeo nihil apparuit nisi ferrum. (Moine de Saint-Gall., liv. II, c. XVII ; Pertz, Script., t. II, p. 759.

large instite couverte de broderies la décore par devant dans toute sa hauteur. Les manches et la jupe sont bordées d'une passementerie travaillée avec art. La robe de dessous plus longue que la supérieure, elle tombait sur les pieds, est ornée de deux instites, une de chaque côté.

La ceinture, enrichie d'orfévrerie et de pierres fines, annonce déjà par son luxe les sommes exagérées que les dames du moyen âge consacreront à ce principal objet de leur toilette.

Par-dessus les deux tuniques, les femmes mettaient le pallium, longue pièce d'étoffe légère qui se posait en voile sur la tête et enveloppait ensuite le corps jusqu'aux jambes. Des monuments figurés représentent aussi des femmes revêtues d'une chape, manteau posé sur les épaules, ouvert sur le devant, et dont les deux bords sont retenus sur la poitrine par un fermail.

La coiffure était de plusieurs sortes. On vient de voir celle qui consistait à couvrir sa tête du pan de son manteau. Il y avait aussi la coiffure en cheveux. Les femmes, partageant leur chevelure, la tressaient en deux grosses nattes qui tombaient librement le long des épaules ; un diadème complétait l'arrangement. Certaines coiffaient la mitre, espèce de bonnet phrygien, avec un retroussis au bord.

Les femmes chaussaient des souliers couverts, assez semblables à ceux des hommes, et sur lesquels on remarque quelquefois des traces de broderie.

Voilà, à peu de chose près, tout ce qu'on peut dire du vêtement féminin sous la deuxième race. L'imagerie du temps a beaucoup négligé les femmes ; les renseignements sont rares. Cela tient à ce que les femmes ne remplissaient dans la société carolingienne qu'un rôle secondaire, un rôle inférieur. L'esprit chevaleresque, qui devait en faire des souveraines, ne s'était pas encore éveillé.

GERMAIN DEMAY.

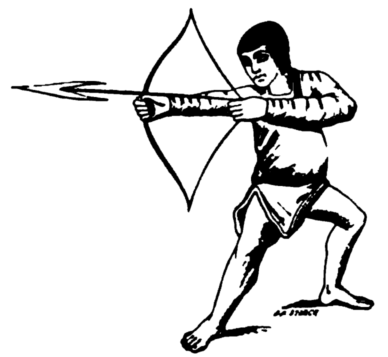


FIG. 114. - D'après un Évangéliaire du IXe siècle. Bibl. nat., Lat. 324.



Fig. 115. – Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale, Lat. 1, f° 34.

ÉCLAIRCISSEMENT V

SUR LA GÉOGRAPHIE DE L'EMPIRE DE CHARLEMAGNE

(NOTE EXPLICATIVE DE LA CARTE)

I



Fig. 116. — Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale, Lat. 1, f° 297.

TRACER, à l'aide des documents contemporains, une carte de l'empire de Charlemagne pour l'intelligence de l'histoire entière du conquérant frank, tel est le but que se proposait l'auteur de ces lignes; mais, afin de pouvoir indiquer sur cette carte des limites précises, il s'est placé à une époque déterminée du long règne de ce prince, l'année 806, qui marque l'apogée de la domination du nouveau César, en même temps que la date à laquelle le restaurateur de l'empire d'Occident, voulant prévenir les dissensions que la division de ses États pouvait faire naître après sa mort entre ses fils, en régla lui-même le partage par un acte qui a été publié à diverses reprises.

Par cet acte, Charlemagne fit trois parts de ses États.

Le plus jeune des fils de l'empereur, Louis, qui gouvernait l'Aquitaine depuis l'an 781, devait régner, aux termes du nouveau traité sur l'Aquitaine dont on retrancha la Touraine, sur la Vasconie et tout ce qui, de ce coté, dépendait de l'empire frank vers l'Occident et l'Espagne. Il reçut, en outre, une partie de la Bourgogne (la Bourgogne méridionale), composant le Nivernais, l'Avallonnais, l'Auxerrois, le Châlonnais, le Mâconnais, le Lyonnais, la Savoie, la Maurienne, la Tarentaise, le mont Cenis, le Val de Suse jusqu'à Cluse, ainsi que le pays qui des Alpes s'étendait à l'ouest et au sud jusqu'à la mer et l'Espagne, c'est-à-dire la Provence et la Septimanie ou Gothie.

A Pépin, le second fils du conquérant, qui depuis vingt-cinq ans régnait en Lombardie, l'on assigna, en dehors de ce pays, la Bavière à la réserve des *villæ* d'Ingolstadt et de Lauterhofen, dont les dépendances constituaient le canton bavarois désigné par le nom de Northgow, et la partie de l'Alemanie située au sud du Danube, et dont la limite occidentale joignait le Rhin aux confins du Kletgow et du Hegow, vers Engen, avec la Thurgovie (*Durgowe*) et le duché de Coire, qu'on nommait aussi Rhétie.

Enfin Charles, le fils aîné de Charlemagne, fut désigné comme souverain de la France, de la Bourgogne septentrionale, de l'Alemanie (sauf la partie attribuée à Pépin), de l'Austrasie, de la Neustrie, de la Thuringe, de la Saxe, de la Frise et du Northgow bavarois. Il reçut, en outre, une des portes de l'Italie contiguës à la Bourgogne, la vallée d'Aoste, qui lui permettait en cas de nécessité de porter secours à son frère Pépin : c'est dans ce même but que Charlemagne avait ajouté la vallée de Suse au lot du roi d'Aquitaine.

Ce partage, qui se distinguait d'une manière essentielle des partages successifs de l'empire frank depuis la mort de Clovis, et même du partage qui suivit la mort de Pépin le Bref, en ce qu'il tenait quelque compte au moins des affinités de race et des convenances géographiques, reçut-il son exécution ? L'opinion courante ne l'admet pas : on croit que ce partage ne devait avoir lieu qu'après le décès de Charlemagne, et qu'il fut, conséquemment, lettre morte, puisqu'un seul des fils de l'empereur lui survécut ; mais il semble que cette opinion est surtout fondée sur le fait que le partage de 806 impliquait la cession par Charlemagne de tous les pays qui lui étaient soumis, et que cependant il conserva jusqu'à sa mort.

Nous estimons qu'on est allé trop loin par ce raisonnement. En effet, quel but Charlemagne avait-il poursuivi jusque-là, en donnant une sorte d'avancement d'hoirie à ses deux fils puînés, Pépin et Louis, alors que ceux-ci n'étaient encore que des enfants? Il les avait envoyés dans les pays où ils devaient régner, afin de les initier aux mœurs de leurs sujets et de les faire connaître à ces derniers. Pépin était qualifié roi d'Italie ou de Lombardie, et Louis roi d'Aquitaine : mais ils n'étaient en réalité que

des vice-rois, et leur père n'avait pas cessé d'être le véritable souverain de l'Italie et de l'Aquitaine. Il n'y avait donc aucun péril (et cela ne constituait nullement une abdication de la part de Charlemagne) dans l'extension de cette politique à l'ensemble de l'empire frank, par l'exécution du partage de 806; aussi croyons-nous que ce partage eut véritablement lieu.

Malheureusement, les documents relatifs aux huit dernières années du règne de Charlemagne ne permettent guère de démontrer la justesse de notre appréciation. Un fait cependant, dont on ne paraît pas avoir saisi la portée au point de vue de l'exécution probable du traité de 806, et qui est précisément relaté par un historien de race aquitaine, semble prouver que la domination de Louis s'étendit, du vivant de son père, sur la Provence, qui ne faisait pas originairement partie du royaume aquitain. L'un de ces faits touche aux mesures prises en 810 pour sauvegarder les côtes de l'empire frank : « Afin de s'opposer aux incursions des Northmans, dit l'Astronome limousin, Charles résolut de faire construire des navires dans tous les fleuves qui se rendent à la mer, et il ordonna à son fils (Louis) d'imiter cet exemple sur le Rhône, la Garonne et la *Silida* [1]. » Or, le Rhône inférieur n'arrosant ni la Septimanie ni l'Aquitaine, qui composaient le royaume de Louis avant l'année 806, mais seulement la Provence, il est hors de doute que cette région fut véritablement annexée au royaume d'Aquitaine à cette dernière date. Au reste, la domination de Louis sur la Provence est encore indiquée par un autre passage du même historien qui mentionne le monastère de Donzère (*Dusera*), situé à gauche du Rhône dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, au nombre des monastères du royaume d'Aquitaine réparés ou construits par le plus dévot des princes carolingiens [2].

Toutefois, à notre interprétation du partage de 806 on peut objecter que cet acte attribuait à Pépin, frère de Louis, outre la Lombardie où il régnait depuis l'an 781, la presque totalité de la Bavière et une partie de l'Alemanie, et que non-seulement il n'est pas prouvé que Pépin ait régné sur ces pays, mais que les textes prouvent, au contraire, que la domination de Bernard, fils et successeur de Pépin de 810 à 817, ne s'é-

[1] Astronom. *Vita Ludovici*, cap. xv.

[2] *Ibid.*, cap. xix.—Tous les monastères nommés à cette occasion par l'Astronome appartiennent sans exception aux États que le partage de 806 assignait à Louis le Pieux; cependant, si l'on en jugeait par les éditions qu'on a données de cet auteur, la nomenclature des maisons religieuses enrichies par le roi d'Aquitaine commencerait par le monastère de Ferrières, en Gâtinais; mais, comme le remarque D. Bouquet (*Recueil des historiens des Gaules*, t. VI, p. 95), ce nom manque dans les trois manuscrits de la Bibliothèque du roi sur lesquels il a revu l'édition de Duchesne, et il paraît d'autant plus résulter d'une interpolation que, précisément, on l'a fait suivre du rappel de ce combat fabuleux que Pépin le Bref aurait soutenu contre un lion.

tendit pas hors de la Lombardie. Nous répondrons à cette objection à l'aide d'un article de l'acte de partage, où Charlemagne, après avoir prévu le cas de la mort de l'un de ses fils et réglé le partage de sa succession entre ses deux fils survivants, ajoutait que, si toutefois le défunt avait laissé un fils que le peuple voulût élire en remplacement de son père, il ordonnait que les oncles de l'enfant permissent à celui-ci de régner [1]. La restriction du pouvoir de Bernard à la Lombardie pourrait donc seulement servir à démontrer que les Italiens le demandèrent pour souverain à la mort de Pépin, tandis que les Bavarois et les Allemans se seraient fort peu souciés d'obéir à un prince qui ne comptait guère alors qu'une douzaine d'années [2].

Quant au jeune Charles, qui mourut en 811 et auquel les critiques les plus estimés refusaient de reconnaître le rang royal avant la dissertation que Bréquigny publia sur ce prince en 1777 [3], il est probable qu'à partir du jour où le pape Léon III, en l'an 800, lui donna l'onction royale, du consentement de Charlemagne, il doit être considéré comme l'associé de son père dans le gouvernement de la France et de la Saxe; la lecture des annalistes franks qui le montrent guerroyant en 806 contre les Slaves rebelles, au delà de l'Elbe, ne fait que corroborer ce sentiment.

II

Une fois la date de notre carte arrêtée, il nous fallait songer à déterminer les limites de la domination de Charlemagne à cette date et à indiquer, s'il était possible, à l'aide du coloris, non-seulement le partage de 806, mais aussi la nature du pouvoir qui rattachait à l'empire les divers pays dont il se composait. Ces pays étaient, en effet, de trois espèces : les uns, complétement incorporés à l'empire, étaient gouvernés par des officiers révocables à la volonté de l'empereur; les autres, conservant une sorte d'autonomie sous des princes nationaux et héréditaires, étaient seulement tributaires du césar frank et se trouvaient, en face de Charlemagne, dans une situation presque analogue à celle qu'oc-

[1] Quod si talis filius cuilibet istorum trium fratrum natus fuerit, quem populus eligere velit ut patri suo succedat in regni hereditate, volumus ut hoc consentiant patrui ipsius pueri, et regnare permittant filium fratris sui in portione regni quam pater ejus, eorum frater, habuit.

[2] Bernard n'avait même, comme roi d'Italie, aucun droit de suzeraineté sur le duc de Bénévent; ce dernier prince relevait directement de l'empereur Louis le Pieux, avec lequel il conclut un traité en 814 en s'obligeant à un tribut annuel de 7000 sous. *Annales dites d'Éginhard.*

[3] *Mémoires de littérature, tirés des registres de l'Académie royale des inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXIX, p. 607-641.

cupent aujourd'hui la Serbie et la Roumanie vis-à-vis du sultan; enfin, il y avait l'État de l'Église romaine, où l'empereur concourait avec le pape dans l'exercice des droits de souveraineté. Nous avons employé pour les premiers une teinte plate suivant la couleur attribuée par nous à chacun des trois royaumes créés par le partage de 806, tandis que les États tributaires ont simplement été entourés d'un liseré de même couleur; quant à l'État de l'Église, nous lui avons réservé une teinte plate de couleur particulière.

L'étendue de l'empire frank au commencement du IXe siècle est indiquée d'une manière assez exacte dans ce passage de la Vie de Charlemagne écrite par Éginhard : « Le royaume des Franks, que Pépin avait laissé déjà vaste et puissant, dit cet auteur, fut glorieusement augmenté par lui de près du double. En effet, le royaume ne comprenait avant lui que cette partie de la Gaule située entre le Rhin, la Loire, l'Océan et la mer Baléarique, avec la portion de la Germanie occupée par les Franks et qui s'étend entre la Saxe, le Danube, le Rhin et la Sale, qui sépare les Thuringiens des Sorabes : les Allemans et les Bavarois étaient aussi soumis à l'empire frank. Par les guerres susdites, Charles y ajouta d'abord l'Aquitaine et la Vasconie, la chaîne entière des Pyrénées et tout le pays jusqu'à l'Èbre, qui, sorti de Navarre, traverse les plaines les plus fertiles de l'Espagne et mêle ses eaux à celles de la mer Baléarique sous les murs de Tortose; ensuite toute la partie de l'Italie qui, de la vallée d'Aoste jusqu'à la Calabre inférieure où se trouve la frontière des Grecs et des Bénéventins, s'étend sur une longueur de plus d'un million de pas; puis la Saxe, portion considérable de la Germanie et qui, considérée comme double en largeur de la partie de ce pays qu'habitent les Franks, peut avoir la même longueur; puis les deux Pannonies, la Dacie, située sur la rive opposée du Danube, ainsi que l'Istrie, la Liburnie et la Dalmatie, à l'exception cependant des villes maritimes qu'il voulut bien laisser à l'empereur de Constantinople, en raison de l'amitié et du pacte qui les unissaient; enfin toutes les nations barbares et sauvages qui habitent la Germanie entre le Rhin et la Vistule, l'Océan et le Danube, nations à peu près semblables de langage, mais si différentes de mœurs et d'usages, et qu'il dompta si complétement qu'il les rendit tributaires. Les principales d'entre elles sont les Vélétabes, les Sorabes, les Abodrites et les Bohémiens : il dut leur faire la guerre; quant aux autres, dont le nombre est autrement considérable, il n'eut qu'à recevoir leur soumission[1]. »

Cet aperçu est presque entièrement justifié par les événements que relatent les annalistes contemporains. Éginhard, cependant, n'a pu résister ici à la tendance d'exagérer quelque peu les agrandissements apportés par son héros à l'héritage paternel. Ainsi la soumission de

[1] *Vita Karoli*, cap. XV.

l'immense région à laquelle les Romains avaient étendu le nom d'Aquitaine venait d'être achevée lorsque la mort surprit Pépin le Bref, et Charlemagne eut seulement à réprimer une tentative de révolte de la part du vieux duc Hunald. Mais, à ce détail près, ce sont, en général, les limites indiquées par le biographe du grand empereur qui figurent sur notre carte. Toutefois, comme les limites de la domination franke chez les populations slaves devaient être dans un état de fluctuation continuelle, ou tout au moins dans un certain vague, en raison du caractère purement nominal (sans doute) de cette domination sur les peuplades les plus orientales, il nous a paru que ce vague devait être indiqué par la carte : nous avons donc tenté de le faire en admettant comme limite orientale, vers le nord, la Vistule, ainsi que l'exige le texte d'Éginhard, et plus au sud la Theiss, au delà de laquelle Charlemagne refoula les Huns[1], et en brisant la ligne de démarcation entre la partie supérieure du cours de la Vistule et la haute Theiss, au lieu de tracer une ligne idéale qui n'eût été rien moins que certaine.

Ce n'est pas seulement à l'est de la Germanie, chez les Slaves, comme on pourrait l'inférer du passage que nous venons d'emprunter à Éginhard, que se rencontraient les pays tributaires de l'empire frank. Il nous a fallu également indiquer, en cette qualité, le duché de Spolète et celui de Bénévent, comprenant la plus grande partie de l'Italie méridionale : la portion du pays espagnol située entre les Pyrénées et l'Èbre et qui, mal soumise, n'avait pu être confiée, comme les territoires d'Urgel, de Girone, de Barcelone et d'*Ausona*, à l'administration de comtes franks[2] : la Vasconie, qui jusqu'en 819 garda une semi-indépendance sous ses ducs

[1] En 796 (Voyez les *Annales dites d'Éginhard.*)

[2] La partie de l'Espagne véritablement soumise aux Franks, en 806, se bornait aux territoires d'Urgel, de Vich (*Ausona*), de Girone et de Barcelone; cette dernière cité, plus éloignée des Pyrénées que les précédentes, était rentrée sous l'obéissance des Franks en 801 à la suite d'un siége fort long, et le duc musulman, Zata, condamné à l'exil, avait été remplacé par un comte de race gothique du nom de Béra. (Astronom. *Vita Ludovici*, cap. XIII.) — En dehors de ces territoires qui répondent à la plus grande partie de la Catalogne, l'autorité de Charlemagne était reconnue chez les Navarrais de Pampelune, qui, soumis une première fois en 778, avaient ensuite fait cause commune avec les Sarrasins et étaient enfin rentrés dans le devoir au cours de cette même année 806. Huesca (*Osca*) était aussi retombé en 800 au pouvoir des Franks, qui s'emparèrent alors de Lerida (*Ilerda*). Tortose se rendit également en 804 ; mais, reprise bientôt par les Maures, elle résista en 809 aux efforts de Louis le Pieux. Le chef musulman de Saragosse, Ibn-el-Arabi, avait reconnu en 777 la suzeraineté de Charlemagne, et c'est probablement de cette époque que les Franks eurent un garde-frontière qui résidait vers le moyen Èbre, surveillant à la fois Saragosse et Huesca, dont les chefs arabes se reconnaissaient vassaux de Charlemagne, mais d'une façon intermittente ; à la mort d'un de ces garde-frontières, le comte Aureolus, le gouverneur sarrasin des deux villes susdites, s'empara même de sa succession.

héréditaires[1], et enfin la Bretagne, qui conserva ses chefs nationaux même après qu'Audulf l'eut fait rentrer dans l'ordre en 786[2].

III

Une des questions les plus délicates que soulève la construction d'une carte de l'empire de Charlemagne est certainement la délimitation de l'État de l'Église. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, cet État doit être formellement distingué du reste de l'empire frank et surtout du royaume de Lombardie. On sait, en effet, que l'indépendance de la république romaine (ou duché de Rome) avait été en 754 le motif de l'intervention de Pépin le Bref en Italie : il y avait gagné, pour lui et pour son successeur, le titre de patrice des Romains; il avait réussi à former en Italie, à l'aide des dépouilles de l'empire grec arrachées aux Lombards, un État pontifical dont il était le protecteur. C'était là un premier pas dans la conquête du pays transalpin, que consomma en 774 une nouvelle intervention des Franks en Lombardie. Après cette conquête, Charlemagne ne modifia nullement les conditions d'existence du pouvoir temporel du pape : il ne pouvait répudier, et n'y songea même pas, la politique qui avait soumis à sa dynastie la péninsule italique.

La délimitation des États pontificaux, au commencement du IXe siècle, n'en est pas moins une opération d'une réelle difficulté. Antérieurement à l'intervention de Pépin dans les affaires d'Italie, la suprématie temporelle du pape s'étendait de fait sur le duché de Rome, limité à l'est par les duchés langobards de Spolète et de Bénévent, au nord par le royaume de Lombardie, dont la Toscane faisait partie, à l'ouest et au sud par la mer, depuis *Centum Cellæ* (aujourd'hui Civitâ-Vecchia) jusqu'à Terracine[3]: ce territoire reconnaissait encore, il est vrai, l'empereur de Constantinople, mais de nom uniquement, car les Grecs avaient réellement abandonné, depuis quelque temps déjà, le pays romain. Ce fut seulement à la suite de la seconde expédition des Franks en Italie, au cours de l'année 755, que le roi des Langobards, Aistulf, après avoir tenu Rome assiégée durant

[1] Il paraît cependant que le *pagus Fedentiacus*, qui formait la meilleure partie du diocèse d'Auch, était administré par un comte frank; la nomination de Liuthard à cette fonction amena même en 801 une révolte partielle des Vascons, révolte bientôt comprimée. (Astronom. *Vita Ludovici*, cap. XIII.)

[2] En 799, le comte des Marches de Bretagne, Guy, dut faire une nouvelle tournée militaire en Bretagne, et il se rendit ensuite à Aix-la-Chapelle, auprès de Charlemagne, auquel il présenta les armes des chefs bretons dont il avait reçu la soumission. (*Annales dites d'Éginhard*.)

[3] L'État romain perdit depuis Terracine, dont les Grecs s'emparèrent en 780. (D. Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. V, p. 558.)

trois mois, fut enfin forcé d'exécuter le traité qu'il avait conclu l'année précédente avec Pépin, et qui consistait dans la remise de l'exarchat de Ravenne et de la Pentapole au pape.

Les annalistes franks se bornent, dans le récit de ces événements, à nommer Ravenne, l'exarchat et la Pentapole[1] : l'historien des papes, Anastase le Bibliothécaire, qui écrivait à la fin du IXe siècle, c'est-à-dire cent trente ans environ après la campagne de Pépin, nomme les vingt-deux ou vingt-trois villes dont la remise fut faite, suivant lui, au pape par Aistulf : parmi celles dont la situation n'est pas douteuse, on remarque, dans l'exarchat, Ravenne, Comacchio, Forli, Forlimpopoli et Cesena ; dans la Pentapole, Rimini, San-Marino, Monte-Feltro, Pesaro, Fano, Sinigaglia, Urbin, Cagli, *Lucoli*, Gubbio et Jesi : enfin dans le pays romain, la ville de Narni, qui avait été envahie par le duc de Spolète[2].

Mais cela seul ne constituait pas tout le territoire mentionné par le traité de 754, ou du moins Aistulf n'avait pas remis au souverain pontife tout ce qu'il s'était engagé à lui livrer. C'est ce que prouve, en effet, une lettre adressée en 756 par le pape Étienne II au roi Pépin, et où il est parlé de la promesse de restitution des autres villes situées dans les pays jadis soumis à l'empereur de Constantinople, c'est-à-dire Faenza, Imola, Ferrare et Bologne, dans l'exarchat, ainsi qu'Osimo, Ancône et Umana, dans la Pentapole[3].

Cette promesse qui avait été faite par Desiderius, successeur d'Aistulf, paraît avoir été exécutée ; mais, seize ans plus tard, le pape Adrien implorait le secours du fils de Pépin contre le roi langobard, qui lui avait enlevé la cité de Faenza, le duché de Ferrare et Comacchio, c'est-à-dire une partie importante de l'exarchat[4] : cette fois l'intervention franke en Italie détermine la chute de la monarchie langobarde, et, conséquemment, la restitution au saint-père des pays dont Desiderius s'était saisi.

Lors de son expédition contre Desiderius et tandis que l'armée franke tenait Pavie assiégée, Charlemagne alla passer les fêtes de Pâques dans la Ville éternelle : c'est à ce voyage à Rome qu'Anastase le Bibliothécaire, écrivain postérieur de plus d'un siècle à cet événement, rapporte une donation que le fils de Pépin aurait faite au souverain pontife, et qui, outre la Corse, aurait compris la plus grande partie de l'Italie, c'est-à-dire la Toscane, Parme, Modène, Mantoue, la Vénétie, l'Istrie, l'exarchat de Ravenne, le duché de Spolète et celui de Bénévent[5] ; mais, comme il est certain que le pape n'eut jamais, à aucune époque, la possession

[1] *Annales Tilliani*, anno 756 ; *Annales Loiseliani*, anno 756 ; *Annales Lambeciani* ; *Annales Einhardi* ; *Chronicon Moissiacense*, etc.
[2] Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, t. III, p. 171.
[3] D. Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. V, p. 499.
[4] *Supplementum Pauli Diaconi*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 189.
[5] Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, t. III, p. 186.

réelle de ces régions [1], et que, d'autre part, Charlemagne ne possédait encore aucun des territoires dont il aurait ainsi disposé, il convient de chercher ailleurs la preuve d'un agrandissement de l'État pontifical à l'occasion de la guerre de Lombardie.

La Vie du pape Zacharie, écrite par Anastase, nous apprend qu'en 741 les cités de Bieda, de Bomarzo, d'Orta et d'Amelia dépendaient du duché de Rome, et qu'elles étaient situées sur la frontière de la Lombardie [2]. Si l'on en croit l'Atlas historique de Spruner, dont le docteur Menke publie en ce moment à Gotha une troisième édition, cette frontière aurait encore été celle de l'État de l'Église, vers le nord-est, au temps de Charlemagne et de ses successeurs; il nous paraît cependant que la domination papale reçut de ce côté quelque extension aux dépens de la Lombardie. En effet, en 787, le pape Adrien Ier demandait justice à Charlemagne au sujet de la ville de *Populonium*, située sur le littoral en face de l'île d'Elbe et à 140 kilomètres environ au nord-ouest de l'ancienne frontière romaine, et de celle de Rosella, en se plaignant des officiers royaux, qui s'attachaient à détruire l'effet de sa donation : il réclamait, en outre, certaines cités du pays bénéventin, et rappelait à cette occasion le don des cités de Soana, Toscanella, Viterbe et Bagnarea, en Toscane, qui avait dès lors reçu son effet [3]. Nous n'avons donc pas hésité à attribuer au patrimoine de saint Pierre la partie de la Toscane où se trouvaient ces villes [4], en laissant toutefois au royaume de Lombardie la ville de Chiusi (*Clusium*), où résidait en 775 le duc lombard Reginald, qui menaçait alors Città de Castello (*Castrum Felicitatis*), ville du domaine pontifical [5], que nous

[1] Le duché de Spolète avait certainement été promis au pape, comme le prouve une lettre adressée en 775 par le pape Adrien Ier à Charlemagne, et où il prie ce prince d'exécuter sa promesse relativement à ce pays. (D. Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. V, p. 548.)

[2] Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, t. III, p. 161-162.

[3] D. Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. V. p. 572. — L'année suivante, le pape se plaint encore de n'avoir pas reçu justice au sujet de cette réclamation (*Ibid.*, p. 577); aussi nous sommes-nous peut-être trop avancé en attribuant *Populonium* et Rosella à l'État de l'Église. Quant à la remise des cités bénéventines promises au pape et dont la plus importante était Capoue (D. Bouquet, t. V, p. 573), elle n'eut certainement pas lieu, car Capoue resta aux ducs de Bénévent, et Grimoald y résidait dans la plus grande sérénité dès l'année 788, c'est-à-dire au temps même où le pape adressait ses réclamations au roi des Franks. (*Ibid.*, p. 577.)

[4] Aux villes nommées dans la lettre d'Adrien Ier nous avons joint Orvieto, qui, en raison de son voisinage, devait suivre la même destinée. Le biographe d'Adrien III rapporte, du reste, que ce pontife rattacha à l'État de l'Église, au milieu du XIIe siècle, la cité d'Orvieto (*civitas Urbevetana*) qui depuis fort longtemps (*per longissima retro tempora*) avait été enlevée au saint-siége. (Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, t. III, p. 445.)

[5] *Ibid.*, t. V, p. 552.

avons dû, en conséquence, rattacher à la Pentapole: mais nous n'avons pu tenir, sur notre carte, aucun compte des donations qui restèrent toujours à l'état de promesse.

IV

Il nous reste maintenant à dire quelques mots du détail de chacun des trois royaumes créés par le partage de 806.

Il eût été possible, à l'aide des diplômes, des chartes et des Vies de saints, d'indiquer sur notre carte un nombre de localités plus grand que celui qui y figure: mais il a paru qu'une carte annexée à l'Histoire de Charlemagne devait surtout offrir les lieux mentionnés par les annalistes, c'est-à-dire les cités (*civitates*), les villes fortes et châteaux (*castra*) et les *villæ* royales qui figurent au cours de leur récit, ainsi que les couvents (*monasteria*) qui eurent leur part des libéralités des princes carolingiens. On a cru utile d'ajouter à ces localités les villes épiscopales dont l'existence, au temps de Charlemagne[1], est prouvée par les documents authentiques; de plus, pour la Gaule du moins, les chefs-lieux des comtés ou *pagi* dont la création est antérieure au règne de Louis le Pieux; enfin ceux des monastères qui sont nommés dans le catalogue que cet empereur en fit dresser au cours de l'année 817.

La plupart des noms de *pagi* étant alors dérivés du nom de leur chef-lieu, il a semblé que le chef-lieu suffisait à marquer l'emplacement du *pagus*; ce système a, du reste, l'avantage de moins charger la carte. On comprend cependant qu'il ait fallu indiquer les noms des *pagi* lorsqu'ils avaient une autre origine, c'est-à-dire lorsqu'ils n'étaient autre chose qu'un nom de région naturelle ou un nom de peuplade.

Nous regrettons fort que l'espace dont nous pouvons disposer ici ne nous permette pas de justifier la présence de telle ou telle localité mentionnée sur la carte, ou même la position qu'elle y occupe. Nous regrettons plus encore de ne pouvoir démontrer scientifiquement, par le même motif, la délimitation que nous avons donnée de chacune des provinces qui composent l'empire frank.

Il nous serait cependant difficile de garder le silence sur les raisons qui nous ont porté à substituer à des limites assez généralement admises une ligne de démarcation qui paraîtra bizarre à plus d'un. Nous allons donc passer en revue, suivant l'ordre des provinces auxquelles ils se rapportent, les points de nature à surprendre l'érudit.

AQUITANIA. — La Touraine avait été jointe à l'Aquitaine des Romains,

[1] A l'exception de cinq ou six évêchés du centre de l'Italie, pour lesquels nous n'avons pu trouver place sur notre carte.

vers la fin du v[e] siècle, alors qu'elle fut conquise par les Wisigoths; elle y fut maintenue au moins jusqu'à la fin du règne de Charlemagne, puisque le partage de 806 spécifie que les États du roi Louis comprendront toute l'Aquitaine, à l'exception du *pagus Turonicus* [1]. Le Toulousain (*Tolosanum*), au contraire, nous a paru devoir être distingué de l'Aquitaine; car le catalogue des monastères dressé en 817, par ordre de Louis le Pieux, divise le pays qui s'étend de la Loire aux Pyrénées en quatre provinces, qui sont l'Aquitaine, la Vasconie, le Toulousain et la Septimanie [2].

Britannia. — Il ne viendrait sans doute à la pensée d'aucun historien de placer Rennes et Nantes dans la Bretagne de 806, puisque ces villes ne furent annexées à l'État breton qu'au milieu du ix[e] siècle. Vannes ne nous a pas semblé non plus devoir y être compris, car il paraît que cette ville fut conquise en 754 sur les Bretons, par le roi Pépin [3]; du reste, l'auteur des Annales dites d'Éginhard rapporte que lors de l'expédition de Bretagne, en 818, l'empereur tint à Vannes une assemblée générale, et qu'il entra ensuite dans cette province.

Burgundia. — La configuration de la Bourgogne, au nord, tout au moins, dérivait de celle du royaume gouverné par Gontran de 561 à 593, royaume que les annalistes du vii[e] siècle désignent justement sous ce nom de *Burgundia*. Orléans et Blois obéissaient à Gontran et faisaient sans doute encore partie de la Bourgogne dans la première moitié du ix[e] siècle, alors qu'Étampes, Châtres (aujourd'hui Arpajon) et Paris y étaient compris, comme le montre le texte du partage de 837, qu'on retrouve en partie dans les écrits historiques de Nithard et de Prudence de Troyes, texte qui désigne le Toulois, l'Ornois, le Blois (*Bedensis*), le Blaisois, le Perthois, le Barrois de Bar-le-Duc et celui de Bar-sur-Aube, le Briennois, le Troiesin, l'Auxerrois, le Sénonais, le Gâtinais, le Melunois, l'Étampois, le Châtrais et le Parisis comme les pays les plus septentrionaux de la Bourgogne, destinés par ce fait à celui des fils de Louis le Pieux qui devait régner en même temps sur les pays arrosés par le Rhin supérieur et les contrées situées entre la Meuse et la Seine [4]. Si le partage de 837 nous fait connaître la limite

[1] D. Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. V, p. 772.

[2] *Ibid.*, t. VI, p. 408-410.

[3] *Annales Mettenses.*

[4] Valois (*Notitia Galliarum*, p. 389) accuse Nithard d'erreur pour avoir placé en Bourgogne les cinq premiers de ces *pagi* qui, à son avis, ont toujours appartenu à l'Austrasie. Il n'aurait certainement pas conclu ainsi s'il avait remarqué la similitude que le texte de Nithard offrait ici avec la partie des *Annales* Bertiniennes due à Prudence, évêque de Troyes : les écrits de ces deux historiens ne dérivant en aucune façon l'un de l'autre, il faut en conclure, pour le fait dont il s'agit, à l'existence d'un même document consulté par chacun d'eux, et ce document ne peut être que le traité. Ajoutons que l'attribution du diocèse de Toul à la *Burgundia* n'est pas aussi étrange que semble le croire Valois, puisqu'une partie au moins de cette circonscription ecclésiastique, le Saintois, ainsi que

septentrionale de la Bourgogne des premiers Carolingiens, le partage de 806, en désignant les comtés bourguignons qui, de même que la Provence, devaient être unis au royaume d'Aquitaine, ce partage, disons-nous, prouve que la Bourgogne ne s'étendait pas, au midi, au delà du Lyonnais, de la Savoie, de la Maurienne et du Val de Suse.

FRANCIA. — L'Atlas historique de Spruner divise l'ancienne *Francia* du VI[e] siècle, la *Francia* qui s'étendait à l'est jusque vers les sources du Mein et à l'ouest jusqu'aux bouches de la Loire, en quatre régions, qu'il nomme *Neustria*, *Francia antiqua*, *media Francia* et *Austrasia*. Les documents contemporains de Charlemagne ne paraissent pas autoriser l'admission d'une *Francia antiqua*, du moins comme province bien caractérisée : les diocèses de Thérouanne, d'Arras, de Tournay, de Liége, etc., attribués à cette province par le géographe allemand, appartenaient en réalité à la France proprement dite, nommée encore *media Francia*, en raison de sa situation intermédiaire entre la Neustrie et l'Austrasie d'alors. Il nous semble aussi qu'on ne peut admettre, avec Spruner, que la Neustrie des temps carolingiens ait dépassé au nord le diocèse de Rouen (c'est-à-dire la troisième Lyonnaise, province ecclésiastique à laquelle son nom se trouva réduit dès le XI[e] siècle), pour s'étendre au nord-est jusqu'à l'Oise, qui lui aurait servi de limite[1] : le Beauvaisis et l'ancienne *civitas Veromanduorum* nous paraissent avoir fait partie dès lors de la France (*Francia*). C'est contrairement à l'opinion ayant cours en France, et d'accord avec Spruner, que nous avons considéré le Rhin, à quelques exceptions près, comme limite orientale de la *Francia*. Le partage de 835 prouve, en effet, que cette province renfermait la presque totalité du cours de la Moselle[2]; et, aux termes du traité de Verdun (843), le royaume de Charles le Chauve, compris entre la Meuse, l'Océan, les Pyrénées, la mer Méditerranée, le Rhône et la Saône, était formé de l'Aquitaine, de la Neustrie et de la partie occidentale la *Francia* et d'une portion de la Bourgogne, tandis que la partie orientale de la même *Francia* fut dévolue à l'empereur Lother[3]. Or on sait que

l'Alsace, faisaient déjà partie du royaume de Bourgogne à la fin du VI[e] et au commencement du VII[e] siècle. (*Chronicon Fredegarii*, l. V, cap. XXXVII.)

[1] Au milieu du IX[e] siècle, déjà, la *Neustria* ne désignait plus que le pays entre la Seine, la Loire et l'Océan. (Voir notre travail sur *l'Ile-de-France, ses limites, ses gouverneurs*, au tome I[er] des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*.)

[2] Ad Alamanniam totam Burgundiam...; et de ista media Francia Wa[v]rensis, Ungensis, Castrensis, Portiano, Remegensis, Laudunensis, Mosellis, Treveris... (D. Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. VI, p. 414.)

[3] Un auteur contemporain, Adon, archevêque de Vienne, le dit expressément : Qui (Lotharius)... accepit regnum Romanorum, et totam Italiam, *et partem Franciæ orientalem*, et totam Provinciam...; Carolus quoque *medietatem Franciæ ab occidente* et totam Neustriam, Britanniam, etc. » (D. Bouquet, *Recueil des*

ce dernier possédait au nord de la Bourgogne le pays situé entre la Meuse, puis l'Escaut d'une part, le Rhin de l'autre. Quant à la limite méridionale de la France, contiguë de ce côté à la Bourgogne, on a vu plus haut les motifs qui nous ont fait nous écarter de l'opinion généralement admise.

LANGOBARDIA. — La division de la Lombardie en *Neustria, Austria, Æmilia, Littoraria maris* et *Tuscia,* résulte non-seulement des préambules des lois promulguées par les rois langobards, mais aussi de celles que publia le roi Pépin, fils de Charlemagne[1]. On ne peut trouver de meilleurs arguments pour le sens qu'on attribue ordinairement aux noms Neustrie et Austrasie, que l'existence simultanée de provinces ainsi nommées en Lombardie comme en France, celle-ci formée de la partie orientale du pays, celle-là de la partie occidentale.

PROVINCIA. — C'est seulement dans la troisième édition de l'Atlas historique de Spruner que les cartes du IXe siècle distinguent la Provence de la Bourgogne, et encore M. Menke, le nouvel éditeur de Spruner, avait-il tout d'abord persisté à confondre la Provence dans la Bourgogne, comme on peut le voir par la carte de l'Europe au temps de Charlemagne. Cependant si, grâce au texte du partage de 806, il reconnaît l'existence de la Provence au même titre que la Bourgogne, il n'en attribue pas moins à cette dernière les deux tiers de la Provence du IXe siècle, en restreignant la *Provincia* aux villes situées au sud de la Durance : il suffit de lire attentivement ce qui, dans le testament de Charlemagne, concerne le roi d'Aquitaine, pour être convaincu que la Provence avait, en 806, à peu près la même étendue que les anciennes provinces romaines connues sous le nom de Viennoise et de seconde Narbonnaise. (Voyez plus haut au mot *Burgundia.*)

historiens des Gaules, t. VI, p. 55.) Le même auteur attribue l'Austrasie, sans en rien excepter, à Louis le Germanique, ce qui montre qu'alors le nom *Austrasia* était réservé à la France d'outre-Rhin, et sans doute aussi aux cités de Mayence, de Worms et de Spire, qui entrèrent dans le royaume de ce même Louis. (*Annales Bertiniani,* anno 843.)

[1] En l'an 713, le roi Luitprand s'exprime ainsi : « Ego... una cum omnibus judicibus de Austriæ et Neustriæ partibus et de Tusciæ finibus, cum reliquis fidelibus meis Langobardis » (Muratori, *Rerum Italicarum scriptores,* t. Ier, pars 2a, p. 51 ; cf. p. 52) ; en 720, il paraît « una cum illustribus viris optimatibus meis Neustriæ et Tusciæ partibus » (*Ibid.*, p. 54), et à cette même date, il oppose encore l'*Austria* à la *Neustria.* (*Ibid.,* p. 64 et 72.) Dans les lois de Ratchis, son successeur, on lit ces mots : « Id est Langobardum judicibus, tam de Neustriæ, quam de Austriæ et Tusciæ finibus. » (*Ibid.,* p. 85.) Enfin Pépin, roi d'Italie, dit : « Et hoc damus in mandatis, ut tam in Austria quam in Neustria, quamquam in Æmilia, et Tuscia, et litore maris per omnia loca... » (*Ibid.,* p. 120.) — Paul Diacre parle aussi de l'*Austria* en son *Historia gentis Langobardorum.*

V

Nous croyons utile de compléter ce court éclaircissement par une liste alphabétique des noms qui figurent sur la carte. A la suite de chacun de ces vocables géographiques, on trouvera l'équivalent moderne ou, à son défaut, l'indication de l'emplacement occupé par la localité du IXe siècle : le lecteur connaîtra ainsi, plus exactement que par la carte, la solution précise que nous avons donnée à un grand nombre de petits problèmes topographiques qui se présentaient à nous.

Abellinum, *Avellino.*
Abodriti, *les Abodrites.*
Abrincatis, *Avranches.*
Accium, *Accia.*
Acerra, *Acerra.*
Acheruntia, *Acerenza.*
Adarna, fluvius, *l'Eder.*
Adjacium, *Ajaccio.*
Adria, *Adria.*
Ægidora, *l'Eyder.*
Æmilia, *l'Emilie.*
Æmonia, *ville ruinée près Città-Nuova.*
Æsernia, *Isernia.*
Æsis, *Jesi.*
Agatha, *Agde.*
Agaunum, *Saint-Maurice en Valais.*
Agennum, *Agen.*
Alamannia, *l'Allemagne.*
Alancio, *Alençon.*
Alara, fluvius, *l'Aller.*
Alba, *Alba.*
Alba, fluvius, *l'Aube.*
Albanum, *Albano.*
Albigis, *Alby.*
Albingaunum, *Albinga.*
Albintimilium, *Vintimille.*
Albis, fluvius, *l'Elbe.*
Alemona, fluvius, *l'Altmühl.*
Aleria, *Aleria.*
Alesia, *Alise, aujourd'hui Sainte-Reine.*
Aleta, *Alet, aujourd'hui Saint-Servan.*
Aletium, *Lecce.*
Alifa, *Alifa.*
Alisni, *sur le Weser, entre Verden et Minden.*
Alsacia, *l'Alsace.*
Alsegaudia, *l'Ajoye.*
Altaha, *Altach.*
Altonis Monasterium, *Altomonster.*
Altum Fagetum, *Faget-Abbatial.*
Amaus, *l'Amous.*
Ambianis, *Amiens.*
Ambra, fluvius, *l'Emmer.*
Amelphia, *Amalfi.*
Ameria, *Amelia.*
Amiternum, *S. Vittorino.*
Anagnia, *Anagni.*
Ancona, *Ancone.*
Andecavis, *Angers.*
Andiacus, *Angeac.*
Andria, *Andri.*
Anesus, *l'Enns.*
Angeris, fluvius, *l'Indre.*
Angrarii, *tribu saxonne habitant entre les Westfalai et les Ostfalai.*
Aniana, *Aniane.*
Anicium, *le Puy-en-Velay.*
Anisola, *Anille, aujourd'hui Saint-Calais*
Aprutium, *Teramo.*
Apta, *Apt.*
Aquæ, in Langobardia, *Acqui.*
Aquæ, in Provincia, *Aix.*
Aquæ, in Wasconia, *Dax.*
Aquæ Grani, *Aix-la-Chapelle.*
Aquileia, *Aquilée.*
Aquinum, *Aquino.*
Aquitania, *l'Aquitaine ou Guyenne.*
Araris, fluvius, *l'Aar.*
Arausio, *Orange.*
Arciacum, *Arcis-sur-Aube.*
Arelate, *Arles.*
Aretium, *Arezzo.*
Argentomum, *Argenton-sur-Creuse.*
Ariminum, *Rimini.*
Arrabo (vel Raba), *le Raab.*
Asculum, *Ascoli.*
Asilum, *le Mas-d'Azil.*
Assisium, *Assise.*
Asta, *Asti.*
Asterga, *l'Ostringen.*
Asturia, *les Asturies.*
Athesis, fluvius, *l'Adige.*
Atina, *Atino.*
Atrebatis, *Arras.*
Attiniacum, *Attigny.*
Atura, *Aire.*
Aturis, fluvius, *l'Adour.*
Audenacum, *Aulnay-de-Saintonge.*
Audriaca villa, *Orville.*
Audura, fluvius, *l'Eure.*
Augusta, in Alamannia, *Augsbourg.*
Augusta, in Burgundia, *Aoste.*

Augustodunum, *Autun.*
Aurelianis, *Orléans.*
Auscii, *Auch.*
Ausona, *Vich.*
Austerbant, *l'Ostrevant.*
Austrasia, *l'Austrasie.*
Austria, *partie orientale de la Lombardie*
Autissiodorum, *Auxerre.*
Auximum, *Osimo.*
Avallo, *Avallon.*
Avari seu Hunni, *les Avares ou Huns.*
Avario, fluvius, *l'Aveyron.*
Avenio, *Avignon.*
Axona, *l'Aisne.*
Badenfliot, *Bridenfleth.*
Bajoaria, *la Bavière.*
Bajocas, *Bayeux.*
Balneum Regis, *Bagnarea.*
Barcinona, *Barcelone.*
Bardengo, *le pays de Bardowick.*
Bardenwich, *Bardowick.*
Barium, *Bari.*
Barrum, *Bar-le-Duc.*
Barrum, *Bar-sur-Aube.*
Basilia, *Bâle.*
Batua, *la Batavie.*
Beheimi, *les Bohémiens.*
Bellisum, *Belley.*
Bellovacis, *Beauvais.*
Bellunum, *Bellune.*
Belna, *Beaune.*
Beneharnum, *Béarn (aujourd'hui Lescar)?*
Beneventanus (ducatus), *le duché de Bénévent.*
Beneventum, *Bénévent.*
Bercetum, *Berceto.*
Berch, *Bergen.*
Bergomum, *Bergame.*
Berinzona, *Bellinzone.*
Besua, *Bèze.*
Bigorra, *Cieutat.*
Bingia, *Bingen.*
Biterræ, *Béziers.*
Bitervum, *Viterbe?*
Bituntum, *Bitonto.*
Bituricis, *Bourges.*
Blera, *Bieda.*
Blesum, *Blois.*
Bobium, *Bobbio.*
Boii, *la Teste-de-Buch?*
Bononia, in Exarchatu, *Bologne.*
Bononia, in Francia, *Boulogne-sur-Mer.*
Bota, fluvius, *le Bode.*
Bovianum, *Boiano.*
Bragbantum, *le Brabant.*
Brantosma, *Brantôme.*
Briona, *Brienne-le-Château.*
Briosum, *Brioux.*
Brisach, *Vieux-Brisach.*
Britannia, *la Bretagne.*
Brivate, *Brioude.*
Brixia, *Brescia.*
Brixillum, *Brescello.*
Brociacum, *Broussy-le-Grand*
Broweroch, *le Broerec.*
Brundusium, *Brindisi.*
Brunesberg, *lieu ruiné près d'Hœxter.*
Bucki, *pays où étaient situés le (mont Bückeberg et la ville de Bückeburg).*
Bulgari, *les Bulgares.*
Bundium, *Bouin.*
Buocholt, *Bocholt.*
Burbo, *Bourbon-l'Archambault.*
Burdegala, *Bordeaux.*
Buriaburg, *le mont Bierberg.*
Cabellio, *Cavaillon.*
Cabilonum, *Chalon-sur-Saône.*
Cadurcis, *Cahors.*
Cære, *Cervetere.*
Cæsaraugusta, *Saragosse.*
Cæsena, *Cesena.*
Cajeta, *Gaëte.*
Cala, *Chelles.*
Calagurris, *Calahorra.*
Calaris, *Cagliari.*
Calatia, *Cajazzo.*
Caletensis, *le pays de Caux.*
Callium, *Cagli.*
Camaracum, *Cambrai.*
Camb, fluvius, *le Kamp.*
Cambria, *la Cambrie ou pays de Galles.*
Camerinum, *Camerino.*
Camliacum, *Chambly.*
Camp, *Champ-le-Duc.*
Campidona, *Kempten.*
Cannæ, *ville détruite au nord de Canusium.*
Cantella, *Chantelle.*
Cantium, *le Kent.*
Cantuaria, *Canterbury.*
Canusium, *Canosa.*
Capraria, *Cabrières.*
Caprulum, *Caorle.*
Capua, *Capoue.*
Carantani, *les Carinthiens.*
Carbonacum, *Corbeny.*
Carcassona, *Carcassonne.*
Cardona, *Cardona.*
Carentona, fluvius, *la Charente.*
Cariate, *Cariati.*
Carisiacum, *Quiersy-sur-Oise.*
Carniola, *la Carniole.*
Carnotes, *Chartres.*
Carnuntum, *Petronell?*
Carpentoracte, *Carpentras.*
Carrofum, *Charroux.*
Carus, fluvius, *le Cher.*
Caserta, *Caserte.*
Cassinogilum, *Casseneuil.*
Castaserra, *Caserras?*
Castellio, *Saint-Mihiel.*
Castellum Felicitatis, *Città di Castello.*
Castra, *Châtres, aujourd'hui Arpajon.*
Castricium, *le Châtelet, aujourd'hui le Mont-Olympe.*
Castrum Gordonis, *Sancerre.*
Catacium, *Catanzaro.*
Catalaunis, *Châlons-sur-Marne.*
Cauciacum, *Choisy-au-Bac.*

Caucoliberi, *Collioures.*
Caunæ, *Caunes.*
Cella Fraxilii, *Sère.*
Ceneta, *Ceneda.*
Cenomanis, *le Mans.*
Centulum, *Saint-Riquier.*
Centum Cellæ, *Civita-Vecchia.*
Ceritania, *la Cerdagne.*
Cervia, *Cervia.*
Chletgowe, *le Kletgow.*
Cimorra, *Simorre.*
Cinga, fluvius, *la Cinca.*
Clarus Mons, *Clermont-Ferrand.*
Clavenna, *Chiavenna.*
Clinga, *Klingen.*
Clusæ, *Cluse.*
Clusium, *Chiusi.*
Colapius, fluvius, *la Kulpa.*
Colonia, *Colonia.*
Comaclum, *Comacchio.*
Comageni, *auprès de Zeiselmauer.*
Commerciacum, *Commercy.*
Compendium, *Compiegne.*
Compsa, *Conza.*
Comum, *Come.*
Concæ, *Conques.*
Concordia, *Concordia.*
Confluens, *Munster.*
Confluentes, *Coblenz.*
Connoburg, *Connor ?*
Consoranni, *Saint-Lizier.*
Constantia, in Alamannia, *Constance.*
Constantia, in Neustria, *Coutances.*
Convenæ, *Saint-Bertrand.*
Corbeia, *Corbie.*
Corbiniacum, *Corbigny.*
Corbo, *Corbon.*
Corialum, *Cherbourg.*
Corisopitum, *Quimper-Corentin.*
Cormaricum, *Cormery.*
Cornubia, *la Cornouaille.*
Corsica, *la Corse.*
Cremisa, *Krems.*
Cremona, *Crémone.*
Crosa, fluvius, *la Creuse.*
Crotona, *Crotone.*
Crudatis, *Cruas.*
Cuffenstein, *Kostheim.*
Cumæ, *ville ruinee pres Pouzzoles.*
Cupedæ, *Quendes.*
Cupersanum, *Conversano.*
Curbio, *Moutiers-au-Perche.*
Curia, *Coire.*
Cusentia, *Cosenza.*
Dalmatia, *la Dalmatie.*
Dania, *le Danemark.*
Danubius, fluvius, *le Danube.*
Dea, *Die.*
Denegontium, *Digoin.*
Dertona, *Tortona.*
Dervum, *Montier-en-Der.*
Dinia, *Digne.*
Divio, *Dijon.*
Dolum, *Dol.*
Dorestadt, *Duurstede.*
Dorocas, *Dreux.*
Dorononia, fluvius, *la Dordogne.*
Dragni, *le Dreini, pays arrose par la Lippe.*
Dravus, fluvius, *la Drave.*
Druentia, fluvius, *la Durance.*
Duisma, *Duesme.*
Duitia, *Deuz.*
Duleonum, *Doudeon.*
Dunum, *Châteaudun.*
Durgowe, *la Thurgovie.*
Duria, *Duren.*
Durius, fluvius, *le Duero.*
Dusera, *Donzere.*
Duteiacum, *Donzy.*
Eboracum, *York.*
Ebrodunum, *Embrun.*
Ebroicas, *Evreux.*
Ecolesima, *Angoulême.*
Elaver, fluvius, *l'Allier.*
Elna, *Elne.*
Elusa, *Eause.*
Emporiæ, *Ampurias.*
Enge, *Engen.*
Eporedia, *Ivrée.*
Eposium, *Ivry, aujourd'hui Carignan.*
Epternach, *Echternach.*
Eresburg, *Stadtberg.*
Erpisfurt, *Erfurth.*
Estanglia, *l'Estanglie.*
Estsaxonia, *l'Essex.*
Esesfelt, *Itzehoe.*
Eugubium, *Gubbio.*
Evrogilum, *Ebreuil.*
Exarchatus, *l'Exarchat de Ravenne.*
Falaria, *Faleroni.*
Fanum, *Fano.*
Faventia, *Faenza.*
Fedentiacum, *le Fézensac.*
Feltrum, *Feltre.*
Ferdi, *Verden.*
Ferraria, *Ferrare.*
Ferrariæ, *Ferrieres.*
Fesulæ, *Fiesole.*
Firmum, *Fermo.*
Flandria, *la Flandre.*
Flaviacum, *Flay, aujourd'hui Saint-Germer.*
Flaviniacum, *Flavigny.*
Florentia, *Florence.*
Floriacum, *Fleury, aujourd'hui Saint-Benoit-sur-Loire.*
Fontanella, *Fontenelle, aujourd'hui Saint-Wandrille-Rançon.*
Foracheim, *Forchheim.*
Formiæ, *ville detruite, près Mola.*
Forum, *Feurs.*
Forum Julii, in Langobardia, *Cividale di Friuli.*
Forum Julii, in Provincia, *Frejus.*
Forum Livii, *Forli.*
Forum Populi, *Forlimpopoli.*
Forum Sempronii, *Fossombrone.*

Francia, *la France.*
Franconofurt, *Francfort-sur-le-Mein.*
Frequentum, *Fricenti.*
Frisia, *la Frise.*
Frisinga, *Frisingen.*
Friteslar, *Fritzlar.*
Frontiacum, *Fronsac.*
Fulda, *Fulde.*
Fulginea, *Foligno.*
Fundi, *Fondi.*
Furconium, *Furconio.*
Gabalis, *Javouls.*
Gabellum, *Gavello.*
Gallipolis, *Gallipoli.*
Ganda, *Gand.*
Garonna, fluvius, *la Garonne.*
Gebenna, *Genève.*
Gellona, *Gellone, aujourd'hui Saint-Guilhem-du-Désert.*
Gemeticum, *Jumiéges.*
Gentiliacum, *Gentilly.*
Genua, *Gênes.*
Gerunda, *Girone.*
Glannativa, *Glandèves.*
Gordonis (Castrum), *Sancerre.*
Gorzia, *Gorze.*
Gradus, *Grado.*
Grandis Vallis, *Münsterthal.*
Grapfeld, *le Grapfeld.*
Gratianopolis, *Grenoble.*
Gravina, *Gravina.*
Guduscani, *les habitants de Guduscа (aujourd'hui Branicevo).*
Halla, *Hall.*
Hasa, fluvius, *la Hase.*
Hasbanium, *le Hasbain.*
Hassi, *les habitants de la Hesse.*
Hegow, *le Hegow.*
Herbatilicum, *l'Herbauge.*
Heristallium, *Herstal.*
Heristelli, *Herstelle.*
Herolvesfelt, *Hersfeld.*
Hibernia, *l'Irlande.*
Hiberus, fluvius, *l'Ebre.*
Hilariacum, *Saint-Avold.*
Hilerda, *Lerida.*
Hissando, *Yssandon.*
Histria, *l'Istrie.*
Hlidbeki, *Lübbecke.*
Hochseoburg, *Seeburg.*
Hohbuocki, *sur la rive gauche de l'Elbe, en face de Lenzen.*
Hoium, *Huy.*
Holdistede, *Hollenstedt.*
Horta, *Orta.*
Huculbi, *Hockeleve, aujourd'hui Petershagen.*
Huettagoe, *partie nord-ouest du diocèse de Minden.*
Humana, *Umana.*
Hunni vel Avari, *les Huns ou Avares.*
Icauna, fluvius, *l'Yonne.*
Idonea, fluvius, *l'Huisne.*
Imola, *Imola.*
Ingelheim, *Ingelheim.*
Ingoldestat, *Ingolstadt.*
Insulæ Baleares, *les îles Baléares.*
Interamnæ, *Terni.*
Isara, fluvius, in Francia, *l'Oise.*
Isara, fluvius, in Provincia, *l'Isère.*
Jadera, *Zara.*
Jocundiacum, *le Palais.*
Jopila, *Jupille.*
Justinopolis, *Capo d'Istria.*
Juvavum quæ et Saltzburg, *Salzburg.*
Juvenacium, *Giovenazzio.*
Lactora, *Lectoure.*
Landevennoch, *Landevennec.*
Langobardia, *la Lombardie.*
Lapurdum, *Labourd (aujourd'hui Bayonne)?*
Latisco, *le mont Lassois.*
Lauda, *Lodi.*
Laudunum, *Laon.*
Lauresham, *Lorsch.*
Lauriacum, *Lorch.*
Lausonna, *Lausanne.*
Lech, fluvius, *le Lech.*
Lechfelt, *le pays arrosé par le Lech vers Augsbourg.*
Ledus, fluvius, *le Loir.*
Legio, *Léon.*
Lemovices, *Limoges.*
Leodicum, *Liége.*
Leonum, *Saint-Pol-de-Leon.*
Lexovii, *Lisieux.*
Leziniacum, *Lusignan.*
Liburnia, *la Liburnie.*
Liesi, *sur l'Eder, au sud-ouest de Battenberg.*
Liger, fluvius, *la Loire.*
Lingones, *Langres.*
Linones, *peuple habitant entre les Saxons, les Abodrites et les Wiltzes.*
Lippia, fluvius, *la Lippe.*
Lirinum, *Lérins.*
Littoraria maris, *la Ligurie.*
Londinium, *Londres.*
Longenehi, *Logenahe.*
Longolare, *Longlier.*
Luca, *Lucques.*
Lucæ, *Loches.*
Luceria, *Lucera.*
Lucoli, *Ponte Riccioli?*
Lugdunum, *Lyon.*
Lunæ, *Luna.*
Lunatis, *Lunas.*
Luteva, *Lodève.*
Lutosa, *Leuze.*
Lutra, *Lure.*
Lutrahahof, *Lauterhofen.*
Luxovium, *Luxeuil.*
Madriacum, *Merey.*
Magadaburg, *Magdeburg.*
Magalona, *Maguelonne.*
Magnus Locus, *Manglieu.*
Magnus Mons, *Mémont.*
Majorica, *Majorque.*

Pinciacum, *Poissy.*
Pipernum, *Piperno.*
Pisa, *Pise.*
Pisaurum, *Pesaro.*
Piscianum, *Pessan.*
Pistorium, *Pistoja.*
Placentia, *Plaisance.*
Pola, *Pola.*
Policastrum, *Policastro.*
Polymartium, *Bomarzo.*
Polymnianum, *Polignano.*
Pontigo, *Ponthion.*
Populonium, *ville ruinée située vis-à-vis de l'île d'Elbe.*
Portium, *Château-Porcien.*
Portus, in Burgundia, *Port-sur-Saône.*
Portus, in ducatu Romæ, *Porto.*
Portus Veneris, *Porto Venere.*
Potentia, *Potenza.*
Præneste, *Palestrina.*
Prumia, *Prüm.*
Pruvinum, *Provins.*
Psalmodium, *Psalmody.*
Puteoli, *Pouzzoles.*
Quentawich, *près Saint-Josse-sur-Mer.*
Raba (Arrabo vel), fluvius, *le Raab.*
Raciate, *Rézé.*
Radantia, fluvius, *la Rednitz.*
Ravenna, *Ravenne.*
Reate, *Rieti.*
Redonis, *Rennes.*
Reganesburg, *Regensburg (Ratisbonne).*
Regium, *Reggio.*
Reii, *Riez.*
Remis, *Reims.*
Retia, *la Rhétie.*
Rhenus, fluvius, *le Rhin.*
Rhodanus, fluvius, *le Rhône.*
Rimi, *Rehme.*
Riomum, *Riom.*
Riustri, *le Rustringen.*
Rodomum, *Rouen.*
Roma, *Rome.*
Romarici Castellum, *Remiremont.*
Roscida Vallis, *Roncevaux.*
Roselllæ, *Rosella.*
Rossanum, *Rossano.*
Rota, *Roda* [1].
Rubum, *Ruvo.*
Ruscellio, *Roussillon.*
Ruthenis, *Rodez.*
Sabaria, *Sarvar.*
Saboia, *la Savoie.*
Sagii, *Seez.*
Sagona, *Sagona.*
Sagona, fluvius, *la Saône.*
Sala, *la Saale.*
Salerna, *Salerne.*
Salmantica, *Salamanque.*
Salmontiacum, *Samoussy.*
Salona, *Salonne.*
Salpia, *Salpi.*
Saltz, *Salz.*
Saltzburg, *Salzburg.*
Salussa, *Seltz.*
Samara, fluvius, *la Sambre.*
Sanicium, *Senez.*
Sancta Columba, *Santa Coloma de Farnes.*
Sancta Crux, *la Croix-Saint-Leufroy.*
Sancta Maria, *la Grasse.*
Sancta Severina, *Santa Severina.*
Sanctus Ægidius, *Saint-Gilles-les-Boucheries.*
Sanctus Briocus, *Saint-Brieuc.*
Sanctus Deodatus, *Saint-Dié.*
Sanctus Dionysius, *Saint-Denis.*
Sanctus Eugendus, *Saint-Oyand, aujourd'hui Saint-Claude.*
Sanctus Filibertus, *Noirmoutier.*
Sanctus Florentius sive Glonna, *Saint-Florent-sur-Loire.*
Sanctus Gallus, *Saint-Gall.*
Sanctus Goar, *Saint-Goar.*
Sanctus Hilarius, *Leuc.*
Sanctus Laurentius, *Saint-Chignan.*
Sanctus Marinus, *San-Marino.*
Sanctus Maurus, *Maurmünster (Marmoutier).*
Sanctus Maxentius, *Saint-Maixent.*
Sanctus Pabutualus sive Trecorum, *Tréguier.*
Sanctus Papulus, *Saint-Papoul.*
Sanctus Quintinus, *Saint-Quentin.*
Sanctus Savinus, in Aquitania, *Saint-Savin-sur-Gartempe.*
Sanctus Savinus, in Wasconia, *Saint-Savin.*
Sanctus Theodefridus, *Saint-Chaffre.*
Sanctus Tiberius, *Saint-Thibéry.*
Santones, *Saintes.*
Sardinia, *la Sardaigne.*
Sarnum, *Sarno.*
Sarraceni, *les Sarrasins.*
Sarta, fluvius, *la Sarthe.*
Sassena, *Sarsina.*
Saviniacum, *Savigny.*
Savona, *Savone.*
Savus, fluvius, *la Save.*
Saxonia, *la Saxe.*
Scaldis, fluvius, *l'Escaut.*
Schaninge, *Schæningen.*
Scladistat, *Schlestadt.*
Sclavi, *les Slaves.*
Scoralia, *Escorailles.*
Scutingi, *les habitants du pays d'Écuens.*
Scyllacium, *Squillace.*
Sedunum, *Sion.*
Segestero, *Sisteron.*
Segovia, *Ségovie.*
Segusia, *Suse.*
Selnectis, *Senlis.*
Sels, *Champtoceaux.*
Sena, *Sienne.*
Senogallia, *Sinigaglia.*

[1] C'est par erreur que nous avons indiqué le *Rota* ou *Roda* des Annales d'Éginhard et de l'Astronome comme identique à Roda, dans la province d'Huesca; c'est aujourd'hui Roda sur le Tet, à deux lieues nord-est de Vich (*Ausona*), en Catalogne.

Septimania, *la Septimanie.*
Sequana, fluvius, *la Seine.*
Sicoris, fluvius, *la Segre.*
Sigiburgum, *forteresse détruite, située sur un rocher au confluent de la Ruhr et de la Lenne.*
Signia, *Segni.*
Sili, *Silles.*
Silva Candida, *Selva Candida.*
Sintleozesavia, *Reichenau.*
Sipontum, *Siponto.*
Siscia, *Sissey.*
Sithiu, *Saint-Omer.*
Skidrolburg, *Schieder.*
Sliesthorp, *Sleswick.*
Smeldingi, *les Smeldings.*
Solemniacum, *Solignac.*
Sora, *Sora.*
Sorabia, *le pays des Serbes*
Soracte, *Monte S. Oreste.*
Soricinium, *Sorèze.*
Spira, *Spire.*
Spoletanus ducatus, *le duché de Spolète.*
Spoletum, *Spolète.*
Stabulaus, *Stavelot.*
Stampæ, *Étampes.*
Starasfurt, *Stassfurth.*
Stetiwane, *Stettwang.*
Strazburc, *Strasbourg.*
Suana, *Soana.*
Suarzaha, *Schwarzach.*
Suentana, *Swante.*
Suessiones, *Soissons.*
Suggentensis, *le Saintois*
Sulmona, *Sulmone.*
Suntal mons, *le Sundel ou Suntel.*
Surrentum, *Sorrente.*
Suthsaxonia, *le Sussex.*
Sutrium, *Sutri.*
Tagansee, *Tegernsee.*
Tagus, fluvius, *le Tage.*
Talamute, *Tallemude.*
Tarduinum, *le Mont-Notre-Dame.*
Tarentasia, *Moutiers-en-Tarentaise.*
Tarentum, *Tarente.*
Tarracona, *Taragone.*
[illegible]
[illegible]
Tarvisium, *Trévise.*
Tarnis, fluvius, *le Tarn.*
[illegible]
Teate, *Chieti.*
[illegible]
[illegible] *pays de [illegible]*
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Ticinum, vel Papia, *Pavie.*
Tiernum, *Thiers.*
Timoc, fluvius, *le Timoc.*
Timociani, *les habitants du pays arrosé par le Timoc.*
Tiza, fluvius, *la Theiss.*
Toarcis, *Thouars.*
Toletum, *Tolède.*
Tolo, *Toulon.*
Tolosa, *Toulouse.*
Tolosanum, *le Toulousain*
Torcellum, *Torcello.*
Torinna, *Turenne.*
Tornodorum, *Tonnerre.*
Tortosa, *Tortose.*
Toxandria, *la Toxandrie.*
Trajectus, in Francia, *Maestricht*
Trajectus, in Frisia, *Utrecht.*
Tranum, *Trani.*
Trebia, *Trevi.*
Trecas, *Troyes.*
Trecorum, sive Sanctus Pabutualus, *Tréguier.*
Tres Tabernæ, *ville détruite près Cisterna*
Treveris, *Trèves.*
Triburiæ, *Trebur.*
Tricaricum, *Tricarico.*
Tricastini, *Saint-Paul-Trois-Châteaux.*
Tridentum, *Trente.*
Triventum, *Trivento.*
Tudertum, *Todi.*
Tullum, *Toul.*
Tulpiacum, *Zulpich.*
Turicum, *Zürich.*
Turnacum, *Tournay.*
Turones, *Tours.*
Tuscana, *Toscanella.*
Tuscia, *la Toscane.*
Tusculum, *Frascati.*
Tutela, *Tulle.*
Ucetium, *Uzès.*
Uldo, fluvius, *l'Oudon.*
Umbriaticum, *Umbriatico.*
Urbinum, *Urbin.*
Urbs Vetus, *Orvieto.*
Urta, fluvius, *l'Ourthe.*
Userca, *Uzerche.*
Valentia, in Hispania, *Valence.*
Valentia, in Provincia, *Valence.*
Valentianæ, *Valenciennes.*
Vallensis, *le Vallais, partie de la Catalogne.*
Vallis Asperii, *Valespir.*
Vallis Augustana, *le val d'Aoste.*
Vallisii, *les habitants du Valais.*
Valva, *Valva.*
Vapincum, *Gap.*
Vasates, *Bazas.*
Vasio, *Vaison.*
Velitræ, *Velletri.*
Venafrum, *Venafro.*
Venetella, *Vénerque.*
Venetia, *Venise.*
Venetis, *Vannes.*
Ventium, *Vence.*
Venusium, *Venosa.*

Vercelli, *Verceil.*
Vermeria, *Verberie.*
Vernum, *Ver.*
Verodunum, *Verdun.*
Verona, *Vérone.*
Verulæ, *Veroli.*
Vesontio, *Besançon.*
Vetus Pictavis, *Vieux-Poitiers*
Vicentia, *Vicence.*
Vicinonia, fluvius, *la Vilaine.*
Vienna, *Vienne.*
Vigenna, fluvius, *la Vienne.*
Vigilia, *Veglia.*
Villa Magna, *Villemagne.*
Villa Rubea, *Villarroya.*
Vilcassinus, *le Vexin.*
Vindocinum, *Vendôme.*
Vindoilus, *Vendeuil.*
Virtudum, *Vertus.*
Visula, fluvius, *la Vistule.*
Vivaria, *Viviers.*
Volterra, *Volterre.*
Volvicus, *Volvic.*
Vongus, *Voncq.*
Vulturnus, fluvius, *le Vulturne.*
Waharna, fluvius, *la Werne.*
Waldensis, *le pays de Vaud.*
Wanga, *le Wangerland.*
Warasci, *les habitants du Varais.*
Wasconia, *la Gascogne.*
Wastinensis, *le Gâtinais.*
Weihadaburg, *Wettaburg.*
Wenedi, seu Sclavi, *les Vénèdes.*
Westfalai, *les habitants de la Westphalie.*
Westsaxonia, *le Wessex.*
Wetereiba, *la Wetteravie.*
Wigmodia, *pays dont Brême faisait partie.*
Wiltzi seu Weletabi, *les Wiltzes ou Vététabes.*
Wirciniacum, *Versigny.*
Wirtziburgum, *Wurzburg.*
Wisera, fluvius, *le Weser.*
Wizenburg, *Wissembourg.*
Wormatia, *Worms.*

AUGUSTE LONGNON.



Fig. 117. Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale, Lat. 1, f° 1.



Fig. 118. — Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale, Lat. 1, f°s 11 et 370.

ÉCLAIRCISSEMENT VI

SUR L'ILLUSTRATION DU PRÉSENT VOLUME



Fig. 119. — Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale, Lat. 1, f° 40.

VULGARISER l'histoire et la légende de Charlemagne, populariser cette grande figure de notre histoire, tel a été notre dessein en illustrant ce livre. Nous avons essayé, d'ailleurs, de lui donner une parure qui fût vraiment digne de lui et d'en faire le type d'un livre ARTISTIQUEMENT et SCIENTIFIQUEMENT illustré. Toute notre pensée est dans ces quelques mots.

Les lecteurs de notre temps sont fatigués de ces illustrations de fantaisie que l'on demandait naguère au seul crayon de tel ou tel dessinateur célèbre. Ils exigent que, pour mettre en lumière la physionomie d'une époque ou la vie d'un héros, nous fassions passer sous leurs yeux tout ce que peuvent nous offrir de trésors l'archéologie et l'art des siècles passés. Étant donnée une Histoire de Charlemagne, on désire aujourd'hui savoir comment les peintres et les sculpteurs de tous les temps ont exprimé la figure du grand empereur, et l'on n'est pas éloigné de se demander comment étaient illustrés les livres de son temps. C'est à ce double désir que nous aurions voulu donner satisfaction.

Notre illustration se divise en deux parties : DANS LE TEXTE et HORS TEXTE.

DANS LE TEXTE, nous avons uniquement reproduit (sous forme de bordures, de culs-de-lampe et de lettrines) les principaux documents archéologiques des VIIIe et IXe siècles. C'est ainsi, peut-on dire, qu'étaient illustrés les livres du temps de Charles.

HORS TEXTE, nous avons reproduit les principales représentations artistiques dont la figure de Charlemagne a été l'objet depuis la fin du VIIIe siècle jusqu'à l'heure même où ce livre est publié et où nous écrivons ces lignes.

Notre illustration « dans le texte » est archéologique ; notre illustration « hors texte » est artistique. Toutes deux sont véritablement historiques. C'est là leur réelle et profonde unité, et la fantaisie n'y tient aucune place.

A chacune de ces deux illustrations nous allons tour à tour consacrer quelques commentaires dont nous sentons que notre lecteur a besoin.

I. L'illustration « dans le texte » était celle peut-être qui offrait le plus de difficultés. Il nous reste, en effet, fort peu de monuments figurés qui soient réellement contemporains de Charlemagne. Les manuscrits carolins sont des plus rares, et il en est parmi eux qui ne sont d'aucune ressource pour le dessinateur ou l'artiste. L'Évangéliaire de Gottescalk [1], qui a été exécuté pour Charlemagne, ne suffit pas pour donner une idée exacte de la richesse de l'art à l'époque du fils de Pépin. Sans doute, sa date le rend infiniment précieux ; mais ce monument de la fin du VIIIe siècle [2] ne nous offre que des ressources assez limitées. Force nous a donc été de descendre de quelques années le cours du IXe siècle, et nous avons d'autant moins hésité à le faire que l'art présente exactement, au IXe siècle, les mêmes caractères qu'au VIIIe. Deux documents véritablement incomparables nous ont tout d'abord arrêté : la Bible de Charles le Chauve [3] et le « Sacramentaire de Drogon », qui est encore connu sous le nom de « Sacramentaire de Metz [4] ». L'art du miniaturiste a rarement produit quelque chose de plus étonnant que ce dernier livre, et c'est avec un véritable enthousiasme que nous avons passé de longues heures à le contempler. Nous lui avons emprunté, ainsi qu'à la Bible de Charles le Chauve, un grand nombre de nos bordures, culs-de-lampe et lettrines. Mais d'autres manuscrits, moins éclatants et moins parfaits, ont été consultés et reproduits par nous avec le même soin [5].

[1] Bibliothèque nationale, Lat. 1993.

[2] Vers 791.

[3] Bibliothèque nationale, Lat. 1.

[4] *Ibid.*, Lat. 9428.

[5] Bibl. nation., Lat. 256, 257, 1141 (Évangéliaire de Lothaire), 1152 (Livre de prières de Charles le Chauve), 8850 (Évangéliaire de Saint-Médard de Soissons).

Nos lecteurs se convaincront aisément que toute cette ornementation est homogène, et que l'art du décorateur avait partout, à cette époque, les mêmes procédés, la même allure, la même vie. Que n'avons-nous pu reproduire ici les vives couleurs et les belles proportions de ces merveilleuses miniatures ! Nous avons été forcé, hélas ! de nous en tenir au blanc et au noir, et d'amoindrir la taille de ces lettrines qui, dans les manuscrits originaux, atteignent quelquefois la hauteur d'une de nos pages. Quant aux bordures, il nous a fallu les emprunter aux jambages des grandes lettres ornées du IXe siècle. Ce n'est donc pas un calque aussi servile que nous l'aurions voulu, mais une « composition » très-exacte et qui n'a rien de fantaisiste, et il en est de même pour quelques-uns de nos culs-de-lampe. Partout, d'ailleurs, il sera facile à nos lecteurs de remonter aux sources de cette illustration et de comparer scrupuleusement la copie avec le modèle.

Cependant ces soixante et dix lettrines, culs-de-lampe et bordures ne nous ont point suffi[1]. Nous avons cru devoir, pour éclairer l'histoire des prédécesseurs de Charles, reproduire dans notre texte les principaux types des monnaies et des sceaux de l'époque mérovingienne, les suscriptions et les souscriptions des rois de la première race, celles de leurs maires du palais, celles de Pépin et de son fils Carloman, et, pour faire plus vivement saisir le partage des États de Pépin entre ses deux fils, une petite carte indiquant très-nettement les limites des deux nouveaux royaumes. Mais nos *Éclaircissements*, eux aussi, avaient besoin d'une illustration « dans le texte ». Pour l'Éclaircissement sur le Costume, nous avons emprunté à la Bible de Charles-le-Chauve et à deux ou trois autres manuscrits plusieurs miniatures très-importantes où sont groupes des prêtres, des guerriers et des femmes, avec l'attitude et les habits propres au IXe siècle. Plus loin, ce sont les sceaux des rois et des empereurs carolingiens, lesquels sont dérobés à l'antiquité et dont la beauté fait un singulier contraste avec la barbarie des sceaux mérovingiens. Voici ailleurs, voici les monnaies frappées sous Charlemagne. Il y a quelques années, M. Jules Quicherat, directeur de l'École des chartes, avait bien voulu nous communiquer, pour la grande édition de la *Chanson de Roland*, de M. Léon Gautier,

12048 (Sacramentaire de Gellone), etc. = Bien que l'art du Xe siècle ne diffère pas essentiellement de celui du IXe, nous avons hésité à franchir l'an 900. Cf. la Bible du Xe siècle conservée sous le no 6 dans le fonds latin de la Bibliothèque nationale, etc. etc.

[1] Quelques-unes ont été empruntées à d'autres monuments figurés, aux mosaïques, etc. Tel est « le pape Pascal d'après une mosaïque de Sainte-Cécile à Rome » que Didron attribue à 820 (V. *Iconographie chrétienne*, p. 55, pl. 20); « la main divine portant une couronne », d'après une autre mosaïque que le même archéologue attribue à 848, etc.

trois dessins représentant les deux statues de Roland et d'Olivier à Vérone et le champ de bataille de Roncevaux. Ces dessins ornent ici l'Éclaircissement sur la Légende de Charlemagne, et ce sont les seuls qui n'aient pas été spécialement composés pour le livre de M. Vétault.

Nous en avons peut-être assez dit pour montrer que les VIIIe et IXe siècles vivent réellement dans ces intéressantes et nombreuses images. Costumes, physionomies, écritures, sceaux, monnaies, ornementation et miniatures, nos lecteurs y trouveront tous ces éléments de la vie de nos pères à l'époque carolingienne. Nous espérons qu'ils seront satisfaits, tout à la fois, de la précision qui caractérise tous ces détails et de l'unité qui domine tout cet ensemble.

II. C'est au IXe siècle aussi que s'attache tout d'abord notre illustration « hors texte ». Mais ce n'est que son point de départ. Elle prend de là son élan, s'il est permis de parler de la sorte, pour arriver, à travers le moyen âge et la renaissance, jusqu'aux temps modernes, jusqu'à notre siècle.

Pour exprimer de la façon la plus exacte le style de chacune de ces diverses périodes, nous n'avons pas craint de recourir à tous les procédés de reproduction. A la chromolithographie nous n'avons pas demandé d'exprimer l'œuvre des grands maîtres, qu'elle est impuissante à rendre, mais seulement les mosaïques, les chartes, la joaillerie et les vitraux. Nous ne nous sommes guère aidé de la photographie ou de la photogravure que pour les monuments écrits. Tout le reste a été dévolu à la gravure sur bois ou à l'eau-forte, dont les œuvres sont infiniment plus artistiques, plus nerveuses, plus individuelles, plus vivantes. Le plus d'art, le moins d'industrie possible.

Donc, nos vingt planches hors texte montrent comment chaque époque de l'histoire de l'art, comment chaque style a compris et traité la figure de Charlemagne. Époques latine, romane, gothique et de la renaissance, toutes viennent successivement donner leur témoignage au grand empereur; toutes viennent nous dire ce qu'elles en ont pensé.

La petite statuette du musée Carnavalet et la mosaïque du triclinium de Saint-Jean-de-Latran représentent l'époque latine; la couronne dite « de Charlemagne », l'époque romane; le vitrail de Chartres et les « neuf preux », l'époque gothique; le Charlemagne d'Albert Durer et celui de Jérôme Wierix, la renaissance. Puis, chaque siècle depuis lors se charge de figurer Charlemagne à sa façon. C'est, au XVIIe siècle, le très-classique Lebrun; c'est le très-médiocre Cochin au XVIIIe. Mais notre siècle est, sans comparaison, le plus riche en images du grand empereur. Paul Delaroche nous fait assister au passage des Alpes par ce nouvel Annibal, et Ary Scheffer à la soumission de Witikind par ce nouveau César. Hippolyte Flandrin lui donne une place d'honneur dans ses magnifiques

théories de Saint-Vincent-de-Paul. Un statuaire très-français, M. Rochet, sculpte un Charlemagne très-français qui est admiré de tous à l'exposition de 1867; et un peintre très-allemand, Kaulbach, peint à Berlin un Charlemagne très-allemand. A Aix-la-Chapelle, de grandes fresques d'Albert Rethel reproduisent les principaux faits et gestes de celui qui règna à « Aix en France » : nous avons reproduit les plus belles de ces pages véritablement magistrales. Les Belges, cependant, affirment que Charlemagne est Belge, et, sans leur donner scientifiquement raison, nous avons cru leur faire quelque honneur en reproduisant leur statue de Charlemagne à Liége. Mais nous ne pouvions terminer par là une illustration dont la *dominante* est toute française : une belle eau-forte de Chifflart, qui avait déjà paru dans le *Roland* de M. Léon Gautier, nous montre le Charlemagne de la légende, lequel est de belle et grande taille ; et une eau-forte de Léopold Flameng, d'après Lameire, nous montre le Charlemagne de l'histoire, qui est mille fois plus grand encore. On se rappelle peut-être le projet d'église gigantesque que M. Lameire exposa en 1867 : c'est à ce *Catholicon* que nous avons emprunté la dernière de nos planches « hors texte ». On y voit Charlemagne à cheval, précédé de Charles-Martel, accompagné de ce grand Witikind qu'il a vaincu et suivi de loin par ses médiocres héritiers. Ce tableau vaut un livre d'histoire[1].

[1] Quelques-unes des planches que nous venons d'énumérer exigent un commentaire scientifique, et il est rigoureusement nécessaire de préciser ici leur valeur et leur date. A ce commentaire, dont nous ne voudrions pas encombrer notre texte, nous allons consacrer la note suivante qui nous a coûté de longues recherches, mais qui n'est pas sans quelque sécheresse et dont beaucoup de nos lecteurs pourront omettre la lecture. — I. La mosaïque du triclinium de Saint-Jean-de-Latran, qui a donné lieu à tant de discussions scientifiques, a été très-fidèlement reproduite par Alemanni. (*De Lateranensibus parietinis a card. Barberino restitutis dissertatio*, 1re édition, Rome, 1625, p. 12, et 2e édition, Rome, 1756. Cf. Severano, *Memorie sacre delle sette chiese di Roma*, 1630, petit in-4°, p. 545 ; Ciampini, *Vetera monumenta*, Romæ, 1690-99, in-folio, 2 vol.. t. II, p. 127, tab. xl ; Montfaucon, *Monuments de la monarchie française*, 1731, I, p. 275, pl. xxii ; Mabillon, *Annales*, t. II, p. 343; Du Sommerard, *Album*, 8e série, pl. 10; Didron, *Iconographie chrétienne*, p. 59, etc.) M. de Rossi, dans une lettre qu'il a bien voulu nous écrire tout récemment, nous a confirmé ce fait que plusieurs savants avaient déjà mis en lumière : c'est que la mosaïque a été entièrement refaite, au dernier siècle, mais avec une grande fidélité et d'après d'excellents dessins. Rien n'est, d'ailleurs, plus aisé que de comparer la mosaïque en son état actuel avec la représentation fournie par Alemanni. Ces deux œuvres sont semblables (sauf la tête de saint Pierre, qui est de physionomie moderne). C'est d'après l'original, à Rome, que nous avons fait faire, avec le plus grand soin, notre reproduction en couleurs, et c'est ce qui lui donne aujourd'hui une véritable valeur scientifique. Quant au sujet de la mosaïque, nul ne l'a mieux exposé que M. Gustave Desjardins dans ses *Recherches sur les drapeaux français* : « Saint Pierre, assis sur un trône, remet au pape Léon,

Si nos lecteurs veulent se donner la peine de feuilleter notre livre suivant l'ordre que nous venons d'indiquer, ils pourront écrire en eux-

agenouillé à sa droite, une seconde étole, *stolam novam*, et à l'empereur, prosterné à sa gauche, un étendard. Tous les auteurs qui ont écrit sur le triclinium du Latran, Alemanni, Severano, Rasponi, Ciampini, Assemani, pensent que la remise d'une seconde étole exprime la justification de ce pape, injustement accusé de plusieurs crimes, et que le gonfanon porté par le roi des Franks n'est autre que l'étendard de la ville de Rome, qu'il avait reçu comme patrice avec les clefs du tombeau du prince des apôtres. » (Loc. cit., pp. 2 et 3. Cf. Marius Sepet, *Le Drapeau de la France*, pp. 19 et ss.) — II. La STATUETTE DE CHARLES, de 27 centimètres de hauteur, qui est aujourd'hui conservée à l'hôtel Carnavalet, avait appartenu jadis au trésor de la cathédrale de Metz; puis elle fit partie de la collection d'antiquités d'Albert Lenoir. Elle passa ensuite en Angleterre, d'où elle nous revint. Elle était à l'hôtel de ville lorsqu'il fut incendié par les hommes de la Commune, et c'est en triant les cendres du monument brûlé qu'on retrouva le cavalier d'un côté et le cheval de l'autre. On remit le cavalier en selle, et la statue est aujourd'hui au musée municipal de Paris. Elle a été plusieurs fois reproduite, et notamment d'une façon populaire, par Bordier et Charton en leur *Histoire de France*. Cf. Albert Lenoir (*Monuments des arts libéraux*, pl. 9, p. 13), Ph. le Bas (*Dictionnaire encyclopédique*), la *Gazette des beaux arts* et, tout particulièrement, les *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de la Moselle*, ann. 1865. (*Revue des Sociétés savantes*, 4e série, IV, 268.) Il est certain, comme nous l'écrit le plus autorisé des archéologues français, que « cette figurine de bronze représente très-bien un empereur carolingien, tel qu'on peut se l'imaginer en ronde bosse ». Mais représente-t-elle Charlemagne en particulier? La plupart des érudits n'en font aucun doute; mais M. de Longpérier n'ose pas l'affirmer si nettement. « Si nous possédions, dit-il, un seul indice en faveur de cette attribution, je céderais à l'instant à cette opinion, tant elle me paraît admissible. » Tel est aujourd'hui l'état de la question. — III. La COURONNE DE CHARLEMAGNE n'est plus attribuée au règne de Charles que par un très-petit nombre de savants, de qui l'autorité est suspecte. D'autres érudits, plus compétents et plus sûrs, seraient tentés de l'attribuer au règne de Charles le Chauve. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle porte sur un de ses émaux cette inscription : CHVONRADVS DEI GRATIA ROMANORVM IMPERATOR AVGVSTVS. Si cette inscription est de même date que la couronne, ce bel objet d'orfèvrerie ne saurait être antérieur au règne de Conrad II, le seul (comme nous l'écrit M. de Longpérier) dont le nom s'écrive CHVONRADVS sur ses monnaies, tandis que les autres Conrad s'appellent CONRADVS. Or Conrad II monta sur le trône en 1027. M. de Longpérier fait, en outre, remarquer que notre couronne se compose de plaques arrondies par le haut et que quatre d'entre elles sont ornées de figures émaillées. Or une disposition analogue se retrouve dans une couronne de Constantin Monomaque, lequel fut empereur de 1042 à 1054. L'illustre archéologue ajoute que le style de la couronne n'est aucunement carolingien, et qu'il n'en connaît pas au IXe siècle qui soit de la même forme. Les partisans d'une plus haute antiquité peuvent, il est vrai, répondre à M. de Longpérier que l'inscription CHVONRADVS a été écrite deux siècles après la fabrication de la couronne elle-même. Mais

Notum esse

[illegible]

mêmes, sans trop de difficultés, une sorte d'histoire de l'art. Ils constateront, à l'époque caroline, un singulier respect pour les traditions de

encore faut-il qu'ils le prouvent. (Cf. une magnifique reproduction de la couronne de Nürnberg dans les *Kleinodien des heil. Romischen Reisches Deutscher nation.*, von Franz Bock, Wien, 1864; in-folio maximo; les *Arts somptuaires*, pl. 10, etc.) Quoi qu'il en soit, nous donnons dans ce livre une place importante à cette couronne, parce que, aux yeux de tous les peuples, elle est depuis longtemps devenue le symbole de l'empire chrétien fondé par Charlemagne. C'est à ce point de vue qu'elle est véritablement populaire et que nous consacrons de nouveau cette popularité légitime. — IV. LE VITRAIL DE CHARLEMAGNE A CHARTRES est de la fin du XII[e] siècle, ou du commencement du XIII[e]. Il a été reproduit intégralement, mais au trait seulement, par les auteurs de la *Monographie de la cathédrale de Chartres*, et c'est ce dessin très-fidèle que nous reproduisons aujourd'hui avec l'autorisation du ministre de l'instruction publique. Seulement nous avons cru qu'une telle reproduction, sans couleurs, serait véritablement insuffisante, et nous avons envoyé M. Sannier à Chartres pour y peindre toute la partie supérieure de la verrière. Il s'est acquitté de cette tâche difficile avec le plus grand soin, aidé et soutenu par les conseils d'un chanoine de Chartres, M. l'abbé Brou, qui a consacré sa vie à la gloire de sa chère cathédrale. C'est grâce à cette intelligente et zélée direction que nous nous sommes aperçu que le médaillon supérieur du vitrail n'était plus où il devait être, et que nous avons pu, dans notre chromolithographie, lui rendre enfin sa véritable place. Plusieurs savants ont déjà essayé de commenter ce vitrail, et M. l'abbé Bulteau, dans sa *Description de la cathédrale de Chartres*, en a donné une explication ingénieuse d'après la Chronique de Turpin. (V. l'*Histoire de la peinture sur verre* de Lévy et Capronnier, Bruxelles, 1862, p. 64.) Néanmoins il nous paraît nécessaire de le commenter à nouveau. — Toute cette verrière est la traduction en couleurs de deux documents très-célèbres du moyen âge : 1° une légende latine de 1060-1080 où l'on raconte le prétendu voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople, et 2° la Chronique du faux Turpin. Or ces deux documents sont des œuvres cléricales, dont le caractère est exactement le même. Ils ont été souvent associés dans la pensée des clercs de cette époque, et rien n'est plus éloquent que ce vitrail pour prouver l'étroite connexité qu'ils avaient aux yeux de la société ecclésiastique des XII[e]-XIII[e] siècles. = La légende latine est intitulée : *Descriptio qualiter Carolus magnus clavum et coronam Domini à Constantinopoli attulerit, qualiterque Carolus Calvus hæc ad Sanctum Dionysium retulerit.* (Bibl. nation. anc. S. G. L. lat. 1085.) Elle a été reproduite par Hélinand, et, d'après celui-ci, par Vincent de Beauvais, qui, comme l'auteur de notre vitrail, la fait suivre immédiatement par la Chronique de Turpin. (*Speculum majus*, lib. XXIV, cap. IV et V, édition de Douai, 1624, pp. 963, 964.) Quant à la Chronique de Turpin, les chapitres qui correspondent exactement à notre verrière sont les chap. II, III, VIII, X, XXII, XXIII, XXV. (V. l'édition de M. de Reiffemberg, *Chronique de Philippe Mousket*, I, pp. 489, 490, 493, 509, 510, 512.) Il y avait à Saint-Denis un vitrail conçu selon le même plan. = A la légende latine de 1060-1080 sont consacrés les médaillons 2-7 (V. la fig. 120) ; à la première partie de la Chronique de Turpin, qui a été composée vers le milieu du XI[e] siècle, les médail-

l'art antique avec je ne sais quelle immobilité à moitié byzantine. L'art roman et surtout l'art gothique leur apparaîtront comme un réveil : mais

lons 8-13 ; à la seconde partie de la même Chronique qui a été, par un autre auteur, écrite entre les années 1109 et 1119, les médaillons 14-22. Nous allons donner, médaillon par médaillon, l'explication de cette verrière, qui a été jusqu'ici fort imparfaitement élucidée. 1. *Signature* du vitrail. Il a été donné à la cathédrale par la communauté des marchands-fourreurs de la ville de Chartres. 2. Les messagers de Constantin, empereur d'Orient, apprennent à Charles que le patriarche de Jérusalem a été chassé de sa ville par les infidèles, et lui apportent une lettre où est raconté le songe suivant : 3. Constantin a vu le roi des Franks lui apparaître durant son sommeil, et un ange lui a dit : « Voilà celui qui te viendra en aide. » 4. Accueil fait par Constantin à Charlemagne, qui s'est hâté de venir au secours du patriarche et des chrétiens. 5. Bataille contre les païens sous les murs de Jérusalem. 6. Constantin offre à Charlemagne toutes ses richesses ; mais le roi des Franks ne veut accepter que les reliques de la Passion. 7. Charlemagne avait apporté les saintes reliques à sa chapelle d'Aix ; Charles le Chauve les rapportera un jour à Saint-Denis et déposera la sainte couronne sur l'autel. 8. Charlemagne aperçoit la voie lactée dans le ciel, et demande en vain l'explication de ce phénomène céleste. 9. Saint Jacques apparaît à l'empereur endormi, et lui ordonne d'aller délivrer son tombeau, qui est aux mains des infidèles. 10. Départ de Charles pour l'Espagne avec l'archevêque Turpin. 11. Prière de Charles devant Pampelune. 12. Les Français entrent dans Pampelune. 13. Charles construit pour saint Jacques une église magnifique à Compostelle. 14 et 15. Guerre de Charles contre le Sarrasin Agolant : miracle des lances qui fleurissent. Dieu indique par là quels sont les chrétiens qui doivent succomber dans la bataille. 16. Guerre nouvelle ; bataille de Roncevaux ; combat entre Roland et Marsile (c'est ce médaillon qui a été placé à tort au sommet de la verrière ; sa véritable place est ici). 17. Roland tue Marsile. 18. Départ de Charles pour le champ de bataille de Roncevaux, malgré les conseils de Ganelon. 19. Roland sonne du cor et fend le rocher avec son épée Durendal. 20. Baudouin, frère de Roland, l'assiste à ses derniers moments et lui donne à boire dans un casque. 21. Baudouin apporte à Charles

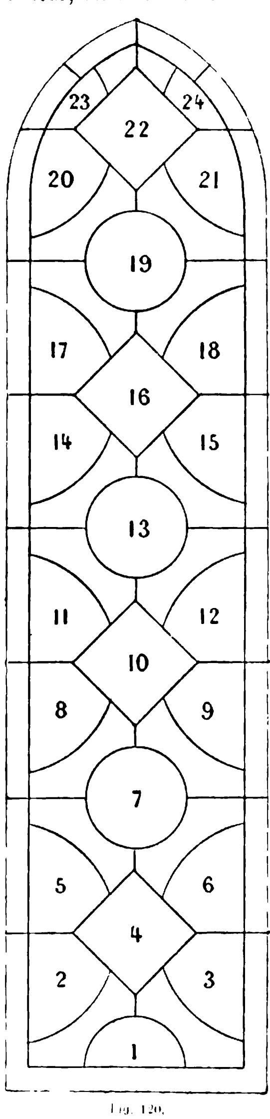


Fig. 120.

ils seront partout, à cette époque, frappés par l'infériorité de la forme autant que par l'élévation de l'idée. La renaissance se préoccupera avant

la nouvelle de la mort de Roland. 22. Un parchemin céleste descend du ciel sur l'autel où saint Gilles offre le sacrifice, et sur ce parchemin est écrit un péché que l'empereur n'avait jamais osé révéler en confession. 23-24. Anges encensants, complétant le médaillon précédent. = Quelques explications sont ici nécessaires. J'ai quelques doutes sur le sens du nº 2, et je proposerais plutôt le commentaire suivant : « Les évêques font à Charles des remontrances sur la nécessité de reconquérir les saintes reliques, qui sont au pouvoir des infidèles. » — Il faut remarquer, au sujet du nº 15, que le miracle des lances est raconté deux fois par le faux Turpin : une première fois au chap. VIII (*De Bello sancti Facundi ubi hastæ viruerunt*) ; une seconde fois au chap. X, et Saintes est indiqué ici comme le théâtre du prodige. — M. l'abbé Bulteau croit qu'il s'agit, dans les médaillons 16 et 17, du combat de Roland contre le géant Ferragus. Je ne saurais partager cette opinion. Le païen représenté dans notre vitrail porte une couronne, ce qui ne convient qu'au *roi* Marsile. De plus, il se sert d'un bouclier rond, et le *clypeus rotundus* est précisément le signe auquel le faux Turpin dit qu'on pouvait reconnaître Marsile au milieu de la bataille. — Le médaillon 22 est celui qui nous a donné le plus de peine, et nous l'avions, à peu près comme l'abbé Bulteau, expliqué d'abord en ces termes : « L'archevêque Turpin, célébrant la messe des morts devant Charlemagne, voit l'âme de Roland qui est portée au ciel par un ange. » L'état actuel du vitrail ne permet pas de distinguer nettement l'objet porté entre les mains de l'ange ; mais je prie nos lecteurs d'observer que le prêtre officiant est nimbé (ce qui convient à saint Gilles plus qu'à Turpin), et que le clerc assistant ne porte ni la mitre ni la crosse, qui conviendraient au clerc d'un évêque. Il ne reste vraiment plus qu'à résoudre une difficulté avant d'adopter notre interprétation. Le fait légendaire relatif à saint Gilles est-il, oui ou non, postérieur à Roncevaux ? Une *Vie de saint Gilles* en vers français du XIIᵉ siècle, que publient en ce moment MM. Bos et G. Paris, ne laisse aucun doute à cet égard : quand saint Gille essaie de faire faire à Charles une confession véritablement complète de toute sa vie, il lui rappelle fort explicitement Roncevaux et la mort de Roland. Nous croyons que, par là du moins, le problème est résolu. — V. LE DIPLOME DE CHARLEMAGNE dont nous donnons un *facsimile* très-exact est offert ici comme un type des actes publics du fils de Pépin. Les actes de la royauté carolingienne peuvent se diviser en quatre grandes catégories : 1° actes législatifs (*capitula*) ; 2° actes administratifs (*mandamenta*) ; 3° actes judiciaires (*placita*) ; 4° actes gracieux (*præcepta*), lesquels se subdivisent eux-mêmes en *donationes, emunitates, confirmationes, protectoriæ*, etc. Le diplôme que nous reproduisons appartient à ce dernier groupe : c'est un *précepte*. Or, les préceptes de Charlemagne nous offrent les caractères suivants. Ils sont précédés d'une invocation tachygraphique qui rappelle l'ancien *chrisma* et, plus tard, après l'empire restauré, d'une invocation explicite ainsi conçue : *In nomine Patris, Filii et Spiritus sancti*. Leur suscription a varié suivant les différentes époques du règne de Charles. Depuis son avénement jusqu'à sa conquête du royaume des Lombards, Charles inscrit très-simplement, en tête de ses diplômes, ces mots dont son père s'était servi : *Carolus, gratia Dei, rex Francorum, vir inluster*. Après la conquête de l'Italie du Nord, la suscription

tout de parfaire la forme; mais, hélas! elle n'élargira point l'idée. Cependant notre Albert Dürer a de la majesté, et notre Wierix est origi-

s'enfle déjà, et, dès 774, on y lit: *Carolus, gratia Dei, rex Francorum et Langobardorum, vir inluster.* Le roi des Franks y joint, la même année, l'appellation *patritius Romanorum*; et, peu à peu, le *vir inluster* disparaît devant ce nouveau titre dont il est, en quelque manière, le synonyme ou l'équivalent: on n'en trouve plus la trace après 779. Depuis le 25 décembre 800, Charles s'intitule splendidement: *Carolus, serenissimus augustus, a Deo coronatus, magnus et pacificus imperator, Romanum gubernans imperium, qui et per misericordiam Dei rex Francorum et Langobardorum*, et cette seule énumération des diverses suscriptions dont s'est servi le fils de Pépin est une histoire abrégée de sa vie et des développements de sa gloire. Le reste du diplôme n'offre rien de caractéristique avant la souscription. C'est, d'abord, un préambule plus ou moins solennel, suivi d'un exposé et d'un dispositif avec l'annonce des signes de validation, laquelle est ainsi conçue dans le diplôme solennel: *Manu propria subterfirmavimus et de anulo nostro sigillari jussimus*, tandis que le diplôme simple porte uniquement: *Anulo nostro sigillari jussimus.* Quant à la souscription du précepte, elle est double. Il y a d'abord celle du roi ou de l'empereur avec son monogramme: *Signum* (loc. mon.) *Caroli gloriosissimi regis*; et, après 800, *serenissimi*, ou *gloriosissimi*, ou *piissimi imperatoris*. Puis, vient la souscription du chancelier, laquelle est à la première personne: *recognovi, subscripsi*, etc., ou à la troisième: *recognovit, subscripsit*, etc.; c'est sous Louis le Pieux seulement que la première personne triomphera de la troisième. La date varie, suivant l'époque à laquelle a été rédigé le diplôme. La chancellerie carolingienne emploie d'abord le calendrier romain: *Data kalendis maii*; puis l'an du règne: *anno primo regni nostri.* Après ces éléments chronologiques vient la date de lieu qui, sous les rois carolins, s'exprime ainsi qu'il suit: *Actum Aquisgrani, palatio nostro, in Dei nomine, feliciter; amen.* C'est ainsi que sont datés les diplômes de Charles roi, et voici maintenant la date adoptée par Charles empereur: *Data idibus juniis, anno III, Christo propitio, imperii nostri, et XXXV regni nostri in Francia atque XXIX in Italia, indictione X. Actum Aquis palatio nostro, in Dei nomine feliciter; amen.* Il faut ici remarquer: 1° que, même avant 800, Charlemagne indiquait dans la date de ses diplômes le commencement de son règne « en Italie »; 2° que les années de son règne datent pour la France du 24 septembre 768; pour l'Italie, de mai-juin 774; pour l'empire, du 25 décembre 800; 3° que l'indiction ne pénètre pas dans ses actes avant 802-803. Pour le sceau de Charles, voyez l'*Éclaircissement sur les sceaux*. — Il nous reste à dire quelques mots sur l'écriture de cet acte typique. Sous Charlemagne, il y avait quatre groupes d'écritures très-caractérisées: la capitale, l'onciale, la minuscule, la cursive. Durant toute la première race et pendant les commencements de la seconde, les manuscrits soignés étaient, d'un bout à l'autre, exécutés en capitale, ou, plus souvent encore, en onciale. La cursive était réservée aux écritures rapides, c'est-à-dire à la plupart des actes publics et aux manuscrits usuels ou à bon marché. Quant à la minuscule, elle était sortie au VIIIe siècle de la semi-onciale, et avait déjà commencé d'envahir les manuscrits et les chartes. Elle allait, pour ainsi parler, faire une rude concurrence à la cursive, qui,

nal. Déjà Lebrun est quelque peu guindé, mais avec Cochin nous tombons dans l'afféterie qui est propre à la décadence du XVIIIe siècle. Notre époque, dont on dit injustement tant de mal, relève l'art tombé, réveille l'art endormi, agrandit l'art rapetissé et spiritualise l'art matérialisé. Rien n'est plus saint que le Charlemagne de Flandrin; rien n'est plus majestueux que celui de Kaulbach et de Rochet; rien n'est plus grand que celui de Lameire. Bref, dans cette histoire de l'art dans ses rapports avec Charlemagne, on arrive à la même conclusion rigoureuse que dans l'histoire de l'art dans ses rapports avec Jeanne d'Arc : c'est encore notre siècle qui a conçu le plus haut idéal et qui a su le réaliser dans les œuvres les plus parfaites.

Parmi ceux qui liront ce livre, il en est peut-être qui s'étonneront de n'y point voir figurer telle ou telle représentation de Charlemagne. Il est vrai qu'après une longue étude sur l'iconographie du grand empereur, nous nous sommes résolu à ne donner ici que les œuvres les plus importantes et, pour dire le vrai mot, LES PLUS CARACTÉRISTIQUES. Nous avons dû, en réalité, renoncer à vingt, à trente, à cent autres figures qui, dans un livre plus complet, mériteraient peut-être d'être prises en considération et reproduites à côté des autres. Bref, nous n'avons donné que des types [1].

depuis le IXe siècle, était condamnée à disparaître peu à peu des chartes, des registres et des manuscrits. Au Xe siècle, cette révolution devait être consommée, et la minuscule devait alors détrôner absolument la cursive. Notre diplôme offre le type exact de la cursive carolingienne. = LA CARTE qui forme la vingt et unième de nos planches hors texte est un travail que nous n'avons pas besoin de recommander à l'attention du lecteur. C'est une œuvre absolument nouvelle, qu'il convient de regarder comme le résultat d'un long et consciencieux labeur, et qui est véritablement digne des cartes consacrées par le même auteur à la France de saint Louis et à celle de Jeanne d'Arc. = LA RELIURE SPÉCIALE dont nous revêtons la plupart des exemplaires du *Charlemagne* se compose des éléments suivants : 1° la couronne de Charlemagne, ci-dessus décrite; 2° son sceau (à la partie supérieure de la reliure, au milieu), 3° une pierre antique, représentant un Jupiter, dont l'empereur s'est servi pour sceller quelques-uns de ses actes durant la seconde partie de son règne (au bas, à droite); 4° une de ses monnaies donnée comme type (en haut, à droite); 5° et 6° une médaille de plomb qui a été frappée à Rome, à l'occasion du couronnement de Charles (en haut et en bas, à gauche); 7° le monogramme de l'empereur, qui est au bas de tous ses diplômes solennels (au milieu de la bordure, à droite et à gauche.) = LES GARDES ont été également composées avec les sceaux et les monnaies du fils de Pépin.

1 Parmi les œuvres dont nous n'avons pu tirer aucun parti pour la présente édition de *Charlemagne*, il convient de citer les suivantes, — et nous allons les énumérer suivant un ordre qui, vu l'incertitude de leurs attributions, ne saurait être rigoureusement chronologique : « Une mosaïque qui était à Sainte-Suzanne, de Rome, et qui représentait saint Léon III et Charlemagne avec le nimbe carré

Si ce livre est accueilli, nous pourrons lui donner plus tard une illustration encore plus riche; mais il semble que celle-ci puisse aujourd'hui

Alemanni, *De Lateranensibus parietinis*, Romæ, 1625, p. 12); Charlemagne, d'après une peinture murale conservée au musée sacré du Vatican (Du Sommerard, *Album*, 2e série, pl. 11); Charlemagne en habits de patrice (Montfaucon, *Monuments de la monarchie française*, I, pl. 21; comte de Viel-Castel, *Collection de costumes*, 1827-1830, I, no 35); une image de Charlemagne d'après un ivoire du cabinet de Denon; la série des cinquante à soixante images de Charles, depuis le IXe siècle jusqu'à nos jours, qui est conservée au département des estampes à la Bibliothèque nationale; une figure de Charlemagne qui était au chapitre de Notre-Dame-de-la-Grasse (Montfaucon, *ibid.*, I, pl. 25. Viel-Castel, *ibid.*, no 51); le tombeau d'Ogier le Danois à Saint-Faron de Meaux, XIIe siècle (Mabillon, *Annales*, II, p. 376, 378; *Acta sanctorum ord. S. Benedicti*, IVe siècle, p. 664); un Charlemagne sculpté sur un chapiteau de Saint-Denis, XIIe siècle (A. Lenoir, *Musée des monuments français*, I, pl. no 514, no 217); une figure de l'empereur Charles à Aix (Montfaucon, *ibid.*, t. IV, à la fin de la préface. Cf. quatre autres figures de Charlemagne à Aix, *ibid.*, I, pl. 23, no 1-4); une statue de Charlemagne à Saint-Julien-le-Pauvre (A. Lenoir, *Album monumental de Paris*); une figure du fils de Pépin sur une verrière de Saint-Denis, XIIe siècle (Montfaucon, *ibid.*, pl. 24 et 25. Viel-Castel, *ibid.*, no 43); le sceptre d'or du trésor de Saint-Denis, représentant Charlemagne (Félibien, *Histoire de Paris*, pl. 4. Cf. dans les *Kleinodien*, publiés à Vienne par Bock, en 1864, la chape dite de Charlemagne, ses sandales, son sceptre, son épée, etc.; la plupart de ces objets sont, en tout ou en partie, postérieurs au IXe siècle); un vitrail de la cathédrale de Strasbourg, qui est du XIVe siècle (nous en avons fait prendre une photographie, que nous n'avons pu utiliser); un Charlemagne du XVe siècle, tiré d'un registre de l'université de Paris et que nous espérons pouvoir reproduire dans une édition ultérieure; une statue de l'empereur Charles, à la tour ouest de la cathédrale de Zurich, et plusieurs autres statues dont nous avons pris note et qui ornent diverses villes d'Allemagne (nous avions eu soin de publier dans les journaux allemands une note à l'effet de nous faire indiquer toutes les œuvres artistiques qui se rapportaient à notre sujet); une série de belles et grandes miniatures du XVIe siècle reproduisant toute la vie légendaire de Charlemagne et servant à illustrer la Chronique de Guillaume Cretin (Bibliothèque nationale, fr. 2820, XVIe siècle. Cf. tous les manuscrits à miniatures de nos chansons de gestes, du XIIIe au XVIe siècle, et, en particulier, les images peintes qui sont en tête du *Couronnement Looys*); la statue équestre de Charlemagne qui est sous le porche de Saint-Pierre de Rome (nous en avons la photographie; mais c'est une œuvre des plus médiocres, et nous avons dû renoncer à la reproduire); une « allégorie sur Charlemagne », de Ch. Nic. Cochin, différant quelque peu de celle que nous avons donnée (Bibliothèque nationale, département des estampes); « Charles dictant ses capitulaires, » tableau d'Ary Scheffer au musée de Versailles; Charlemagne, empereur, par Bendemann, et plusieurs autres œuvres de l'École allemande contemporaine, etc. (Sur l'iconographie de Charlemagne, Cf. Hennin, *Monuments de l'histoire de France*, Guénebault, *Dictionnaire iconographique*; R. P. Cahier, *Caractéristiques des saints*, etc.)

suffire aux plus difficiles. D'ailleurs, nous serons heureux d'accepter toutes les indications que l'on voudra bien nous fournir, et nous nous proposons de donner, dans une autre édition, un CATALOGUE COMPLET DES ŒUVRES D'ART CONSACRÉES A CHARLEMAGNE.

C'est ainsi que nous avons compris l'illustration d'un livre dont la reliure même a un caractère archéologique. Nous espérons qu'une telle œuvre ne sera pas sans plaire aux gens du monde, et qu'ils tireront de ces images quelque joie pour leurs yeux avec quelque lumière pour leur esprit. Nous aurons peut-être plus de peine à convertir les érudits qui se défient de l'image et se refusent à la tenir en estime. Mais ces érudits eux-mêmes nous donneront raison quand ils verront ce livre, tiré à plusieurs milliers d'exemplaires, répandre partout autour de lui l'amour de la science historique, l'amour de Charlemagne, l'amour de la France.

***

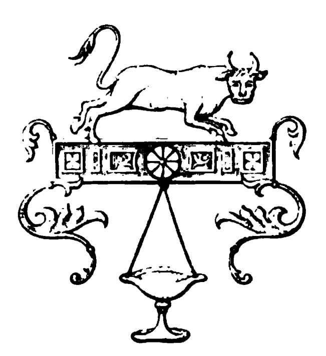


FIG. 121. – Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale, Lat. 1, f° 327.



Fig. 122. — Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale, Lat. 1, f° 243.

TABLE DES MATIÈRES

ÉCLAIRCISSEMENTS



Fig. 123. — Bibl. nationale, Lat. 8850, f° 8. (IXe siècle.)



Fig. 124. – Bibl. nationale, Lat. 9428, f° 59. (IXe siècle.)

TABLE DES PLANCHES

HORS TEXTE

Toute l'illustration dans le texte est empruntée aux documents du IXe siècle. On a soigneusement indiqué les sources de tous les dessins et, en particulier, des bordures et des culs-de-lampe.



Fig. 125. — Bible de Charles le Chauve. Bibl. nationale. Lat. 1, f° 2.

TOURS, IMPRIMERIE MAME

